Brest MÉTROPOLE

Rapport d'activité **2022**

Développement durable
Égalité femmes-hommes

© Sébastien Durand

© Nacer Hammouli

© Damien Goret

- BREST METROPOLE -

RAPPORT D'ACTIVITE

Développement durable
Egalité femmes-hommes

2022

www.brest.fr

PRÉAMBULE

Le 1er janvier 2015, notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a accédé au statut de métropole sous le nom de Brest métropole.

Jusqu'en 2008, les rapports d'activité de l'EPCI (alors Brest métropole océane) et de la Ville de Brest comportaient chacun une partie "Services Communs".
Dans un souci de développement durable, et à compter du rapport d'activité de 2009, il a été décidé d'alléger le rapport d'activité Ville de Brest, ainsi devenu complémentaire de celui de Brest métropole océane et présentant les services exclusivement municipaux.

En conséquence, les données relatives aux services communs de la Métropole sont accessibles dans le rapport d'activité Brest métropole.

NB. Les pictogrammes signalent respectivement des actions en faveur du Développement Durable et de l'Egalité femmes hommes

Sommaire

Pages

Données Générales

- Les élu-e-s…… 7
- Un rapide historique…… 26
- Carte d'identité de Brest métropole…… 37
- Les publications de Brest métropole…… 38
- Données démographiques, économiques et sociales…… 39
- Présentation du compte administratif 2022…… 45
- Rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole dans les communes…… 48
- L'organisation des services…… 63

Direction Générale Des Services

- Chargé-e-s de mission auprès du Directeur Général des Services…… 68
- Mission Stratégie et Prospective…… 71
  Mission Données et Transformation Numérique…… 75
  Mission Développement Durable…… 77
- Direction de la Communication et du Marketing Territorial…… 79

Les Pôles

Pôle Développement Culturel, Educatif et Sportif…… 95

- Mission Dynamiques Educatives et Jeunesse…… 96
- Direction Culture – Animation – Patrimoines…… 100
  Le Musée des Beaux-Arts…… 105
  L'Artothèque du Musée des Beaux-Arts…… 108
  Le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique…… 110
- Direction Sports – Nautisme…… 119
  Nautisme…… 120
  Activités Aquatiques…… 121
  Centre Médecine du Sport…… 121

Pôle Solidarités – Citoyenneté – Proximité…… 127

- Handicap : Accessibilité & Inclusion…… 128
- Mission Développement Social Urbain et Santé…… 147
- Direction de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques…… 157
- Direction Prévention des Risques et Tranquillité Urbaine…… 173
- Direction de la Proximité…… 196
- Direction Action Sociale…… 203
  Service Gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage

Pôle Espace Public et Environnement…… 207

- Direction Déchets – Propreté…….. 208
- Direction Voirie – Réseaux – Infrastructures…… 220
- Direction de l'Ecologie Urbaine…… 234
- Direction Espaces Verts…… 245

Pôle Développement Economique et Urbain…….. 265

- Direction du Développement Economique et International…… 272
- Direction de l'Aménagement et des Equipements Métropolitains…….. 298
- Direction des Dynamiques Urbaines…….. 320
- Direction de l'Habitat…… 348
- Direction des Mobilités…….. 367

Pôle Ressources…… 385

- Direction des Ressources Humaines…… 386
- Direction Conseil en Organisation et Gestion…….. 402
- Direction des Finances et de la Commande Publique…… 405
- Mission Stratégie Immobilière…….. 418
- Direction Patrimoine – Logistique…….. 423
- Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications…….. 442

Les Différents Partenaires…… 445

Données générales

Les Elu-e-s

Un rapide historique

Carte d'identité de Brest métropole

Les publications de Brest métropole

Données démographiques et sociales

Présentation du compte administratif 2022

L'organisation des services

Les 66 Elu-e-s du Conseil de la métropole

(au 20 Décembre 2022)

Composition et délégations

Composition du Conseil de la métropole à l'issue du la séance d'installation du vendredi 10 juillet 2020.
Mis à jour des délibérations C 2021-06-060 - C 2021-10-148- C 2021-10-149

M. François CUILLANDRE Maire de Brest	**Président**
M. Stéphane ROUDAUT Maire de Gouesnou	Premier Vice-président, dans les domaines du projet métropolitain et des grands équipements.
Mme Tifenn QUIGUER Brest - Conseillère	Deuxième Vice-présidente, dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement et la proximité territoriale en charge du secteur Centre de la métropole.
M. Michel GOURTAY Brest - Conseiller	Troisième Vice-président, dans le domaine de l'économie
M. Dominique CAP Maire de Plougastel-Daoulas	Quatrième Vice-président, dans les domaines de l'international, la coopération décentralisée et le Pays de Brest
Mme Nathalie CHALINE Brest - Conseillère	Cinquième Vice-présidente, dans les domaines l'économie des transitions et de l'alimentation durable
M. Yohann NEDELEC Brest - Adjoint	Sixième Vice-président, dans le domaine des mobilités, grands projets et Rade
M. Pierre OGOR Maire de Guilers	Septième Vice-président, dans le domaine des services à la population et coordination des vice-présidences de territoire de proximité.
Mme Bernadette ABIVEN Brest - Conseillère	Huitième Vice-présidente, dans le domaine des ressources humaines et de l'emploi et l'insertion.
M. Yann GUEVEL Brest - Adjoint	Neuvième Vice-Président, dans le domaine des finances.
M. Fabrice JACOB Maire de Guipavas	Dixième Vice-président, dans les domaines de l'urbanisme commercial, le commerce et l'artisanat.
Mme Patricia SALAUN-KERHORNOU Brest - Conseillère	Onzième Vice-présidente, dans les domaines de l'habitat, de l'hébergement et politique de la Ville.
M. Glen DISSAUX Brest - Conseiller	Douzième Vice-président, dans les domaines du plan climat air énergie territorial, de la COP 26 locale et de l'agenda 2030.

M. Armel GOURVIL Maire de Bohars	Treizième Vice-président, dans les domaines du tourisme et des congrès.
Mme Véfa KERGUILLEC Brest - Conseillère	Quatorzième Vice-présidente, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement
Mme Frédérique BONNARD-LE FLOC'H Brest - Conseillère	Quinzième Vice-présidente, dans le domaine des coopérations territoriales et politiques contractuelles et de la proximité territoriale en charge du secteur ouest.
M. Yves DU BUIT Maire de Plouzané	Seizième Vice-président, dans les domaines de la propreté et de la proximité territoriale en charge du secteur nord.
M. Laurent PERON Maire de Le Relecq-Kerhuon	Dix-septième Vice-président, dans les domaines du littoral et des espaces sensibles
M. Hubert BRUZAC Brest - Conseiller	Dix-huitième Vice-président, dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.
M. Tristan FOVEAU Brest - Conseiller	Dix-neuvième Vice-président, dans le domaine de la gestion durable des déchets et opérateurs d'énergie.
M. Jean-Michel LE LORC'H Brest - Conseiller	Vingtième Vice-président, dans le domaine de la proximité territoriale en charge du secteur est.
Mme Jacqueline HERE Brest - Adjointe	Conseillère déléguée auprès du-de la Vice-président. e en charge de l'urbanisme dans le domaine de l'urbanisme réglementaire
Mme Sylvie JESTIN Brest - Adjointe	Conseillère déléguée auprès du-de la Vice-présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et politique de la Ville, dans le domaine du logement social
M. Patrick APPERE Brest - Adjoint	Conseiller délégué auprès du Président, dans les domaines des équipements sportifs et du nautisme
M. Réza SALAMI Brest - Adjoint	Conseiller délégué auprès du Président, dans le domaine des équipements culturels
Mme Marion MAURY Brest – Adjointe	Conseillère déléguée auprès du Vice-Président en charge des mobilités, des grands projets et de la rade, dans le domaine des mobilités actives
M. Christian PETITFRERE Guipavas - Adjoint	Conseiller délégué auprès du Vice-Président en charge de l'économie, dans le domaine de la stratégie foncière du développement économique

Mme Patricia HENAFF Plougastel-Daoulas - Adjointe	Conseillère déléguée auprès du Président, dans le domaine du handicap
Mme Françoise GUENEGUES Plouzané - Adjointe	Conseillère déléguée auprès de la Vice-Présidente en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de la proximité territoriale en charge du secteur centre de la métropole, dans le domaine des relations avec le monde agricole
Mme Emilie KUCHEL Brest - Adjointe	Conseillère déléguée auprès de la Vice-Présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et de la politique de la ville, dans le domaine des projets éducatifs
M. Tom HELIES Le Relecq-Kerhuon - Adjoint	Conseiller délégué auprès de la Vice-Présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et de la politique de la ville, dans le domaine de l'accueil des gens du voyage
M. Ronan PICHON Brest - Conseiller	Conseiller délégué auprès de la vice-présidente en charge des coopérations territoriales et politiques contractuelles et de la proximité territoriale en charge du secteur ouest, dans les domaines de la stratégie numérique de territoire.
M. Jacques GOSSELIN Guipavas - Adjoint	**Conseiller**
Mme Monique BRONEC Guipavas - Adjointe	**Conseillère**
Mme Catherine ANDRIEUX Guipavas - Conseillère	**Conseillère**
Mme Anne DELAROCHE Guipavas - Adjointe	**Conseillère**
Mme Claire LE ROY Guipavas - Conseillère	**Conseillère**
Mme Claudine BRUBAN Gouesnou - Adjointe	**Conseillère**
M. Laurent GUILLEVIN Gouesnou - Conseiller	**Conseiller**
M. Pierre EVEN Guilers - Conseiller	**Conseiller**
Mme Anne-Sophie MORVAN Guilers - Adjointe	**Conseillère**
M. Gwenaël KERJEAN Guilers - Conseiller	**Conseiller**

Mme Pascale ALBERT Bohars - Adjointe	**Conseillère**
Mme Christiane MIGOT Brest - Conseillère	**Conseillère**
M. Fortuné PELLICANO Brest – Adjoint	**Conseiller**
M. Eric GUELLEC Brest - Adjoint	**Conseiller**
Mme Mathilde MAILLARD Brest - Adjointe	**Conseillère**
Mme Bernadette MALGORN Brest - Conseillère	**Conseillère**
M. Jean-Pierre RICHARD Brest - Conseiller	**Conseiller**
M. Bruno CALVES Brest - Conseiller	**Conseiller**
M. Jean-Philippe ELKAIM Brest - Conseiller	**Conseiller**
Mme MONOT Gaëlle Brest - Conseillère	**Conseillère**
Mme Véronique BOURBIGOT Brest - Conseillère	**Conseillère**
Mme Emmanuelle TOURNIER Brest - Conseillère	**Conseillère**
M. Marc COATANEA Brest - Conseiller	**Conseiller**
Mme Claudine ORVOEN Plougastel-Daoulas - Conseillère	**Conseillère**
M. Bernard NICOLAS Plougastel-Daoulas - Adjoint	**Conseiller**
M. Stéphane MICHEL Plougastel-Daoulas - Conseiller	**Conseiller**
M. David MOAN Plougastel-Daoulas - Conseiller	**Conseiller**
Mme Roseline THOMAS Plouzané – Adjointe	**Conseillère**

M. Jean-Luc BATANY Plouzané – Adjoint	**Conseiller**
Mme Claudie BOURNOT-GALLOU Le Relecq-Kerhuon - Adjointe	**Conseillère**
Mme Pauline LAVERGNE Le Relecq-Kerhuon – Conseillère	**Conseillère**
Mme Marie QUETIER Le Relecq-Kerhuon - Conseillère	**Conseillère**
M. Jacky LE BRIS Plouzané - Conseiller	**Conseiller**
M. Xavier RIOUAL Plouzané - Conseiller	**Conseiller**

A la date du 31 décembre 2022, le Conseil de la métropole est incomplet, suite au décès de Madame Vefa KERGUILLEC, quatorzième Vice-Présidente.
L'article L 273-5 du code électoral prévoit que la fin du mandat de conseiller municipal conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller métropolitain. et que le siège est pourvu par le candidat du même sexe, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu (Article L273-10).
En conséquence, Madame Sandrine PERHIRIN sera installée lors du Conseil prévu le 27 janvier 2023.

Composition du Conseil de la métropole
Par Commune
(au 20 Décembre 2022)

BOHARS

M. Armel GOURVIL Maire de Bohars	Treizième Vice-président, dans les domaines du tourisme et des congrès.
Mme Pascale ALBERT Bohars - Adjointe	**Conseillère**

BREST

M. François CUILLANDRE Maire de Brest	**Président**
Mme Tifenn QUIGUER Brest - Conseillère	Deuxième Vice-présidente, dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement et la proximité territoriale en charge du secteur Centre de la métropole.
M. Michel GOURTAY Brest - Conseiller	Troisième Vice-président, dans le domaine de l'économie
Mme Nathalie CHALINE Brest - Conseillère	Cinquième Vice-présidente, dans les domaines l'économie des transitions et de l'alimentation durable
M. Yohann NEDELEC Brest - Adjoint	Sixième Vice-président, dans le domaine des mobilités, grands projets et Rade
Mme Bernadette ABIVEN Brest - Conseillère	Huitième Vice-présidente, dans le domaine des ressources humaines et de l'emploi et l'insertion.
M. Yann GUEVEL Adjoint - Brest	Neuvième Vice-Président, dans le domaine des finances.
Mme Patricia SALAUN-KERHORNOU Brest - Conseillère	Onzième Vice-présidente, dans les domaines de l'habitat, de l'hébergement et politique de la Ville.
M. Glen DISSAUX Brest - Conseiller	Douzième Vice-président, dans les domaines du plan climat air énergie territorial, de la COP 26 locale et de l'agenda 2030.
Mme Véfa KERGUILLEC Brest - Conseillère	Quatorzième Vice-présidente, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.
Mme Frédérique BONNARD-LE FLOC'H Brest - Conseillère	Quinzième Vice-présidente, dans le domaine des coopérations territoriales et politiques contractuelles et de la proximité territoriale en charge du secteur ouest.
M. Hubert BRUZAC Brest - Conseiller	Dix-huitième Vice-président, dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.
M. Tristan FOVEAU Brest - Conseiller	Dix-neuvième Vice-président, dans le domaine de la gestion durable des déchets et opérateurs d'énergie.
M. Jean-Michel LE LORC'H Brest - Conseiller	Vingtième Vice-président, dans le domaine de la proximité territoriale en charge du secteur est.

Mme Jacqueline HERE Brest - Adjointe	Conseillère déléguée auprès du-de la Vice-président. e en charge de l'urbanisme dans le domaine de l'urbanisme réglementaire
Mme Sylvie JESTIN Brest - Adjointe	Conseillère déléguée auprès du-de la Vice-présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et politique de la Ville, dans le domaine du logement social
M. Patrick APPERE Brest - Adjoint	Conseiller délégué auprès du Président, dans les domaines des équipements sportifs et du nautisme
M. Réza SALAMI Brest - Adjoint	Conseiller délégué auprès du Président, dans le domaine des équipements culturels
Mme Marion MAURY Brest - Adjointe	Conseillère déléguée auprès du Vice-Président en charge des mobilités, des grands projets et de la rade, dans le domaine des mobilités actives
M. Ronan PICHON Brest - Conseiller	Conseiller délégué auprès de la vice-présidente en charge des coopérations territoriales et politiques contractuelles et de la proximité territoriale en charge du secteur ouest, dans les domaines de la stratégie numérique de territoire.
Mme Emilie KUCHEL Brest - Adjointe	Conseillère déléguée auprès de la Vice-Présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et de la politique de la ville, dans le domaine des projets éducatifs
Mme Christiane MIGOT Brest - Conseillère	**Conseillère**
M. Fortuné PELLICANO Brest - Adjoint	**Conseiller**
M. Eric GUELLEC Brest - Adjoint	**Conseiller**
Mme Mathilde MAILLARD Brest - Adjointe	**Conseillère**
Mme Bernadette MALGORN Brest - Conseillère	**Conseillère**
M. Jean-Pierre RICHARD Brest - Conseiller	**Conseiller**
M. Bruno CALVES Brest - Conseiller	**Conseiller**
M. Jean-Philippe ELKAIM Brest - Conseiller	**Conseiller**
Mme MONOT Gaëlle Brest - Conseillère	**Conseillère**
Mme Véronique BOURBIGOT Brest - Conseillère	**Conseillère**
Mme Emmanuelle TOURNIER Brest - Conseillère	**Conseillère**
M. Marc COATANEA Brest - Conseiller	**Conseiller**

GOUESNOU

M. Stéphane ROUDAUT Maire de Gouesnou	Premier Vice-président, dans les domaines du projet métropolitain et des grands équipements.
Mme Claudine BRUBAN Gouesnou - Adjointe	**Conseillère**
M. Laurent GUILLEVIN Gouesnou - Conseiller	**Conseiller**

GUILERS

M. Pierre OGOR Maire de Guilers	Septième Vice-président, dans le domaine des services à la population et coordination des vice-présidences de territoire de proximité.
M. Pierre EVEN Guilers - Conseiller	**Conseiller**
Mme Anne-Sophie MORVAN Guilers - Adjointe	**Conseillère**
M. Gwenaël KERJEAN Guilers - Conseiller	**Conseiller**

GUIPAVAS

M. Fabrice JACOB Maire de Guipavas	Dixième Vice-président, dans les domaines de l'urbanisme commercial, le commerce et l'artisanat.
M. Christian PETITFRERE Guipavas - Adjoint	Conseiller délégué auprès du Vice-Président en charge de l'économie, dans le domaine de la stratégie foncière du développement économique
M. Jacques GOSSELIN Guipavas - Adjoint	**Conseiller**
Mme Monique BRONEC Guipavas - Adjointe	**Conseillère**
Mme Catherine ANDRIEUX Guipavas - Conseillère	**Conseillère**
Mme Anne DELAROCHE Guipavas - Adjointe	**Conseillère**
Mme Claire LE ROY Guipavas - Conseillère	**Conseillère**

LE RELECQ-KERHUON

M. Laurent PERON Maire de Le Relecq-Kerhuon	Dix-septième Vice-président, dans les domaines du littoral et des espaces sensibles
M. Tom HELIES Le Relecq-Kerhuon - Adjoint	Conseiller délégué auprès de la Vice-Présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et de la politique de la ville, dans le domaine de l'accueil des gens du voyage
Mme Claudie BOURNOT-GALLOU Le Relecq-Kerhuon - Adjointe	**Conseillère**

Mme Pauline LAVERGNE Le Relecq-Kerhuon - Conseillère	**Conseillère**
Mme Marie QUETIER Le Relecq-Kerhuon - Conseillère	**Conseillère**

PLOUGASTEL-DAOULAS

M. Dominique CAP Maire de Plougastel-Daoulas	Quatrième Vice-président, dans les domaines de l'international, la coopération décentralisée et le Pays de Brest
Mme Patricia HENAFF Plougastel-Daoulas - Adjointe	Conseillère déléguée auprès du Président, dans le domaine du handicap
Mme Claudine ORVOEN Plougastel-Daoulas - Conseillère	**Conseillère**
M. Bernard NICOLAS Plougastel-Daoulas - Adjoint	**Conseiller**
M. Stéphane MICHEL Plougastel-Daoulas - Conseiller	**Conseiller**
M. David MOAN Plougastel-Daoulas - Conseiller	**Conseiller**

PLOUZANÉ

M. Yves DU BUIT Maire de Plouzané	Seizième Vice-président, dans les domaines de la propreté et de la proximité territoriale en charge du secteur nord.
Mme Françoise GUENEGUES Plouzané - Adjointe	Conseillère déléguée auprès de la Vice-Présidente en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de la proximité territoriale en charge du secteur centre de la métropole, dans le domaine des relations avec le monde agricole
Mme Roseline THOMAS Plouzané - Adjointe	**Conseillère**
M. Jean-Luc BATANY Plouzané - Adjoint	**Conseiller**
M. Jacky LE BRIS Plouzané - Conseiller	**Conseiller**
M. Xavier RIOUAL Plouzané - Conseiller	**Conseiller**

LES STRUCTURES POLITIQUES

Brest métropole est dirigée par trois instances politiques

- Le Conseil de la métropole, organe délibérant de la collectivité.
- Le Bureau de la métropole émanant du Conseil, à qui ce dernier a délégué certaines de ses compétences.
- Le Président et les Vice-Présidents, qui constituent l'exécutif de la collectivité et à qui, d'autre part, le conseil a également délégué une deuxième partie de ses attributions.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE

Le Code général des collectivités territoriales détermine les modalités de fixation du nombre de sièges à pourvoir au sein de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunales (EPCI). Suite à une décision du Conseil constitutionnel, le législateur est venu modifier les règles relatives aux accords locaux, qui permettent de majorer le nombre de sièges disponible de 10%.

Cette évolution législative a impacté le nombre de sièges au sein du Conseil de Brest métropole qui a perdu 4 sièges entre la mandature 2020-2026 et la précédente (2014-2020).

La détermination du nombre de sièges au sein de l'organe délibérant d'un EPCI dépend de sa population. Elle est fonction de deux facteurs et doit respecter deux principes.

Ces **deux principes** sont :
- que toutes les communes doivent disposer d'au moins un siège,
- aucune commune de ne disposer de plus de la moitié des sièges (sauf accord local).

Les **deux facteurs** permettant de déterminer le nombre de sièges sont :
- **la population intercommunale** : les EPCI dont la population totale est comprise entre 200 000 et 249 999 habitants disposent de 64 sièges (article L. 5211-6-1 III du CGCT) ;

et
- **l'accord local** : le législateur a permis une majoration du nombre de sièges égale au plus à 10% du nombre total de sièges issu de l'application de l'article L. 5211-6-1 III du CGCT.

Cette majoration a deux particularités :
- ⇨ d'une part, elle permet à une commune de l'EPCI de disposer de plus de la moitié des sièges au sein du conseil,
- ⇨ d'autre part, la répartition établie selon un accord local doit permettre une représentation conforme au principe d'égalité devant le suffrage. Dit autrement, les sièges supplémentaires attribués dans le cadre d'un accord local ne doivent pas avoir pour effet d'accentuer une situation de sur-représentation ou de sous-représentation d'une commune. Le législateur a donc prévu que la part des sièges détenus par chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de son poids démographique au sein de l'EPCI.

En application de ces principes, seules deux communes ont pu bénéficier de la majoration suite à un accord local :
- La Ville de Brest qui, proportionnellement à sa population, était sous-représentée au sein du Conseil,
- La ville de Bohars qui était la seule commune à ne disposer que d'un siège.

L'ensemble des communes s'étant prononcé à l'unanimité pour cette majoration, le Préfet du Finistère par arrêté n°2019-276-0009 le 3 octobre 2019 a fixé à 66 le nombre des sièges du Conseil de Brest métropole. La répartition entre les communes se fait comme suit :
- **1 + 1 délégués du conseil municipal de BOHARS.**
- **3 délégués du conseil municipal de GOUESNOU.**
- **4 délégués du conseil municipal de GUILERS.**
- **7 délégués du conseil municipal de GUIPAVAS.**
- **6 délégués du conseil municipal de PLOUGASTEL-DAOULAS.**
- **6 délégués du conseil municipal de PLOUZANÉ.**
- **5 délégués du conseil municipal de LE RELECQ-KERHUON.**
- **32 + 1 délégués du conseil municipal de BREST.**

Les 66 conseillé-ère-s métropolitain-e-s ont été élu-e-s au suffrage universel direct dans le cadre des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 et constituent le Conseil de la métropole depuis la séance d'installation du Conseil en juillet 2020.

Evolution de la composition du Conseil

Années / Villes	De 1974 à 1982	De 1983 à 1989	De 1989 à 1995	De 1995 à 2001	De 2001 à 2014	De 2014 à 2020	**A partir de 2020**
Bohars	2	2	2	1	2	2	**2**
Brest	37	42	55	59	55 dont 54 pourvus	35	**33**
Gouesnou	4	4	4	2	3	3	**3**
Guilers	5	5	5	2	3	4	**4**
Guipavas	6	7	7	4	5	7	**7**
Plougastel-Daoulas	6	7	7	4	5	7	**6**
Plouzané	4	6	6	4	5	6	**6**
Le Releq-Kerhuon	6	7	7	4	5	6	**5**
	70	80	93	80	83 dont 82 sièges pourvus	70	**66**

LE BUREAU DE LA METROPOLE

(au 20 Décembre 2022)

L'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale de déléguer un certain nombre de matières à l'exception de certaines matières limitativement énumérées.

En application de cet article, la délibération C2021-07-051 du Conseil de la Métropole du 10 Juillet 2020 précise les délégations d'attribution du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Ainsi le bureau se voit attribuer une délégation d'attribution du conseil à l'exclusion :

- Des attributions citées à l'article 5211.10 du CGCT (et qui ne peuvent légalement être déléguées) :

- le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances,
- l'approbation du compte administratif,
- les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612.15,
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI,
- l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- la délégation de la gestion d'un service public,
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la Ville.

- Des autres sujets suivants :

- fixation des tarifs,
- décisions réglementaires relatives aux documents de planification (PLU, SCoT) et aux opérations d'aménagement prévues à l'article L. 300-2 du code de l'Urbanisme,
- bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières et foncières,
- conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage,
- décisions en matière de taxes et de fiscalité issues des dispositions législatives et réglementaires,
- rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et sur le service d'élimination des déchets,
- conventions entre Brest métropole et l'Etat, Brest métropole et les Collectivités territoriales, sauf lorsqu'elles interviennent à titre gratuit, étant précisé que les conventions de groupements de commandes conclues à titre onéreux relèvent de la compétence du Bureau,
- désignation d'élus auprès d'organismes pour lesquels une décision de l'assemblée délibérante est expressément prévue par les textes réglementaires,
- modifications du tableau des emplois,
- comptes rendus annuels des opérations d'aménagement concédées prévues à l'article L. 300-5 du code de l'Urbanisme,
- déclarations de projet prévues à l'article L. 126-1 du code de l'Environnement,
- les rapports des délégataires de service public mentionnés à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales.

Composition du Bureau de la Métropole

Délibérations C 2020-07-043, C 2020-07-044, C 2020-07-045, C 2020-10-125, C 2021-06-061, C 2021-10-149)

(au 20 Décembre 2022)

Le Bureau de la métropole est composé de 35 membres permanents :

- le Président, délibération C2020-07-042 du Conseil de la Métropole du 10 juillet 2020,
- les 20 Vice-Présidents, délibérations C2020-07-043 / C2020-07-044 du Conseil de la Métropole du 10 juillet 2020, C 2021-10-149 du Conseil de la Métropole du 15 octobre 2021.
- et 14 autres membres, délibérations C2020-07-045 C2021-06-061 du Conseil de la Métropole du 10 juillet 2020.

M. François CUILLANDRE Maire de Brest	**Président**
M. Stéphane ROUDAUT Maire de Gouesnou	Premier Vice-président, dans les domaines du projet métropolitain et des grands équipements.
Mme Tifenn QUIGUER Brest - Conseillère	Deuxième Vice-présidente, dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement et la proximité territoriale en charge du secteur Centre de la métropole.
M. Michel GOURTAY Brest - Conseiller	Troisième Vice-président, dans le domaine de l'économie
M. Dominique CAP Maire de Plougastel-Daoulas	Quatrième Vice-président, dans les domaines de l'international, la coopération décentralisée et le Pays de Brest
Mme Nathalie CHALINE Brest - Conseillère	Cinquième Vice-présidente, dans les domaines l'économie des transitions et de l'alimentation durable
M. Yohann NEDELEC Brest - Adjoint	Sixième Vice-président, dans le domaine des mobilités, grands projets et Rade
M. Pierre OGOR Maire de Guilers	Septième Vice-président, dans le domaine des services à la population et coordination des vice-présidences de territoire de proximité.
Mme Bernadette ABIVEN Brest - Conseillère	Huitième Vice-présidente, dans le domaine des ressources humaines et de l'emploi et l'insertion.
M. Yann GUEVEL Brest - Adjoint	Neuvième Vice-Président, dans le domaine des finances.
M. Fabrice JACOB Maire de Guipavas	Dixième Vice-président, dans les domaines de l'urbanisme commercial, le commerce et l'artisanat.

Mme Patricia SALAUN-KERHORNOU Brest - Conseillère	Onzième Vice-présidente, dans les domaines de l'habitat, de l'hébergement et politique de la Ville.
M. Glen DISSAUX Brest - Conseiller	Douzième Vice-président, dans les domaines du plan climat air énergie territorial, de la COP 26 locale et de l'agenda 2030.
M. Armel GOURVIL Maire de Bohars	Treizième Vice-président, dans les domaines du tourisme et des congrès.
Mme Véfa KERGUILLEC Brest - Conseillère	Quatorzième Vice-présidente, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement
Mme Frédérique BONNARD-LE FLOC'H Brest - Conseillère	Quinzième Vice-présidente, dans le domaine des coopérations territoriales et politiques contractuelles et de la proximité territoriale en charge du secteur ouest.
M. Yves DU BUIT Maire de Plouzané	Seizième Vice-président, dans les domaines de la propreté et de la proximité territoriale en charge du secteur nord.
M. Laurent PERON Maire de Le Relecq Kerhuon	Dix-septième Vice-président, dans les domaines du littoral et des espaces sensibles
M. Hubert BRUZAC Brest - Conseiller	Dix-huitième Vice-président, dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.
M. Tristan FOVEAU Brest - Conseiller	Dix-neuvième Vice-président, dans le domaine de la gestion durable des déchets et opérateurs d'énergie.
M. Jean-Michel LE LORC'H Brest - Conseiller	Vingtième Vice-président, dans le domaine de la proximité territoriale en charge du secteur est.
Mme Claudie BOURNOT-GALLOU Le Relecq-Kerhuon - Adjointe	**Conseillère**
Mme Françoise GUENEUGUES Plouzané - Adjointe	Conseillère déléguée auprès de la Vice-Présidente en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de la proximité territoriale en charge du secteur centre de la métropole, dans le domaine des relations avec le monde agricole
Mme Pascale ALBERT Bohars - Adjointe	**Conseillère**
Mme Patricia HENAFF Pougastel-Daoulas - Adjointe	Conseillère déléguée auprès du Président, dans le domaine du handicap
M. Pierre Even Guilers - Conseiller	**Conseiller délégué**

M. Christian PETITFRERE Guipavas - Adjoint	Conseiller délégué auprès du Vice-Président en charge de l'économie, dans le domaine de la stratégie foncière du développement économique
Mme Claudine BRUBAN Gouesnou - Adjointe	**Conseillère**
Mme Jacqueline HERE Brest - Adjointe	Conseillère déléguée auprès du-de la Vice-président. e en charge de l'urbanisme dans le domaine de l'urbanisme réglementaire
Mme Sylvie JESTIN Brest - Adjointe	Conseillère déléguée auprès du-de la Vice-présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et politique de la Ville, dans le domaine du logement social
M. Patrick APPERE Brest - Adjoint	Conseiller délégué auprès du Président, dans les domaines des équipements sportifs et du nautisme
M. Réza SALAMI Brest - Adjoint	Conseiller délégué auprès du Président, dans le domaine des équipements culturels
Mme Bernadette MALGORN Brest - Conseillère	**Conseillère**
Mme Véronique BOURBIGOT Brest - Conseillère	**Conseillère**
M. Marc COATANEA Brest - Conseiller	**Conseiller**

A la date du 31 décembre 2022, le Bureau de la métropole est incomplet, suite au décès de Madame Vefa KERGUILLEC, quatorzième Vice-Présidente, elle sera remplacée lors du Conseil de métropole prévu le 27 janvier 2023.

Conseillers.ères délégué.e.s avec voix consultative	
Mme Marion MAURY Brest - Adjointe	Conseillère déléguée auprès du Vice-Président en charge des mobilités, des grands projets et de la rade, dans le domaine des mobilités actives
Mme Emilie KUCHEL Brest - Adjointe	Conseillère déléguée auprès de la Vice-Présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et de la politique de la ville, dans le domaine des projets éducatifs
M. Tom HELIES Le Relecq-Kerhuon - Adjoint	Conseiller délégué auprès de la Vice-Présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et de la politique de la ville, dans le domaine de l'accueil des gens du voyage

LE PRESIDENT

C'est l'organe exécutif de la collectivité. Élu par le Conseil en son sein, il prépare et exécute les délibérations du Conseil et du Bureau. Il est le chef des services de la collectivité, l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Il peut déléguer par arrêtés, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Président-e-s.
Par ailleurs, lors de la séance du 10 Juillet 2020, par délibération n° C 2020-07-050, le Conseil a délégué une partie de ses attributions au Président et autorisé ce dernier à déléguer ces attributions à des Vice-Président-e-s.

LES VICE-PRESIDENT-E-S ET LEURS DELEGATIONS

(au 20 Décembre 2022)

Lors du Conseil de la métropole 10 juillet 2020 a eu lieu l'élection des vingt Vice-Présidents de la Métropole, délibérations n° C 2020-07-044.et C2021-10-149

M. Stéphane ROUDAUT Maire de Gouesnou	Premier Vice-président, dans les domaines du projet métropolitain et des grands équipements.
Mme Tifenn QUIGUER Brest - Conseillère	Deuxième Vice-présidente, dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement et la proximité territoriale en charge du secteur Centre de la métropole.
M. Michel GOURTAY Brest - Conseiller	Troisième Vice-président, dans le domaine de l'économie
M. Dominique CAP Maire de Plougastel-Daoulas	Quatrième Vice-président, dans les domaines de l'international, la coopération décentralisée et le Pays de Brest
Mme Nathalie CHALINE Brest - Conseillère	Cinquième Vice-présidente, dans les domaines l'économie des transitions et de l'alimentation durable
M. Yohann NEDELEC Brest - Adjoint	Sixième Vice-président, dans le domaine des mobilités, grands projets et Rade
M. Pierre OGOR Maire de Guilers	Septième Vice-président, dans le domaine des services à la population et coordination des vice-présidences de territoire de proximité.
Mme Bernadette ABIVEN Brest - Conseillère	Huitième Vice-présidente, dans le domaine des ressources humaines et de l'emploi et l'insertion.
M. Yann GUEVEL Brest - Adjoint	Neuvième Vice-Président, dans le domaine des finances.
M. Fabrice JACOB Maire de Guipavas	Dixième Vice-président, dans les domaines de l'urbanisme commercial, le commerce et l'artisanat.
Mme Patricia SALAUN-KERHORNOU Brest - Conseillère	Onzième Vice-présidente, dans les domaines de l'habitat, de l'hébergement et politique de la Ville.

M. Glen DISSAUX Brest - Conseiller	Douzième Vice-président, dans les domaines du plan climat air énergie territorial, de la COP 26 locale et de l'agenda 2030.
M. Armel GOURVIL Maire de Bohars	Treizième Vice-président, dans les domaines du tourisme et des congrès.
Mme Véfa KERGUILLEC Brest - Conseillère	Quatorzième Vice-présidente, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.
Mme Frédérique BONNARD-LE FLOC'H Brest - Conseillère	Quinzième Vice-présidente, dans le domaine des coopérations territoriales et politiques contractuelles et de la proximité territoriale en charge du secteur ouest.
M. Yves DU BUIT Maire de Plouzané	Seizième Vice-président, dans les domaines de la propreté et de la proximité territoriale en charge du secteur nord.
M. Laurent PERON Maire de Le Relecq Kerhuon	Dix-septième Vice-président, dans les domaines du littoral et des espaces sensibles
M. Hubert BRUZAC Brest - Conseiller	Dix-huitième Vice-président, dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.
M. Tristan FOVEAU Brest - Conseiller	Dix-neuvième Vice-président, dans le domaine de la gestion durable des déchets et opérateurs d'énergie.
M. Jean-Michel LE LORC'H Brest - Conseiller	Vingtième Vice-président, dans le domaine de la proximité territoriale en charge du secteur est.

LES ELU-E-S
Les délégations
(au 20 Décembre 2022)

Missions confiées aux Conseiller-e-s sous la responsabilité du Président

M. Patrick APPERE Brest - Adjoint	Conseiller délégué auprès du Président, dans les domaines des équipements sportifs et du nautisme
M. Réza SALAMI Brest - Adjoint	Conseiller délégué auprès du Président, dans le domaine des équipements culturels
Mme Patricia HENAFF Plougastel-Daoulas - Adjointe	Conseillère déléguée auprès du Président, dans le domaine du handicap

Missions confiées aux Conseiller-e-s sous la responsabilité de Vice-Président-e

Mme Jacqueline HERE Brest - Adjointe	Conseillère déléguée auprès du-de la Vice-président. e en charge de l'urbanisme dans le domaine de l'urbanisme réglementaire
Mme Sylvie JESTIN Brest - Adjointe	Conseillère déléguée auprès du-de la Vice-présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et politique de la Ville, dans le domaine du logement social
Mme Marion MAURY Brest – Adjointe	Conseillère déléguée auprès du Vice-Président en charge des mobilités, des grands projets et de la rade, dans le domaine des mobilités actives
M. Christian PETITFRERE Guipavas - Adjoint	Conseiller délégué auprès du Vice-Président en charge de l'économie, dans le domaine de la stratégie foncière du développement économique
Mme Françoise GUENEGUES Plouzané - Adjointe	Conseillère déléguée auprès de la Vice-Présidente en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et de la proximité territoriale en charge du secteur centre de la métropole, dans le domaine des relations avec le monde agricole
Mme Emilie KUCHEL Brest - Adjointe	Conseillère déléguée auprès de la Vice-Présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et de la politique de la ville, dans le domaine des projets éducatifs
M. Tom HELIES Le Relecq-Kerhuon - Adjoint	Conseiller délégué auprès de la Vice-Présidente en charge de l'habitat, de l'hébergement et de la politique de la ville, dans le domaine de l'accueil des gens du voyage
M. Ronan PICHON Brest - Conseiller	Conseiller délégué auprès de la vice-présidente en charge des coopérations territoriales et politiques contractuelles et de la proximité territoriale en charge du secteur ouest, dans les domaines de la stratégie numérique de territoire.

LES COMMISSIONS
(au 20 Décembre 2022)

Conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-22 du CGCT, les Conseillères et Conseillers se sont répartis au sein de commissions permanentes, chargées notamment d'étudier les dossiers et les rapports soumis au Conseil et au Bureau de la Métropole par délibération.

La collectivité a décidé, par ailleurs, que les élu-e-s des communes non délégué-e-s à la Métropole pouvaient assister en qualité d'auditeurs à ces commissions.

Ces commissions sont désormais au nombre de 5 et se composent comme telles, suite à l'adoption des délibérations n° C 2020-07-061 du 16 Juillet 2020, C 2020-10-124 du 22 Octobre 2020, C2021-10-150 du 15 Octobre et C 2021-12-253 du 13 Décembre 2021.

Aménagement durable du territoire – Transition énergétique – Mobilité **B 10**	**Attractivité développement économique – Emploi – Solidarité** **B 30**	**Grands services urbains – Environnement – Affaires générales – Ressources** **B 21**	**Services à la population** **B 11**	**Coopération des territoires et international – Politiques contractuelles** **B 12**
T. QUIGUER	**M. GOURTAY**	**Y. GUEVEL**	**P. OGOR**	**D. CAP**
A. S. MORVAN **V. BOURBIGOT** **G. DISSAUX** **J. HERE** **S. JESTIN** **Y. NEDELEC** **F. GUENEUGUES** **C. LE ROY** **J. LE BRIS** **C. BRUBAN** **M. COATANEA** **P. HENAFF** **C. ORVOEN** **J-P. RICHARD** **P. SALAUN-KERHORNOU**	**M. BRONEC** **H. BRUZAC** **J-P. ELKAIM** **P. EVEN** **A. GOURVIL** **F. JACOB** **M. MAILLARD** **C. MIGOT** **D. MOAN** **F. PELLICANO** **C. PETITFRERE** **N. CHALINE** **R. THOMAS** **E. TOURNIER**	**B. ABIVEN** **P. APPERE** **J-L. BATANY** **R. PICHON** **A. DELAROCHE** **E. GUELLEC** **E. KUCHEL** **B. MALGORN** **B. NICOLAS** **M. QUETIER** **S. ROUDAUT**	**P. ALBERT** **Y. DU BUIT** **T. FOVEAU** **J. GOSSELIN** **L. GUILLEVIN** **T. HELIES** **V. KERGUILLEC** **G. MONOT** **J-M. LE LORC'H** **M. MAURY** **L. PERON** **X. RIOUAL**	**C. ANDRIEUX** **F. BONNARD-LE FLOC'H** **C. BOURNOT-GALLOU** **B. CALVES** **G. KERJEAN** **P. LAVERGNE** **S. MICHEL** **R. SALAMI**

UN RAPIDE HISTORIQUE

Les Communautés Urbaines en France

De la loi n°66-1069 du 31 décembre 1966, instaurant les communautés urbaines, il a été décidé la création des quatre premières communautés en France : celles de Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg.
Au cours de la période 1968 à 1974, cinq autres communautés ont été créées, de manière volontaire et à l'initiative des collectivités locales : Dunkerque, Cherbourg, Le Creusot-Monceau Les Mines, Le Mans et **Brest**.
Trois étaient de création plus récente : Nancy, Arras et Alençon, issues d'une transformation d'un district en communauté urbaine.
Les communautés urbaines de Nantes et Marseille sont nées après la loi du 12 juillet 1999 (dite loi Chevènement) relative à la coopération intercommunale, la première par transformation d'un district existant, la seconde résultant d'une création ex-nihilo.
Enfin, en 2008, les communautés urbaines de Toulouse et de Nice sont nées pour la première, de la transformation de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse et pour la seconde, de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur (CANCA).
En 2014, la France comptait 16 communautés urbaines, réparties de façon relativement harmonieuse sur l'ensemble du territoire. La population "Communautaire" totalisait 7,7 millions d'habitants répartis sur 409 communes.

La Communauté Urbaine de Brest (1974-2015)

Les **compétences d'origine** de la Communauté Urbaine de Brest (CUB), créée par décret n°73-508 du 24 mai 1973 pour regrouper les huit communes précédemment réunies au sein du Syndicat d'Équipement de l'Agglomération Brestoise (SEAB), ont été **fixées** par le décret n°73-1153 du 27 décembre 1973. Ces compétences étaient celles listées par la loi n°66-1069 du 31 décembre 1966 relative aux communautés urbaines.

Elles ont été **étendues et/ou aménagées à diverses reprises**, notamment suite à la loi n° 99-586 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi Chevènement, avec approbation par arrêté préfectoral n°2112 du 31 décembre 2000, pour application à compter du 1er janvier 2001. Parmi les services et équipements transférés, on peut citer les suivants : le Quartz, le Parc de Loisirs de Penfeld, la Recouvrance, les piscines (Brest), les centres nautiques (Brest Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas), les écoles de musique (Brest, SIMUREL), les espaces verts, l'éclairage public.

A l'occasion du 30ème anniversaire de la CUB en 2004, et suite à une proposition de dénomination évocatrice des projets de développement pour l'agglomération, pour ses habitants et toute la Bretagne occidentale, il a été décidé de lui attribuer le nom de « Brest métropole océane - Communauté Urbaine » à compter du 1er janvier 2005.

L'article 163 de la loi du 13 août 2004 codifié à l'article L 5211-9-2 du CGCT ayant ouvert la possibilité de partager, sous conditions, les pouvoirs de police entre les Maires et le Président de l'EPCI, Brest métropole océane a fait application de certaines de ces dispositions concernant :

- les pouvoirs en matière de police **d'assainissement et d'élimination des déchets ménagers**, dévolus aux Maires : les arrêtés en ces matières faisaient l'objet d'une co-décision des Maires des communes concernées et du Président de Brest métropole océane conformément à l'arrêté du Préfet du Finistère du 28 novembre 2005 (pages 14 et 15).

- Depuis les lois 2014-58, 2014-366 et 2015- 991 des 27 janvier 2014, 24 mars 2014 et 7 août 2015 modifiant l'article L 5211-9 du CGCT, si l'EPCI est compétent en matière **d'assainissement et de collecte de déchets ménagers,** les pouvoirs en ces matières sont transférés à son président. Depuis lors, les décisions relatives à ces matières sont prises par le Président de Brest métropole qui les transmet pour information aux Maires des communes concernées « dans les meilleurs délais ».

A partir de la loi du 13 août 2004, les pouvoirs de police détenus par le Maire de Guilers en matière de **sécurité lors d'organisation de manifestations culturelles et sportives se déroulant dans l'enceinte du Parc de Penfeld** ont fait l'objet d'une co-décision du Maire de Guilers et du Président de Brest métropole océane par arrêté du Préfet du Finistère du 20 septembre 2005 (pages 44 et 45). Cet arrêté a été abrogé et remplacé par l'arrêté du Préfet du Finistère du

6 novembre 2014 confiant la décision au Président de Brest métropole, transmise pour information à M. le Maire de Guilers dans les meilleurs délais (Arrêté pages 56 et 57).
Une **modification substantielle des compétences** de la CUB résulte d'une décision des communes membres dont le conseil de communauté a pris acte le 30 juin 2006. Les compétences de Brest métropole océane ont été étendues au-delà de celles fixées par l'article L5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) aux communautés urbaines à des compétences qui reflétaient le rayonnement et l'attractivité de son territoire.
Ces compétences supplémentaires portaient sur des domaines aussi divers que :

- le développement et l'aménagement économique, social, éducatif, culturel et sportif,
- l'espace public,
- l'équilibre social de l'habitat sur le territoire,
- la politique de la ville,
- la gestion des services d'intérêt collectif,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Cette importante modification des compétences a été prise en compte par l'arrêté préfectoral n°2006-0824 du 13 juillet 2006 – à voir dans le Recueil des Actes Administratifs (RAAD) n° 15 de la préfecture du Finistère d'octobre 2006 (pages 36 à 40).

L'arrêté du 13 juillet 2006 a été complété par l'arrêté préfectoral n°2009-1192 du 27 juillet 2009 en matière de politique de la ville en confiant à Brest métropole océane la participation aux actions et aux dispositifs contractuels de développement urbain avec, en particulier, la maîtrise d'œuvre du Contrat de Ville et les dispositifs locaux de prévention de la délinquance. Voir l'arrêté du 27 juillet 2009 précité au RADD n° 13 d'août 2009 (pages 126 et 127)

La métropole (1er janvier 2015)

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a placé, au cœur de la réforme territoriale, la **création des métropoles**, aujourd'hui au nombre de 22.

Dans le cadre de cette loi, Brest métropole bénéficie, depuis le 1er janvier 2015 du nouveau statut de métropole, qui est la reconnaissance :

- du rôle joué par un nombre limité de grandes agglomérations françaises (Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse et Brest). Nancy a rejoint ce statut au 01/07/16, puis en vertu de la loi Statut de Paris, Clermont-Ferrand, Dijon, Metz, Orléans, Toulon, Tours et Saint-Etienne se sont ajoutées à la liste.
- de fonctions métropolitaines exercées par l'agglomération brestoise au service d'un territoire dépassant les frontières institutionnelles.

Concernant Brest, la loi a pris en compte différents critères :

- Sa qualité de zone d'emplois de plus de 400 000 habitants au sens de l'INSEE : au dernier recensement disponible au moment de l'entrée en vigueur de la loi soit en 2011, l'agglomération de Brest métropole appartient à une zone d'emploi de 466 090 habitants ;
- L'exercice en lieu et place des communes des compétences énumérées à l'article L. 5217-2 du CGCT ;
- La présence de nombreuses fonctions stratégiques de l'Etat sur son territoire. D'une part, la base navale de Brest regroupe les principaux organismes de soutien des forces navales et la base de la force océanique stratégique ; d'autre part, la Préfecture Maritime de l'Atlantique assure le commandement maritime pour les zones de la Manche et de l'Atlantique ; enfin, il accueille la Direction de l'Aviation Civile l'Ouest de la France.

Et de multiples fonctions métropolitaines exercées à partir du territoire :

- L'aéroport Brest Bretagne classé 1er aéroport breton en 2014 a confirmé cette place en 2015 avec plus d'un million de passagers et une évolution de 0,2% par rapport à 2014 ;
- Le port de Brest, d'intérêt national pour le trafic conteneurs, est le 1er centre français de la réparation navale civile et joue un rôle essentiel dans le développement de la filière industrielle des énergies marines renouvelables ;
- Le centre hospitalier régional universitaire de Brest (CHRU) est l'établissement structurant de l'ouest breton en matière de santé ;
- La recherche et la formation occupent une place prépondérante : En matière de recherche liée à la mer, la présence de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), de l'Institut Français de Recherche Polaire (IFRP) et du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Europole Mer en témoigne. Concernant la formation, le nombre et la

diversité des organismes d'enseignement supérieurs attestent de cette place de 1er plan : l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), Télécom Bretagne, les écoles d'ingénieurs (ENSTA, et ENIB), l'Ecole Navale, Brest Business School (ex Ecole Supérieure de Commerce Bretagne ou ESCB), l'Ecole Supérieure d'Arts de Bretagne.

- A ajouter que Brest regroupe plusieurs directions ou agences nationales civiles et militaires tels le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), l'Agence des aires marines protégées, établissement public ayant en charge la gestion de ces aires, France Energies Marines, qui est structuré en groupement d'intérêt public (ou GIP), le Centre de Documentation et de Recherche sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE),
- Le Quartz, scène nationale culturelle et centre de congrès, Océanopolis, parc de découverte des océans, les fêtes et manifestations maritimes de Brest sont des témoins parmi d'autres du rayonnement culturel et évènementiel du territoire.

Le décret 2014-1079 du 22 septembre 2014 portant création de la métropole ainsi que l'arrêté préfectoral 2015015-0001 du 15 janvier 2015 portant statuts de la métropole Brest métropole, sont reproduits ci-dessous :

Le Premier ministre
Sur le rapport de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5217-1 et L. 5217-2 ;
Vu les délibérations de la communauté urbaine de Brest du 7 février 2014 et du 14 mars 2014 ;
Vu la délibération de la commune de Plouzané du 10 février 2014 ;
Vu la délibération de la commune de Bohars du 11 février 2014 ;
Vu la délibération de la commune de Brest du 11 février 2014 ;
Vu la délibération de la commune de Guilers du 13 février 2014 ;
Vu la délibération de la commune de Plougastel-Daoulas du 18 février 2014 ;
Vu la délibération de la commune de Guipavas du 19 février 2014 ;
Vu la délibération de la commune de Gouesnou du 27 février 2014 ;
Vu la délibération de la commune du Relecq-Kerhuon du 26 février 2014,
Décrète :

Article 1
Il est créé un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre relevant de la catégorie des métropoles, par transformation de la communauté urbaine de Brest.

Article 2
Cet établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre prend le nom de : "Brest métropole".

Article 3
La métropole Brest métropole est constituée, à la date de sa création et sans préjudice des évolutions ultérieures de son périmètre, des communes suivantes : Bohars, Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Plougastel-Daoulas, Plouzané, Le Relecq-Kerhuon.

Article 4
La métropole Brest métropole exerce les compétences prévues à
l'article L. 5217-2 du code général des collectivités territoriales ainsi que les compétences suivantes :

- actions de soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur, à la formation professionnelle et à la vie étudiante ;
- participation aux actions et aux dispositifs d'insertion économique et, en particulier, soutien à la maison de l'emploi et de la formation professionnelle, créée à l'échelle du pôle métropolitain du pays de Brest, à la mission locale et au plan local pour l'insertion et l'emploi ;
- soutien aux projets pédagogiques dans les collèges et les lycées ;
- lycées et collèges dans les conditions fixées au titre Ier du livre II et au chapitre Ier du titre II du livre IV ainsi qu'à l'article L. 521-3 du code de l'éducation ;
- soutien des pratiques touristiques contemporaines au sein des équipements d'agglomération et de l'association Passerelle, de l'organisation des manifestions nautiques et des fêtes maritimes, de l'organisation de congrès ou de salons professionnels ayant trait à ses compétences, du sport professionnel ;
- fourniture des services de communication ;
- création, aménagement, gestion et entretien des espaces verts publics à l'exception de ceux accessoires à un équipement ou à un établissement communal ou situés à l'intérieur de ceux-ci ;
- éclairage public ;

- nettoiement des espaces publics, comprenant celui des plages ; installation d'équipements sanitaires à proximité immédiate de celles-ci ; soutien aux plans de gestion municipaux des plages ;
- participation au financement de la production et de la réhabilitation du logement privé ;
- capture et mise en fourrière des animaux errants ;
- entretien et gestion des espaces naturels sensibles identifiés par le conseil de la communauté dans le cadre du plan local d'urbanisme, des chemins appartenant aux communes et des sentiers de randonnées ayant fait l'objet d'une convention ;
- entretien et gestion de la servitude littorale, sous réserve qu'elle ait été approuvée par l'Etat et que la convention ait été passée avec lui ;
- actions d'expertise et d'analyse dans le domaine sanitaire et environnemental ;
- actions d'accompagnement de la politique de résorption du caravanage sauvage.

Article 5
Le siège de la métropole est fixé à l'adresse suivante : 24, rue Coat-ar-Guéven, CS 73826-29 238 Brest Cedex 2.

Article 6
Le comptable des finances publiques de la ville de Brest et de la communauté urbaine Brest Métropole assure les fonctions de comptable de la métropole Brest Métropole.

Article 7
Les statuts de la métropole Brest Métropole sont publiés au recueil des actes de la préfecture.

Article 8
Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2015.

Article 9
Le ministre de l'intérieur, la ministre de la décentralisation et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la réforme territoriale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 22 septembre 2014.
Manuel Valls
Par le Premier ministre :
La ministre de la décentralisation et de la fonction publique,
Marylise Lebranchu
Le ministre de l'intérieur,
Bernard Cazeneuve
Le secrétaire d'Etat chargé de la réforme territoriale,
André Vallini

Décret publié au JORF, le 25 septembre 2014
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029497481&fastPos=1&fastReqId=893846724&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte

---

"ARRETE préfectoral n°2015015-0001 du 15 janvier 2015
portant statuts de la métropole Brest Métropole

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5217-1 et L. 5217-2 ;
Vu le décret n° 73-508 du 24 mai 1973 portant création de la communauté urbaine de Brest ;
Vu le décret n° 2014-1079 du 22 septembre 2014 portant création de la métropole Brest Métropole ;
Vu les arrêtés n° 2006-0824 du 13 juillet 2006 et 2009-1192 du 27 juillet 2009 portant transferts de compétences à la communauté urbaine Brest Métropole Océane ;
Considérant que l'article 7 du décret susvisé du 22 septembre 2014 prévoit la publication des statuts de Brest Métropole au recueil des actes administratifs de la préfecture ;
Considérant que toutes les compétences acquises par un établissement public de coopération intercommunale antérieurement à sa transformation en métropole sont transférées de plein droit à la métropole ;
Considérant que certaines compétences sont soumises à la définition d'un intérêt métropolitain ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère :

ARRETE

Article 1 : Conformément aux arrêtés susvisés des 13 juillet 2006 et 27 juillet 2009, sont d'intérêt métropolitain les équipements suivants :

a) les équipements et des établissements dans les domaines d'activités culturelles, socio-culturelles, sportives, touristiques, de loisirs et de congrès suivants :
. le Quartz,
. Océanopolis,
. la Carène, salle de musiques actuelles,
. le Zénith, au cas où il serait décidé d'en créer un,
. le Parc de Penfeld,
. le Manoir de Keroual et son domaine,
. les musées faisant l'objet d'une convention avec l'Etat ou avec le Conseil général,
. les établissements d'enseignement musical reconnus par l'Etat,
. le "Rinkla Stadium", patinoire,
. le nouveau stade (anciennement « grand stade »),
. l'Arena (anciennement « grande salle de spectacles sportifs »),
. le port de plaisance du Moulin Blanc,
. le port du Château,
. la goélette "La Recouvrance",
. le centre médico-sportif,
. les piscines,
. les centres nautiques, y compris la cale du "Passage" - Le Relecq-Kerhuon ;

b) l'ensemble des zones d'aménagement concerté sur le territoire de la métropole ;

c) la création de tout nouveau cimetière et l'extension des cimetières, l'ensemble des crématoriums.

Article 2 : Brest Métropole exerce les compétences prévues à l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales ainsi que les compétences suivantes en application des articles L.5215-20-1 et L.5217-1 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales et des arrêtés préfectoraux des 13 juillet 2006 et 27 juillet 2009 portant transferts de compétences à la communauté urbaine Brest Métropole Océane :

a) En matière de développement et d'aménagement économique, social, éducatif, culturel et sportif :
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté ;
- actions de soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur, à la formation professionnelle et à la vie étudiante ;
- participation aux actions et aux dispositifs d'insertion économique et, en particulier, soutien à la maison de l'emploi et de la formation professionnelle créée à l'échelle du pôle métropolitain du pays de Brest, à la mission locale et au plan local pour l'insertion et l'emploi ;
- soutien aux projets pédagogiques dans les collèges et les lycées ;

- lycées et collèges dans les conditions fixées au titre 1er du livre II et au chapitre 1er du titre II du livre IV ainsi qu'à l'article L 521-3 du code de l'éducation ;
- soutien des pratiques artistiques contemporaines au sein des équipements d'intérêt métropolitains précités et de l'association Passerelle :
- soutien de l'organisation des manifestations nautiques et des fêtes maritimes, de l'organisation de congrès ou de salons professionnels ayant trait à ses compétences, du sport professionnel à compter de la mise en service des nouveaux équipements sportifs d'intérêt métropolitain précités et des structures contribuant à la formation des joueurs professionnels.

b) En matière d'aménagement de l'espace métropolitain :
- fourniture de services de communication dans les conditions et sous les réserves prévues à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

c) Sur l'espace public :
- création, aménagement, gestion et entretien des espaces verts publics à l'exception de ceux accessoires à un équipement ou à un établissement communal ou situés à l'intérieur de ceux-ci ;
- éclairage public ;
- nettoiement des espaces publics, comprenant celui des plages, dont la qualité des eaux de baignade est contrôlée par l'Etat, installation d'équipements sanitaires à proximité immédiate de celles-ci, soutien aux plans de gestion municipaux des plages ;

d) En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire :
- opérations de renouvellement urbain ;
- participation au financement de la production et de la réhabilitation du logement privé et du logement social ;

e) En matière de gestion des services d'intérêt collectif :
- capture et la mise en fourrière des animaux errants, en application des décisions de police des Maires.

f) En matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie :
- entretien et gestion des espaces naturels sensibles identifiés par l'organe délibérant de la métropole dans le cadre du plan local d'urbanisme, des chemins appartenant aux communes et des sentiers de randonnées ayant fait l'objet d'une convention ;
- entretien et gestion de la servitude littorale, sous réserve qu'elle ait été approuvée par l'Etat et que convention ait été passée avec lui ;
- actions d'expertise et d'analyse dans le domaine sanitaire et environnemental ;
- actions d'accompagnement de la politique de résorption du caravanage sauvage.

Article 3 : Les statuts de la métropole sont annexés au présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans les mêmes conditions de délai, il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Brest et la directrice départementale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et aux maires des communes membres.

Signé : Jean-Luc VIDELAINE.
Publié au RADD de la préfecture du Finistère le 20/01/2015

ANNEXE A L'ARRETE préfectoral n°2015015-0001 du 15 janvier 2015

STATUTS DE BREST METROPOLE

Article 1 - Périmètre

La métropole « Brest métropole » est constituée, à la date de sa création et sans préjudice des évolutions ultérieures de son périmètre, des communes suivantes : Bohars, Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Plougastel-Daoulas, Plouzané, Le Relecq-Kerhuon.

Article 2- Dénomination

Le nom de la métropole de Brest est « Brest métropole ».

Article 3 – Durée

La métropole est créée pour une durée illimitée.

Article 4 – Siège

Le siège de la métropole est fixé à l'adresse suivante : 24 rue Coat-ar-Guéven, CS 73826-29238 Brest cedex 2

Article 5 – L'intérêt métropolitain

Sont d'intérêt métropolitain :

a) les équipements et des établissements dans les domaines d'activités culturelles, socio-culturelles, sportives, touristiques, de loisirs et de congrès suivants :
. le Quartz,
. Océanopolis,
. la Carène, salle de musiques actuelles,
. le Zénith, au cas où il serait décidé d'en créer un,
. le Parc de Penfeld,
. le Manoir de Keroual et son domaine,
. les musées faisant l'objet d'une convention avec l'Etat ou avec le Conseil général,
. les établissements d'enseignement musical reconnus par l'Etat,
. le "Rinkla Stadium", patinoire,
. le nouveau stade (anciennement « grand stade »),
. l'Arena (anciennement « grande salle de spectacles sportifs »),
. le port de plaisance du Moulin Blanc,
. le port du Château,
. la goélette "La Recouvrance",
. le centre médico-sportif,
. les piscines,
. les centres nautiques, y compris la cale du "Passage" - Le Relecq-Kerhuon ;

b) l'ensemble des zones d'aménagement concerté sur le territoire de la métropole ;

c) la création de tout nouveau cimetière et l'extension des cimetières, l'ensemble des crématoriums.

Article 6 – Compétences

A – En application de l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales, la métropole exerce les compétences obligatoires suivantes : ainsi que les compétences suivantes en application des articles L.5215-20-1 et L.5217-1 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales et des arrêtés préfectoraux des 13 juillet 2006 et 27 juillet 2009 portant transferts de compétences à la communauté urbaine Brest Métropole Océane :

1°) En matière de développement et d'aménagement économique, social, éducatif, culturel et sportif :

a) création et réalisation de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
b) Actions de développement économique ainsi que participation au copilotage des pôles de compétitivité et au capital des sociétés d'accélération du transfert de technologie ;

c) Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain ;
d) Programme de tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
e) Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation ;

2°) En matière d'aménagement de l'espace métropolitain :
a) Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu : définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain mentionnées à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, constitution de réserves foncières ;
b) Organisation de la mobilité au sens des articles L. 1231-1, L. 1231-8 et L. 1231-14 à L.1231-16 du code des transports ; création, aménagement et entretien de voirie, signalisation ; abris de voyageurs ; parcs et aires de stationnement et plan de déplacements urbains ;
c) Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ;
d) Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain ;
e) Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications, au sens de l'article L 1425-1 du présent code ;

3°) En matière de politique de l'habitat
a) Programme local de l'habitat ;
b) Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social, actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;
c) Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;
d) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

4°) En matière de politique de la ville :
a) Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
b) Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
c) Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

5°) En matière de gestion des services d'intérêt collectif
a) Assainissement et eau ;
b) Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ainsi que création, gestion, et extension des crématoriums ;
c) Abattoirs, marchés et marchés d'intérêt national ;
d) Services d'incendie et de secours, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du présent code ;
e) Service public de défense extérieur contre l'incendie ;

6°) En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie :
a) Gestion des déchets ménagers et assimilés ;
b) Lutte contre la pollution de l'air :
c) Lutte contre les nuisances sonores ;
d) Contribution à la transition énergétique ;
e) Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
f) Elaboration et adoption du plan climat-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable ;
g) Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ;
h) Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid urbains ;
i) Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du présent code ;
j) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
k) Autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, dans les conditions prévues à l'article L. 2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques,

B – En plus des compétences obligatoires mentionnées à l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales, la métropole « Brest métropole » exerce, en application des articles L.5215-20-1 et L.5217-1 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales et des arrêtés préfectoraux des 13 juillet 2006 et 27 juillet 2009 portant transferts de compétences à la communauté urbaine Brest Métropole Océane, les compétences suivantes :

1°) En matière de développement et d'aménagement économique, social, éducatif, culturel et sportif :
- a) création et réalisation des zones d'aménagement concerté ;
- b) action de soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur, à la formation professionnelle et à la vie étudiante ;
- c) participation aux actions et aux dispositifs d'insertion économique et, en particulier, soutien à la maison de l'emploi et de la formation professionnelle créée à l'échelle du pôle métropolitain du pays de Brest, à la mission locale et au plan local pour l'insertion et l'emploi ;
- d) soutien aux projets pédagogiques dans les collèges et lycées ;
- e) lycées et collèges dans les conditions fixées au titre 1er du livre II et au chapitre 1er du titre II du livre IV ainsi qu'à l'article L 521-3 du code de l'éducation ;
- f) soutien des pratiques artistiques contemporaines au sein des équipements d'intérêt métropolitain précités et de l'association Passerelle :
- g) soutien de l'organisation des manifestations nautiques et des fêtes maritimes, de l'organisation de congrès ou de salons professionnels ayant trait à ses compétences, du sport professionnel à compter de la mise en service des nouveaux équipements sportifs d'intérêt métropolitain précités et des structures contribuant à la formation des joueurs professionnels.

2°) En matière d'aménagement de l'espace métropolitain :
- a) fourniture de services de communication dans les conditions et sous les réserves prévues à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

3°) Sur l'espace public :
- a) création, aménagement, gestion et entretien des espaces verts publics à l'exception de ceux accessoires à un équipement ou à un établissement communal ou situés à l'intérieur de ceux-ci ;
- b) éclairage public ;
- c) nettoiement des espaces publics, comprenant celui des plages, dont la qualité des eaux de baignade est contrôlée par l'Etat, installation d'équipements sanitaires à proximité immédiate de celles-ci, soutien aux plans de gestion municipaux des plages ;

4°) En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire :
- a) opérations de renouvellement urbain ;
- b) participation au financement de la production et de la réhabilitation du logement privé et du logement social ;

5°) En matière de gestion des services d'intérêt collectif :
- a) capture et mise en fourrière des animaux errants, en application des décisions de l'autorité investie du pouvoir de police ;

6°) En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie :
- a) entretien et gestion des espaces naturels sensibles identifiés par l'organe délibérant de la métropole dans le cadre du plan local d'urbanisme, des chemins appartenant aux communes et des sentiers de randonnées ayant fait l'objet d'une convention ;
- b) entretien et gestion de la servitude littorale, sous réserve qu'elle ait été approuvée par l'Etat et que la convention ait été passée avec lui ;
- c) actions d'expertise et d'analyse dans le domaine sanitaire et environnemental ;
- d) actions d'accompagnement de la politique de résorption du caravanage sauvage.

Brest métropole a par ailleurs la capacité de financer des études préalables d'opportunité sur d'éventuels transferts de compétences supplémentaires.

Article 7 – Le conseil de la métropole

La métropole est administrée par un Conseil, composé de délégués des communes membres. Ce conseil règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la métropole.

Le nombre de conseillers communautaires et leur répartition par commune sont définis en application de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

L'arrêté préfectoral n° 2013 262-023 du 19 septembre 2013 a fixé la répartition suivante du nombre de sièges par communes :

Commune	Nombre de sièges
Brest	35
Guipavas	7
Plougastel-Daoulas	7
Plouzané	6
Relecq-Kerhuon	6
Guilers	4
Gouesnou	3
Bohars	2

En vertu de l'article L5211-6-1 VII du code général des collectivités territoriales, il est procédé à une nouvelle définition de sièges de conseillers communautaires et de leur répartition par commune au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

En application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), et en particulier de l'article L 5217-2-IV du CGCT relatif aux compétences à exercer par la métropole à l'intérieur de son périmètre en lieu et place du département, la métropole de Brest, a décidé au terme de discussions engagées dès l'automne 2015 avec le département du Finistère, par délibération 2016-12-202 du 16 décembre 2016, le transfert des compétences suivantes du département :
- attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, en application de l'article 6 de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement ;
- aide aux jeunes en difficulté, en application des articles L 263-3 et L 263-4 du code de l'action sociale et des familles ;
- actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles ou en rupture avec leur milieu, prévues au 2° de l'article L 121-2 du code précité ;
- gestion des routes classées dans le domaine public départemental, tel que précisé dans la convention annexée à la délibération adoptée (essentiellement les voiries à caractère urbain).

L'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales fixe les modalités de répartition des sièges entre les communes membres des EPCI. Cet article précise que « au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé au renouvellement » de la répartition des sièges de l'organe délibérant, soit au 31 août 2019 pour les élections municipales de mars 2020.

Cette répartition peut être de droit commun (selon le principe de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (L. 5211-6-1 II 1° et L. 5211-6-1 IV 1°)), ou établie selon un accord permettant de créer jusqu'à 10% de sièges supplémentaires, soit un maximum de 6 sièges pour Brest métropole. Cet accord local doit être adopté par les deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population de l'EPCI ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population de l'EPCI (la ville la plus peuplée, lorsqu'elle représente plus du quart de la population, doit faire partie de cette majorité).

En vue des élections municipales de mars 2020, un accord local a été établi pour la durée du mandat. L'arrêté préfectoral n°2019276-0009 du 3 octobre 2019 modifie le nombre et la répartition des délégués communautaires au conseil de métropole, établis désormais comme suit :
-Brest : 33
-Guipavas : 7
-Plougastel-Daoulas : 6
-Plouzané : 6
-Le Relecq-Kerhuon : 5
-Guilers : 4
-Gouesnou : 3
-Bohars : 2
Total : 66

Carte d'identité de Brest métropole

Superficie de Brest métropole 21 837 ha
Population totale au 1/01/22 : 215 366 habitants

BUDGET (CA 2022)

(Principal, déchets, déplacements, ports de plaisance)

(Mouvements réels)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	310,9 M€	366,1 M€
Investissement	113,8 M€	49,4 M€
Total	424,8 M€	415,5 M€

EFFECTIFS (au 31/12/2022)

3036 agent-e-s permanents
3379 emplois permanents
3322 E.T.C. (Equivalent Temps Complet)

Catégorie A	451	15%
Catégorie B	571	19%
Catégorie C	1994	66%
Assistant-e-s maternel-le-s	20	1%

BATIMENTS DE BREST METROPOLE

Surface de bâtiments : 388 000 m²

TRANSPORTS

Mode de gestion du réseau bibus : gestion déléguée (régie intéressée depuis le 1er juil. 2019)
Kms parcourus par an : 6,44 millions de kms commerciaux
24,946 millions de voyages
1 ligne de tramway
1 téléphérique urbain
16 lignes de bus régulières
27 lignes de bus scolaires
6 lignes pour le monde économique (dont lignes aéroport et base navale) 1 ligne estivale
3 lignes étudiants dont 1 ligne de nuit
7 lignes de transport à la demande, 9 navettes marché et 1 service spécifique pour les personnes à mobilité réduite
41,6 kms de voies en site propre sur l'ensemble du réseau
851 VAE en location moyenne durée dont 43 VAE pliants et 49 VAE cargos – 5 parcs vélos sécurisés de 40 places – 4 Parcs relais – 150 VAELS

EQUIPEMENTS D'AGGLOMÉRATION

1 équipement polyvalent de 5000 places : Brest ARENA
1 complexe aquatique Le Spadium au Relecq-Kerhuon
4 piscines (Foch, St-Marc, Recouvrance, Bellevue)
+ 1 bassin d'initiation (Buisson)
1 patinoire Le Rinkla
3 centres nautiques
(Brest, Plougastel-Daoulas, Le Relecq-Kerhuon)
3 ensembles culturels et de loisirs
(Le Quartz, scène nationale - Océanopolis - Penfeld)
1 centre d'art contemporain d'intérêt national "Passerelle"
1 salle des Musiques Actuelles La Carène
1 conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique à rayonnement régional
3 musées (musée national de la Marine ; musée des Beaux-arts, musée de France ; musée de la fraise et du patrimoine)
1 centre médico-sportif
1 office de tourisme (siège à Brest, 1 antenne à Plougastel-Daoulas)
La Recouvrance
2 ports de plaisance : le Château et le Moulin Blanc

ESPACE PUBLIC ET ENVIRONNEMENT

Espaces verts
894,7 ha d'espaces verts communautaires dont 186,1 ha de parcs d'agglomération
1 conservatoire botanique national

Eau et Assainissement
Mode de gestion : concession à Eau du Ponant société publique locale
3 stations d'épuration + 5 unités d'assainissement regroupé
3 usines de production d'eau potable + 2 captages souterrains
Nombre de m^3 produits : 41 010 m^3/jour dont 30 735 m^3/jour pour Brest métropole

Déchets
Mode de gestion :
- Collecte : régie directe
- Traitement confié à SOTRAVAL-SPL

Type de traitement : valorisation organique, recyclage, valorisation énergétique (chauffage urbain)
1 usine d'incinération (Le Spernot)
5 déchèteries (Le Spernot, Le Vern, Lavallot, Mescouezel, Toul-ar-Rannig)
Tonnage Ordures Ménagères collectées : 43 614 tonnes
Tonnage de collecte sélective : 18 411 tonnes

Voirie
754 Kms de voirie urbaine et 361 kms de voirie suburbaine sur le territoire de Brest métropole
179 kms d'aménagements cyclables
500 Kms de chemins

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

19 zones d'activités
Un marché de locaux d'activité de 30 000 m² sur Brest métropole
7 pôles de compétitivité en Bretagne : Pôle Mer Bretagne Atlantique (dont le siège est à Brest), Images & Réseaux, ID4CAR, Atlanpole Biotherapies, Valorial, EMC2 et Vegepolys Valley
42 600 emplois directement liés à la mer (*réseau Campus mondial de la mer*).
28 350 sur le Pays de Brest et 20 990 sur Brest métropole.
21 066 emplois dans le secteur de la santé sur le bassin d'emplois dont 14 835 sur Brest métropole.
43 000 emplois dans le secteur agriculture-agroalimentaire et bio économie sur le Finistère dont 13 700 sur le Pays de Brest et 2 500 sur Brest métropole.
19 000 emplois dans des entreprises du numérique (*réseau French Tech Brest+*) dont 9 700 sur Brest métropole.
17 108 emplois cumulés dans le secteur du commerce sur Brest métropole
Un taux de chômage de 5.8% en Bretagne (contre 7.1% au niveau national).
6% dans la Zone d'emploi de Brest
Plus de 31 000 étudiants dont + 10% d'étudiants étrangers représentant 110 nationalités.
Aéroport Brest-Bretagne : 1er aéroport de la Région avec 690 000 passagers en 2022 (chiffres arrêté en novembre)
Port de commerce : 1er port breton, avec + de 700 escales commerciales en 2022
+ de 40 000 congressistes
1er port français de réparation navale civile et militaire
Siège de l'Ifremer, du service hydrographique et océanographique de la Marine, de France cyber maritime
Siège de Savéol, Laita, Arkéa, Suravenir, B&B, Oceania hotels, groupe Omnium,…
1 CHU

LES PUBLICATIONS

Sillage :

Le magazine de Brest métropole et de la ville de Brest paraît 9 fois par an et est édité à 117 000 exemplaires. Pour rédiger les articles qui le composent, le rédacteur en chef travaille avec un journaliste et des photographes indépendants. Y sont traités les grands dossiers et événements portés par la ville de Brest et Brest métropole, les actions de ceux qui prennent part à la vie du territoire (associations, clubs sportifs...), des informations et l'actualité locale. Il est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Brest et Brest métropole et accessible sur le site web.

Revue « Patrimoines brestois » :

Le service Musées-Patrimoines édite 2 fois par an une revue réalisée en collaboration avec les acteurs, actrices patrimoniaux brestois. Le comité de rédaction regroupe les Archives municipales et métropolitaines, le réseau des médiathèques, le musée des Beaux-arts, le musée national de la Marine, le service historique de la Défense, le CRBC, des représentants des conseils consultatifs de quartier-groupe patrimoines. Ponctuellement, il s'étoffe avec d'autres partenaires pour des thématiques spécifiques. La revue est destinée à mettre en valeur les collections à travers une thématique transversale.
En 2022, un numéro a été publié : le N°40 consacré à « Brest, ville fortifiée » (été 2022). Le n°41 « Eau douce, accès à une ressource vitale » a été préparé pour une sortie réalisée en janvier 2023. Ils sont tirés à 4 000 exemplaires et diffusés via le réseau des établissements culturels.

Le programme du Musée des Beaux-Arts :

Le programme du musée est un semestriel (septembre-février, mars-août) qui présente l'ensemble de la programmation du musée (expositions, visites, conférences, ateliers, vie des collections, artothèque…). L'objectif de ce programme est de communiquer sur les activités du musée, renforcer son image et fidéliser le public. Il est tiré à 20 000 exemplaires et est largement diffusé sur le territoire.

La lettre d'information du conservatoire de musique-danse-théâtre :

Mensuelle et pourvue d'un concept éditorial sobre et efficace, la lettre d'information du Conservatoire permet de communiquer, en un seul coup d'œil, sur les actualités du moment, l'agenda, les auditions mais aussi des infos express. Elle est envoyée par mail aux usagers du conservatoire et accessible sur le site de celui-ci.

Tandem :

Tiré à 3 700 exemplaires, Tandem est le journal de communication interne de la ville de Brest, de Brest métropole et des communes de Brest métropole. Ce magazine de 16 pages paraît quatre fois par an et comporte un à deux numéros hors-série. Le comité de rédaction est composé d'agentes et d'agents des services et des communes de Brest métropole. Le journal propose des sujets sur les enjeux de la métropole et les actions transversales interservices. Il présente également les métiers de la collectivité, des portraits d'agentes et d'agents nouvellement recrutés ainsi que des témoignages à l'occasion de départs à la retraite.

Personnel Infos :

Cette publication est coordonnée par le service formation et dynamiques internes en collaboration avec les services de la direction des ressources humaines. Depuis 2015 elle est diffusée sur l'intranet et tirée à environ 1500 ex pour les agentes et agents ne disposant pas d'une adresse de messagerie. Elle permet de diffuser à l'ensemble du personnel les actualités RH, notamment le calendrier des formations et concours, les demandes de temps partiel et de médailles du travail, les prestations sociales…

Les Lettres d'information des pôles et services :

Elles sont élaborées en interne et ont pour objectif d'informer sur l'activité des services dans leurs différents domaines de compétence. Leur rythme de parution est variable suivant les pôles et elles sont accessibles dans l'Intranet :

- Lettre d'information du Pôle Développement Economique et Urbain.
- Brèves du Pôle Espace Public et Environnement.
- La Lettre d'information de la mission Stratégie et Prospective.
- La Lettre d'information @del2020 du groupe Ressources des démarches en ligne.

BREST MÉTROPOLE : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES[1]

En 2020, une évolution démographique positive.

Au 1er janvier 2020, l'Insee recensait 211 156 habitants dans la métropole brestoise, soit 572 habitants de plus qu'en 2014.

Au sein de la métropole brestoise, toutes les communes n'affichent pas la même trajectoire. Guipavas et Plouzané s'inscrivent dans une démographie croissante assez élevée, à l'inverse de Bohars et Plougastel-Daoulas en raison d'un solde naturel négatif (beaucoup de décès et peu de naissances).

A l'échelle de la métropole, le solde migratoire connaît une évolution faible mais positive, pour la quatrième année consécutive depuis 1975.

	Population en 2020	Population en 2014	Evolution de la population 2014-2020	Taux d'évolution annuel moyen dû au solde naturel 2014-2020	Taux d'évolution annuel moyen dû au solde migratoire 2014-2020
Bohars	3 559	3 550	9	-1,28	1,52
Brest	139 456	139 444	12	0,24	-0,23
Gouesnou	6 281	6 222	59	0,32	0,65
Guilers	8 119	8 086	33	0,02	0,43
Guipavas	15 196	15 025	171	0,25	0,92
Plougastel-Daoulas	13 277	13 273	4	-0,30	0,32
Plouzané	13 558	13 342	216	0,26	1,43
Le Relecq-Kerhuon	11 710	11 641	69	0,07	0,53
Total Brest métropole	**211 156**	**210 584**	**572**	**0,17**	**0,11**

Source : Insee – traitement ADEUPa

Logements à Brest métropole en 2019

La métropole compte 105 405 résidences principales et 3 443 résidences secondaires sur l'ensemble de son territoire. Avec un taux de logements vacants de 6,1 %, (source : Insee 2019) Brest métropole se place parmi les territoires du Pays de Brest qui présentent le moins de logements vacants, avec les communautés de communes du Pays des Abers, du Pays d'Iroise et du Pays de Landerneau-Daoulas. Ce taux de 6,1 % de logements vacants est considéré par les spécialités comme « idéal », il illustre un marché ni trop tendu ni trop détendu, permettant aux ménages d'avoir une bonne fluidité dans leur parcours résidentiel.

	Résidences principales en 2019	Résidences secondaires ou logements occasionnels en 2019	Logements vacants en 2019
Bohars	1 359	9	52
Brest	74 403	2 905	5 683
Gouesnou	2 614	10	140
Guilers	3 158	18	146
Guipavas	6 298	55	260
Plougastel-Daoulas	5 755	292	414
Plouzané	5 433	46	196
Le Relecq-Kerhuon	5 384	107	183
Total Brest métropole	**105 405**	**3 443**	**7 074**

Source : Insee, recensement de la population 2019

[1] Rubrique élaborée à partir d'éléments fournis par l'ADEUPa

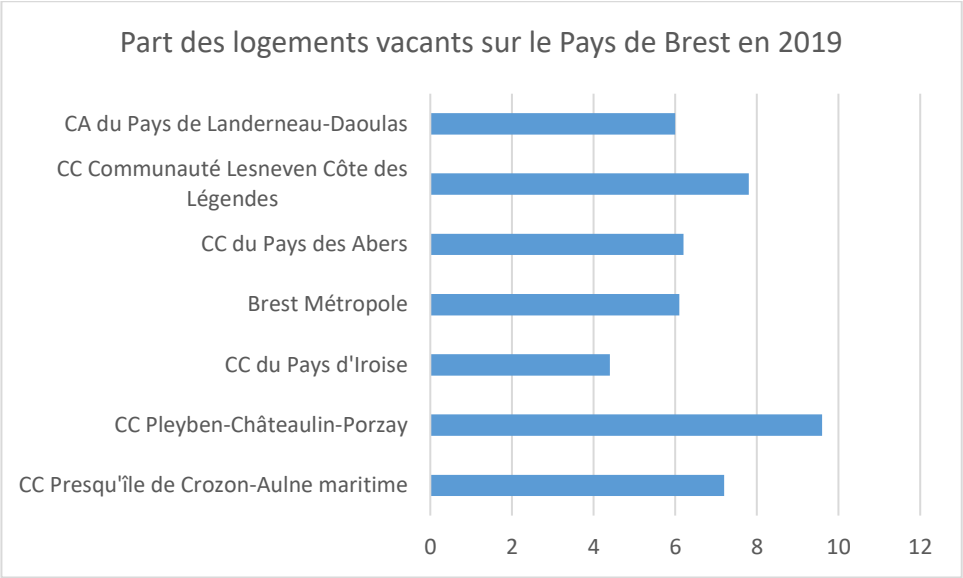

Source : Insee, recensement de la population 2019

On constate par ailleurs une forte augmentation du nombre et de la part des résidences secondaires.

	Brest métropole					
	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
2019	105405	3443	7074	90,9%	3,0%	6,1%
2013	100623	2646	7795	90,6%	2,4%	7,0%
2008	97458	2005	6227	92,2%	1,9%	5,9%
1999	93035	1676	6041	92,3%	1,7%	6,0%

Source : Adeupa

A l'échelle du territoire de la métropole, le nombre de ménages d'une ou deux personnes est surreprésenté. Ceci est vrai également à l'échelle communale pour Brest, qui compte une majorité de ménages d'une personne. Cela s'explique principalement par la typologie des logements. En effet, dans la ville de Brest, les appartements, comprenant moins de pièces et moins de superficie que les maisons, sont surreprésentés par rapport aux autres communes.

	Nombre de personnes des ménages d'1 personne en 2019	Nombre de personnes des ménages de 2 personnes en 2019	Nombre de personnes des ménages de 3 personnes en 2019	Nombre de personnes des ménages de 4 personnes en 2019	Nombre de personnes des ménages de 5 personnes en 2019
Bohars	329	561	200	193	76
Brest	41 136	19 847	6 918	4 946	2 508
Gouesnou	723	971	408	383	131
Guilers	792	1 199	455	488	220
Guipavas	1 913	2 191	850	951	392
Plougastel-Daoulas	1 841	2 139	750	755	272
Plouzané	1 412	2 051	707	860	402
Le Relecq-Kerhuon	2 055	1 757	681	614	277
Total Brest métropole	**50 201**	**30 717**	**10 968**	**9 189**	**4 277**

Source : Insee, recensement de la population 2019

Des inégalités de revenus sur le territoire de la métropole

Dans la métropole brestoise, la moitié des ménages (rapporté à l'unité de consommation) a un revenu disponible 22 420 € soit l'équivalent de 1 868 € par mois pour une personne seule. Hors Brest, dans toutes les communes de la métropole,

les revenus médians sont supérieurs au revenu médian métropolitain. C'est en effet dans la ville centre que vivent les ménages les plus précaires car c'est aussi là que se situe la grande majorité des logements sociaux.
Pour mesurer les inégalités de revenus, le rapport interdécile[2] ou l'indice de Gini sont les outils le plus souvent utilisés. Ils permettent d'observer que dans la métropole brestoise, c'est à Brest que les inégalités de revenus sont les plus fortes. Les plus modestes ont un niveau de vie 3,2 fois moins élevé que les plus riches. A Guilers, ce rapport est de 2,4.
Du fait de l'habitat pavillonnaire et du plus faible nombre de logements sociaux, les écarts de revenus sont plus faibles dans les communes périphériques.

Communes	Médiane du niveau vie 2020 (€)	Taux de pauvreté 2020 (%)	Rapport interdécile 9e décile/1er décile 2020
Bohars	27 900	Résultat non disponible	2,7
Brest	20 840	18,0	3,2
Gouesnou	24 940	6,0	2,7
Guilers	23 900	7,0	2,4
Guipavas	24 470	6,0	2,6
Plougastel-Daoulas	25 750	7,0	3,0
Plouzané	24 040	7,0	2,4
Le Relecq-Kerhuon	25 810	7,0	3,0
Total Brest métropole	**22 420**	**13,7**	**3,1**

Source : Insee Filosofi 2020

13,7 % de la population vit sous le seuil de pauvreté

En 2020, 13,7 % des ménages de Brest métropole vivent en dessous du seuil de pauvreté, qui s'élève à 1 128 euros par mois pour une personne seule[3].

Structure de l'emploi à Brest métropole

107 981 emplois en 2019 soit 30 % de ceux du Finistère.

Commune	Estimation du volume d'emplois par secteur d'activité					
	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transports, Services divers	Administration publique, Enseignement, Santé, Action sociale	Total
Bohars	31	72	28	153	760	1 044
Brest	222	7 833	3 617	29 960	38 450	80 082
Gouesnou	122	223	415	2 070	618	3 448
Guilers	114	131	280	547	860	1 932
Guipavas	267	1 594	798	4 940	1 943	9 452
Plougastel-Daoulas	384	106	253	1 524	1 122	3 389
Plouzané	55	330	84	2 224	1 516	4 209
Le Relecq-Kerhuon	60	144	109	3 107	915	4 335
Total Brest métropole	**1 255**	**10 433**	**5 584**	**44 525**	**46 184**	**107 981**

Source : Insee, recensement de la population 2019

[2] Rapport entre le niveau de vie minimum des 10 % les plus riches (neuvième décile) et le niveau de vie maximum des 10 % les plus pauvres (premier décile). Tout cela, après impôts directs et prestations sociales, pour une personne seule.

[3] A titre de comparaison, pour une personne seule, le socle du revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 565 euros et l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA ex allocation vieillisse) à 903 euros, sachant que d'autres prestations complètent souvent le revenu disponible de ces allocataires.

En 2019, les services administratifs, la santé, l'enseignement et l'action sociale constituaient 43 % des emplois de Brest métropole contre 36,2 % au niveau départemental. Le poids de la Défense comptabilisé dans l'administration publique explique en partie cette surreprésentation dans l'économie locale. Par ailleurs, les équipements présents dans les métropoles et agglomérations tels que les universités ou hôpitaux, favorisent également l'importance de ces activités. Le commerce, le transport et les services divers représentent également un pan conséquent de l'économie brestoise avec 41 % des emplois. Quant à l'industrie, elle représente environ 10 % des emplois de Brest métropole.

Des inégalités selon le genre

C'est à Brest et Plouzané que les taux d'activités sont les plus faibles car ce sont les deux communes comptant le plus d'étudiants.

A Brest métropole, le taux d'activité des femmes est de 67,1 %, soit 2 points de moins que les taux d'activité des femmes et des hommes confondus. Le taux d'activité des femmes à l'échelle du Finistère est de 71,1 % soit 4 points de plus qu'à Brest métropole.

Par ailleurs, on remarque que c'est à Guilers et Brest que l'écart entre le taux d'activité global et celui des femmes est le plus élevé et donc que les inégalités de genre sont les plus fortes.

Communes	Taux d'activité des 15-64 ans en 2019	Taux d'activité des femmes en 2019	Ecart entre le taux d'activité global et celui des femmes
Bohars	72,5	71,3	1,2
Brest	67,4	64,8	2,6
Gouesnou	73,4	72,3	1,1
Guilers	72,4	69,3	3,1
Guipavas	74,3	73,6	0,7
Plougastel-Daoulas	74,2	74,5	-0.3
Plouzané	67,9	67,4	0,5
Le Relecq-Kerhuon	74,6	75,0	-0.4
Total Brest métropole	**69,1**	**67,1**	**2**

Source : Insee, recensement de la population 2019

A Brest métropole, 75 % des salariés à temps partiel sont des femmes. Cette surreprésentation des femmes dans l'emploi à temps partiel se retrouve sur l'ensemble des communes de la métropole, tout comme à l'échelle régionale ou nationale.

Communes	Répartition des salariés à temps partiel selon leur genre en 2019	
	Femmes	Hommes
Bohars	194	36
Brest	7 111	3 046
Gouesnou	382	58
Guilers	504	92
Guipavas	787	172
Plougastel-Daoulas	719	163
Plouzané	896	123
Le Relecq-Kerhuon	661	112
Brest métropole	**11 253**	**3 802**

Source : Insee, recensement de la population 2019

Une légère baisse du taux de chômage en un an dans la zone d'emploi de Brest

Au 4ème trimestre 2022, le taux de chômage de la zone d'emploi de Brest était estimé à 6 %. Il se situe un point sous le niveau observé en France métropolitaine et 0,2 point au-dessus de la moyenne régionale. La Bretagne reste d'ailleurs la région ayant le plus faible taux de chômage avec les Pays de la Loire. Localement, il a reculé de 0,2 point en un an et s'établit à un taux bien inférieur à son niveau d'avant crise sanitaire (7,1 % au 4e trimestre 2019).

Taux de chômage au 4ème trimestre entre 2008 et 2022

Source Insee, estimation du taux de chômage localisé et taux de chômage au sens BIT

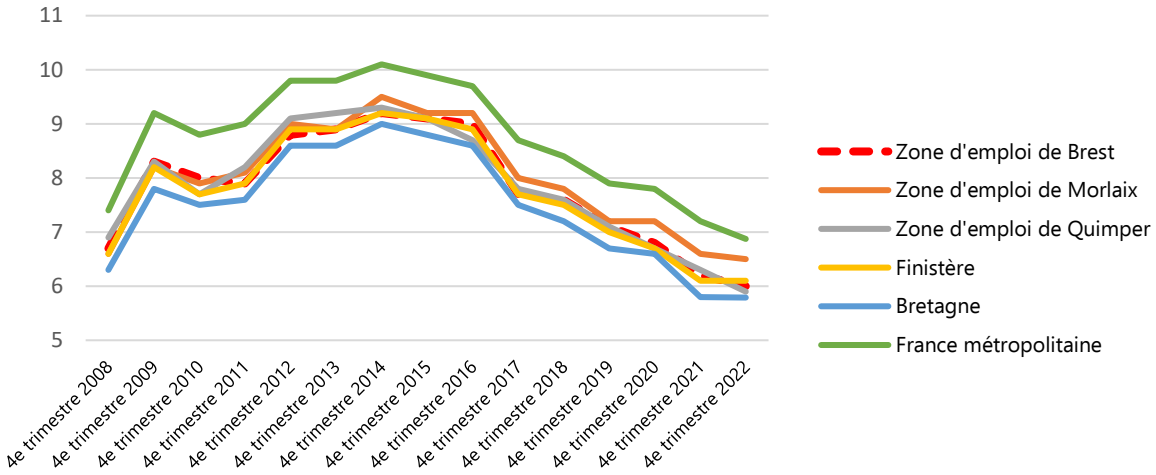

L'emploi salarié privé progresse dans le Pays de Brest et à Brest métropole

En un an, l'emploi salarié privé progresse de 1,4 % dans le pays de Brest, soit 1 326 emplois supplémentaires. Cette tendance est légèrement supérieure à la moyenne régionale (+1,2 %).
Une hausse proportionnellement équivalente est observée à Brest métropole (+1,3 %), se traduisant par 848 emplois salariés privés supplémentaires. Les secteurs où l'emploi croît le plus sont ceux des services marchands (+441 emplois), des services administratifs (+249 emplois) et des activités spécialisées scientifiques et techniques (+200 emplois). Deux secteurs en particulier sont en souffrance : l'administration, santé, social (-151 emplois) et l'hôtellerie restauration (-113 emplois).

Recul de la demande d'emploi dans le Pays de Brest

La demande d'emploi poursuit sa décrue dans le pays de Brest comme en Bretagne et en France.
Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) diminue ainsi de 8,3 % en un an, ce qui représente environ 1 420 personnes inscrites de moins. Tous les profils de demandeurs d'emploi bénéficient de cette tendance. Les personnes à la recherche d'un travail depuis plus d'un an en profitent le plus ; leur nombre a ainsi reculé de 18,4 % en un an dans le pays de Brest (16,6 % en Bretagne). Parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, ils représentent encore près des trois quarts des inscrits à Pôle emploi. La tendance est aussi à la baisse pour l'ensemble des catégories A, B et C, soit -4,1 % (-3,9 % en Bretagne et -5,3 % en France métropolitaine).

Stabilité du volume d'embauches dans le Pays de Brest

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) d'une durée supérieure à un mois a progressé de 1 % entre les 2e semestres 2021 et 2022, soit l'équivalent de 265 contrats supplémentaires dans le pays de Brest. Cette évolution est plus modeste que la moyenne régionale (+4,3 %). À l'exception de l'hôtellerie (-6,8 %), l'ensemble des secteurs sont en croissance dans ce domaine et particulièrement celui du BTP (+7,5 %).
La part des CDI dans les déclarations préalables à l'embauche reste stable : elle représente 46 % toutes activités économiques confondues.

L’enseignement supérieur à Brest métropole

Brest métropole est le territoire du Pays de Brest présentant le plus fort taux de diplômés du supérieur ou équivalent Bac+2, avec 36,5% des plus de 15 ans. Cela s’explique par une part importante de cadres dans la métropole brestoise mais aussi via la présence des principaux équipements de l’enseignement supérieur du territoire : université, écoles d’ingénieurs, école de commerce, etc.

Intercommunalités	Part des plus de 15 ans sans diplôme en 2019	Part des plus de 15 ans avec un diplôme supérieur ou équivalent à BAC+2 en 2019
CC Presqu’île de Crozon-Aulne Maritime	24,2	25,9
CC Pleyben-Châteaulin-Porzay	23,9	26,6
CC du Pays d’Iroise	18,5	33,3
Brest métropole	20,3	36,4
CC du Pays des Abers	20,5	29,1
CC Lesneven Côte des Légendes	24,1	25,6
CC du Pays de Landerneau-Daoulas	18,2	35,1

Source : Insee, recensement de la population 2019

Sur l’année scolaire 2020-2021, 29 930 étudiants se répartissaient entre les filières courtes (13 %), les universités hors DUT (61 %), les grandes écoles (14 %) et les autres formations (12 %). La présence d’un important pôle universitaire sur le territoire explique cette très forte proportion d’étudiants dans les universités.

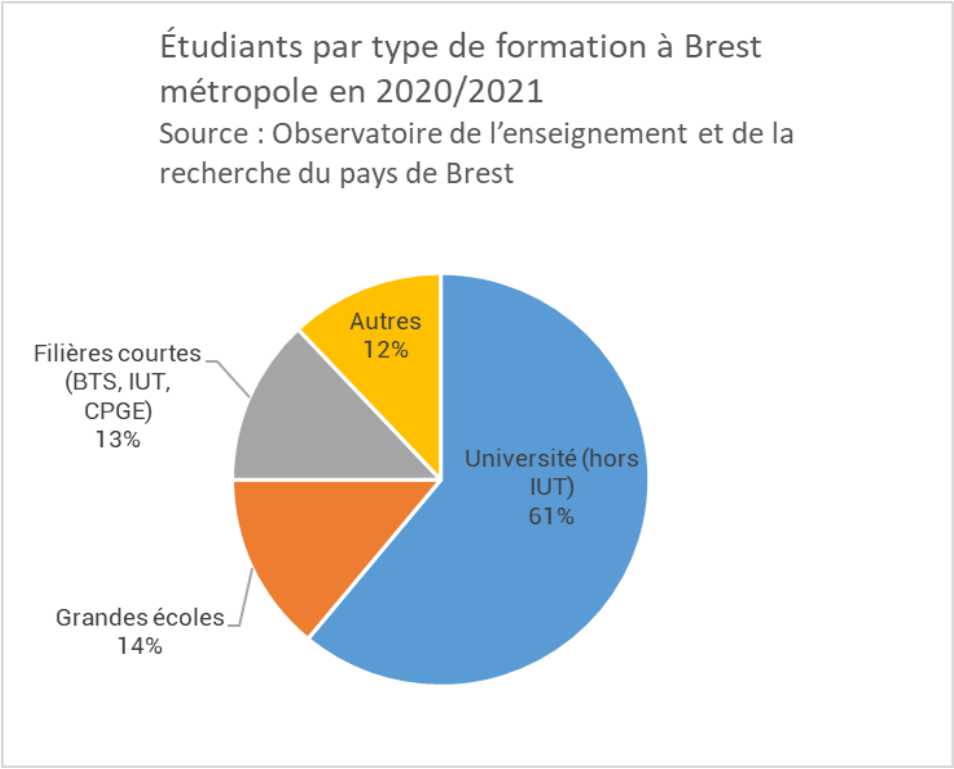

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

En 2022, les comptes de Brest métropole sont retracés dans neuf documents :

. Le budget principal.
. Les budgets annexes
- Le budget des Déplacements
- Le budget des Déchets ménagers.
- Les budgets annexes Eau et Assainissement.
- Les budgets des lotissements de Kérébars et du lotissement de Mescouezel.
- Le budget de l'extension du réseau de chaleur.
- Le budget des ports de plaisance

Les résultats de l'exécution budgétaire

Après prise en compte des restes à réaliser, le résultat global de clôture au 31 décembre 2022 est égal à :

. Budget principal	1 874 633 €
. Budget Déplacements	713 985 €
. Budget Déchets Ménagers	2 712 534€
. Budget des ports de plaisance	227 368 €
. Budget Eau	1 585 106 €
. Budget Assainissement	1 094 292 €
. Budget annexe de Kérébars	3 139 €
. Budget annexe de Mescouezel	6 225 €
. Budget annexe extension du réseau de chaleur	- 520 446 €

▪ Section de fonctionnement du budget principal consolidé des budgets annexes déplacements, déchets ménagers et ports de plaisance

Les dépenses

Sur l'exercice 2022, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 351 296 330 € :

- 40 366 560 € de dépenses d'ordre,
- 310 929 770 € de dépenses réelles.

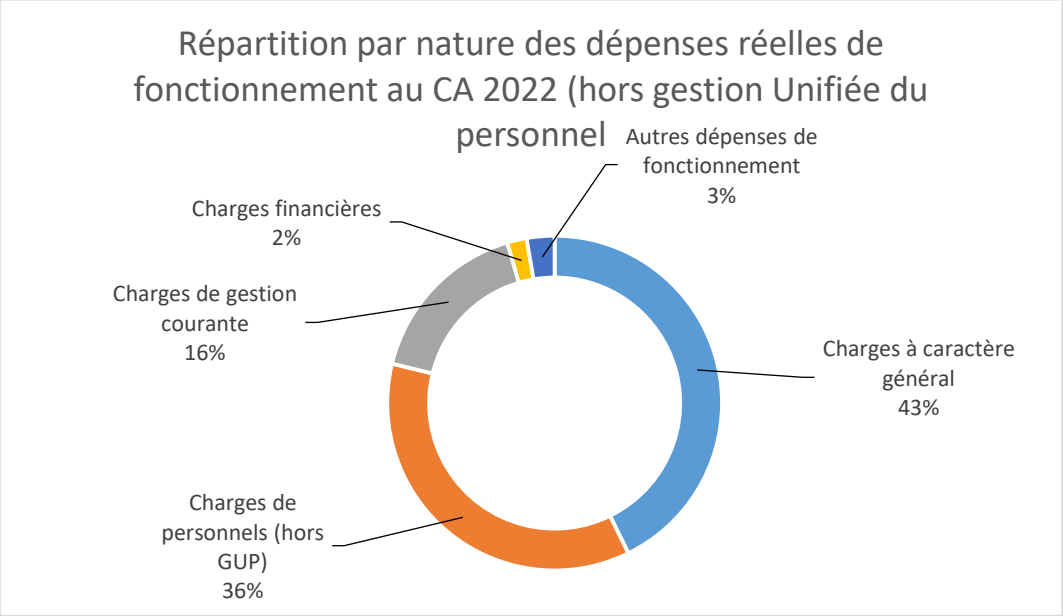

Les recettes

En 2022, elles se sont élevées à 380 594 439 € :

- 14 475 501 € de recettes d'ordre,
- 366 118 938 € de recettes réelles.

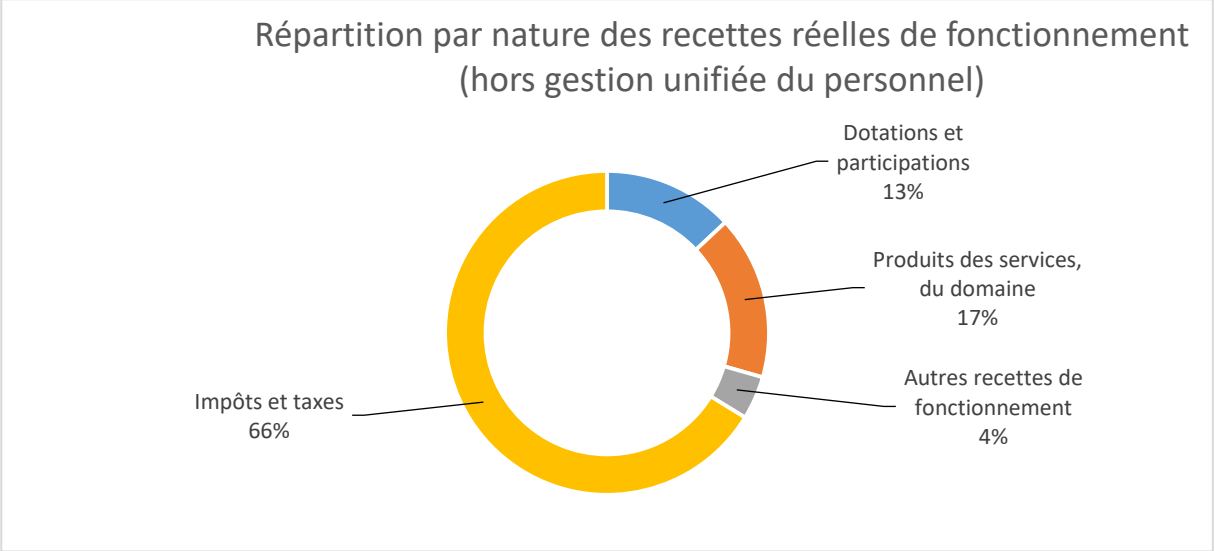

▪ Section d'investissement du budget principal consolidé des budgets annexes déplacements, déchets ménagers et ports de plaisance

Les dépenses

Sur l'exercice 2022, elles se sont élevées à 140 246 681 €

- 26 402 186 € de dépenses d'ordre,
- 113 844 495 € de dépenses réelles, dont 25 852 913 € de dette et mouvements financiers et 3 575 525 € de travaux réalisés en régie.

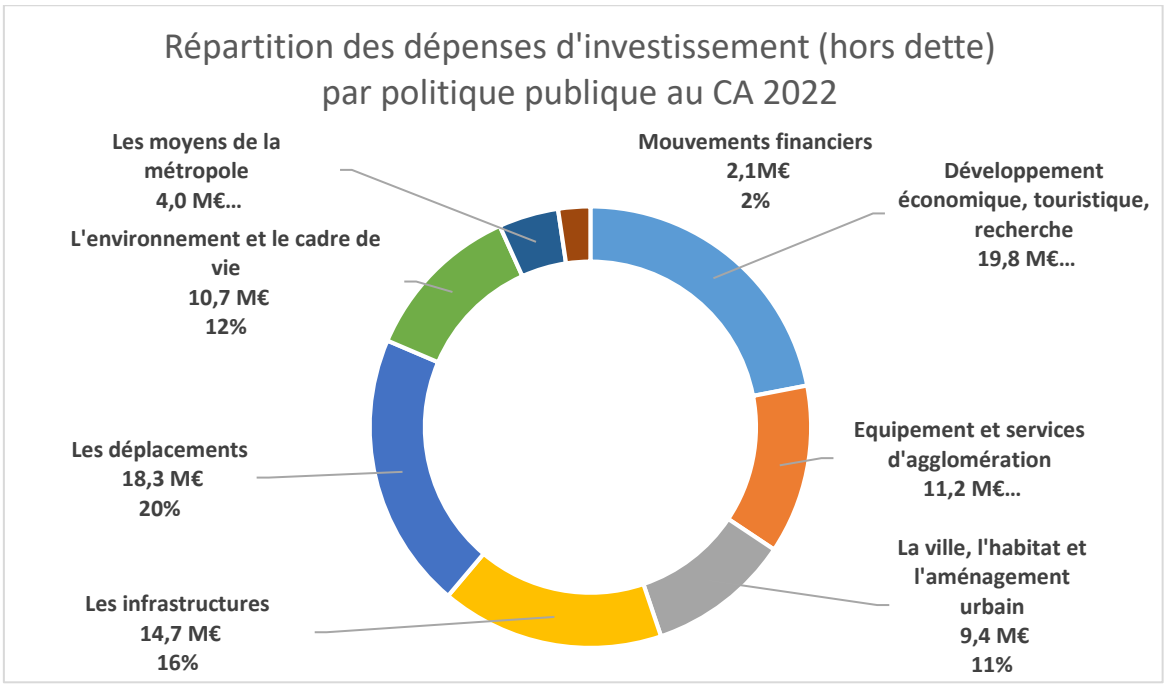

Les recettes

En 2022, elles se sont élevées à 101 707 779 € :

- 52 293 726 € de recettes d'ordre,
- 49 414 053 € de recettes réelles, dont 32 630 370 € de dette et mouvements financiers.

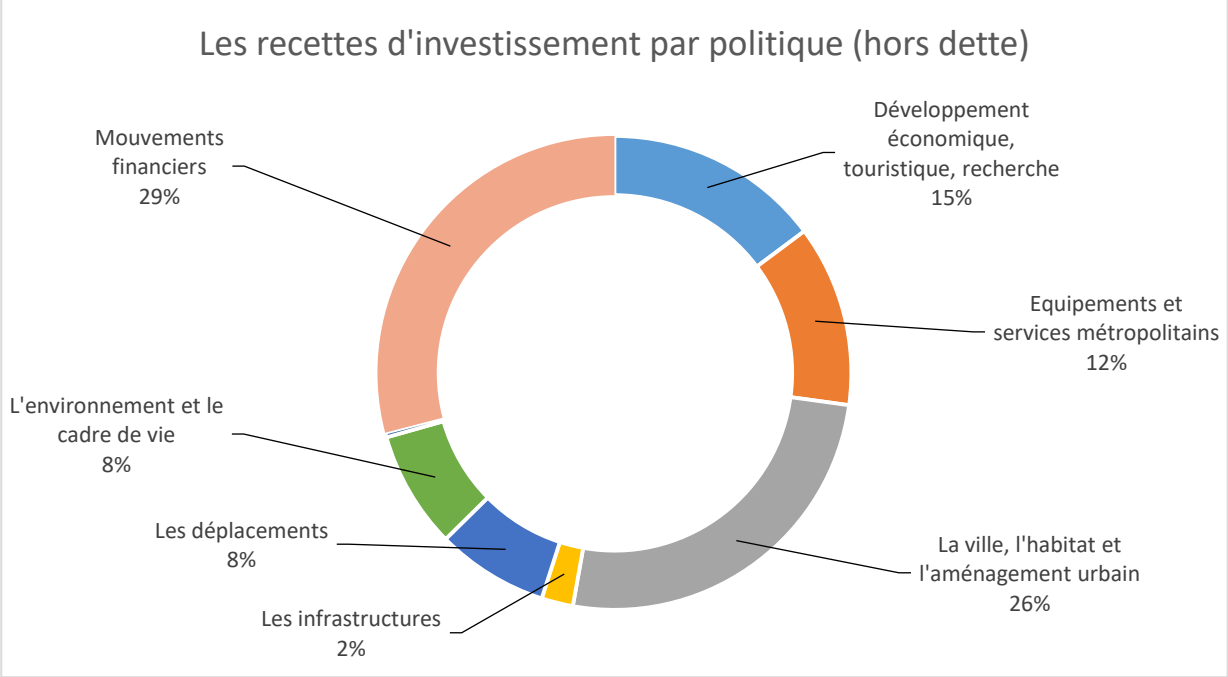

Rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole dans les communes
Année 2022

Introduction

Les contrats de proximité territoriaux co-signés par les huit communes de la métropole, et Brest métropole posent les principes de fonctionnement de la proximité en matière de gestion de l'espace public. Les instances de dialogue et de concertation nommées dans les contrats et déployées dans toutes les communes, la communication du bilan de répartition budgétaire des crédits de la métropole dans les communes, le processus de priorisation des travaux, une meilleure appropriation des outils numériques de liaison apportent de la fluidité et de la transparence dans les relations entre les communes et la métropole.

Ainsi, il a été acté de rédiger annuellement un rapport retraçant l'activité et l'utilisation des crédits territorialisés engagés par Brest métropole dans les communes au titre du suivi et de l'évaluation du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public (art. 6 des contrats de proximité territoriaux).

Les communes membres sont invitées à annexer le présent rapport à leur délibération annuelle approuvant :

- Le bilan annuel du dispositif de gouvernance de l'espace public,
- Les programmes de proximité de la commune dans les domaines de la voirie et des espaces verts,
- Le bilan de l'outil numérique « Relations aux Administrés »

La typologie des dépenses communautaires

Les dépenses réelles du compte administratif 2022 s'élèvent au total à 444,4 M€ au total, dont 326,7 M€ de dépenses de fonctionnement et 117,7 M€ de dépenses d'investissement.

Tableau : données brutes du compte administratif 2022 (en milliers d'euros)

Politiques		Investissement	Fonctionnement	Total
I	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE, RECHERCHE	19 804	18 045	37 849
II	EQUIPEMENTS ET SERVICES METROPOLITAINS	11 152	37 288	48 440
III	LA VILLE, L'HABITAT ET L'AMENAGEMENT URBAIN	9 430	11 765	21 194
IV	LES INFRASTRUCTURES	11 144	15 706	26 850
V	LES DEPLACEMENTS	18 255	62 183	80 438
VI	L'EVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE	16 031	44 012	60 043
VII	LES MOYENS DE LA METROPOLE	3 956	113 290	117 247
VIII	DETTE ET MOUVEMENTS FINANCIERS	27 376	21 556	48 933
IX	EAU ET ASSAINISSEMENT	594	2 846	3 441
Total		**117 743**	**326 692**	**444 435**

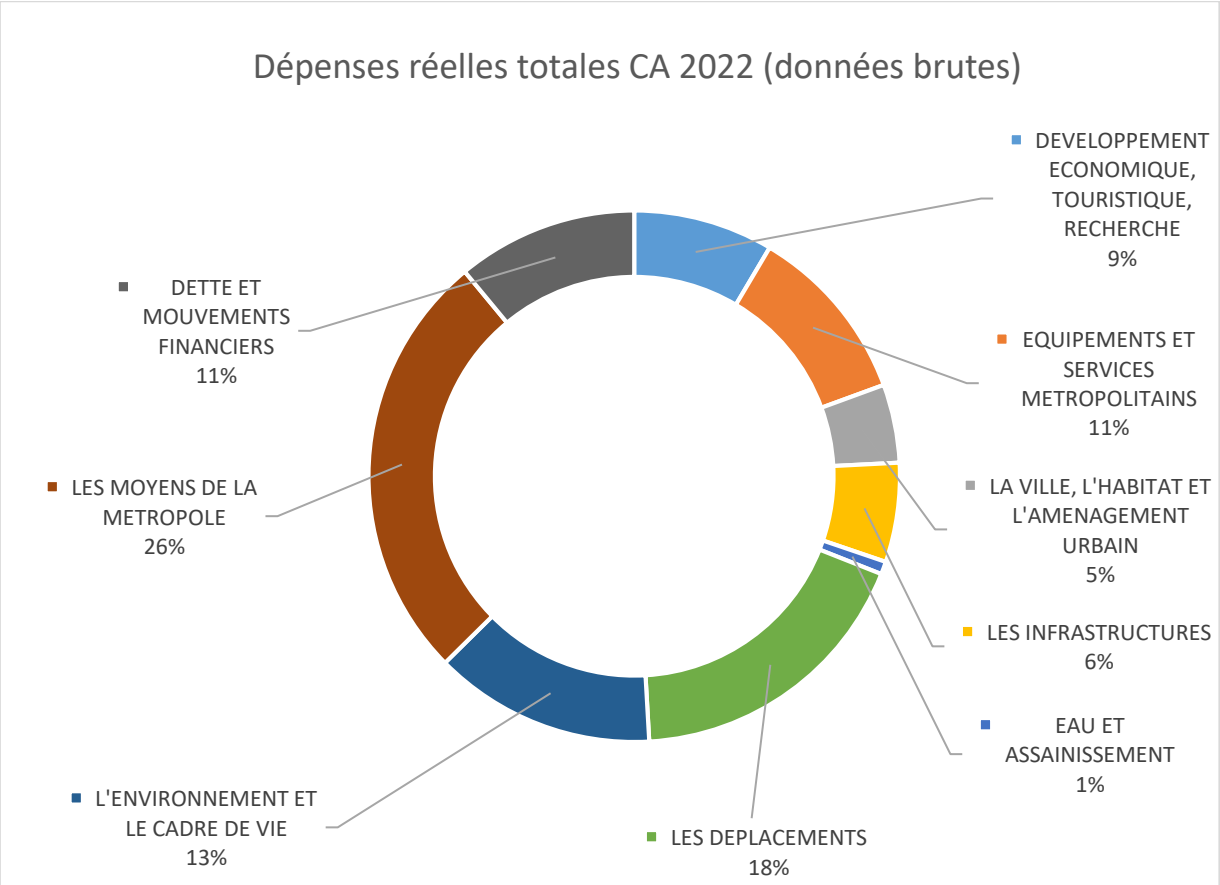

Dans un premier temps, il importe de déterminer une typologie des dépenses permettant de faire la distinction, au sein des différentes politiques publiques, entre les crédits qui peuvent être ventilés et ceux qui, par nature, ne peuvent être territorialisés par communes.

Ainsi, il est proposé de distinguer trois catégories de dépenses communautaires :

- les dépenses liées à l'administration de la communauté,
- les politiques qui concourent au rayonnement global de l'agglomération,
- les politiques offrant des services à la population.

A - Les dépenses liées à l'administration de la communauté

Elles concernent les moyens communautaires (politique VII) ainsi que les remboursements de dette et les mouvements financiers (politique VIII).
Les dépenses liées à l'administration générale de la métropole ne font pas partie des dépenses « engagées par l'établissement dans chaque commune » et doivent donc être considérées comme des dépenses non ventilables par nature.
Au total, au CA 2022, les dépenses d'administration non ventilables représentent **166,2 M€**, soit **37,4 %** des dépenses réelles de la métropole. A noter que les moyens communautaires comprennent les mises à disposition de personnel (pour 69,8 M€) et les services communs (pour 19,7 M€).

B - Les politiques qui concourent au rayonnement global de l'agglomération

Il s'agit des interventions suivantes :

- Les actions de développement économique : aménagement et gestion des zones d'activités, zone portuaire, aéroport, enseignement supérieur, recherche, formation, tourisme, haut débit, etc. ;
- La politique de la ville : insertion, prévention de la délinquance ;
- Les actions de planification en matière d'urbanisme et de logement : SCOT, PLU, PLH, etc. ;
- La construction et la gestion des grands équipements sportifs et culturels d'agglomération : Quartz, Océanopolis, Parc de Penfeld, Rinkla, Brest Arena, Carène, piscines, centres nautiques, ports de plaisance, la Recouvrance, musées, conservatoire de musique, ateliers des Capucins, etc.) ;

- L'organisation des grands évènements tels que les fêtes nautiques internationales ;
- Les actions en faveur de la préservation de l'environnement : lutte contre les pollutions, maîtrise de l'énergie, etc. ;
- Les infrastructures : signalisation lumineuse, régulation du trafic, ouvrages d'art, gestion du stationnement, extension du réseau de chaleur ;
- Le soutien à Labocea ;
- Les investissements en faveur des transports urbains.

Il n'apparaît pas pertinent de territorialiser ces différentes interventions qui ne bénéficient pas aux habitants d'une commune en particulier et qui contribuent plus largement à l'attractivité de la métropole brestoise.

Au CA 2022, les dépenses de rayonnement global représentent **149,4 M€**, soit **33,6 %** des dépenses réelles de la métropole.

C - Les politiques offrant des services à la population

Les dépenses concernées peuvent être ventilées par commune, sous réserve de déterminer des critères techniques suffisamment pertinents. En effet, la seule lecture budgétaire ne permet d'avoir pas une vision précise de la localisation des dépenses.

Il s'agit des politiques concernant les espaces publics : les déplacements, la voirie, la signalisation, l'éclairage public, la collecte et le traitement des déchets ménagers, la propreté, l'eau et l'assainissement, les espaces verts, la prévention des risques (contingent SDIS), les créations et extensions de cimetières, etc.

Au CA 2022, les dépenses de services à la population localisables représentent **128,9 M€**, soit **29,0 %** des dépenses des réelles de la métropole.

La ventilation des dépenses par commune : l'exemple des politiques offrant des services à la population

Comme depuis 2012, il est décidé de réaliser l'exercice de répartition territoriale des dépenses communautaires sur quatre politiques publiques :

- **La collecte et le traitement des déchets,**
- **La voirie,**
- **L'éclairage public,**
- **Les espaces verts.**

Pour chaque politique étudiée, la méthode validée par le groupe de pilotage a consisté à :

- Identifier les **coûts bruts directs** de fonctionnement et les dépenses d'investissement réalisées à partir des chiffres du compte administratif par centres de coût et par programmes ;
- Proposer une répartition des dépenses concernées par commune à partir de **critères** à la fois simples, lisibles et quantifiables (au réel ou forfaitaires) ;
- Proposer un ou plusieurs **indicateurs** pertinents permettant d'analyser les résultats de la répartition (par exemple, le coût par habitant).

L'analyse s'est concentrée sur la notion de « coûts bruts directs », qui englobent les charges indispensables à la réalisation d'une prestation : masse salariale, contrats, entretien des matériels et véhicules, énergie, etc.

L'analyse n'intègre pas les coûts indirects (ex : charges de structure liées aux fonctions support tels que DRH, finances, DSIT, etc.) ni les éventuelles recettes venant en atténuation des charges (ex : revente de matériaux, aides d'écoemballage, etc.).

Le tableau de la page suivante présente la valeur de différents critères physiques permettant d'analyser les résultats de la répartition par commune.

Tableau : valeur des critères physiques (au 1er janvier 2022)

	Population INSEE 2022	Densité de population 2022 (nbre d'hab. / km2)	Linéaire de voies urbaines et sub. (ml) hors chemins ruraux	Nombre d'avaloirs	Nombre de points lumineux	Surfaces vertes hors PA et EN (m2)
BOHARS	3 616	497,4	31 402	410	850	56 988
BREST	142 555	2 879,3	495 181	11 336	21 927	2 978 365
GOUESNOU	6 350	525,7	56 531	966	1 762	294 308
GUILERS	8 221	433,1	73 719	931	1 785	209 530
GUIPAVAS	15 407	349,1	135 268	1 996	3 476	467 931
LE RELECQ-KERHUON	11 951	1 858,6	66 110	1 370	2 174	269 059
PLOUGASTEL-DAOULAS	13 526	288,8	145 231	1 703	1 602	169 367
PLOUZANE	13 741	414,6	115 366	1 550	2 688	356 916
TOTAL	**215 367**	**7 247**	**1 118 808**	**20 262**	**36 264**	**4 802 464**

1. La collecte et le traitement des déchets

Les coûts directs identifiés au CA 2022 s'élèvent à 24 296 004 €, décomposés de la manière suivante :

- 40,0 % pour la collecte,
- 60,0 % pour le traitement.

En euros	CA 2022 réparti	
• Salaires : • Prestations : • Carburants : • Entretien véhicules : • Autres charges : • **Total fonctionnement :**	6 826 641 € 11 405 324 € 721 052 € 876 477 € 1 267 739 € **21 097 233 €**	
• Acquisition matériels : • Autres dépenses : • **Total investissement :**	2 391 294 € 807 477 € **3 198 771 €**	
• **Total général :**	**24 296 004**	
• **dont collecte**	**9 728 120**	**40 %**
• **dont traitement**	**14 567 884**	**60 %**

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

Prestation / dépense	*Critères de répartition retenus*
• **Collecte :**	au prorata du linéaire de voies urbaines et suburbaines (hors chemins ruraux)
• **Traitement :**	au prorata de la population

A noter que seuls les kilomètres parcourus sur la commune sont pris en compte (hors trajets UVED / commune ou CTC / commune). Par ailleurs, les dépenses relatives aux déchetteries ne sont pas affectées aux seules communes d'implantation.

Comme l'indique le tableau de la page suivante, le coût moyen par habitant atteint 113 € au CA 2022 (contre 101 € au CA 2021), avec un écart de 98 € à 161 € par habitant selon les communes.

Tableau : répartition des coûts de collecte et de traitement des déchets par commune

	COLLECTE			TRAITEMENT					
	linéaire de voies urbaines et sub.(kms)	%	Coût de collecte CA 2022 (en €)	Population INSEE 2022	%	Coût de traitement CA 2022 (en €)	Coût total CA 2021 (en €)	Coût total par habitant 2022	*Rappel Coût total par habitant 2021*
BOHARS	31,402	*2,8%*	273 043	3 616	*1,7%*	244 594	**517 637**	**143 €**	*130 €*
BREST	495,181	*44,3%*	4 305 636	142 555	*66,2%*	9 642 725	**13 948 361**	**98 €**	*87 €*
GOUESNOU	56,531	*5,1%*	491 541	6 350	*2,9%*	429 528	**921 069**	**145 €**	*132 €*
GUILERS	73,719	*6,6%*	640 992	8 221	*3,8%*	556 086	**1 197 078**	**146 €**	*132 €*
GUIPAVAS	135,268	*12,1%*	1 176 165	15 407	*7,2%*	1 042 162	**2 218 328**	**144 €**	*131 €*
LE RELECQ-KERHUON	66,110	*5,9%*	574 831	11 951	*5,5%*	808 391	**1 383 223**	**116 €**	*104 €*
PLOUGASTEL-DAOULAS	145,231	*13,0%*	1 262 795	13 526	*6,3%*	914 928	**2 177 722**	**161 €**	*146 €*
PLOUZANE	115,366	*10,3%*	1 003 116	13 741	*6,4%*	929 471	**1 932 587**	**141 €**	*130 €*
TOTAL	**1 118,808**	*100,0%*	**9 728 120**	**215 367**	*100,0%*	**14 567 884**	**24 296 004**	**113 €**	*101 €*

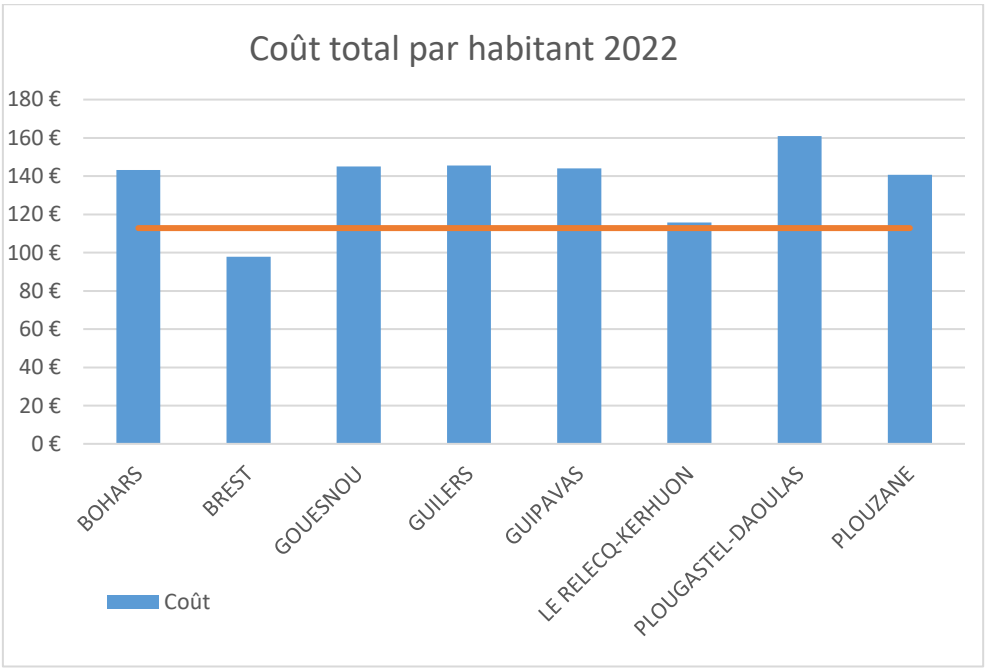

2. La voirie et les réseaux

Les coûts directs identifiés au CA 2022 sont les suivants :

En euros	CA 2022 réparti	
Pilotage et gestion administrative	• Fonctionnement : • Investissement : • **Coût total :**	2 824 284 - **2 824 284**
Voirie / Espace public (hors propreté)	• Fonctionnement : • Investissement (yc régie) : • **Coût total :**	7 171 605 8 086 754 **15 258 360**
Eclairage public et réseaux	• Fonctionnement : • Investissement : • **Coût total :**	3 579 820 3 192 837 **6 772 657**

En fonctionnement, le coût du matériel a été introduit sur la base d'un calcul de coût moyen intégrant son poids respectif dans chaque prestation de l'activité (pour un montant total de 1 826 139 €).

En investissement, ont été exclus de la répartition les programmes liés aux moyens généraux (Bâtiments service voirie) ou d'intérêt métropolitain manifeste (Contournement Nord/Ouest de Brest, Ouvrages d'art, Régulation du trafic).

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

Prestation / dépense	*Critères de répartition retenus*
Pilotage et gestion administrative :	au prorata du linéaire de voies communautaires
Voirie / Espace public	
• Entretien des revêtements :	au coût réel (temps passé + fournitures + matériel)
• Entretien des accotements :	coût linéaire moyen X linéaire voies communautaires et coût réel pour curage
• Entretien des eaux pluviales :	au prorata du nombre d'avaloirs par commune
• Divers entretien courant :	au prorata du linéaire de voies communautaires
• Travaux :	dépenses réelles par commune
Eclairage public et réseaux	
• Energie, entretien et réparation :	dépenses réelles par commune
• Frais de personnel :	au prorata du nombre de points lumineux
• Travaux :	dépenses réelles par commune

<u>Tableau</u> : vue d'ensemble de la répartition par commune

	Pilotage / gestion administrative	Voirie / espace public	Eclairage public et réseaux	Coût total réparti CA 2022 (en €)	
BOHARS	79 270	563 614	100 613	**743 497**	***3,0%***
BREST	1 250 019	7 932 557	4 379 684	**13 562 260**	***54,6%***
GOUESNOU	142 705	629 107	337 836	**1 109 648**	***4,5%***
GUILERS	186 094	941 963	415 285	**1 543 342**	***6,2%***
GUIPAVAS	341 466	1 441 994	487 700	**2 271 160**	***9,1%***
LE RELECQ-KERHUON	166 886	703 651	303 766	**1 174 303**	***4,7%***
PLOUGASTEL-DAOULAS	366 617	1 781 518	374 847	**2 522 982**	***10,2%***
PLOUZANE	291 226	1 263 956	372 928	**1 928 110**	***7,8%***
TOTAL	**2 824 283**	**15 258 360**	**6 772 659**	**24 855 302**	***100,0%***

<u>La voirie</u> :

Le tableau de la page suivante montre la répartition des coûts de voirie par commune (fonctionnement et investissement compris) :

- Le coût moyen par mètre linéaire de voirie est de 13,6 € au CA 2021 (écart de 10,6 € à 17,9 € / ml selon les communes) ;
- Le coût moyen par habitant atteint 71 € (écart de 56 € à 156 € / hab. selon les communes).

Communes	*Quelques opérations d'investissement réalisées en 2022*
Bohars	Rue Huon de Kermadec
Brest	Rue de Kermaria, Rue de l'Eau Blanche, Rue des deux frères Guezennec, Rue Pierre Sémard, Rues Voltaire et Traverse.
Gouesnou	Impasse de Kergaele
Guilers	Rue Calmette
Guipavas	Chemin de Kerafloc'h et rue du Douvez
Le Relecq-Kerhuon	Rue de la Victoire
Plougastel-Daoulas	Chemin de Kervenal
Plouzané	Route de Ploumoguer

Tableau : répartition des coûts de voirie / espace public par commune

	Coûts de fonctionnement			Coûts d'investissement			Coût total			
	Total réparti CA 2022 (en €)	***par ml de voirie***	***par habitant***	**Total réparti CA 2022 (en €)**	***par ml de voirie***	***par habitant***	**Total réparti CA 2022 (en €)**	**Coût total par ml**	**Coût total par habitant**	*Rappel Coût total par habitant 2021*
BOHARS	234 007	*7,5 €*	*65 €*	329 607	*10,5 €*	*91 €*	**563 614**	**17,9 €**	**156 €**	*116 €*
BREST	2 898 139	*5,9 €*	*20 €*	5 034 418	*10,2 €*	*35 €*	**7 932 557**	**16,0 €**	**56 €**	*61 €*
GOUESNOU	396 138	*7,0 €*	*62 €*	232 969	*4,1 €*	*37 €*	**629 107**	**11,1 €**	**99 €**	*97 €*
GUILERS	509 424	*6,9 €*	*62 €*	432 539	*5,9 €*	*53 €*	**941 963**	**12,8 €**	**115 €**	*143 €*
GUIPAVAS	906 262	*6,7 €*	*59 €*	535 732	*4,0 €*	*35 €*	**1 441 994**	**10,7 €**	**94 €**	*89 €*
LE RELECQ-KERHUON	368 650	*5,6 €*	*31 €*	335 001	*5,1 €*	*28 €*	**703 651**	**10,6 €**	**59 €**	*62 €*
PLOUGASTEL-DAOULAS	1 075 392	*7,4 €*	*80 €*	706 126	*4,9 €*	*52 €*	**1 781 518**	**12,3 €**	**132 €**	*114 €*
PLOUZANE	783 594	*6,8 €*	*57 €*	480 362	*4,2 €*	*35 €*	**1 263 956**	**11,0 €**	**92 €**	*117 €*
TOTAL	**7 171 606**	***6,4 €***	***33 €***	**8 086 754**	***7,2 €***	***38 €***	**15 258 360**	**13,6 €**	**71 €**	*75 €*

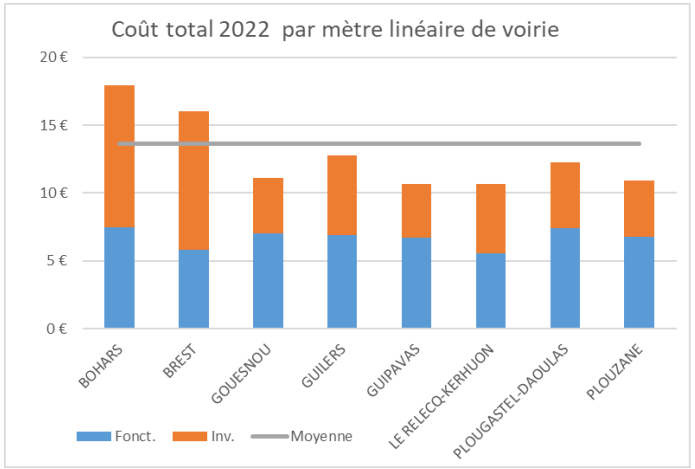

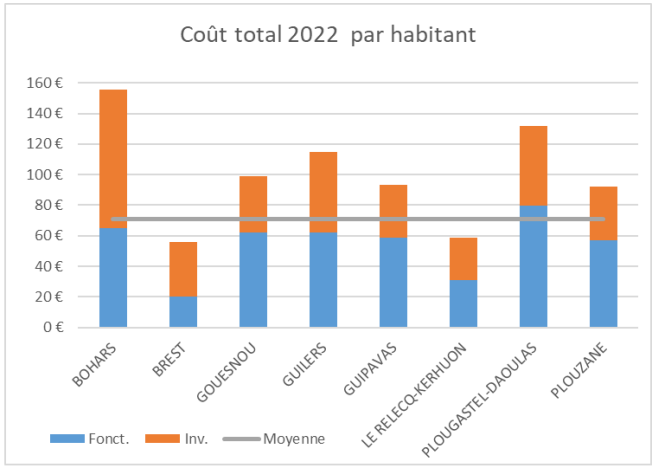

L'éclairage public et les réseaux :

Le tableau ci-dessous montre la répartition des coûts d'éclairage public et de réseaux par commune (fonctionnement et investissement compris) :

Tableau : répartition des coûts d'éclairage public et de réseaux par commune

	Coûts de Fonctionnement		Coûts d'Investissement		**Coûts totaux**		
	Total réparti CA 2022 (en €)	**Coût/habitant**	Total réparti CA 2022 (en €)	**Coût/habitant**	**Total réparti CA 2022 (en €)**	**Coût/ habitant**	*Rappel Coût total par habitant 2021*
BOHARS	53 677	15 €	46 936	13 €	**100 613**	**28 €**	*20 €*
BREST	2 586 929	18 €	1 792 755	13 €	**4 379 684**	**31 €**	*28 €*
GOUESNOU	127 063	20 €	210 773	33 €	**337 836**	**53 €**	*51 €*
GUILERS	114 524	14 €	300 761	37 €	**415 285**	**51 €**	*39 €*
GUIPAVAS	239 196	16 €	248 504	16 €	**487 700**	**32 €**	*27 €*
LE RELECQ-KERHUON	158 519	13 €	145 247	12 €	**303 766**	**25 €**	*21 €*
PLOUGASTEL-DAOULAS	116 484	9 €	258 363	19 €	**374 847**	**28 €**	*24 €*
PLOUZANE	183 429	13 €	189 499	14 €	**372 928**	**27 €**	*21 €*
TOTAL	**3 579 821**	**17 €**	**3 192 838**	**157 €**	**6 772 659**	**31 €**	*28 €*

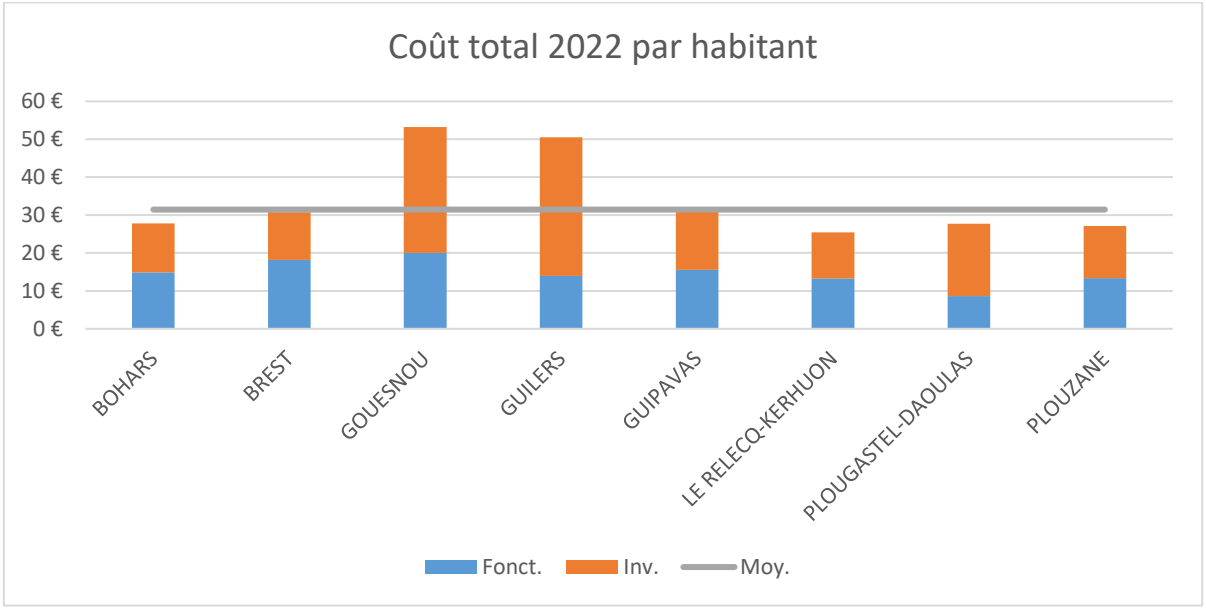

Communes	*Quelques opérations d'extension réalisées en 2022*
Bohars	Rue du Kreisker
Brest	Rue du Hildy, Quartier Macé/Michelet et Keravel
Gouesnou	Rue Jacques Daguerre
Guilers	Rues Grall, Vannier et Glenmor
Guipavas	Rue Victor Grignard
Le Relecq-Kerhuon	Rue de Kervitous
Plougastel-Daoulas	Echangeur du Passage RN 165
Plouzané	Rue de la Résistance

3. Les espaces verts

Les coûts directs identifiés au CA 2022 sont les suivants :

En euros	**CA 2022 réparti**
• Personnel : • Fournitures : • Entretien véhicules : • Fluides, carburants, assurances : • **Total fonctionnement :**	9 339 816 1 585 319 811 054 322 079 **12 058 268**
• Travaux : • Acquisition matériels-mobilier : • Bâtiments • Autres dépenses • **Total investissement :**	937 430 421 728 1 063 227 32 327 **2 454 712**
• **Total général :**	**14 512 980**

Sont exclues de la répartition les dépenses relatives aux parcs d'agglomération, aux plages et au Conservatoire botanique, ainsi que les prestations réalisées sur les espaces communaux des villes de Brest et Bohars, non compris dans le périmètre du transfert de compétence, soit 1 599 850 € en fonctionnement et 568 623 € en investissement (somme correspondant en grande partie à la restructuration des installations du conservatoire botanique).

Communes	*Quelques opérations d'investissement réalisées en 2022*
Bohars	Rénovation de l'aire de jeux de Pont Aven (réalisation sur deux exercices budgétaires) 31 000 €
Brest	Travaux d'aménagement d'une aire de jeux inclusive au Jardin de Kerzudal – 1ère phase - création de la zone balançoire (St Pierre – 40 000 €); Réaménagement des équipements ludiques et sportifs au jardin Frégate La Boussole, 2ème phase (4 Moulins – 50 000 €); Rénovation partielle de l'aire de jeux St Brieuc / Bergot (Bellevue - 20 000 €) ; réfection de maçonneries anciennes, rue Le Frapper (Lambézellec – 25 000 €) ; études de rénovation du square du Poitou (Bellevue); études de rénovation du square de la déportation et de la place Sané (Centre); étude de rénovation du square Tissot Léoquet (Europe) ; étude de rénovation du square de Poul ar Bachet (Saint-Marc).
Gouesnou	Rénovation de l'aire de jeux des petits, prairie St Gouesnou (18 000 €)
Guilers	Création d'une bande boisée et pose de clôture, rue Jean Michel Caradec (16 000 €)
Guipavas	Rénovation et renforcement de l'aire de jeux de Kerivin(25 000 €)
Le Relecq-Kerhuon	Travaux d'amélioration du secteur de Pen An Toul, (programmation 2021, 30 000 €) ; secteur Garigliano, rénovation d'un espace de détente (15 000 €), étude pour travaux de confortement du Belvédère de Maissin.
Plougastel-Daoulas	Rénovation du placître sur programmation pluriannuelle (80 000€) ; Penn al Lann, travaux de mise en valeur de la grève et de mise à distance des voitures (Bpart, 15 000 €)
Plouzané	Travaux de d'aménagement de square de Pencoed (programmation pluriannuelle - 77 000 €

Les critères retenus pour la répartition des coûts par commune sont les suivants :

Prestation / dépense	*Critères de répartition retenus*
• **Personnel maintenance et mobilier :**	au coût réel
• **Personnel - équipe transversale :**	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• **Fournitures :**	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• **Fluides, carburant, assurances :**	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• **Entretien des véhicules**	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• **Travaux sur les bâtiments :**	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• **Travaux :**	au réel pour les grosses opérations au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN) pour les autres opérations
• **Acquisition matériels-mobilier :**	au prorata des surfaces vertes par commune (hors PA et EN)
• **Extension des cimetières**	au coût réel

PA : parcs d'agglomération
EN : espaces naturels

Le tableau de la page suivante montre la répartition des coûts des espaces verts par commune (fonctionnement et investissement compris) :

- Le coût moyen par m2 de surface verte est de 3 € au CA 2022 (écart de 2.6 € à 3.9 € / m² selon les communes) ;
- Le coût moyen par habitant atteint 67 € (écart de 39 € à 122 € / hab. selon les communes).

Tableau : répartition des coûts des espaces verts par commune

	Coûts de fonctionnement			Coûts d'investissement			Coût total			
	Total réparti CA 2022 (en €)	*par m2 de surface verte*	*par habitant*	Total réparti CA 2022 (en €)	*par m2 de surface verte*	*par habitant*	Total réparti CA 2022 (en €)	Coût total par m2	Coût total par habitant	*Rappel Coût total par habitant 2021*
BOHARS	190 319	*3,3 €*	*53 €*	34 526	*0,6 €*	*10 €*	**224 845**	**3,9 €**	**62 €**	*49 €*
BREST	7 754 254	*2,6 €*	*54 €*	1 525 298	*0,4 €*	*11 €*	**9 279 552**	**3,0 €**	**65 €**	*61 €*
GOUESNOU	653 129	*2,2 €*	*103 €*	122 628	*0,5 €*	*19 €*	**775 757**	**2,7 €**	**122 €**	*109 €*
GUILERS	471 401	*2,5 €*	*57 €*	95 342	*0,5 €*	*12 €*	**566 743**	**3,0 €**	**69 €**	*62 €*
GUIPAVAS	1 130 604	*2,2 €*	*73 €*	215 093	*0,4 €*	*14 €*	**1 345 697**	**2,7 €**	**87 €**	*80 €*
LE RELECQ-KERHUON	593 761	*2,2 €*	*50 €*	157 340	*0,6 €*	*13 €*	**751 101**	**2,8 €**	**63 €**	*47 €*
PLOUGASTEL-DAOULAS	451 146	*2,7 €*	*33 €*	82 066	*0,5 €*	*6 €*	**533 212**	**3,0 €**	**39 €**	*39 €*
PLOUZANE	813 654	*2,0 €*	*59 €*	222 419	*0,6 €*	*16 €*	**1 036 073**	**2,5 €**	**75 €**	*63 €*
TOTAL	**12 058 268**	***2,4 €***	***56 €***	**2 454 712**	***0,5 €***	***11 €***	**14 512 980**	**2,9 €**	**67 €**	*61 €*

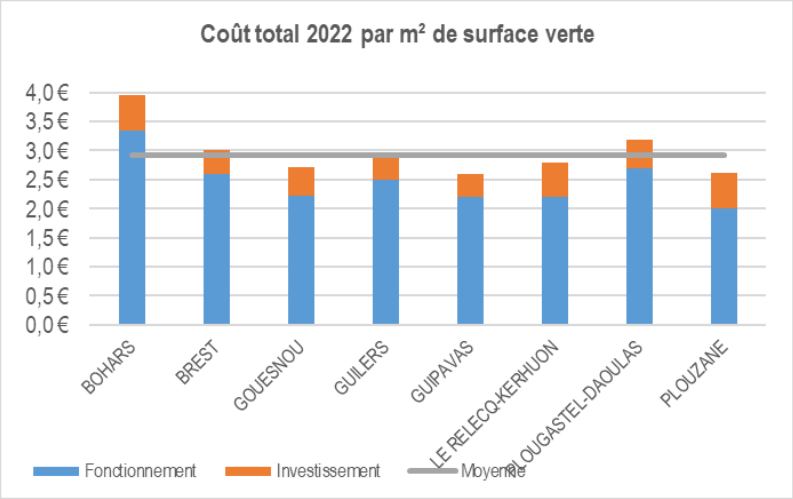

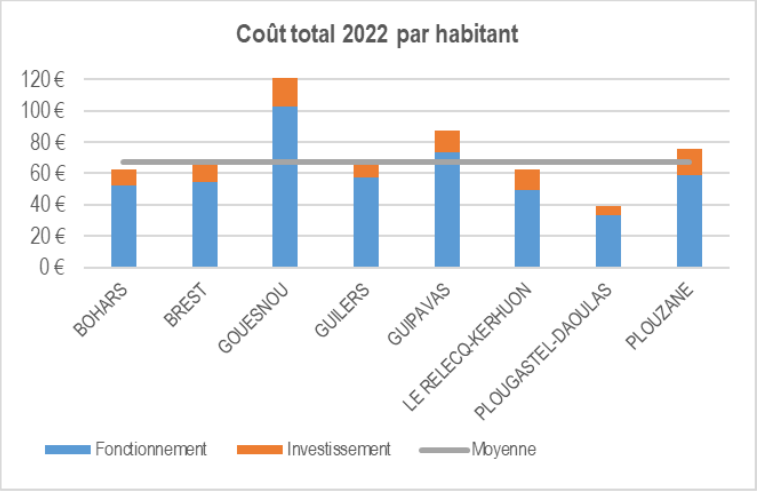

4. Synthèse générale

	Coût total réparti en 2022 (en €)				Coût total		
	Collecte et traitement des déchets	*Voirie/ espaces publics*	*Eclairage Public*	Espaces verts	Total réparti CA 2022 (en €)	*Rappel Coût total 2021*	
BOHARS	*517 637 €*	*563 614 €*	*100 613 €*	*224 845 €*	***1 406 709 €***	*1 129 410 €*	**2,3%**
BREST	*13 948 361 €*	*7 932 557 €*	*4 379 684 €*	*9 279 552 €*	***35 540 154 €***	*33 658 064 €*	**58,4%**
GOUESNOU	*921 069 €*	*629 107 €*	*337 836 €*	*775 757 €*	***2 663 769 €***	*2 395 544 €*	**4,4%**
GUILERS	*1 197 078 €*	*941 963 €*	*415 285 €*	*566 743 €*	***3 121 069 €***	*3 011 214 €*	**5,1%**
GUIPAVAS	*2 218 328 €*	*1 441 994 €*	*487 700 €*	*1 345 697 €*	***5 493 719 €***	*4 936 141 €*	**9,0%**
LE RELECQ-KERHUON	*1 383 223 €*	*703 651 €*	*303 766 €*	*751 101 €*	***3 141 741 €***	*2 777 815 €*	**5,2%**
PLOUGASTEL-DAOULAS	*2 177 722 €*	*1 781 518 €*	*374 847 €*	*533 212 €*	***4 867 299 €***	*4 431 942 €*	**8,0%**
PLOUZANE	*1 932 587 €*	*1 263 956 €*	*372 928 €*	*1 036 073 €*	***4 605 544 €***	*4 360 413 €*	**7,6%**
TOTAL	***24 296 004 €***	***15 258 360 €***	***6 772 659 €***	***14 512 980 €***	***60 840 003 €***	*56 700 544 €*	**100,0%**

	Coût total réparti en 2022 (en €/habitant)				Coût total	
	Collecte et traitement des déchets	*Voirie/ espaces publics*	*Eclairage Public*	Espaces verts	Total réparti CA 2022 (en €/habitant)	*Rappel Coût total par habitant 2021*
BOHARS	*143 €*	*156 €*	*28 €*	*62 €*	***389 €***	*314 €*
BREST	*98 €*	*56 €*	*31 €*	*65 €*	***249 €***	*236 €*
GOUESNOU	*145 €*	*99 €*	*53 €*	*122 €*	***419 €***	*390 €*
GUILERS	*146 €*	*115 €*	*51 €*	*69 €*	***380 €***	*376 €*
GUIPAVAS	*144 €*	*94 €*	*32 €*	*87 €*	***357 €***	*327 €*
LE RELECQ-KERHUON	*116 €*	*59 €*	*25 €*	*63 €*	***263 €***	*235 €*
PLOUGASTEL-DAOULAS	*161 €*	*132 €*	*28 €*	*39 €*	***360 €***	*324 €*
PLOUZANE	*141 €*	*92 €*	*27 €*	*75 €*	***335 €***	*330 €*
TOTAL	***113 €***	***71 €***	***31 €***	***67 €***	***282 €***	*265 €*

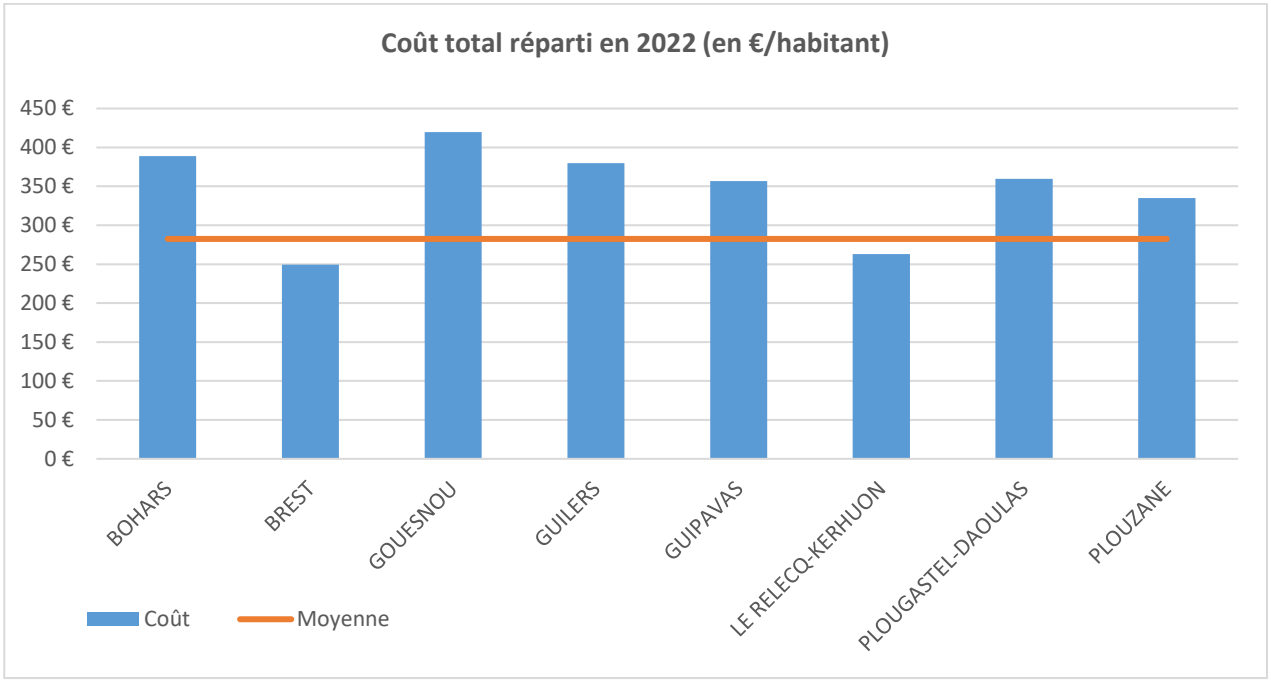

ORGANISATION DES SERVICES
au 31 décembre 2022

Cabinet du Maire-Président	
DIRECTEUR DE CABINET	Vincent NUYTS

Direction Générale des Services	
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES	Bertrand UGUEN
DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS	
Pôle Développement Culturel, Éducatif et Sportif	Bertrand RIOUALEN
Pôle Développement Économique et Urbain	Gwenaël LEBLONG-MASCLET
Pôle Solidarités - Citoyenneté - Proximité	Isabelle VETEAU
Pôle Espace Public et Environnement	Valérie DAVID
Pôle Ressources	Ronan CLEAC'H
Mission Stratégie et Prospective	Yannick LUCÉA (par intérim)
Mission Données et Transformation Numérique	Arnaud WILLAIME

Direction de la Communication et du Marketing Territorial	Sterenn GRALL-LAVENIR
Direction des Ressources Humaines	Emmanuelle RIVOALLAN

DIRECTION GENERALE	
Directeur Général des Services : Bertrand UGUEN	
SERVICES METROPOLITAINS	**SERVICES COMMUNS**
MISSION STRATÉGIE ET PROSPECTIVE • Stratégie métropolitaine et dynamiques territoriales • Politiques européennes, coopérations territoriales et maritimes • Mission Développement Durable • Appel à projets **MISSION DONNÉES ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE**	**DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU MARKETING TERRITORIAL** **CHARGEE DE MISSION DIRECTION GENERALE**

PÔLE		
Développement Culturel, Éducatif et Sportif		
Directeur : Bertrand RIOUALEN		
SERVICES COMMUNS	**SERVICES METROPOLITAINS**	**SERVICES VILLE DE BREST**
DIRECTION CULTURE-ANIMATION-PATRIMOINES		
• Administration et Gestion • Musées et Patrimoines • Charte de la langue bretonne • Archives	• Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique	• Médiathèques municipales • Service culture-animation • Ville d'art et d'histoire
DIRECTION SPORTS-NAUTISME		
• Division ressources	• Nautisme • Activités aquatiques	• Division Développement sportif • Sports de salles et de plein air
DIRECTION EDUCATIONS		
		• Maison des associations • Division ressources • Division coordination éducative • Division petite enfance
MISSION DYNAMIQUES EDUCATIVES ET JEUNESSE		

PÔLE		
Solidarités - Citoyenneté - Proximité		
Directrice : Isabelle VETEAU		
SERVICES COMMUNS	**SERVICES METROPOLITAINS**	**SERVICES VILLE DE BREST**
MISSION DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET SANTÉ		
	• Développement Social Urbain	• Promotion de la Santé • Plan Alcool
DIRECTION PREVENTION DES RISQUES ET TRANQUILLITE URBAINE		
• Prévention des risques • Mission Handicap et Inclusion		• Administration et gestion • Action sanitaire • Régulation des usages sur les espaces publics • Domaine Communal • Tranquillité urbaine et régulation du stationnement
DIRECTION ACTION SOCIALE		
	• Gestion aires d'accueil des gens du voyage	• Secteur Administration et Gestion • Secteur Interventions sociales • Secteur Bien vieillir à Brest
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES		
• Assemblées • Documentation • Accueil-courrier • Affaires Juridiques		• Elections-Recensement-Règlementation
DIRECTION DE LA PROXIMITÉ		
		• Plateforme d'accueil téléphonique • Services d'accueil de l'hôtel de ville • Mairies de quartiers • Décès-cimetières • Service Médiations et Usages Numériques

PÔLE
Espace Public et Environnement
Directrice : Valérie DAVID
SERVICES METROPOLITAINS
DIRECTION VOIRIE - RESEAUX - INFRASTRUCTURES • Division administration et gestion • Division études techniques opérationnelles • Division opérationnelle • Division voirie - régie • Division éclairage public - signalisation lumineuse - réseaux de télécommunications **DIRECTION ÉCOLOGIE URBAINE** • Unité ressources • Unité animation et sensibilisation • Mission air, bruit, santé environnementale, ICPE • Division eaux pluviales et ingénierie de l'environnement • Division milieux naturels et biodiversité • Division rade, ressources et usages de l'eau • Division énergie **DIRECTION DÉCHETS - PROPRETÉ** • Division ressources/relations usagers • Division propreté • Division collecte des déchets • Division déchèteries/suivi travaux **DIRECTION ESPACES VERTS** • Division administration et gestion • Division maintenance ouest • Division maintenance est • Division arbres - fleurissement – décors • Division études - travaux – équipements

PÔLE	
Développement Économique et Urbain	
Directeur : Gwenaël LEBLONG-MASCLET	
SERVICES METROPOLITAINS	SERVICES COMMUNS
ADMINISTRATION ET GESTION **DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL** • SMDE/PAM • Mission enseignement supérieur, recherche, innovation • Mission économie maritime et infrastructures • Service Promotion économique et animations • Service relations entreprises • Service emploi – insertion économique **DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DES EQUIPEMENTS METROPOLITAINS** • Cohérence territoriale • Cœur de métropole • Equipements métropolitains • Fabrique de la ville **DIRECTION DES MOBILITÉS** • Service usages et promotion des mobilités • Service Patrimoine • Service Contrats • Service Projets, Prospective, Programmation **DIRECTION DE L'HABITAT** • Suivi de la politique locale de l'habitat • Interventions sur l'habitat privé • Service habitat et solidarités **DIRECTION DES DYNAMIQUES URBAINES** • Service droits des sols • Conseil architectural et urbain • Service foncier • Atelier d'études urbaines	• Service relations internationales • Service d'information géographique

PÔLE
Ressources
Directeur : Ronan CLEAC'H
SERVICES COMMUNS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
- Service ressources et prospectives
- Prévention et amélioration des conditions de travail
- Service relations sociales
- Service emplois-orientation professionnelle
- Service formation et dynamiques internes
- Service des carrières – retraites
- Service rémunérations-absences - gestion financière

DIRECTION CONSEIL EN ORGANISATION ET GESTION

MISSION STRATÉGIE IMMOBILIERE

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
- Service administration et gestion
- Sécurité des Systèmes d'information
- Service études et développement
- Service assistance, support, logistique
- Service infrastructure

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE
- Secrétariat
- Unité SI Finances et Commande Publique
- Elaboration budgétaire, analyse financière et prospective
- Gestion de la dette et de la trésorerie
- Exécution comptable
- Mandats Titres
- Suivi comptable des marchés
- Gestion du patrimoine

Division de la Commande Publique
- Service contrats
- Coordination de l'achat
- Montages complexes

DIRECTION PATRIMOINE LOGISTIQUE
- Achats Administration et gestion
- Logistique
- Véhicules et engins
- Maintenance
- Gestion bâtiments centraux
- Programmation architecture
- Conduite d'opérations

Direction Générale Des Services

Chargé-e de mission auprès du Directeur Général des Services

Mission Stratégie et Prospective

- Mission Données et Transformation Numérique
- Mission Développement Durable

Direction de la Communication et du Marketing Territorial

CHARGEE DE MISSION AUPRES DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

MISSIONS

Collaborateur(ice) direct(e) du Directeur général des services, le(a) chargé(e) de mission exerce des fonctions d'expertise et de pilotage sur des dossiers transversaux et une mission de veille institutionnelle.

- Veille et analyse juridique afin d'anticiper les conséquences et les évolutions législatives et règlementaires, notamment en matière institutionnelle ;
- Veille territoriale
- Veille sur les politiques nationales notamment sur les notions de métropole et d'aménagement du territoire
- Coordination et pilotage de projets menés au niveau de la direction générale
- Appui au Directeur général des services dans la coordination des différentes instances managériales et décisionnelle de la collectivité : réunions hebdomadaires de la direction générale, réunions mensuelles des directeurs généraux des services des communes de Brest métropole, conseils de direction mensuels, séminaires de la direction générale et séminaires des cadres… ;
- Participation à la construction des éléments du discours institutionnel ;
- Représentation du Directeur général des services de Brest métropole et de la Ville de Brest, en particulier au sein de France Urbaine.

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

- 1 chargée de mission auprès du Directeur Général des Services
- 1 assistante à temps partagée

REALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Soutien à la réalisation de projets transversaux

- Convention Etat-Métropole « Lutte contre la pauvreté » 2020-2022

Une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes a été initiée par l'État en 2018, pilotée par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.
Face aux conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19 et des difficultés sociales rencontrées par les jeunes tant pendant qu'en sortie de confinement, l'État a proposé à Brest Métropole de s'associer à la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté, en complément de la convention déjà à l'œuvre entre l'État et le Département du Finistère, afin de cibler plus particulièrement des actions en direction des jeunes.
La contractualisation Etat-Métropole s'étend sur trois ans (2020-2022) et implique un co-financement de la part de l'Etat à hauteur de 50% des projets éligibles, dans la limite d'une enveloppe de 200 000 € par an. Pour la troisième année du dispositif l'État soutient ainsi les projets participant à la lutte contre toutes les formes de pauvreté sur le territoire de la métropole de Brest.

- 9ème édition Questions d'habitat, Rencontre biennale des acteurs de l'habitat

Depuis dix ans, la direction de l'habitat organise en lien avec les acteurs et partenaires locaux un temps fort de réflexions et d'échanges. Le contexte sanitaire ayant contraint l'organisation de l'édition 2021, le colloque s'est déroulé le 16 novembre 2021. Cette année, Questions d'habitat a été l'occasion de partager et analyser de manière transversale tous les enjeux aujourd'hui portés collectivement pour répondre aux besoins et attentes des habitants.
La table ronde plénière a permis de croiser les regards autour du thème « Comment concevoir et garantir une ville durable et accueillante ? ». Dans un second temps, les élus et représentants institutionnels présents ont échangé autour des sujets suivants : les besoins en logement des jeunes, le défi de la rénovation énergétique, l'inclusion des publics démunis au sein de la cité.

Coordination du pool assistance administrative de la DG

La coordination des procédures et tâches administrative des pôles de la collectivité relève, pour partie, des assistantes administratives de la direction générale. Un groupe de travail a été mis en place et se réunit de manière mensuelle ou bi-mensuelle afin de répondre aux enjeux de partage, de dialogue et d'harmonisation des missions communes.
Au-delà de la régulation nécessaire au sein du pool assistance administrative, ce groupe de travail a permis de partager les bonnes pratiques, d'identifier des process fragiles et d'aboutir à la mise en place d'outils collectifs permettant efficience, gain de temps et partage des solutions (création espace co assistance DG, mise à jour et rappels des procédures ordres du jour pour les instances managériales et décisionnelles, mise à jour et rappels procédure courrier entrant/sortant, formalisation circuit parafeurs, etc.).

Appui aux projets de recherche-action à dimension stratégique en partenariat avec la Mission Stratégie et Prospective

La coordination et le suivi des projets de recherche action à dimension stratégique auxquels participe Brest Métropole sont assurés par la chargée de du Directeur Général des Services, en soutien et renfort à la MSP.
En 2021, les efforts ont été concentrés sur l'accompagnement des productions issues du programme POPSU en cours de finalisation, au renforcement du partenariat brestois avec la Chaire TMAP et le démarrage du projet INEGAPOL.

- **Programme Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines volet métropoles (POPSU)**

La métropole de Brest, en lien avec l'agence d'urbanisme de Brest Bretagne (ADEUPa), a intégré le troisième volet du programme de recherche sur la métropolisation appelé POPSU en 2018. Ce programme met en dialogue l'expertise des acteurs locaux et les savoirs des milieux de la recherche pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions des espaces urbanisés, et concentre l'analyse sur les rapports des métropoles « aux autres » c'est-à-dire aussi bien aux territoires qui les entourent qu'à ceux avec lesquels elles échangent, mais aussi avec d'autres acteurs institutionnels.
Brest travaille sur deux axes : la prise en compte des coopérations territoriales dans le cadre des politiques départementales, régionales, nationales et européennes ainsi que sa position dans l'Ouest breton ainsi que la question de l'évolution du périmètre de la métropole pour interroger le lien entre interdépendances économiques et solidarité politique (notamment en termes de finances publiques), les représentations sociales et l'idée quelque peu inattendue de métropole à faible densité. Ces deux axes sont déclinés en quatre projets de cahiers :

- Cahier 1: Relation de Brest à l'Etat
- Cahier 2 : ZA et emploi
- Cahier 3: image et récit métropolitain de Brest
- Cahier 4: Les autres et la métropole = Héritages et cristallisation territoriales

La crise sanitaire de la Covid-19 a retardé l'ensemble des plateformes dans la production finale des travaux de valorisations, parmi lesquels figurent les cahiers POPSU. Les cahiers brestois sont en cours de finalisation et les publications interviendront entre 2022 et 2023 selon un calendrier coordonné par la plateforme nationale.
En parallèle la plateforme POPSU démarre un nouveau programme de recherche sur trois ans ayant pour objet « les transitions ». La fin d'année 2022 a permis d'inscrire la métropole brestoise dans un nouveau conventionnement de recherche action.

- **Chaire Territoires et Mutations de l'Action publique (TMAP) de l'IEP de Rennes.**

Outil de promotion d'une discipline ou d'un savoir émergent, la Chaire TMAP est une interface entre le milieu universitaire et le monde institutionnel, socio-économique. Son rôle est de favoriser la transmission des connaissances et promouvoir la recherche.
Au cours de l'année 2022, plusieurs animations et évènements ont été mis en place dans le cadre du partenariat entre membres de la Chaire. La participation active de Brest est à souligner sur les activités suivantes :

- Programme de recherche
  - Étude pour France Stratégie de la « Gouvernance multiniveaux et stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté »

- Animation scientifique
  - Rendez-vous de l'économie territoriale #1 : « Les politiques territorialisées de soutien à l'économie ont-elles encore besoin de l'État ? » (janvier 2022)
  - Rendez-vous de l'économie territoriale #2 : « Les grands équipements et les infrastructures sont-ils des moteurs efficaces du développement local ? » (mars 2022)
  - Rendez-Vous de la forme urbaine : « Les territoires face aux enjeux du Zéro Artificialisation Net » (Novembre 2022)
- Publications
  - Aguilera Thomas, Artioli Francesca, Barrault-Stella Lorenzo, Hellier Emmanuel, Pasquier Romain (dir.), Les cartes de l'action publique : réformes, légitimations, conflits, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2021, 376 pages.
  - Pasquier Romain., Organisation territoriale et démocratie locale en Europe, Paris, La Documentation française, 2022, 154 pages.
  - Tellier Thibault, Humaniser le béton. Les origines de la politique de la ville en France (1969-1983), Paris, L'Harmattan, 2022, 447 pages.

MISSION STRATÉGIE ET PROSPECTIVE

MISSIONS

La mission Stratégie et Prospective a pour objet principal :
- d'explorer et de porter les sujets stratégiques pour l'avenir de la métropole,
- de permettre à la métropole d'agir aux bonnes échelles, du local à l'Europe,
- de mobiliser les outils financiers au service des projets,
- de contribuer à la transformation numérique de la collectivité.

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

La mission Stratégie et Prospective est composée de 9 agents.
Le budget réalisé en 2022 (BP et DM) :

- Fonctionnement MSP:
  - 1 968 464 € en dépenses (dont 1 526 000 € de subvention à l'ADEUPa)
  - 4 069 € en recettes (remboursement des frais de mission projet CONNECTION)
- Investissement :
  - 0 € en dépenses
  - 0 € en recettes
- Fonctionnement Mission données et transformation numérique :
  - 101 425 € en dépenses :
    - dont 40 000 € de subvention à l'ADEUPa pour le pilotage de la mission de préfiguration d'un Service Public de la Donnée,
    - dont 49 740 € de subvention à Civitéo/Ugap lot1
  - 50 000 € en recettes (France Relance : Transformation numérique des collectivités territoriales)

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Explorer et porter les sujets stratégiques pour l'avenir de la métropole

Poursuite du lobbying sur le dossier RTE-T

Suite à la publication de la nouvelle proposition de règlement sur le RTE-T de la Commission européenne le 14 décembre 2021 avec l'intégration du port de Brest au réseau central du RTE-T, une mission technique commune MSP/CCIMBO a été organisée du 30 mai au 1er juin 2022 à Bruxelles pour rencontrer les représentants de la Représentation Permanente de la France auprès de l'UE, de la Commission européenne, du Parlement européen et de la Délégation de la Bretagne à Bruxelles.
Le 5 décembre 2022, le conseil des 27 ministres des transports a arrêté sa position sur le RTE-T et confirmé les nouvelles cartes du RTE-T avec le port de Brest inclus au réseau central, et Brest qualifié de nœud urbain.

Pour une accélération et un rééquilibrage des travaux visant à mettre Brest et Quimper à 1h30 de Rennes et 3h de Paris

La phase de Dialogue Territorial engagée en décembre dernier s'est achevée le 3 mars à Rennes. Durant ces trois mois, Brest métropole a multiplié les interventions et contributions pour une expression forte de l'ouest breton : contribution commune de l'entente intercommunautaire de Brest, Lannion et Morlaix ; mobilisation des acteurs économiques et organisation d'un atelier dédié à la CCIMBO ; intervention de Brest métropole dans le cadre d'un atelier des élus du Finistère… Les solutions techniques sont connues. L'impact de la crise sanitaire, l'urgence climatique, la dépression du transport aérien (ajoutée à une politique d'offre d'Air France désastreuse pour la desserte de l'ouest breton) confortent la nécessité d'une offre ferroviaire à grande vitesse performante et à l'entrée effective du projet LNOBPL en phase opérationnelle de mise en travaux. Il s'agit de passer à une phase d'études opérationnelles d'un projet d'amélioration de l'axe ferroviaire Nord, au même titre que l'axe Nantes – Rennes Bretagne Sud.
Brest métropole et le département du Finistère obtiennent l'intégration d'études complémentaires concernant le RTE-T et les exigences ferroviaires liées en matière de déploiement de l'ERTMS sur l'axe Brest-Rennes-Redon-Nantes.

De BREST 2025 à BREST MÉTROPOLE 2040 : la prospective pour nourrir le renouvellement du projet métropolitain

Le conseil de métropole du 15 octobre 2021 a approuvé le lancement du renouvellement du projet métropolitain « BREST 2025, métropole attractive, ouverte et solidaire ».
L'élaboration du projet s'échelonnera sur deux années, avec pour ambition l'élaboration d'une nouvelle vision stratégique, globale et structurante pour l'avenir du territoire à l'horizon 2040.

L'élaboration du projet métropolitain se nourrira des stratégies sectorielles de la collectivité, des diagnostics et études produits par l'agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa) et des travaux prospectifs menés dans le cadre des dispositifs de recherche-action dont la métropole est partenaire, et particulièrement des travaux :

- de la chaire territoires et mutation de l'action publique, portée par Science po Rennes ;
- de la plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU), portée par le plan urbanisme, construction et architecture (PUCA), sur les thèmes de la métropole et des transitions.

L'élaboration du projet métropolitain sera également abondée par les travaux de la mission Stratégie et Prospective dans les domaines du développement durable et du développement humain.
Enfin, en s'appuyant sur un processus participatif qui associera l'ensemble des élus des communes de la métropole ainsi que de nombreux acteurs du territoire, la démarche répond à l'ODD n°17 défini par l'ONU de mise en place de partenariat pour la réalisation d'objectifs communs.

Programmes de recherche action et prospective
En 2022, la mission Stratégie et Prospective s'est vu confier le suivi du nouveau programme de recherche POPSU (plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines) portant sur les transitions à l'échelle métropolitaine et celui des travaux de la chaire Territoires et mutations de l'action publique (TMAP) de Sciences-Po Rennes.

Permettre à la métropole d'agir aux bonnes échelles, du local à l'Europe

Brest métropole a développé une habitude de coopérations et de mobilisation à différentes échelles, visant à faire valoir les intérêts du territoire et à déployer des politiques publiques au bon niveau au regard des enjeux à traiter.
Le pôle métropolitain du Pays de Brest constitue ainsi le cadre dans lequel s'élabore une vision cohérente de l'aménagement, de l'offre d'habitat, des mobilités… à l'échelle du bassin de vie brestois. Le Pays de Brest a engagé pour cela la révision du schéma de cohérence territoriale. La mission Stratégie et Prospective participe aux travaux du Pays de Brest (codir, bureaux et conseils).

Les ententes intercommunautaires (avec Quimper Bretagne occidentale d'une part, Morlaix communauté et Lannion Trégor communauté d'autre part) et le contrat de réciprocité avec le Pays du Centre Ouest Bretagne (COB) forment des cadres d'échange et de coopération visant un développement équilibré et solidaire de l'Ouest breton. L'année 2022, en raison de vacances de poste au sein de la mission, n'a pas permis le suivi régulier et l'animation de ces coopérations territoriales.

Le dialogue avec le Conseil départemental du Finistère, le conseil régional de Bretagne et l'État a principalement été nourri, en 2022 :

- par les échanges autour de l'élaboration des nouveaux dispositifs de financement : volets 2 et 3 du pacte Finistère 2030, mise en place effective du FEDER 2021-27, Fonds vert…
- par la participation aux Commissions régionales de programmation européenne
- dans le cadre des Conférences territoriales de l'action publique organisées par la Région Bretagne (thèmes abordés : ZAN, volet « mobilités » du CPER).

Le pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB), réunissant les métropoles de Brest, Nantes, Rennes, et la communauté urbaine d'Angers, conformément aux axes stratégiques de sa nouvelle feuille de route, a participé et contribué dans le cadre de la phase de dialogue territorial du grand projet LNOBPL qui s'est clôturé le 3 mars 2022. En octobre, le PMLB bénéficie de l'arrivée de Stéphanie Warin, nouvelle Déléguée Générale suite au départ de Jennifer Cheruel.

France urbaine : co-présidence de la commission « alliance des territoires »
Forte de ses pratiques de coopérations territoriales, Brest métropole, en la personne de sa vice-présidente Frédérique Bonnard Le Floc'h, s'est vue confier la co-présidence de la commission « Alliance des territoires ». La commission a

contribué à l'élaboration d'une plateforme d'interpellation des candidats à la Présidence de la République portée par France Urbaine.

Réseaux européens : Atlantic cities, Eurocities, conférence des régions périphériques maritimes (CRPM)…
Brest métropole est adhérente de plusieurs réseaux européens, au sein desquels elle fait valoir les enjeux stratégiques qu'elle porte ou elle collecte des informations et participe à des partages d'expérience nourrissant sa veille sur les politiques européennes et les appels à projets (Eurocities, AIVP). En 2022, en partenariat avec Océanopolis, Brest métropole a présenté le projet Métamorphose et le parcours Océan au service de la valorisation du territoire et de son excellence maritime. Brest métropole a participé également aux actions de solidarité pour l'Ukraine initiées par Eurocities.

Préparation des Journées Européennes de la Mer / European Maritime Day event (EMD) :
En mai, lors d'une cérémonie à Ravenne, en Italie, le passage officiel de témoin entre l'Italie, lieu de l'édition 2022, et Brest, représentée par Frédérique Bonnard Le Floc'h, Vice-Présidente de Brest métropole en charge des politiques européennes, a lancé le compte-à-rebours de l'organisation des Journées Européennes de la Mer à Brest.

Brest métropole et la Région Bretagne ont porté avec succès une candidature bretonne pour accueillir l'évènement européen des EMD en mai 2023 à Brest. Brest sera ainsi la 1ère place maritime française à accueillir cet évènement depuis sa création en 2008. Il s'agit du grand Rendez-Vous annuel de la communauté maritime européenne et des autorités en charge de la politique maritime intégrée de l'échelon européen jusqu' l'échelon local, à l'instar de ce que sont Les Assises de l'Économie de la Mer en France

Lors de l'édition EMD de Ravenne de mai dernier, dans le prolongement des travaux du One Ocean Summit à Brest en février, l'intervention de Michel Gourtay, vice-président de Brest métropole, en charge de l'économie, dans le cadre d'une table ronde, en mode hybride, dédiée aux villes côtières face au changement climatique. Lors de la Cérémonie officielle de passage de témoins, la vidéo de promotion pour les EMD de Brest les 24 & 25 mai 2023, réalisée avec l'appui de la Direction Communication, a également été diffusée.

La Sea Tech Week en septembre aura permis d'accueillir également l'équipe de la DG MARE en charge des EMD et de prendre connaissance de l'offre brestoise. De septembre à décembre 2022, 8 visio-conférences ont réuni les partenaires de la DG MARE, de Brest métropole, du Campus Mondial de la mer, de la région Bretagne et du SG Mer. En parallèle de nombreux échanges bilatéraux ont permis d'avancer sur les questions logistiques (avec également la coopération de Brest'Aim Events et du bureau des Congrès, de sensibiliser les acteurs locaux aux appels à workshops et d'entamer les préparations d'une table ronde « SeaTies » sur les ports décarbonés avec des partenaires de Den Helder et de Ravenne.

Le recrutement et l'information sur les EMD de Brest s'est poursuivie également à l'occasion des Assises de l'économie de la Mer à Lille en novembre, et à une échelle plus locale aux Assises citoyennes mer et littoral organisées à Brest en décembre.

Mobiliser les outils financiers au service des projets

La mission Stratégie et Prospective coordonne le suivi de plusieurs dispositifs au service du financement des projets du territoire. En 2022, un document récapitulatif, « boîte à outils des financements », a été développé de manière transversale au sein de la MSP à destination des agents de la Ville de Brest et de Brest métropole, permettant d'apporter une plus grande lisibilité des dispositifs de financements disponibles.

Les projets européens
Les projets européens, par la dynamique de coopération qu'ils impliquent, nourrissent une culture européenne commune. Au-delà, ils constituent également des canaux d'obtention de financement au service des projets locaux. La mission stratégie et prospective coordonne la veille sur les appels à projets et assiste les directions dans l'élaboration de réponses. En 2022, la mission a :

- accompagné le montage de projets en réponse aux premiers appels des programmes Interreg Mer du Nord (projets SMALL – mobilité inclusive, D4A – Service Public Local de la Donnée et Biodiverse Cities – Solutions Fondés sur la Nature, tous les trois approuvés lors du 1er appel puis Darker Sky sur la pollution lumineuse en cours d'évaluation) et identification d'une opportunité de projet sur le programme Interreg Espace Atlantique (« SEALabHaus » sur le tourisme bleu) ;
- poursuivi la veille sur les autres programmes de financements tels que Interreg Europe du Nord-Ouest, Interreg Europe, l'Initiative Urbaine Européenne, Horizon Europe ou encore le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI)

- soutenu les directions concernées pour le suivi des projets européens en cours : PPP sur la prévention des pollutions plastiques, RegEnergy sur le développement des énergies renouvelables via la coopération urbain-rural, GrowGreen sur les solutions fondées sur la nature, Connection sur l'emploi des migrants, Tomorrow sur la mobilisation des acteurs pour la transition énergétique, et AYCH sur l'emploi des jeunes dans les industries culturelles et créatives ;
- co-construit avec les directions de la métropole concernées et les partenaires européens les événements finaux des projets RegEnergy – avec le label Présidence française de l'Union européenne (mai 2022) et GrowGreen – dans le cadre de la COP locale (novembre 2022) qui se sont tous les deux tenus à Brest
- participé aux échanges avec d'autres acteurs locaux impliqués dans des projets européens, notamment le projet Manifests (Cedre), ADSA, ProtoAtlantic (Technopôle Brest-Iroise) ou encore Access2Sea (Investir en Finistère).

La mission Stratégie et Prospective a, en parallèle, missionné le Cabinet Ramboll pour réaliser une étude en deux volets : le premier en interne, visant à dresser le bilan de la participation de Brest métropole aux projets européens au cours de la période 2014/2020. Le second volet est orienté vers les acteurs locaux impliqués dans la coopération territoriale à l'échelle européenne, afin de renforcer l'interconnaissance de ces acteurs et dans la perspective de consolider le positionnement stratégique de l'ouest breton dans la nouvelle période de programmation qui débute.
Enfin, Brest métropole a participé à différentes actions visant à promouvoir la citoyenneté européenne à l'échelle locale. Ainsi, dans le cadre de la fête de l'Europe, une balade sonore sur l'Europe et Brest a été développée en lien avec la direction des relations internationales. Cela s'est également accompagné du lancement d'un nouvel appel à projets « Printemps de l'Europe » initié par la ville de Brest, le Conseil départemental du Finistère et Brest métropole.

Les politiques contractuelles

Le Contrat métropolitain, adossé au Contrat de Plan État-Région, a été signé par l'État, la Région Bretagne, le Département du Finistère et Brest métropole le 12 juillet 2022. Ce contrat cadre présente les orientations stratégiques de la métropole pour la période 2021-27 et liste les soutiens financiers actés de ses partenaires. Parmi les grands dossiers : l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (financements à hauteur de 126,9 M€), « Métamorphose » d'Océanopolis (financements de 26,5 M€), la seconde ligne de tramway (financements de 38M€) … Le contrat valide également les montants affectés à la métropole dans le cadre du FNADT (7,8M€), des crédits territorialisés de la Région (13,9M€) et de l'ITI-FEDER (10M€).

Les dispositifs de financements

La mission Stratégie et Prospective assure le suivi de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), des programmes régionaux des fonds européens (FEDER, ITI-FEDER, REACT-EU), des crédits territorialisés de la Région et du Département.
En 2022, dans la cadre de la **DSIL**, les actions suivantes ont été financées : la rénovation énergétique de la Carène (366 000 €), la mise en conformité incendie des écoles Jacquard et du Petit-Paris (250 000€), le renforcement de la charpente de la halle sportive du Petit Kerzu (180 000€) et l'aménagement de la Brigade de tranquillité urbaine (64 800€).
S'agissant des **programmes régionaux des fonds européens**, Brest métropole a répondu au dispositif **REACT-EU** (plan de relance européen), doté de 8M€. Fin 2022, plus de 90% des crédits étaient consommés (rénovation énergétique d'un groupe scolaire, électrification du réseau et du dépôt de bus, schéma directeur vélo, production d'électricité photovoltaïque). En 2022, la Région Bretagne et l'UE ont acté le Programme Opérationnel 2021-2027 et ses déclinaisons nationales et locales (FEDER, FSE+…). Dans ce cadre, Brest a candidaté pour obtenir l'utilisation d'une enveloppe de 10M€ au titre de **l'Investissement Territorial Intégré (ITI)** du **FEDER**.
La mission stratégie et prospective a élaboré la proposition de répartition financière des **crédits territorialisés de la Région** pour l'année 2022 (Brest métropole et communes de la métropole) et suivi les demandes en lien avec les communes et la Région. Elle a participé aux réunions relatives à la construction du **pacte Finistère 2030,** nouveau cadre de financement du Département. Une liste de projets finançables a été élaborée en lien avec les services et directions concernés pour une mise en application prévue début 2023.
Enfin, la MSP a entrepris un travail de veille et d'information interne relatif au **Fonds vert**, nouveau dispositif de financement national doté de 2 milliards d'euros, appelé à soutenir la transition écologique des territoires.

MISSION DONNEES ET TRANSFORMATION NUMERIQUE

La mission données et transformation numérique a pour objectif d'apporter de la visibilité aux décideurs sur les enjeux en matière de politique de la donnée et à contribuer à l'animation de la dynamique de transformation numérique du territoire et de l'institution.
Pour cela, elle :

- Réalise un travail de veille stratégique.
- Contribue à l'organisation de la gouvernance d'animation de la transition numérique.
- Pilote et alimente un comité technique dédié.
- Représente la collectivité vis à vis d'autres institutions ou partenaires, ou dans des événements liés au numérique.

Par ailleurs, les activités de Délégué à la Protection des Données pour : Brest Métropole, Ville de Brest, CCAS, Ville de Gouesnou, Ville de Guilers, Ville du Relecq-Kerhuon, Ville de Bohars, ont été rattachées à la mission.
Les actions menées en 2022 par la Mission Données et Transformation numérique ont été regroupées autour des deux axes suivants :

Veille, réflexion stratégique et maîtrise d'ouvrage sur le service public de la donnée et la transformation numérique.

- Pilotage de la mission de préfiguration d'un Service Public Local de la Donnée (SPLD) par l'agence d'urbanisme ADEUPA
- Lauréat de l'appel à projet Data for All, dans le cadre du programme INTERREG North Sea, en partenariat avec Brest'Aim
- Poursuite et diversification de l'animation du partenariat avec Crédit Mutuel Arkéa
- Promotion de la charte éthique de la donnée

Accompagnement et appui à l'émergence de l'innovation publique et privée issues du territoire au service d'une transformation numérique de confiance.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

La direction souligne avoir contribué, en 2022, au développement durable du territoire à travers la réalisation de plusieurs actions marquantes pour la vie du citoyen et pour les générations futures :

Préparation des « Ateliers du DD »

La collectivité s'engage auprès de ses agents en leur permettant de se sensibiliser aux 17 Objectifs du Développement Durable, grâce à la mise en place des « Ateliers du DD ».
Ces ateliers, exclusivement destinés aux agents en interne, visent à mener des actions concrètes et accessibles pour comprendre les ODD et montrer que la collectivité met en œuvre de nombreuses actions pour y répondre.

En répondant aux enjeux des « Objectifs du Développement Durable » (ODD), ces ateliers collectifs et interactifs qui seront organisés chaque année, vont permettre de :

- Valoriser les métiers exercés dans la collectivité ainsi que les agents dans la pratique quotidienne de leurs fonctions ;
- Nourrir le sens de l'action métropolitaine et des agents de la collectivité dans un contexte en mutation ;
- Échanger avec les collègues en interne sur ce qui nous questionne, sur nos envies pour « le territoire de demain », s'ouvrir au monde et aux enjeux des transitions auxquels nous sommes confrontés, en permettant aux agents de réfléchir à leurs pratiques professionnelles et sur la façon dont les agents intègrent dans leurs métiers les différentes politiques portées par la collectivité ;
- Nourrir la réflexion prospective de la collectivité en matière de développement durable.

Le groupe de suivi créé pour l'occasion en 2022 a proposé de travailler à la mise en place d'ateliers du DD sur le thème de « la restauration collective et l'alimentation de demain ».

Ces ateliers permettront également de mettre en avant et de valoriser les métiers de la restauration collective (cuisiniers du restaurant municipal, des crèches, écoles et EHPADs), ainsi que les collègues qui travaillent sur le sujet de l'alimentation pour tous, durable, saine et solidaire (CCAS, Éducation, PAT, déchets propreté…).
Tout en permettant à chaque participant de mieux appréhender les impacts de l'application de la loi EGLIM, ce thème fait également écho aux travaux menés dans le cadre du projet alimentaire de territoire. Sa déclinaison opérationnelle prévoit en effet de « valoriser les métiers de la restauration collective ».

Le développement durable au cœur de la coopération territoriale européenne Brest métropole co-organisateur des conférences finales RegEnergy et GrowGreen

En 2022, Brest métropole a eu l'honneur d'accueillir deux conférences finales de projets européens abordant de manière respective l'atténuation puis l'adaptation au changement climatique. Des actions portées conjointement par la Mission Stratégie et Prospective et la Direction de l'Écologie Urbaine.
Au mois de mai, Brest métropole, en étroite collaboration avec le réseau européen Climate Alliance, a coordonné l'organisation à Brest de l'événement final du projet Interreg Europe du Nord-Ouest RegEnergy. Labellisé comme événement tiers dans le cadre de la Présidence française de l'UE, il a réuni les acteurs de la transition énergétique en France et en Europe - partenaires et représentants des institutions européennes, élus locaux, agents territoriaux, représentants des syndicats d'énergie, associations, professionnels des énergies renouvelables, universitaires, à Océanopolis sur le thème : « Partenariat urbain-rural pour les énergies renouvelables : Renforcer la coopération territoriale pour réussir la transition énergétique ». L'occasion de mettre en exergue les actions mises en œuvre sur Brest, notamment celles menées en étroite coopération avec le Centre Ouest Bretagne, dans le cadre du contrat de réciprocité.
Par la suite, en novembre, Brest a œuvré aux côtés de la Ville de Manchester et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), pour accueillir la conférence finale du projet européen GrowGreen (programme Horizon 2020) sur le thème « Les villes de demain : des solutions fondées sur la nature pour plus de résilience face au changement climatique ». Organisé dans le cadre de la COP Brest métropole, cet événement a permis de présenter les résultats de GrowGreen en termes d'adaptation au changement climatique, notamment autour des enjeux liés à l'implication des parties prenantes ou encore des financements innovants. A l'issue de la Conférence des visites sur sites ont également été organisées : Kertatupage, Keravelloc, l'école Dukas, la Place de Metz… l'occasion de mettre en lumière les actions développées à Brest.

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire

Les projets européens RegEnergy et GrowGreen ont directement contribué au développement durable du territoire, abordant respectivement les politiques d'atténuation au changement climatique à travers le développement des énergies renouvelables, et les politiques d'adaptation à travers les Solutions Fondées sur la Nature et plus particulièrement pour Brest la gestion intégrée des eaux pluviales.
L'organisation de ces deux événements à Brest a été l'occasion d'intégrer des pratiques plus responsables dans leur préparation respective.
Au-delà, elle a permis de mettre en exergue les actions portées par Brest métropole et ses partenaires locaux sur ces enjeux climatiques forts, de renforcer la cohésion territoriale et de contribuer au rayonnement du territoire à l'échelle européenne.

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

Ces deux conférences ont permis de faire le bilan des actions menées dans le cadre de coopérations territoriales à l'échelle européenne sur deux thématiques essentielles dans la lutte contre le changement climatique, impactant ainsi de manière directe la vie des citoyens. Ils ont également rendu possibles des expérimentations, notamment à destination des habitants de l'Ouest breton. Ainsi, le projet RegEnergy sur les énergies renouvelables a notamment permis de promouvoir l'énergie solaire et de mener des expérimentations autour du cadastre solaire ou encore des communautés d'énergie.
GrowGreen a également fortement soutenu la sensibilisation et la mobilisation des citoyens à la gestion durable des eaux pluviales, notamment à l'occasion de manifestations annuelles telles que Climat Declic, la Fête de la science ou encore la Journée mondiale de l'eau et a permis de mettre en place des actions ciblées, par exemple sur les récupérateurs d'eau de pluie.

MISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

MISSIONS

Au sein de la Direction Générale, la mission Développement Durable
- Coordonne l'élaboration du Rapport d'Activité et de Développement Durable (RADD) et organise sa mise à débat public,
- Sensibilise le grand public et mobilise les élus et agents pour un développement durable du territoire,
- Fait du développement durable du territoire de Brest métropole un facteur d'attractivité et se nourrit des démarches innovantes portées par d'autres territoires.

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

- 1 chargée de mission au sein de la Mission Stratégie Prospective
- 1 assistante à temps partagé

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Préparation des « Ateliers du DD »

En septembre 2015, la communauté internationale s'est dotée d'un nouveau cadre mondial pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté avec l'adoption de l'Agenda de développement durable (Agenda 2030). Ce plan d'action s'articule autour de 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles.
Visant d'ici à 2030 d'abord l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, ils concernent également l'éducation, la santé, l'égalité des sexes, l'accès à l'eau, à l'énergie, l'économie et l'emploi, la biodiversité et les écosystèmes …
Ils constituent ainsi un cadre de pensée et d'action, adopté par et pour les États, qui définit la politique globale de développement pour les années à venir.

La Ville de Brest et Brest métropole s'engagent à sensibiliser leurs agents sur ces sujets, notamment pour permettre à chacun de mieux appréhender les enjeux en matière de développement durable, mais également pour valoriser les nombreuses actions qui sont déjà portées par les directions et qui contribuent à la réalisation des ODD.

En 2022, il a été décidé de mener une action pour parler de développement durable au plus grand nombre, par le biais d'une mise en avant des métiers des agents et de leurs métiers du quotidien : La première édition des « nouveaux ateliers du DD », qui aura lieu en juin 2023, sera destinée à l'ensemble des agents de la Ville de Brest et de Brest métropole.

En répondant aux enjeux des « Objectifs du Développement Durable » (ODD), ces ateliers collectifs et interactifs doivent permettre :
- De valoriser les métiers exercés dans la collectivité ainsi que les agents dans la pratique quotidienne de leurs fonctions ;
- De nourrir le sens de l'action de la Ville, de la métropole et des agents dans un contexte en mutation ;
- Aux agents de réfléchir à leurs pratiques professionnelles, à l'impact de leurs missions en matière de développement durable, ainsi qu'aux enjeux des transitions auxquels ils sont confrontés, qu'elles soient sociétales, environnementales ou économiques ;
  D'échanger avec les agents sur ce qui les questionne, sur leurs envies pour le territoire de demain en matière de développement durable ;
- De nourrir la réflexion prospective de la collectivité en matière de développement durable.

Le groupe de suivi créé pour l'occasion en 2022 a proposé de travailler à la mise en place de nouveaux ateliers du DD sur le thème de « la restauration collective et l'alimentation de demain ».

Ce thème fera notamment écho :
- A l'ODD n°2 : *« Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ».* Il vise à trouver les solutions pour « éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilients. »

- A l'ODD n°3 : *« Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges ».* Il engage entre autre les questions de santé, le bien-être de tous, ainsi que la réduction des maladies chroniques…
- A l'ODD n°12 : *« Établir des modes de consommation et de production durables ».* Cet ODD invite à réfléchir à l'impact environnemental et social de nos habitudes en termes de consommation, de production de déchets…

Ces ateliers, qui auront lieu en juin 2023, mettront en avant les métiers de la restauration collective (cuisiniers du restaurant municipal, des crèches, des écoles et des EHPADs), ainsi que les collègues qui travaillent sur les questions de l'alimentation pour tous, durable, saine et solidaire (CCAS, Direction Education, Petite enfance, Direction Déchets propreté, Direction logistique…etc).

Ce thème permet également de s'inscrire dans la dynamique du Projet Alimentaire de Territoire, dont la mise en œuvre se déclinera, parmi d'autres actions, par une « valorisation des métiers de la restauration collective » et une déclinaison d'actions sur le sujet de l'alimentation durable en avril 2023.

Durant ces ateliers, les enjeux suivants seront abordés :
- La valorisation des métiers de la restauration collective ;
- La restauration collective et l'impact de la loi EGALIM ;
- La question de l'alimentation biologique et les circuits courts dans la restauration collective ;
- L'accessibilité alimentaire pour tous et la précarité alimentaire ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des déchets ;
- La diversification alimentaire et le rééquilibrage entre aliments d'origine animale et végétale ;
- L'évolution des pratiques alimentaires faisant converger les questions de santé et d'environnement ;
- La consommation de produits de saison et de proximité.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU MARKETING TERRITORIAL

MISSIONS

- Concevoir, animer et mettre en œuvre la stratégie de communication institutionnelle de Brest métropole et de la ville de Brest
- Concevoir, animer, et mettre en œuvre la stratégie de marketing territorial

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

La direction de la Communication et du marketing territorial compte 27 personnes qui interviennent dans les domaines suivants :

La communication institutionnelle :

- Conseiller et accompagner les directions de la ville et de la métropole en matière de stratégie de communication
- Définir une cohérence globale de la communication de la collectivité : planification, transversalité, budgétisation des actions...
- Concevoir des actions de communication avec les services et écrire les différents plans d'actions qui en découlent : campagnes, production de contenus, propositions d'outils, évaluation des campagnes...
- Assurer la bonne traduction des messages et l'adéquation des contenus en fonction des supports retenus, contrôler et vérifier les étapes de production et coordonner les prestataires ou intervenants.

La rédaction multicanale

Gérer, administrer et concevoir les contenus éditoriaux des outils digitaux de communication des deux institutions, Sillage, Brest.fr, les comptes sur les réseaux sociaux, la photothèque et vidéothèque

L'administration

- Assurer pour l'ensemble de la direction la gestion administrative, financière et comptable ainsi que la logistique liée à l'événementiel.
- Gérer les réseaux d'affichage et gérer les stocks (mobiliers et visuels de stands et stocks d'objets promotionnels, documents).
- Mettre en œuvre la traduction budgétaire, le suivi administratif et financier du plan de communication global.

Le marketing territorial

- Elaborer la stratégie d'attractivité et d'hospitalité du territoire, concevoir le plan d'actions associé et assurer sa mise en œuvre.
- Animer le réseau d'acteurs et partenaires impliqués dans la démarche d'attractivité du territoire.

La direction étant un service commun, des inscriptions budgétaires figurent sur les deux collectivités.

Budget : par collectivité, un centre de coût communication intitulé "Organiser et développer la communication" sur lequel sont inscrits les crédits destinés aux opérations de communication institutionnelle et événementielle.

Les recettes pour Brest métropole concernent les ventes d'espaces publicitaires pour les 10 numéros du magazine Sillage et l'agenda édition 2023.

Brest métropole	Budget fonctionnement	réalisé
2022	1 427190 €	1 422 858.7 €
2021	1 419 575 €	1 358 103.1 €
Recettes 2022	216 000 €	196 032 €
Recettes 2021	216 000 €	194 787 €

Sur le budget de Brest métropole, un programme d'investissement est géré par la direction de la Communication.
Le programme 856 "promotion de l'agglomération" est destiné à la refonte du site brest.fr.

Brest métropole	Budget investissement	Reports	Total crédits	Réalisé
2022	342 000 €	153 340 €	495 340 €	384 230 €
2021	103 000 €	133 528 €	236 528 €	83 188 €

Les crédits inscrits au programme d'investissement concernent le site brest.fr et plus particulièrement la refonte de l'écosystème numérique de Brest.fr intégrant la montée en puissance des besoins et attentes des usagers, des services, les démarches administratives ainsi que la prise en compte de l'accessibilité et de la sécurité.

Ville de Brest	Budget fonctionnement	réalisé
2022	325 900 €	322 219 €
2021	322 556 €	310 063.88 €

BREST MÉTROPOLE : RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULEE

- **Démarche d'attractivité & d'hospitalité du territoire, volet marketing territorial**

One Ocean Summit

En février 2022, Brest a accueilli le « One Ocean Summit », sommet international dédié à la protection des océans, un événement qui a permis à Brest de continuer à s'affirmer comme « Capitale mondiale des océans ».

La direction de la communication et du marketing territorial a alors préconisé et piloté avec l'unité presse de la collectivité un dispositif global de communication et médias pour permettre au territoire de se positionner comme « capitale des océans », mais surtout pour fédérer l'ensemble des acteurs autour de ce positionnement. Différents acteurs ont participé à la co-construction de ce dispositif : la Région Bretagne, le Campus mondial de la mer, ainsi que le Pôle Mer Bretagne Atlantique. Une campagne « portraits » : 18 portraits mettant en scène des experts et expertes de l'écosystème maritime du territoire photographiés dans des lieux emblématiques du territoire ainsi qu'un visuel générique.

La Stratégie Métropolitaine de Développement Economique (SMDE) cap 2030

Six années après son lancement, la SMDE a été révisée en 2022 et fixe aujourd'hui un nouveau cap à travers le défi N°1 : devenir « un territoire attractif et hospitalier à l'appui d'un positionnement fort pour séduire, attirer et retenir sur notre territoire les femmes, les hommes et les activités ». Il est question aujourd'hui de la recherche d'un équilibre entre attractivité et hospitalité en animant le jeu collectif pour faire évoluer ensemble le positionnement, la stratégie et faire de Brest un véritable choix.

La révision de la SMDE constitue une étape importante. Cette nouvelle SMDE bâtit sur ce qui constitue la force essentielle de ce territoire : sa capacité à faire œuvre collective, à coopérer, à résister et agir ensemble pour le mieux commun. Elle donne un cap non seulement à la métropole et à l'action publique mais bien à l'ensemble de l'écosystème économique.

Pour l'unité Marketing territorial, cette nouvelle mouture tient également lieu de nouvelle feuille de route :

- Etre plus audacieux et ambitieux dans notre manière de raconter le territoire, et d'élargir l'audience en rééquilibrant les notions d'accueil et d'hospitalité
- Et dans le champ du développement économique au sens large ensuite, puisque l'unité est appelée à accompagner plus d'actions de la collectivité dans ce domaine.

La réalisation des documents cadres SMDE CAP 2030 s'est faite par étape :

- Un **document complet**
- Une version **à destination du public**
- Enfin, une **version synthétique** destinée à une diffusion plus large.

Deux autre documents marqués SMDE ont également été produits en parallèle :
- « Le tourisme », développant les orientations de la stratégie tourisme de Brest métropole
- « Données économiques 2022 »

Accompagnement du Forum de l'Economie
Le Forum de l'économie fut en 2022 un temps fort articulé autour d'une architecture simple composée de 3 tables rondes successives et d'un temps convivial. La direction de la communication a déployé à cette occasion différents outils de communication afin d'accompagner l'événement. Temps fort événementiel de la SMDE Cap 2030.

Job Dating « Passez à l'Ouest – mon job à la pointe bretonne »
Le service marketing territorial a accompagné le service développement économique, et plus particulièrement le Réseau des Recruteurs, sur la mise en place d'un job dating à Paris. L'objectif de cet événement était de développer le recrutement des cadres, en allant au-devant de candidats, ce à l'extérieur du territoire. L'événement, en partenariat avec les territoires de Morlaix, Quimper, ainsi que la CCIMBO, s'est déroulé le 22 mai 2022 à la Fabrique événementielle. Passée sous le chapeau « Passez à l'Ouest » de la marque Bretagne, la campagne mettait en scène le territoire tout en illustrant des métiers actuellement en tension. Bilan : 1 737 visites sur le site et 130 000 impressions générées sur l'ensemble de la campagne.

Elaboration d'une stratégie de marketing à destination des étudiants
Dans la perspective de la SMDE CAP 2030, Brest métropole a engagé en octobre 2021 une stratégie dédiée à la cible étudiante, guidée par l'approche marketing territorial et confortée dans sa réflexion par les représentants des établissements supérieurs.

Cette stratégie vise deux objectifs :
- Attirer et à retenir des étudiants sur le territoire
- Créer les conditions d'une porosité plus forte entre les étudiants et le monde économique

Dans le défi n°1 visant à intégrer les étudiants au tissu économique local, 4 actions sont ressorties :
- La valorisation des « employeurs accueillants pour les étudiants »
- L'expérience de tourisme économique / découverte économique du territoire
- L'évènement économique ouvert à la cible des étudiants
- L'évaluation de l'insertion professionnelle

Dans le défi n°2 visant à faire la preuve de l'hospitalité du territoire pour les étudiants et plus largement les jeunes, 3 actions sont ressorties :
- La campagne de rentrée et bienvenue aux étudiants et aux jeunes du territoire
- La tournée Brest Life Campus
- Le Pass Brest life

Grâce à ce travail collectif, Brest métropole a pu poser un plan d'actions, présenté aux acteurs, et procéder à une priorisation de ces actions. En septembre 2022, la mise en œuvre du plan d'action a permis de dévoiler une nouvelle campagne de rentrée à destination des étudiants. Dans une démarche collective, Brest métropole et le BIJ (Bureau Information Jeunesse de la ville de Brest) ont profité de cette campagne pour mettre en lumière les actions du BIJ, acteur local et porte d'entrée sur de nombreux sujets (orientation, formation, aides financières, emploi, logement…).

L'année Brest Life sur les réseaux sociaux

Sur facebook, des pics d'impressions en 2022 ont été constatés sur les posts suivants :
- Février : One Ocean Summit
- 11 juillet : photos 30 ans des fêtes maritimes
- 29 août : photo bonne rentrée
- Septembre : Brest sur le podium des métropoles les plus attractives
- 3 octobre : retour photos journée des étudiants internationaux

Peu de pics d'impression sur twitter, excepté pour le relai du One Ocean Summit et le relai de l'opération à destination des étudiants internationaux.
Linkedin Le nombre d'abonnés est passé de 17 000 à 20 000 abonnés

Pics d'impressions constatés en 2022 :
- Février : One Ocean Summit
- Mars : étoile Michelin du restaurant l'Embrun
- 11 juillet : Accenture, entreprise mondiale de conseil aux entreprises, bientôt implantée à Brest.
- Septembre : Brest sur le podium des métropoles les plus attractives + retour Abeille Flandres

- **Concevoir, animer et mettre en œuvre la stratégie de communication institutionnelle de Brest métropole**

1. Pôle Espace public et Environnement

L'année du pôle Espace public et Environnement a été marquée par de nombreux temps forts tels que :
- La COP Locale de Brest métropole. Ce temps fort de mobilisation pour le climat a mobilisé plusieurs directions de la collectivité dont la direction communication qui a élaboré et mis en œuvre le plan de communication dédié.
- L'inauguration de l'espace naturel de Bodonou ainsi que la Fête de la nature, ont marqué le mois de mai.
- La thématique de l'eau, a également fait l'objet d'une réflexion stratégique qui s'engagera opérationnellement dès 2023, permettant de sensibiliser et d'expliquer les politiques publiques en la matière.

Ici commence l'océan

Afin de préserver les milieux naturels et notamment la ressource en eau, Brest métropole et ses partenaires ont engagé la démarche « Ici commence l'océan ». Des macarons ont été disposés devant les avaloirs du territoire pour rappeler aux habitantes et habitants de ne rien jeter dedans, pour ne pas polluer. En plus de cette signalétique, deux kakémonos et un flyer pédagogiques ont été réalisés. Des relais via la presse et les réseaux sociaux ont également permis de communiquer sur la démarche.

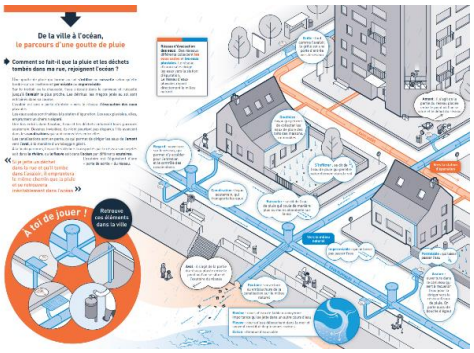

Les travaux d'extension du réseau de chaleur ont été un projet phare de l'année.

Une action majeure a également été lancée avec la direction « Voirie réseau et infrastructure » concernant l'éclairage public. Dans le cadre du plan de sobriété, les horaires d'éclairages ont été modifiées et ce dispositif a fait l'objet d'une communication de proximité.

La direction déchets-propreté a engagé plusieurs sujets qui se poursuivrons en 2023, notamment les actions relatives aux bio déchets et au programme d'actions « Réduisons nos déchets ».

Les consignes de tri ayant évoluées en 2022, une campagne de sensibilisation a été déployée : conception d'un guide pratique, campagne d'affichage, quizz sur Instagram.

Par ailleurs, certaines actions de communications récurrentes ont été reconduites telles que :

Actions de communication dans le cadre du projet européen « Preventing Plastic Pollution »

Pour continuer à sensibiliser les publics contre la pollution plastique, la collectivité a mené des actions de communication vers des cibles très précises tels que les restaurateurs, les clubs sportifs et les centres nautiques. Des affiches et des flyers ont été distribués dans ces lieux pour inciter à privilégier les gourdes réutilisables et les produits alimentaires non emballés. Une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux a permis de valoriser les restaurateurs engagés et développant des alternatives au plastique.

2. Pôle Développement économique et urbain

Sur le volet « Développement Économique », une nouvelle phase de l'Appel à Projet « Réussir les transitions » a été lancée. Le visuel a été retravaillé pour une meilleure lisibilité. L'accompagnement sur le volet « attractivité du commerce » s'est poursuivi avec de nombreuses opérations et notamment le temps fort des 150 des Halles Saint-Martin.

Deux marchés structurants ont été lancés sur le volet Aménagement Urbain. L'un dédié à l'élaboration d'une Charte de la construction, pour la ville de Brest, appropriable par les communes Le second dédié à la communication autour du projet urbain. Un travail nécessaire à l'approche de la révision du PLU, qui sera un sujet phare en 2023.

- La direction fut mobilisée sur l'accompagnement de « Question d'Habitat », le retour d'un temps fort piloté par la Direction de l'habitat dédié aux acteurs de l'habitat privé ou public sur le territoire, financeurs, notaires, professionnels divers…
- Dans le cadre du schéma directeur du plan vélo, deux nouvelles phases de communication ont été déployées : L'une sur la sensibilisation et les bons gestes, l'autre sur l'incitation à la pratique.

3. Pôle Développement culturel, éducatif et sportif

Fête de la mer et du nautisme

Chaque année le succès de la Fête de la mer et du nautisme est au rendez-vous. L'ancien visuel datant de 2014, il a été souhaité par le service du nautisme sa modernisation et un nouveau visuel a été créé avec l'ensemble de ses déclinaisons : affiches 2m² et A3, flyer A5 de 4 pages, annonce presse, relais Facebook et agenda brest.fr, actu en ligne et Sillage.

Musée des beaux-arts et ses expos

En 2022, en plus des supports courants (flyer générique de promotion du musée…) deux expositions annuelles se sont tenues : l'exposition participative *Corps accords*, 2e du genre, dont les œuvres ont été choisies par les membres du Stade

brestois et du BBH. Cette exposition a bénéficié d'un important dispositif de communication, accompagné par l'unité presse et relayé dans la presse et sur les RS.

La seconde exposition, *Plumes de peintres*, sur l'école de Pont-Aven et les Nabis a également bénéficié d'un accompagnement communication. Parmi les autres sujets traités cette année : une exposition de Paul Bloas et une exposition de Sarah Laubie, entre autres.

Conservatoire de musique, danse et théâtre

Pour le Conservatoire, plusieurs spectacles, projets et concerts de Sable et Ciel ont été mis en valeur cette année. Tous les supports ou presque sont réalisés en interne, par la correspondante communication du Conservatoire.

Un été à Brest

L'opération de coordination de tous les acteurs culturels et touristiques du territoire, pour proposer une offre groupée aux habitants et touristes, s'est poursuivie. Un nouveau visuel, aux notes acidulées, a marqué l'important dispositif de communication composé de nombreuses déclinaisons web, réseaux sociaux ou encore le kit de communication dédié aux partenaires.

4. Pôle Ressources

Campagne « Respect des agents »

Le nombre d'agressions déclarées contre les agents et agentes de la collectivité (stationnement, propreté, collecte, espaces verts, accueil, médiathèques…) a augmenté en 2021 et 2022. Les agressions restent majoritairement verbales, mais une hausse des comportements agressifs de la part des usagers et des usagères est enregistrée. Cette agressivité se ressent également dans les courriers, mails reçus, plusieurs indicateurs révèlent de la tension. La collectivité s'est donc naturellement mobilisée et a conçu une campagne de communication. Un dispositif déployé sur l'espace public, dans le réseau de transport en commun et décliné en spots radios.

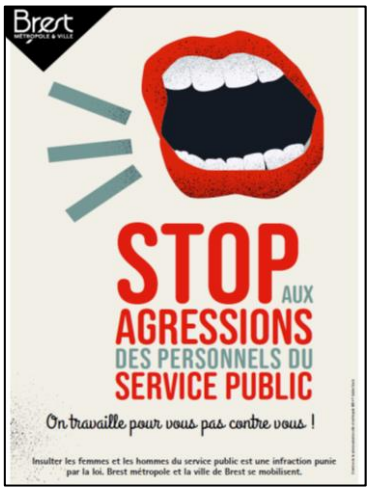

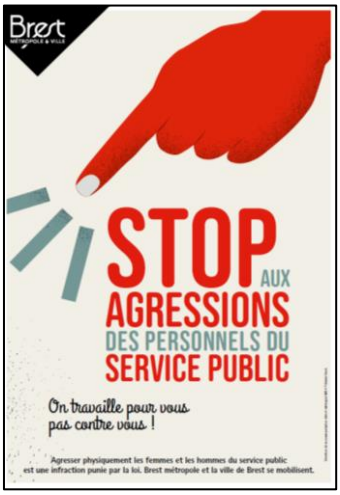

Brest métropole recrute

« Brest métropole recrute » est une opération de recrutement organisée dans le cadre de la semaine de l'emploi public du CDG 29. La collectivité a rejoint la dynamique en organisant un job dating le 20 octobre 2022. Tout un dispositif a été créé : un fond de stand, 11 roll-ups, 2 flammes, un affichage 2m2 et A3 déclinée en dynamique, des visuels pour les réseaux sociaux, un spot radio diffusé sur Chérie FM, France Bleu et Hit West et de la signalétique sur le lieu de l'évènement (plan numérique d'implantation des stands).

5. La rédaction multicanale

Le magazine SILLAGE
Une nouvelle formule du magazine Sillage a été mise en œuvre en février 2022. L'objectif était double :
Dynamiser une maquette vieillissante et donner plus de place à l'information de proximité. Pour ce faire, les premiers numéros ont été augmentés (+ quatre pages pour la partie métropole et + quatre pages pour le Cahier Brest, afin de donner plus d'espace aux habitants et aux quartiers). La maquette plus dynamique, propose des formats plus courts et un traitement de l'information plus diversifié. La crise du papier intervenue au moment du changement de formule a induit des charges supplémentaires, qui ont dans un premier temps mené à la suppression des quatre nouvelles pages créées pour la partie métropole. Une économie qui n'a pas suffi à compenser les surcoûts d'impression.

Le web et le projet de refonte de brest.fr
L'année 2022 de la rédaction web a été très largement consacrée au travail de refonte du site Brest.fr, avec un gros chantier de préparation sur l'ergonomie, l'éditorial, associant à la fois les différentes directions de la collectivité et les chargés de communication de la direction de la communication. De nombreuses formations internes ont été dispensées en prévision de l'administration et de la contribution à venir pour le futur site.

L'ensemble des contenus a été réécrit en coordination avec les différentes directions ville et métropole concernées,
En parallèle, un travail a été mené sur les contenus éditoriaux de l'actuel Brest fr, afin notamment de le rendre accessible conformément aux normes en vigueur en la matière. Le même travail sera effectué sur les sites dédiés de Brest.fr (Musée, Mac Orlan, Archives, Conservatoire…) une fois la mise en ligne du site amiral assurée. Celle-ci est prévue courant mars 2023.

La refonte a aussi conduit à revoir le site dédié Je participe, pour le refondre en un seul site participatif (Projets en participation + Budget participatif), dont la mise en ligne est prévue dans la foulée de Brest.fr.

Enfin, un long travail a été mené pour parvenir au changement de portail de la banque d'images de Brest métropole, effectif depuis l'automne.

Statistiques du site Brest.fr :

Du 1er janvier au 31 décembre 2022 :
- 2 114 756 pages vues et 450 363 utilisateurs sur 1 an
- La page Prendre un rdv en mairie en ligne a fait le meilleur score avec 124 971 pages vues et 50 478 utilisateurs
- Les pages carrefour démarches et papiers citoyenneté sont en haut du tableau.

Viennent ensuite :
  - La page des piscines avec 50 565 pages vues et 21 084 utilisateurs
  - Les offres d'emplois : 43 393 pages vues et 15 899 utilisateurs
  - Les webcams : 40 006 pages vues et 14 826 utilisateurs

Facebook :
Abonnés : 25 000 (+1 700 par rapport à 2021)
Nombre de publications : 704
Twitter :
Abonnés : 16 000 (+815 par rapport à 2021)
Nombre de publications : 466
Instagram :
Abonnés : 14 000 (+3600 par rapport à 2021)
Nombre de publications : 93
Youtube :
Abonnés : 3075 (+508 par rapport à 2021)
Nombre de publications : 99
Taux de clic : 6% (égal à 2021)

Le choix a été fait de réduire le nombre de publications et de privilégier la sponsorisation (qui va toucher un plus grand nombre d'internautes). Le taux d'engagement augmente partout ce qui signifie aussi que le contenu proposé fait plus interagir les abonnés (signe de meilleure qualité des posts).

VILLE DE BREST : RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULEE

1. Pôle Solidarité, citoyenneté et proximité

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Le DICRIM a vocation à permettre aux citoyennes et citoyens de connaître les risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés, les dommages possibles, les mesures préventives qu'ils peuvent prendre pour réduire leur vulnérabilité, ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics. Le Maire a le devoir d'informer les habitants sur les risques auxquels ils sont soumis.

Chiens, vivre ensemble sur l'espace public

Plusieurs incidents se sont déroulés avec des chiens non tenus en laisse sur l'espace public. Les propriétaires sont également tenus de ramasser leurs déjections. Signalés par des courriers d'habitants, remontées par des services (espaces verts et déchets-propreté) ou encore la Mission Handicap, ces problématiques ont fait l'objet d'un dispositif de communication et de la création d'une campagne déployée pour la première fois en 2022 sur l'espace public.

La Brigade de la tranquillité urbaine (BTU)

La création et le déploiement de la brigade de tranquillité urbaine est un engagement pris par l'équipe municipale dans son programme de mandat 2020-2026. Aux côtés des services de l'État, la collectivité développe une politique active qui implique des actions de sécurité, de prévention de la délinquance, de lutte contre les surconsommations addictives, des démarches de présence humaine sur l'espace public ainsi que de la médiation de proximité.

La création de ce nouveau service qu'est la BTU s'inscrit dans une démarche globale de prévention, de tranquillité urbaine et de co-production de sécurité publique entre les services de l'État et la ville de Brest et notamment avec la police.

Ainsi l'habillage du véhicule et l'habillage des tenues des agents ont été réalisés. Un guide PRATIK sur les missions de la BTU ainsi qu'un article dans Sillage « une journée avec la BTU » sont programmés sur 2023.

Lutte contre les violences faites aux femmes

A l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Brest métropole a lancé une nouvelle campagne de communication. Après une campagne sur le harcèlement de rue en 2018 et 2019, une campagne de communication de nouveau axée sur les violences physiques avait été lancée en 2020 et 2021. Cette année, une nouvelle campagne axée sur les violences invisibles (psychologiques) a été mise en place. Cette campagne est un triptyque ciblant les jeunes femmes jusqu'à 25 ans.
Un affichage 8m2, 2m2, A3 et dynamique, un affichage A3 pour notre réseau de transport Bibus, des visuels pour nos réseaux sociaux et notre site internet ont été créés.

Le guide Pratik Bien Vieillir

Le guide « Bien vieillir à Brest » date de 2012. La nouvelle édition de ce guide s'oriente dans la ligne des Pratik. Il est accessible et plus lisible. Ce Pratik de 48 pages comporte des onglets pour une meilleure prise en main des usagers. Maquetté en interne, il a été pensé comme un outil du quotidien avec des pages de prise de notes.

L'accueil des nouveaux habitants 2022

Chaque année depuis 2016, un accueil des nouveaux habitants de la ville de Brest est mis en place avec l'envoi d'un courrier de bienvenue tous les mois aux nouveaux habitants qui ont déclaré un changement d'adresse auprès de La Poste.

Cette année, la matinée d'accueil s'est déroulée le samedi 8 octobre. Pour la première fois une campagne de communication a été conçue afin de faire connaître cet événement et élargir le fichier de la Poste qui s'amenuise chaque année. L'objectif est de multiplier nos canaux de communication en travaillant avec les acteurs en contact avec les nouveaux habitants (BMH, OT, Marine nationale, Carrières Nomades, Eau du Ponant…).

Pour l'organisation de cette 6e édition, un carton d'invitation a été envoyé aux personnes recensées comme nouvellement arrivées sur le territoire, le carnet de bienvenue composé d'offres et de réductions a été mis à jour, un fond de stand pour identifier l'espace de convivialité et rencontre avec les élues et élus de quartier a été créé.

Maison des associations

Montée en puissance en 2022 de la communication concernant la Maison des associations. Une actualité forte d'une part, avec des travaux, un déménagement et de l'autre, une structuration, petit à petit de cette entité, qui a besoin de faire connaître, auprès des associations et du grand public, son fonctionnement, ses services. Elle cherche à mettre en réseau ses acteurs. D'où l'émergence d'animations, notamment en octobre, avec un temps fort organisé sur une semaine.

2. Pôle Développement culturel, éducatif et sportif

Les Jeudis du Port

Les Jeudis du Port ont connu un beau succès de fréquentation sur les 3 soirées organisées après une pause de deux années liée à la crise Covid. Leur retour fut l'occasion de créer un nouveau visuel qui a fait l'objet d'un marché spécifique.

Valorisation des activités et expositions du réseau des médiathèques

En plus des nombreux supports habituels et courants pour la promotion des différents services proposés par le réseau des médiathèques (ateliers numériques, animations diverses tout au long de l'année…), 2022 fut marquée par une exposition phare, Imaginaire(s), dans le réseau, déclinée aux Capucins (visuel Benjamin Lacombe).

Maison de la Fontaine

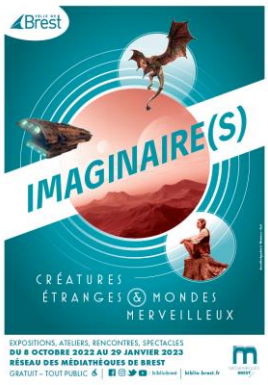

Exposition *Etonnantes résonances Pluie d'images*, janvier 2022

Balades en ville

Accompagnement de la direction dans le cadre de quelques balades en ville au printemps et à l'été ainsi que pour l'exposition « Brest, ville fortifiée ».

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : la COP Locale Brest métropole

La direction Communication souligne avoir contribué en 2022 au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures. Ce temps fort de mobilisation pour le climat porté par la direction de l'Ecologie urbaine a mobilisé plusieurs directions de la collectivité dont la communication qui a apporté son soutien en concevant et en éditant les différents supports.

La COP Brest métropole s'est tenue du 7 au 20 novembre sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ce temps fort, véritable carrefour des mobilisations pour le climat, a fait l'objet d'un dispositif de communication global : une campagne d'affichage (réseau urbain fixe et dynamique, réseau de proximité, bibus), la diffusion d'un programme, une page web dédiée avec un agenda thématique et une cartographie des événements, une web-série de 5 vidéos diffusées sur les réseaux sociaux et un affichage dans 3 médias locaux (Côté Brest, Ouest France et Le Télégramme).

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire
Sensibilisation multi cibles (particuliers, entreprises, ...) dans un contexte de crise énergétique majeure.

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :
Via une offre variée, elle a permis pendant 15 jours à différentes cibles de s'informer et de venir trouver des solutions à des problématiques concrètes.

EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : La campagne pour la lutte contre les violences faites aux femmes

Description de la réalisation
A l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Brest métropole a lancé une campagne de communication. Après une campagne sur le harcèlement de rue en 2018 et 2019, une campagne de communication de nouveau axée sur les violences physiques avait été lancée en 2020 et 2021. Cette année, elle portait sur les violences invisibles (psychologiques). Cette campagne est un triptyque ciblant les jeunes femmes jusqu'à 25 ans.
Un affichage 8m2, 2m2, A3 et dynamique, un affichage A3 pour notre réseau de transport Bibus, des visuels pour les réseaux sociaux et le site internet ont été créés.

La réalisation est identifiée dans l'axe du plan d'actions Egalité femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest « Eradiquer les violences liées au sexe et à la traite des êtres humains »

⚥ EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : La campagne de communication « Égalité Femmes Hommes », déployée dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes.

Description de la réalisation :
Une campagne a été élaborée sur des thématiques de la vie quotidienne et mettant en lumière les inégalités entre les femmes et les hommes (salaire, retraite et tâches ménagères)

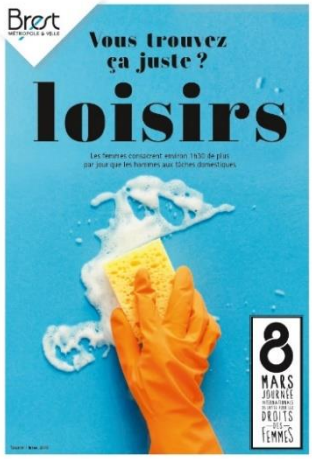

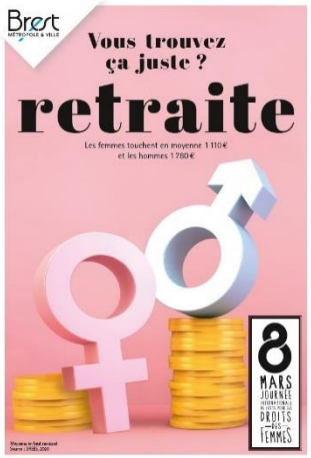

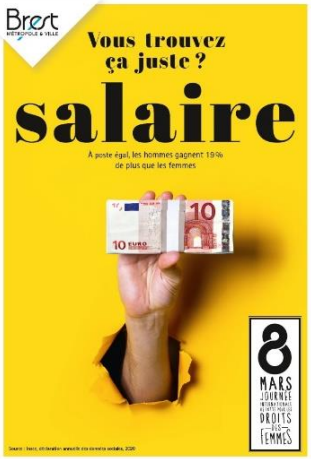

Pôle Développement Culturel, Educatif et Sportif

Mission Dynamiques Educatives et Jeunesse

Direction Culture – Animation - Patrimoines

- Service Culture – Animation – Patrimoines
- Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique
- Musée des Beaux-Arts

  Artothèque du Musée des Beaux-Arts

Direction Sports – Nautisme

- Nautisme
- Activités Aquatiques
- Centre Médecine du Sport

MISSION DYNAMIQUES EDUCATIVES ET JEUNESSE

MISSIONS

L'équipe de la MDEJ a notamment pour missions de porter la mise en œuvre de la compétence prévention spécialisée, du Fonds d'aide aux jeunes, de la vie étudiante et de la politique volontariste de soutien aux projets des collèges et lycées.

RESSOURCES

Afin de pouvoir mener l'ensemble de ses missions Ville & Métropole, l'équipe de la MDEJ est composée de 16 agents ainsi organisés sous la responsabilité de la cheffe de service :

- L'équipe de projet éducatif : une responsable d'unité, 4 coordinateurs de réussite éducative dans les quartiers et une référente de parcours à Bellevue, une Educatrice de Jeunes Enfants pour la classe passerelle ainsi que 4 services civiques et 13 animateurs vacataires Kilitou ;
- L'équipe jeunesse : une responsable d'unité et 3 chargés de projets jeunesse ;
- L'équipe de coordination administrative : 2 coordinatrices de projets & convention, 2 secrétaires comptables et une secrétaire en renfort.

Le budget affecté à la MDEJ Brest métropole comprend une enveloppe pour fonds d'aide aux jeunes (FAJ), pour la subvention allouée à la prévention spécialisée/Don Bosco, pour la vie étudiante, et pour le soutien aux projets des collèges et lycées.

REALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

La mise en œuvre de la prévention spécialisée :

La prévention spécialisée est une mission éducative, assurée sur notre territoire par l'association Don Bosco, destinée à permettre aux jeunes jusqu'à 25 ans en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de retisser des liens avec le reste de la société. Relevant de la politique de l'aide sociale à l'enfance, placée sous la responsabilité du Département, elle est désormais sur notre territoire sous la responsabilité de Brest métropole.
Cette mission est guidée par des principes d'action essentiels et faisant preuve de grandes capacités d'adaptation face à la diversité des situations rencontrées : 3 équipes de 4 éducateurs spécialisés ont pour principal terrain d'intervention la rue, où elles vont à la rencontre des jeunes les plus en difficulté, sur les territoires de Lambézellec/ Europe, Bellevue/Keredern et la Rive Droite.
Fortement ancrée sur le territoire, la prévention spécialisée porte ou participe en lien avec des partenaires (Dispositif de Réussite Educative, Mission locale, équipements de quartier, Education nationale…) de nombreuses actions : appui éducatif aux collégiens (Kerhallet), mini séjours de rupture, participation au projet « éloquence » à la Maison du Théâtre, formation au permis AM, mise en place d'un tiers lieu éducatif Le hangar qui accueille entre autres les jeunes des chantiers éducatifs…
Une nouvelle convention pluriannuelle 2022 – 2026 a été signée entre la métropole et Don Bosco/ service de prévention spécialisée. Elle permet la poursuite de la collaboration existante depuis de nombreuses années entre les 2 entités. Elle intègre le déploiement d'un éducateur spécialisé supplémentaire porteur du dispositif dit « d'appui », permettant de prolonger le travail déjà effectué sur les QPV sur les autres territoires où se déplacent les jeunes et de réaliser un diagnostic de territoire. Ainsi, la subvention annuelle de 968 000€ s'ajoute aux soutiens également apportés via le Contrat de Ville et les appels à projets Grandir à Brest & « vacances pour tous », portés par la Ville de Brest. Enfin, la mise en place à chaque fin d'année d'une présentation annuelle de l'activité de la Prévention spécialisée aux élus sectoriels et territoriaux permet de donner de la lisibilité sur leurs actions.

Environ 350 jeunes sont accompagnés individuellement chaque année (60% de garçons & 40% de filles), auxquels s'ajoutent les groupes familiaux et groupes de jeunes.
Les équipes de prévention sont par ailleurs impliquées dans les instances de quartier concernant les jeunes, avec une attention spécifique pour les 11 – 15 ans concernant le décrochage scolaire.

Le Fonds d'aide aux jeunes :

Le dispositif est une des réponses proposées pour accompagner les jeunes qui connaissent des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle. Il s'articule autour de trois types d'aides :

- Une allocation projet jeunes visant l'inscription du jeune dans un parcours d'insertion ;
- Des aides ponctuelles pour répondre à des besoins urgents ou ponctuels, soit dans l'attente de l'élaboration d'un projet d'insertion, soit lorsque surviennent des difficultés au cours du parcours d'insertion ;
- Des aides au permis de conduire, articulant autonomie et insertion du jeune, liées à sa mobilité.

Il est mis en œuvre selon une logique d'accompagnement du jeune tout au long de son parcours et non selon une logique de dispositifs. Projet, parcours et contrat sont les trois termes pouvant résumer cette logique.

La Mission locale du Pays de Brest est la porte d'entrée principale de ce dispositif ; d'autres structures assurant un accompagnement des jeunes vers l'insertion sociale et/ou professionnelle peuvent activer le dispositif.
Les aides sont destinées aux jeunes de 18 à 25 ans révolus et dans certaines situations dérogatoires à des jeunes mineurs. L'examen d'opportunité précédant l'octroi d'une aide prend en compte les possibilités pour la solidarité familiale d'intervenir.
S'agissant de la mise en œuvre du dispositif, la MDEJ assure l'instruction des demandes transmises par les travailleurs sociaux, la présentation en commission hebdomadaire et le suivi administratif. La gestion de l'enveloppe et la remise aux jeunes est gérée par le Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) dans le cadre d'un marché public.

Tous les matins, la MDEJ assure une permanence téléphonique pour la gestion des urgences, afin de pouvoir répondre aux besoins alimentaires ou d'hébergement. Entre 200 et 250 sollicitations en urgence sont effectuées par an.

En complément des aides financières directs aux jeunes, deux studios sont loués à l'année dans 2 foyers de Jeunes Travailleurs (Kérélie & KerHéol – Les amitiés d'Armor) pour répondre à une partie des demandes d'hébergement, (qui devraient être traitées par le 115). Des solutions complémentaires ponctuelles sont très fréquemment recherchées, tant auprès de l'Auberge de jeunesse que des hôtels, rarement enclins pour ces derniers à accueillir « ce » public (et nécessitant donc un démarchage très régulier afin d'avoir toujours un pool suffisant pour répondre aux besoin largement sous couverts).
Le budget est abondé annuellement par Brest Métropole, la Ville de Brest – Action sociale, la Région et un soutien exceptionnel est apporté par la CAF pour la période 2020 – 2022.

En 2022, pour une enveloppe de 440 000 €, ce sont environ 1 500 demandes d'aides qui ont été traitées, soit en moyenne 29 par semaine.

La compétence vie étudiante

Sa mise en œuvre opérationnelle est partagée entre 2 Missions de la Métropole : la MESRI (Mission Enseignement Supérieur, Rechercher & Innovation) et la MDEJ.

S'agissant de la MDEJ, cette compétence s'articule autour des axes suivants :

- L'accompagnement aux dynamiques d'animation du territoire par / pour les étudiants :

Les acteurs locaux de la vie étudiante – UBO, CROUS, Brest Métropole & Ville de Brest – ont souhaité prolonger l'expérience de la PepSE – Pepinière des Solidarités Etudiantes. Innovant, c'est un outil d'animation du campus par sa proposition d'activités multiples en présentiel et visio (ateliers de jardinage, de bien être, de travaux manuels, musicaux…) et d'accompagnement et soutiens à des projets en rapport avec le monde étudiant. Ses locaux sont situés au cœur du Bouguen.

Environ 25 projets sont annuellement accompagnés, dont 6 en 2022 au titre de la Métropole pour un montant de 7 800 €.

Par ailleurs, la Métropole accompagne depuis plusieurs années Les Pétarades, évènement structurant festif de début d'année étudiante. L'édition 2022 permis d'accueillir 5 000 étudiants, n'étant plus soumis à la même jauge que l'année précédenye. Des actions de prévention dans le cadre du Plan alcool brestois ont été mises en place, en complément des soutiens logistiques, son & financiers de la Métropole.

Enfin, la MDEJ accompagne annuellement une trentaine d'associations étudiantes sur un volet d'avantage logistique : recherche de salle ou lieu, prêt de matériel (particulièrement pour les galas de fin d'année), demandes d'occupation de l'espace public, recherche de goodies…

- L'inscription dans les démarches de la collectivité liées à la Vie étudiante, dont particulièrement :
  - ✓ Le logement étudiant, traité d'une part à travers l'Observatoire Territorial du Logement Etudiant (OTLE), porté par l'ADEUPa et d'autre part la mobilisation sur les questions liées aux difficultés d'accès au logement des étudiants fortement marquée en début d'année universitaire avec la recherche de solutions alternatives (internats…).
  - ✓ La participation aux ateliers en amont de l''élaboration de la stratégie de marketing territorial dédiée aux étudiants, laquelle s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Métropolitaine de Développement Economique.

L'appel à projets collèges-lycées :
A travers l'appel à projets collèges-lycées, Brest métropole apporte son soutien financier aux actions éducatives et pédagogiques des collèges et lycées publics et privés de son territoire.

Ce dispositif permet l'émergence et la réalisation d'actions innovantes et concrètes dont ont pu bénéficier les collégiens et lycéens : des ateliers philosophiques, des compétitions robotiques, des visites en entreprises, des ateliers d'écriture, des ateliers de gestion du stress, des réalisations d'émissions radio…

Chaque projet doit prendre en compte la question de l'égalité fille/garçon et s'inscrire obligatoirement dans un des axes suivants :

- orientation/découverte des métiers/entrepreneuriat/lien secondaire-supérieur,
- développement des talents et de la créativité via le numérique,
- éducation à la participation et au débat citoyen,
- prévention du décrochage/lutte contre le décrochage avéré,
- éducation à la santé (spécifique établissements REP, ULIS et SEGPA),
- ouverture culturelle et maîtrise de l'environnement (spécifique établissements REP, ULIS et SEGPA).

Afin de faciliter le développement de nombreux projets de qualité, Brest métropole permet aux établissements de déposer les dossiers de demandes de subventions en ligne, tout au long de l'année, sur le site Brest.fr, afin que les établissements puissent avoir des réponses dans les délais les plus courts. Tous les ans, dans le cadre de la programmation du contrat de Ville, une enveloppe de 15 000€ est déléguée à la MDEJ pour des projets portés par des établissements en quartiers prioritaires ou des élèves en SEGPA ou ULIS.

En 2022, 110 demandes ont été examinées : 65 issues de 16 collèges de la Métropole & 45 de 10 lycées. Le total des soutiens est de 79 150 €.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité & de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Instance locale & partenariale, une stratégie locale est en cours d'élaboration. Le MDEJ participe aux plénières.

Le conventionnement

En 2022, la MDEJ a mis en œuvre 3 conventions au titre de Brest métropole :

- Prévention spécialisée association Don Bosco : convention pluriannuelle 2022 - 2026
- Fonds d'aide aux jeunes : Conventions d'abondement du Fonds : le Conseil régional, la CAF ; convention de mise à disposition de deux studios avec les Amitiés d'Armor (au Foyers de Jeunes Travailleurs de Kerélie & de Ker Héol)
- Pépinière des solidarités étudiantes UBO, CROUS, ville de Brest : convention de partenariat pluriannuelle 2022 - 2024.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

La mission souligne avoir contribué, en 2022, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : L'implication concrète des jeunes dans la vie de la cité

Description de la réalisation
L'UBO, le CROUS, Brest métropole et la Ville de Brest animent la PepSE : c'est un lieu, un accompagnement et un soutien (notamment financier) pour tous les projets en rapport avec le monde étudiant. L'objectif du projet « Pépinière des Solidarités Étudiantes » (PepSE) est de promouvoir une vie étudiante mixte, solidaire, ouverte à tous les habitants du territoire de la ville de Brest et de la métropole, de développer une vie de campus citoyenne, de permettre le développement de la socialisation des étudiants à travers un projet structurant, pluridimensionnel, transversal et innovant, et d'affirmer une véritable politique favorable à la réussite académique, à l'épanouissement des étudiants et à leur insertion dans la vie locale.

Objectifs du point de vue de Développement Durable
- Construire une société inclusive
- Renforcer la convivialité
- Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire
- Favoriser l'esprit d'innovation
- Outiller le citoyen pour s'adapter aux évolutions
- Développer le civisme et la citoyenneté
- Promouvoir des projets de protection de l'environnement
- Favoriser l'esprit d'innovation
- Développer les coopérations territoriales
- Renforcer la présence de la collectivité dans les sphères de décision

DIRECTION CULTURE-ANIMATION-PATRIMOINES

MISSIONS

Sensibiliser les publics à l'art et à la culture.
Soutenir la création artistique et les pratiques amateur.rice.s.
Participer au rayonnement de la ville et de la métropole, conforter l'image de Brest et renforcer son attractivité.
Partager le patrimoine culturel et artistique sous toutes ses formes.
Renforcer la cohésion, la mixité sociale et les relations intergénérationnelles.

RESSOURCES

La direction Culture-Animation-Patrimoines comporte 6 services : Culture-Animation, Patrimoines, Administration-Gestion, Bibliothèques, Conservatoire et Musée des beaux-arts. La Direction réunit 310 agents.

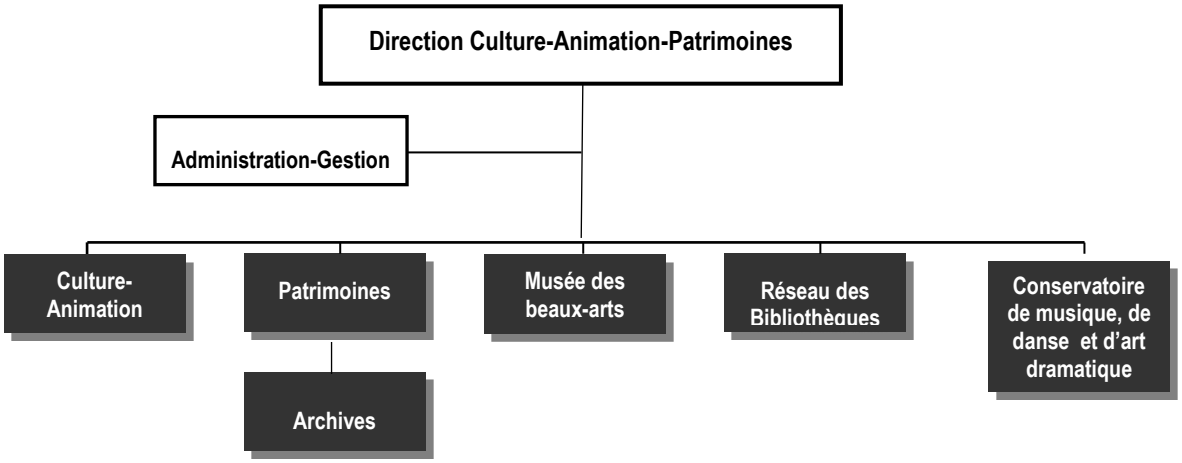

Après juin 2022, l'organigramme a été modifié comme suit :

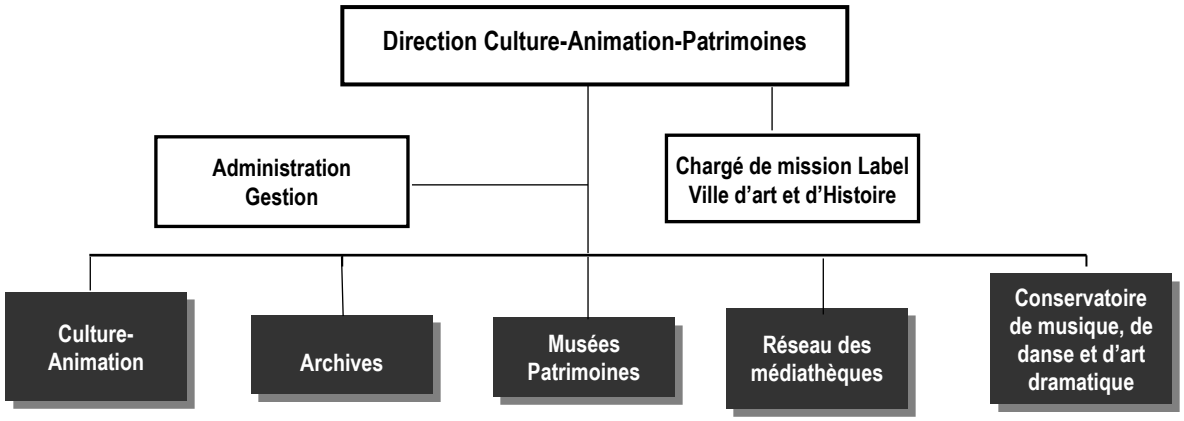

Volumes financiers gérés par la Direction au titre de la compétence culture de Brest métropole :

Fonctionnement	réalisé	
Service	**Dépenses**	**recettes**
Charges de personnel	7 097 083 €	
Direction	90 943 €	91 236 €
Conservatoire de Musique, de Danse et d'art dramatique	158 432 €	1 033 735 €
Musée des Beaux-Arts	167 692 €	65 128 €
Archives	27 223 €	2 537 €
Équipements culturels métropolitains	5 820 138 €	734 450 €
Total général	**13 362 301 €**	**1 927 086 €**

Investissement	réalisé	
Service	**Dépenses**	**recettes**
GER équipements culturels métropolitains	368 505 €	1 918 €
Quartz GER	100 000 €	
Archives	28 552 €	
Conservatoire de Musique, de Danse et d'art dramatique	379 786 €	
Réhabilitation du Quartz	6 487 930 €	2 542 396 €
Musées de la métropole	158 202 €	71 283 €
Total général	**7 522 975 €**	**2 615 597 €**

Total fonctionnement + investissement	**20 885 276 €**	**4 542 683 €**

Au sein de la direction Culture-Animation-Patrimoines, le **service Culture-Animation** joue un rôle de coordination entre la Collectivité et :

- Le centre d'art contemporain Passerelle, équipement en gestion associative
- Les équipements en gestion déléguée : Le Quartz et La Carène.
- L'office de la langue bretonne

Brest métropole contribue activement au rayonnement culturel de l'agglomération par l'attribution de subventions aux associations et structures gestionnaires de ces équipements. En 2022, 5 820 138 € de subventions et participations ont été versés à ces équipements.

Le service est composé de l'équipe suivante : une responsable de service, 8 chef.fe.s de projet, 1 agent d'accueil à la Maison de la Fontaine, l'équipe de la salle de spectacle Mac Orlan (1 responsable, 1 administratrice, 1 régisseuse générale, et 1 technicien lumières, 1 agent d'entretien, 1 agent d'accueil), une équipe de technicien.ne.s du spectacle (un régisseur général et 2 techniciens sur les évènements organisés et /ou soutenus par la collectivité).

Le service des **Archives,** est composé de treize agent.e.s : 1 responsable d'équipement, 1 attaché de conservation chargé des archives historiques, 1 attachée de conservation chargé des archives contemporaines, 2 assistant.e.s de conservation, 5 adjoint.e.s du patrimoine chargés de classement et de la salle de lecture, 1 secrétaire-comptable, 1 concierge, 1 agent d'entretien.
La mission du service des Archives consiste à partager le patrimoine culturel et artistique sous toutes ses formes, plus précisément en menant les fonctions suivantes : collecter, conserver et valoriser les documents patrimoniaux de Brest métropole.

Le Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique est un établissement d'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre, classé par l'Etat le 22 septembre 2014 en conservatoire à Rayonnement Régional.
Il propose à la population une offre d'enseignement et de pratique artistique très complète, une large diversité de formations et d'esthétiques, une organisation cohérente des études et des pratiques.

Le fonctionnement du conservatoire est assuré :

- Par une équipe pédagogique de 89 enseignant.e.s qui, sur le territoire de Brest métropole, a dispensé 1 541 heures de cours par semaine, auprès de 2297 élèves, dont 1809 en musique, 294 en danse, 156 en éveil/initiation, 58 en art dramatique et 259 au titre des orchestres et danse à l'école. Certains élèves suivent plusieurs enseignements et sont donc comptabilisés plus d'une fois.
- Par une équipe administrative et technique de 24 agents,
- Sur trois sites principaux d'enseignement (Brest rue du Château - Brest Le Bergot - Le Relecq-Kerhuon) mais aussi dans les quartiers de Brest (Saint-Pierre, Lambézellec) et les villes de l'agglomération (Guipavas, Plougastel-Daoulas).

Outre les lieux d'enseignement, le conservatoire est un lieu de diffusion. Il gère un auditorium de 501 places qui permet aux élèves de vivre l'expérience de la scène et aux artistes professionnel.le.s invités de se produire. Il assure également des concerts et spectacles culturels dans les différentes villes de la métropole, tant en production d'élèves que des enseignant.e.s artistes ou d'artistes invités. A ce titre, il est pleinement acteur de propositions culturelles.

Le Musée des beaux-arts de Brest est le fruit d'une longue histoire. Ouvert en 1877, il bénéficiera de dons, d'achats de la ville, de legs exceptionnels ainsi que des envois de l'Etat. Détruit en 1941, la construction d'un nouveau musée - qui sera inauguré en 1968 - a marqué son histoire récente. Il conserve aujourd'hui une importante collection de peintures, sculptures et arts graphiques (dessins et estampes), etc. volontiers associée à la vocation maritime de la ville.

Depuis juin 2022, le service du musée des beaux-arts et le service patrimoines sont réunis au sein d'une seule entité : le service musées-patrimoines. 21 agents oeuvrent au sein de ce service. En effet, deux nombreux points de convergence sur des projets connexes réunissent le patrimoine et le musée. Le patrimoine de Brest s'exprime tant dans les collections du musée que dans les projets du service patrimoines lui-même, sur le patrimoine matériel et immatériel. Il permet, d'un point de vue stratégique et opérationnel, de mettre en cohérence les deux projets scientifiques et culturels, outils structurants, en termes de stratégie de médiation, de communication, de stratégie touristique. Le budget du musée est métropolitain tandis que celui du patrimoine est ville de Brest.

Le projet scientifique et culturel du musée des Beaux-Arts a été validé par la métropole en janvier 2021 puis par le Service des musées de France et la DRAC Bretagne en mai 2021.

Le **service Administration-Gestion** est chargé des fonctions financières, comptables, administratives, RH et bâtimentaires pour le compte des services Culture-Animation et Patrimoines.
Le service est également en relations fonctionnelles avec les correspondant.e.s administratif.ve.s et financier.ère.s des équipements de la direction (Musée des Beaux-Arts, Conservatoire, Archives). Ainsi, il coordonne le circuit des délibérations et des décisions, suit l'élaboration des budgets, et de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), prépare les décisions modificatives. En lien avec les services opérationnels, il suit avec la direction Patrimoine-Logistique l'entretien des bâtiments rattachés à la direction ainsi que ceux mis à disposition ou dont la gestion est externalisée (La Carène, Le Quartz). Le service Administration-Gestion coordonne le suivi des dossiers administratifs communs à l'ensemble de la direction. Le service Administration-Gestion gère le suivi financier des contrats de partenariat et de délégation avec les équipements culturels. Il est composé d'une cheffe de service, d'un technicien, de deux chargées de budget-comptabilité-achats et de quatre assistantes.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Soutenir la création artistique et les pratiques amateurs

La REMA la Carène

La Carène, conventionnée avec Brest métropole, la région Bretagne et le département du Finistère, a développé son projet en 2022 sur plusieurs axes : la diffusion de concerts et spectacles, l'accompagnement des pratiques en amateur, le soutien à la création et l'action culturelle.
Le protocole sanitaire en vigueur n'a pas permis l'organisation d'événements avec un public debout au mois de janvier et début février. Néanmoins, dans le cadre de l'axe « diffusion », elle a proposé 78 concerts contre 40 en 2021. En 2022, la Carène a rassemblé 43572 personnes à l'occasion de ses diverses activités, dont 34504 pour les concerts. Elle a accueilli et coproduit des festivals tels que « Le Festival Invisible » ou encore « No Border ». En 2022, l'action culturelle de La Carène a touché 9068 personnes sur la métropole et dans le Finistère. Les studios ont connu une hausse significative de leur volume d'activité compte tenu de l'évolution favorable du contexte sanitaire (7330h au lieu de 1950h en 2021). La

Carène a poursuivi son soutien aux artistes professionnels et aux groupes qui ont été accueillis pour travailler, d'un accompagnement ponctuel à des périodes plus longues de résidence.

L'essentiel des subventions publiques perçues par la Carène (78%) est versé par Brest métropole, dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens en cours. En 2022 la subvention de la collectivité s'élevait à 1 424 469 €. En outre, Brest métropole met à disposition de la Carène l'ensemble des équipements, du matériel et des mobiliers, ainsi que des espaces extérieurs. Cette mise à disposition est consentie à titre onéreux avec un loyer de 450 000 € HT par an.

Le Quartz-scène nationale

Le Quartz est un équipement culturel majeur du territoire dans les domaines de la création, de la diffusion et de la formation artistique. Il contribue au rayonnement du territoire et au développement de l'agglomération, grâce à la mise en œuvre de projets ambitieux et à son travail permanent d'élargissement des publics.

L'année 2022 a vu la poursuite des travaux de rénovation du bâtiment, la fin du gros œuvre et le démarrage du second œuvre, les aménagements scénographiques du grand théâtre en particulier. L'équipe du Quartz a quant à elle vécu sa première saison nomade complète, sur l'ensemble du territoire de la métropole et du pays de Brest.

Durant cette saison 2021-2022, le quartz a accueilli 102 spectacles pour 248 représentations, dans 42 lieux partenaires. Ces propositions ont permis de toucher environ 50 000 spectateurs dont 1800 au titre de l'action culturelle. Le Quartz a profité de cette période particulière pour substantiellement renforcer son soutien à la création en coproduisant 40 projets en théâtre, danse, musique mais également dans le champ des arts visuels et un projet en espace public. Il n'a pas pu accueillir de compagnies en résidence du fait du nomadisme mais des résidences d'écriture au manoir de Keroual et quelques partenariats, avec le Centre d'art Passerelle en particulier. Le festival Européen du film court et le festival Longueur d'ondes ont quant à eux connu leurs deuxièmes éditions nomades, grâce à la mobilisation des autres équipements culturels du territoire.

Le centre national d'art contemporain Passerelle

Une fois la pandémie passée, l'année 2022 a permis de renouer avec une année normale d'accueil des publics et de fonctionnement afin de poursuivre et développer le projet culturel initié en septembre 2019 par la nouvelle direction.
Le centre d'art a pu assurer, sur les périodes d'ouverture possible au public, ses missions de production et de soutien à la création artistique, de diffusion et de programmation d'expositions, de médiation et d'échanges entre artistes et visiteur·euse·s, adultes ou scolarisés. Ce sont 11 expositions in situ et 3 hors les murs qui ont été organisées sur cet exercice, chacune de ces expositions a fait l'objet d'un partenariat.
Le programme de résidence « Les chantiers », en collaboration avec l'association « Documents d'Artistes Bretagne », à destination de jeunes artistes breton·ne·s récemment diplômé·e·s, a donné lieu à l'examen de 43 dossiers de candidatures. Une femme et un homme ont été retenu·e·s pour réaliser les deux résidences de 3 mois sur l'année 2022/2023.
Le centre a reconduit ou engagé des partenariats avec des structures culturelles ou socioculturelles brestoises.
Passerelle a pu accueillir 10 festivals et 11 évènements transdisciplinaires en collaboration avec des partenaires culturels locaux historiques (dont Astropolis, l'Ensemble Sillage, Plages Magnétiques, ADAO, le Studio Fantôme et l'Eglise de la Petite Folie, Longueur d'Ondes). De nouveaux partenariats ont été mis en place notamment avec le Festival « Sonj » (Landerneau). 40 artistes se sont produit·e·s lors de concerts, performances ou rencontres.
Le partenariat avec le Quartz - Scène nationale de Brest s'est renforcé, du fait de la 2ème édition de « saison nomade » initiée par celui-ci, ce qui s'est traduit par l'accueil de 4 résidences sur 9 semaines dans le centre d'art entre janvier et juin 2022.
Le centre a enregistré une fréquentation de 8 735 visiteur·euse·s sur l'exercice, dont 3 300 liés à des ateliers et animations, ainsi que 40 088 visiteur·euse·s pour les expositions hors les murs. Le bilan de « l'Atelier des publics » dénombre 2 013 élèves pris en charge pour 138 heures d'ateliers sur les temps scolaires, ainsi que 1 287 participant·e·s pour 191h d'ateliers sur les temps hors scolaires (notamment l'accueil d'un marathon créatif en partenariat avec l'association des Petits Débrouillards).

Les Ateliers des Capucins

L'ensemble de la direction Culture-Animation-Patrimoines est impliquée dans le projet culturel des ateliers des Capucins. La direction est plus particulièrement investie sur certains volets du projet : l'implantation du Fourneau, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP) et la poursuite de la démarche artistique, participative et expérimentale pour l'aménagement et l'animation des espaces publics, menée par le Fourneau et Passerelle. La Fabrique citoyenne et

poétique des Capucins a ainsi continué les échanges avec la collectivité sur la signalétique afin de proposer aux usager·e·s une lecture poétique des espaces.

Organiser et gérer les équipements culturels

Valorisation de la place des Machines des ateliers des Capucins

La place des Machines des Ateliers des Capucins accueille plusieurs témoins du patrimoine industriel brestois. Dans cette logique d'offrir une interprétation de la construction navale à Brest, le service Patrimoines, avec le soutien financier et logistique de Naval Group, a installé en janvier 2020 l'hélice de la Jeanne d'Arc. Dans le cadre de la convention de mécénat signée par la Ville de Brest et Naval Group, les deux partenaires ont travaillé à la création d'un mobilier d'interprétation dédié à l'histoire de DCNS/ Naval Group aux Capucins ainsi qu'à celle de *la Jeanne d'Arc*, navire école emblématique de la flotte brestoise. Trois lutrins ont été installés en septembre 2022 pour compléter le parcours « Balcons sur la Penfeld ».

L'accompagnement du musée de la fraise et du patrimoine

Le musée de la fraise et du patrimoine, transféré à Brest métropole en 2001, est géré et animé par l'association « Les amis du patrimoine de Plougastel ». Le service Patrimoines accompagne l'association sous les angles financiers et, de plus en plus, sous forme partenariale pour la programmation du musée. Cette année, l'association a reçu une subvention de 60 000 €. Le musée a accueilli 11 692 visiteurs entre mai et septembre. En 2022, le projet de refonte scénographique du musée a été lancé, ainsi que la mutualisation des espaces d'accueil avec l'office de tourisme. L'offre a été publiée en fin d'année, après un travail partenarial sur le PSC du musée et le scénario de la future scénographie.

Mise en place d'une signalétique patrimoniale

Le service Patrimoines a poursuivi son action de mise en place d'une signalétique patrimoniale en ville. En 2022, la finalisation scientifique et technique du parcours « D'un port à l'autre » dédié à l'aménagement du Moulin Blanc, construit avec le service du Nautisme, a été menée. Les panneaux seront posés au tout début de l'année 2023.
Par ailleurs, un nouveau parcours d'interprétation dédié aux fortifications de Brest a été travaillé tout au long de l'année, à partir de la matière récoltée dans le cadre de l'exposition temporaire « Brest, ville fortifiée ». La phase étude, élaboration des contenus, répérage des sites d'implantation et conception scénographique a eu lieu. La phase travaux a néanmoins été stoppée pour des raisons financières.

Restauration et numérisation des collections

Les archives ont poursuivi leur politique de numérisation entamée en 2001. 3 643 images, plans et affiches et 18 111 pages ont été numérisées en 2022. Plus de 1 434 294 images de documents numérisés sont donc maintenant accessibles en ligne.

Diffusion des collections

La salle de lecture des archives a accueilli un public moins nombreux mais présent tout de même : 401 séances et 1 305 documents communiqués en salle, 189 documents prêtés dans les services et 404 recherches par correspondance ou mail.

Prêts d'œuvres

24 documents ont été prêtés au Service Historique de la Défense (SHD) de Brest dans le cadre de l'exposition De Gaulle et la mer.

L'animation du service sur les médias et médias sociaux

Le service a repris les actions avec les scolaires avec 7 ateliers aux archives pour 162 élèves. Les collégiens et étudiants ont aussi été accueillis pour des opérations découverte au nombre de 140 élèves. Lorse des vendredis su sport, nous avons reçu 90 enfants. Des animations ont aussi été menées dans les ALSH sur des activités d'histoire de leurs quartiers ou de jeux sur la ville, 6 actions ont été menées avec 59 enfants. Une action appréciée par le public, la page Facebook des archives ayant dépassé les 12 000 j'aime en 2022.
Un atelier généalogie en direction du public a pu être mené au mois de novembre avec 12 personnes acuueillies.

LE MUSÉE DES BEAUX ARTS

Réputé pour la qualité de son fonds, le Musée des Beaux-Arts est un établissement patrimonial qui porte l'appellation « Musée de France ». Il propose un parcours dans l'histoire de l'art qui privilégie les marines, la peinture d'inspiration bretonne, la peinture d'histoire, la peinture orientaliste, le courant symboliste, l'Ecole de Pont-Aven et les Nabis ainsi qu'une section moderne consacrée aux artistes de l'abstraction.
Le musée propose de multiples rencontres d'éveil, d'éducation et de pratiques artistiques : visites thématiques, ateliers jeune public, visite en famille, spectacles, contes, résidences d'artistes, concerts…
Tous les ans, plusieurs expositions temporaires amplifient les occasions de montrer le fonds et diversifient les offres aux publics.
L'association des amis du musée des beaux-arts, constituée en mars 2009, compte à ce jour environ 300 adhérents. Elle a pour but d'assurer une meilleure audience du musée et de valoriser ses actions, notamment par l'organisation de conférences, de regards d'artiste en relation avec le musée, etc.

Les collections

Inventaire et récolement :
En 2022, le musée a récolé 259 œuvres contre 278 en 2021.
Depuis mars 2019, un agent chargé du récolement permet de mener l'opération de récolement à plein temps sur toute l'année. La campagne de récolement initiée en 2020, interrompue en 2022 car nécessitant un chantier de restauration pour la poursuivre, concerne les fonds extra-occidentaux. En 2022, une campagne de récolement a permis de traiter l'intégralité de la réserve dédiée aux maquettes et modèles réduits (bateaux, infrastructure, ainsi qu'une sculpture préparatoire à un monument).

Les travaux d'inventaire et de récolement ont permis d'actualiser et d'enregistrer 259 notices dans la base de données en 2022, en plus de l'œuvre acquise durant l'année :

- *Le port de Brest* par Jules Noël (inv. 2022.1.1)

Tout au long de l'année, de nombreuses notices ont également été mises à jour et complétées à la faveur des mouvements d'œuvres et du travail sur les collections.
En 2022, le musée a inventorié 1 nouvelle œuvre dans la base Micromusée, soit le même nombre qu'en 2021, conservant une stabilité dans les taux d'informatisation.

Chantier des collections :
Le chantier de décontamination fongique des collections, initié en 2018, a été complété en 2019 (2 campagnes), et s'est poursuivi en 2020 par le traitement de 78 œuvres d'arts graphiques (soit 211 pièces au total). La phase suivante du chantier, concernant cette fois les sculptures et céramiques (soit 512 pièces au total), a commencée en 2022. Les œuvres ainsi décontaminées ont progressivement pu rejoindre les nouvelles réserves dédiées, au sous-sol du musée, où elles bénéficient de conditions de conservations contrôlées, notamment au niveau de la température et de l'hygrométrie. Cette phase doit se poursuivre en 2023 pour 20 sculptures et céramiques dont le traitement nécessite des interventions de restauration fondamentales préalables à la décontamination.

Du fait de la vétusté du musée, 5 sinistres sont à déplorer en 2022. 4 sont dus à des problèmes d'étanchéité, de réseaux (canalisation au sous-sol, baie vitrée de l'escalier, verrières du rez-de-chaussée et du premier étage), et se sont produits à plusieurs reprises au cours de l'année. Le sinistre le plus important consiste en une nouvelle infestation fongique détectée dans la réserve d'arts graphiques du premier étage au mois de mars 2022. Cette pièce, attenante au bureau de la directrice du musée, ne dispose d'aucun système de ventilation ni de contrôle du climat ; l'infestation s'est déclenchée à la suite de brusques variations d'hygrométrie, et a pu être circonscrite rapidement grâce à l'action des agents du musée, suivant les indications données par une restauratrice d'arts graphiques. Le chantier de décontamination des collections d'arts graphiques conservées dans cette zone est prévu tout au long de l'année 2023.

Du fait de l'état sanitaire du bâtiment et d'un contrôle climatique inexistant dans cette pièce, et malgré la vigilance accrue des agents du musée et une rapidité d'intervention, les oeuvres d'arts graphiques conservées au premier étage ont connu une nouvelle infestation fongique en 2022.

Subventions perçues :
Au titre du FRAR (Fonds Régional d'Aide à la Restauration) la subvention Région a donné lieu à un versement de :
- 50 000 € pour le réaménagement des réserves du musée (solde des travaux débutés en décembre 2015),

- 18 500 € pour la décontamination des œuvres en céramique, sculptures et en verre,
- 536,95 € pour la restauration du tableau de Jean-Laurent Mosnier, *Portrait présumé de Mme Bergeret de Grandcourt et de sa fille*, (solde d'un montant de 2248,50 €).

Au titre du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition des Musées), la subvention DRAC (ministère de la culture) a donné lieu à un versement de 2100 € pour l'acquisition d'un œuvre de Jules Noël *Le port de Brest,* 1845.

Par ailleurs, la DRAC a versé 12 000 € au titre de l'exposition temporaire *Plumes de peintres.*

Prêts d'œuvres

En 2022, le musée a prêté un total de 12 œuvres pour 9 expositions, organisées en France et à l'étranger (Italie, Autriche), dont une exposition itinérante commencée en 2021 au musée d'Arts de Nantes, et qui s'est achevée en 2022 au musée des Beaux-Arts de Dijon.
Les prêts d'un total de 11 œuvres ont été refusés à 5 musées situés en France et à l'étranger (Italie).

Les expositions temporaires / Les accrochages :

Les offres aux publics sont restreintes du fait de l'absence de climatisation des salles d'expositions ne permettant pas l'emprunt d'œuvres auprès d'autres institutions muséales.

« Les femmes vues par Jean-Georges Cornélius (1880-1963) » : 14 septembre 2021 – 19 septembre 2022
La sélection d'œuvres de Jean-Georges Cornélius donne à voir la représentation de la femme dans l'imaginaire du peintre breton, omniprésente dans son œuvre.
« Corps Accords. Exposition participative #2 » : 22 février 2022 – 22 mai 2022
L'exposition trouve son origine dans la rencontre entre les acteurs de l'art et ceux du sport à travers une selection collective d'œuvres du musée. Le corpus selectionné permettait de traiter de la thématique du « corps libre » à travers les collections.
« Plumes de peintres. Les écrits des peintres de l'école de Pont-Aven et des Nabis. » : 28 juin 2022 – 31 decembre 2022
L'exposition met en exergue les divers champs d'investissement de l'écriture de ces peintres. La grande diversité de ces écrits confère à cet ensemble une importance majeure à la fois en littérature et en histoire de l'art. Ces productions écrites étaient, pour une grande partie, inconnues, ce qui confère un caractère inédit à cette exposition.
« À vif » : 14 octobre 2022 – 31 décembre 2022
Une partie de l'œuvre de Paul Bloas était exposé, dont les productions sont familières des Brestois et Brestoises. Entre des esquisses de taille diverses, des photographies et ses *Méduses*, le travail de l'artiste était exposé dans l'espace « Un autre regard ».

Les publics

Le musée des Beaux-Arts a reçu **25 081 visiteurs** en 2022. Il s'agit du plus haut chiffre de fréquentation depuis 2013.

Visiteurs individuels

- Adultes

L'offre de visites se décompose de la manière suivante :
- Visites commentées des expositions : 158 personnes.
- Visites thématiques autour des collections : 148 personnes.
- Visites couplées avec le Musée national de la Marine ou le service Patrimoines : 34 personnes.
- Visites-éclair (dimanches gratuits) : 482 personnes.

- Jeune public et familles

- Visite-ateliers (4-6 ans et 7-10 ans) : 303 enfants.
- Ateliers pour les tout-petits (18 mois-3 ans) : 147 personnes (parents et enfants)
- Visites pour les tout-petits (18 mois-3 ans) : 281 personnes (parents et enfants)
- Visites en famille (à partir de 7 ans) : 88 personnes
- Dimanche à la carte : 30 personnes

Scolaires et centres de loisirs

La fréquentation des groupes scolaires allant de la maternelle au supérieur est de **4529 élèves** pour l'année 2022, soit une haute de plus de 40% par rapport à 2021.

Le musée des Beaux-Arts a participé au dispositif d'aide aux projets d'école de la ville de Brest, touchant 6 classes, soit 147 élèves.
Trois classes ont participé au dispositif « La classe, l'œuvre », permenttant aux élèves, lors de la Nuit des musées, de présenter un projet réalisé pendant l'année en lien avec les œuvres du musée.
Les rendez-vous pédagogiques organisés en 2022 ont rassemblé **71 enseignants.**
Au titre de la part collective du Pass Culture, **17 offres** émanant du musée des Beaux-Arts ont été réservées par des établissements scolaires via la plateforme Adage.
La fréquentation des groupes des centres de loisirs s'élève à **267 enfants,** soit une haute de plus de 40% par rapport à 2021.

Petite enfance
283 enfants de moins de 3 ans, accueillis en crèche ou par des assistantes maternelles ont découvert le musée à l'occasion d'une visite ou d'un atelier en 2022, soit le double de l'année précédente.
Le partenariat avec le Relais accueil petite enfance de la Ville de Brest s'est poursuivi en 2022, avec l'organisation de visites mensuelles, incluant un nouveau thème de visite, ainsi que de séances de présentation du musée pour les assistantes maternelles.

Publics du champ social
Le musée des Beaux-Arts s'est attaché à accueillir différents groupes issus du champ social, en visite libre ou guidée, tels que l'ABAAFE, l'EPHAD LNA Mer Iroise, le CLPS, le CCAS, le CATTP Rive droite, l'Hôpital de jour de Bohars… **268 personnes** ont découvert le musée dans ce cadre.

Accessibilité
Cinq audiodescriptions ont été finalisées en 2022, en collaboration avec les associations L'œil sonore et Valentin Haüy. Elles sont utilisées en complément des supports de médiation lors des visites guidées pour les personnes déficientes visuelles.
Plusieurs visites guidées ont été organisées en 2022 à destination de personnes déficientes visuelles et de personnes sourdes ou malentendantes. Des enfants suivis par l'IPIDV (Initiatives Pour l'Inclusion des Déficients Visuels) sont également venus avec leur enseignante en visite libre. Ces visites libres ou guidées ont réuni **60 personnes**.
Les deux guides-conférencières du musée et la chargée du service des publics ont participé à la journée de formation « Accueil et visite à destination des publics en situation de déficience visuelle » organisée en décembre 2022 à l'IPIDV dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire.
En matière de communincation, une version.odt du programme semestriel est mise en ligne sur le site du musée pour les personnes déficientes visuelles et la mention d'accessibilité (ou non) des expositions, visites ou événements est précisée sur chaque support (papier ou numérique).

Agents de Brest métropole
30 agents de Brest métropole ont visité le musée dans le cadre de « Culture et vie professionnelle ».

Action culturelle
Le musée des Beaux-Arts a accueilli en résidence le chorégraphe Gaël Sesboüé de la compagnie Lola Gatt. Cette résidence a donné lieu à des ateliers de médiation avec différents publics (scolaires, publics du champ social et du secteur du handicap) ainsi qu'une restitution lors de la Nuit des musées.

- Ateliers chorégraphiques : 6 personnes
- Ateliers de dessin contemporain : 8 personnes
- Ateliers philosophiques avec Myriam Mekouar : 35 personnes
- Concerts dans le cadre du Festival No Border (en partenariat avec le Quartz et BWS) : 157 personnes
- Festival Petite Marée (en partenariat avec l'ADAO) : 53 personnes
- Festival Grande Marée (en partenariat avec l'ADAO) : 65 personnes
- Spectacle Mets ton jogging : 11 personnes
- Regards d'artistes (organisés par l'association des Amis du musée) : 79 personnes
- Déambulation-rencontre avec Paul Bloas : 62 personnes
- Sieste musicale (en partenariat avec le Conservatoire de musique) : 15 personnes
- Ateliers de danse Connivences (en partenariat avec l'association Les Pieds nus) : 27 personnes

Participation à des événements nationaux

- Nuit des musées (samedi 17 mai) : 930 personnes
- Journées européennes du patrimoine (17 et 18 septembre) : 905 personnes

Démarche d'amélioration de la qualité de service et d'accueil des publics

Le projet de billetterie en ligne a abouti fin juin 2022. Cet outil permet de désengorger l'accueil du musée (physique, téléphonique et messagerie). Il fonctionne bien dans l'ensemble, mais des améliorations sont sollicitées auprès du prestataire Logick par l'intermédiaire de la DSIT.
Le musée a édité un nouveau plan des salles proposé à l'accueil et sur le site du musée en trois versions (français, anglais et breton).
Afin de renforcer son offre à destination des familles, des sacs MuséoJeux ont été réalisé en partenariat avec l'association Môm'art.
En lien avec la Direction communication, le musée des Beaux-Arts a préparé en 2022 la refonte de son site internet, qui verra le jour en 2023.

L'ARTOTHÈQUE DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS

L'artothèque a pour mission principale la constitution d'une collection d'art contemporain et sa diffusion auprès de tous les habitants de Brest métropole et plus largement au territoire du Finistère grâce au prêt d'œuvres. Elle décline également des actions de médiation, d'éducation à l'image et de soutien à la création en privilégiant la coopération avec les acteurs culturels du territoire. Constituée de plus de 1250 œuvres : estampes, photographies, dessins, vidéos, et œuvres en volume de 505 artistes (356 artistes français, 149 artistes étrangers), la collection de l'artothèque est un outil de transmission de l'art qui propose un autre mode de relation à l'œuvre. Le prêt des œuvres vise à une appropriation de l'art sur la durée, dans un contexte intime et quotidien.

Constitution et enrichissement de la collection.
L'enrichissement de la collection poursuit un double objectif, celui de nourrir « le fonds historique » tout en établissant le lien avec de nouvelles propositions artistiques. Composées de personnalités choisies pour leurs expertises, les membres de la commission d'acquisition, se réunissent une fois par an pour discuter des orientations d'acquisitions et de l'entrée de nouvelles œuvres dans la collection.

Acquisitions 2022

Sam Francis, Untitled, Tokyo, 1986, lithographie. Pierre Mabille, Sans titre, 1994, lithographie, Pierre Mabille, Pacifique I, 1985, lithographie. Kahina Loumi, Wildflowers, 2020, 2 dessins aux crayons de couleur. Damien Rouxel, Série Portraits de famille, 2013-2018, 2 photographies numériques. Alun Williams, Garibaldi à Caprera 1 & 2, 2013, série Garibaldi, encre et gouache sur papier. Neïla Czermak Ichti, Scène de famille, 2021, sérigraphie. Yvan Salomone, Safety Catch, 2021, sérigraphie. Anne Brugni, À l'orée, 2022, sérigraphie. Cécile Bar, Sans Titre, 2020, jet d'encre sur papier mat. Myriam Mechita, J'ai pris le chemin des dunes sans me retourner, 2020. Myriam Mechit, J'ai absorbé tes rêves comme des nuages noirs, 2020. Myriam Mechita, J'ai mangé tes rires jusqu'à en devenir bleu, 2020, sérigraphies. Nathalie du Pasquier, CLICKE TYCLAC, 2022, sérigraphie. Nathalie du Pasquier, Villa Savoye, 2022, sérigraphie sur papier. Caroline Thiery, 3 dessins à l'aquarelle, 2021. Simone Fattal, Palmier, 2022, gravure. Mazaccio & Drowilal, Still Life with zebra, Série : Vanitas, 2017, Tirage jet d'encre sur Fine Art Baryté. Nalini Malani, Babble of Voices, 2022, impression digitale. Rachid Koraichi, deux rives une mer, hommage à Ibn Khaldoun, 2008, lithographie, Rachid Koraichi, deux rives une mer-Hommage à Jacques Derrida, 2008, lithographie. Jacques Villeglé, Aux Critiques disparus, 2012, sérigraphie. Louidgi Beltrame, Cómo te cura, cómo levanta, cómo florece, 2022, 3 sérigraphies. Thomas Tudoux, Zen, sérigraphie.

Expositions dans la galerie

-Les nouvelles acquisitions de l'artothèque. Du 1er février au 28 août 2022.
Le développement et l'enrichissement d'une collection d'art contemporain constitue l'une des missions fondamentales d'une artothèque. Ils permettent de développer sa mission originale de transmission et de diffusion des œuvres auprès du public. Aussi, chaque année un travail collégial a lieu à l'artothèque à l'occasion d'une commission d'acquisition. Ce temps essentiel et précieux réunit des professionnels de l'art contemporain qui étudient les propositions d'acquisitions et échangent autour de projets artistiques précédemment sélectionnées. La collection présente les principaux courants de l'art contemporain et de la création émergente. Certaines œuvres viennent consolider le fonds d'œuvres acquis ces quarante dernières années, d'autres ouvrent de nouveaux axes de développement. Parmi ces axes d'ouverture, le dessin contemporain occupe une place particulière. Cette exposition invite à découvrir un ensemble de dessins de jeunes artistes.

Avec des œuvres de Béatrice Balcou, Virginie Barré, Julie Bonnaud et Fabien Leplae, Club Avant-Gardes, Gabrielle Decazes, Nicolas Desveronnières, Léah Geay, Sharon Kivland, Sylvain Le Corre.

-Sarah Laubie - MASTER Papier Mystère. Du 13 septembre au 31 décembre 2022
Artiste et designer de formation, Sarah Laubie explore un répertoire de formes et de savoir-faire à la croisée de l'art, du design et de l'artisanat. Elle développe une pratique autour des matériaux oubliés considérés comme déchets en les explorant sous différentes formes, matières plastiques, métal, papier… Ces rebuts quotidiens sont pour elle une ressource, qu'elle tente de sublimer avec poésie. En résidence de création depuis décembre 2021, Sarah Laubie s'est inspirée de la matière constitutive de la grande majorité des œuvres de la collection de l'artothèque : le papier. Master, papier mystère est une exposition qui invite à voyager au travers de couleurs, de formes et d'objets réalisés à partir d'un mystérieux papier.
Dans le cadre du dispositif Contre vents et marées, avec le soutien de la Région Bretagne et en collaboration avec a.c.b – art contemporain en Bretagne.

Exposition hors les murs

***Emanata :* Exposition présentée dans les médiathèques du réseau Pass'Média entre mars 2022 et février 2023.**

Confiée à des auteurs de bande dessinée et à des artistes, cette commande d'œuvres d'art imprimé, Emanata* dévoile douze créations originales qui témoignent de la singularité de la création contemporaine et des images. Initiée par le ministère de la Culture dans le cadre de «BD 2020, l'année de la bande dessinée », cette commande, portée par le Centre national des arts plastiques (Cnap) en partenariat avec l'Association de développement et de recherche sur les artothèques (Adra) et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême, vise à souligner les liens qu'entretient la bande dessinée avec les arts visuels dans la création contemporaine.Les œuvres choisies dans le cadre de cette commande publique seront exposées dans les médiathèques du réseau et circuleront sur l'ensemble du territoire de Brest métropole. Entrées dans la collection de l'artothèque en 2021, ces œuvres sont exposées dans les médiathèques du réseau Pass'Média sous la forme d'un parcours d'expositions entre mars 2022 et février 2023. La médiathèque de Gouesnou inaugure ce parcours en mars, suivie en mai par la médiathèque de Guilers, puis par celle du Relecq-Kerhuon pendant la période estivale. La médiathèque de Guipavas fera sa rentrée de septembre 2022 sous le signe de la BD, tandis que celle de Plouzané prendra le relai en novembre. Enfin, l'exposition terminera son circuit à la médiathqèue de la Cavale Blanche début 2023.

Diffusion de la collection. Fonctionnement
Pour emprunter, les particuliers ont le choix entre 3 abonnements : -L'abonnement artothèque seul à 17 € pour l'année - L'abonnement musée et artothèque à 30 €. L'abonnement Pass'média : formule qui permet d'emprunter dans les médiathèques de Brest, de Gouesnou, de Guilers, de Guipavas, du Relecq-Kerhuon, de Plouzané, ainsi qu'à l'artothèque avec une carte adulte + 25 ans : 18 €/. Pour les habitants extérieurs aux 6 communes : Carte adulte + 25 ans : 28 € -
Pour les professionnels : collectivités, entreprises, établissements et associations, l'abonnement est de 100 € valable un an et la possibilité d'emprunter 10 œuvres tous les deux mois. L'artothèque compte 103 abonnés individuels et 86 abonnements de professionnels. **2266** œuvres ont été empruntées en 2022 (chiffres au 23/11/22).
Maintien de la prise de rendez-vous en ligne qui est aujourd'hui maintenu sur des plages de 30 min pour les particuliers. Ils sont ouverts du mercredi au samedi de 10h à 11h30 et de 14h à 17h30. Ces créneaux de rendez-vous en ligne sont plébiscités par les usagers qui y trouvent un accompagnement personnalisé.

Sensibilisation et médiation
Au centre de l'action de l'artothèque il y a la rencontre avec une œuvre en proposant des accompagnements sur des projets spécifiques. Sélection de projets :
Petite enfance
Emprunt d'œuvres pour la structure d'accueil Petite Enfance du secteur Pen ar Créach. La crèche multi accueil combine plusieurs accueils (collectif, halte-garderie, ou familial) des enfants de 3 mois à 3 ans. Cet équipement qui accueille 60 enfants, répartis en quatre unités de vie d'âge mélangé a souhaité être accompagné pour une sélection d'œuvres adaptées.
En classe avec le dispositif *Une œuvre dans la classe.*
-Projet de l'Unité projet éducatif, Classe Passerelle Pen Ar stréat. Au sein de l'école Pen ar Streat, dans le quartier de Pontanézen, la classe passerelle copilotée par le Dre (Dispositif de réussite éducative) et le Rep (Réseau d'éducation prioritaire), offre aux enfants de 2 à 3 ans n'ayant jamais fréquenté de structure collective, une première scolarisation en douceur. La classe Passerelle a souhaité être accompagné pour un choix d'œuvres permettant d'offrir à la classe un environnement artistique propice à la découverte.

-Projet classe CHAAP (classe à horaires aménagés en arts plastiques) du collège de Penn Ar C'hleuz de Brest. Situé sur un territoire prioritaire, le collège est le seul établissement breton à accueillir une classe à horaires aménagés en arts plastiques. Le projet vise à développer la pratique artistique des 43 élèves des quatre niveaux (6e, 5e, 4e, 3e) de manière plus approfondie sur les pratiques actuelles. Le collège a pu accueillir une exposition thématique sur l'architecture qui a donné lieu à un travail d'accrochage, des réalisations de vidéo puis de médiation des élèves de la classe qui transmettent à l'ensemble du collège (200 élèves)
-Projet des classes préparatoires du lycée Jules Lesven à Brest. En 2022h, les étudiants de 2e année ont pu bénéficier d'une exposition sur le thème de l'animal. Après l'installation de l'exposition réalisée par les étudiants, la rédaction des cartels développés, chacun a pu présenter son travail sur une œuvre. Les étudiants effectuent ensuite la médiation de l'exposition auprès de l'ensemble des élèves et étudiants de l'établissement.

Hors les murs : Des établissements scolaires empruntent des expositions déjà constituées ou crées sur mesure en fonction des thématiques de travail des enseignants. Les exploitations pédagogiques sont variées allant de la mise en place d'un atelier artistique en classe à la médiation des œuvres assurée par les élèves. L'emprunt d'œuvres a permis de toucher **1658** collégiens et **1375** lycéens (lycée général, lycée professionnel et agricole confondus) ainsi que 28 étudiants de l'enseignement supérieur.

Champ médico- social et social : L'artothèque travaille à faciliter l'accès à l'art aux usagers des établissements médico-sociaux et sociaux. Il s'agit de projets au long cours pour améliorer le quotidien des personnes dans l'incapacité de se rendre dans des lieux de culture. Cette collaboration s'effectue avec les SAVS du SAMSAH, les CMPP Recouvrance / Jean Charcot /, APF France Handicap - SAVS du Finistère, l'association Don Bosco à Brest et SAVS / SAMSAH Don Bosco à Gouesnou, IME Kergaradec pour le restaurant d'application, l'unité d'accueil médico-psychiatrique Anjela-Duval de l'hôpital Morvan, CHRU de Brest.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

MISSIONS

Le Conservatoire a pour mission de transmettre le patrimoine musical, chorégraphique et théâtral dans toute sa diversité, à travers les âges et prenant en compte la découverte des cultures du monde. Il accorde une place particulière à la tradition vivante de la culture bretonne et celtique tout comme aux multiples formes d'expressions contemporaines. Outre les lieux d'enseignement le Conservatoire est aussi un lieu de diffusion (rue Emile Zola – Brest). Il gère un auditorium de 501 places qui permet aux élèves de vivre l'expérience de la scène et aux artistes professionnels invités de se produire.

RESSOURCES ET ORGANISATION du SERVICE :

Moyens humains : L'équipe du conservatoire composée de 116 agents (118 postes budgétaires) est organisée comme suit :

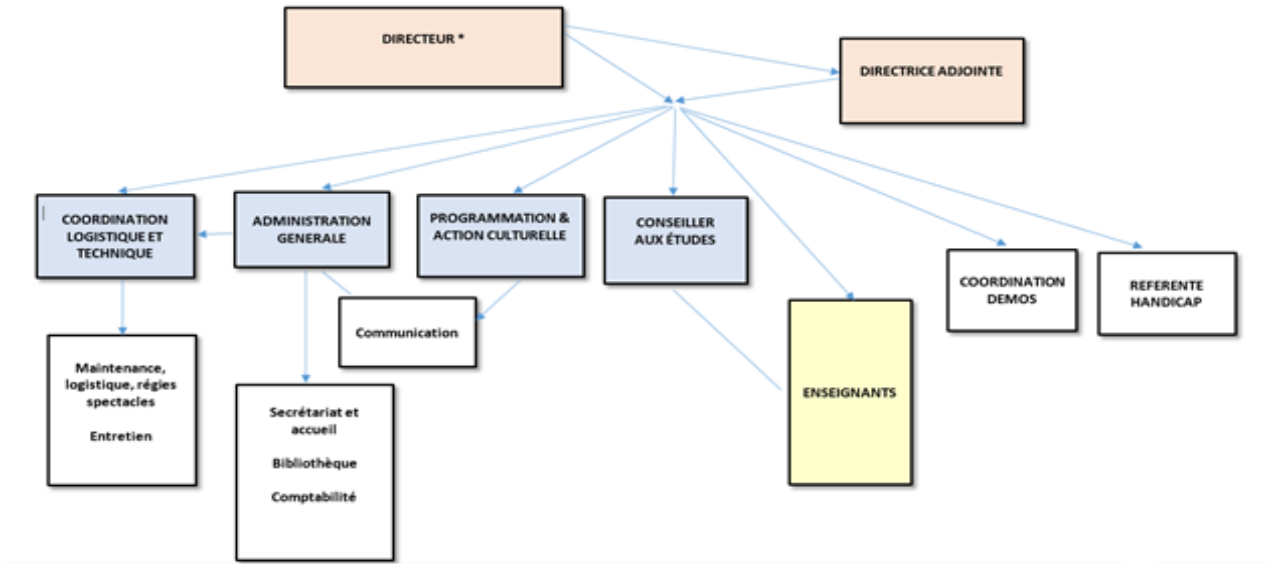

L'équipe de Direction **:** Composée de 6 agents, elle était à parité. Un poste est actuellement vacant cet équilibre pourrait évoluer.

L'équipe pédagogique : Composée de 93 enseignant.e.s pour 84.5 postes budgétaires

Professeurs		**Assistant.e.s**		
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
15	16	38	25	93

L'équipe administrative et technique : Composée de 16 agents pour 17 postes budgétaires, l'un des postes étant actuellement vacant suite au départ à la retraite d'un agent de l'équipe d'entretien :

Administration		**Technique**		
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
9	1	2	4	16

Moyens financiers :

	Investissement	**Fonctionnement**	**Total**
Dépenses	359 000 €	5 127 745 €	5 486 745 €
Recettes	5 000 €	1 020 000 €	1 025 000 €
Total	364 000 €	6 147 745 €	6 511 745 €

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Proposer un enseignement artistique spécialisé diplômant ou non

Le Conservatoire de Brest métropole assure un enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre (éveil, formation et pratique) et exerce une action culturelle en direction de publics variés (concerts, master class, auditions, interventions hors les murs…) liée aux activités pédagogiques de l'établissement et générée par la présence d'artistes et d'enseignants.

Les effectifs

L'objectif du Conservatoire, équipement de la métropole, est de rendre accessible au plus grand nombre la pratique de ces disciplines artistiques et de garantir un cursus complet et diversifié à travers des démarches d'enseignement, d'éducation artistique, de formation et de pratique

En liminaire et à l'exception du premier tableau ci-dessous, les statistiques communiquées contiennent les élèves Démos mais pas les élèves des orchestres à l'école.

Les élèves proviennent en majorité du territoire de Brest métropole (89% en 2022)**.** Les orchestres à l'école sont répertoriés à part car leur domicile n'est pas recensé (inscription via l'établissement scolaire

Répartition des élèves				
Année	Brest métropole dont Démos	Hors Brest métropole	Orchestres et danse à l'école hors Démos	Total
2022	1674	208	109	1991
2021	1704	207	133	2044
2020	1712	211	133	2056
2019	1825	201	136	2162
2018	1840	231	162	2233
2017	1833	205	259	2297
2016	1862	202	189	2253
2015	1850	201	215	2 266
2014	1781	220	268	2 269
2013	1 772	226	267	2 265

On constate depuis 2018 une baisse du nombre du nombre d'inscrits dans le cadre des orchestres à l'école. En effet, l'orchestre Démos, compte tenu de son format spécifique, a généré une inscription gratuite au conservatoire, et non une inscription via l'établissement scolaire. Ces élèves sont donc répertoriés parmi les élèves habitant Brest métropole. Ils bénéficient d'un enseignement différent des autres orchestres à l'école les rapprochant ainsi des élèves en cursus « classique ».
En revanche, depuis 2019, le nombre des élèves inscrits dans les orchestres à l'école demeure stable.
La base élèves de référence pour les statistiques suivantes est 1882

La répartition géographique des élèves

Commune d'origine des élèves hors OAE	Total	%
Brest	1248	66,31%
Plouzané	19	1,01%
Plougastel-Daoulas	112	5,95%
Le Relecq-Kerhuon	162	8,61%
Guipavas	96	5,10%
Bohars	11	0,58%
Guilers	10	0,53%
Gouesnou	16	0,85%
Total Brest métropole	**1674**	88,95%
Total hors Métropole	208	11,05%
Total général	**1882**	100%

Plus de 66% des élèves sont domiciliés à Brest et près de 23% sur les autres communes de la métropole. Le nombre limité d'élèves issus des communes de Bohars, Plouzané et Gouesnou s'explique par le fait que ces communes sont dotées d'une école de musique municipale ou associative. Cette répartition des élèves évolue peu d'une année sur l'autre.

La répartition des élèves par genre et par tranches d'âge

La répartition des élèves par tranches d'âge montre que 65% d'entre eux ont moins de 18 ans. Les plus de 40 ans représentent près de 15% des usagers.

par tranches d'âges	Année 2022	Femmes	Hommes	%
Moins de 8 ans	219	121	98	11.64%
De 8 à 12 ans	823	357	247	32.09%
De 13 à 17 ans	403	249	154	21.41%
De 18 à 25 ans	220	137	83	11.69%
De 26 à 39 ans	158	105	53	8.40%
De 40 à 61 ans	188	128	60	9.99%
Plus de 62 ans	90	56	34	4.78%
Effectifs globaux	**1882**	**1153**	**729**	**100%**

Cette répartition évolue peu d'une année sur l'autre.

Le déroulement des études

Le déroulement des études est organisé en concordance avec le schéma d'orientation pédagogique de la direction de la Musique et de la Danse et du théâtre du Ministère de la Culture et de la Communication. Le Conservatoire est un établissement d'enseignement qui dispense une formation diplômante dans les trois disciplines enseignées : musique, danse et théâtre. Les études sont organisées en 3 cycles conduisant à l'obtention de Certificats d'Etudes Musicales (CEM), Chorégraphiques (CEC) ou Théâtrales (CET) et aux Diplômes d'Études Musicales (DEM) et chorégraphiques (DEC). Les certificats sanctionnent un 3ème cycle de formation à la pratique en amateur. Celui-ci peut s'enrichir d'un cycle spécialisé destiné aux élèves souhaitant poursuivre des études supérieures. Il est alors sanctionné par l'obtention d'un Diplôme.

En 2022, le conservatoire a validé son nouveau projet d'établissement et posé sa candidature à l'ouverture de classes préparatoires à l'enseignement supérieur dans les disciplines de :

- Danse classique, contemporaine et jazz
- Musiques de traditions orales (musiques traditionnelles, actuelles amplifiées et jazz)
- Musiques de traditions écrites (musiques anciennes et de classiques à contemporaines)

Ce dossier en 2022 était toujours à l'étude auprès de la Direction des affaires culturelle de Brest métropole

	juin-15	juin-16	juin-17	juin-18	juin-19	juin-20	juin-21	juin-22
Certificat d'Etudes Musicales (fin de 3ème cycle)	8	11	21	17	6	10	14	8
Certificat d'Etudes Chorégraphiques (fin 3ème cycle)	5	6	6	9	9	1	14	12
Certificat d'Etudes Théâtrales	0	1	12	0	2	2	4	3
Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) et Diplôme d'Etude Chorégraphique (DEC) / Cycle spécialisé	1	6	11	10	10	11	8	7

Les innovations pédagogiques

Le conservatoire a poursuivi sa politique d'innovation et de développement en matière d'enseignement à travers les actions suivantes :

Le projet Chant choral à l'école Pen ar Streat : Deux enseignantes en chant choral du Conservatoire interviennent auprès des CE1 en lien avec les professeurs des écoles. Deux séances hebdomadaires d'1h chacune sont programmées, l'une avec des élèves en petits groupes vocaux pour un travail plus personnalisé, l'autre réunissant tous les enfants en grand chœur. Le projet est appelé à s'étendre chaque année afin de concerner les enfants du CE1 au CM2. Un répertoire

de chants du monde entier est abordé. Les thèmes abordés sont en lien avec les programmes proposés par les professeurs des écoles, incluant le travail corporel des élèves.
Par ailleurs l'action est menée en lien avec le centre social Horizons notamment pour 4 séances le samedi matin où les parents sont invités à s'associer au travail avec leurs enfants.

La chorale inclusive : Créée en lien avec l'Arche au Relecq-Kerhuon (foyer de vie et service d'accueil de jour du secteur médico-social pour adultes en situation de handicap mental), elle est dirigée par une enseignante du conservatoire et se veut être un ensemble inclusif pour des adultes en situation de handicap et d'autres adultes volontaires issus du personnel soignant et des familles.

Un référent accessibilité handicap : Un poste de référent handicap a été créé en juillet 2022. L'enseignante qui l'occupe est diplômée d'Etat en musiques traditionnelles mais également psychomotricienne de formation, elle a pour mission d'accompagner les enseignants, les familles et les enfants porteurs de handicap ou à besoins spécifiques dans la construction d'un cursus adapté. Parallèlement, elle se doit de favoriser les relations entre le conservatoire et les partenaires extérieurs en charge de ces questions.

Un "Orchestre avancé" poursuit ses activités dans le cadre du conservatoire. Il accueille des enfants des projets Démos 1 et 2 ainsi que quelques élèves de 1er cycle. Il est dirigé par une enseignante en formation musicale assistée de quelques enseignants instrumentaux et vise à apporter aux enfants à la fois formation musicale et pratique orchestrale.

La Licence Arts : les ateliers arts de la scène
Mise en place d'ateliers hebdomadaires de création artistique en direction des étudiants en licence art 1ère, 2ème et 3ème année inscrits dans ce parcours « Arts de la scène ». Ces ateliers favorisent l'autonomie et l'inventivité des étudiants accompagnés pour ce faire par 3 enseignants du conservatoire : une danseuse, un musicien et un comédien. Des restitutions sont organisées tout au long de l'année scolaire. Dans ce cadre, le Conservatoire se positionne en tant que partenaire privilégié de l'Université, en assurant l'enseignement de la pratique artistique en musique, en danse, en art dramatique et en arts de la scène.

Une nouvelle CHAM a été ouverte au collège Saint Pol Roux destinée à accueillir des élèves en musiques amplifiées. Les cours sont données le mercredi matin au collège par une équipe comprenant trois enseignants du conservatoire et la professeure de musique du collège. Celle-ci ne concerne, pour cette première année, que les élèves entrés en 6ème à la rentrée, les autres élèves de ce collège continueront à participer à l'orchestre à l'école.

L'action culturelle
La pandémie de coronavirus a continué d'impacter l'année 2022, surtout les pratiques collectives en raison de la distanciation physique imposée entre les personnes.
- Le MaxiBal prévu sur 2 jours en janvier s'est transformé en un simple concert de musiques traditionnelles
- Le concert GénérationS chœurs prévu en juin 2022 a dû être annulé
- Le Chœur Ensemble pour la paix n'a pu se préparer correctement et a perdu de nombreux adhérents.
- En octobre 2022 le concert de l'ensemble Le Stelle et les 2 masterclasses liées ont également été annulés en raison d'artistes touchés par la Covid.

Le projet de résidence du compositeur et directeur de l'Ensemble Sillages : Gonzalo Bustos est arrivé à son terme avec 2 concerts d'envergure,
- « Puentes de plata » création pour les musiciens des ensembles Entre Sable et Ciel et Sillages avec la participation d'élèves chanteurs dirigés par Gonzalo Bustos dans le cadre du festival Electrocution en mars 2022,
- « Takenn ah takenn » rassemblant toutes les pièces pédagogiques créées par le compositeur pour une centaines d'élèves du conservatoire, instrumentistes comme chanteurs en juin 2022. L'originalité de ce répertoire était d'avoir des solistes de fin de 1er cycle accompagnés par des orchestres de musiciens de niveaux avancés (fin 2ème et 3ème cycle).

L'année 2022 a vu la mise en place de masterclasses et de projets avec les partenaires à destination de la préfiguration des classes préparatoires à l'enseignement supérieur en danse : masterclasses avec Sybille Planques, Marie-Laure Caradec, Betty Tchomanga (21/22), Alexandra Thébault, Rosine Nadjar et Magali Vérin (22/23), projet avec Leïla Ka dans le cadre du partenariat avec Danse à tous les étages (21/22). Cette préfiguration de classes CPES a permis au CRR d'étendre ses partenariats, au-delà de danse à tous les étages, avec DROM, Le Quartz, Le Fourneau et la Carène.

L'ensemble entre Sable et Ciel a joué :
- La symphonie Pastorale de Beethoven, dirigée par Ruth Schereiner, 1ère femme cheffe d'orchestre invitée à diriger l'ES&C;

- Orphée de Gluck en lien avec la classe de chant du Pont Supérieur et avec le chœur brestois Finisterae.
- Shéhérazade de Rimski Korsakov dirigé par Chloé Meyzie, avec lecture de poèmes des 1001 nuits.
- La mer de Debussy, version 2 pianos et la symphonie de César Franck.

Le festival de musique ancienne s'est ancré durablement dans la programmation culturelle de l'établissement et se déroule sur 4 journées.

Enfin chaque année des conférences sont organisées :
- En histoire de la danse
- En musiques traditionnelles, dans le cadre du Festival No Border
- En théâtre, animées par des artistes invités par la Scène Nationale le Quartz

Comme chaque fin d'année la saison culturelle est bouclée par « Un brin Classik » au manoir de Lossulien au Relecq-Kerhuon qui permet aux élèves du conservatoire, accompagnés par leur professeur, de se produire en plein air.

Renforcer la cohésion, la mixité sociale et les relations intergénérationnelles.

Le conservatoire mène à l'extérieur de ses murs, des actions contribuant à l'animation et à la vie culturelle dans les quartiers. On notera les actions du département musique ancienne à la Chapelle Ponchelet (atelier danse renaissance, et les concerts), les actions musicales dans les médiathèques François Mitterrand - Les Capucins de Brest et François Mitterrand du Relecq-Kerhuon, ainsi qu'à l'attention des personnes âgées en maison de retraite. Les actions de médiation culturelle (concerts pédagogiques, séance musicale de la médiathèque du conservatoire à l'attention des enfants de 0-3 ans et leur assistante maternelle), interrompues par la pandémie ont également repris.

L'orchestre avancé quant à lui accueille en son sein des enfants issus des projets Démos 1 et 2 ainsi que des élèves de 1er cycle dont des adultes.

Ensuite comme chaque année le conservatoire accueille des jeunes dans le cadre du dispositif « Entrée en culture » qui leur permet de découvrir les métiers du secteur culturel. Et lorsque le calendrier le permet, d'assister à une répétition d'orchestre.

Sensibiliser et éduquer les publics à l'art et à la culture

La diffusion
L'accessibilité à la culture et à l'enseignement artistique est une préoccupation importante pour le Conservatoire. Celle-ci passe notamment par une politique tarifaire adaptée, à savoir une tarification au quotient familial pour les droits d'inscription et des droits d'entrée pour les concerts accessibles au plus grand nombre compris entre 4 et 16 € la place, mais aussi par les interventions en milieu scolaire qui, chaque année, touchent environ 1500 enfants.
Ensuite une tarification adaptée à également été mise en place pour les concerts, ainsi les jeunes de moins de 18 ans, les étudiants, les personnes en recherche d'emplois bénéficient d'un tarif de 4 €.

Le conservatoire propose à l'attention des enfants scolarisés dans le 1er degré des concerts pédagogiques. L'année 2022 a été encore impactée par la Covid : 4 concerts ont été annulés, les 4 restant ont vu leur jauge réduite de 40%. La saison 2022/23 a vu le retour à la normale.

4 concerts scolaires ont été donnés en jauge réduite (janvier à juin 2022) et 3 concerts (septembre décembre 2022) en jauge normale touchant 2287 enfants au lieu des 5000 habituels.

Les actions en milieu scolaire
Au nombre de quatre, les musicien.ne.s intervenant.e.s en milieu scolaire, dispensent leur enseignement sur l'ensemble du territoire de la métropole, en lien avec l'équipe pédagogique de l'école. Le.la musicien.ne intervenant.e aide à développer chez l'enfant l'esprit critique, la créativité sonore et musicale, la culture musicale. Il.elle contribue à l'éducation artistique des enfants. Les actions en milieu scolaire permettent de toucher un public extérieur au conservatoire et d'offrir aux enfants de la métropole l'opportunité de se sensibiliser à l'art et d'exercer une pratique musicale.

43 écoles du 1er degré, soit 2381 enfants (hors orchestre avancé qui relève du 2nd degré) de 54 classes ont bénéficié d'une sensibilisation à la musique via ce type d'action.

1/ Les orchestres à l'école :
- La fanfare au collège Saint-Pol-Roux de Brest (15 élèves),

- Les musiques amplifiées au collège Saint Pol Roux (15 élèves)
- Le jazz au Collège du Vizac à Guipavas (15 élèves)
- La chorale inclusive avec l'Arche au Relecq Kerhuon (15 élèves)
- La chorale à l'école primaire de Pen-ar-créac'h (30 élèves)
- Démos 2 dans les écoles Auguste Dupouy, Kerbernard, La Pointe et Ferdinand Buisson (92 élèves enfants plus 18 adultes professeurs des écoles et agents de la ville de Brest jouent également dans l'orchestre, plus 20 parents constituant un chœur animé par un professeur du conservatoire)

Les orchestres font l'objet d'un rendez-vous hebdomadaire (à l'exception de l'orchestre Démos), le conservatoire mettant gratuitement à disposition des élèves les instruments nécessaires à la pratique artistique concernée. 132 élèves, plus 18 adultes accompagnateurs du projet Démos ont reçu un enseignement musical par une approche instrumentale collective ou chorégraphique au titre des orchestres à l'école ou de la danse à l'école.

2/Les interventions en milieu scolaire

Les intervenants en milieu scolaire interviennent aussi aux côtés des enseignant.e.s sur des projets de classes qui font l'objet en fin d'année scolaire d'une restitution publique.

	Niveau	Nombre d'élèves ou d'étudiants
Hors CHAM*	Maternelle	450
	Primaire	2150
	Orchestres à l'école	109
	Démos (enfants et adultes)	112
	Sous Total	**2821**
CHAM et HA*	Collège	119
	Lycée	62
	UBO Licence Arts	85
	Sous total	**266**
	Total général	**3087**

*CHAM : Classe à horaires aménagés / * HA : Aménagement d'Horaires. La légère érosion du nombre d'élève au Collège Anna Marly s'explique par le fait qu'en 2022 il n'y a pas eu de recrutement en cursus danse en 6ème.

Le succès de la Licence Arts se confirme d'année en année.

A cet effet il est important de noter que le Conservatoire de Brest est le seul établissement d'enseignement artistique du Finistère à proposer une offre d'enseignement en classe à horaires aménagés, dans des établissements favorisant la mixité sociale (collège Anna Marly, collège les quatre moulins et collège Saint Pol Roux). Les collégiens, s'ils en manifestent le souhait, peuvent ensuite poursuivre leur scolarité en horaires aménagés en intégrant le Lycée d'Enseignement Professionnel Fénelon pour préparer un baccalauréat technologique musique et danse. A la rentrée 2020 une section théâtre dans la filière S2TMD a ouvert au Lycée Fénelon.

Parallèlement, le Conservatoire poursuit ses interventions dans les crèches collectives de la ville de Brest, auprès des enfants âgés de 0 à 3 ans. Celles-ci sont assurées par deux intervenants en milieu scolaire. Au travers d'activités ludiques, les ateliers d'éveil musical ont pour objectif de faire découvrir à l'enfant sa voix et le monde sonore, développer son sens artistique, stimuler son imagination et sa créativité. Sont sollicitées les facultés sensitives de l'enfant telles que la perception auditive, tactile, visuelle, le rythme, la coordination, l'orientation

Enfin, l'une des musiciennes intervenantes a dispensé des séances d'éveil musical à des enfants en classe ULIS porteurs de différents handicaps (troubles des fonctions cognitives, autisme, trisomies, troubles moteurs). Les séances ont varié écoute, chant, manipulations et explorations d'instruments, tout en tenant compte de leur attention réduite et de leurs capacités motrices et sensorielles. Il a été surprenant et intéressant de découvrir les élèves dans un autre contexte que celui des apprentissages du dispositif ULIS. De nombreux élèves ont révélé une implication plus grande lors de ces séances musicales. Tous les élèves ont participé et ont été en action. Ces séances ont provoqué beaucoup de joie et d'intérêt, notamment pour une élève atteinte de troubles du spectre de l'autisme. Elle a été capable de maintenir son attention durant toute la séance. Certains élèves, qui d'ordinaire sont en retrait ou mutiques, se sont impliqués avec passion et envie dans toutes les activités proposées.

Soutenir la création artistique et les pratiques en amateur

Cette action s'est construite autour de différents évènements récurrents :

- Quatre concerts de l'Ensemble «Entre Sable et Ciel», consacrés à la musique classique accueillant des élèves en pratique avancée
- Trois concerts, dans le cadre des Journées de Musique Ancienne.
- Le Festival Désordre.
- L'Atlantique Jazz Festival 2022
- Electrocution
- Festival Nomadanse : Travail avec la danseuse Leïla K
- Festival Deus'ta aux Capucins dans le domaine de la musique traditionnelle

Participer au rayonnement de la ville et de la métropole, conforter l'image de Brest et renforcer son attractivité
Le Conservatoire participe activement au rayonnement de la métropole notamment par :

- sa politique régulière d'invitation d'artistes et pédagogues nationaux et internationaux (Jean-Luc Ho Chloé Meyzie …), tant pour des jurys d'examens, que l'animation de Master Class, ou de production sur scène en concert
- l'implication de la direction et des enseignant.e.s dans les réseaux professionnels départementaux organisés à l'initiative de Culture Lab 29,
- sa fonction de pôle "ressources" dans le département du Finistère notamment en musique traditionnelle, chant, orgue et théâtre,
- ses partenariats avec les collèges Anna Marly pour la mise en place de classes à horaires aménagés danse et musique, Quatre-Moulins pour des classes « art dramatique », Saint Pol Roux pour les musiques actuelles, le Lycée Fénelon pour le baccalauréat Technologique Musique, Danse et théâtre et depuis 2017 l'Université de Bretagne Occidentale pour la mise en place de la Licence Arts.
- la poursuite des liens avec les écoles de musiques de la Métropole, notamment au titre de la complémentarité des enseignements et des projets communs d'action culturelle.

LE SERVICE ADMINISTRATION GESTION

Le périmètre du Service administration-gestion a évolué en 2021 et 2022 : la gestion des demandes de débits de boisson temporaires et la gestion de salles ayant été affectés à d'autres services de la collectivité, le service a redéfinit les missions du pool d'assistantes et un poste a été affecté aux dossiers du Musée des Beaux-Arts et au service Patrimoines. Des procédures communes sont mises en oeuvre sur l'ensemble des services (courrier, préparation des délibérations, des décisions, …).

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Une nouvelle pratique au musée des Beaux-Arts : le visio-convoiement des œuvres d'art.

Description de la réalisation
En 2022, le musée des Beaux-Arts appartenant au service musées-patrimoines au sein de la DCAP a mis en place une nouvelle pratique pour l'accompagnement des œuvres d'art de la collection lors des prêts consentis à d'autres institutions muséales nationales ou internationales : le visio-convoiement. Cette pratique consiste à suivre l'accrochage d'une œuvre d'art à distance depuis la réalisation du constat d'état jusqu'à l'accrochage de l'œuvre en salles. Un rendez-vous est fixé avec le musée et emprunteur et le contrôle se fait à distance grâce à une webcam, tablette, téléphone. Cette pratique suppose de faire confiance à son homologue qui est le « visuel humain ». Auparavant, un agent du musée se déplaçait avec l'œuvre et suivait toutes les étapes, du départ du musée jusqu'à son accrochage en salle dans le musée emprunteur. De nombreux œuvres étant prêtées à l'étranger (Europe, Etats-unis, Japon…) le bilan carbone s'avérait lourd : à minima un Aller-Retour avion pour le départ et un AR avion pour le retour de l'œuvre au musée. La crise sanitaire a permis au musée de se réinventer et de participer à la décarbonisation de la culture.

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

- Forte diminution de l'empreinte carbone imputable à l'activité du musée des beaux-arts.

EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : Pour la première fois depuis sa création l'orchestre « Entre Sable et Ciel », en 2022 a été dirigé par une femme cheffe.

Description de la réalisation

Chaque année la métropole fera appel à au moins une femme cheffe pour diriger l'ensemble entre Sable et Ciel.

Cette action a pour objet d'éliminer les stéréotypes de genre. Même si de plus en plus de femmes dirige des orchestres symphoniques elles sont encore moins nombreuses que les hommes à exercer ce métier.

DIRECTION SPORTS - NAUTISME

MISSIONS

- Conforter le rôle social du sport dans la cité,
- Gérer et optimiser les installations et espaces sportifs,
- Participer à la communication, l'attractivité et le rayonnement du territoire.

RESSOURCES ET ORGANISATION DE LA DIRECTION

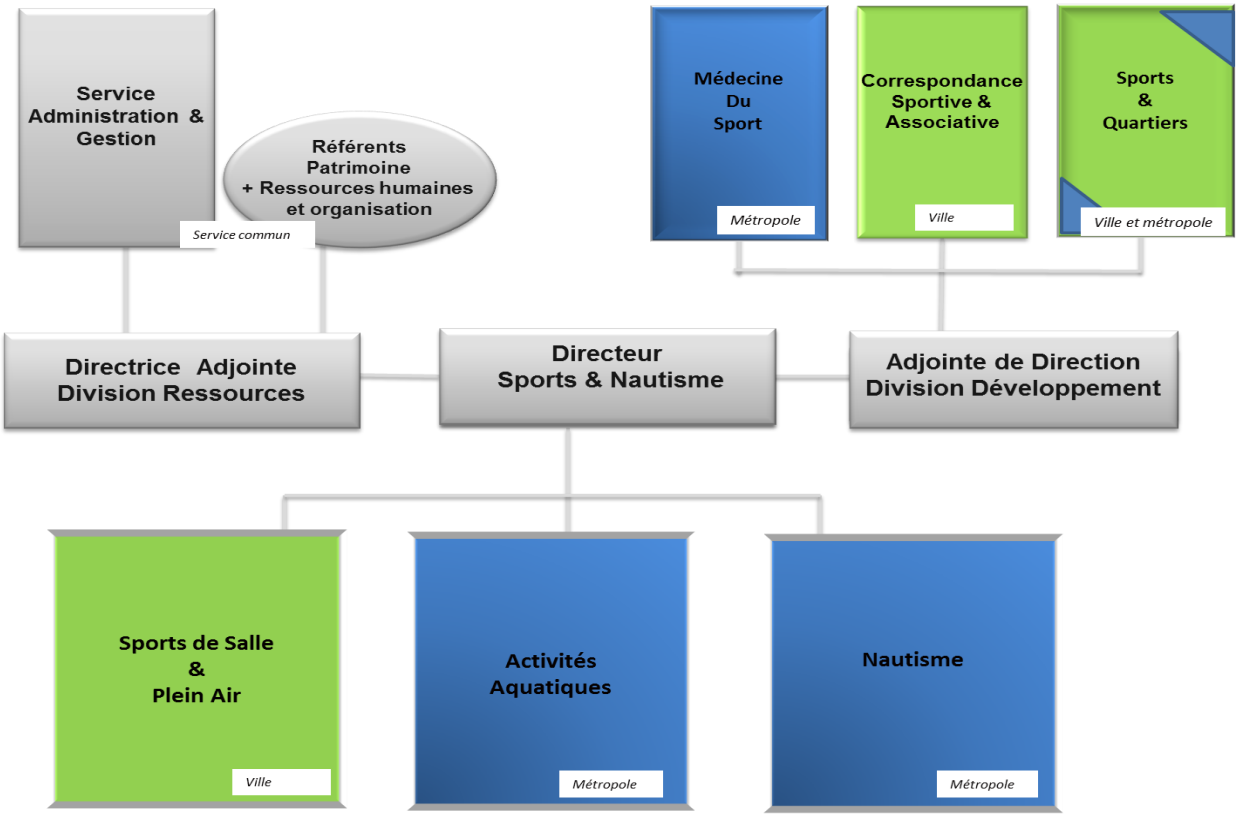

La direction Sports et Nautisme est composée de 183 postes et de 7 services. En 2022, elle a réalisé 2 252 157 € de dépenses d'investissement et 67 614 € de recettes d'investissement. En fonctionnement, 4 900 097 € ont été mobilisés en dépenses, dont 2 803 197 € sous forme de subventions, pour 1 055 501 € de recettes.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Après 2 années impactées par la crise sanitaire, la Direction des Sports et du Nautisme a pu reprendre l'ensemble de ses missions en ré-impulsant et accompagnant toute la dynamique en matière de développement sportif, et en veillant à poursuivre le soutien à l'activité sportive des usagers individuels et associatifs. Par ailleurs, la direction a pleinement repris la coordination et le suivi des projets d'investissements, ainsi que le pilotage de l'évènementiel sportif.

Conforter le rôle social du sport dans la cité

Education, citoyenneté, sante, vivre ensemble… Nombreuses sont les valeurs attribuées au sport. Inscrite dans une politique de développement sportif, la direction Sports & Nautisme a pour mission d'en favoriser l'accessibilité, de développer une culture sportive sur le territoire mais également de développer une offre sportive diversifiée qui soit attentive aux contraintes et besoins de toutes et tous.

- Le soutien aux associations

Les associations constituent le socle de l'organisation du sport. C'est un espace d'apprentissage et de pratique d'une activité physique et sportive, compétitive ou non. Les associations sont également un lieu de vie et de lien social, Brest métropole souhaite soutenir leurs projets.
Aussi, à ce titre, les subventions versées en 2022 concernent les activités et manifestations nautiques ainsi que le sport scolaire (collège, lycée et enseignement supérieur) et se sont élevées à 194 555 € :

- 11 875 € pour le fonctionnement des associations,
- 91 925 € pour l'accompagnement des manifestations nautiques,
- 90 755 € pour le sport scolaire.

o Clubs professionnels :

Brest métropole soutient les centres de formation des clubs de sports de haut niveau par le versement de subvention pour un montant global de 76 800 € pour l'année 2022, qui se répartissent ainsi :

Centre de formation du Stade Brestois 29 :	48 000 €
Centre de formation des Albatros de Brest :	9 600 €
Centre de formation du Brest Bretagne Handball :	19 200 €

- Nautisme

En 2021-2022 un encadrement a été programmé pour 28 classes, représentant 662 enfants. Quatre cycles de 7 journées chacun et deux cycles semestriels se déroulant sur 15 séances, avec 6540 sorties sur deux types d'activités (voile et kayak), ont été proposés. Des séances sur paddle ont été mises en place en équipant les enfants de combinaisons isothermiques.

o Penfeld :

Développement des activités kayak sur le site de la Penfeld (6 classes concernées) :
Trois classes en cycle journée pour les écoles de proximité qui retourne dans l'établissement scolaire pour le temps de restauration ainsi que 3 classes en demi-journée.
L'utilisation de ce site pour les écoles de proximité permet de s'affranchir du transport scolaire et du renfort en moyen humain sur la gestion des repas.

o Four à chaux :

Soutien au développement de micros séjours sportif et nature (3 jours/2 nuits) à destination des centres de loisirs du territoire. Partenaire : les FRANCAS du Finistère. Activités proposées : aisance aquatique, kayak et activités de pleine nature. Des activités scolaires ont eu lieu dans le cadre des Aides aux Projets d'Écoles de la ville de Brest. 6 classes de cycle 2 et 3 ont pu découvrir le site sur des activités de pleines natures liées à l'éducation à l'environnement. Durée des animations : de 1 jour à 1.5 jours.

o Moulin Blanc :

Formation technique kayak des professeurs des écoles primaires publiques de Brest métropole.
Dans le cadre du partenariat établi entre la Collectivité et l'Éducation nationale, un cycle de formation en kayak est programmé durant les périodes de vacances scolaires avec pour objectif que les enseignants deviennent autonomes en navigation et, à terme, participent à l'encadrement des activités nautiques scolaires.
En 2022, 7 enseignants ont participé à ce cycle de 6 journées.

Formation au permis plaisance option « côtière ».
Le service participe à la dynamique du nautisme de la Métropole en formant au permis plaisance, option « côtière », des candidats issus de ses partenaires associatifs et institutionnels. En 2022, 15 personnes (enseignants, chefs de bord Sport & Quartiers, encadrant FSGT) intervenant sur les activités nautiques ont préparé le permis plaisance sur 1 session de formation.

- **Hébergement et Restauration :**

La restauration et l'hébergement en 2022 ont généré 107 644 € de recettes, pour 58181 € de dépenses dont 50 000 € de marché social pour la restauration.
11 000 repas ont été servis et 3000 nuitées ont été enregistrées.

- Activités aquatiques

- **Les activités scolaires :**

Après 2 années perturbées par la crise sanitaire, les écoles avaient repris normalement l'apprentissage de la natation sur l'année 21/22. Néanmoins le début de cette année scolaire 22/23 a été fortement perturbé par les travaux de rénovation des bassins de Recouvrance et par la crise liée à la sécheresse. En effet, la piscine de Recouvrance a fermé ses portes de juin 2022 à janvier 2023 pour permettre l'installation de bassins inox. Trois autres piscines n'ont pu rouvrir qu'en septembre en raison de la sécheresse et de l'interdiction préfectorale de remplir les bassins vidangés. Ainsi, elles n'ont pu accueillir les scolaires qu'après les vacances de Toussaint.
Seule la piscine Foc'h est restée ouverte entre juillet et novembre.

- **Les activités aquatiques –handicap et santé :**

Elles aussi ont été impactées par les fermetures.

- **Les activités en milieu ouvert :**

Les animations sauvetage sportif ont été renouvelées sur la plage du Moulin Blanc du 12 au 28 juillet.
Sur les 7 jours, 99 enfants ont participé aux animations proposées (contre 51 en 2021). La découverte est organisée par ateliers, dans lesquels des paddles, des bouées tubes, des bouées sur les parcours et du matériel de sauvetage à terre sont utilisés.

- **Favoriser l'apprentissage de la natation**

Les deux bassins mobiles achetés en 2021 par la collectivité, ont été installés aux ateliers des Capucins et exploités par le CNB (cercle des nageurs brestois) pour l'opération « savoir nager ». Ces bassins ont accueilli 335 enfants de 4 à 12 ans. 47 d'entre eux ont obtenu le sauv'nage, qui est la première étape pour acquérir des compétences minimales permettant d'assurer sa propre sécurité dans l'eau.

- Suivi médical

Dans le cadre du suivi et du conseil médical aux sportifs, le Centre de Médecine du Sport participe à la promotion des pratiques sportives par la prévention et l'accompagnement médical des usagers.
L'activité du centre a repris progressivement son rythme habituel en prenant en compte le temps d'activité à 80% d'un des médecins.

Année	2019	2020	2021	2022
Points activité	16 747	10 730	15 254	16 274

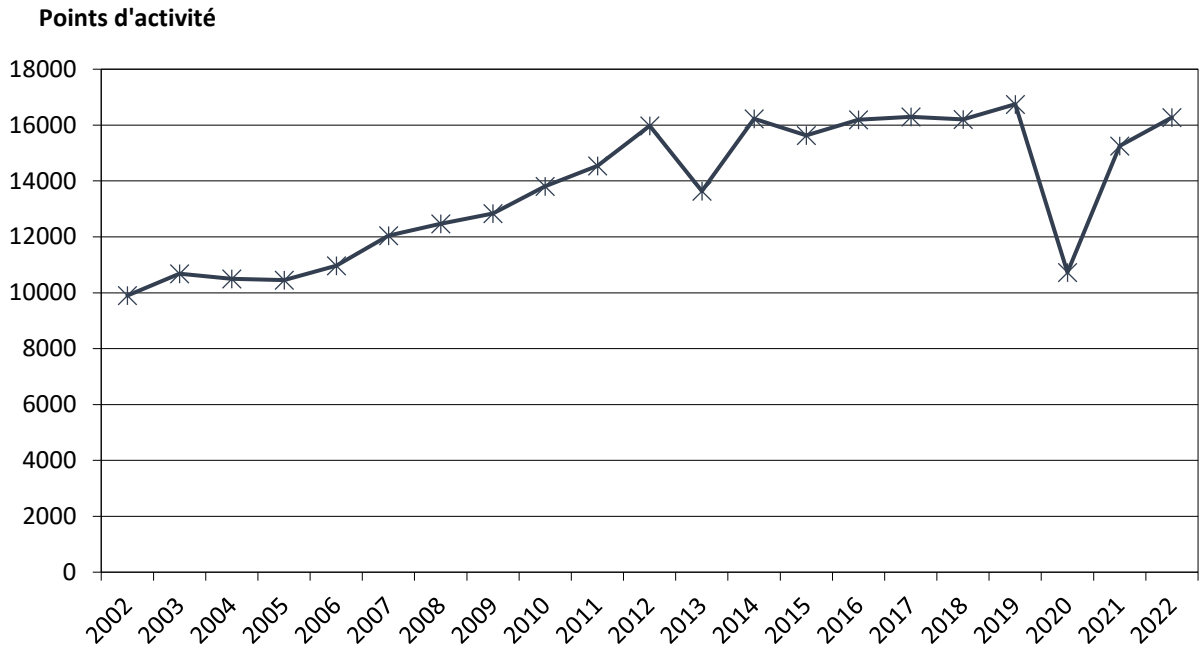

En 2022, 45% des sportifs suivis au Centre de Médecine du Sport résidaient sur le territoire de Brest métropole, 44% dans le Finistère et 11% hors du département, avec une moyenne d'âge de 19,9 ans et un âge médian de 16 ans.

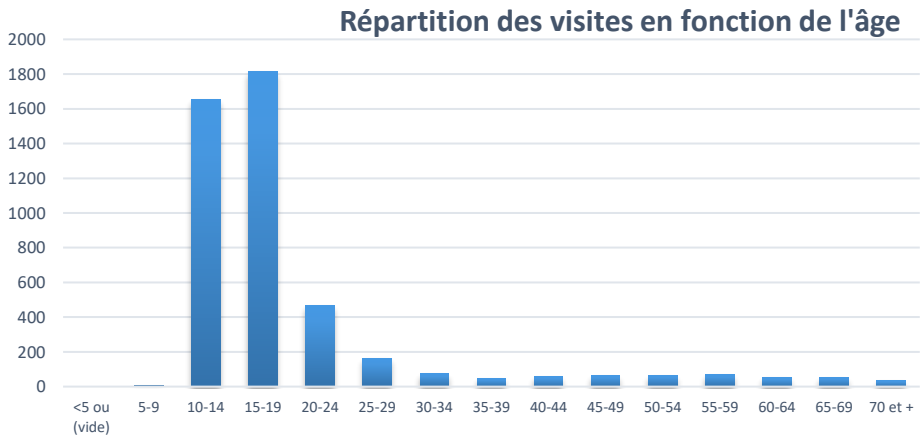

Participer à la communication, l'attractivité et le rayonnement du territoire

- Les manifestations nautiques :

Le service du nautisme est guidé par les enjeux d'excellence sportive du territoire dans ce domaine. Cela passe par l'organisation d'évènements à tous les niveaux, de la 1ère activité dans un cadre scolaire, aux clubs, au Pôle France, et aux disciplines olympiques.
Ces manifestations participent à l'animation du territoire, à son rayonnement (compétitions du local à l'international), et au maintien des dynamiques associatives.

- Championnat du monde militaire : 9 nations, 13 429 € d'aide globale Brest métropole (BM).
- National Laser : 100 coureurs, apport BM 7 994 € dont 3 000 € de subvention.
- Distro War Vor : Apport BM 5189 € dont 1 300 € de subvention. Plus de 1000 bénéficiaires sur 3 jours.
- Fête de la mer et du nautisme : 1200 embarquements sur 2 jours au Moulin Blanc, une centaine au Relecq-Kerhuon le dimanche après-midi. Budget global de 10K€.
- Croisière Grand cœur Marin : 1 300 € de subvention, 300 participants, 35 bateaux mis à disposition par les plaisanciers.

- Championnat IQ foil : 500 coureurs sur deux semaines de courses, 123 611 € d'aide globale dont 60K€ de subvention.

- Les manifestations aquatiques :

Initialement programmé à la Toussaint 2022, le festival « Grand Bain » a été reporté, en même temps que la vidange annuelle, à Février 2023.

- Les activités du Centre de médecine du sport :

Les structures d'entraînement du territoire (Pôles, Centres de Formation, Centres d'Entraînement Départementaux, Sections Scolaires Sportives), étudiants STAPS, ainsi que les sportifs professionnels et de haut niveau ont recours au Centre de Médecine du Sport (seul Plateau Technique sur l'ouest Bretagne labellisé par le ministère en charge des sports) afin d'assurer le suivi médical règlementaire (soit 86% du temps d'activité de consultation).

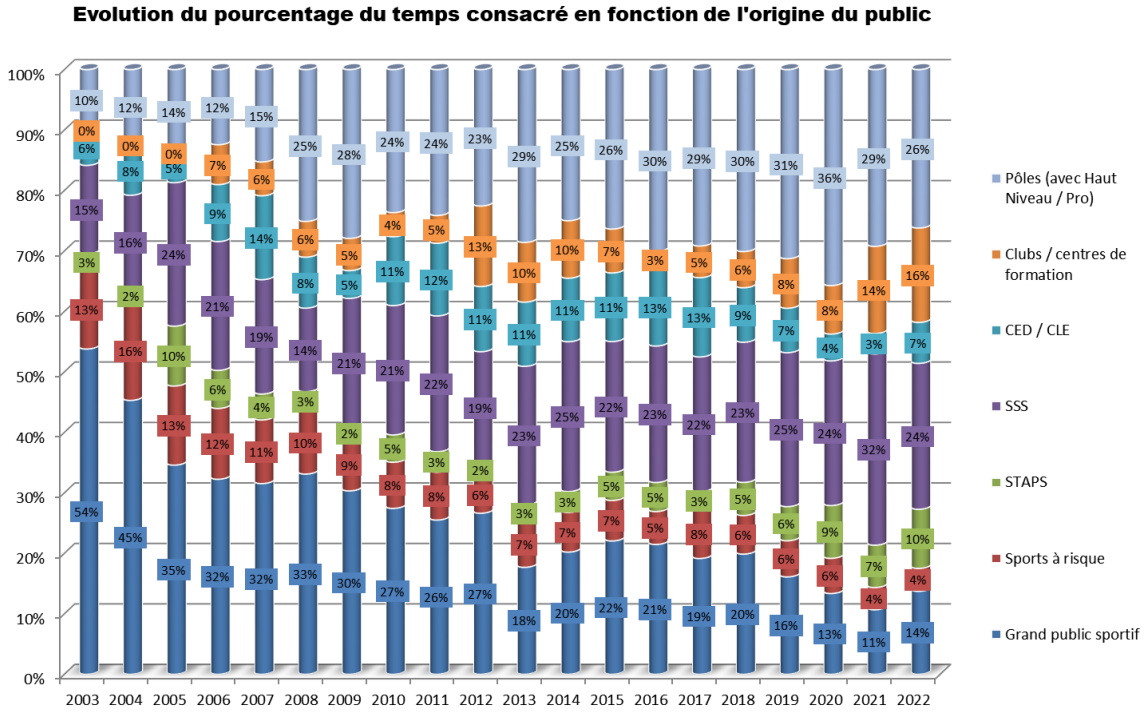

Des tests de terrain sont également réalisés auprès de ces sportifs intensifs afin de mesurer l'impact de l'entrainement sur leur santé.

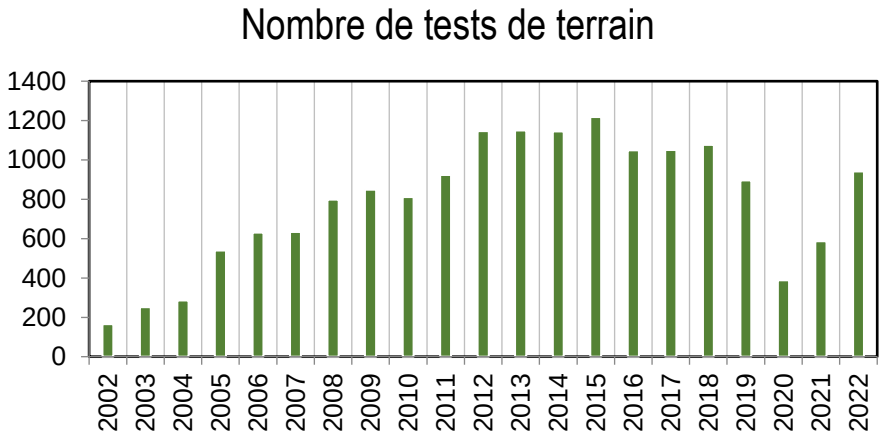

Le Centre de Médecine du Sport prend activement part à la formation et l'information de l'encadrement sportif sur différents thèmes en lien avec la prévention et la préservation de la santé du sportif (prévention, gestes de premiers secours, diététique du sport…).

Dans ce contexte, le Centre a accueilli un stagiaire STAPS Master 1 début 2022 qui a poursuivi en Master 2 fin 2022. Sa mission consistait à définir des axes de travail pour améliorer l'accompagnement des sportifs de l'antenne brestoise du Campus sport Bretagne. Un plan de formation a donc été programmé sur la « Préparation Invisible » (interventions collectives auprès de jeunes public sportif sur les thématiques suivantes : nutrition/hydratation, bien être mental, sommeil et prévention des blessures) pour la saison 2022-2023. Il est également au cœur de projets en lien avec le service Sports et Quartier.

En collaboration avec l'Université de Bretagne Occidentale, les médecins et la coordinatrice médico-sportive du Centre de Médecine du Sport de Brest métropole participent à des travaux d'enseignement (IFMK 29h, STAPS 55h, Médecine 6h) et de recherche (une thèse de science en partenariat avec la fédération française de Handball soutenue en septembre 2022, un mémoire de Master 1 STAPS).

Les médecins du Centre de Médecine du Sport ont participé aux commissions médicales nationales de Natation, de Voile et de Handball.
Ils ont également assisté à plusieurs réunions avec la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et le Campus sport Bretagne.

Depuis septembre 2022, le centre a changé de diététicien et est à la recherche d'un nouveau vacataire psychologue.

Une collaboration a été mise en place avec le service de médecine physique et réadaptation de l'hôpital Morvan pour la prise en charge de jeunes sportifs suivis au Centre de médecine du sport (CMS) après opération du genou afin de leur permettre de reprendre leur activité sportive à moindre risque de récidive.

Les équipements

Véritables outils de communication et de rayonnement du territoire, les équipements sportifs doivent permettre le développement de la pratique sportive au travers d'une politique conciliant la maintenance des constructions neuves et de rénovation d'équipements.

- **Nautisme :**

Etudes	28 365 €
Acquisitions de matériel	47 643 €
Mobilier	9 959 €
Matériel de transport	365 000 €
Travaux	298 437 €

Des crédits ont été attribués au titre du budget participatif (casier de plage)

- **Activités aquatiques :**

Etudes	10 000 €
Acquisitions de matériel	30 000 €
Mobilier	6 000 €
Matériel sportif	20 000 €
Travaux	184 000 €

Les travaux spécifiques de rénovation des bassins, de réfection des plages et du réseau de traitement d'eau de Recouvrance se sont élevés à 1 648 000 €. Un espace pour le personnel a été créé à St Marc par l'installation d'un bâtiment modulaire pour un montant de 143 000 €.

Rinkla Stadium (équipement en délégation de Service Public) :
Gros Entretien Renouvellement (GER) : 15 000 €
Brest' Arena (équipement en délégation de Service Public) :
Gros Entretien Renouvellement (GER) : 146 000 €

Subventions et participations

Concernant les équipements gérés en délégation de service public, les contributions financières aux délégataires s'élèvent à 3 490 514, réparties pour l'année 2022 :

- 1 263 000 € pour la concession du Spadium Park ;
- 1 897 720 € pour la gestion de la salle Brest Arena ;
- 329 794 € pour la gestion de la patinoire Rinkla Stadium.

Brest Métropole, selon la convention de la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de la Salle Arena, réserve des dates de location de l'équipement. Le montant pour 2021 est de 287 260 €.
Brest' aim a versé au titre de la redevance pour la DSP Rinkla 45 154 € pour l'année 2022. Pour Brest Arena, celle-ci s'élève à 82 347 € (année 2022 + régularisation 2021).

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Encourager les associations sportives, via une charte, à adopter des éco gestes pour diminuer la pollution plastique dans la Manche.

La direction Déchets-Propreté et la direction Sports et Nautisme de Brest métropole ont lancé une première phase de l'opération de réduction des déchets et d'amélioration de la qualité du tri, à destination des associations sportives du territoire. Cette initiative est une déclinaison du projet européen « Prévention de la Pollution Plastique », auquel la métropole participe. Ce projet vise à réduire la pollution plastique dans la mer de la Manche, en passant par la rade de Brest, en accompagnant les acteurs locaux vers de bonnes pratiques de réduction de leur impact environnemental lors de l'utilisation des équipements sportifs.

Les enjeux de l'opération :
Réduction des quantités de déchets plastiques car 50% des déchets marins sont constitués d'articles à usage unique
Eviter que le déchet se retrouve dans l'environnement /Instaurer le geste de tri des déchets sur les établissements sportifs pilotes
3 équipements pilotes au départ : Centre sportif de Kerzu, Centre sportif de Foch, Centre nautique du Moulin Blanc puis dans un second temps élargissement à la piscine Foch et au gymnase Guéguéniat.
15 associations signataires de la charte à la date du 1er mars 2023. : Aviron Brestois, YCBI (Yole Club Brest Iroise), CDV 29 (Comité Départemental de Voile du Finistère, COPB (Club Omnisport Populaire Brestois, BBN (Brest Bretagne Nautisme), Canoé Kayak Club Brestois, Natation synchronisée, MJC Pen ar Creach, Foyer Laïque de St Marc, GR Océane, Tonnerre de Brest, diskuiz, ; Rugby Club des féminines du Pays de Brest, BBH (Brest Bretagne Handball), Handisport Brest. Enfin, La GMAP s'apprête à signer également.

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire
Le sport a la particularité de pouvoir influencer beaucoup de personnes. Les associations en ouvrant la voie de la durabilité et en donnant l'exemple encouragent leurs adhérents, leurs supporters et leur entourage à adopter les Eco gestes. Les clubs engagés contre la pollution plastiques, en signant la charte se positionnent, entre autres sur les actions suivantes : suppression des bouteilles plastiques et généralisation de la gourde, tri des déchets, promotion de nouvelles alternatives comme le goûter zéro déchet, limitation des produits plastiques et remplacement par d'autres matières lors d'évènements sportifs

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :
L'objectif premier est de diminuer la pollution plastique qui remplit les océans. Ces plastiques présentent des risques considérables pour la biodiversité marine (les poissons, tortues et mammifères marins…). Ces substances, entre autres les micro plastiques se retrouvent parfois dans nos assiettes et représentent aussi des menaces pour la santé humaine (perturbations hormonales …)

⚥ EGALITÉ FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITÉ SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPÉENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : Mise en place d'un distributeur de protections périodiques (tampons et serviettes bio) sur 3 équipement sportifs : Centre Nautique du Moulin Blanc, Piscine Foch, et Gymnase Guéguéniat

Description de la réalisation

Mettre un distributeur de protections périodiques sur un équipement sportif c'est :

- Répondre à un besoin perçu comme naturel et faire un pas vers le mieux-être des sportives (réduction du stress sur le sujet des règles lors d'activités sportives)
- Permettre l'accès facile et immédiat à des produits menstruels (au même titre que le papier toilette).
- Un moyen d'agir contre la pauvreté (coût des règles entre 5 à 10 euros par mois)
- Une opportunité de créer d'échanger, de sensibiliser et de lever les tabous liés aux règles et ce autour d'un distributeur
- Favoriser la pratique sportive qui peut ou pourrait être empêchée du fait de ne pas avoir ses protections

Pôle Solidarités - Citoyenneté - Proximité

Handicap : Accessibilité & Inclusion

Mission Développement Social Urbain et Santé

Direction de l'Administration Générale

et des Affaires Juridiques

Direction Prévention des Risques et Tranquillité Urbaine

Direction de la Proximité

Direction Action Sociale

- Service Gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage

HANDICAP : ACCESSIBILITE & INCLUSION

La Mission Handicap

Dans le cadre de la loi du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Mission a pour but de :

- contribuer à inscrire dans la durée la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par la ville et la métropole;
- soutenir le développement et la participation des associations du champ du handicap;
- aider à faire évoluer les représentations de la population générale.

Ses fonctions reposent sur :

- la mobilisation et le soutien des services de la ville et de la métropole pour que la prise en compte du handicap devienne véritablement une démarche intégrée,
- la coordination des travaux de la commission intercommunale pour l'accessibilité et la mise en oeuvre transversale et cohérente des actions,
- l'optimisation des complémentarités entre services, associations et partenaires institutionnels pour apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes handicapées,
- l'impulsion et l'accompagnement de projets particuliers au service d'une ville plus accueillante et ouverte à tous.

Depuis septembre 2018, la mission Handicap repose sur une seule et même chargée de mission intervenant sur les 2 volets « accessibilité » et « inclusion ». Elle est rattachée au directeur de la DPRTU. La Mission dispose d'un budget ville de 35 000 € pour le soutien aux associations et d'un budget métropole de 5 000 € pour les prestations nécessaires à l'adaptation de la communication (ex. interprétariat LSF des Commission Intercommunale d'accessibilité -CIA).

Actions et réalisations 2022

Développer l'accessibilité et la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap

Animer la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) et dresser le constat annuel

La Commission Intercommunale d'Accessibilité reçoit copie des attestations sur l'honneur de l'accessibilité d'ERP, des demandes de dérogations et des dépôts d'Ad'AP.
En 2022, 7 attestations d'accessibilité sur l'honneur ont été reçues pour des E.R.P sur Brest.

Trois sujets de réflexion proposés par Gouesnou et Le Relecq Kéruon ont fait l'objet de groupes de travail dédiés. Ils ont démarré pour 2 d'entre eux en 2022 :

- Accéder à une information complète et accessible pour se déplacer dans la ville ou la métropole,
- Quels invariants à prendre en compte dans les projets d'aires de jeux inclusives,

Le groupe 1 animé par la direction des Mobilités débouchera, en 2023, sur la mise en œuvre de l'application collaborative « StreetCo », action financée sur des crédits européens.
Le groupe 2 est co-animé par la direction des Espaces Verts et le référent « handicap » du Relecq Kéruhon ». Après avoir identifié les principes de base à retenir dans les projets de création d'aire de jeux, il s'appliquera à définir la manière de rendre plus inclusifs les projets de renouvellement du patrimoine existant.
Le 3ème sujet « Améliorer l'accessibilité des plages métropolitaines pour un meilleur accès au bain des personnes en situation de handicap » devrait plutôt être abordé au cours du 1er semestre 2023.

Un groupe de consultation constitué de représentants associatifs est mobilisé selon les besoins pour apporter une expertise d'usages et enrichir les projets de Brest Métropole. En 2022, cela s'est traduit par une participation à « Mon Réseau grandit », « Métamorphose » d'Océanopolis, l'aménagement du quartier « la Fontaine Margaux » et la rénovation urbaine de Kerbernier.

Après 2 années de report, la formation des agents en contact avec le public prévue dans le cadre du registre d'accessibilité a enfin pu être mise en place. Trois sessions ont permis de former spécifiquement 45 agents, avec le soutien de l'Association des Paralysés de France (APF). Deux sessions supplémentaires sont prévues en 2023.
Le registre d'accessibilité doit permettre à terme d'identifier le niveau d'accessibilité de l'ensemble des ERP via 2 types de fiches : celles caractérisant l'accessibilité des bâtiments et celles identifiant le niveau de sensibilisation/formation des agents en contact avec le public (fiches usages).

Le travail de collaboration engagé, depuis 2019, avec la direction Habitat, le CLIC, les associations et les bailleurs publics sur le logement et l'habitat des personnes en situation de handicap a donné lieu à la réalisation d'une action transversale : un colloque sur l'habitat inclusif qui s'est tenu le 4 octobre 2022 au Multiplexe de Brest. Il a permis de réunir près de 150 acteurs concernés par cette thématique.
Les interventions se sont concentrées:

- durant la matinée, sur une réflexion sociologique et sur le cadre réglementaire du dispositif aux niveaux national et départemental,
- et l'après-midi, sur la présentation des résultats d'une consultation réalisée auprès de personnes en situation de handicap et de seniors sur leurs souhaits d'habitats ainsi que la présentation de retours d'expériences d'habitats inclusifs.

A destination des professionnels et bénévoles du champ du handicap et du bien vieillir, des élus et techniciens des communes, des bailleurs sociaux, cette journée a été organisée en collaboration étroite avec un groupe projet constitué de volontaires associatifs et représentant de bailleur.
Elle avait pour objectifs :

- de favoriser l'interconnaissance des acteurs locaux bénévoles et professionnels,
- de mieux comprendre ce que recouvre l'habitat inclusif et les enjeux qui y sont liés,
- de disposer des clés réglementaires, techniques pour d'éventuels projets futurs,
- d'identifier et d'analyser ce qui est fait sur le territoire.

Globalement, même si les participants prévus étaient moins nombreux qu'escomptés, ceux présents ont exprimé une grande satisfaction pour la qualité des interventions.
Le colloque du 4 octobre 2022 a fait l'objet d'une captation vidéo, transférable sur demande via un lien internet.

Focus sur les résultats de la consultation menée par la Mission Handicap et la Mission Bien Vieillir

Le colloque « habitat inclusif » s'est appuyé sur l'analyse de 2 consultations locales réalisées auprès d'un échantillon de 72 personnes en situation de handicap et de 231 seniors.

Leurs envies en matière d'habitat ou de futurs logement sont édifiantes puisque les choix exprimés par les personnes de chacun des échantillons sont similaires :

- leurs attentes premières étant de disposer d'un logement ordinaire adapté,
- le logement en habitat inclusif arrivant en seconde position (avec une préférence pour « l'intergénérationnel » s'agissant des seniors).

Soutenir, impulser, coordonner des projets d'inclusion et inscrire les besoins spécifiques liés au handicap dans les démarches partenariales

L'action des associations est soutenue sous 2 formes : l'accompagnement technique des projets ou les demandes de subvention au cours de l'année. Epal est la seule association conventionnée pour laquelle la Mission Handicap apporte une contribution. Initialement cofinancée par la direction Educations, la convention est aujourd'hui uniquement pilotée par la Mission avec une subvention revalorisée à hauteur de 20 000 €.

En 2022, suite à un appel à projet lancé en début d'année, 10 associations pour 12 projets ont été financées :

12 projets : 17 701 €	1 convention : 20 000 €	Total – 37 701 €

La démarche « accès aux droits et inclusion numérique » pilotée conjointement par le Conseil Départemental et Brest Métropole intègre depuis 2019 la problématique du handicap. Parallèlement à la formation des acteurs du réseau, un travail sur les pratiques et besoins des personnes dans leurs usages du numérique et leurs difficultés à faire valoir leurs droits a été réalisé en focus groupe avec les Groupements d'Entraide Mutuelle (GEM) et le Sémaphore d'EPAL.

Le dispositif expérimental de « bénévolat accompagné » est devenu opérationnel en septembre 2022. Il concerne toute personne en situation de handicap, de plus de 18 ans, orientée par un service d'accompagnement (type SAVS), ou par une structure qui a une bonne connaissance de son public (ESAT, EA).
Il s'appuie sur une charte de fonctionnement entre les structures-ressources qui orientent des candidats en situation de handicap, France Bénévolat qui propose les missions, et les associations qui accueillent et accompagnent les bénévoles. Une formation de sensibilisation aux handicaps et des outils de suivi, a été également réalisée. Une évaluation du dispositif est prévue en 2023.

Engagé depuis 2020, le travail exploratoire du phénomène de maltraitance des personnes en situation de handicap au niveau local vise à adapter ou compléter les réponses en matière d'accès au droit. Il s'inscrit dans le cadre du conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance (CMSPD). L'arrivée du nouveau coordonnateur a permis de réactiver une dynamique de travail « en sommeil » avec le bureau d'aide aux victimes de Don Bosco, les intervenantes sociales de la Gendarmerie et de la Police Nationale, l'association Alma 29-56 et Ildys qui coordonne le dispositif « Communauté 360 ».

Plusieurs rencontres avec les responsables de la démarche « Handicap, Innovation Territoire » (HIT) de Lorient Agglomération et la Mission « Enseignement Supérieur » ont également permis d'envisager des collaborations qui seront à structurer en 2023. Ce programme d'actions ambitieux court sur 8 ans de 2020 à 2027 et associe les territoires de Rennes, Brest (IMT Atlantique, Ildys et UBO) et du Québec.
Il a vocation à faire du handicap une démarche concrète de développement territorial et de promotion de l'innovation au service de l'accessibilité universelle.
Les principes du programme reposent sur 2 fondamentaux:
- les personnes en situation de handicap au cœur du projet ;
- la mobilisation en continu des acteurs des champs de la recherche, de la santé, du médico-social, de l'économique, de l'insertion, de la formation…

Pour les 4 territoires concernés, les enjeux sont multiples : faire connaître la démarche, innover - créer, essaimer, et partager les « bénéfices » directs des actions avec les personnes en situation de handicap.

Enfin, face au constat d'une convergence de besoins des seniors et des personnes en situation de handicap, notamment en matière d'habitat et de mobilité, certains projets d'actions du plan « Ville Amie des Aînés » ou du plan Handicap seront menés conjointement par le CLIC et la Mission Handicap.
Il s'agira, par exemple, pour les déplacements :
- de permettre aux personnes de mieux connaître l'offre de transports publics pendant la phase de travaux liés à l'opération « Mon réseau grandit »;
- de recueillir la parole des personnes sur leurs usages des transports via les comités d'usagers organisés par Bibus ;
- de faciliter leurs déplacements piétons dans la ville en identifiant les besoins de mobiliers urbains ;
- de participer au lancement de l'application collaborative « StreetCo » pilotée par la direction Mobilités.

L'accessibilité des transports publics, de la voirie et des espaces verts – Brest Métropole

Actions et réalisations de la direction des Mobilités

Les véhicules

Le parc de bus mis à disposition est 100% accessible (rampe, information sonore et visuelle). Le nouveau délégataire RATPDev a en charge l'exploitation du service public global de mobilité durable depuis le 1er juillet 2019.

Les arrêts de bus accessibles

Sur les 387 stations du réseau, 11 arrêts font l'objet d'une impossibilité technique avérée, en raison d'une pente de voirie supérieure à 5% ou d'une emprise de l'arrêt trop étroite ne permettant pas le retournement de la personne en fauteuil roulant une fois la rampe du bus déployée. En 2022, 11 arrêts supplémentaires ont été aménagés dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie, maintenant ainsi le taux d'accessibilité à 86%.

n° de ligne	nombre de stations	nombre de stations accessibles	taux d'accessibilité
1	16	16	100%
2	42	36	86%
3	37	36	97%
4	48	46	96%
5	26	25	96%
6	27	22	81%
10	42	37	88%
11	17	15	88%
12	32	29	91%
13	19	19	100%
14	26	25	96%
15	32	23	72%
16	39	35	90%
17	32	26	81%
18	20	19	95%
19	39	33	85%
20	5	4	80%
25	22	9	41%

Le taux d'accessibilité des stations du réseau bibus de 66% en 2015 atteint 86 % en 2022.

Concernant l'opération « Mon réseau grandit », à l'initiative de la direction Mobilités, un groupe de travail « Tram2 » constitué de Bma (mandataire de la métropole sur l'opération) et des associations volontaires du champ du handicap s'est mis en place à partir du 3ème trimestre 2021 pour disposer d'un éclairage sur les besoins spécifiques à prendre en compte dans le projet.
En 2022, les échanges nourris et menés en parallèle des études ont permis une réelle intégration des enjeux d'accessibilité par :

- l'intégration des éléments relatifs aux nouvelles rames dans le cahier des charges « matériel roulant » actuellement en cours de consultation,
- la présentation des études détaillées (« PRO ») sur les volets des stations Tramway et Bus à Haut Niveau de Service (BHNS),
- les aménagements de voirie, y compris de cas particuliers.

Le parc de transport adapté

Le service ACCEMO

Ce service s'adresse aux personnes ayant un taux de handicap supérieur ou égal à 80% et qui ne peuvent pas prendre le tramway ou le bus, seules ou accompagnées, pour certains de leurs trajets. Pour accéder au service, les personnes ont fait une démarche spécifique d'ouverture du droit auprès de l'exploitant RD Brest. En conformité avec la loi LOM (loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019), l'inscription au service est ouverte aux non-résidents du ressort territorial pour leurs déplacement sur ce dernier, dans la limite des places disponibles et peut se faire en ligne via https://www.bibus.fr/fr/demande-inscription-au-service-accemo.

Le service fonctionne à la demande et sur réservation téléphonique. Les transports sont assurés par des minibus spécialement équipés, et si nécessaire, par des moyens complémentaires en sous-traitance.
La fréquentation du service est repartie à la hausse depuis 2021 avec plus de 27 250 voyages réalisés en 2022. On peut noter que le service est saturé aux heures de pointe (entre 8h et 9h30 puis entre 16h et 17h) mais sous utilisé en heures creuses (entre 10h et 15h et après 17h30 jusqu'à minuit). On peut également relever que le taux de groupage est encore faible puisque seulement 46,4% des courses effectuées transportent plusieurs personnes.

	2021	2022	Evolution en %
voyages	24 865	27 258	+ 8,8
Kilomètres bibus	138 405	139 379	+ 0,7
Kilomètres sous-traités	45 890	58 176	+ 21
Kilomètres totaux	186 316	197 555	+ 6

Fréquentation du service ACCEMO en milliers de voyages

Actions et réalisations de la direction de la Voirie

Les travaux en régie

Les opérations sur l'espace public se doivent d'assurer :
- la conservation des infrastructures existantes (chaussées et trottoirs),
- l'adaptation de la voirie en fonction des extensions liées à l'urbanisation, ainsi qu'à l'évolution du plan de circulation sur l'agglomération et le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture (cycles et transport en commun...),
- l'amélioration de la sécurité des déplacements.

Pour l'ensemble des travaux (régie ou entreprise), la problématique d'accessibilité du domaine public fait l'objet d'une analyse dès la phase de conception avec notamment l'adaptation des traversées de chaussée et l'élargissement des trottoirs ou cheminements.

En 2022, les programmes réalisés à l'entreprise dans les communes et quartiers ont été l'occasion de mettre aux normes les trottoirs et les traversées piétonnes.

On peut citer notamment :
- à Brest, le réaménagement de la rue Pierre Sémard entre le giratoire Melville et la rue Leguen avec l'élargissement du trottoir, la mise aux normes et la sécurisation des traversées piétonnes,
- l'aménagement de la rue de Kermaria entre la rue Duval et le pont surplombant la RD 112/RN 12 avec la sécurisation des cheminements piétons et la reprise des arrêts de car devant le collège,
- les travaux, rue du Calvaire, rue Voltaire, rue Guizot, rue de Lostalen, rue J. Le Borgne, rue des deux frères Guezennec avec des interventions systématiques sur l'adaptation des cheminements,
- une création de trottoir, rue de la résistance à Plouzané.

Par ailleurs, 412 380 € de travaux, spécifiquement destinés à améliorer l'accessibilité du domaine public (cf. tableau - liste travaux ci-après), ont été réalisés par les équipes de voirie régie.

Tableau récapitulatif des travaux 2022 par secteur géographique			
Commune/Quartier	Lieu	Nature des travaux Détail	TOTAL
Brest St Pierre	RUE LE GUENNEC	Cheminement et traversées	49 570 €
Brest Lambézellec	RUE DE KERVAO	Cheminement et traversées	61 552 €
	63 RUE PEN AR MENEZ	Place PMR	5 802 €
	PIERRE CORRE	Place PMR	11 434 €
Brest Europe	RUE DU HUIT MAI 45	Cheminement et traversées	18 352 €
	CITE CHANOINE CHAPALAIN	Traversée piétonne	5 715 €
	20 RUE VAN GOGH	Traversée piétonne	3 981 €
	RUE GUILLAUME	Traversée piétonne	8 541 €
Brest Centre	RUE MAGINOT	Traversée piétonne	8 106 €
	RUE MONGE	Place PMR	13 560 €
Brest Bellevue	RUE D'ANJOU	Cheminement et traversées	29 447 €
	AVENUE DE TARENTE	Traversée piétonne	1 651 €
	RUE DE SAINT-NAZAIRE	Traversée piétonne	14 896 €
	RUE DU ROUERGUE	Cheminement et traversées	34 876 €
Brest St Marc	ROUTE DU VIEUX SAINT-MARC	Cheminement et traversées	15 488 €
	RUE EUGENE BEREST	Place PMR	8 593 €
	RUE AMIRAL TROUDE	Traversée piétonne	3 709 €
	PLACE DES FORMES	Traversée piétonne	8 002 €
	RUE LORE	Traversée piétonne	14 235 €
	ROUTE DU STANG ALAR	Cheminement et traversées	43 626 €
Plougastel	PLACE JEAN FOURNIER	Places PMR	9 324 €
Guipavas	RUE CHATEAUBRIAND	Cheminement et traversées	12 039 €
Le Relecq Kerhuon	ROUTE DE KERSCAO	Place PMR	16 082 €
	RUE DE LA VICTOIRE	Traversée piétonne	13 799 €
TOTAL			412 380 €

Le stationnement PMR

41 places de stationnement PMR ont été aménagées en 2022 afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap pour du stationnement résidentiel ou sur des zones de centralité.
Brest métropole a continué de mettre aux normes son programme concernant les arrêts de bus (cf. chapitre mobilité).

Actions et réalisations de la direction des Espaces Verts

La prise en compte de l'accessibilité dans le cadre des travaux de rénovation et la réhabilitation d'espaces existants

Les espaces verts de Brest métropole se caractérisent majoritairement par des terrains dont la topographie est très tourmentée. Les parcs et jardins ont largement été aménagés dans des zones non constructibles (vallées notamment) présentant des pentes parfois très importantes. Par ailleurs, les espaces verts communs peuvent servir de zones de raccordements des différents niveaux d'implantation des bâtiments (exemple : secteur de Bellevue ou de Kerargaouyat). Les circulations sont alors contraintes par des ruptures de pentes obligeant la mise en oeuvre d'escaliers.

En 2022, différents projets permettant une mise aux normes PMR et des améliorations substantielles des conditions de circulation ont été engagés :

- Place Vinet (Saint-Marc) : mise aux normes des main-courantes, contrastes visuels sur les marches d'escaliers et mise en place de mobilier de détection. Ces travaux doivent être confortés en 2023,
- Jardin Laënnec (Brest Centre) : travaux d'amélioration de l'accessibilité (en cours),
- Lavoir de Lambézellec : reprise de maçonneries, pose de garde-corps et main-courantes,
- Jardin Kennedy - partie basse (Brest centre) : reprise d'une allée en enrobé,
- Abords du pont Albert Louppe : réalisation d'un escalier et pose de main-courante,
- Parc de Keravelloc (Lambézellec): pose de mobiliers d'assises au jardin sensoriel,
- Chemin du Stand de Tir (Quatre Moulins) : reprise de l'allée piétonne.

Keroual : réfection d'allées, secteur écuries et accessibilité PMR (Guilers)

Suite à l'interpellation d'une famille d'accueil d'enfants en situation de handicap, un travail spécifique issu d'une concertation a été effectué pour offrir un parcours de promenade adapté aux besoins évoqués (fauteuils électriques notamment). Le projet a intégré la matérialisation d'un place PMR grande longueur sur le parking côté écuries et s'est poursuivi par la réfection d'allées de sous-bois.

La création d'une aire de jeux inclusive sur le quartier de Saint Pierre

Suite à l'aménagement d'une aire de jeux inclusive à Gouesnou et après évaluation de l'usage de celle-ci, un projet analogue a été initié sur le quartier de St Pierre à Brest.
Le choix s'est porté sur le jardin de Kerzudal déjà doté d'équipements de sport et de jeux. Ce parc se caractérise par une desserte existante en matière d'allées piétonnes répondant aux normes.

La direction Espaces Verts et la mairie de quartier ont procédé en 2021 à la structuration du projet autour d'un groupe de travail constitué de représentants individuels et collectifs d'enfants porteurs ou non de handicaps.

Une première tranche de travaux a été réalisée. Elle comprend la réalisation d'une zone de balançoire et la préfiguration d'un parcours sensoriel (allée d'éveil podotactile).

Les travaux interrompus pour l'hiver reprendront au printemps 2023.

Les cours d'écoles, vers un lieu de mixité : l'exemple des groupes scolaires Paul Dukas et Jacques Kerhoas.

Il s'agit de projets de verdissement et de restructuration de l'offre ludique dans la cour visant à proposer des usages moins genrés et plus largement inclusifs.
Ce travail se traduit par la diminution substantielle des espaces réservés aux jeux de ballon (usage exclusif) au profit d'une variété d'espaces développant l'approche sensorielle et la multiplication d'ateliers ludiques.

L'inclusion en matière d'accueil, de communication, de formation, d'emploi, d'éducation et de loisirs

L'accès aux services d'accueil et d'information – Direction de la Proximité

La ville de Brest et Brest métropole se sont dotés d'une plateforme d'interprétariat qui sert d'intermédiaire entre l'usager et les services de la collectivité. Cette fonction a été expérimentée pendant le 1er confinement en 2020 et se poursuit de façon pérenne depuis.
Ce service s'adresse aux personnes sourdes, malentendantes, sourdes aveugles ou aphasiques, qui ont besoin d'entrer en contact avec les services de la Ville de Brest ou de Brest métropole.
Pour y accéder depuis leur domicile, les usagers disposent d'un lien sur brest.fr. en allant sur « Vous êtes… » et en sélectionnant « Une personne en situation de handicap ».
Ce dispositif a d'abord été déployé à l'Hôtel de Ville puis dans les mairies de quartier à partir de fin 2021.

Un forfait de 10h de prestation a été contractualisé pour 2022 et 2023. En 2022, le dispositif a été peu sollicité. 36 minutes ont été consommées, en partie pour des tests de bon fonctionnement.

Face au constat d'un faible usage du dispositif, diverses actions ont été mise en place en 2022 :
- rencontre des directions concernées par l'accueil de public afin de présenter le dispositif et d'échanger sur les besoins potentiels ;
- rencontre des associations représentant les personnes déficientes auditives afin de tenter d'identifier les éventuels freins à la sous-utilisation du dispositif, leurs besoins et étudier des modalités de communication renforcée sur le service offert;
- sollicitation d'Elioz pour relancer la communication sur ses réseaux sociaux et mettre à disposition des autocollants permettant de signaler le service sur les lieux d'accueil.

L'information et la communication - – Direction de la Communication

La ville de Brest et la métropole diffusent de très nombreuses informations via ses sites internet et supports de communication. Le support majeur est Brest.fr.
La version de 2016 était partiellement conforme à la dernière version du référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA 4).

Une nouvelle version de Brest.fr vient d'être mise en ligne (mars 2023). Celle-ci a été développée en s'appuyant sur les recommandations de personnes en situation de handicap (association Valentin, Haüy) et le RGGA 4. Un audit est en cours pour valider son taux de conformité. Un nouveau test est prévu avec l'association Valentin Haüy pour s'assurer que le site est bien conforme aux attentes.

L'affichage du niveau d'accessibilité des évènements et services de la collectivité est recherchée systématiquement : utilisation des pictogrammes, conception des supports. La traduction en « facile à lire et à comprendre » (FALC) se développe de manière significative (ex. pratik Elections, logement social, déclaration de naissance...).

La sensibilisation et la formation du personnel des agents de la collectivité – Direction des Ressources Humaines

La formation aux handicaps et à leur prise en compte dans les politiques publiques de la ville de Brest et de la métropole est ancienne.
Suite à L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), fixant une obligation de formation des professionnels de ces établissements, Brest métropole a réussi en 2022 à engager son programme de formation « Accueil de personnes en situation de handicap dans les ERP ». Trois sessions ont permis de former spécifiquement 45 agents, avec le soutien de l'Association des Paralysés de France (APF). Des sessions supplémentaires sont d'ores et déjà programmées sur 2023.

Parallèlement, une session concernant « l'accueil en médiathèque de personnes en situation de handicap psychique » a été proposée à 15 agents. Cette orientation de la Direction de la Culture sera développée en 2023.
Par ailleurs, 9 agents ont été formés à « l'adaptation des activités sportives aux enfants en situation de handicap mental et psychique » dans le cadre du CNFPT.

D'autres réponses individuelles ont également été apportées à des souhaits de montée en compétences de certains agents ou de leurs directions.
36 agents ont ainsi profité de formations dans différents domaines, tels que :
- l'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire ;
- le portage psychique dans les établissements d'accueil du jeune enfant ;
- à la rencontre d'un public sourd : l'accueil et la communication ;
- l'accueil en service social du public souffrant de troubles psychiques et psychiatriques.
- les troubles du langage et des apprentissages : les Dys
- les jeunes sourds lisent-ils ?
- l'adaptation de son enseignement musical au public en situation de handicap…

Types de formation	2008 -2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Accessibilité	29	-	-	18	-	31	31	45
formations spécifiques	2001	40	4	76	77	85	6	59
Total	2030	40	4	94	77	116	37	104

Tableau du nombre d'agent.e.s formé.e.s au handicap depuis 2008

Conjointement à ces temps de formation, des temps de sensibilisation au handicap ont été organisés, lors de séminaires ou journées d'études, au sein des services de la petite enfance, de la coordination éducative, du CCAS…

L'emploi – Direction des Ressources Humaines

L'emploi direct à la ville et à la métropole :

L'accueil en emploi des personnes en situation de handicap s'effectue dans le cadre d'un partenariat renouvelé, au travers de conventions triennales depuis 2009 avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).
Trois axes orientent l'action :

- le recrutement,
- le maintien dans l'emploi,
- la communication et la sensibilisation.

Répartition par sexe	Effectif 2022	Répartition par tranche d'âge	Effectif 2022
Femmes	148	Moins de 25 ans	2
Hommes	166	26-40 ans	43
Total	314	41-55 ans	153
		Plus de 55 ans	116
		Total	314

Tableau des déclarations « travailleurs handicapés » 2022

La Loi handicap du 11 février 2005 impose l'obligation légale de déclarer un taux d'emploi de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à 6% de ses effectifs. Le taux d'emploi direct est le rapport entre les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et l'effectif total rémunéré au 1er janvier de l'année écoulée.

Le taux d'emploi direct annuel en 2022 est de 8,75%.

Depuis 2021, le taux d'emploi indirect n'est plus pris en compte dans la déclaration annuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Ce taux indirect intégrait la conversion des dépenses réalisées auprès du secteur protégé en unités déductibles qui venaient s'ajouter aux taux d'emploi direct.

A présent, seul est pris en compte le taux d'emploi direct appelé également taux d'emploi légal qui correspond au nombre de BOE recensé annuellement dans la collectivité sur le nombre total d'agents rémunérés. L'ETP (équivalent temps plein) sert à calculer le seuil règlementaire des 6%.

L'emploi indirect par le levier de la commande publique :

La ville de Brest et la métropole ont engagé depuis plusieurs années une démarche en faveur d'une commande publique responsable qui vise à développer la prise en compte du développement durable dans ses achats et notamment à réduire son impact sur l'environnement et favoriser la cohésion sociale.

Cette commande publique en faveur de la cohésion sociale s'articule autour de 3 dispositifs :

Dispositif	Contrats concernés	Nombre d'heures d'insertion 2022	Montant des dépenses 2022 *(en € TTC)*
Clause insertion	**Marchés publics** : *Marchés de travaux et de services : Restructuration du Conservatoire National Botanique de Brest, collecte de cartons, accueil et gestion des flux en déchèterie…* **Délégation de service public :** *Restauration collective municipale, Mobilité durable, Rinkla…*	**117 183 h**	*Intégré dans le coût global de l'opération*
Marchés d'insertion sociale et professionnelle	**3 marchés d'insertion :** *- Entretien espaces naturels et chemins de randonnée, - Maintenance des bâtiments - Restauration centre nautique*	**32 218 h**	**348 003 €**
Prestations réservées aux structures du handicap	**Marchés publics :** Entretien d'espaces verts (10 lots), nettoyage de locaux (2 lots) et des abords du stade Francis Le Blé, nettoyage d'abribus, fourniture de composteurs, fourniture de plants annuelles-biannuelles **Délégation de service public :** *Mobilité durable*	**34 770 h** *(hors marchés fourniture de plantes et composteurs, délégation de service public « mobilité durable »)*	**724 840 €**

Le levier de la commande publique est mobilisé en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap à travers des marchés publics et la délégation de service public « Mobilité durable ».
Des marchés publics de fournitures et de service sont réservés et confiés à des structures employant majoritairement des personnes en situation de handicap (E.S.A.T. et Entreprise Adaptée). Les prestations confiées concernent des domaines variés : entretien d'espaces verts, nettoyage de locaux, nettoyage de mobilier urbain, fourniture de composteurs, fournitures de plantes… Le montant total de ces marchés s'élève en 2022 à 724 840 € T.T.C.

Présentation des marchés réservés :

Objet du marché		Titulaire(s)	*Montant des dépenses 2022 (en € TTC)
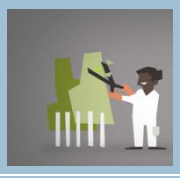	Entretien d'espaces verts, d'espaces naturels et de chemins sur le territoire de Brest métropole (7 lots) (2021-2024)	- Sevel services - Les Genêts d'Or – ESAT Morlaix	391 496 €
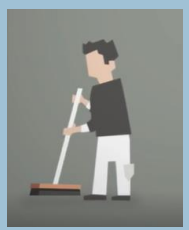	Nettoyage des locaux (2 lots) (2021-2024)	Sevel services	108 115 €
	Maintenance, nettoyage, montage/démontage de divers mobiliers urbains (1 lot) (2022-2025)		57 694 €
	Nettoyage de la Maison des Associations et des espaces associatifs (1 lot) (marché annuel)		37 498 €

	Nettoyage du stade Francis Le Blé lors des différentes rencontres sportives pour la saison 2022-2023 (1 lot)	Sevel services	27 135 €
	Acquisition de composteurs en bois (1 lot) (2022-2023)	Emeraude – I.D.	46 474 €
	Fourniture et livraison de plants d'annuelles et bisannuelles (1 lot) (2020-2024)	Les Genêts d'Or – ESAT Ploudalmézeau	22 194 €
Diverses prestations : entretien de locaux, nottoyage de bâtiments, enlèvement des encombrants débroussaillage etc…		Sevel services	19 890 €
Diverses prestations : enveloppes carte électoral, cartes électorales 2022		Armor MB Services Handirect	14 143 €
Guide bien vieillir		Les Papillons blancs du Finistère	201 €

Petite Enfance, Enfance et Jeunesse – Direction Educations

La Ville a passé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour inscrire dans la durée l'ambition commune :

- de réduire les inégalités sociales ;
- d'améliorer le service rendu et les réponses mises en œuvre sur les territoires ;
- de développer une offre d'accueil à même de mieux répondre aux besoins des familles, notamment, en matière d'accueil d'enfants en situation de handicap dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), les 29 sites périscolaires et les 4 extrascolaires municipaux.

Des actions et projets spécifiques en réflexion, en cours ou à venir:

- poursuivre le renforcement du maillage partenarial pour mieux accompagner les familles et les enfants avec l'Education Nationale et les services médico sociaux ;
- développer la communication en matière de droits et d'accès aux structures accueillantes : du premier accueil à la première scolarisation, l'accueil en ALSH péri et extrascolaire - un outil expérimental, le « livret d'accueil personnalisé », a été mis à disposition des professionnel.les de la Petite Enfance/ Enfance afin de faciliter la transmission des informations relatives aux besoins des enfants, lors du passage de l'accueil petite enfance à la première scolarisation. Cet outil est destiné à adapter l'accueil des enfants et simplifier le parcours des familles ;
- poursuivre la formation des professionnels accueillants et la sensibilisation des enfants ;
- avancer dans la conception inclusive d'aménagements spécifiques de locaux péri/extrascolaires - L'expérimentation d'une salle multi-sensorielle sur le groupe scolaire de Pen Ar Streat, issue d'un projet transversal ville/Education Nationale est en phase de démarrage: travaux de rénovation, mise à disposition de matériel, apport de ressources pédagogiques et sensibilisation des acteurs de l'école à la démarche, par les professionnel.les de la crèche Pen Ar Créach ;

- doter les professionnels en contact avec le public d'outils : exemple du livret « Loisirs et TSA » mis à disposition des équipes d'animation, créé en partenariat avec ASPERANSA, Autisme Cornouaille, la CAF 29, le Centre Ressources

Autisme, le Pôle Ressource Handicap 29, le SACS et la ville de Quimper, le SESSAD Arc-en-ciel de Morlaix (Genêts d'Or), le SESSAD Autisme de Brest.

Depuis le 01er janvier 2022 et en application de l'article L. 917-1 du code de l'éducation, les AESH recrutés par l'État ne sont affectés à l'accompagnement des enfants que sur le temps scolaire même s'il est préconisé un accompagnement sur les temps périscolaires. Ils/elles pourront néanmoins intervenir, selon leur engagement volontaire et le constat de besoins des services de la ville, en dehors du temps scolaire.
Dans ce cas, il revient à la collectivité d'assurer la charge financière de cette mise à disposition. Les modalités de recrutement, d'affectation et de suivi sont ainsi à définir.

Petite Enfance

L'ensemble des lieux d'accueil petite enfance (crèches collectives, halte-garderie et assistantes maternelles) peut accueillir des enfants en situation de handicap.

Sur 2022 :
- au total, sur l'année, 19 enfants en situation de handicap ont été accueillis dans une crèche ou une halte-garderie municipales ;
- les six places réservées aux enfants en situation de polyhandicap ont été occupées pour des accueils ponctuels ou de façon régulière à la semaine.

Les enfants ainsi accueillis étaient tous inscrits dans un parcours de soins avec des intervenants médicaux du CAMSP, de l'unité d'intervention précoce autisme, ou des professionnels paramédicaux (kiné, orthophonistes…).

Enfance - Jeunesse

L'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire

L'accompagnement des enfants au quotidien par des Accompagnants d'Élève en Situation de Handicap (AESH)Individuel ou mutualisé, l'AESH est une aide humaine qui a pour vocation d'accompagner tout élève en situation de handicap pour lequel la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (CDAPH) en a notifié le besoin et ce, quels que soient le handicap et le niveau d'enseignement. Il s'agit d'un personnel de l'Education Nationale.

S'agissant des accueils périscolaires, la politique poursuivie en matière d'inclusion se traduit par :
- une inscription des mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps dans le projet pédagogique de la structure accueillante ;
- la mise en œuvre de moyens de compensation : travaux d'accessibilité, achat et mise à disposition de mobilier adapté, malles pédagogiques et outils spécifiques (couvertures lestées, timers…), renforcement humain des équipes.

Dans les écoles publiques, un renfort d'encadrement sur les temps périscolaires est positionné de manière systématique dans les 12 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

En fonction des besoins et possibilités de recrutement, l'affectation d'un personnel complémentaire à l'équipe d'encadrement règlementaire peut être faite de manière ponctuelle ou régulière, individuelle ou mutualisée, selon certains critères :
- l'enfant bénéficie d'une notification de la MDPH connue des services périscolaires/ extrascolaires ou est en attente de notification. Mais depuis le 01er Janvier 2022, la MDPH n'indique plus qu'une préconisation pour les temps périscolaires, n'induisant pas d'obligation pour les collectivités ;
- le parent est en accord avec un accompagnement personnalisé ;
- la nécessité d'un accompagnement particulier est motivée par la direction de l'ALSH et la famille.

Ce complément d'accompagnement au taux d'encadrement règlementaire représente 9171 heures.
En 2022, sur 6982 enfants inscrits en école publique, 530 enfants en situation de handicap étaient accueillis sur les temps périscolaires. Sur les 828 enfants en ALSH extrascolaires, 45 enfants avec notification ont été accueillis sur les temps de vacances scolaires ainsi que 32 enfants sur les temps du mercredi après-midi.

Des recrutements spécifiques ont été réalisés également sur les temps ALSH du mercredi, petites vacances et vacances d'été pour accompagner les enfants nécessitant un accompagnement particulier (scolarisés en écoles publiques et privées).

Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

12 ULIS sont réparties sur 12 écoles élémentaires brestoises : Guérin, Kerargaouyat, Kerbernard, Kerhallet, Kerisbian, Langevin, Pen Ar Streat, Quatre Moulins, Pilier Rouge, Le Questel, Quizac et Jean Rostand.
Ces unités accueillent 139 enfants en 2021-2022 enfants atteints de troubles auditifs, de troubles des fonctions cognitives ou troubles envahissants du développement.

Effectifs scolaires	Maternels	Élémentaires	ULIS	UEM	Ecole La Pointe	DAR	IME
2015/2016	3448	4537	128	0			
2016/2017	3217	4564	123	0	15		
2017/2018	3160	4452	109	7	13		
2018/2019	3049	4447	96	7			
2019/2020	2985	4299	129	7	12		
2020-2021	2839	4265	136	7	12		
2021-2022	2778	4204	139	7	12	3	8

Tableau du nombre d'enfants dans les écoles publiques et les sections spécialisées

Accueil d'enfants déficients auditifs à l'école de la Pointe :

Les enfants déficients auditifs, scolarisés sur cette école, bénéficient d'un accompagnement par l'ANVOL (ex.AFDA).
Des orthophonistes interviennent et disposent d'un bureau dans les locaux du groupe scolaire.
Deux psychologues, une psychomotricienne, une éducatrice et des interfaces de communication mettent également leurs compétences au service des élèves de l'école.
Un cours de langue des signes est assuré dans l'école afin de permettre aux enfants entendants et malentendants de communiquer et de s'enrichir mutuellement.

Une Unité d'Enseignement Maternel Autisme (UEMA) à l'école Louise Michel :

L'unité d'enseignement est un dispositif médico-social accueillant 7 enfants âgés de 3 à 6 ans.
Il constitue pour ces enfants, un cadre spécifique et sécurisant permettant de moduler les temps individuels et collectifs autour :

- d'un parcours de scolarisation s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- d'interventions éducatives et thérapeutiques précoces.

L'objet de l'UEM est d'offrir, chaque fois et dès que possible, les conditions d'une scolarisation en milieu dit ordinaire. Aussi, les élèves peuvent bénéficier de temps d'inclusion dans la vie d'une des classes de l'école.

Un Dispositif d'Auto Régulation sur l'école Paul Eluard (DAR)

Le dispositif vise la scolarité d'enfants d'âge primaire ne bénéficiant pas, selon la philosophie de l'école inclusive, d'AESH, ou de moyens de compensation.
L'équipe éducative au sens large (DAR, Education nationale, Ville) a pour objet commun d'accompagner l'enfant dans la gestion de ses émotions et compétences.

Le DAR fonctionne avec un plateau technique :

- 1 éducateur/trice ;
- 1 neuropsychologue ;
- 1 ergothérapeute.

6 enfants ont été accueillis à la rentrée avec pour objectif d'accueillir 10 enfants d'ici à 3 ans.

Un Service d'Education et d'Enseignement Spécialisé de l'IPIDV dédié aux enfants déficients visuels sur l'école Jean ROSTAND (SEES)

La ville met à disposition des locaux sur l'école Jean ROSTAND pour accueillir une Unité d'Enseignement qui a pour objet :

- de dispenser à une dizaine d'enfants d'âge élémentaire, des cours d'apprentissage au braille et à l'utilisation des outils braille (du CP au cm2) ;
- de les accompagner dans l'acquisition de l'autonomie vers l'entrée en 6ème en mettant à leur disposition de nombreux moyens de compensation et une pédagogie spécialisée.

Une Unité d'Enseignement Externalisée de l'IME Jean PERRIN sur l'école Célestin Freinet (UEE)

Un groupe de 8 enfants en situation de handicap est accueilli dans un établissement scolaire ordinaire, accompagné d'un éducateur et d'un enseignant spécialisé. Des projets sont développés en commun sur les temps scolaires et périscolaires afin de travailler ensemble la démarche inclusive collective. Cette démarche, conventionnée, permet à la fois d'effacer les différences sur des activités informelles mais également de favoriser le lien. Elle nécessite une concertation importante des professionnels de la communauté éducative.

Formation

Des temps de sensibilisation sont organisés auprès des professionnel.les de l'encadrement des temps péri/extrascolaires via les missions d'appui menées par le SESSAD Autisme et de l'IME Jean PERRIN.

L'accès à la culture – Direction Culture –Animation & Patrimoine

Depuis de nombreuses années, la Direction Culture-Animation-Patrimoines est engagée sur l'amélioration permanente de l'accessibilité de tous et toutes à ses propositions et manifestations.
Les axes de développement à court et moyen terme portent particulièrement sur :
L'accès et la participation des personnes à l'offre culturelle,
L'accès aux contenus des œuvres et aux évènements proposés par chaque service ou équipement,
Le renforcement des partenariats avec les associations concernées pour des actions culturelles spécifiques afin de ne pas faire « pour » mais « avec ».

L'accès et la participation à l'offre culturelle

Une communication sur les conditions d'accessibilité

- Pour le Service Patrimoines, la poursuite des travaux engagés sur la communication des niveaux d'accessibilité. En 2022, ce sont les expositions temporaires qui ont été concernées.
- Pour les Médiathèques :
  - La création d'un flyer à destination des publics aveugles et malvoyants sur les collections et services ;
  - La mise en place des pictogrammes accessibilité à la médiathèque de Bellevue.

Une communication plus accessible en version.odt pour l'ensemble des services et des établissements :

- pour le musée des Beaux-Arts, le programme semestriel sur le site du musée, avec pour chaque support (papier ou numérique) les précisions relatives à l'accessibilité (ou non) des expositions, visites ou événements.
- pour le Service patrimoines, l'ensemble des publications produite sur le site Brest.fr, avec la mention « accessibilité » des animations, parcours… précisée autant que possible sur chaque support.
- Pour le service Culture-Animation, la plaquette du Mac Orlan sur le Brest.fr.
- pour les médiathèques :
  - le programme et la plaquette ateliers numériques et du livret de visite de l'exposition Benjamin Lacombe sur biblio.brest.fr ;
  - la signalétique « accessibilité » mise en place à la médiathèque de Bellevue : pictogrammes et police en grands caractères.
- pour le conservatoire, tous les documents sur le site du Conservatoire et l'utilisation des pictogrammes.

La formation des agent.e.s :

- pour les Médiathèques :
  - formation de 15 agents du réseau à l'accueil des personnes en situation de handicap psychique ;
  - participation de plusieurs agents des médiathèques de la Cavale blanche, des Quatre Moulins, de Saint-Marc et des conseillers numériques à la formation "Accueil de personnes en situation de Handicap dans les ERP" ;
  - formation à la bibliothèque du Finistère d'une agente de la médiathèque de Lambézellec sur l'accueil des personnes sourdes ;
  - sensibilisation de l'équipe à l'autisme par 2 éducatrices du centre psychopédagogique Winnicott à la médiathèque de Saint-Marc.
- pour les services Patrimoines et Musée :
  - journée de formation initiée et organisée avec l'IPIDV, intitulée « Accueil et visite des publics en situation de déficience visuelle » en décembre 2022. Elle a rassemblé 11 agents du service ainsi que du Musée des Beaux-Arts (guides conférencières, agent d'accueil, chargées de projet ou du service au public).

L'accès aux contenus des œuvres et évènements proposés

Le Musée des Beaux- Arts

Le musée a soutenu la réalisation d'audiodescriptions d'œuvres de la collection, en collaboration avec les associations L'œil sonore et Valentin Haüy. Cinq audiodescriptions ont été livrées en 2022 et sont utilisées en complément des supports de médiation lors des visites guidées pour les personnes déficientes visuelles.
En 2022, certaines expositions ont été adaptées au publics déficients auditifs et visuels :

- visite de l'exposition Corps Accords traduite en langue des signes françaises (19 personnes entendantes ou sourdes) et présentation descriptive et tactile suivie d'un atelier avec le chorégraphe Gaël Sesboüé pour 13 personnes déficientes visuelles et accompagnateurs.

Des enfants de l'IPIDV sont également venus avec leur enseignante en visite libre ;

- visite de l'exposition Plumes de peintres traduite en langue des signes françaises (6 personnes entendantes ou sourdes) et présentation descriptive, sonore et tactile pour 14 personnes déficientes visuelles et accompagnateurs.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

Le conservatoire de Brest métropole poursuit ses actions en faveurs des publics éloignés ou en situation de handicap par :

- la tarification adaptée des concerts : soit 4 € et gratuit pour les accompagnateurs ;
- le projet « Musique à l'Hôpital » : partenariat entre musicienne intervenante et enseignants de l'hôpital pour les enfants en hospitalisation de longue durée ;
- désignation d'une référente « inclusion »: depuis 2022, elle est chargée de construire avec les familles des parcours adaptés aux difficultés de chacun;
- chorale inclusive : créée en lien avec l'Arche au Relecq-Kerhuon, la chorale inclusive est dirigée par une enseignante du conservatoire. Cet ensemble est composé d'adultes en situation de handicap, de membres du personnel soignant volontaires et des familles.

Les Médiathèques

- Médiathèque de Bellevue : mise en prêt de deux liseuses (réglage de la taille de la police, de la police accessible aux dyslexiques, de la luminosité).
- Médiathèque François Mitterrand – les Capucins :
  - séances de « jeux adaptés »,
  - exposition organisée dans le cadre de Brest en bulles imprimés dans une police accessible aux personnes dyslexiques.
- Médiathèque de Saint-Martin : soirée pyjama en LSF pour des personnes sourdes.

Le service Patrimoines

Les balades en ville

En 2022, les balades en ville ont été conçues avec une attention particulière sur l'accessibilité PMR des itinéraires: probant pour 2 balades sur 3, auxquelles se sont ajoutées des interprétations en LSF pour les participants sourds.

Les journées européennes du patrimoine

Chaque année, ce temps fort est préparé avec les associations afin de proposer une sélection de visites adaptées aux personnes sourdes ou déficientes visuelles et les indiquer dans la programmation.

La Tour Tanguy

En 2022, la nouvelle scénographie de la tour Tanguy a été conçue en collaboration avec des associations. Elle comprendra, en 2023, plusieurs éléments pour le public concerné : maquette tactile, audiodescription, parcours podotactile, rédaction simplifiée, prise de vue de la nouvelle scénographie pour les personnes à mobilité réduite en dehors de la tour etc.

Parcours patrimoniaux

Un nouveau parcours « Brest d'un port à l'autre » a été réfléchi pour répondre aux besoins d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Il sera proposé en début d'année 2023 sur le port du Moulin Blanc.

Le service Culture-Animation

« L'Eté à Brest 2022 »

La handibox est proposée dans le cadre des manifestations culturelles permettant un service d'accueil adapté au public.

Les Jeudis du Port

Les Jeudis du Port proposent un ensemble d'actions pour une meilleure prise en compte des personnes en situation de handicap, comme un accueil adapté aux personnes à mobilité réduite et une entrée spécifique sur le port évitant les files d'attente ainsi qu'un accueil en LSF.

Une signalétique est également mise en place dans les chalets d'accueil pour indiquer les niveaux d'accessibilité.

La handibox est déployée dans son ensemble avec une agente formée dédiée.

Des bornes sonores sont installées aux entrées du site pour guider les personnes non-voyantes et malvoyantes vers les accueils, ainsi que des boucles magnétiques dans les 3 chalets. Des plaquettes en grands caractères sont à disposition. Deux fauteuils roulants sont disponibles en prêt pour les personnes dont la station debout prolongée est difficile, ainsi que des sièges-cannes. 4 WC adaptés sont répartis sur le site à proximité des scènes de spectacle et sur le parc à chaînes. Une plateforme PMR permet d'assister aux concerts dans de bonnes conditions.
Une attention particulière est portée par les régisseurs des spectacles de rue (Le Fourneau) afin que les personnes à mobilité réduite puissent être devant les autres spectateurs. Chaque scène (Docks et grande scène) dispose d'une boucle magnétique pour les personnes malentendantes, des casques ou boucles spécifiques leur étant prêtés à l'accueil central afin de suivre les concerts dans les meilleures conditions. Enfin, le concert de Cali a été partiellement chantsigné pour permettre la participation du public sourd.

Les fêtes de quartier, des aménagements et actions spécifiques

- Pont de la Brasserie : chalet d'accueil avec matériel de la handibox, spectacle de conteur retransmis par boucle magnétique, accessibilité partielle du site (forêt).
- Ciné plein air : accueil avec matériel de la handibox, accessibilité du site, boucle magnétique et sous titrage pour personnes sourdes et malentendantes.
- Noël à Brest : accessibilité du site et des spectacles, accueil en LSF le weekend, accueil avec matériel de la handibox.

Le développement des partenariats pour des actions culturelles spécifiques

Les Médiathèques

- Médiathèque de la Cavale Blanche :
  - animations avec résidents de l'association Don Bosco (sur site et à Don Bosco) ;
  - accueils réguliers de classes ULIS.
- Médiathèque des Quatre Moulins :
  - accueils réguliers en LSF d'un groupe d'enfant de l'école La Pointe avec l'association Anvol ;
  - dépôt du Victor Reader (lecteur de CD pour personnes malvoyantes) au sein d'une résidence pour personnes âgées ;
  - accueils réguliers de classes ULIS et projet à l'année avec une classe.
- Médiathèque de Saint-Marc : ateliers d'art thérapie avec des jeunes en situation de handicap du centre psychopédagogique Winnicott.
- Médiathèque de Saint-Martin :
  - après-midi jeux avec des adolescents en situation de handicap psychique du SESSAD (Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile) ;
  - sensibilisation à la langue des signes pendant les Temps d'Activités Périscolaires avec le Patronage Laïque Guérin ;
  - après-midi jeux en partenariat avec la résidence Espéranza – CCAS de Brest (personnes en situation de grande précarité présentant des troubles psychiques).

L'accès aux sports – Direction Sport et Nautisme

La pratique nautique

Du matériel adapté

Les bateaux et le matériel sont achetés par les clubs, associations, ou le centre nautique. L'ensemble est à la disposition de tous les partenaires.

Les structures impliquées dans le nautisme adapté (Handivoile, le CHU Bohars, Bretagne Nautisme, Voile du Ponant 29, CDV29) travaillent de concert pour utiliser le nautisme comme levier dans un parcours de soins ou éducatif. 403 sorties ont été réalisées au total dont 307 sorties sur diverses unités du pool nautique (trimaran, Hansa, bateaux collectifs, …).

Des évènements nautiques pour favoriser les pratiques adaptées

En 2022, Handivoile Brest a organisé :
- Des journées promotionnelles et l'Open handivoile en septembre (avec VP29 et CDV29)
- Le rond handivalide du GPEN (avec BBN)
- Se sont tenus au Centre Nautique de Brest :
- Le Distro War Vor en juillet avec plus de 1000 bénéficiaires ;
- La croisière Grand cœur Marin en septembre avec 300 participants.

L'accès aux activités aquatiques

L'offre aquatique en direction des personnes en situation de handicap et du sport-santé est constituée :
- des créneaux ouverts à tous ;
- de créneaux réservés au public des associations, mis à disposition gratuitement sur les 6 piscines de Brest métropole (dont Spadium Parc).

Le service des piscines observe, sur les créneaux d'ouverture au public d'accès payants et dans le cadre d'activité associative, une fréquentation croissante des personnes en situation de handicap, depuis l'installation de système de mise à l'eau.
Par ailleurs, les piscines peuvent accueillir les personnes déficientes visuelles avec leurs chiens accompagnants dans les parties pieds chaussés. Des couloirs de nage leurs sont réservés.
Le club du CNB, qui propose déjà une offre handisport, s'est affilié cette année à la fédération de Sport Adapté.

Cette affiliation complètera l'offre et l'inclusion de ses nouveaux licenciés.

Piscines	Créneaux réservés/activités proposées en 2022
Recouvrance	Deux créneaux réservés : au Cercle des Nageurs de Brest pour des personnes atteintes de sclérose en plaque (environ 4 à 5 personnes). L'encadrant du club a été formé spécifiquement pour ce public. A l'association Sports Adaptés.
Buisson	Deux créneaux réservés : adultes du Foyer de Kervallon groupes des Papillons Blancs.
Kerhallet	Un créneau hebdomadaire natation et plongée pour l'association Handisports. Un créneau sur le temps scolaire réservés aux enfants de l'IME Jean Perrin.
Foch	Un créneau pour l'IME de l'Elorn.
Spadiumparc	Deux créneaux pour l'association Handisports les samedis matins.

Les activités de sports de salle et de plein-air :

Les activités dans les salles et gymnases

Les créneaux pour d'utilisation des stades et gymnases de Brest sont mis gratuitement à la disposition des associations. Certains sont particulièrement aménagés pour le handisport en loisirs ou compétition:

- Les centres sportifs Raymond Chapel, de Lanroze et de la Brasserie ;
- Le gymnase de Pen Ar Streat : des locaux sont dédiés au stockage des fauteuils et du matériel handisport ;
- Les gymnases de Traon-Quizac, de Bellevue, Vigier, de Provence, Le Doaré.

Les activités disponibles sur la ville de Brest sont : la Sarbacane, le Foot-fauteuil, le Basket-fauteuil, le Basket adapté, l'Escrime, le Football, le Handball, le Multisports, le Tir à l'arc, le Tennis, la Boccia.

Ces activités représentent près de 90 heures hebdomadaires en 2022, réservées pour les associations du handisport et du sport adapté, soit 3,5 % des créneaux réservés aux associations :

Clubs	**Volume horaire affecté en 2022**
Handibrest	12h30
Electrofoot brestois	3h
PL Lambézellec	7h30
ASPTT	20h
Fond Le Saint	2h

- Les sections « Sports Adaptés » du Stade Brestois 29 et du Brest Bretagne Handball créées en 2017 regroupent aujourd'hui près de 60 jeunes (30 en handball, 30 en football).
- L'ASPTT : a créé une section spécifique de Sport Adapté pour la saison 2021-2022. 25 personnes (11 mineurs et 15 adultes) pratiquent différentes activités sur la semaine. L'ASPTT intervient également auprès de certaines classes ULIS du territoire.
- Les Archers d'Iroise : le club accueille plusieurs adultes pour un créneau dédié de 2h par semaine. L'association propose également des interventions à certains établissements spécialisés.
- Le PL Sanquer : anime depuis plusieurs année une section basket adapté avec un créneau entièrement dédié le vendredi. 11 adultes y participent.
- Le Stade Brestois Athlétisme : des athlètes du Sport Adapté s'inscrivent dans les créneaux classiques du club. Le seul adhérent en catégorie senior est même listé dans les sportifs de haut niveau (Enzo Prigent).
- Le CGBI (Club de Gymnastique Brest Iroise) a diversifié ses activités sur la saison 2022 en s'ouvrant vers de nouveaux publics, notamment celui en situation de handicap ou en ALD. Un conventionnement doit se faire avec les Comités Départementaux Sport Adapté et Handisport.

- Pour les sports de glace, le club des Albatros propose des animations ponctuelles en Para-Hockey et celui « Sport et patinage » va accueillir en 2023 des publics en situation de handicap et en ALD.

En dehors des associations sportives, les associations médico-sociales bénéficient également de créneaux au sein des installations : Genêts d'or, Foyer de Kerlivet, ITEP Jean Louis Etienne…

Les événements – Animations

Championnat de Sport adapté d'athlétisme
La Ligue de Bretagne du sport adapté, le Stade Brestois Athlétisme et le Comité départemental du Sport Adapté du Finistère ont proposé le championnat régional de Para-Athlétisme adapté adultes. Cette rencontre de qualification pour le championnat de France a réuni 51 athlètes de plus de 21 ans.

La solidaire de Brest
Un événement sportif et solidaire bien ancré dans le calendrier sportif brestois qui se veut accessible et dont les frais d'inscriptions sont reversés à différentes associations. En 2022, près de 1000 coureurs, marcheurs ont pris part à cet événement.

Journée « sport partagé » le 10 mai 2022.
L'USEP, l'UNSS, le CDOS en lien avec les CD Handisport et Sport Adapté ont organisé une journée du sport partagé en invitant les classes ULIS et les classes dites « classiques » à s'initier à différentes activités sportives sur le site de Raymond Chapel.
Objectif : se réunir sur un même lieu de pratique pour partager un moment privilégié autour de la pratique sportive.

Le soutien aux associations pour le handisport en 2022
Dans le cadre du soutien et de la promotion des associations sportives, la ville de Brest accorde des subventions sur la base de critères, tels que : la fréquentation, les déplacements sportifs, les manifestations sportives, le développement de nouvelles pratiques.
Les subventions au handisport représentent globalement : 24 887 € et se répartissent entre 3 associations :
- Handisport : 17 028 €
- Handivoile : 725 €
- ASPTT : 7 134 €.

MISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET SANTE

MISSIONS

Depuis mars 2019, suite à une réorganisation du pôle solidarités citoyenneté proximité, l'intégration du service Promotion de la santé au DSU acte la forte interaction déjà à l'œuvre entre la mission DSU et le service Promotion de la santé, notamment dans le cadre du contrat de ville. L'intégration de la mission Plan alcool brestois au sein de la mission DSU et donc en proximité du service Promotion de la santé permet de conforter ce projet.
Ce nouvel ensemble n'a pas encore de nom. L'élaboration d'un projet commun liant mission DSU et promotion et la santé a été engagé et devra poser les bases d'une coopération renforcée entre les différentes entités.
Le service promotion de la santé est intégré à l'ensemble « Mission du Développement Social Urbain (DSU) - Promotion de la santé - Plan alcool ». Si le DSU dépend de Brest métropole, le service promotion de la santé et le plan alcool dépendent de la ville de Brest
La mission du Développement Social et Urbain est en interface entre les directions internes, les partenaires de la collectivité et les associations au service d'un projet urbain de cohésion sociale sur l'agglomération.

Les principales missions du DSU :

- Coordonner et animer le Contrat de Ville
- Accompagner les services et acteurs locaux dans les projets et actions inscrits dans le projet global.
- Assister la ville de Brest dans l'animation des projets de développement social sur les quartiers prioritaires
- Impulser des missions transversales et démarches innovantes et expérimentales.

Les territoires couverts :

- Bellevue
- Europe
- Rive droite (2 territoires : 4 Moulins et Saint-Pierre)
- Lambezellec (Keredern et le bourg de Lambézellec)
- OPAH multi-sites (Recouvrance, Haut de Jaurès et Kérinou)

Les thématiques

- Laïcité - Egalité F/H - Discriminations
- Numérique et accès aux droits
- Participation des habitants
- Education
- Habitat
- Insertion - développement économique – économie sociale et solidaire
- Accueil et inclusion des personnes étrangères

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

La mission DSU est composée d'une directrice qui encadre l'ensemble de la direction (DSU, promotion de la santé et plan alcool brestois), d'une gestionnaire administrative et financière, d'une chargée de développement social et habitat, de 4 chargées de mission intervenant sur les 5 territoires. Chaque chargée de mission suit plus particulièrement une thématique transversale.

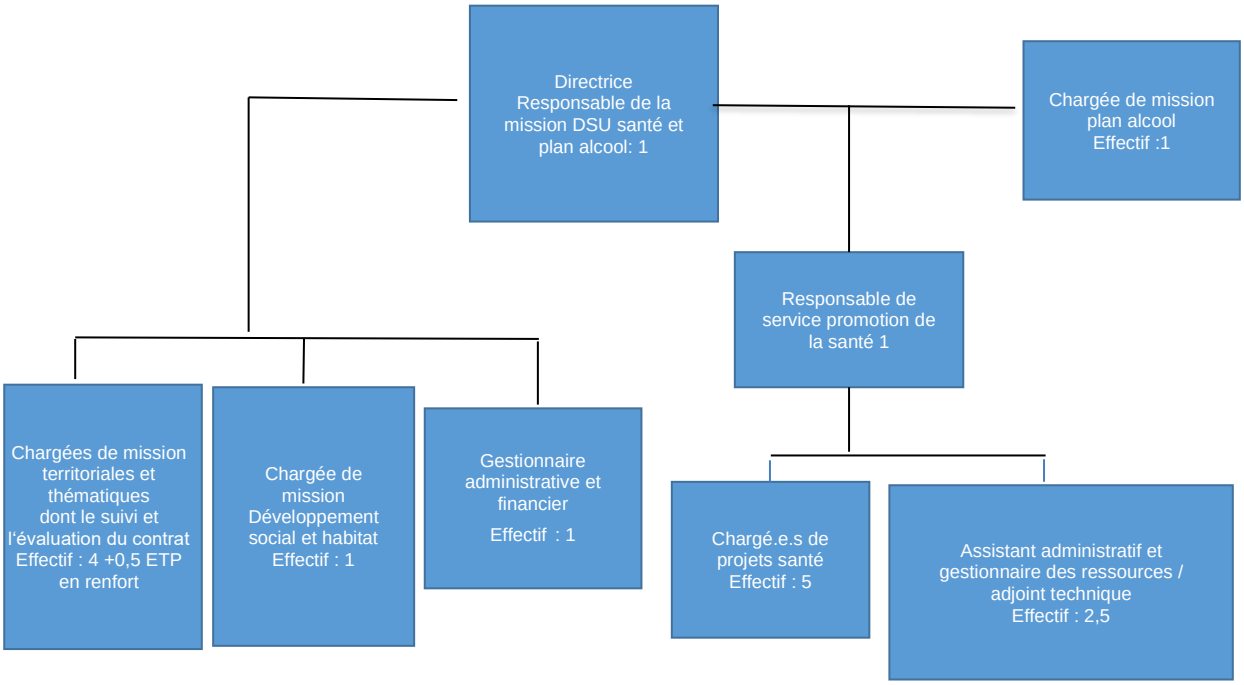

Volumes financiers gérés par la Direction (sur la base des BP) :

Brest métropole

En fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mission DSU	304 050	113 500
RH	397 244	

Ville de Brest

En fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mission DSU	174 360	
Animer le réseau de santé publique	246 985	81 200
Plan alcool	50 000	
RH	439 971	

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Coordonner et animer le contrat de ville

Animation des instances de gouvernance du Contrat de ville : instances politiques, groupes techniques et conseil citoyen interquartiers
La mission DSU anime tout au long de l'années les différentes instances qui font vivre les partenariats institutionnels et les engagements citoyens autour de la programmation financière, des besoins identifiés sur les quartiers prioritaires, de l'action en direction de ces quartiers et de leurs habitants….

Gestion de la programmation financière du contrat de ville

La mise en œuvre du Contrat de ville ne peut se réduire à la seule lecture des programmes financiers, de nombreuses actions se faisant hors financements contractualisés. Pour autant, cette programmation financière constitue sa colonne vertébrale et souvent sa première légitimité.
Le contrat de ville engage 19 signataires parmi lesquels 5 cofinancent les actions : Etat (265 000 €), Brest métropole (190 000 €), Conseil départemental (94 450 €), Ville de Brest (98 500 €), CAF (60 000 €).
En 2022, 61 projets ont été soutenus, 3 missions d'ingénierie financées et 4 enveloppes déléguées abondées pour un total de 707 950 €.
Toute l'instruction du contrat repose sur la dimension partenariale des décisions, que ce soit en quartier ou par thématique. Les habitants, via les conseils citoyens, comme indiqué plus haut, sont également invités à donner leur avis sur les projets.

Evaluation du contrat de ville

Le Contrat de Ville actuel touchant à sa fin en 2023, son évaluation a été mise en œuvre en 2022. L'évaluation du Contrat de Ville est une démarche obligatoire qui permet de prendre du recul sur ce qui a été fait et en faire une interprétation collective. Elle permet également d'identifier ce qui peut être amélioré, arrêté et ce qui pourrait être intégré dans une nouvelle contractualisation.
L'évaluation du Contrat de Ville s'est construite autour de trois briques évaluatives :

- L'évaluation participative de la gouvernance par l'agence de conseils en coopérations territoriales Partie Prenante
- Des portraits des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, confiés à l'ADEUPa, agence d'urbanisme de Brest-Bretagne
- Le bilan de la programmation financière par la mission Développement Social Urbain

Partie Prenante avait pour mission de décrypter les principales mutations à l'œuvre pour préfigurer la prochaine génération du Contrat de Ville et d'ouvrir des espaces de dialogue participatif pour confronter les regards et construire une vision commune des besoins en termes d'action publique et de gouvernance.
Pour cela, Partie Prenante a organisé :

- Trois « ateliers d'éducation populaire » avec à chaque fois une soixantaine de participants divers (habitants, élus, agents, associations et professionnels de terrain) pour repérer collectivement les enjeux d'action publique dans les quartiers autour de trois entrées (les années Covid, vieillir heureux et fin du monde / fin du mois) ;
- Deux « ateliers des parties prenantes » à destination des partenaires du contrat (en regroupant les financeurs et les financés) sur deux problématiques centrales : l'aller-vers et l'instruction des dossiers. Il s'agissait de revenir sur le pilotage et le fonctionnement du contrat de ville et de sa gouvernance pour identifier les pistes d'amélioration possible.

Le travail de Partie Prenante a donné lieu à 10 préconisations pour l'élaboration du prochain Contrat de Ville. Celles-ci sont construites tant au niveau des besoins d'action publique à intégrer, que des nouvelles coalitions à construire au plus près du terrain et au niveau de la gouvernance du Contrat de Ville.

L'ADEUPa a participé à l'évaluation du Contrat de Ville par le prisme de l'observation sociale. Dans ce cadre, l'ADEUPa a produit les portraits des 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville : Bellevue, Keredern, Kerourien, Lambézellec Bourg, Pontanézen, Queliverzan Pontaniou. En plus des fiches synthèse par quartier, un rapport global reprenant les caractéristiques socio-démographiques de ces quartiers a été produit. Il permet d'appréhender l'évolution de la situation sociale de l'ensemble des quartiers prioritaires à partir d'une sélection d'indicateurs conjoncturels sur des thématiques telles que la démographie et les dynamiques sociales, le logement, l'éducation, l'insertion et l'emploi et les revenus. En complément de ce travail, une analyse qualitative spécifique a été réalisée à l'échelle du quartier de Pontanézen afin d'approfondir les angles morts de l'analyse statistique sur ce territoire et d'investiguer davantage le ressenti des habitants. Il s'agissait notamment d'appréhender leur perception du quartier et de ses transformations depuis l'opération de renouvellement urbain.

La mission Développement Social Urbain a réalisé l'analyse de la programmation financière du Contrat de Ville 2015-2022. Par le biais de plusieurs indicateurs, il s'agissait d'analyser l'évolution de la programmation ces huit dernières années. Il s'agissait d'analyser les financements des actions dans leur globalité mais aussi par le prisme d'indicateurs comme les thématiques des actions, les territoires dans lesquels elles ont eu lieu, la typologie des porteurs de projet ou encore le public atteint.

Actions dans les quartiers – Animation des projets de cohésion sociale

Les dynamiques à l'œuvre sur tout ou partie des quartiers politique de la ville

Animation du projet de cohésion sociale elo
Les chargées de mission DSU animent sur chacun des quartiers les projets de cohésion sociales visant à travailler collectivement l'analyse des besoins sur les quartiers prioritaires/veille et à définir des priorités d'actions partagées.
Elles animent ou co-animent plus particulièrement les instances suivantes permettant d'associer les partenaires du contrat de ville, les structures de terrain et les habitants à la démarche :
- Equipe de développement social
- Commission insertion
- Conseil citoyen

Diagnostics santé sur les quartiers prioritaires : *cf le rapport d'activité ville Promotion de la santé*

NPNRU
Les chargées de mission développement social urbain des quartiers de Bellevue et de la Rive droite, la direction de la proximité via les mairies de quartier et la Direction de l'aménagement et des équipements métropolitains via les cheffes de projet renouvellement urbain constituent les équipes projet qui assurent la conduite et la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain. La mission développement social urbain est particulièrement attendue sur : la définition des actions de communication et de concertation afin de les adapter aux sujets et aux secteurs à traiter ainsi qu'aux publics concernés, sur la définition et la mise en œuvre d'actions d'accompagnement et d'animation de la vie sociale locale particulièrement nécessaires depuis l'entrée dans la phase opérationnelle du projet urbain (engagement des procédures de relogement, des travaux sur l'espace public, et des démolitions de logements).
Les équipes projets se réunissent ainsi de manière hebdomadaires et rendent compte de manière régulière de leur travail dans le cadre d'instance partenariales.

Cité éducative
Labélisés « Cité éducative » en 2022, les quartiers de Bellevue et de Keredern bénéficient de financements spécifiques pour 3 ans afin d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. La mission Développement Social urbain est impliquée dans ce dispositif à travers son rôle de mise en lien des acteurs de terrain et des institutions, de facilitation du développement des projets, d'expertise des problématiques des quartiers, …
La mission développement social urbain participe ainsi notamment aux comité techniques qui se réunissent tous les 15 jours, mais également aux groupes de travail thématiques.

Les principales réalisations par quartiers prioritaires

Quartier Lambézellec (Keredern/Bourg/Kerinou) :

Rencontre des acteurs /projet de quartier :
- Organisation d'une rencontre d'acteurs sur les questions/problématiques de santé 16 juin 2022
- Réunion d'interconnaissance insertion/accueil petite enfance 10 novembre 2022

Animation ou contribution aux groupes projets partenariaux :
- Groupe jeunesse Keredern

Quelques projets emblématiques qui ont bénéficié d'un accompagnement :
- Finalisation de l'expérimentation consigne numérique
- 50 ans du quartier de Keredern
- Projet frigos solidaires dans le cadre du budget participatif

Quartier Europe (Pontanezen/ Pen ar creach)

Rencontre des acteurs/projet de quartier :
- Organisation d'une rencontre d'acteurs sur les questions/problématiques de santé le 7 octobre 2022 avec l'intervention d'un expert et des ateliers de travail

Animation ou contribution aux groupes projets partenariaux :

- Rencontre des responsables
- Zoom insertion jeunesse au sein des commissions insertion

Quelques projets emblématiques qui ont bénéficié d'un accompagnement :

- Marche exploratoire/place de Strasbourg
- Rencontre " Femmes, créons, entreprenons et développons ! "
- Ouverture d'une MAM à Pontanezen
- Chantier d'art interactif
- Action « porteur de paroles » auprès des jeunes du quartier de Pontanezen
- Journée bien être au centre social pen ar creach
- Coopérative de restauration : cuisine du monde III

Quartier Bellevue

Rencontre des acteurs /projet de quartier :

- Animation de l'équipe de développement social : toutes les 6 semaines environ
- Organisation d'une rencontre d'acteurs sur le diagnostic Santé : Avril 2022
- Commission insertion spécifique sur la cartographie accès aux droits et inclusion numérique : avril 2022
- Réunion d'interconnaissance insertion/accueil petite enfance décembre 2022

Animation ou contribution aux groupes projets partenariaux :

- Groupe de travail grandir à Bellevue :
- Participation aux groupes de travail sur la structuration et la mise en œuvre de la Cité éducative

Quelques projets emblématiques qui ont bénéficié d'un accompagnement :

- Journée d'animation et d'information sur le projet urbain : en mars place Napoléon 3 avec la médiathèque et la licence Arts, en mai sur la dalle du Bergot, en juin sur le secteur de Kerbernier
- Fenêtres ouvertes à Kergoat

A l'échelle de la Rive droite

Rencontre des acteurs /projet de quartier :

- Organisation d'une rencontre d'acteurs sur la santé dans les quartiers : 10 Juin 2022
- Restitution des portraits de quartier de l'Adeupa le 13 décembre 2022
- Réunion d'interconnaissance insertion/accueil petite enfance le 13 décembre 2022

Animation ou contribution aux groupes projets partenariaux :

- PEC 16- 25 ans insertion

Spécifiquement sur le quartier Saint Pierre (Kerourien, Kerargaouyat)

Rencontre des acteurs /projet de quartier :

- Animation de l'équipe de développement social : toutes les 6 semaines environ
- Réunion des partenaires du quartier de St Pierre tous les 2 mois.

Animation ou contribution aux groupes projets partenariaux :

- Elaboration du Grandir à St Pierre
- PEC Kerourien, à raison d'une rencontre tous les 2 mois.

Quelques projets emblématiques qui ont bénéficié d'un accompagnement :

- Finalisation de la démarche « marche exploratoire des femmes » sur Kérourien, restitution le 7 avril 2022.
- Déploiement d'un Espace de Vie Sociale (EVS) à la MPT St Pierre, avec une intervention spécifique sur Kerargaouyat.

Accompagnement des démarches participatives

- Relance du conseil citoyen du Kérourien, Kéranroux, Kerargaouyat à raison d'une réunion plénière par mois.

Spécifiquement sur le quartier des Quatre moulins (Recouvrance-Queliverzan-Kerangoff)

Rencontre des acteurs /projet de quartier :

- Animation de l'équipe de développement quartier (partenaires contrat de ville + PEC réunis) : toutes les 6 semaines environ
- Rencontre d'acteurs NPNRU Queliverzan le 30 septembre 2022.

Animation ou contribution aux groupes projets partenariaux :

- Concertation « Queliverzan, mémoire de quartier » le 5 mars 2022 et temps fort avec les habitants « du souvenir au devenir » le 2 avril 2022
- Commission isolement-précarité à raison de 3 rencontres dans l'année / rencontre spécifique sur la cartographie accès aux droits et inclusion numérique : 18 mars 2022
- Elaboration du « Grandir aux Quatre Moulins »
- Journée dépistage santé à Kérangoff et Recouvrance le 19 octobre 2022
- Permanences d'accès aux droits au PL Recouvrance.

Quelques projets emblématiques qui ont bénéficié d'un accompagnement :

- Démarche de diagnostic mobilité avec Tag29 à Kérangoff et Village des mobilités le 11 mai et le 16 novembre 2022.
- Création d'un secteur « personnes isolées » au sein du centre social de Kerangoff,

Accompagnement des démarches participatives

- Poursuite de l'animation du conseil citoyen des Quatre Moulins à raison d'une plénière par mois. Organisation de cafés citoyens le 14 et le 15 décembre

Projets thématiques - Accompagner les services et acteurs locaux dans les projets et actions contribuant aux objectifs du Contrat de Ville

Développement social et Habitat

Brest métropole mène dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, une action volontariste de renouvellement urbain en direction des quartiers anciens du centre-ville. Ces programmes opérationnels permettent d'accompagner la requalification d'ensembles immobiliers privés touchés par la dégradation et la vacance.

Une OPAH RU « multisites » a été menée sur la période 2016-2022 et bénéficie aux quartiers suivants : Recouvrance, Haut de Jaurès, Kerinou.
Une mission d'accompagnement des habitants et de développement social liée aux OPAH RU est portée à la mission DSU par une chargée de mission Développement Social et Habitat.

La mission « accompagnement des habitants » vise à permettre la réhabilitation des immeubles dans de bonnes conditions, d'être aux côtés de tous les habitants des immeubles concernés en visant une amélioration de leurs conditions de vie.

Il s'agit de « profiter » de l'intervention sur le bâti (réhabilitation de l'immeuble, intervention dans le logement), qui rend souvent nécessaire que les occupants quittent leur logement le temps des travaux, pour créer ou re-créer un lien, accompagner la personne vers une solution de relogement définitive ou temporaire qui aboutisse à une amélioration de ses conditions de vie (amélioration des conditions de logement, recherche d'une meilleure insertion sociale).
Le cœur de la mission consiste à aller au contact des habitants et faire le lien entre les différents acteurs.
L'année 2022 est une année de transition : si les projets de réhabilitation engagés ont été poursuivis - ce sont des projets de longue haleine nécessitant parfois plusieurs années depuis la sensibilisation des copropriétaires à la réalisation effective des travaux - l'année 2022 a été consacrée en bonne partie à la préparation de la future OPAH RU qui démarrera dans le 2d semestre 2023.

Ainsi, au cours de l'année 2022 : **9 habitant.e.s** ont été accompagnés dans des démarches d'accompagnement au relogement. Il s'agit de : **4 propriétaires occupants et 5 locataires résidant dans 7 immeubles différents.**
La mission accompagnement développe une démarche de prise de contact avec les habitants des immeubles concernés par une opération d'amélioration de l'habitat, qui ne sont pas forcément demandeurs.
Cela permet d'établir une **prise de contact avec des personnes très isolées** qui ne seraient pas spontanément allées au-devant des structures d'accompagnement, travailleurs sociaux, etc. Cette démarche qui prend du temps (établir un lien

de confiance, réussir à se faire ouvrir la porte…), permet d'établir ou rétablir le contact, de mettre en place un accompagnement qui peut aller au-delà de la seule question du logement.

Concernant la Préparation de la future OPAH RU 2023- 2028, les mêmes secteurs sont concernés, mais :

- Le secteur de Kérinou passe désormais en priorité 1
- Haut de Jaurès : reste en priorité 1 avec un périmètre géographique qui s'élargit
- Le secteur de Recouvrance : passe en priorité 2

Les réalités du marché immobilier sont aujourd'hui bien différentes par rapport à l'année 2015 avec notamment un marché immobilier privé locatif qui s'envole même sur les immeubles dégradés et de fait une recherche de solutions de relogement de plus en plus compliquée pour les occupants des immeubles engagés dans des projets de réhabilitation lourde. Aussi il s'agit de calibrer au plus juste le besoin de relogements avec les partenaires de la mission.

Accompagnement aux développement des projets municipaux et métropolitains sur les quartiers politique de la ville

Eté à Brest

La mission DSU s'est impliquée dans le groupe technique en charge de la coordination et de la programmation et le déroulé d'un Eté à Brest 2022 pour apporter un regard spécifique sur les projets qui se sont déroulés dans les quartier politique de la Ville.

Budget participatif

La mission DSU a participé au comités techniques de définition et de mise en œuvre de la saison 3 du Budget Participatif. A l'issue de la phase de vote, les chargées de mission DSU ont un rôle d'accompagnement spécifique des projets issus des habitants des quartiers politique de la ville comme le projet frigos solidaires

Démarches autour de la mobilité

La mission DSU, en association avec la Direction des mobilités, a accompagné les acteurs du quartier de Kérangoff pour enclencher une dynamique collective visant répondre aux freins à la mobilité identifiés (« pouvoir bouger » et « savoir bouger » des habitants). Sur le quartier, le travail réalisé a permis d'une part de renforcer la présence des acteurs de la mobilité et d'autre part, d'élaborer de nouveaux services de mobilité douce.
La mission DSU s'est impliquée dans le groupe projet

Accompagnement de la vie associative

Participation aux temps de travail pour le conventionnement avec certaines associations : ex. Maison des Parents
Participation au temps fort de la vie associative à Brest animé par la Maison des associations

Chantier « Accès aux droits et inclusion numérique »

Dans le cadre du chantier « Accès aux droits et inclusion numérique » co-piloté par la métropole et le Conseil départemental en lien avec les engagements du contrat de ville, la mission DSU a contribué à la mise en œuvre du plan d'actions :

- animation de commission insertion sur l'élaboration de la cartographie accès aux droits et inclusion numérique
- animation de l'outil carte sensible dans le cadre de focus groupes (personnes étrangères, en situation de handicap…)
- contribution à la mise en œuvre et participation aux formations partenariales

Impulser des missions transversales et démarches innovantes et expérimentales

L'observation sociale

En 2022, l'ADEUPa est intervenu dans le cadre de l'évaluation du Contrat de Ville en réalisant les portraits des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Ces portraits permettent d'analyser l'évolution de la situation sociale des quartiers de la politique de la ville brestois et des spécificités de ces quartiers par rapport au reste de la ville.

Au-delà de l'évaluation du Contrat de Ville, l'ADEUPa a produit l'étude « La qualité de vie selon les habitant·e·s de Brest métropole ». Au même titre que les portraits de quartier, cette étude s'inscrit dans la réalisation de l'étude annuelle de l'observatoire social de Brest métropole prévue dans la convention liant l'ADEUPa et Brest métropole.

La qualité de vie est une notion liée non seulement à des déterminants sociaux mais aussi à des préférences subjectives et individuelle. Cette étude qualitative a été envisagée afin de faire émerger les critères qui comptent le plus pour les

habitant·e·s de Brest métropole et les spécificités, s'il en existe, d'un modèle sociétal brestois. Sont ainsi abordées les questions de qualité du logement, du cadre de vie, des relations sociales, mais aussi la corrélation avec la situation sociale des personnes. Pour se faire, 25 habitants des 8 communes de la métropole ont été interrogés sur des éléments constitutifs de leur quotidien : leurs habitudes de consommation, de déplacement, de loisirs, la façon dont ils opèrent leurs choix résidentiels, les raisons de leur attachement au territoire. Les éléments rapportés ont ensuite été analysés permettant d'identifier un certain nombre de critères de qualité de vie. L'analyse de ces entretiens a rapporté que l'ensemble de ces critères s'articule autour de trois grandes dimensions, qui correspondent aux univers de référence de la qualité de vie exprimés par les habitant·e·s interrogés : l'importance de la qualité de leur logement, le rapport qu'entretien ce logement avec son cadre de vie immédiat et l'univers social des habitant·e·s.

Groupe d'appui Laïcité Brest

Débutée fin 2015, la formation-action coordonnée par la mission développement social a permis d'inscrire dans le temps long la réflexion et la montée en expertise des professionnels du territoire sur les sujets de la laïcité, des discriminations et de la prévention des radicalisations.
En 2022, la dynamique du groupe a été renouvelée avec l'intégration d'une dizaine de nouveaux membres issus de la collectivité et des structures locales (équipements de quartier, parentel, PJJ.). Le groupe a également lancé ses 1ères « entre vues de la laïcité » visant à animer 2 à 3 fois par an des journées d'échanges de pratiques, de partages d'outils, de ressources et de savoirs. Une journée de rencontre a été organisée en octobre sur le quartier de l'Europe avec l'intervention de Fatima Ouassak. Une trentaine de professionnels et bénévoles associatifs ont participé à cette journée.

Mission de coordination de l'accueil et l'inclusion des personnes étrangères

Fin 2021, l'obtention de subventions dans le Contrat de Ville et de la convention avec la DIAIR a permis de consacrer, en 2022, ½ ETP à la coordination et au développement d'actions liée à la thématique de l'accueil et l'insertion des étrangers statutaires et primo-arrivants sur le territoire brestois :

- Participation et intégration des réseaux existants (ex. Réseau Isolement précarité – Groupe accès aux soins, Projet Educatif et Citoyen groupe « enfants venus d'ailleurs ») en permettant une prise en compte spécifiques de la question des étrangers

- Organisation d'une journée de rencontre et d'échange le 9 décembre 2022 à destination aux professionnels et associations accompagnant des publics étrangers. L'objectif de cette rencontre était le partage d'informations et d'interconnaissance entre professionnels, d'identifier les problématiques rencontrées, de partager les bonnes pratiques et les outils existants, et de réfléchir collectivement à l'identification d'outils et de solutions.
  Les participant.e.s ont exprimé le souhait de pouvoir se rencontrer sous ce format de manière régulière posant ainsi les bases d'un réseau d'entraide à destination des professionnels du territoire

- Représentation de la Ville de Brest dans le cadre d'un projet Européen financé par la Commission européenne à travers le fonds Asile, Migration et Intégration – projet CONNECTION.
  La Ville de Brest a ainsi pu prendre part aux échanges dans le cadre de 3 ateliers de 2,5 jours, accueillis dans plusieurs villes européennes (Madrid, Tampere et Sofia) pour favoriser les échanges transnationaux de bonnes pratiques et les apprentissages mutuels concernant l'accueil et l'intégration des migrants. Brest a également été représentée lors de la conférence finale qui s'est déroulée à Utrecht ainsi qu'à la conférence « Integrating Cities » en novembre 2022.

- Rencontre avec les porteurs d'action conventionnée dans le cadre du CTAIR : Adeupa, AIVS ALMA, Coallia et coordination du dispositif en lien avec les services de l'Etat

Expérimentation distributeurs de protections menstruelles

La ville de Brest, avec le soutien financier de l'Etat, a lancé une expérimentation visant à équiper plusieurs lieux de distributeurs de protections menstruelles. Ainsi une dizaine de lieux sont désormais équipés de distributeurs afin de faciliter l'accès aux femmes en situation de précarité de ce bien de première nécessité mais aussi tout simplement de faciliter le quotidien de toutes les femmes : CCAS, BIJ, CIDFF, mairie de quartier de Bellevue, piscine Foch….
L'évaluation du dispositif aura lieu en 2023.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisations de l'année particulièrement marquantes pour la vie du citoyen et pour les générations futures :

Contribution au projet européen CAN SME (Climate Active Neighbourhood – Small and medium entreprises)

Description de la réalisation
En lien très étroit avec les directions de l'Habitat et du Développement économique, la Mission Développement social Urbain a activement participé à la mise en œuvre du projet « Climate Active Neighbourhoods Small and Medium Entreprises ». Ce projet s'inscrit dans la continuité du premier projet européen CAN - 2016-2019 : « Climate Active Neighbourhoods » qui avait pour objectif de contribuer à réduire les factures et les consommations d'énergie des habitants de 3 quartiers prioritaires de Brest (Haut-de-Jaurès, Recouvrance, Bellevue).
Les objectifs de ce projet sont : mobiliser et former les salariés et décideurs des petites et moyennes entreprises de Brest métropole afin de réduire leur empreinte énergétique au sein de leur entreprise et de réduire également leurs factures et consommations d'énergie dans leurs logements.
Pour ce faire, nos partenaires les associations Energ'ence et les Compagnons Bâtisseurs de Bretagne ont proposé un éventail de propositions d'ateliers et de rencontres en direction des salariés : Café energie, Propositions ludiques / escape game, Fresque du Climat… mais aussi en direction des dirigeants d'entreprises : Fresque du Climat, Café des entrepreneurs, Diagnostic flash.

L'équipe projet a choisi de cibler en priorité :
- les salariés potentiellement vulnérables à la précarité énergétique
- Pour les entreprises visées : en priorité les entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire, le secteur de l'insertion

Au-delà de ces propositions d'ateliers récurrents, un projet de temps fort « Précarité énergétique toutes et tous concerné.e.s : La maison des sens » a été développé avec les Compagnons Bâtissuers et Energ'ence. Concrètement, il s'agit de la reconstitution d'un appartement dans lequel les visiteurs vivent une « expérience immersive » en écoutant au casque de témoignages de personnes en situation de précarité énergétique qui ont été accompagnées par les associations pour en sortir.
La « Maison des sens » a été mise en œuvre lors du temps fort « Climat déclic » dédié aux transitions le 19 et 20 novembre novembre 2022.
Elle a permis de :
- Parler de la précarité énergétique au sein d'un événement dédié aux transitions. Notre objectif : parler de la transition en tant que transition juste qui met l'accent sur la solidarité avec les plus vulnérables.
- Faire entendre la voix des habitants ; aborder ce sujet non pas par l'angle technique / qualité des logements ou du bâti, mais bien par le vécu des personnes.
- Engager les échanges : proposer des informations sur les dispositifs existants sur l'amélioration des logements, l'accès aux droits, les aides mises en place auprès des ménages.

Lors des deux journées « Climat Déclic » environ 300 personnes ont visité la maison des sens. Cette même semaine, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique, une matinée spécifique a été dédiée à l'accueil d'une classe de troisième du collège des 4 Moulins. Les collégiens ont ainsi pu participer en petits groupes à des ateliers dynamiques consacré aux questions de consommation d'énergie, d'eau et à la lutte contre la précarité énergétique.

Atelier d'éducation populaire « Fin de monde, fin du mois »

Description de la réalisation
Dans le cadre de l'évaluation du Contrat de Ville, trois ateliers « d'éducation populaire » ont été mis en place par l'agence de conseils en coopérations territoriales *Partie Prenante.* L'objectif était d'ouvrir des espaces de dialogue participatif pour confronter les regards et construire une vision commune des besoins en termes d'action publique et de gouvernance. L'un de ces ateliers avait pour thématique « Fin du monde, fin du mois dans les quartiers : sur le terrain, ça donne quoi ? ».
Cet atelier a eu lieu le samedi 1er octobre 2022 et a rassemblé 50 participant·e·s (habitants, élus, agents, professionnels de terrain, associations, etc.). L'objectif était de permettre une horizontalité des échanges en partant du fait qu'il n'y avait

pas d'experts ou de sachant. L'idée était donc de favoriser les échanges et le partage en recueillant des témoignages individuels plutôt que de débattre. Ainsi, cet atelier a permis de recueillir une diversité de voix : il s'agissait d'entendre des habitant·e·s, des représentant·e·s de collectif, des élu·e·s, des agents et de manière générale, celles et ceux que l'on entend peu.

L'atelier s'est déroulé comme suit :
- Une répartition des participant·e·s par groupe autour d'une dizaine de table
- Une introduction en plénière par Partie Prenante : un temps pour expliquer le contexte, les objectifs, la posture et la méthode de l'atelier.
- Des temps de travail en groupes pour échanger autour de « phrases à réaction » :
  - Phrase à réaction n°1 : « Fin du monde, fin du mois dans les quartiers : sur le terrain, ça donne quoi ? »
  - Phrase à réaction n°2 : « L'écologie, c'est réservé aux bobos des centres-villes ? »
  - Phrase à réaction n°3 : « Ce n'est pas avec des ateliers de sensibilisation que les quartiers vont s'en sortir. »
- Pour chaque phrase à réaction, un temps de partage de témoignages en groupe puis un temps en plénière pour mettre en avant 2 ou 3 témoignages et restituer les échanges entre groupes.
- A la fin de la séance, un temps de synthèse où chaque groupe complète la phrase « Face à l'ampleur du problème dans les quartiers, la politique de la ville doit servir à… ». Ce temps permet de résumer les apprentissages sur l'identification des besoins et de cibler des axes d'intervention pour le prochain Contrat de Ville.

Rencontre débat « Tous égaux face au désastre écologique ? »

Description de la réalisation
Dans le cadre de la COP locale, la mission développement social urbain a co-organisé avec Direction écologie urbaine, une rencontre débat avec Fatima Ouassak, cofondatrice du Front de mères, syndicat de parents dans les quartiers populaires et de la maison de l'écologie populaire à Bagnolet afin d'échanger sur l'écologie dans les quartiers.
Témoignant de ses engagements et des actions collectives auxquelles elle participe, l'intervenante a permis d'aborder des questions de fond sur les enjeux écologiques pour les habitants des quartiers populaires au regard des conditions de vie et des inégalités vécues.

⚤ EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisations de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence :

1. ***Animation du site participatif Egalité femmes hommes Brest***

2. ***Mieux accompagner les femmes qui ont vécu des violences pour faire de la création d'entreprise un tremplin vers un nouveau départ***

Description de la réalisation
Action 1 : Refonte du site participatif pour une diffusion permanente des informations, actions, manifestations
Action 2 : Sensi prostit (vu avec la santé)

La réalisation doit être identifiée dans un des 6 axes du plan d'actions Egalité femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest

Les 2 actions identifiées répondent aux 4 enjeux identifiés :
- Réaliser l'indépendance économique égale pour les femmes et les hommes du territoire
- Améliorer la conciliation du travail, de la vie privée, familiale et sociale
- Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la participation à la vie locale et dans la prise de décision
- Eliminer les stéréotypes liés au genre dans la société

DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE ET AFFAIRES JURIDIQUES

MISSIONS

Ainsi, au 31 décembre 2022, la direction Administration Générale se compose de 6 entités :

- Mission Déontologie et Projets Transversaux
- Service Assemblées : service composé de 5 emplois gérant les Assemblées et le pouvoir réglementaire
- Service des Affaires juridiques : composé de 3 emplois de juristes de catégorie A (attaché territorial), d'un assistant juridique de catégorie B (en binôme fonctionnel avec la DPRTU) et d'un emploi d'assistante administratif.ve de catégorie C.
- Service Documentation : composé de 5 emplois en charge de la diffusion et de la collecte de la documentation
- Unité Accueil - Courrier : Unité regroupant le Secrétariat Général, le courrier et l'accueil de la métropole
- Service Elections-Recensement-Règlementation : composé de 6 emplois,

Au premier semestre de l'année 2022, la Direction a été fortement mobilisée par la tenue des élections présidentielle et législatives.

RESSOURCES

La direction de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques (DAGAJ) est composée (au 31 décembre 2022) de 36 emplois (ETP) répartis selon l'organigramme suivant :

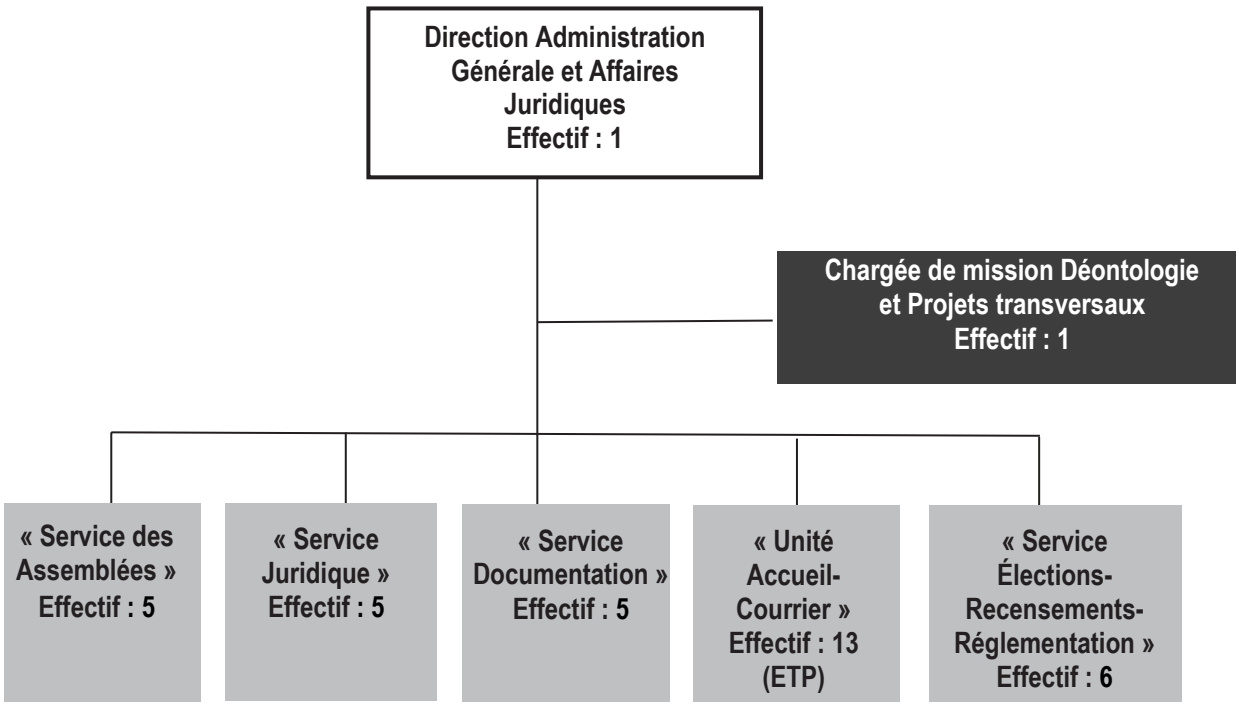

Mission déontologie

Mettre en place et animer une démarche de renforcement des responsabilités déontologiques auprès des agents et élus

Effectif : 1 agent

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Accompagnement des agents et des services

- Le conseil déontologique aux agents

Les agents du CCAS, de la ville de Brest et de Brest métropole ont la possibilité de s'adresser à deux référents en cas de questionnements d'ordre déontologique (prévention des conflits d'intérêts, secret professionnel, positionnement vis-à-vis de la hiérarchie etc.) :

- La chargée de mission déontologie en interne peut être saisie de toute question via un formulaire dédié et disponible sur l'intranet de la collectivité ;
- Le référent déontologue positionné au niveau du Centre de gestion du Finistère remplit également cette mission de conseil et d'accompagnement et peut être saisi par mail ou par voie postale.

- L'accompagnement des services sur des thématiques à enjeux déontologiques

Outre l'accompagnement individuel des agents, la mission déontologie apporte également un appui aux services dont l'exercice des missions peut générer des questionnements déontologiques voire nécessiter des réorganisations pour assurer le respect de certaines obligations. Cela peut par exemple concerner le respect de l'obligation de secret professionnel pour certains agents qui y sont soumis, la mise en place de déports etc.

- Le signalement des alertes éthiques

Une procédure spécifique permettant aux agents titulaires et stagiaires, aux agents contractuels, aux collaborateurs extérieurs et occasionnels et aux stagiaires de signaler à un référent unique tout fait dont il ou elle a personnellement connaissance et qui serait de nature à menacer l'intérêt général a été mise en place et communiquée au sein de la collectivité.

Cette procédure garantit la protection de l'auteur du signalement en lui conférant le statut de lanceur d'alerte si les conditions du signalement sont respectées.

En 2022, cette procédure a été mise en œuvre pour un signalement.

Analyse de compatibilité des demandes de reconversions professionnelles ou de cumuls d'activité

En cas de mobilités public/privé ou de demandes de cumuls d'activités, la mission déontologie réalise une analyse de compatibilité déontologique sur la base des éléments transmis par la direction des ressources humaines, qui centralise les demandes. S'il existe un doute sur la compatibilité du projet avec les fonctions exercées par l'agent, la mission déontologie saisit le référent déontologue de la collectivité (Mickaël Lavaine au CDG 29), qui analyse à son tour la situation. Si cette seconde analyse ne permet pas de lever le doute, la collectivité saisit la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

En 2022, la mission déontologie a été sollicitée pour émettre un avis sur 45 dossiers, soit une hausse de 125 % par rapport à 2021 (20 dossiers) :

- 28 dossiers ont fait l'objet d'avis de compatibilité (15 en 2021) ;
- 17 dossiers ont fait l'objet d'avis de compatibilité avec réserves (5 en 2021),
- aucun dossier n'a fait l'objet d'avis d'incompatibilité (aucun en 2021).

Accompagnement des élus

- La prévention des conflits d'intérêts

  - Une évolution législative

Dans la continuité de l'année 2021 au cours de laquelle de nombreuses questions sur les situations nécessitant le déport des élus ont été abordées, l'année 2022 a connu une nouvelle évolution législative avec la publication de la *loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.*

L'article 217 de cette loi protège du risque de prise illégale d'intérêts les élus qui siègent au sein d'un organisme extérieur en application d'une disposition législative. A l'exception d'organismes comme le centre communal d'action social ou la caisse des écoles, ces élus doivent malgré tout se déporter de toute décision attribuant une aide à l'organisme ou relative à leur désignation ou à leur rémunération au sein de l'organisme.

La mission déontologie a proposé aux élus de Brest métropole une analyse de ces dispositions qui permet de guider les élus dans leur prise de décision sur un éventuel déport, en dressant une liste la plus exhaustive possible des types de décisions et d'organismes concernés par ces dispositions.

La mission déontologie poursuit le travail de préconisations de déport en amont de chaque instance, pour les délibérations dont l'objet ou dont la nature de l'organisme extérieur concerné peut faire naître un conflit d'intérêts.

  - L'accompagnement individuel

La loi *n° 2022-217 du 21 février 2022* a également instauré le droit, pour tout élu, de consulter un référent déontologue, qui peut être institué sous forme de collège. Brest métropole a choisi de mettre en place cet instance de conseil déontologique sous forme de commission, composée de trois personnalités extérieures à la collectivité et reconnue pour leurs compétences respectives dans les domaines du droit, des collectivités territoriales et du monde économique. Les missions de la commission de déontologie mise en place à Brest métropole sont :

- assister l'élu dans ses déclarations d'intérêts et de patrimoine, initiales et modificatives ;
- être saisie par un élu afin de l'aider à détecter des risques de conflits d'intérêts le concernant et émettre des recommandations ;
- être saisie par un élu ou un groupe politique sur toute question relative à la charte de déontologie des élus et son application et émettre des recommandations ;
- être saisie par la direction générale et/ou le cabinet sur toute question relative à la charte de déontologie des élus et son application et émettre des recommandations ;
- proposer des actions de formation, d'information et de sensibilisation aux élus sur diverses thématiques déontologiques;
- émettre des avis sur la charte de déontologie des élus et sur son application, en proposer des évolutions éventuelles ;
- établir des rapports d'activités annuels anonymisés faisant état de son activité et d'éventuelles recommandations visant à faire évoluer la charte de déontologie des élus ou à prévenir d'éventuels conflits d'intérêts, ainsi qu'un rapport de fin de mandat faisant état de l'évolution de sa doctrine et des évolutions apportées à la charte de déontologie des élus. Le rapport est transmis aux conseillers et conseillères par le maire ou président.

La commission de déontologie des élus a été mise en place en septembre 2022 et s'est réunie à deux reprises au dernier trimestre, notamment pour examiner les dispositions prévues par l'actuelle charte de déontologie des élus et en proposer des évolutions.

Le service des Assemblées

Préparer la tenue et le suivi des instances de la Ville de Brest et de la métropole, assurer la mise en œuvre et la vérification des actes réglementaires de la Ville et de la métropole.

Effectif : 5 agents

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Les instances : le Conseil municipal de la Ville de Brest, le Conseil et le Bureau de la métropole

Dans le cadre de cette première activité le service des Assemblées prépare les instances des deux collectivités (Conseil municipal, Conseil et Bureau de Brest métropole) et les différentes commissions et réunions préparatoires s'y rattachant.

17 instances ont été suivies par le service des Assemblées :
- 6 Conseils municipaux
- 6 Conseils de métropole,
- 5 Bureaux de métropole

et 63 réunions de commissions préparatoires thématiques et plénières organisées en amont des instances.

Ces instances ont donné lieu à l'approbation de 911 délibérations par les organes délibérants, réparties comme suit :
- 329 délibérations pour la Ville de Brest,
- 253 délibérations pour le Conseil de Brest métropole,
- 329 délibérations pour le Bureau de la métropole.

Le Service des Assemblées a, en 2022, produit 30 délibérations de type institutionnel (installation de nouveau conseillèr- e, modification de la composition des commissions, désignation dans les organismes, etc…).

Des interprètes en langue des signes, généralement au nombre de trois, traduisent l'intégralité des échanges entre les élu-e-s lors des Conseils.

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements fait aujourd'hui obligation de produire un procès-verbal exhaustif avec l'intégralité des votes et débats. À ce titre, le compte rendu de séance de l'instance est désormais soumis à l'approbation de l'organe délibérant à la séance suivante.

Le pouvoir réglementaire : les décisions et les arrêtés

Dans le cadre de cette seconde activité, le service des Assemblées, instruit et vérifie les décisions du Maire et du Président par délégation du Conseil.

- Les décisions

Les décisions du Maire ou du Président sont les actes administratifs, des dispositions prises souvent par nécessité chronologique (entre deux Conseils municipaux ou métropolitains), dans le cadre des délégations du Conseil municipal et encadrées par des Lois et Règlements.
En 2022, 473 décisions par délégation ont été instruites dont 194 pour la Ville de Brest et 279 pour Brest métropole, (sur les compétences municipales ces décisions portent principalement sur les questions relevant des services « Action Sanitaire » et « Culture », quant à Brest métropole, il s'agit le plus souvent de thématiques liées au développement économique et à l'International).

- Les arrêtés

Le service des Assemblées gère également les arrêtés du Maire et du Président, ¨Par arrêté, le Maire ou le Président prend dans le cadre de ses pouvoirs de police et dans la limite des compétences qui lui ont été déléguées en début de mandat par le Conseil Municipal ou le Conseil de la métropole¨. Les arrêtés municipaux ou métropolitains ne sont applicables que sur le territoire de la commune ou de l'EPCI.
Le service des Assemblées assure la sécurisation juridique de ses actes et leurs publications.
En 2022, cette mission a concerné 3 759 arrêtés, soit 3 293 pour la Ville de Brest et 463 pour Brest métropole.

Le service des Assemblées tient **les registres officiels** des deux collectivités : 48 registres ont été confectionnés.
Les registres des actes administratifs regroupent les arrêtés, les décisions et les délibérations, soit 5 143 actes pour l'exercice 2022.

Le service des Assemblées coordonne et suit également **les commissions thématiques**, celles-ci sont détachées des instances, elles rassemblent, les élu-e-s métropolitains, et l'ensemble des élu-e-s des communs membres de Brest métropole.
En 2022, ces commissions se sont réunies au deuxième semestre sur deux thèmes ; une première fois, sur la présentation du Plan de sobriété Brest métropole et Ville de Brest (le 24 octobre), et une seconde fois, sur la Continuité énergétique, et la prévention des conflits d'intérêts (le 15 décembre).

Service des affaires juridiques

Le service des affaires juridiques articule ses missions autour de 3 axes principaux :

- **Assister l'ensemble des services à la prise de décision en assurant la veille et le conseil juridique**
- **Gérer l'intégralité des dossiers contentieux et pré-contentieux**
- **Coordonner la passation des contrats d'assurance, et en gérer une partie**

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

Le service est composé d'un responsable, de 3 juristes - dont un voit son temps de travail partagé avec la Direction de la prévention des risques et de la tranquillité urbaine, et d'une assistante administrative en charge du paiement des factures et de la gestion des sinistres en assurances.
Le service a inscrit au budget prévisionnel pour 2022 les crédits suivants :

- 396 460 € pour la métropole,
- 56 364 € pour la Ville de Brest,

ce qui comprend les dépenses liées aux différents dossiers contentieux (honoraires d'avocats, experts, huissiers), ainsi que les primes des contrats d'assurance et autres charges de gestion courante.

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Les actions sont récurrentes et présentées par missions, qui sont principalement au nombre de 3 :

- **Veille et conseil juridique** :

Les projets et actions des collectivités s'inscrivent dans un environnement légal et réglementaire très évolutif et contraignant, parfois complexe à maîtriser. La maîtrise de ce cadre, dans un contexte de judiciarisation de la société, est donc un enjeu majeur dans la gestion des risques par les collectivités.
Le service des affaires juridiques a pour mission de sécuriser juridiquement les procédures et d'assister l'ensemble des services à travers la production de notes juridiques d'aide à la décision. Il contribue également à diffuser une culture juridique commune au sein de la collectivité.

Les thématiques traitées par le service sont aussi variées que les missions des collectivités territoriales.
Après deux années particulièrement marquées par une production normative intense en matière de lutte contre la pandémie de covid-19, le service juridique a retrouvé une activité de veille thématique plus classique, marquée toutefois par la promulgation de la loi 3DS (Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) dont la richesse a nécessité de mobiliser les juristes pour vulgariser et en expliquer les mesures phares.
Le service est par ailleurs sollicité pour accompagner les services dans divers projets structurants, comme ce fut le cas pour la brigade de tranquillité urbaine, ou pour des projets en matière d'aménagement et d'urbanisme (procédures environnementales NPNRU Bellevue et Recouvrance, clause filet…) et/ou pour répondre à des sollicitations ponctuelles.

Au titre de l'année 2022, le responsable et les juristes ont produit :

- environ 350 analyses juridiques écrites
- 7 veilles juridiques covid

- **Gestion des pré-contentieux et contentieux :**

Le service des affaires juridiques est chargé de conseiller les services opérationnels quant aux recours gracieux, principalement dans les domaines des dommages aux tiers (demande indemnitaire) et des dossiers d'urbanisme.

L'année 2022 a vu émerger également la procédure de médiation préalable en matière de ressources humaines. Le service juridique a dans ce cadre accompagné la direction des ressources humaines.

S'agissant des contentieux, le nombre de nouveaux dossiers reste stable dans l'ensemble, notamment en ce qui concerne les signalements auprès du procureur au titre de l'article 40 du code de procédure pénale et les référés expulsion des gens du voyage.

Type d'interventions	Nouveaux dossiers ouverts en 2022	Comparatif 2021	Comparatif 2020
Contentieux pénal	20 (dont 14 signalements)	20 (dont 14 signalements)	4
Contentieux civil	17	26	15
Contentieux administratif	40	41	27
Total	**77**	**87**	**46**

Les domaines demeurent très variés et les dossiers sont ouverts auprès de différentes juridictions (juge pénal, civil et administratif). Il s'agit de dossiers pour lesquels les deux collectivités se positionnent en demanderesses (expulsions des gens du voyage ou expertises judiciaires) ou défenderesses (urbanisme, dommages aux tiers, ressources humaines pour la majorité des dossiers).
Il convient de noter une baisse significative (moins 10 dossiers) du nombre de contentieux en matière civile, expliquée par l'absence de mise en cause tant de la Ville que de Brest métropole devant le juge civil par des tiers. Contrairement à d'autres années, l'intégralité des dossiers en 2022 étant ainsi constituée de référés en matière d'expulsion des gens du voyage.

Ne figurent pas au nombre des dossiers comptabilisés les assignations reçues dans le cadre de référés préventifs avant travaux, ces assignations n'étant suivies que sur le plan technique par les directions opérationnelles concernées.

A ces dossiers, s'ajoutent les contentieux en cours, puisqu'un contentieux devant le juge administratif dure en moyenne 2 à 3 ans en première instance, sans compter les appels et recours en cassation.

Les dossiers sont soit traités en régie, soit confiés à des cabinets d'avocats, spécialisés en droit public, ou dans certains domaines très particuliers (exemple finances ou droit pénal) en fonction de l'enjeu, de la difficulté et du temps que les agents peuvent dégager consacrer en interne au traitement de chaque dossier.

- **Gestion des assurances** :

Le service est chargé de la passation pour tous les services de l'intégralité des contrats d'assurance de la collectivité, notamment en matière de responsabilité et de biens : flotte automobile, responsabilité civile, dommages aux biens, tous risques expositions, protection fonctionnelle des élus, flotte nautique.
Il est également consulté pour toutes questions relatives aux problématiques d'assurance ou de responsabilité. L'année 2022 a été marquée par le renouvellement du contrat en responsabilité civile de Brest métropole, dans un contexte assurantiel très tendu depuis la pandémie : grâce à un bon taux de sinistralité, la collectivité a pu conserver des garanties et un montant de prime semblables au précédent contrat.

Le service gère en direct un certain nombre de contrats, à savoir le contrat responsabilité civile de la Ville de Brest et de Brest métropole (hormis pour les sinistres relatifs à la voirie et à l'écologie urbaine), celui des expositions, celui des véhicules personnels des agents et des élus utilisés dans l'exercice de leurs missions (contrat « auto-collaborateur »), ainsi que celui de l'assistance rapatriement, de la flotte nautique et de la protection fonctionnelle des élus.

Le nombre de sinistres est réparti comme suit :

Brest métropole :

Contrat	Nombre de sinistres déclarés en 2021	Comparatif 2020	Comparatif 2019
Responsabilité civile (hors sinistres Voirie et Ecologie Urbaine)	45	52	38
Tous risques expositions	1	0	0
Assistance rapatriement	0	0	0
Auto-collaborateur	1	0	1
Flotte nautique	4	0	1

Ville de Brest :

Contrat	Nombre de sinistres déclarés en 2020	Comparatif 2020	Comparatif 2019
Responsabilité civile	14	10	10
Tous risques expositions	1	0	1
Auto-collaborateur	2	1	3

Hormis la responsabilité civile pour lequel le nombre de sinistres reste stable, peu de sinistres s'agissant des autres contrats sont à déplorer. On notera toutefois une augmentation sensible du nombre de sinistres relatifs à la flotte nautique de Brest métropole : il s'agit d'accidents lors de manœuvres et de vols de matériels.

Service Documentation

Valoriser la documentation à destination des services, traiter et répertorier les documents, effectuer les recherches et la veille documentaires

Effectif : 5 agents

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Le service documentation est chargé, dans une optique de management des connaissances, de mettre en valeur la documentation et de la diffuser aux services.

Assurer le traitement documentaire

Les documents répertoriés et traités par le service Documentation sont des documents externes à la collectivité : articles issus des abonnements aux périodiques, articles issus du web, catalogage d'ouvrages.
Tout document repéré comme présentant un intérêt informationnel et documentaire est sélectionné et fait l'objet d'une notice descriptive dans la base documentaire. La notice descriptive permet de localiser un document, de décrire son contenu documentaire (indexation, résumé). Cette opération du traitement documentaire est nécessaire à la capitalisation et à la mise en valeur documentaire. En 2022, le service a enrichi la base documentaire (catalogue général) de **6199** notices.

Portail documentaire

Le portail documentaire propose une valorisation des documents répertoriés et une accessibilité des documents aux agents de la collectivité. Pour cela, il est organisé en trois espaces :

- Un bandeau pour un accès à la recherche; un accès direct à des ressources internes et des veilles réalisées par le service ; un espace personnel qui repose sur une reconnaissance de chaque agent de la collectivité

- Un centre de page pour un accès à l'information sous forme de notices selon :
  - un accès thématique : information classée en 15 thèmes
  - les actualités : le classement repose sur la nature de l'information au quotidien: presse locale, presse nationale, textes officiels, presse spécialisée.
- Une colonne à droite offre un flash (focus sur une information à mettre en valeur), les dernières acquisitions de livres, l'accès à la Gazette des communes au format numérique.

En novembre 2022, le logiciel documentaire a fait l'objet d'une mise à jour importante. Cette mise à jour intervient après plusieurs mois de travail ; gérée par le service Documentation pour la partie administration fonctionnelle, en lien avec le référent logiciel de la DSIT et la société éditrice du logiciel CADIC.

Offrir des prestations documentaires

Prêt de livre : le service a effectué 239 prêts de livre répartis en deux catégories : les prêts permanents (livre mis à disposition dans les services) et les prêts agents (ouvrage emprunté par un agent) dans cette catégorie l'essentiel des prêts se fait sur le fonds concours de la fonction publique.

Recherches documentaires : En 2022, le service a réalisé 275 recherches. Elles se déclinent pour l'essentiel en recherche d'articles de presse : presse spécialisée, presse locale, recherche d'indices.

Veilles d'actualité : 11 veilles sont développées à la demande des services, ces veilles portent sur des sujets généraux ou de l'information locale. Le résultat et la diffusion de ces veilles se fait via un bulletin de veille adressé au demandeur de la veille selon une périodicité fixée en accord avec le demandeur.

Veille juridique : produit documentaire réalisé en collaboration avec le service des Affaires Juridiques. Accessible sur abonnement géré par le service Documentation à tout agent le souhaitant, cette veille répertorie les principaux textes réglementaires et de décisions jurisprudentielles.

Gérer les abonnements

En 2022, le service a assuré la gestion de 186 abonnements à des périodiques spécialisés dont 13 abonnements numériques.

Unité accueil-courrier

Mettre à disposition des services : courriers, documents et prestations diverses

Effectif : **13** agent.e.s (ETP)

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

3 agent.e.s sont en charge de la diffusion d'une partie de la correspondance de la collectivité.
Ainsi les trois agent.e.s assurent :
- L'ouverture du courrier nominatif adressé au Maire/Président et aux élu.e.s,
- La transmission ou l'enregistrement des courriels, arrivant sur les boîtes contact@mairie-brest.fr et contact@brest-metropole.fr (70 à 80 par jour),
- L'enregistrement des courriers et des mails Ville et Brest métropole par saisie informatique dans le logiciel GESCOUR. En 2022, 7 192 courriers et mails ont été enregistrés soit **+ 3** % par rapport à l'exercice 2021,
- Transmission des originaux dans les services pilote pour traitement avec copies au Cabinet, DGS, Pôle et élu.e.s
- La production d'un listing quotidien des courriers enregistrés et diffusés permettant l'identification des services en charge de leur traitement,
- La conservation des courriers enregistrés (armoire des courriers arrivés sur le web),
- L'administration fonctionnelle du logiciel GESCOUR et l'assistance utilisateur pour les services,
- La gestion financière de l'unité courrier.

Par ailleurs, l'unité est en charge de produire certains des documents ressources de la collectivité comme :
- Le mémento téléphonique interne commun à Brest métropole et à la ville de Brest : le service en assure la mise à jour et la diffusion.
- Les rapports d'activité, développement durable et égalité femmes hommes des 2 collectivités, élaborés annuellement à partir des documents collectés auprès des services et remis en forme avant impression et diffusion.

Assurer l'accueil, gérer un pool de véhicules et de vélos électriques pour l'ensemble des services

3 agent.e.s assurent l'accueil de l'hôtel de métropole et la gestion d'un pool de véhicules et de vélos.

- Accueil de 14 895 personnes et 2 427 appels téléphoniques.
- Gestion des 14 véhicules de pool proposés à l'ensemble des directions et mise en place d'une nouvelle organisation pour optimiser l'accès des véhicules autorisés au parking interne de l'hôtel de métropole.

	2020	2021	2022
Mises à disposition	830	1 340	1 616

- Gestion de 3 vélos électriques :

	2020	2021	2022
Mises à disposition	20	75	92

- Gestion des salles de réunions :

	HdM : 9 salles	HdV : 4 salles
Réservations	3 029	1 372

La salle Chertemps a été occupée par la plateforme téléphonique.

Gestion des documents entrants et sortants, tant en interne qu'en externe

7 agent.e.s (ETP) assurent la gestion postale des courriers entrant et sortant, des circuits de signatures et distribuent le courrier interne.

- Centralisation des missions postales sur un lieu unique (site de l'hôtel de ville) afin d'optimiser l'affranchissement.
- Organisation du traitement du courrier interne avec la mise en place d'une distribution identique sur l'ensemble des bâtiments centraux.
- Redistribution des sites externes sur 5 dessertes.
- Absorption des différentes augmentations du prix du timbre grâce au regroupement des plis.

La rédaction de tous documents liés aux transports de plis sécurisés est réalisée via des logiciels en lien avec les partenaires externes (archivage de la preuve de départ ou d'arrivée).

Le système d'expédition avec code barre permet de réaliser des envois en interne avec remise contre signature sur les sites ou chez les partenaires et ainsi de faire l'économie de l'affranchissement.
- Dépenses d'affranchissement :

Année	Montant des affranchissements	Nombre de plis
2020	210 391,71 €	213 632
2021	210 527,44 €	210 651
2022	248 772,60 €	234 286

Pour l'année 2022, on constate une hausse de 18 % des dépenses d'affranchissement, par rapport à 2020 et 2021, qui s'explique par la reprise de l'activité de l'ensemble des services de la collectivité après deux années « Covid » et les élections professionnelles de fin d'année.

Afin de garantir tout départ ou entrée de documents et d'en suivre leur acheminement, il est important que l'ensemble des documents transitent par l'unité courrier.

Service élections-recensements-réglementation

Organiser les scrutins, garantir les recensements citoyens et de la population, gérer les dossiers repos dominical et dénomination des lieux publics, suivre certains dossiers de réglementation (débits de boissons, syndicats…)

Effectif : 6 agents

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

- l'organisation des élections présidentielles et législatives
- le recensement de la population et des personnes en habitations mobiles et sans-abri
- l'organisation des commissions consultatives des services publics locaux
- les autorisations de débits de boissons temporaires

Elections

Les élections présidentielle et législatives sont déroulées respectivement les dimanches 10 et 24 avril et 12 et 19 juin.
Ont été mobilisés dans les bureaux de vote pour assurer le bon déroulement des quatre tours de scrutin :
- Environ 600 agents volontaires de la collectivité
- 832 présidents et présidents suppléants
- Assesseurs :

Elections	Tour	Assesseurs		Total		
		Citoyens	Politiques			
Présidentielle	Tour 1	161	243	404	835	1524
	Tour 2	396	35	431		
Législatives	Tour 1	199	154	353	689	
	Tour 2	237	99	336		

Recensement de la population

La collecte s'est déroulée du 20 janvier au 26 février dans un contexte de COVID qui a conduit l'INSEE à prolonger la collecte d'une semaine :
- 28 agents recenseurs
- 3 contrôleurs

Adresses à recenser	Total des logements recensés	Résidences Principales		Logements Occasionnels		Résidences Secondaires		Logements Vacants		Logement Non Enquêtés	
2164	6949	6003	86,39%	102	1,47%	153	2,55%	473	6,81%	218	3,14%

Les deux premiers jours de la collecte ont été marqués par le recensement des personnes domiciliées en habitation mobile (sur un bateau ou en caravane, sur aire d'accueil ou terrain privé) et des personnes sans-abri qui a lieu tous les 5 ans.
Le recensement des personnes sans abri a été mutualisé avec l'opération Nuit de la Solidarité du 20 janvier pilotée conjointement avec le CCAS et organisée pour la première fois à Brest.

	Lieux	Nombre de personnes recensées	Nombre de logements
Habitations mobiles	Marina du Château	47	42
	Marina du Moulin Blanc	39	35
	Terrain de Kervallan	135	36
	Parking Océanopolis	45	14
	Rue Raymond Palu	20	12
	Chemin de Kerriou	13	4
	Parking Flunch	32	17
	Rue de la Croix	41	13
	Rue Reaumur	42	13
	Rue Augustin Jacq	27	16
	Rue Alexis Clairaut	29	15
Sans abri	CCAS	279	
	Nuit de la Solidarité	31	
		780	217

Recensement Citoyen Obligatoire

En 2022, 1 398 jeunes ont effectué leur recensement citoyen obligatoire dont 238 en ligne, soit 17% des dossiers.

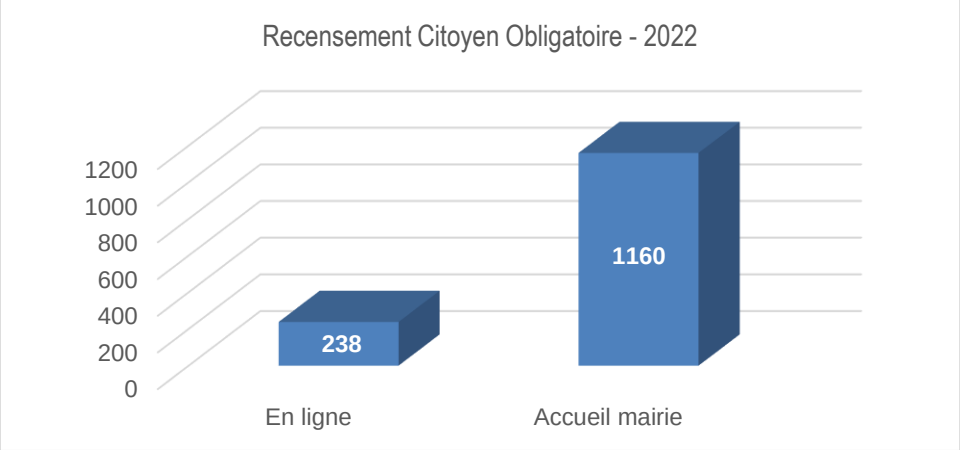

Listes électorales

- Demandes d'inscriptions volontaires

	Inscriptions	Modifications	Refus ou abandons	Total dossiers traités
En ligne	5344	1256	489	7089
Guichet	1732	1024	5	2761
Total	7076	2280	494	9850

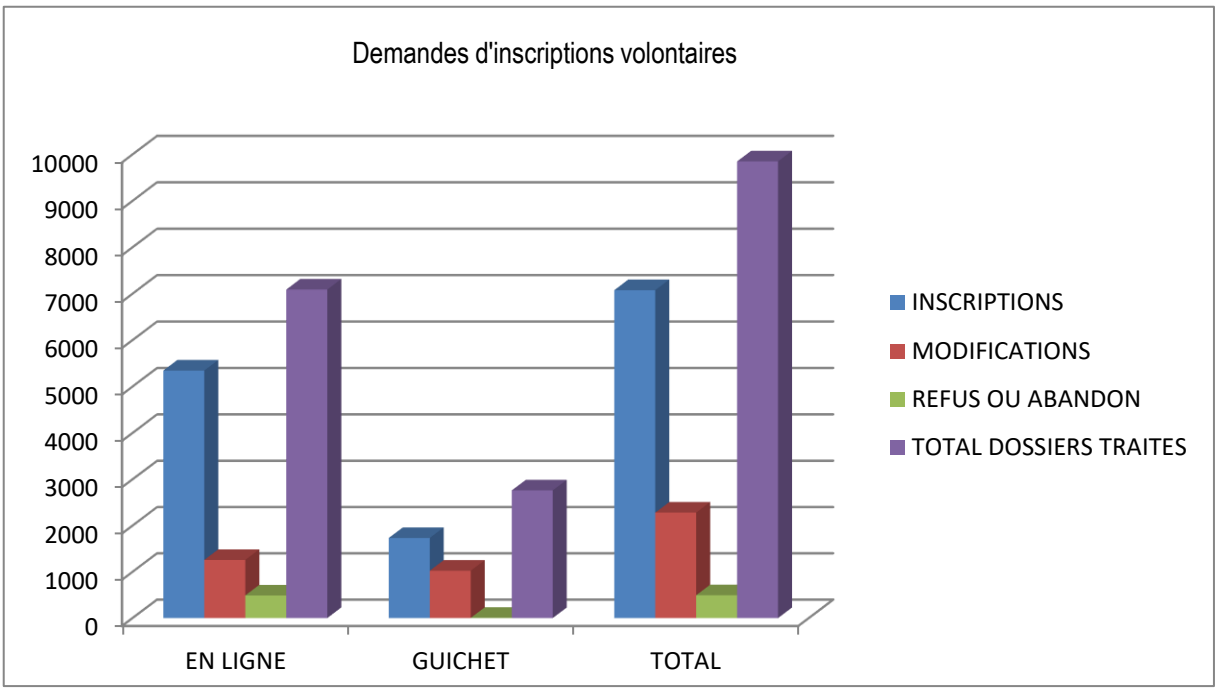

- Inscriptions d'office et radiations

Notifications INSEE	Radiations	Inscriptions d'office	
	7041	1229	Jeunes
		105	Obtentions de nationalité
		1334	Total inscriptions
Total	8375		

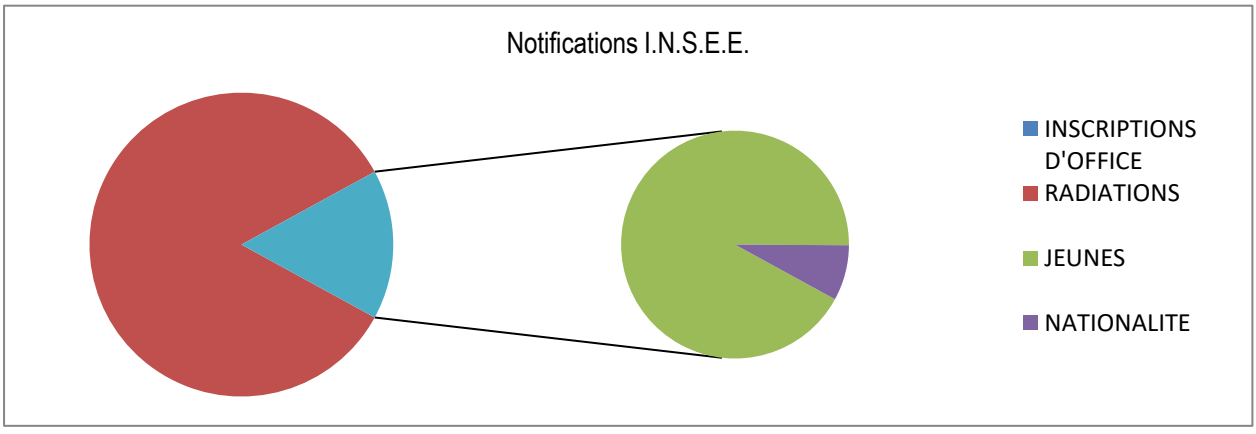

- Gestion des procurations

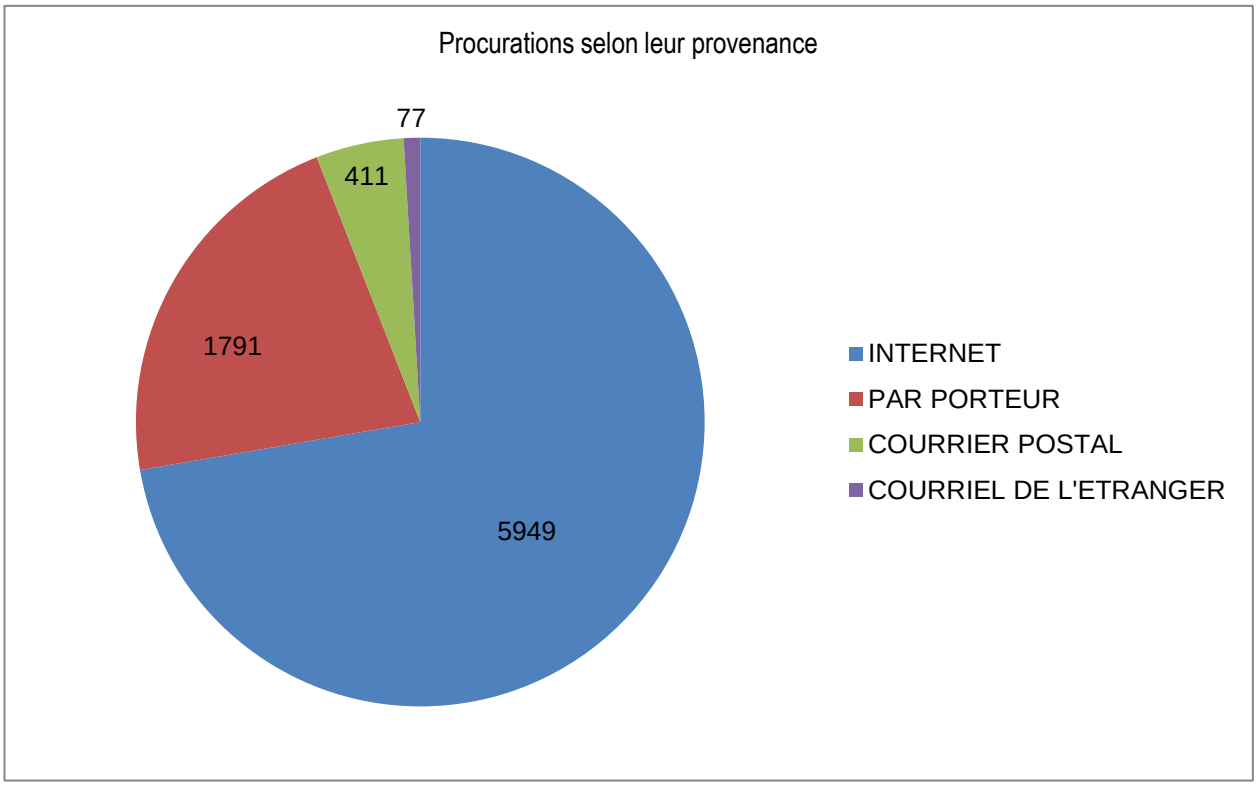

	Avant T1 Présidentielle	Entre 2 tours Présidentielle	Entre Prés/Législatives	Entre 2 tours Législatives	Total
Nombre de procurations enregistrées	3901	1562	1996	769	8228

Cartes électorales en retour	
Nombre de cartes en retour enregistrées en 2022	14906
Cartes remises aux électeurs dans les bureaux de vote	5296
Cartes traitées pour radiation ou modification	745
Nombre de cartes en retour au 31/12/2022	8865

Dénomination des voies, lieux et équipements publics

- Le service Voirie a demandé la vérification et la traduction en breton de 75 plaques de rue avant pose des nouvelles plaques.

- 3 commissions de dénomination des voies, lieux et équipements publics organisées
  - 1 équipement public dénommé
  - 7 voies et lieux publics dénommés
  - 3 modifications d'orthographe ou de mention

RIL (Répertoire des Immeubles Localisés)

En 2022, 300 adresses ont été expertisées sur le terrain, modifiées ou créés et transmises à l'INSEE.

Réglementation

- Ventes au déballage
  85 ventes au déballage ont été déclarées sur le site brest.fr

- Jurés d'assise
  327 jurés d'assises ont été tirés au sort.

- Débits de boissons permanents/Tabac
  112 licences pour lesquelles il y a eu une déclaration soit de mutation, de transfert ou d'ouverture de débits de boissons permanents.
  1 transfert de tabac intra communal.

- Débits de boissons temporaires

Les débits de boissons temporaires sont autorisés par le maire de façon éphémère à l'occasion d'événements publics tels que des fêtes communales, des concerts, etc.
En 2022, 112 associations ont effectué au moins 1 demande de buvette, contre 45 en 2021, soit une hausse de 150% de l'activité. Ces demandes représentaient 286 jours de débits de boissons temporaires sur l'année.
83% de ces demandes ont été acceptées.

Depuis 2019, en lien avec le « plan alcool brestois », la Ville de Brest a mis en place une obligation de formation.
Les associations demandeuses d'un débit de boissons temporaire doivent suivre la formation « réduction des risques et usage responsable de l'alcool dans le cadre d'un débit de boisson temporaire », animée par l'Association Addictions France. En 2022, 82% des associations ayant effectué leur demande ont suivi cette formation.

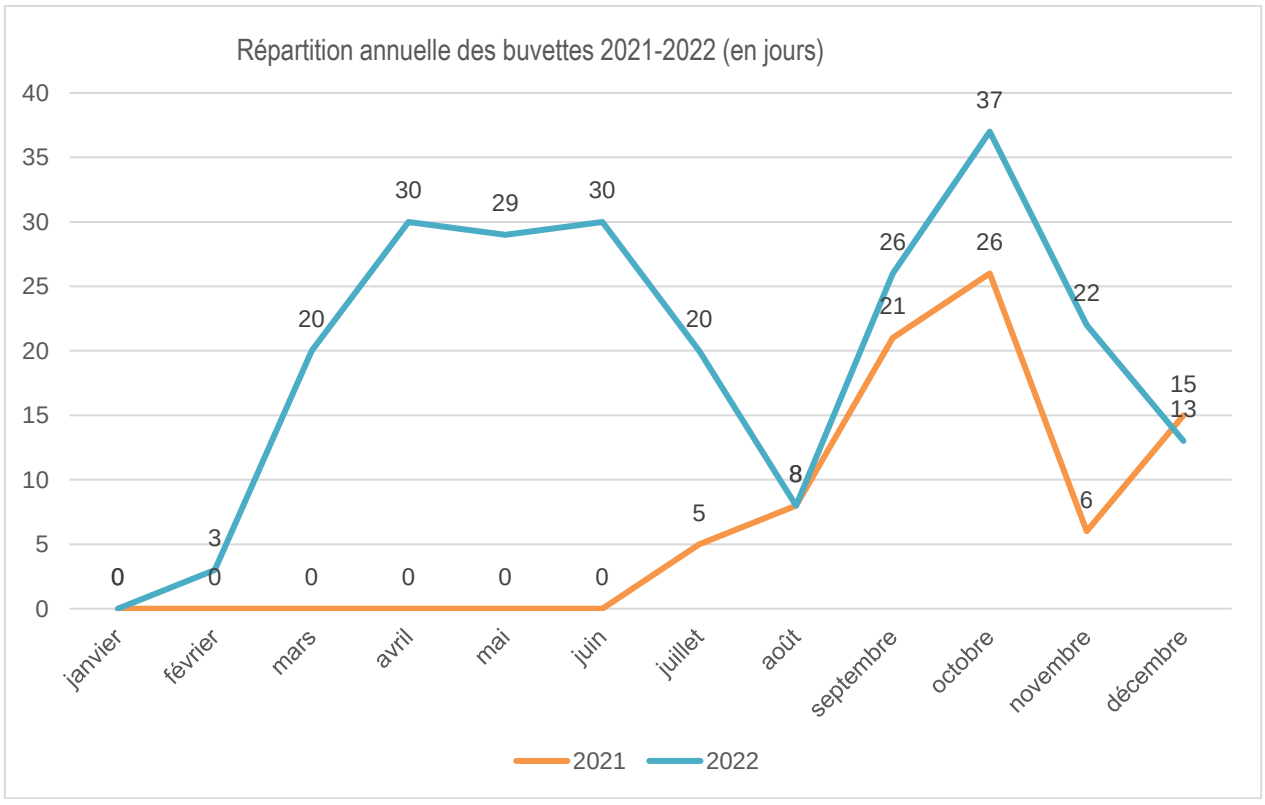

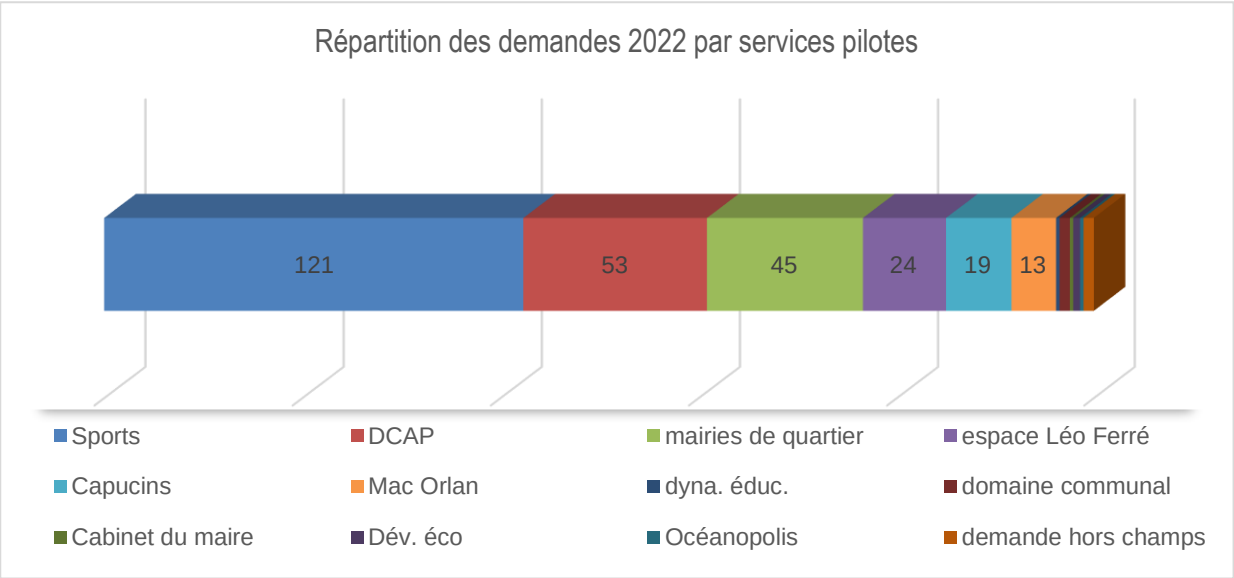

- Syndicats

En 2022, le service a délivré 36 récépissés de déclaration.
Ces récépissés font suite à des modifications apportées au sein des syndicats professionnels (modifications de la composition du bureau syndical, modification des statuts, nouvelle dénomination du syndicat ou changement de localisation du siège social).

- Repos dominical

- Commerces de vente au détail

Chaque année, une réunion de concertation est organisée par le cabinet du maire avec les représentants des commerces de la ville de Brest afin de faire le point sur les possibilités d'ouvertures.
Cette concertation a permis à la ville de Brest de proposer 4 dates possibles d'ouverture dominicale (contre 6 dates habituellement). Les commerçants s'engagent à n'ouvrir que 3 dimanches parmi les 4 proposés : 25 septembre, 4, 11 et 18 décembre 2022.

- Concessionnaires automobiles

Une circulaire de 1996, toujours en vigueur aujourd'hui, fixe des zones homogènes de vente sur le Finistère (Brest/ Landerneau/Morlaix/Châteaulin-Carhaix/Quimper-Concarneau/Quimperlé) au sein desquelles seront fixées les dates des dimanches d'ouverture sur proposition du Conseil National des Professions de l'Automobile.
En 2022, 5 dimanches ont été accordés : 16 janvier, 13 mars, 12 juin,18 septembre et 16 octobre 2022.

- Dérogations temporaires

L'avis du Maire est régulièrement sollicité par la Direction Départementale de l'Emploi et des Solidarités pour des demandes de dérogation temporaires. Ces dérogations concernent principalement les salariés des chantiers navals.
La décision finale appartient à la DDETS et fait l'objet d'un arrêté préfectoral.
En 2022, la DDETS a sollicité l'avis du maire à 12 reprises.

La commission consultative des services publics locaux

Cette commission a pour mission essentielle de contrôler le suivi de l'exécution des services publics locaux, non seulement ceux existants, mais également ceux à venir. Dans ce cadre elle émet des avis consultatifs préalables à la décision de l'assemblée délibérante.

La commission est compétente pour l'ensemble des services publics confiés à des tiers par convention de délégation de service public, ou, le cas échéant, exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Sont ainsi concernés les services publics suivants :

- Eau et assainissement,
- SPANC,
- Traitement des ordures ménagères et déchets,
- Réseau de chauffage urbain,
- Transports publics urbains de voyageurs,
- Parcs de stationnement payants,
- Distribution d'électricité et de gaz,
- le Crématorium,
- Océanopolis,
- les équipements (Parc de Penfeld, le Quartz, le Port de plaisance du Moulin-Blanc, la Recouvrance),
- la Patinoire Rinklä Stadium,
- la Carène,
- la restauration scolaire et extrasolaire (ville de Brest)
- le portage de repas à domicile du CCAS (ville de Brest).

Pour l'année 2022, la commission consultative des services publics locaux s'est réunie à 8 reprises pour permettre la présentation des bilans de gestion des délégataires, et présenter l'examen du choix du mode de gestion de l'exploitation des services publics de stationnement en voirie et en ouvrage et le rapport de Brest Expo sur le choix du mode de gestion et les principales caractéristiques.

DIRECTION PREVENTION DES RISQUES ET TRANQUILLITE URBAINE

MISSIONS

- Animer le réseau partenarial de Prévention et de Tranquillité Urbaine
- Gérer l'application des pouvoirs de police du maire en matière de prévention des risques
- Porter l'information aux publics en matière de risques
- Appliquer les pouvoirs de police du maire en matière d'hygiène et de salubrité
- Animer et gérer les politiques d'accessibilité et d'inclusion des personnes en situation de handicap
- Gérer et rendre visible les usages sur le domaine public communal, l'espace public marchand

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

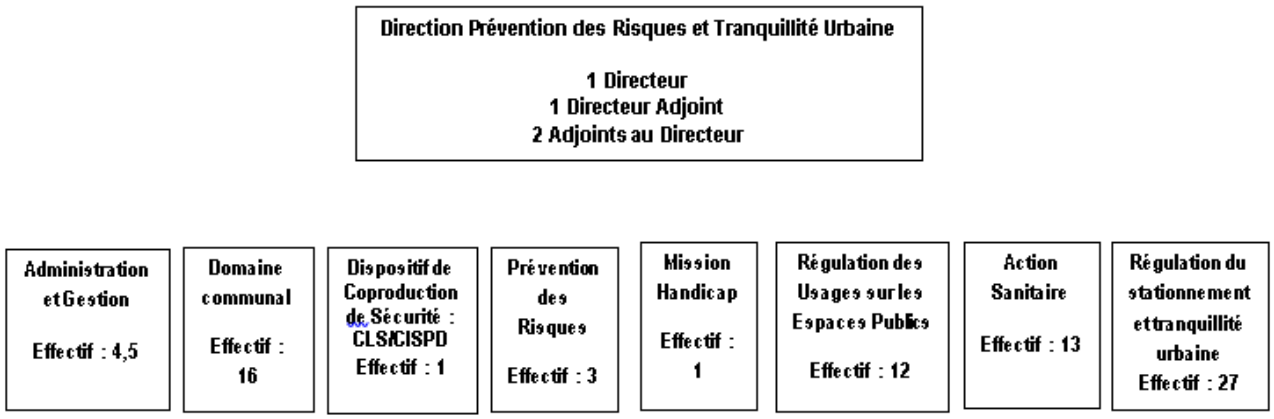

Budget :

La direction Prévention des Risques et Tranquillité Urbaine a exécuté en 2022, sur ses deux budgets :

- pour Brest métropole 9 250 603 €, dont 9 181 482 € en dépenses de fonctionnement et 69 121 € en dépenses d'investissement.
- pour la ville de Brest 1 750 352 €, dont 610 722 € en dépenses de fonctionnement et 1139 630 € en dépenses d'investissement.
- concernant le secteur action sanitaire : 174 000 € de recettes (frais de capture, taxes de désinfection, remboursement frais de fourrière par Brest métropole).
- concernant le domaine communal : 2 011 100 euros de recettes de fonctionnement (TLPE, terrasses, marchés, halles, chantiers, etc.)
- par ailleurs, la ville de Brest perçoit chaque année une Dotation Générale de Décentralisation destinée à compenser les dépenses des services communaux d'hygiène et de santé (678 555 € pour 2022).

La Brigade de Tranquillité Urbaine (BTU) :

La création de la BTU figure dans la convention de sécurité 2022-2026, qui depuis novembre 2021, lie la ville à l'État dans des efforts conjoints pour assurer la tranquillité des habitants ainsi que des commerçants (cf. infra).

La BTU est une nouvelle réponse aux préoccupations des habitants en matière de tranquillité urbaine et vient en complémentarité des actions déjà entreprises par la collectivité. Elle sera composée à terme de 25 agents chargés d'intervenir sur le territoire de la ville de Brest.

Afin d'atteindre les objectifs assignés au service en charge de la tranquillité urbaine et en tenant compte de sa montée en puissance progressive, le comité technique de Brest Métropole du 4 janvier 2022, a validé une organisation prenant effet à compter du 1er avril 2022.

La création d'un service « régulation du stationnement et tranquillité urbaine », est désormais composé de deux unités et supervisé par 1 cadre A (attaché, responsable de service) :

- L'unité régulation du stationnement (anciennement intégrée au service domaine communal),
- L'unité brigade de tranquillité urbaine, récemment créée.

Cette organisation permet, au sein d'un même service, de rassembler l'ensemble des agents du même cadre d'emploi (agent de surveillance de la voie publique, ASVP).
Les 7 premiers agents de tranquillité urbaine (une responsable de service et 6 agents de surveillance de la voie publique) ont été recrutés courant 2022 et ont pris leur poste en octobre 2022. Après des semaines de formation théorique mais aussi d'immersion dans les différents services de la DPRTU, les agents ont été déployés sur le territoire de la Ville de Brest début décembre 2022.

Missions de la BTU :
- Renforcer la présence des agents de la collectivité sur l'espace public notamment sur les espaces subissant des formes de privatisation pour lutter contre le sentiment d'insécurité ;
- Dissuader les incivilités, les actes de harcèlement et de violence sur l'espace public ;
- Veiller au respect des règles communes, verbaliser certaines incivilités (stationnement gênant et abusif, abandon de déchets, bruits de voisinages, infraction au règlement local de la publicité…) et saisir la police nationale en cas de besoin ;
- A travers une présence rassurante, renforcer le lien de proximité avec les habitants et les acteurs de la ville (commerçants…).

La mise en œuvre du projet des Halles St Louis (ville de Brest)

Ce projet dont la DPRTU pilote et coordonne le projet sous l'autorité de la Directrice générale adjointe du pôle Solidarités Citoyenneté Proximité mobilise de nombreuses directions de la collectivité et particulièrement, la direction de l'aménagement urbain et des équipements métropolitains, la direction conseil en organisation et gestion, et la direction du développement économique.

L'année 2022 a vu la poursuite de la mise en œuvre du projet des Halles Saint Louis : le marché de maitrise d'œuvre a été confié à Carta-Reichen & Robert associés, la mission de préfiguration commerciale a été confiée à la SPL des Capucins, et la maitrise d'ouvrage déléguée à BMA. Le travail d'information et d'accompagnement des commerçants pour le relogement pendant les travaux est en cours. La phase de diagnostic/esquisse est achevée. Les travaux sont prévus à partir du 1er semestre 2025 (18 mois)

La mise en œuvre de la convention de sécurité entre l'État et la Ville de Brest 2021-2026 (ville de Brest)

Le Préfet du Finistère, pour l'État, et le Maire de Brest, pour la Ville de Brest, ont signé le 25 novembre 2021 une convention de sécurité afin de renforcer la sécurité sur le territoire de la commune de Brest.

L'élaboration conjointe de cette convention entre l'État et la Ville de Brest s'est appuyée sur un diagnostic partagé qui a permis l'émergence d'un programme d'actions autour de sept axes, pour la période 2021/2026 : la sécurité du quotidien sur l'espace public partout dans la ville; la lutte contre les conduites addictives; les trafics et leurs conséquences; la lutte contre les violences intrafamiliales ; les violences faites aux femmes et le harcèlement ; la sécurité des transports et des déplacements ; la sécurité de la vie nocturne ; la protection des bâtiments publics et des animations organisées ; le partage de l'information en matière de délinquance**.**

Dans ce cadre, il a été conclu le 21 mars 2022, une convention de coopération public-public (article L2511-6 du code de la commande publique) entre la ville et l'État pour le déploiement du dispositif vidéo protection sur l'espace public. Les services de police nationale et la sous-préfecture ont ainsi arrêté les emplacements de 15 points caméras, en fonction de leurs priorités de sécurité publique. Les sites priorisés sont le square Mathon, la place de la Liberté, la place de Strasbourg, le bas de la rue Jean Jaurès, la place Guérin, la place Le Saëc, le bas de la rue de Siam et la rue Gambetta (Gare Routière). En septembre 2022, les commandes de matériel et logiciel vidéo et celles pour l'accès au réseau fibre (auprès de Brest métropole) ont été passées par la ville de Brest. La mise en œuvre est en cours pour un déploiement durant le 1er semestre 2023.

La vidéo protection des bâtiments de la collectivité s'est également poursuivie en mars 2022 puis en décembre 2022 : 63 caméras extérieures ont été déployées et 55 dans les bâtiments portant désormais l'ensemble du dispositif à 83 caméras extérieures et 61 caméras intérieures.

Le projet de chenil de la Police Nationale pour le compte de l'État (ville de Brest)

En 2019, la ville de Brest a d'accompagné l'État, techniquement et financièrement, sur plusieurs actions. Il a ainsi été convenu la création de nouveaux locaux de l'unité canine locale et du chenil afin d'améliorer les conditions de travail des agents et d'accueil des chiens, en particulier ceux spécialisés sur la recherche de stupéfiants. Dans ce cadre, la Ville de Brest apporte son concours en construisant l'ouvrage envisagé et en le mettant à disposition de l'État in fine. En 2022, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Consultation des entreprises lancées en janvier 2022
- Marchés notifiés en juin 2022
- Ordre de service de démarrage : juillet 2022

La livraison est prévue pour juin 2023. Le coût de l'opération iinscrite à la PPI est de 825 000 € TTC.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Développer l'accessibilité et la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap en matière d'inclusion

La Mission Handicap dispose d'un budget ville de 22 000 € pour le soutien aux associations non conventionnées, de 30 000 € pour les associations conventionnées et d'un budget métropole de 5 500 € pour les prestations nécessaires à l'adaptation de la communication (ex. interprétariat LSF des Commission Intercommunale d'accessibilité -CIA) ainsi qu'un budget exceptionnel de 10 000 € en 2022 justifié par l'organisation du colloque « Habitat Inclusif ».

Mieux vivre dans la ville au quotidien

L'animation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) se caractérise par 2 séances plénières annuelles et la production du constat d'accessibilité, rapport réglementaire transmis à la Préfecture et au Conseil départemental du Finistère.
Au-delà des réalisations annuelles en matière d'accessibilité et d'inclusion des communes de la métropole, elle reçoit copie des attestations sur l'honneur de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des demandes de dérogations et des dépôts d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).
En 2022, 7 attestations d'accessibilité ont été reçues pour des ERP privés sur Brest.

Elle traite également de sujets fédérateurs en groupe de travail à la demande des membres titulaires.
A ce titre, les trois groupes prévus en 2021 ont démarré en 2022 pour deux d'entre eux.
Le groupe 1 « Accéder à une information complète et accessible pour se déplacer dans la ville ou la métropole » co-animé avec la direction des Mobilités débouchera, en 2023, sur la mise en œuvre de l'application collaborative « StreetCo », action financée sur des crédits européens.
Le groupe 2 « Quels invariants à prendre en compte dans les projets d'aires de jeux inclusives » est piloté par la direction des Espaces Verts. Après avoir identifié les principes de base à retenir dans les projets de création d'aire de jeux, il s'appliquera à définir la manière de rendre plus inclusifs les projets de renouvellement du patrimoine existant.
Le 3ème groupe « Améliorer l'accessibilité des plages métropolitaines pour un meilleur accès au bain des personnes en situation de handicap » dont l'animation repose également sur la direction des Espaces Verts sera engagé en 2023.

Un groupe « d'experts » associatifs a été constitué pour suivre et enrichir les projets de Brest Métropole : « Mon Réseau grandit », « Métamorphose » d'Océanopolis, 70.8, la Maison des Associations, l'aménagement du quartier « la Fontaine Margaux », ou encore la rénovation urbaine de Kerbernier. Afin de faciliter la prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées et des seniors dans les projets d'aménagement urbain, un guide de préconisations « accessibilité » a été élaboré.

Concernant « Mon Réseau grandit » : une première cartographie des établissements médico-sociaux situés sur le couloir de la 2ème ligne de tramway a permis de repérer les flux de déplacement des personnes handicapées et des seniors.
Dans le cadre du Conseil Consultatif de la loi relative à l'organisation des Mobilités (LOM), 3 comités d'usagers ont été mis en place sur le thème des « situations perturbées » rassemblant, outre des retraités, des représentants d'associations de déficients visuels.

La formation des agents en contact avec le public prévue dans le cadre du registre d'accessibilité a débuté en 2022. Le registre d'accessibilité doit permettre à terme d'identifier le niveau d'accessibilité de l'ensemble des ERP via 2 types de fiches : celles caractérisant l'accessibilité des bâtiments et celles identifiant le niveau de sensibilisation/formation des agents en contact avec le public (fiches usages). Trois sessions ont eu lieu en avril, juin et décembre pour 45 agents participants. Deux sessions sont prévues en 2023.

Favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté des personnes en situation de handicap en soutenant, impulsant, coordonnant les projets d'inclusion des associations et des différents services de la collectivité.

– Accès à l'information :

- Afin de rendre accessible les supports de communication papier ou numérique de la collectivité, la Mission a soutenu – en lien avec la direction Habitat ou avec des partenaires externes comme les Papillons Blancs- plusieurs traductions en « Facile à Lire et à Comprendre » (FALC) concernant des supports tels que le Pratik "Accès au logement social" ou le dossier « du bénévole accompagné » ;
- Afin de rendre plus lisible l'accessibilité des évènements organisés par la collectivité, une check-list « accessibilité » a été élaborée en 2022 et devra faire l'objet, en 2023, d'une appropriation par les services organisateurs.

– Accès aux droits sociaux :

Dans un contexte de dématérialisation croissant, la Mission a pleinement contribué à alimenter la démarche métropolitaine « accès aux droits et inclusion numérique » - piloté par la direction Proximité et le CD29- en animant un focus-groupe sur les pratiques et besoins du public en situation de handicap dans leurs usages du numérique et leurs difficultés à faire valoir leurs droits.

– Accès au droit :

Engagé en 2020, le travail d'identification du phénomène de maltraitance des personnes en situation de handicap au niveau local pour adapter ou compléter les réponses en matière de recours ou de prévention a été réactivé en 2022 dans le cadre du CMSPD avec les partenaires suivants : bureau d'aide aux victimes Don Bosco, intervenantes sociales de la Gendarmerie et de la Police Nationale, Alma 29-56 et Ildys qui coordonne le dispositif « Communauté 360 ».

– Accès au logement et maintien à domicile :

- Co-organisé avec la direction Habitat et le CLIC du CCAS, le colloque "Habitat Inclusif : ensemble, posons les premières pierres !" a eu lieu le 04 10 2022 avec la participation de 130 professionnels et bénévoles d'associations du champ du handicap, du Bien Vieillir et du logement. La journée s'est structurée autour d'interventions d'orateurs de niveau national, départemental et des retours d'expériences du niveau local. Elle a, par ailleurs, été étayée par l'analyse des résultats d'une consultation réalisée auprès d'un échantillon de 72 personnes en situation de handicap et de 300 seniors sur leurs envies en matière d'habitat à l'échelle de la métropole.
- Le renouvellement du programme d'intérêt général "maintien à domicile" de l'ANAH et de la métropole, s'est élargi aux personnes handicapées alors qu'il était jusque-là réservé aux seniors, impliquant la contribution active de la Mission. En 2023, un dispositif complémentaire pour les travaux d'adaptation plus légers sera étudié avec les Compagnons Bâtisseurs.

– Accès aux loisirs :

Initié par l'association quimpéroise « Il n'est pas trop tard », la Mission – en lien avec la direction des Sports- soutient le développement du site internet Kundy (plateforme rapprochant l'offre de loisirs adaptés à la demande des personnes) par la mise en relation avec le secteur médico-social et la mobilisation des associations aux formations organisées sur Brest.
Afin d'aider à développer des réponses ou des services utiles au plus grand nombre, la MH soutient les projets à forte « plus-value inclusive » des associations ou les expérimentations proposant une nouvelle offre de service ou encore les démarches de « pair-aidance ». En accord avec l'élue référente, les demandes d'aide au fonctionnement des associations ne sont plus prises en considération (sauf exception liée à une situation particulière).
Ce soutien peut se matérialiser selon 2 formes: l'accompagnement technique des projets sans financement de la ville (3 projets orientés vers d'autres partenaires) et l'attribution de subventions directes ou indirectes tout au long de l'année ou dans le cadre d'un appel à projets qui cible des objectifs particuliers.
Epal est la seule association conventionnée pour laquelle la Mission Handicap apporte une contribution. Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs a été établie en lien avec le CD 29 et la ville de Quimper. Une action avec les Compagnons Bâtisseurs, envisagée en 2022, ne s'est pas concrétisée. Elle devrait voir le jour en 2023 ;

En 2022, sur 20 demandes de subventions déposées, 10 associations ont été financées pour 12 projets effectifs:

12 projets 17 701 €	**1 convention** 20 000€	**Total 2022** – 37 701€

Plusieurs rencontres avec les responsables de la démarche « Handicap, Innovation Territoire » (HIT) ont également permis de construire le début d'un engagement de travail qui sera à consolider en 2023. Ce programme d'actions ambitieux court sur 8 ans de 2020 à 2027 et associe les territoires de Rennes, Brest (IMT Atlantique, Ildys et UBO) et du Québec. Il a vocation à faire du handicap une démarche concrète de :
– Développement territorial (scientifique, économique, social),
– Promotion de l'innovation au service de l'accessibilité universelle.
Les principes constitutifs du programme reposent sur 2 piliers:
– Les personnes en situation de handicap au cœur du projet,
– La mobilisation en continu des acteurs des champs de la recherche, de la santé, du médico-social, de l'économique, de l'insertion, de la formation…
Pour ces 4 territoires, l'enjeu est de diffuser la démarche et/ou de l'enrichir et/ou de s'inspirer de certaines actions et/ou de les mutualiser en en partageant les « bénéfices » avec les personnes en situation de handicap.

En 2022, le groupe interservices Handi-inclusion, élargi à 4 communes volontaires de la métropole (Le Relecq- Kerhuon, Plougastel Daoulas, Gouesnou, Plouzané) a décidé de faire évoluer son format vers une dynamique d'auto-formation. Il s'agira, en 2023, de regarder collectivement comment concevoir un projet grand public en intégrant dès le commencement les besoins des personnes en situation de handicap. Il s'agira également de partager les actions transférables du HIT.

Vivre ensemble en sensibilisant les acteurs associatifs « ordinaires » à l'inclusion des PH dans leurs activités bénévoles (cf. projet DD).

Le dispositif expérimental de « bénévolat accompagné » est devenu opérationnel en septembre 2022. Il concerne toute personne en situation de handicap, de plus de 18 ans, orientée par un service d'accompagnement (type SAVS), ou par une structure qui a une bonne connaissance de son public (ESAT, EA).
Il s'appuie sur une charte de fonctionnement entre les structures-ressources qui orientent des candidats en situation de handicap, France Bénévolat qui propose les missions, et les associations qui accueillent et accompagnent les bénévoles. Une formation de sensibilisation aux handicaps et des outils de suivi ont également été réalisés. Une évaluation du dispositif est prévue en 2023.

Appliquer les pouvoirs de police du maire en matière d'hygiène et de salubrité dans la ville

Assurer la prévention et communiquer sur la place de l'animal dans la ville
Faire appliquer la réglementation dans le cadre des pouvoirs de police du maire liés aux animaux (permis de détention, capture, mise en fourrière, morsures…)

La capture des animaux est réalisée 7 jours sur 7, 24 H / 24 sur les communes de Brest métropole. Les 5 assistants animaliers sont intervenus 1 432 fois, notamment pour la capture et l'envoi en fourrière de 187 chiens (192 en 2021), 223 chats (219 en 2021) et 64 animaux divers (13 en 2021). Un agent administratif procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés et à leur restitution.

Interventions en 2022 réparties

Brest	Guipavas	Plougastel-Daoulas	Plouzané	Le Relecq-Kerhuon	Gouesnou	Guilers	Bohars
1017	97	71	81	76	32	37	21

2021

Brest	Guipavas	Plougastel-Daoulas	Plouzané	Le Relecq-Kerhuon	Gouesnou	Guilers	Bohars
871	100	82	82	56	58	52	23

2020

Brest	Guipavas	Plougastel-Daoulas	Plouzané	Le Relecq-Kerhuon	Gouesnou	Guilers	Bohars
883	119	69	82	56	40	45	12

2019

Brest	Guipavas	Plougastel-Daoulas	Plouzané	Le Relecq-Kerhuon	Gouesnou	Guilers	Bohars
1 042	129	104	87	73	36	36	18

Le service a reçu et effectué le suivi de 16 déclarations de morsure (24 en 2021).
22 permis de détention (arrêté du Maire) de chiens de 1ère et 2ème catégorie ont été délivrés en 2022 (5 en 2021).

Gérer la fourrière animale en régie
La fourrière est gérée en régie directe depuis juin 2013.
Les agents interviennent 7j/7 à la fourrière, pour assurer l'entretien des locaux et le suivi des animaux.
Une inspectrice de salubrité (0,8 ETC) et un vétérinaire effectuent un contrôle sanitaire hebdomadaire. D'autre part, ils gèrent le devenir de l'animal après le délai légal de garde (8 jours ouvrés), en relation avec les associations de protection animale, afin de permettre leur adoption dans les refuges : 78 chiens et 151 chats en 2022 (67 chiens et 151 chats en 2021).
20 animaux provenant des communes des Pays des Abers et d'Iroise ont été accueillis à la fourrière dans le cadre d'une convention d'accès (11 en 2021).
Un projet de nouvelle fourrière est piloté par la direction depuis fin 2014. En 2022, un site d'implantation a été retenu au Questel sur Brest et fait l'objet d'une étude de programmation.
Pour mémoire, la convention d'occupation de l'actuel site de la fourrière, propriété du Conservatoire du littoral, court jusqu'au 31 octobre 2025.

Mettre en œuvre les campagnes de réduction des nuisances animales (chats, goélands, dératisation, étourneaux, frelons asiatiques)
32 opérations de stérilisation de chats dits "libres" ont été réalisées, en partenariat avec l'association "L'Arche de Noé – Les amis du chat", le but étant de réduire le nombre de chats errants, les nuisances olfactives et sonores qu'ils créent.
La campagne de stérilisation des œufs de goélands s'est déroulée du 2 avril au 1er mai 2022 avec l'entreprise prestataire Alti City (ex-Alpinistes brestois du bâtiment) et Bretagne Vivante SEPNB (1 200 œufs stérilisés dans 369 nids).
Huit semaines d'effarouchement d'étourneaux par fauconnerie ont été réalisées sur l'espace public pour l'année 2022 sur plusieurs sites du centre-ville, dans le cadre d'un marché passé pour quatre ans.
278 nids de frelons asiatiques (181 en 2021) ont été détruits dans le cadre de la convention avec la FDGDON 29 (fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles).

Assurer une réponse aux demandes des administrés face aux problématiques de Désinfection, Désinsectisation, Dératisation (3D)
L'équipe a effectué 812 opérations 3D en 2020 (530 en 2019, 1 114 en 2020, 1 129 en 2021).
Les 5 agents applicateurs disposent d'une certification biocide individuelle depuis 2017.

Dératiser les établissements municipaux avec restauration
Les établissements de restauration collective à caractère social doivent respecter les conditions d'hygiène définies par l'arrêté du 29 septembre 1997, notamment en ce qui concerne la prévention quant aux contaminations extérieures provenant des rongeurs. Ils sont, en effet, des vecteurs exogènes de contamination microbienne physique importante.
En conséquence, dans le cadre de la démarche HACCP, les responsables d'établissements doivent mettre en œuvre un plan de dératisation afin de garantir la salubrité des denrées alimentaires.
À cet effet, le service action sanitaire de la ville de Brest intervient semestriellement dans les 56 établissements publics de la collectivité, visés par l'arrêté du 29 septembre 1997, afin d'assurer une opération préventive de dératisation.

Faire appliquer les réglementations dans les domaines de l'hygiène, de la salubrité, du bruit
Suite aux plaintes d'administrés, les 3 inspecteurs de salubrité (2,2 ETC) engagent des procédures en application du Règlement sanitaire départemental, du Code de la Santé publique ou du Code de l'environnement.
140 dossiers ont été instruits en 2022 (95 en 2019, 93 en 2020, 96 en 2021). L'importante augmentation (+ 45 %) s'explique par un nombre très élevé de plaintes relatives au logement (70 % des plaintes traitées par le service). Cette inflation peut sembler témoigner à la fois d'une meilleure connaissance de leurs droits en la matière par les usagers (bien conseillés par l'ADIL ou la CLCV) et d'un marché du logement grippé avec peu de mobilité locative, incitant dès lors les locataires à faire pression sur leur bailleur pour améliorer leur conditions d'habitation, leurs perspectives de mutation locative étant faibles compte tenu du contexte locatif tendu.

Assurer la surveillance des eaux de baignade (plages)
Le département Santé-Environnement de l'Agence Régionale de Santé (ARS) contrôle régulièrement la qualité bactériologique des eaux de baignade pendant la saison estivale (du 15 juin au 15 septembre). Elle a fait procéder à 14 prélèvements des eaux de baignade du Moulin Blanc et 15 prélèvements à Sainte-Anne-du-Portzic. La Ville a l'obligation d'afficher sur site les résultats des analyses et de prendre des arrêtés d'interdiction temporaire de baignade en cas de besoin. 9 arrêtés d'interdiction temporaire de baignade ont été pris durant l'été 2022 (11 en 2021).

Mise à disposition de 22 toilettes publiques automatisées
En 2022, il a été comptabilisé 199 376 entrées avec une disponibilité du parc de 100 % (174 323 en 2021). Cette augmentation de + 14 % s'explique par une meilleure disponibilité par rapport à 2021 du sanitaire square Sangnier (+ 105 % d'entrées), qui figure dans les sanitaires publics les plus fréquentés avec ceux de la place de la Liberté, de la rue de Glasgow et du Parc à Chaînes.
L'entretien quotidien est assuré par la Direction Patrimoine Logistique.

Gérer l'application des pouvoirs de police du maire en matière de prévention des risques (ville de Brest)

Suivre les installations classées pour la protection de l'environnement :
Il s'agit de préparer l'avis du conseil municipal sur le dossier présenté par un industriel en vue de créer ou modifier une installation classée.

Les arrêtés préfectoraux d'arrêtés initiaux, complémentaires ou modificatifs, ainsi que les récépissés de déclaration doivent être affichés en mairie sur une période de 1 mois minimum.

- Aucun dossier n'a été soumis à enquête publique en 2022 (4 en 2021)
- Mesure de publicité et d'affichage d'arrêtés complémentaires, de récépissés de déclaration : 5 mesures en 2022 (9 en 2021)

Participer aux visites des commissions de sécurité dans les ERP (Établissements Recevant du Public) :

Le service représente le maire au groupe de visite des commissions de sécurité

- Visites périodiques : 102 (92 en 2021)
- Visites de réception de travaux : 16 (20 en 2021)
- Visite hors programme : 1 (5 en 2021)
- Réunions de la commission de sécurité d'arrondissement : 10 (et rédaction d'un avis motivé).
- Réunions de la sous-commission départementale de sécurité : 14 (et rédaction d'un avis motivé).
- (6 avis défavorable à la poursuite d'activité et 2 levées d'avis défavorables).
- Réunions de la sous-commission départementale d'accessibilité : 16 (rédaction d'un avis motivé).

Autoriser des travaux d'aménagement dans les ERP

Les travaux d'aménagement intérieur d'une ERP, non soumis à déclaration de travaux ou à permis de construire, sont soumis à autorisation d'aménagement (AT)

- Dossiers de travaux d'aménagement : 181 (+ 5 %)
- Arrêtés d'autorisation au titre du CCH de construire un ERP : 56

Appliquer le transfert de compétence et la convention avec la mairie de Guilers sur le Parc de Penfeld et le Manoir de Kéroual

Par arrêté préfectoral du 20 décembre 2005, les pouvoirs de police en matière de sécurité détenus par le maire de Guilers pour les manifestations culturelles et sportives organisées au parc de Penfeld, ont été transférées au président de Brest métropole.

- Etude de dossiers Penfeld : Mégaland, Lunapark, National de Pétanque de Brest, spectacle « Les Bodin's », Gala IMT.
- Etude de dossier Kéroual : Astropolis

Mettre en œuvre et suivre les plans de secours externes (État, Préfecture) : Grippe Aviaire, Plan Vigipirate, Plans Particuliers d'Intervention, Plans Particuliers des Risques Technologiques

- Suivi des travaux des 4 Commissions de Suivi de Site (CSS) en place sur Brest métropole (zone portuaire, port militaire, dépôt Maison Blanche et pyrotechnie Saint-Nicolas).
- Mise à jour du Plan Particulier d'Intervention de la base navale de Brest.
- Mise à jour du Plan de Secours Spécialisé du Stade Francis Le Blé.
- Révision du Plan POLMAR Terre.
- Participation à l'élaboration du Plan d'Ultime Secours en Eau (pilotée par Eau du Ponant)
- Participation à l'exercice NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique) dans la base navale le 19/01/2022.
- Participation à l'exercice PPI de la zone portuaire le 08/11/2022.
- Pilotage des actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif Vigipirate : sécurisation des manifestations sur les espaces publics.

Elaborer des plans internes de secours :

- Suivi des procédures d'astreinte dans la collectivité et de la mise à jour des documents supports, mise en ligne des documents de la « mallette » de l'astreinte DG.
- Suivi des stocks de produits et matériels liés à la gestion de crise. Distribution des masques pour le personnel de la collectivité et gestion du stock.
- Suivi de la procédure d'inscription au registre des publics vulnérables et élaboration d'un registre complémentaire d'alerte et de protection.
- Suivi des protocoles dans le cadre de la pandémie Covid-19.

Appliquer la partie administrative de la procédure concernant les Immeubles Menaçant Ruine (IMR) :

- Suivi et mise à jour de la cartographie des bâtiments faisant l'objet d'une procédure de péril.

- Une négociation amiable est engagée avec les propriétaires avant tout déclenchement éventuel d'une procédure de péril. Certains bâtiments font l'objet d'un suivi régulier.
- Au 31décembre 2022, 12 immeubles font l'objet d'un arrêté de péril, dont 1 fait l'objet d'une procédure de démolition. Tous ces immeubles sont inoccupés.
- Enfin, 2 arrêtés de péril pris en 2018 et 2020 ont été levés en 2022, ils concernent des immeubles d'habitation.

Année d'ouverture du dossier	Nombre de dossiers	État des dossiers au 31/12/2021
2022	21	20 en cours dont 3 sous arrêté de péril 1 clos
2021	11	11 en cours
2020	6	4 en cours 2 clos
2019	3	3 en cours dont 2 sous arrêté de péril pris en 2019
2018	3	2 en cours 1 sous arrêté de péril de 2018 classé
2017	7	7 en cours dont 4 sous arrêté de péril
2016	3	3 en cours
2014	1	1 en suivi
2013	1	Sous arrêté de péril pris en 2013
2012	2	Dont 1 avec arrêté de péril pris en 2012
2011	1	Sous arrêté de péril pris en 2011
2008	1	1 en suivi

Il est à noter la poursuite des échanges avec la Direction de l'Habitat de la métropole sur les possibilités de transfert du pouvoir de police du maire vers le président de la métropole en matière de lutte contre l'habitat indigne. Ce transfert devrait être opérationnel courant 2023.

Coordonner la mise en œuvre des études de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP) :

- La création ou l'extension des établissements recevant du public (ERP) de 1ère et 2ème catégorie, des ERP d'enseignement de 3ème catégorie, ainsi que des opérations d'aménagement qui, en une ou plusieurs phases, ont pour effet de créer une surface de plancher supérieure à 70 000 mètres carrés, est soumise préalablement à une étude de sûreté et de sécurité publique
- Trois études en 2022 : Magasin Brico Dépôt, bâtiment de loisirs Speed Park et Océanopolis (extension)

Porter l'information aux publics en matière de risques

Réaliser des études de dossiers relevant des risques naturels, technologiques, sanitaires et veiller au bon déroulement des grands rassemblements et manifestations sur l'espace public :

- Conseils sur l'application, l'interprétation et les compensations envisageables en matière de réglementation incendie, sécurité, visites d'ERP non suivis par la commission de sécurité, travaux de mise en sécurité, organisation de la sécurité et évacuation.
- Réception des demandes de survol de l'espace aérien par drone.
- Conseils sécurité sur diverses manifestations à la demande des services organisateurs :
  - Le Printemps des Sonneurs,
  - Présidence Française de l'Union Européenne,
  - La Fête de la Musique,
  - Astropolis,
  - Feu d'artifice du 14 juillet,
  - Les Jeudis du Port,

- 30 ans des Fêtes Maritimes,
- Foire Saint Michel,
- Les journées du Patrimoine,
- Les Pétarades,
- Grand Bain,
- Marché de Noël,
- Marché à manger Taste Ouest,
- Tokyo Market, Binz Market
- Championnat du monde iQ Foil,
- Courses pédestres et cyclistes,
- Bal des Pompiers
- Le Miam Tour
- Animations sur la place des Machines des Ateliers des Capucins,
- Implantation de chapiteau dans le cadre de la saison nomade du Quartz

Assurer l'interface entre la Collectivité et le Service Départemental d'Incendie et de Secours :
Le service est le point d'entrée pour le SDIS, auprès de la métropole.
Il gère le budget relatif à la part de la métropole au fonctionnement du SDIS (9 705 804 € en 2022). Il établit les conventions fixant la participation financière de la métropole au programme d'investissement des travaux dans les centres de secours de Brest Kerallan et Brest Foch (200 k€ pour la période 2021-2022).
Enfin, il pilote, avec l'appui de l'aménagement urbain, l'étude diagnostic / scénarios d'évolution du centre de secours principal de Brest.

Information du public :
- Mise à jour des pages « Risques majeurs » sur le site Brest.fr.
- Diffusion des alertes météorologiques.
- Diffusion des alertes sur la pollution de l'air.
- Organisation des essais mensuels des sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP).
- Mise à jour du DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) et distribution à tous les foyers brestois.

Favoriser les changements de mode de déplacements tout en administrant le stationnement payant, les zones bleues ainsi que le stationnement gênant

L'année 2022 a acté la création du service « régulation du stationnement et tranquillité urbaine » (**comité technique de Brest métropole du 4 janvier 2022). La nouvelle organisation de service a pris effet à compter du 1er avril 2022.**
Le service « régulation du stationnement et tranquillité urbaine » est supervisé par 1 cadre A (attaché, responsable de service, ayant pris ses fonctions le 3 octobre 2022) et il est composé de deux unités :
- L'unité régulation du stationnement (anciennement intégrée au service domaine communal) ;
- L'unité brigade de tranquillité urbaine, dont les 6 premiers agents ont pris leur fonction le 10 octobre 2022.

Dans ce contexte, les effectifs de l'unité stationnement sont passés de 20 à 19 ETP (non remplacement d'un départ à la retraite au 1er novembre 2022 au profit du financement d'un poste à la BTU).

L'unité régulation du stationnement a pour mission de veiller à la bonne rotation des véhicules en centre-ville et dans les polarités de quartier afin d'augmenter l'attractivité, faciliter l'accès aux commerces et préserver le bien vivre ensemble.

L'unité est mutualisée comme suit :
- Brest métropole : compétente pour le contrôle du stationnement payant et l'émission des forfaits de post-stationnement (FPS), l'instruction des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) et l'établissement des rapports annuels s'y afférant ;
- Ville de Brest : compétente pour le relevé des contraventions aux dispositions concernant l'arrêt ou le stationnement des véhicules gênants, très gênants, abusifs ou interdits.

Contrôler l'acquittement de la redevance de stationnement, émettre des forfaits de post-stationnement et gérer les contestations dans la phase amiable et la phase contentieuse

12 agents sont affectés à la surveillance du stationnement payant conformément aux engagements contractuels avec le délégataire Brest'Park. 3 810 places payantes en voirie sont contrôlées chaque demi-journée.

43 428 forfaits de post-stationnement ont été émis en 2022 contre 44 290 en 2019, 23 062 en 2020 (année particulière liée à la pandémie avec une interruption du contrôle du 16 mars au 2 juin 2020) et 39 427 en 2021.

Sur ces 43 428 FPS émis, 1 259 recours administratifs préalables obligatoires ont été formés auprès de Brest métropole, soit un taux de contestation de 2,9% (3,3% en 2019, 2,8% en 2020 et 2021). 2 agents administratifs sont affectés à l'instruction des recours.
Les principaux motifs de recours sont les suivants :

- Paiement de la redevance valide lors du contrôle mais ticket comportant une erreur dans la plaque (22%) et paiement de la redevance quelques minutes après le constat de l'agent (7%) ;
- Personnes bénéficiaires de la gratuité du stationnement : titulaire d'une carte de stationnement pour personnes handicapées ou accompagnateur d'une personne titulaire (16%) ;
- Cession du véhicule antérieure à l'émission du FPS (13%).

60% des recours ont donné lieu à une annulation de l'avis de paiement. 40% des recours ont été rejetés et les avis de paiement maintenus.

En 2022, la collectivité a traité 149 dossiers de requête de la Commission du contentieux du stationnement payant, contre 57 en 2019, 62 en 2020 et 154 en 2021. 118 décisions ont été rendues en 2022, contre 9 en 2019, 27 en 2020 et 83 en 2021 (aucune en 2018).

Le total des recettes d'encaissement d'avis de paiement de forfaits de post-stationnement atteint 956 790 € en 2022 (943 069 € en 2019, 531 574 € en 2020 et 832 695 € en 2021). Pour rappel, en 2020, une baisse de -268 426 € avait été constatée par rapport aux prévisions faites au BP 2020 (800 000 €) dû à l'arrêt du contrôle du stationnement payant du 16 mars au 2 juin, mais aussi à la suspension de l'impression et de l'envoi des avis de paiement par l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), du 20 mars jusqu'au 23 juin 2020.

Surveiller les occupations illicites de l'espace public en termes de stationnement gênant, très gênant, abusif ou interdit et sanctionner par les dispositions prévues au Code de la route

4 agents sont affectés à la surveillance du stationnement gênant et des zones bleues.
En 2022, l'unité a dressé 7 926 contraventions aux dispositions concernant l'arrêt ou le stationnement des véhicules gênants, très gênants, abusifs ou interdits, dont 2 868 constats relevés en zones bleues (1 026 places réparties sur les quartiers suivants : Bellevue, Cavale Blanche, Europe, Haut Jaurès, Kerbernier, Lambézellec, Pilier Rouge, Port, Recouvrance, Saint-Marc et Saint-Pierre), soit près de 36% des contraventions.
Pour rappel, 17 569 PV ont été dressés en 2019, 7 550 en 2020 et 8 413 en 2021.

En 2022, l'unité a été consultée à 70 reprises par le ministère public pour obtenir des éléments complémentaires sur les procès-verbaux faisant l'objet de requêtes en exonération de contrevenants (photographie caractérisant l'infraction et avis de l'agent verbalisateur). L'officier du ministère public avait sollicité l'unité 303 fois en 2019, 91 fois en 2020 et 40 en 2021.

Plusieurs éléments peuvent expliquer la baisse des sollicitations du ministère public :

- Arrêt du système de lecture automatisé des plaques d'immatriculation (LAPI) équipé du dispositif de verbalisation assistée par ordinateur (VAO) en août 2020 suite à la mise en demeure de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ;
- Arrêt de la surveillance en soirée jusqu'à 20h30 l'hiver et 21h30 l'été à compter du mois d'août 2020.

Il sera intéressant de suivre l'évolution de ce taux de contestation en 2023 en lien avec la mise en place de la brigade de tranquillité urbaine et les nouvelles compétences détenues par les agents de surveillance de la voie publique recrutés au sein de cette brigade.

Entretenir la relation avec Brest'Park dans le cadre de la délégation de service public

Le contrat de délégation de service public concédé à Q-Park en 1993 arrive à échéance le 4 avril 2023 et ne sera pas renouvelé au profit de la création de Brest'aim SPL (Société Publique Locale).
Le conseil de métropole du 9 décembre 2022 a approuvé les principes du projet de contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service public de stationnement en ouvrage et sur voirie par la délibération n° C 2022-12-215.

Sur la base des principes approuvés dans la délibération n° C 2022-01-009 du 28 janvier 2022, il est proposé de faire évoluer les tarifs en septembre 2023 pour répondre aux enjeux identifiés :

- Garantir l'attractivité résidentielle du centre-ville : il est proposé un abonnement sur voirie en zone verte à 20 €/mois (contre 25 € aujourd'hui) et des abonnements en parcs soit permanent à 40 €/mois (contre 67 € auj.), soit Nuit et WE à 30 €/mois ou encore petit rouleur à 20 €/mois + 1,50 €/sortie jusqu'à 40 €.
- Faciliter l'accès aux commerces pour des arrêts de courte durée, avec le maintien de la demi-heure gratuite une fois par jour, une hausse tarifaire marquée pour les 15 et 30 min, afin d'assurer une rotation plus importante sur voirie : 15 minutes : 0.5 € (contre 0.20 € toutes zones aujourd'hui) et 30 minutes : 1€ (contre 0.5 € toutes zones). L'heure, quelle que soit la zone, passe au-dessus du ticket unité du réseau de transports collectifs à 1.80 €.
- Déplacer le stationnement « visiteurs » et « actifs » de moyenne et longue durée vers les espaces dédiés (parcs en ouvrage et en enclos). Comme sur voirie, l'heure de stationnement en parc et dans les parcs en enclos est à 1,80 € mais entre 2 et 3h le tarif reste à 3,40 € contre 3,40 € pour 2h et 5 € les 3 heures sur voirie.
- Des formules d'abonnement, notamment pour les actifs sont proposées : abonnement permanent à 90 €/mois (contre 67 €/mois auj.) ; abonnement 5j/7 de 7h30 à 20h à 50 € (nouveau forfait.) ; abonnement 6j/7 de 7h30 à 20h à 60 € (contre 48,50 €/mois auj.) ; abonnement covoitureurs à 60 €/mois 5j/7 et abonnement semaine à 30 €.
- Adapter la règlementation aux problématiques spécifiques des professionnels mobiles : sur voirie, le forfait artisan est étendu aux professions de soins sur la base de 10 €/jour et 50 €/mois. En parc, les formules d'abonnements semaine ou mensuel sont également accessibles.
- Création d'abonnements vélos et 2 roues motorisés dans les parcs équipés ou à équiper : abonnement pour le stationnement d'un vélo 12 €/mois ou 20 € /trimestre et 40 €/an – 20 €/mois pour un vélo cargo - abonnement motos permanent à 50 €/mois, 30 €/mois pour les résidents ou 30 €/mois 6j/7 de7h30 à 20h.

Les recettes totales de voirie pour 2022 s'élèvent à 3 422 119 € (contre 4 084 222 € en 2019, 2 729 988 € en 2020 et 3 335 282 € en 2021). La baisse constatée en 2020 par rapport à 2019 s'explique par la gratuité du stationnement lors du premier confinement national. En 2022, le ticket gratuit représente 41% des transactions (1 122 557 transactions gratuites sur un total de 2 688 942 transactions comptabilisées sur l'année tout moyen de paiement confondu), contre 38% en 2021.

Assurer la relation à l'usager pour les questions de stationnement via l'accueil physique et téléphonique et remonter les informations aux services compétents

En 2022, l'unité régulation du stationnement a traité 931 appels téléphoniques et accueils physiques ainsi que 283 courriers ou courriels (dont 25 enregistrés au secrétariat général). 431 signalements ont été rédigés par les agents sur leur terminal de verbalisation (PDA) et 19 fiches ont été transmises via l'interface Relations aux administrés.

Gérer et rendre visibles les usages sur le domaine public communal, l'espace public marchand

Réhabiliter les halles Saint-Louis
Le projet initié en 2021 s'est poursuivi tout au long de l'année 2022. Deux marchés ont été mis en œuvre: l'un pour assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement financier et juridique pour la gestion et l'exploitation des halles Saint-Louis, le second pour confier à Bma SPL mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée (cf. supra, introduction du rapport). Les principales parties prenantes se sont régulièrement réunies afin d'échanger et de s'assurer du respect du rétro-planning mis en place. La communication auprès des commerçants des Halles et du grand public a débuté. Quant au modèle économique d'exploitation des futures halles, il s'affine progressivement notamment lors de réunions techniques mensuelles.

Par ailleurs, sur toute l'année, le service a poursuivi son accompagnement quotidien des commerçants et le suivi de la maintenance des halles. Recettes de loyers : 90 795 €

Organiser la Foire Saint-Michel
Cette année 2022 a été marquée par le retour de la Foire Saint Michel. Elle a connu un fort succès auprès de la population Brestoise et des alentours. Le déballage des particuliers s'est déroulé sur 2 jours et la braderie des commerçants, ainsi que la fête foraine, sur 5 jours, comme la ville s'y était engagée en 2020.

Moyens humains sur l'évènement :

Volontaires tous services	88 agents sur l'ensemble du dispositif
Assist'Sécurité	38 agents – 1669 heures

Auxquels il convient d'ajouter la participation des services DPL, Voirie et Propreté dans le cadre de leurs activités respectives.

Un remaniement du stationnement pour l'évènement :
1511 places de stationnement neutralisées, dont 12 places PMR neutralisées, et 65 créations de places repositionnées

Budget de la Foire St Michel :
Recettes : 24 875 €
Dépenses : 73 800 €

Gérer l'utilisation de l'espace public à des fins commerciales et privatives

Le service domaine communal procède à la délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public à des fins « d'animations commerciales » qui visent à participer au développement économique de l'espace public. En 2022, 7 commerçants en vente ambulante alimentaire (food-truck) ont exercé sur 11 points de vente alimentaire proposés sur la ville de Brest. Recettes : 3 880 €

Gérer les marchés (de détails) et appliquer leur règlementation
Brest compte 26 marchés hebdomadaires. Sur les plus petits d'entre eux, 2 à 5 commerçants exercent leur activité. Sur le plus grand, le marché du dimanche de Siam-Saint-Louis, les visiteurs peuvent rencontrer plus de 150 professionnels. Tout au long de l'année, le service veille à la qualité de ces lieux de vie brestois tant pour les professionnels que pour les visiteurs.
A la sortie de la crise sanitaire, la configuration des marchés est progressivement redevenue quasi-identique à celle de l'avant-crise. Le service a adapté à plusieurs reprises l'organisation des marchés. Ces modifications ont été réalisées en concertation permanente avec les commerçants référents des marchés et le syndicat des marchés de France. Ces référents et organismes se sont fortement engagés, en lien étroit avec la collectivité.
Compte-tenu de travaux sur la place de la Tour d'Auvergne, le carré des producteurs, a quant à lui été déplacé sur le parking Saint Louis.
Les autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public délivrées aux professionnels par emplacement fixe sont renouvelées chaque année. Plus de 290 AOT sont en cours de rédaction.

Administrer et veiller à la bonne tenue des terrasses
En 2022, 161 établissements se sont vu délivrer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public par une terrasse non ancrée au sol.
Recettes : 233 558 €
Reversement Q-Park (place de stationnements) : 20 000 €

Gérer, dynamiser, et assurer la maintenance des Halles de Saint-Martin
L'année 2022, a vu pour les halles Saint Martin la fermeture de 3 stalles qui ont peiné à trouver repreneur.
Fin 2022, l'une des 3 stalles vacantes a été reprise par un boucher et courant 2023, les 2 autres devraient être louées.
Recettes de loyers : 37 216 € (37 976 € en N-1)

Administrer et accompagner les usagers assujettis à la taxe locale sur la publicité (enseignes, panneaux publicitaires…) tout en luttant contre la pollution visuelle

Instituée à Brest depuis 2010, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) concerne tous les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique, sur le domaine public comme sur le domaine privé soit 2 312 professionnels sur la Ville dont 511 redevables + 13 publicitaires.
Cette taxe s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement. C'est un outil de régulation qui permet de contenir la surenchère d'affichages publicitaires et de lutter contre la pollution visuelle. Les enseignes de moins de 7 m² sont exonérées de taxe et celles qui sont comprises entre 7 et 20 m² bénéficient d'une réfaction de 50%.
Par la mise en place d'une politique d'accompagnement et de conseils par le service domaine communal, l'esprit de la loi est désormais pris en compte par les redevables. Recettes : 1 300 000 € (1 220 598 € en N-1).
Le service a instruit également 154 demandes d'enseignes dont 84 sur le périmètre protégé AVAP, en lien avec la métropole et l'Architecte des bâtiments de France.

Administrer et organiser l'espace public en vue de travaux sur les bâtiments (gestion de chantiers)
Les travaux réalisés en domaine privé génèrent une emprise sur le domaine public. Une autorisation d'occupation du domaine public est obligatoire. Elle permet le bon déroulement du chantier tout en garantissant la sécurité des autres usagers. En 2022, le service a géré 1 279 demandes d'autorisation (1 196 en N-1).
- Recettes : 294 091 € dont 32 927 € pour Brest Métropole (275 116 € en N-1)
- Reversement Q Park : 32 927 €

Activités complémentaires
- Occupations du domaine public non retenues dans la cartographie des missions : étalages devant les commerces, dépôts privatifs, fêtes foraines, cirques, taxis, animations commerciales, conventions de locations publicitaires,
- Taxis : 85 licences sur la ville de Brest

  Recettes : 27 151 € en 2022

- Déménagements : 1 297 demandes ont été traitées cette année (1 167 en N-1). Elles ne donnent pas lieu à encaissement de redevance.
- Street marketing // Appels aux dons : 34 associations ont demandé une occupation de l'espace public (occupation limitée à 6 jours/associations /année). Elles ne donnent pas lieu à encaissement de redevance.

Animer le réseau partenarial de Prévention et de Tranquillité Urbaine (ville de Brest)

Interventions scolaires des médiateurs : produire des actions de prévention des incivilités dans les établissements scolaires :
Objectifs : Prévenir, dès le plus jeune âge, les incivilités et les violences diverses sous forme de quizz, de jeux de rôles, d'analyses, de débats. Faire participer, réfléchir et réagir les jeunes sur le thème du respect et du vivre ensemble. Faire connaître les missions des médiateurs et permettre leur identification hors de l'établissement.

En raison de la crise sanitaire, les interventions dans les établissements scolaires (Publics : élèves de CM 1, CM 2, 6ème et 5ème des écoles et collèges publics et privés brestois) n'ont repris qu'à partir de novembre 2022.
16 interventions ont eu lieu sur deux mois et ont concerné : 2 établissements secondaires dont 1 public (Iroise) et 1 privé (Croix Rouge), soit un total de 413 élèves. S'agissant des sujets à traités, les demandes des établissements scolaires concernent les thèmes liés au savoir vivre ensemble, au respect des autres mais également, et de manière croissante, la prévention du harcèlement et les usages du numérique.
Cette année, les médiateurs ont élaboré un nouvel outil pédagogique dédié aux classes primaires de CM1 et de CM2 afin que l'animation soit plus interactive. Jusqu'à présent, l'animation s'adressait à l'ensemble de la classe. Désormais, les élèves sont répartis en plusieurs groupes et s'expriment sur différents thèmes à partir de mots clés et d'expressions. In fine, un rapporteur résume l'échange devant toute la classe.
Cette nouvelle méthode d'animation sera mise en place au début de l'année 2023.

Projet en cours d'élaboration : Plan alcool brestois – animation « la dernière soirée »
Dans le cadre du plan alcool, une vidéo nommée « la dernière soirée » a été créée par des jeunes accompagnés par les animateurs des trois foyers de jeunes travailleurs des amitiés d'Armor, l'association Addictions France, le service Promotion de la Santé ville de Brest, TGB, et la Mission Dynamiques Éducatives et Jeunesse Brest & Métropole.

L'objectif est de faire connaître les bonnes pratiques pour prévenir et réduire les risques associés à des alcoolisations dans un cadre festif, auprès du public lycéen identifié comme prioritaire. Après un test en 2022 auprès des étudiants de l'ITES, ce projet débutera en 2023 auprès de foyers de jeunes travailleurs et de lycéens en internats. Il sera animé par deux médiateurs et un chargé de projets jeunesse. Les médiateurs ont été formés sur les addictions mais ils n'interviendront que sur la partie « réduction des risques ».

Intervention des médiateurs urbains sur les espaces publics

Les médiateurs urbains interviennent sur les espaces publics pour apporter une présence rassurante et dissuasive, informer, orienter, gérer certains conflits, analyser les troubles d'usages et prévenir les conduites à risques.

Nombre d'heures de présence sur les espaces publics, par quartier, pour l'année 2022

Semaine	Données	Bellevue	Centre	Europe	Lambézelle	Quatre Mo	Saint Pierre	Saint Marc	Total général
Lundi	nombre de passages	16	142	30	22	27	24	42	303
	temps passé	23:50:00	214:40:00	40:40:00	37:35:00	39:20:00	37:45:00	69:50:00	463:40:00
Mardi	nombre de passages	29	219	24	33	40	22	46	413
	temps passé	51:10:00	398:20:00	39:10:00	54:25:00	67:35:00	36:35:00	78:25:00	725:40:00
Mercredi	nombre de passages	24	240	50	35	61	31	65	480
	temps passé	43:35:00	348:55:00	74:30:00	62:00:00	102:50:00	51:40:00	111:20:00	794:50:00
Jeudi	nombre de passages	37	208	34	32	49	32	43	435
	temps passé	59:45:00	321:45:00	53:20:00	52:05:00	80:10:00	52:35:00	67:10:00	686:50:00
Vendredi	nombre de passages	22	213	36	46	50	20	55	461
	temps passé	34:20:00	313:10:00	57:20:00	70:45:00	95:05:00	36:40:00	94:30:00	701:50:00
Samedi	nombre de passages	11	79	7	8	23	11	21	160
	temps passé	19:35:00	119:05:00	15:50:00	15:30:00	46:35:00	20:30:00	43:20:00	280:25:00
Dimanche	nombre de passages	1	18	0	0	0	0	0	19
	temps passé	4:30:00	89:00:00						93:30:00
Total nombre de passages		140	1119	181	176	250	140	272	2278
Total temps passé		236:45:00	1804:55:00	280:50:00	292:20:00	431:35:00	235:45:00	464:35:00	**3746:45:00**

Le nombre de passages et le temps passé sur les différents quartiers ont augmenté par rapport à ceux de 2021 (3746 h en 2022 contre 2829 h en 2021). Cela s'explique par la diminution du nombre d'autorisations spéciales d'absences liées à la garde d'enfants contaminés par le Covid-19 et le retour sur les espaces publics de certains agents qui, considérés comme vulnérables au regard de la pandémie, s'en trouvaient écartés.

Les différents types d'interventions sur l'année 2022

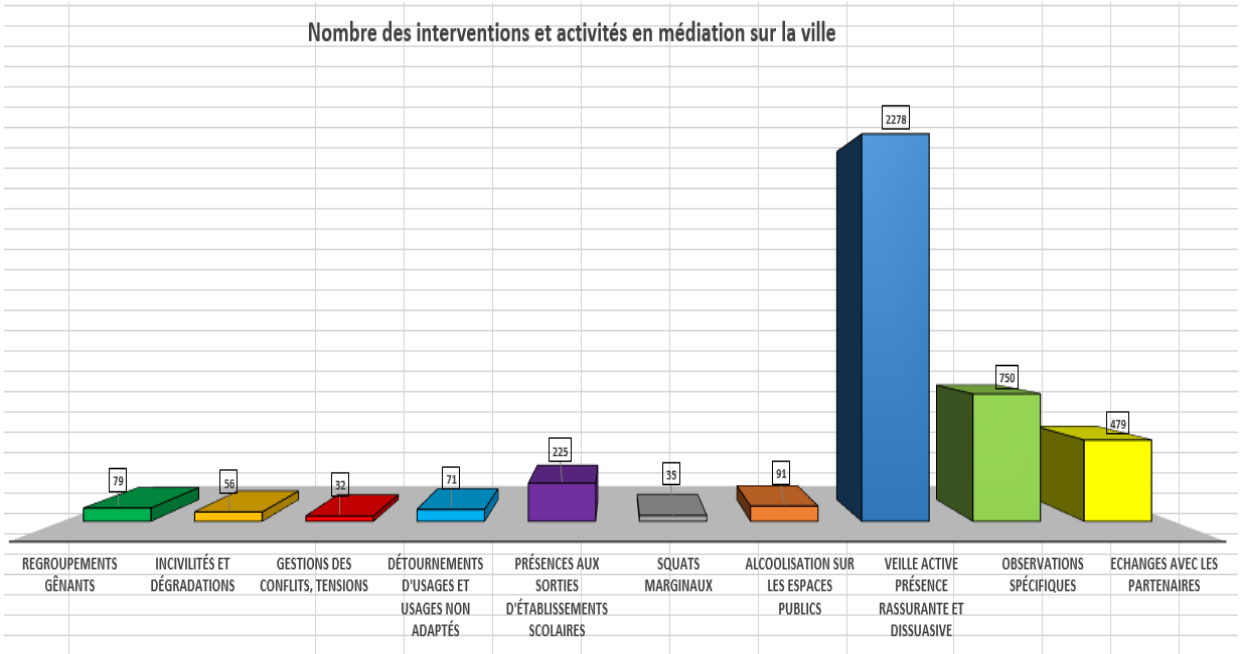

Quatre quartiers comptabilisent davantage de passages et de temps passé sur les espaces publics :

Le territoire du **centre-ville** comptabilise un peu plus de 50 % du total. En effet, la problématique liée aux comportements des livreurs de repas à domicile ou encore celle concernant les regroupements de marginaux sur les espaces publics, sont prégnantes sur ce secteur de la ville. Par ailleurs, le centre-ville est très fréquenté puisqu'il concentre une grande partie des commerces et lieux de loisirs et de détente. Enfin, plusieurs événements à caractères festifs, et culturels sont également organisés sur le centre-ville.
Au sujet de la problématique liée aux livreurs de repas à domicile, les médiateurs urbains ont effectué de nombreux passages pour observer et collecter des informations relatives au positionnement des livreurs en attente des commandes. Au-delà de l'observation, les médiateurs urbains sont également intervenus auprès d'eux concernant le stationnement gênant ou encore le harcèlement de rue.
S'agissant des regroupements de marginaux, les médiateurs urbains sont principalement intervenus sur deux secteurs : au niveau du passage Pavie de la galerie Siam (passage encombré, chiens non tenus en laisse, alcoolisation, présence de déchets et salissures) et au square Balouet (alcoolisation, tapages diurnes dus à la diffusion de musique amplifiée). Si les interventions des médiateurs donnent des résultats satisfaisants concernant la galerie Siam, les troubles perdurent au niveau du square Balouet. Ce sujet fait partie des points abordés avec le commissariat à l'occasion des GPO du centre-ville.
Par ailleurs, les médiateurs urbains ont renforcé en début d'année 2022 leurs présences aux abords de la placette Glasgow, des marches de l'Hôtel de Ville et de la placette Jaurès suite à des signalements relatifs à des troubles générés par l'arrivée de nouveaux jeunes majeurs migrants. Les médiateurs sont intervenus ponctuellement, lorsque la situation le permettait et dans le cadre de leurs compétences, en effectuant des rappels à la règle. Toutes les informations ont été relayées à la police nationale.
Enfin, l'organisation du marché de Noël et la nécessité d'apporter une présence rassurante et dissuasive à proximité des commerces sur la période des fêtes de fin d'année, a encore significativement mobilisé la médiation urbaine. Les médiateurs urbains étaient également présents à l'occasion des matchs de la coupe du monde qui pouvaient engendrer des rassemblements importants sur le centre-ville.

Le quartier de Saint-Marc a également mobilisé les médiateurs urbains, de manière plus importante. Ceux-ci sont intervenus très régulièrement à proximité du lycée de l'Iroise et du lycée de Fénelon, suite à plusieurs doléances concernant des faits de harcèlement de rue en particulier. Ils ont participé à la marche exploratoire organisée sur le secteur de la Place de Strasbourg et du Haut Jaurès et aux différentes rencontres destinées à la recherche de réponses face aux difficultés rencontrées. Par ailleurs, les agents ont été mobilisés du fait de la présence quotidienne d'un groupe de personnes qui s'alcoolisait, place de Strasbourg, et créait des troubles. Les problématiques rencontrées ont amené les médiateurs à initier des interventions communes en lien avec les médiateurs SAM (Solution Action Médiation), les veilles de vacances scolaires, afin de renforcer la présence rassurante et dissuasive, tant sur les espaces publics de manière générale qu'aux abords des arrêts de tramway ou de bus.
Les médiateurs urbains ont également assuré de nombreux passages aux **halles du Pilier Rouge** et au jardin de **Poul-ar-Bachet** (regroupements problématiques sur fond de consommation d'alcool). Ces passages ont permis à l'équipe de sensibiliser les personnes sur le périmètre interdisant la consommation d'alcool sur les espaces publics.

Concernant **le quartier de Lambézellec**, les médiateurs ont assuré une présence renforcée sur Kérédern du fait du climat d'insécurité généré par le nombre important de véhicules incendiés, l'apparition de rodéos et de différents troubles engendrés par un groupe de jeunes en particulier. Ils ont réalisé des points de situation réguliers avec les partenaires du quartier (équipements, gardiens BMH) et les habitants.

Enfin, la place René Le Saëc, sur **le quartier des Quatre-Moulins**, a concentré beaucoup de passages des médiateurs urbains (regroupements problématiques sur fond de consommation d'alcool et comportements inadaptés générant un sentiment d'insécurité).

Interventions en soirée ou à l'occasion d'événements particuliers en journée le week-end
Les médiateurs urbains interviennent à l'occasion des événements festifs, organisés ou spontanés, sur les espaces publics, afin d'assurer une présence rassurante et dissuasive, d'assurer une veille active, d'informer et d'orienter, d'intervenir en médiation et réduction des risques. Ils peuvent également intervenir à l'occasion de journées de week-end (samedis et dimanches), selon les besoins, sur certains espaces publics plus fréquentés à certaines périodes (centre-ville et Capucins lors des fêtes de fin d'année ou pendant les vacances scolaires…). Le nombre d'heures relatif à ces missions spécifiques (120h) est à additionner au temps passé sur les quartiers.

La DPRTU est à l'origine d'un appel à volontaires au sein de la collectivité pour venir renforcer l'équipe de médiation à ces occasions spécifiques. Ces appels à volontaires sont désormais plus nombreux. Il s'agit de rendre davantage visibles et efficients les moyens mis en œuvre par la collectivité en matière de médiation urbaine. Les agents qui interviennent en renforts sont formés par les membres de la DPRTU. Cette année, 28 agents de la collectivité de directions différentes se sont portés volontaires pour renforcer les équipes de médiation pour la fête de la musique, les 30 ans des fêtes maritimes et les jeudis du port.

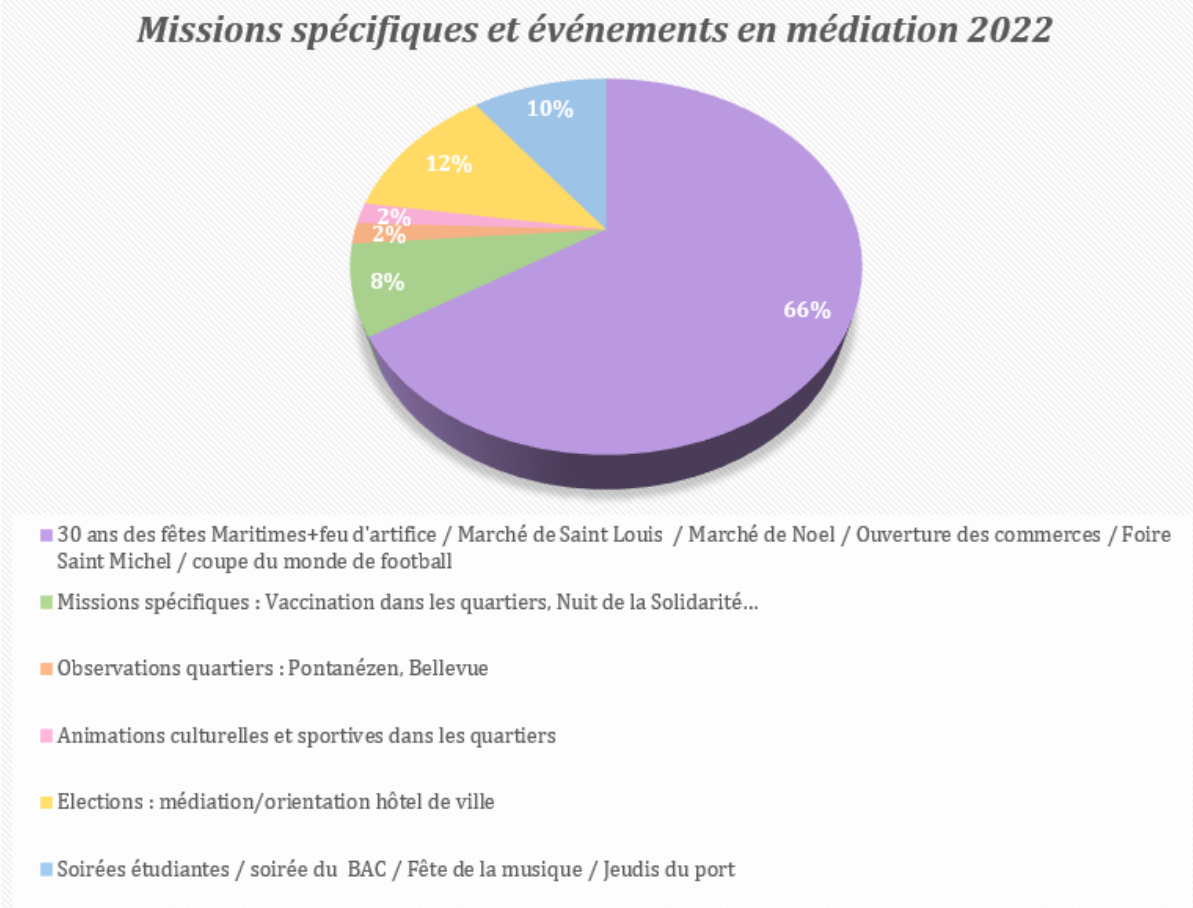

32 interventions en soirée ou à l'occasion d'événements particuliers ont concerné l'année 2022. Quelques interventions sont soulignées ci-dessous :

- 2 journées au mois de janvier ont été organisées dans les équipements de quartier de Kérourien et de Kérangoff afin de proposer une vaccination sans rendez-vous pour toute personne de plus de 12 ans.
- 20 janvier : Nuit de la Solidarité de 20h00 à 23h00
- 21 juin : Fête de la musique de 20h30 à minuit
- 05 juillet : soirée fête du BAC 20h00/23h00.
- Du 10 au 14 juillet : les 30 ans des fêtes Maritimes et le feu d'artifice
- 28 Juillet 4 et 6 aout : jeudi du port de 20h30 à 02h00
- 24 et 25 septembre : foire Saint Michel
- 20 octobre soirée médiation veille de vacances de 20h30 à 23h30
- Dimanches 11 décembre présence sur le marché de Saint-Louis, le marché de Noël et le centre-ville. Ouverture des commerces de 10h30 à13h et de 15h à 20h00
- Samedi 17 décembre : présence rassurante et dissuasive sur le centre-ville de 16h à 20h00 et vigilance à l'occasion de la petite finale (Croatie/Maroc) de la coupe du monde.
- Dimanche 18 décembre : présence rassurante et dissuasive sur le centre-ville de 17h à 20h00 avec une vigilance sur l'après match (Argentine/France) de la coupe du monde.

Analyser et réduire les troubles d'usage sur les espaces publics :

En 2022, les médiateurs urbains ont poursuivi le travail d'observation relatif à la présence des mineurs étrangers en errance sur le centre-ville. Ils ont également remonté régulièrement leurs constats concernant les difficultés rencontrées

place de Strasbourg et effectué des sorties régulières aux abords du lycée de l'Iroise et de Fénelon. Ils ont également pris contact avec les commerçants du secteur et sont intervenus pour rappeler les règles auprès du groupe concerné.

En dehors des situations repérées comme problématiques, de manière générale, cette année, les médiateurs ont renforcé leurs présences aux sorties des établissements scolaires afin d'assurer une présence rassurante et dissuasive et d'entrer en contact avec les jeunes.

Conduire les missions transversales :

La Charte de la Vie Nocturne
Les partenaires : Ville de Brest, Sous-Préfecture, Police Nationale, syndicats professionnels (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie et Syndicat National des Discothèques et Lieux de Loisirs), CCI.
Le pilote de l'action est la ville de Brest.
Composition du comité de suivi et du comité de conciliation : Ville de Brest, Sous-Préfecture, Police Nationale, syndicats professionnels (UMIH et SNDLL), CCI.
En 2022, un comité de conciliation a été organisé afin de traiter les situations de trois bars brestois. Par ailleurs, un comité de suivi a permis aux partenaires de faire le point sur la vie nocturne depuis la réouverture des établissements de nuit suite à la fin des mesures contraignantes liées à la crise sanitaire.

Les mineurs étrangers en errance
Depuis 2018, afin de répondre à la problématique des mineurs étrangers en errance, à l'initiative d'une gouvernance locale (Protection Judiciaire de la Jeunesse – Conseil départemental du Finistère (copilotage) et Ville de Brest) et en lien avec les différents partenaires institutionnels concernés, plusieurs modalités d'accompagnement des mineurs étrangers en errance ont successivement été mises en place.

De septembre 2018 à juillet 2019, des maraudes communes entre la prévention spécialisée (Don Bosco) et de la PJJ ont été mises en place sur Brest. L'association Don Bosco s'est désengagée des maraudes en juillet 2019. Après un relai effectué par l'équipe du point Kerros, de janvier 2020 à janvier 2021 une éducatrice a été recrutée par la Ville de Brest. Ce poste était financé à 50 % par le conseil départemental et à 50 % par la Ville de Brest. Cette éducatrice, positionnée au sein de la DPRTU, menait un travail de maraude et d'accompagnement en lien avec les travailleurs sociaux de la PJJ.

Fin 2020, les constats des différentes institutions ont démontré que très peu de mineurs étrangers en errance ont séjourné sur Brest. Les arrivées des mineurs étrangers en errance sur les moyennes et grandes villes françaises étant fluctuantes, il a toutefois été décidé de maintenir le poste en charge de l'accompagnement de ces jeunes.

Une nouvelle éducatrice, positionnée cette fois au point Kerros, a pris le relai des maraudes et de l'accompagnement des mineurs entre le mois d'avril 2021 et avril 2022. Le poste était toujours financé à parts égales entre le conseil départemental et la Ville de Brest. Les mineurs étrangers en errance ont été très peu nombreux sur Brest en 2021. Suite à la fin du contrat, il n'a pas été décidé de procéder à un nouveau recrutement en 2022. Toutefois, une vigilance particulière est maintenue concernant la problématique des mineurs étrangers en errance au niveau local. La ville reste attentive à la situation et ajustera le dispositif en cas de besoin. A l'échelon national, la Ville de Brest, par l'intermédiaire de la DPRTU, assure une participation active aux échanges sur le sujet, au sein du Forum Français pour la Sécurité Urbaine. Si la situation relative à la présence des mineurs étrangers en errance reste jugée problématique dans de nombreuses villes françaises, l'année 2022 n'a pas connu d'évolution en ce sens à Brest.

Animer les dispositifs de coproduction de la sécurité : Contrat Local de Sécurité (C.L.S.) et Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.M.S.P.D.)

Pour rappel, le Préfet du Finistère, pour l'État, et le Maire de Brest, pour la Ville de Brest, ont signé le 25 novembre 2021 **une convention de sécurité afin de renforcer la sécurité sur le territoire de la commune de Brest** (cf. supra).

Dans la continuité de ce travail, les services de l'État ont souhaité engager un dialogue avec la Ville de Brest au sujet des instances de coproduction de sécurité. Ainsi, au regard des pratiques au niveau national, concernant l'échelon « opérationnel » des instances de coproduction de sécurité, il a été convenu que la police nationale reprenait le pilotage des Groupes de Partenariat Opérationnels, jusqu'à présent animés par la Ville de Brest. À partir du mois de décembre 2022, le commissariat a donc mis en place 4 GPO mensuels correspondants aux 4 secteurs police sur le territoire de la Ville (Centre-Ville et Saint-Marc / Rive Droite / Lambézellec-Pontanézen / Bellevue-Keredern). Une réflexion est en cours

concernant l'échelon « pilotage » des instances, autour d'un travail sur la mise en place de cellules de veilles territoriales, par la Ville de Brest.

Le Contrat Local de Sécurité (C.L.S.)

Tableau de bord des instances du C.L.S.

Groupe de Partenariat Opérationnel	26
Comité de pilotage	1
Cellule opérationnelle	3
Groupe des acteurs urbains	0
Cellule de crise	0
Divers	
TOTAL	**30**

Le Conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance (CMSPD)

La SNPD (Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance) est le fruit d'une large concertation réunissant une centaine de participants, dont les associations d'élu(e)s locaux. Son programme se décline pour 5 ans de 2020 à 2024 et crée une nouvelle dynamique en mobilisant les services de l'État, les collectivités territoriales et les réseaux associatifs. La Stratégie a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire national sans pour autant imposer une politique uniforme. Une large place est faite à l'initiative locale et au droit à l'expérimentation.
Le CMSPD (Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) est l'instance locale en charge de la mise en place la SNPD.

- Le CMSPD constitue ainsi le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la métropole.
- L'instance a pour objectif de favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et les organismes publics et privés concernés. Elle peut également définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.
- Le CMSPD agit au travers 4 axes définis par le bureau de décembre 2021

Groupe opérationnel thématique n°1 : **Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention**
Groupe opérationnel thématique n°2 : **aller vers les publics vulnérables pour mieux les protéger**
Groupe opérationnel thématique n°3 : **La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance**
Groupe opérationnel thématique n°4 : **Le territoire : Vers une nouvelle gouvernance rénovée et efficace**

Chaque axe a fait l'objet d'un travail de concertation, participation afin de définir en premier lieu des mesures, objectifs généraux puis en second lieu décliner plus précisément cette stratégie à travers des objectifs spécifiques, des dispositifs et des outils.
Les participants ont été invités à échanger autour de la stratégie locale pour chaque axe concerné. Il s'agissait de préconiser des mesures en prenant en compte les orientations de la stratégie nationale.
Ces préconisations devaient répondre à deux objectifs :

- Avoir une feuille de route la plus simple et la plus réalisable possible.
- Avoir une stratégie locale suffisamment ouverte et adaptable.

Durant l'année 2022, le CMSPD a réuni les partenaires inscrits dans chacun des axes pour travailler au repérage des problématiques rencontrées et solliciter la mise en œuvre de diagnostics partagés.
Le responsable du CMSPD en charge de l'animation des différents groupes a pour objectif de mettre en lien et en synergie les acteurs de la prévention et de la sécurité du territoire dans un ensemble de co-production de sécurité pouvant répondre de manière très opérationnelle aux difficultés repérées.

Il possède en ce sens différents outils et moyens d'action.

Les actions concrètes développées par le CMSPD :

Déploiement des postes d'intervenants sociaux en commissariats et gendarmerie (ISCG) dans le département du Finistère : Brest métropole a été sollicité par l'État pour contribuer financièrement au déploiement des postes d'ISCG.
Ce projet est intégré dans la convention de sécurité État ville de Brest comme suit :
Afin d'améliorer l'offre d'aide aux victimes au commissariat central de Brest, un projet de développement d'un pôle psycho-social a été mené à la faveur de la création d'un poste d'intervenant social en commissariat.
La collaboration État, Brest Métropole a permis de rendre effectif le recrutement d'une ISC au 1er décembre 2022 (intervention exclusivement en zone police). Le commissariat assure la hiérarchie opérationnelle de l'agent tandis que la Métropole assure la hiérarchie fonctionnelle. Par délégation, le responsable du CMSPD est en charge de l'encadrement et l'accompagnement de l'agent.

Le coportage de la mise en œuvre d'un lieu d'accueil dédié aux victimes, espace d'écoute, d'information et d'accompagnement, ouvrira ses portes en avril prochain.

La Ville de Brest, en lien étroit avec ses partenaires, porte de longue date une attention soutenue aux victimes. Engagée aux côtés de nombreux acteurs publics et associatifs, elle entend aujourd'hui franchir une nouvelle étape en créant un lieu dédié à toutes les victimes et particulièrement celles d'actes de délinquance. Cette nouvelle étape est la concrétisation d'un engagement pris lors de la campagne des municipales 2020 : le lieu d'accueil permanent en centre-ville dédié aux victimes ouvrira ses portes en avril 2023.

Une démarche partenariale pour renforcer l'aide aux victimes

Depuis plusieurs mois, la Ville de Brest a engagé un large travail de réflexion avec les acteurs publics et associatifs afin de traduire dans les faits le renforcement des actions en direction des victimes.

Réunies à différentes reprises, de nombreuses structures associatives (Don Bosco, Croix Rouge, ALMA 29 56, CIDFF, CLCV, CSF, Parentel, Planning Familial, Amicale du Nid, Chris à vif, Nous toutes, Parlons Trans, Stop aux violences sexuelles) et institutionnelles (DDETS – Droit des femmes, Territoire d'action sociale du conseil départemental, Commissariat, Procureur, Défenseur des droits, Conseil départemental d'accès aux droits du Finistère, Conciliateur de justice, Ordre des avocats et Unité accueil des victimes du CHU) ont pu être associées à la démarche.

En parallèle de ce travail engagé, la Ville a conclu un bail pour un local de 210 m² en hyper-centre au 16, rue Victor Hugo.

Dans le cadre cette démarche, l'association Don Bosco, a fait part de son intérêt pour accompagner ce projet en présentant ses réflexions sur la configuration à Brest d'un lieu d'accueil dédié victimes. Ce projet rejoint en tout point l'ambition et les attentes exprimées par la Ville : accueillir, orienter et accompagner les victimes dans un local identifié. Le dispositif a également pour mission d'être centre de ressources pour les partenaires associatifs et institutionnels.

La spécificité brestoise du projet

Il existe aujourd'hui dans certaines villes de France des espaces d'aide aux victimes en direction de publics spécifiques et selon les violences subies (violences faites aux femmes, aux enfants, violences homophobes et transphobes etc.).

La spécificité du projet porté par la Ville de Brest et ses partenaires tient au fait que ce lieu d'accueil s'adressera sans distinction à toutes les personnes victimes ou qui s'estiment victimes d'un préjudice physique, psychique, moral ou matériel.

L'accueil s'adressera à toutes les personnes souhaitant trouver une réponse adaptée à leur situation sans exclusion, discrimination et stigmatisation.
La Ville de Brest affiche cinq ambitions principales pour ce lieu :

- **Favoriser l'accès aux droits des personnes victimes ou qui s'estiment victimes.** Les conditions réunies pour que toute personne victime puisse faire valoir ses droits pourront libérer la parole et entraîner de fait une augmentation du nombre de plaintes enregistrées sur le territoire brestois. Le dépôt de plainte est essentiel puisqu'il a pour effet de déclencher une enquête de police, afin de vérifier l'existence de l'infraction et d'identifier l'auteur d'un délit, et d'amener à une réponse pénale.

- **Faciliter le parcours des personnes victimes.** La présence de professionnels dans un lieu clairement identifié et facilement accessible permettra de mieux épauler les personnes victimes et mieux leur permettre de solutionner les difficultés engendrées par les actes subis.

- **Contribuer au processus de réparation.** Les personnes victimes trouveront de l'écoute, un accompagnement humain et psychologique afin de leur permettre de se reconstruire, de ne plus être perçues uniquement comme des victimes mais comme des citoyennes et citoyens pleinement intégrés à la vie de la cité.

- **Agir sur le sentiment d'impunité** par l'amélioration de l'accompagnement des victimes de la commission des faits jusqu'à l'exécution du jugement, par des professionnels dans un lieu facile d'accès.

- **Renforcer la synergie entre l'ensemble des acteurs** intervenant aujourd'hui dans le domaine de l'accompagnement des victimes (connaissances interinstitutionnelles, formations réciproques etc.) et faire de ce lieu un pôle ressource.

La Ville de Brest conventionne avec l'association Don Bosco

La gestion et l'animation de ce lieu sera confiée à l'association Don Bosco.
Cette convention est conclue dans un cadre de préfiguration pour la période allant du 3 février 2023 au 31 décembre 2023.

Cette période permettra à l'association Don Bosco de démarrer une expérimentation avec les acteurs locaux engagés dans la démarche. À partir de ce lieu, l'association œuvrera en synergie avec les autres associations de l'aide aux victimes pour établir un projet qui réponde au mieux aux besoins des habitante et habitants.

Par le biais de cette convention, l'association s'emploiera à :
- Accueillir écouter et orienter des personnes victimes ou qui s'estiment victimes. L'orientation se fera vers les structures spécialisées qui pour certaines tiendront une permanence dans le lieu ;
- Offrir aux personnes victimes ou qui s'estiment victimes un espace de répit ;
- Organiser des permanences de structures d'aide aux victimes dans le lieu loué par la Ville de Brest ;
- Créer une dynamique partenariale, portée par le poste de coordinateur qui aura pour mission d'animer le lieu et le réseau, de faire émerger des besoins, d'identifier les manques et de faire émerger des propositions communes ;
- Organiser des temps d'information ou de formation à destination des professionnels de l'aide aux victimes.

Réciproquement, la Ville de Brest aidera l'association dans la réalisation de son projet à travers :
- Un soutien logistique par la mise à disposition de locaux. La Ville prendra en charge annuellement le prix des loyers (43 200 €) et les taxes associées (8 400 €). Elle prendra également en charge les fluides, l'assurance et la maintenance quotidienne du lieu.
- Pour la mise en œuvre du projet, l'association bénéficiera également pour 2023 d'une subvention de fonctionnement de 75 000 € et d'une subvention d'investissement de 40 000 €.

Après cette première phase de mise en œuvre, objet de ce premier conventionnement, cette expérimentation pourra être reconduite pour une durée de 2 ans par une nouvelle convention (2024-2025).

Le lieu d'accueil dédié aux victimes devrait trouver rapidement sa place dans le paysage brestois. Les modalités pratiques de fonctionnement de ce lieu seront rendues publiques à l'occasion de l'ouverture du site.
La DPRTU a assuré le fonctionnement de ce dispositif et particulièrement l'organisation du Bureau et de la plénière du CMSPD du 1er décembre 2021 malgré la vacance du poste de coordonnateur prévention de la délinquance depuis le mois de septembre 2021.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisations de l'années particulièrement marquantes pour la vie du citoyen et pour les générations futures.

1- Dispositif expérimental de bénévolat accompagné des personnes en situation de handicap

Description de la réalisation
En septembre 2022, une charte de fonctionnement a été signée entre la ville de Brest, les services d'associations du secteur médico-social, France Bénévolat et les associations en recherche de bénévoles pour permettre à des personnes en situation de handicap de valoriser leur savoir-faire et participer à la vie de la cité.
Ce dispositif expérimental qui sera évalué en 2023 pour être si besoin ajusté et élargi à d'autres acteurs associatifs répond à plusieurs objectifs :

- Prévenir, réduire le risque d'isolement social des personnes en situation de handicap,
- Favoriser l'exercice de leur citoyenneté,
- Répondre aux besoins de bénévolat formulés par les associations partenaires du projet,
- Contribuer à la dé-stigmatisation du handicap.

Il s'adresse à toute personne en situation de handicap de plus de 18 ans.

Apport de cette réalisation au développement durable du territoire
Le tissu associatif brestois s'est toujours distingué par son importance, sa richesse et sa diversité. Force originale de proposition, d'animation, de solidarité, il n'échappe, toutefois, pas aux mutations sociétales, celles liées, entre autres, aux difficultés de renouvellement de ses bénévoles.
De leur côté, les services et établissements du secteur médico-social hébergent, emploient, accompagnent des personnes en situation de handicap dont les besoins de lien social, de rencontres peuvent constituer des leviers potentiels de participation citoyenne.
La démarche de travail proposée, à titre expérimental, par la ville de Brest et ses partenaires entend faire converger l'offre de bénévolat à pourvoir avec les envies de candidats disponibles et volontaires.
Engagée depuis fin 2020, le processus de construction du dispositif « Bénévolat Accompagné » entre les différents acteurs concernés, a donné lieu à une charte de fonctionnement entre les 3 parties prenantes du dispositif : les structures qui orientent des candidats au bénévolat en situation de handicap (5 associations ou entreprise adaptée), France Bénévolat qui propose des missions de bénévolat et les associations qui accueillent les postulants bénévoles (12 associations).

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

- Faire évoluer les représentations liées au handicap,
- Mettre en perspective les compétences des personnes en situation de handicap et réduire les discriminations,
- Contribuer à l'émergence d'une société plus juste et plus respectueuse des différences.

2- Poursuite de la dématérialisation des démarches au sein de l'unité régulation du stationnement

L'unité poursuit la promotion du formulaire de contestation des forfaits de post-stationnement en ligne et constate une montée en puissance de la dématérialisation des démarches depuis 5 ans. En 2022, 72% des recours instruits ont été formés sur le site www.Brest.fr contre 42% en 2018 (ouverture du formulaire en mai 2018), 57% en 2019, 59% en 2020 et 65% en 2021.

3 - Dématérialisation des demandes de travaux d'aménagement intérieur dans les établissements recevant du public (ERP)

Description de la réalisation
À partir de juillet 2022, le service prévention des risques a commencé à utiliser le logiciel Cart@ds pour instruire les dossiers de demandes de travaux d'aménagement intérieur dans les établissements recevant du public.

Ce logiciel, déjà utilisé par les services en charge de l'urbanisme, permet de réceptionner les dossiers au format numérique et de consulter de manière dématérialisée les services compétents en matière de sécurité et d'accessibilité dans les ERP (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère et Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Apport de cette réalisation au développement durable du territoire
Cette action a permis de réduire significativement le volume des dossiers déposés au format papier.

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :
- Réduction de la consommation de papier.

DIRECTION DE LA PROXIMITE

MISSIONS ET ORGANISATION

La direction de la Proximité est organisée autour de 4 secteurs :
- les activités d'accueil présentes à l'hôtel de ville, accueil physique et plateforme téléphonique,
- les 7 mairies de quartier,
- le service décès cimetières, réparti entre l'hôtel de Ville et les 6 cimetières,
- le service Médiations et usages numériques.

A cela s'ajoute une équipe projets et missions transversales auprès de la direction, qui assure des fonctions pour l'ensemble de la ville et de la métropole sur des dimensions liées à la relation aux habitants et à la déclinaison en proximité des politiques publiques :
- conduite de démarches participatives, animation transversale des questions de participation,
- amélioration de la relation usagers,
- mise en place et animation du dispositif de gouvernance de proximité
- projet accès aux droits et inclusion numérique.

ORGANIGRAMME

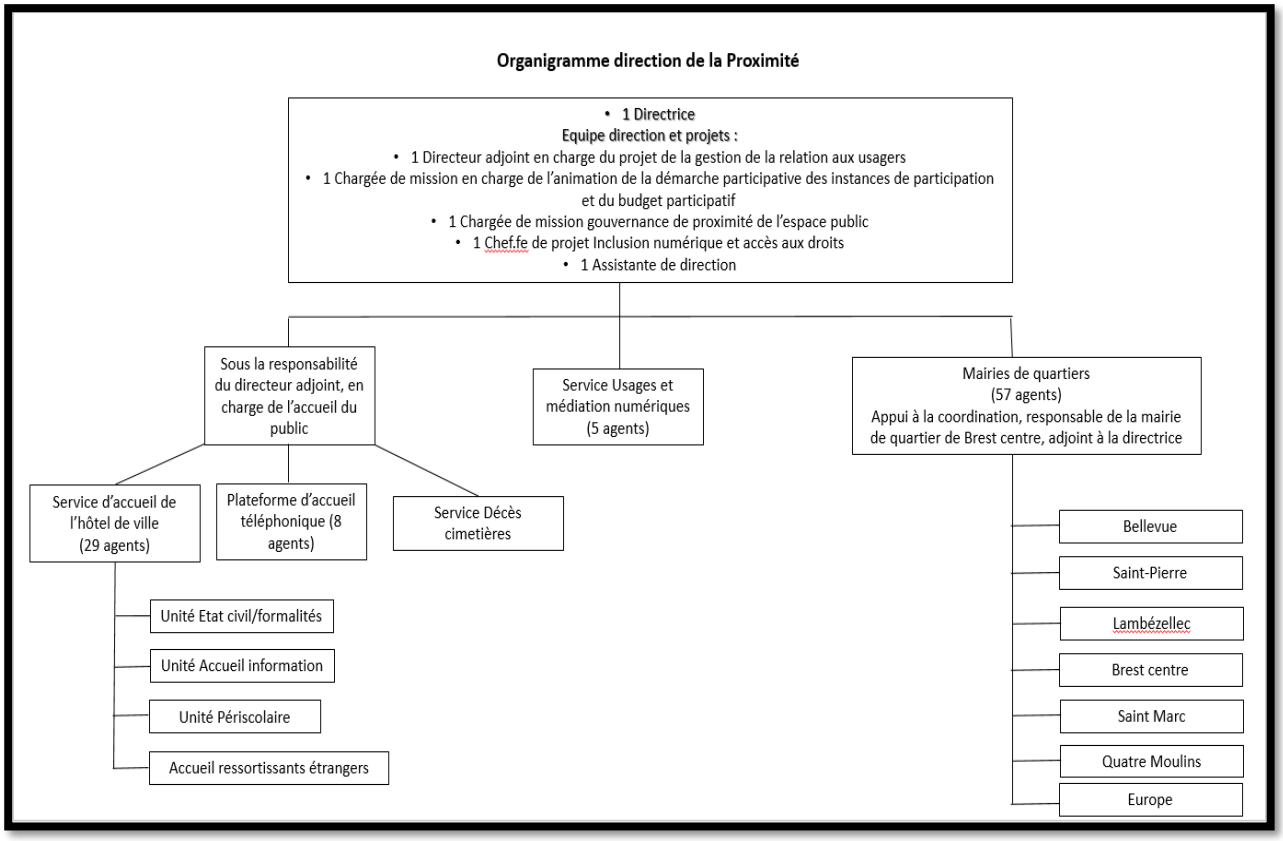

Les missions principales de la direction sont les suivantes :
- Accompagner les citoyens dans l'accomplissement de leurs démarches, améliorer la relation aux usagers,
- Coordonner et animer le dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public à l'échelle de la métropole et dans les quartiers, assurer la veille sur l'espace public
- Promouvoir les démarches participatives
- Gérer les cimetières et les formalités liées au décès
- Développer l'appropriation du numérique par les habitants

Les mairies de quartier ont également une mission transversale de déclinaison et d'articulation des politiques publiques, en proximité, sur leur quartier, afin de répondre aux mieux aux problématiques rencontrées par les habitants. Ainsi elles portent la déclinaison du projet éducatif et citoyen de la ville sur les quartiers, ou contribuent aux projets d'aménagement qui concernent le quartier.

RESSOURCES (arrondi à l'euro supérieur)

	Dépenses inscrites au BP 2022 (DM, report et virement de crédit inclus)	Dépenses réalisées au 31/12/2022		Recettes inscrites au BP 2022 (+DM)	Recettes réalisées au 31/12/2022
Les programmes d'investissement					
Programme 3800 : Budget participatif *	326 600 €	3 394 €			
Les centres *de* coût en fonctionnement					
Piloter, gérer la direction de la Proximité et proj transv – **348.878** + *Charges de personnel*	208 900 € *400 018 €*	181 818 € *403 824 €*		29 400 €	25 000 €
Piloter et gérer la plateforme téléphonique – **028.879** +charges de personnel	3725 € *300 102 €*	2709 € *384 953 €*			

** Budget participatif : montants correspondants aux projets du budget participatif ville de Brest sur les compétences métropolitaines + le montant alloué aux communes pour mettre en œuvre une démarche participative ou renforcer leur enveloppe crédits de proximité.*

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

La plateforme d'accueil téléphonique

La plateforme d'accueil téléphonique a poursuivi le renforcement des réponses et prestations de 1er niveau de façon à accompagner les évolutions des services et répondre aux attentes des usagers.
Ainsi en 2022, la plateforme d'accueil téléphonique a traité en 1er niveau 72 % des appels à destination de la mairie de Brest et 59 % des appels pour les services de la métropole. De façon globale, le traitement en 1er niveau est très satisfaisant avec 70 % des appels contre 65 % en 2021.

Le service a maintenu son organisation mise en place au début de la crise sanitaire avec une répartition sur deux espaces.

Le service est également régulièrement sollicité pour la participation à des actions ou projets transversaux.

Une année marquée par :

Une forte augmentation des demandes concernant les cartes d'identité et passeports

L'activité de la plateforme d'accueil téléphonique a été fortement impactée.
Concernant le nombre d'appels traités sur cette thématique, dès juillet 2021 il est constaté une hausse sensible qui a continué à progresser sur l'année 2022 de façon très importante. Alors qu'en 2019, cette thématique représentait 17% des appels traités pour la mairie, elle est passée à 20,60% en 2021 et à 30,30 % en 2022.
35 688 appels ont été traités en 2022 sur cette thématique, soit une augmentation de 80 % par rapport à 2021.
Le caractère répétitif des appels ainsi que le mécontentement exprimé des usagers impactent les conditions de travail des téléconseillères, sur une mission déconcentrée de l'Etat.

Le déclenchement de la guerre en Ukraine

Une situation exceptionnelle qui a nécessité une adaptation immédiate avec la mise en place d'outils permettant le recueil des propositions des usagers. Un travail partenarial avec les directions proximité, habitat et développement économique et international pour faire évoluer les réponses apportées en fonction de la situation.

La prolongation du réseau d'agents volontaires pour renforcer l'équipe de la plateforme

5 agents ont maintenu leur participation au réseau d'agents volontaires pour une présence hebdomadaire sur la plateforme d'une demi-journée à un jour.
Suite à l'appel à candidature 2022, 4 agents ont intégré le dispositif en cours d'année (MDEJ, CCAS, CLIC et garage) dont un seulement pour quelques mois.
Cela représentait au 31 décembre 1 équivalent temps plein.

Cependant, nous constatons sur 2022 un taux d'absentéisme assez important (plus de 50% certains mois) pour raison de service ou arrêt maladie.
Même si ce dispositif contribue maintenir un traitement des appels des usagers satisfaisant, il demande un temps managérial non négligeable et ne permet pas de disposer d'une ressource fiable pouvant être intégrée dans l'organisation du service.

Quelques chiffres :

Le nombre d'appels entrants a fortement augmenté avec une progression de 16 %. Nous enregistrons un total de 251 125 appels entrants.
Une augmentation liée aux nombre important de demandes sur les cartes d'identité et passeport mais aussi sensible sur l'ensemble des thématiques. Le pic en janvier est dû à l'opération de vente de bois organisée par les espaces verts qui a généré 6 588 appels entrants.

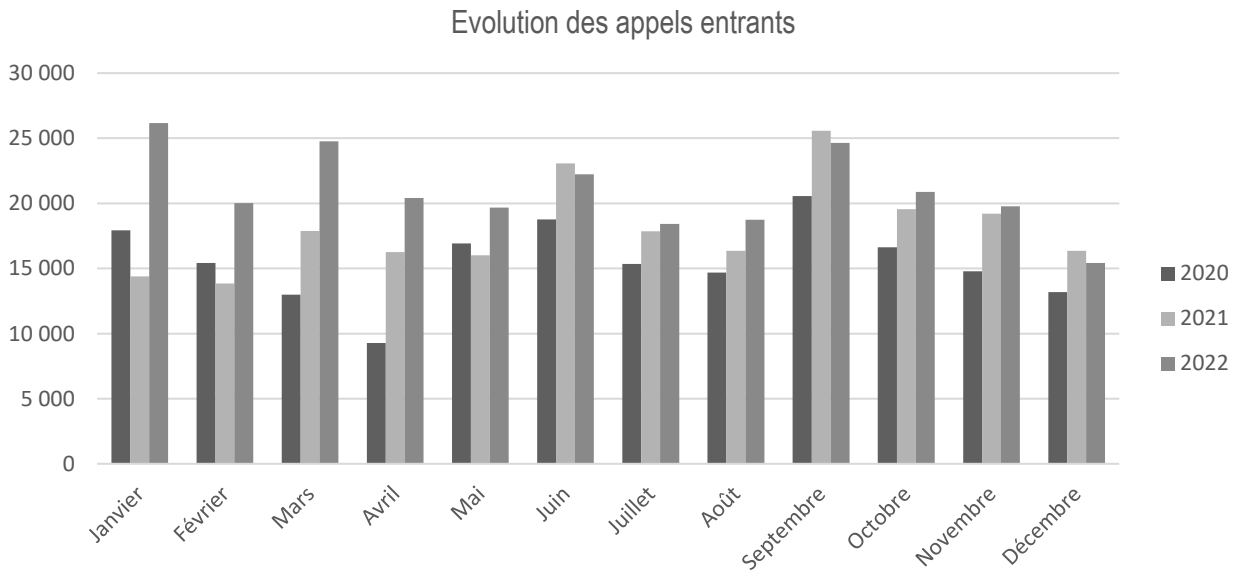

156 934 appels traités, soit une augmentation de 12.47 % par rapport à 2021. Ce sont 77 % des appels directs (Brest métropole et mairie) qui sont traités contre 79 % en 2021. Le taux de traitement est en baisse en raison de la forte augmentation du nombre d'appels entrants.
Malgré le renfort des agents du réseau des volontaires et la compensation des arrêts maladies, il n'est pas possible d'absorber la hausse des appels entrants mais nous avons pu maintenir un taux de traitement satisfaisant et augmenter de façon significative le nombre d'appels traités…
Une moyenne de 604 appels traités par jour en augmentation par rapport à 2021 (538).

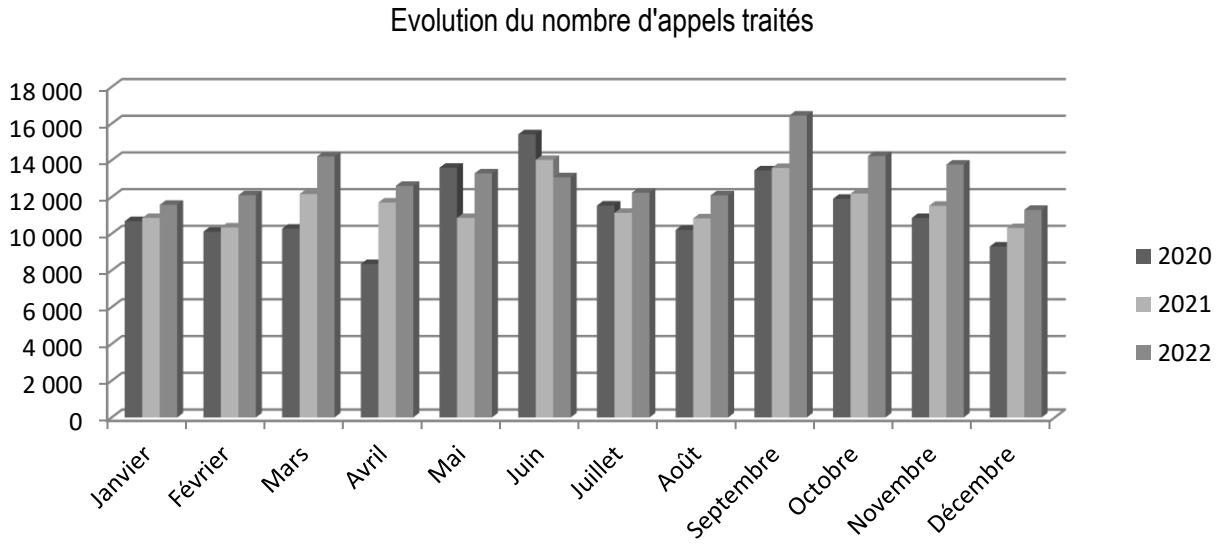

La répartition des appels entre les deux collectivités a évolué en raison de l'augmentation des sollicitations pour les demandes de cartes d'identité et de passeports. Les appels pour la ville représentent 75 % contre 71% en 2021.

Répartition des appels traités par collectivité

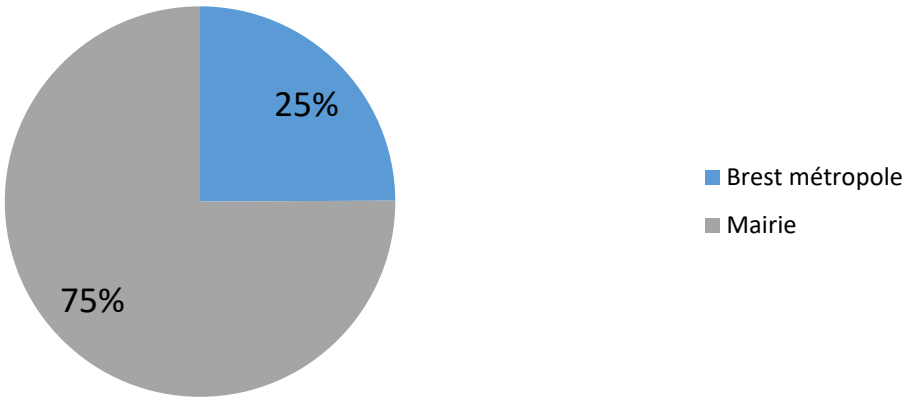

Gestion de la relation à l'usager

Le projet « Gestion de la relation aux usagers », projet transversal aux services de la métropole, de la ville et du CCAS, vise à faciliter les interactions des usagères et des usagers avec l'ensemble des services quels que soient leurs canaux d'interactions (accueils physique, numérique, téléphone, papier).
Début 2022, les élus du comité de coordination du projet validaient la feuille de route pour la suite du mandat structurée autour d'une ambition : une relation solidaire, bienveillante, simple et efficace quel que soit le canal utilisé ; et de 5 orientations stratégiques :

- Porter une attention particulière aux publics fragiles
- Faciliter les relations usagers collectivité en s'appuyant sur le numérique
- Améliorer la qualité et l'usage des lieux d'accueil
- Développer une culture commune de la relation usagers
- Faire de la relation usagers une compétence mieux identifiée au sein de la collectivité

Chaque orientation se décline en actions, projets ou principes d'action.

Parmi les faits marquants de 2022 :

- Près de 80 agents ont été formés à la base de connaissance animée par la plateforme téléphonique

- Un travail préparatoire dans le cadre du futur plan de formation 2024/2026 pour accompagner la montée en compétences des agents d'accueil
- Engagement des réflexions pour l'amélioration de l'accueil de la mairie de quartier de Lambézellec en se reposant sur des techniques de design de service public.
- Poursuite du déploiement du service d'accueil pour les personnes sourdes et malentendantes
- Participation au comité technique de refonte de l'écosystème numérique de Brest.fr
- Organisation de 4 ateliers test de démarches en ligne à l'occasion de la refonte complète du socle technique des démarches en ligne (avec des agents, des habitants, des associations dans le domaine de l'accessibilité)
- Participation au réseau « Accueil et relation à l'usager » d'Idéal Connaissance avec notamment l'animation de formations par des agents de Brest, la participation et l'intervention d'agents brestois aux 9èmes rencontres nationales de l'accueil et de la relation aux usagers à Strasbourg

Projet métropolitain « Accès aux droits et inclusion numérique »

La direction de la proximité intervient en soutien sur ce projet tant en matière d'animation, que de conceptions, mise en œuvre d'actions. En 2022, plusieurs faits marquants dont :

- Le **copilotage du projet** pour Brest métropole et sa coanimation
- **La conduite du diagnostic territorial :**
  - Recensement des lieux et services d'aide à l'échelle de la métropole (méthodologie et mise en œuvre) : 412 lieux recensés via 35 rencontres dans les communes et les quartiers brestois (210 personnes dont 83 habitants et 127 professionnels et bénévoles)
  - Conception d'une cartographie collaborative à partir de la base de données
  - Production de l'indicateur de vulnérabilité e-administrative en lien avec TiLab, laboratoire d'innovation publique breton.
- Suivi de la **formation territoriale** du chantier pilotée par le Conseil Départemental du Finistère.
- Organisation du **MedNum Remix**, marathon créatif, les 19, 20 et 21 octobre à l'Ubo Open Factory. Avec 60 participants et des équipes créatives de 20 médiateurs, l'objectif était d'outiller la médiation numérique via la production de prototypes : un jeu pour sensibiliser à la difficulté des parcours d'accès aux droits, deux projets pour « Aller vers » les invisibles et un projet pour matérialiser les démarches. Un MedNumRemix qui s'est poursuivi par la production de nouvelles versions des prototypes dans l'optique d'une phase de test en 2023. Un projet conduit en collaboration avec Ti Lab, laboratoire d'innovation publique breton.
- Animation des outils de communication du réseau.
- L'obtention du **label Or « Terriroire innovant 2022 »**

Coordonner et animer le dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public à l'échelle de la métropole et dans les quartiers, assurer la veille sur l'espace public

- Le nouveau contrat de proximité territoriale 2021-2026

L'année 2022 aura été la deuxième année de mise en œuvre du nouveau contrat de proximité 2021-2026 qui se structure ainsi :

Les principes : subsidiarité, transparence, proximité de l'action communautaire, adaptation à la diversité des territoires

- **L'organisation générale** : les échelles de gouvernance, les délégations, les instances de découverte, de dialogue et de transmission de l'information, l'évaluation et le reporting vers les communes
- **Les thématiques transversales** : la relation à l'usager, la participation, le lien proximité – projets métropolitains (opérations de renouvellement urbain / cœur de métropole) …
- **9 annexes thématiques**

- Les instances de dialogue, et les processus de décision

- Les 42 coordinations trimestrielles de Gouvernance de l'Espace Public (GEP) (3 par commune/quartier par an) se sont tenues sous un format hybride alliant, contrairement à la période Covid, principalement du présentiel et de manière plus occasionnelle, du distanciel. Il est à remarquer l'assiduité des participants, tant côté communes que côté métropole, et la richesse croissante des sujets portés aux ordres du jour. Les GEP deviennent par exemple au fil du temps le lieu adéquat pour aborder la question du budget participatif dans les communes extérieures à Brest et de l'opération « des fleurs dans ma rue » (dans les quartiers brestois).

- Le processus de priorisation des travaux de proximité a été enrichi dès 2022 de la thématique mobilité active (déplacements vélos, piétons…). Un budget de 30 000 € par territoire de proximité a été dédié à titre expérimental aux opérations de proximité de l'année 2022, et reconduit en 2023. Les communes et quartiers ont donc été invités dès l'été 2022 à faire des propositions sur cette thématique en complément des sujets habituels : voirie, espaces verts, chemins… Ces demandes ont fait l'objet d'analyses par la direction des mobilités, puis de débats dans le cadre des GEP de programmation 2022.
- Un budget supplémentaire de proximité d'un million d'euros par an a été alloué aux communes et quartiers brestois. C'est en GEP qu'ont eu lieu les débats et arbitrages à partir de suggestions amenées par la direction voirie infrastructures réseaux.

• S'agissant des mobilités actives, pour répondre à un besoin des élus et services de mieux cerner le sujet et ses enjeux, un séminaire alliant une partie théorique et des ateliers devait être organisé en 2022 sous un format de type « comité de dialogue territorial ». La situation pandémique ayant empêché la tenue de ce comité de dialogue, les 4 vice-présidents de territoire ont néanmoins bénéficié d'une formation leur permettant de travailler sur la programmation 2022. Le projet de comité de dialogue n'est cependant pas abandonné, et se tiendra en juin 2023.

- Budget participatif des 7 communes extérieures à Brest

La participation des habitants, et notamment le dispositif budget participatif fait partie du volet « Participation des habitants » du contrat de proximité territoriale. Par symétrie avec la ville de Brest, les communes disposent d'un budget métropolitain qu'elles peuvent selon leur choix utiliser sur des financements de démarches participatives, ou décider d'abonder leurs enveloppes de proximité :

Commune	Budget 2022-2023
Bohars	14 820
Gouesnou	30 810
Guilers	29 770
Guipavas	53 690
Plougastel Daoulas	43 160
Plouzané	48 100
Le Relecq-Kerhuon	39 650
	260 000

Budget prévisionnel 2024-2025 : 340 000 euros
Budget prévisionnel 2026-2027 : 400 000 euros

Concernant la période 2022/2023, plusieurs communes se sont lancées dans la mise en place de dispositifs, soit sensiblement semblables au dispositif brestois (Plougastel Daoulas, Guipavas, Le Relecq Kerhuon), soit selon un processus qui leur est propre (Plouzané). En revanche, les communes de Bohars, Gouesnou et Guilers ont souhaité abonder leurs enveloppes de proximité.

- La gestion de la relation aux usagers en matière d'interventions sur l'espace public

Le contrat de proximité territoriale réaffirme l'ambition de la collectivité de simplifier et harmoniser le parcours de l'usager quelles que soient les communes où il s'adresse, et le canal qu'il choisit pour exprimer sa requête (web, téléphone, accueil physique…)

L'outil numérique « Relation aux Administrés » (RA) est utilisé par l'ensemble des communes, des services de la métropole et de la plateforme téléphonique pour recenser les demandes d'interventions sur l'espace public. De même, les demandes rédigées par les habitants sur les sites des communes se transforment en « fiches RA ». Une fois modérées par les mairies, les demandes sont transmises aux services métropolitains pour traitement.

Avec la mise en œuvre des nouvelles règles des relations avec les usagers, le rôle des directions opérationnelles et des mairies évolue, ce qui nécessite une coordination pour un ajustement des pratiques assurée par la direction de la proximité.
Au cours de l'année 2022, a ainsi été poursuivi un travail engagé avec les responsables des services administration et gestion des directions espaces verts, voirie et propreté déchets visant à la bonne mise en œuvre des règles régissant les relations avec les usagers. A titre d'exemple, la charge de l'envoi de la réponse à l'usager

est transférée des communes vers les directions opérationnelles. Pour faciliter au quotidien la mise en œuvre de ces règles, une importante intervention a été menée à bien au premier semestre 2022 sur l'outil relations aux administrés. Les nouvelles règles de répartition des rôles, ainsi que la présentation des modifications sur l'outil relations aux administrés ont été présentées aux communes en mars 2022 dans le cadre d'un webinaire.

- **L'animation du réseau des acteurs participant à la gouvernance de proximité de l'espace public**

• Les formations : la direction de la proximité propose aux différents acteurs (élus, services communaux et métropolitains) des formations dont le programme est adapté selon les besoins exprimés. Les principales thématiques abordées dans ces formations sont :

  - Présentation du dispositif de gouvernance de l'espace public
  - Rappel des principales règles de la relation aux usagers
  - Présentation et mises en situation sur les outils utilisés dans le traitement des demandes des usagers relativement à l'espace public : Relations aux Administrés, SIGEO…

  En 2022, dans la continuité d'autres mairies, les personnels d'accueil des mairies de Lambézellec et de Saint-Marc ont bénéficié d'une formation visant à une montée en compétence dans l'accueil de premier niveau des usagers sur les questions d'espace public.

  Plusieurs formations ont également été organisées pour de nouveaux agents de la direction de la proximité et de directions de Brest métropole.

  Deux formations ont enfin été organisées en direction des agents de proximité et des modérateurs des communes :
  - Initiation à l'utilisation de la base de connaissances en lien avec la plateforme téléphonique
  - Formation signalisation, suivie d'une visite des ateliers en lien avec le service signalisation de la direction voirie infrastructures réseaux

DIRECTION ACTION SOCIALE

GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

MISSIONS

Le travail auprès des gens du voyage se réalise, à l'échelle de Brest métropole, à partir d'un service métropolitain qui assure la gestion des aires d'accueil. La mission est d'accueillir les gens du voyage dans les meilleures conditions possibles en assurant la gestion quotidienne des aires et la maintenance des équipements.

Gérer les aires d'accueil, c'est réaliser une mission d'accueil, de gestion locative, administrative et financière, de propreté, de maintenance multi technique et d'entretien des espaces verts. Aussi, les missions relèvent de la médiation et de la préservation du lien social.

La gestion porte sur la plan administratif, financier et humain.
L'accueil et le stationnement ne peuvent se faire sans l'établissement de documents administratifs.
Il s'agit :

- d'encaisser les paiements des droits de place et des charges relatives aux consommations des fluides (eau et électricité),
- d'entretenir un lien constant avec les usagers pour les amener à s'acquitter des sommes dues et à respecter le règlement intérieur.

La gestion d'une aire d'accueil implique une mission de nettoyage, d'entretien et de maintenance des sites. Le nettoyage des locaux et des sanitaires est assuré de manière régulière, à l'arrivée et au départ des familles. Les espaces verts sont entretenus en fonction des besoins et l'enlèvement des déchets et des encombrants est assuré périodiquement, toujours selon les besoins. Un entretien courant des équipements (plomberie, électricité, serrureries…) est réalisé. Les agents techniques au sein des différentes directions de la collectivité interviennent régulièrement pour réparer les équipements et assurer leur bon fonctionnement.
Les agents d'accueil du service de gestion construisent au fil du temps (certains agents ont une ancienneté en poste importante) une relation de confiance et de respect avec les usagers. Ils peuvent être amenés à les orienter vers les services de droit commun : mairie, centre communal d'action sociale (CCAS), conseil départemental …

RESSOURCES

Le territoire de Brest métropole se compose en 2022 de 8 aires d'accueil situées sur les 8 communes de la métropole et de 5 terrains familiaux situés à Brest et Plouzané. Le schéma d'accueil des gens du voyage tel qu'il a été prévu est complètement réalisé concernant les créations d'aires d'accueil. La totalité de ces aires représente une capacité d'accueil de 84 emplacements.

Le service proposé par Brest métropole comprend la mise à disposition d'une place de stationnement pour la caravane et le véhicule tracteur ainsi qu'un accès à un branchement d'eau, d'électricité et d'évacuation des eaux usées. Un bloc sanitaire comprenant un sanitaire, une douche et un espace buanderie complète l'installation.

Le service de gestion des aires d'accueil des gens du voyage est composé de 6 agents d'accueil (6 ETP), d'un gestionnaire technique (1ETP), d'une régisseuse (1ETP), d'une gestionnaire administrative et financière (1ETP) et d'une responsable de service (1ETP).
Le service est également composé d'une unité sociale relevant du centre communal d'action sociale (CCAS) de Brest, composée de 3 travailleurs sociaux à temps plein. 1 ETP est consacré à l'accompagnement social des voyageurs domiciliés à Brest. 1,5 ETP est consacré à la coordination de centre social La Roulotte et enfin 0,5 ETP est consacré à la référence famille de La Roulotte. Le service de gestion relève de l'aspect technique et social à la fois.

Un comité de suivi de la gestion des aires d'accueil réunit deux fois par an les représentants de Brest métropole et des communes. Ce comité donne lieu à des échanges relatifs à l'actualité sur les aires d'accueil et terrains familiaux, il permet également de prendre des décisions utiles au bon fonctionnement des aires (application du règlement intérieur, préparation des fermetures annuelle des aires, rencontres avec les résidents…).

Une conférence intercommunale de l'habitat spécifique à la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage a lieu une fois par an et réunit les représentants de Brest métropole, des communes, du conseil départemental, de l'Etat (direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et *direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités* (DDETS)), de la CAF et de l'Education nationale. Cette commission est chargée de définir les orientations de la mise en œuvre du schéma métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage, d'étudier et de valider des propositions sur la thématique vie sociale et de préconiser en matière de gestion les orientations au comité de suivi.

En 2022 les mesures sanitaires liées au COVID se sont allégées et les permanences ont pu être rétablies tout en maintenant les mesures sanitaires préconisées.
Le demi-tarif mis en place au mois d'octobre 2020 afin de pallier les difficultés économiques rencontrées par les voyageurs depuis la crise du COVID est toujours en vigueur. L'emplacement est facturé 1€ par jour à l'exception de l'aire de Kervallan qui bénéficie d'un tarif de 0.28 €/jour, l'eau est facturée à 1.46 €/m3 et l'électricité à 0.075 €/jour.
Cette tarification sera soumise à modification lors d'un vote au conseil de métropole en 2023.

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Le budget (hors masse salariale) :

	Budget	Total des dépenses
Fonctionnement	274 160 €	165 628 €
Investissement (*)	290 000 €	126 889 €

(*) Le montant des dépenses d'investissement de l'exercice est moins élevé que le montant des engagements prévisionnels car le paiement d'une facture relative à la bétonisation d'une aire d'accueil d'un montant de 125 742 € TTC a été décalé à 2023.

Le taux d'occupation :

Pour 2022, le taux d'occupation -toutes aires d'accueil confondues- est de 70,76 % ; il était de 71,70 % en 2021.

Aires d'accueil	Nombre d'emplacements	Nombre de ménages accueillis			taux d'occupation 2022	taux d'occupation 2021	taux d'occupation 2020
		2022	2021	2020			
Brest	35	19	25	30	50,80%	40,83%	65,06%
Plouzané	2	0	2	2	100%	100,00%	100,00%
Guipavas	10	7	15	13	85,20%	92,55%	95,92%
Le Relecq-Kerhuon	10	30	20	6	70,01%	70,01%	71,69%
Plougastel-Daoulas	10	6	7	5	86,10%	91,29%	74,43%
Guilers	8	10	11	12	81,70%	91,99%	90,39%
Gouesnou	8	5	19	15	91,60%	86,95%	86,07%
Bohars	1	0	0	0	0%	0,00%	0,00%
Total des aires d'accueil	84	77	99	83	70,76%	71,70%	72,91%

L'aire d'accueil de Kervallan a à nouveau accueilli dans le courant de l'été et à l'approche de la rentrée scolaire, des voyageurs qui étaient partis fin 2021 suite à un conflit entre voyageurs sur le terrain. Par ailleurs des familles qui étaient en situation illicite sur un parking ont rejoint l'aire d'accueil. Cela explique en partie la hausse de la fréquentation en 2022 par rapport à 2021.

Comme pour les années précédentes, l'ancrage territorial de certaines familles se poursuit. Les usagers voyagent de moins en moins et leur mode de vie s'oriente de plus en plus vers un mode de vie sédentaire tout en conservant un habitat mobile. En 2022, les aires d'accueil de Brest métropole ont accueilli 77 ménages et 93 personnes seules qui ont effectué un ou plusieurs séjours soit un total de 689 personnes.
On dénombre un total de 243 séjours pour l'ensemble des aires de la métropole. 30,04 % ont duré moins d'un mois. 54.32 % ont duré entre 1 et 6 mois. 15,64 % ont duré plus de 6 mois.

Par ailleurs, chaque année, le service réceptionne des demandes pour l'obtention d'un terrain familial. A titre indicatif, en 2022, 2 demandes écrites sont parvenues au service.

Télépaiement :
Depuis 2021, le paiement par carte bancaire des droits de place et consommations de fluides est proposé aux voyageurs sur les aires d'accueil.
En 2022 un deuxième terminal de paiement a été acheté permettant de faciliter l'organisation des paiements sur chaque aire, à l'exception de Kervallan. Les paiements s'organisent sur 3 journées et mobilisent les 6 agents qui se répartissent en 2 équipes.

Les travaux réalisés :
Concernant la réhabilitation de l'aire de Kervallan, en 2022 les esquisses ont été travaillées et sont en cours de finalisation. Fin 2022, les réunions techniques concernant le terrain familial de Penmesmadec et la construction d'un bâti se sont poursuivies, l'équipe travaille sur un modèle économique viable qui permettra la mise en œuvre des travaux.

Tous les ans, 2 voire 3 aires d'accueil sont fermées temporairement aux voyageurs afin de permettre aux agents d'accueil du service et aux entreprises de procéder à des travaux d'entretien et d'amélioration plus importants.
En 2022, L'aire du Relecq-Kerhuon, Gouesnou et Guilers ont fermé. La fermeture de l'aire de Guilers a permis notamment la bétonisation totale de l'aire.

BREST terrain familial de Penmesmadec	Bornage du terrain	2 016,00 €
GUILERS	Bétonisation *(facture réglée sur 2023)* Création de 4 places de stationnement Changement des portes des blocs sanitaires Bâchage d'un talus et plantations	125 742,00 € 19 202,00 € 30 698,00 € 22 000,00 €
BOHARS	Reprise d'un coffret électrique	2 728,00 €
RELECQ-KERHUON	Changement des portes des blocs sanitaires Changement des serrures	36 827,00 € 2 050,00 €
TOTAL DES TRAVAUX (hors achats matériel et travaux divers)		241 263,00 €

Pôle Espace Public et Environnement

Direction Déchets - Propreté

Direction Voirie – Réseaux - Infrastructures

Direction de l'Ecologie Urbaine

Direction des Espaces Verts

DIRECTION DECHETS-PROPRETE

MISSIONS

La direction déchets-propreté conçoit, organise et met en œuvre les politiques relatives aux déchets et à la propreté sur le territoire de Brest métropole à travers les missions et fonctions suivantes :
- Assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés,
- Assurer la propreté de l'espace public urbain,
- Gérer les déchèteries,
- Gérer les équipements de traitement des déchets de Brest métropole à l'échelle du territoire,
- Porter la stratégie de prévention et de valorisation des déchets.

Elle est également en charge du suivi des équipements de traitement des déchets, dont la gestion est confiée à SOTRAVAL-SPL et SOTRAVAL-SEML.

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

La direction déchets-propreté est composée de 290 agents, répartis dans 4 services :
- Division collecte des déchets,
- Division propreté,
- Division déchèteries - suivi de travaux,
- Division ressources - relations usagers.

Direction
- 1 directeur.

Division collecte des déchets
Effectif : 138 agents
- 1 responsable de service, 1 technicien, 7 agents de maîtrise, 123 agents de collecte, 4 agents logistique, 2 agents de maintenance des points d'apport volontaire.

Moyens : 31 véhicules
- 21 bennes traditionnelles, 1 benne collecte des encombrants, 7 camions grue (collecte des conteneurs collectifs des points d'apport volontaire), 1 camion porte-caissons (maintenance des points d'apport volontaire et transport de caissons), 1 mini-benne.

Division propreté
Effectif : 130 agents
- 1 responsable de service, 2 techniciens, 9 agents de maîtrise, 1 adjoint technique (contrôle usagers), 1 adjoint technique animatrice.
- 116 agents : 76 affectés au nettoyage manuel (équipes mobiles dont 1 emploi d'avenir), 29 affectés au nettoyage mécanique, 6 affectés à l'entretien du mobilier urbain, 4 affectés à l'enlèvement des graffitis, 1 affecté au désaffichage.

Moyens : 25 véhicules poids-lourds
- 15 balayeuses aspiratrices, 3 laveuses, 3 décapeuses, 2 mini-bennes, 2 véhicules anti-graffitis.

Division déchèteries - suivi de travaux
Effectif : 3 agents
- 1 responsable de service, 1 technicien chargé des études et du suivi des travaux, 1 technicien chargé des déchèteries.

Équipements : 5 déchèteries + 2 aires déchets verts.

Division ressources - relations usagers
Effectif : 18 agents

- 1 responsable de service, 1 adjoint au responsable, 1 technicien coordinateur de tri et prévention, 3 animateurs de tri et prévention, 1 chargé de mission « appel à projet Interreg », 1 alternant BTS pro « Réduisons nos déchets ! », 1 rédacteur chargé de l'optimisation financière et des indicateurs d'activité, 2 adjoints administratifs chargés de l'accueil et du secrétariat, 1 adjoint administratif chargé de l'exécution comptable, 1 rédacteur et 2 adjoints techniques chargés du suivi de la collecte des professionnels, 2 adjoints administratifs chargés de la gestion des bacs, tags et encombrants, 1 cartographe.

Budget annexe déchets 2022 (réalisé au compte administratif - réel)

Dépenses :	
- Section d'investissement :	2 958 888 €
- Section de fonctionnement	
hors personnel :	14 301 688 €
charges de personnel :	6 857 284 €
Recettes :	
- Section d'investissement :	164 935 €
- Section de fonctionnement (hors TEOM) :	11 699 317 €

Budget principal propreté 2022 (réalisé au compte administratif - réel)

Dépenses :	
- Section d'investissement :	699 795 €
- Section de fonctionnement	
hors personnel :	513 132 €
charges de personnel :	5 819 537 €
Recettes :	
- Section de fonctionnement :	7 426 €

Equipements de traitement des déchets (gestion confiée à SOTRAVAL-SPL et SOTRAVAL-SEML)
- unité de valorisation énergétique des déchets (UVED),
- plate-forme de broyage des déchets végétaux,
- installations de pesage centralisé.

Ces équipements sont situés sur le pôle de valorisation des déchets du Spernot à Brest, propriété de Brest métropole.

Le centre de tri des emballages et papiers (hors verre) TriGlaz, propriété de SOTRAVAL, est situé sur la commune de Plouédern.

Les encombrants sont dirigés vers le centre de tri de TRIDIM situé sur la zone portuaire de Brest.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés

- Collecter en sécurité les ordures ménagères et les produits recyclables en bacs et en points d'apport volontaire

- Collecter en sécurité les ordures ménagères

Afin d'améliorer la sécurité du personnel chargé de la collecte, une démarche de suppression des marche-arrières est engagée depuis 2012. En 2022, 8 marche-arrières ont été supprimées.

- Réaliser la collecte des ordures ménagères

Collecte des ordures ménagères réalisée en porte-à-porte pour 76 % de la population (bacs individuels) et en points d'apport volontaire pour 24 % de la population (conteneurs aériens et enterrés pour l'habitat collectif dense, l'habitat rural dispersé, certains secteurs de Brest et des nouveaux quartiers).

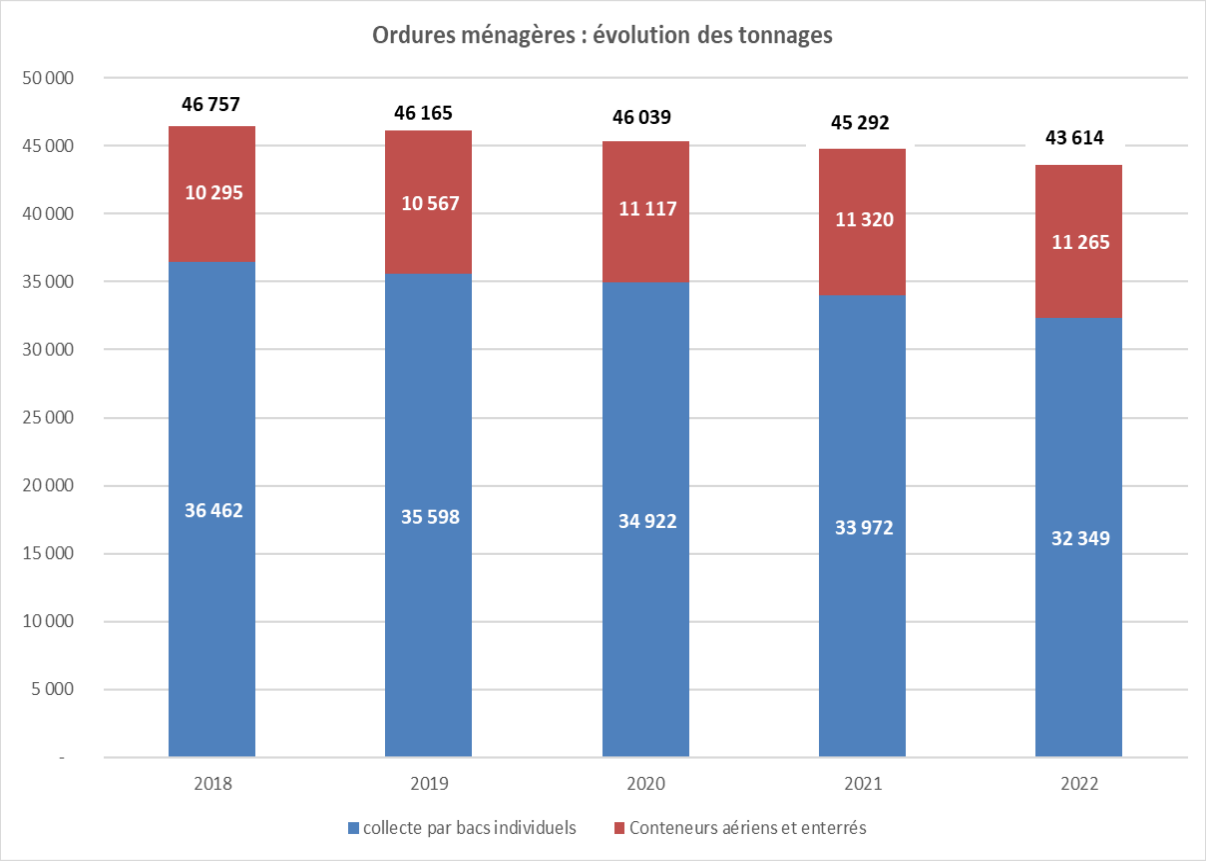

- Réaliser la collecte sélective

Collecte sélective des papiers et emballages réalisée soit en porte-à-porte (bacs individuels), soit en points d'apport volontaire.

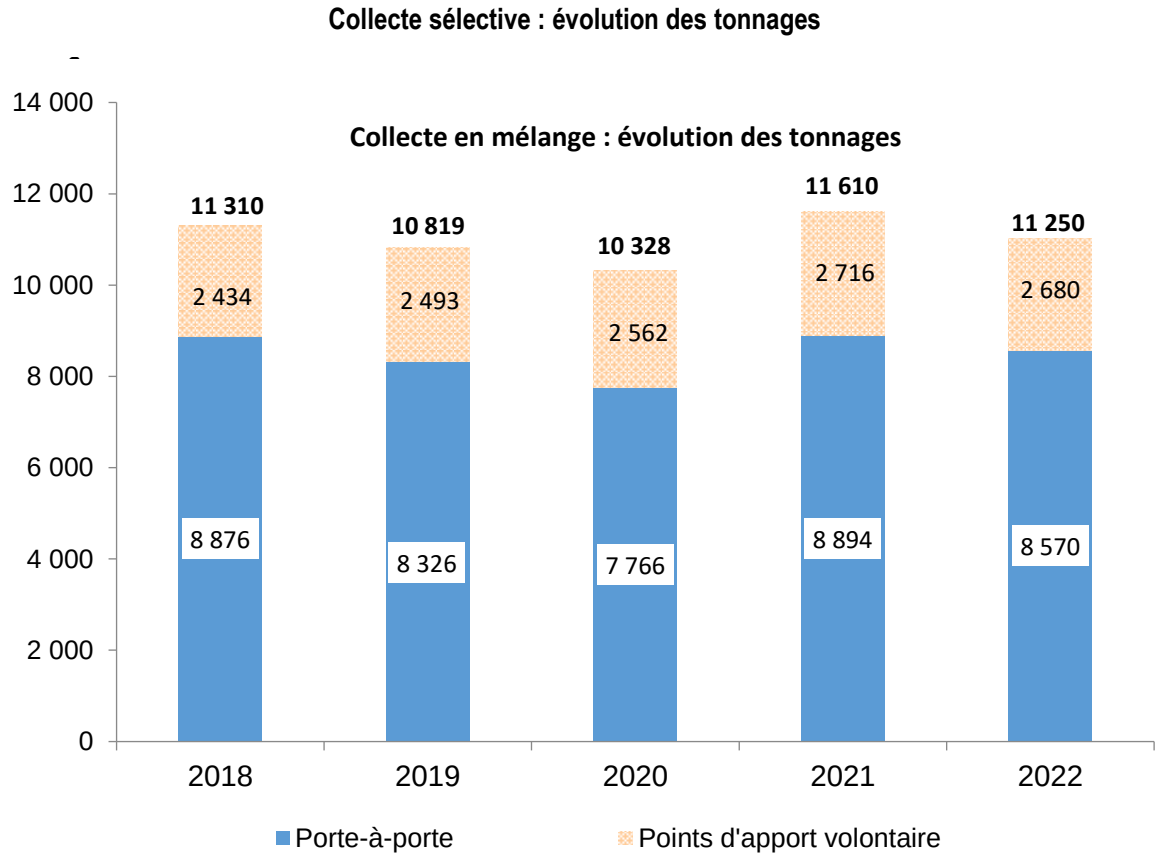

collectes sélectives apport volontaire - évolution des tonnages

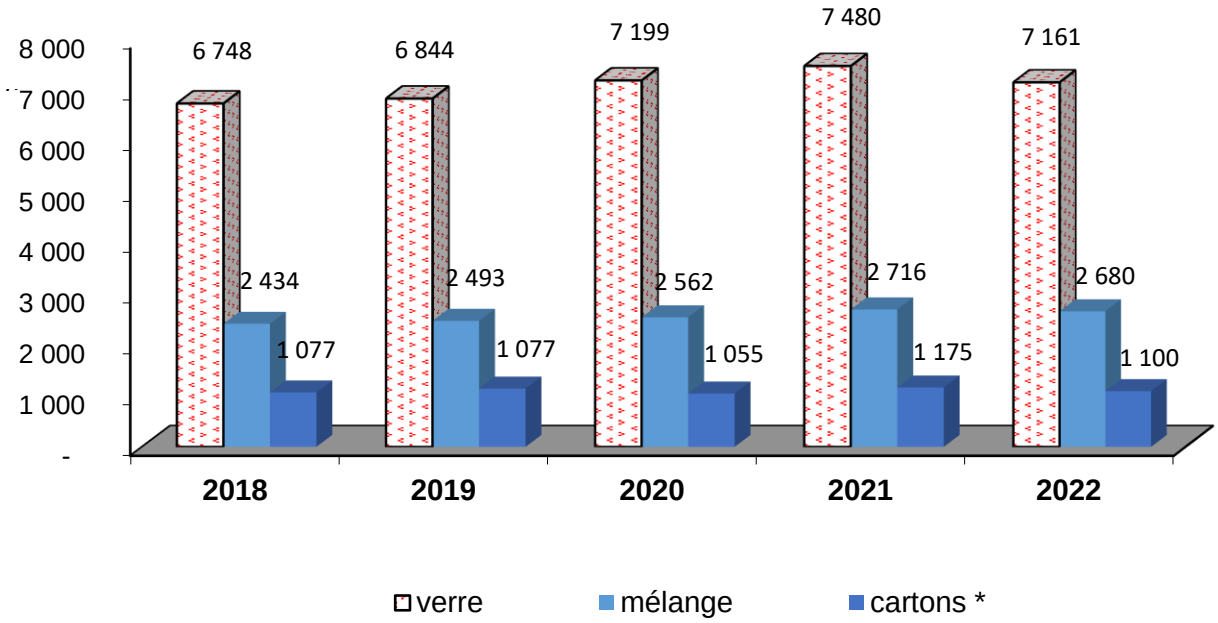

* *cartons de déchèteries (767 tonnes en 2022) et du centre-ville (333 tonnes en 2022).*

Total des produits collectés en collecte sélective en 2022 : 19 511 tonnes (produits recyclables et verre, cartons de déchèteries et du centre-ville).
Valorisation après tri : 16 667 tonnes, soit 85,42 % (données des repreneurs de matériaux).

- Réaliser la collecte des encombrants

Afin d'offrir un service de proximité aux habitants qui ne peuvent se rendre en déchèterie pour déposer des déchets volumineux, une collecte des encombrants est réalisée en porte-à-porte, sur rendez-vous. 408 tonnes ont ainsi été collectées en 2022, pour 2 057 rendez-vous pris.

- Assurer la collecte et la facturation des déchets ménagers et assimilés des professionnels en redevance spéciale

- Suivi consolidé du tri des professionnels

Nombre de clients facturés : 2 923
Montant de la facturation 2022 : 2 814 069 €

- Livrer, installer et gérer les contenants à déchets (bacs et points tri)

- Livraison de bacs :

Opération	Bacs à ordures ménagères	Bacs sélectifs
Attribution	731	641
Remplacement	2 475	2 640
Réparation	124	115
Retrait	242	107

- Installation de conteneurs enterrés

7 nouveaux points de collecte, soit 18 conteneurs, ont été installés dans le cadre du schéma directeur de collecte par conteneurs enterrés du centre-ville de Brest.

Avec la mise en application du PLU facteur 4, les projets neufs de plus de 20 logements sont équipés en conteneurs enterrés. 17 projets neufs ont été livrés en 2022 correspondant à un total 46 conteneurs enterrés :
- à Brest Centre :
    - rue Ferry/Massillon
    - place du 19ième RI
- à Brest Europe :
    - rue Maupertuis
- à Brest Lambézellec :
    - rue de Laroz
- à Brest Quatre Moulins :
    - rue du Cap de bonne espérance C
    - rue Chertemps du Seuil
- à Brest Saint Pierre :
    - rue Yves Tanguy
- à Gouesnou :
    - rue Jules Vern (Penhoat)
    - rue Jules Vern B (Penhoat)
    - rue Jean Corre (Penhoat)
    - rue Léonard de Vinci (Penhoat)
- à Guilers :
    - rue Simone Veil (Kerloquin)
    - rue Jean d'Ormesson (Kerloquin)
    - rue Bernard Giraudeau
- à Guipavas :
    - rue de Brest
    - rue Benoite Groult
- à Plouzané :
    - route de la Trinité

Ces réalisations portent le nombre total de points posés en 2022 à 24 (64 conteneurs), soit un total sur la collectivité de 565 points (1 622 conteneurs enterrés).

- Installation de conteneurs aériens

5 nouveaux points de conteneurs aériens ont été mis en place :
- pour la collecte du verre : rues des mouettes, rue Kerdraon et parc des rives de Penfeld à Brest,
- pour la collecte des emballages : rues Kerdraon et camping du goulet à Brest, Kerziou à Plougastel-Daoulas,
- pour la collecte des ordures ménagères : camping du goulet à Brest.

.

- Etudes

11 études de faisabilité et 11 études détaillées ont également été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de collecte par conteneurs enterrés au centre-ville et sur Bellevue à Brest.

87 avis de permis de construire ou d'aménager ont été donnés (dont 23 pour une collecte par conteneurs enterrés).

Assurer la propreté de l'espace public urbain

- Assurer la propreté horizontale : entretenir manuellement et mécaniquement l'ensemble de Brest métropole

- Balayage manuel :

Le balayage manuel est assuré sur la ville centre par 12 équipes mobiles réparties sur 4 territoires géographiques (Est/Ouest/Nord et Centre), et sur les 7 autres communes de Brest métropole par 4 équipes mobiles réparties sur 2 territoires géographiques (communes Ouest/Est).

Chaque équipe intervient sur des secteurs de son territoire et des zones prioritaires, et ce, par rotation selon une programmation prédéfinie.

Kilométrage de voies avec trottoirs entretenues manuellement par le service propreté sur Brest (secteurs)

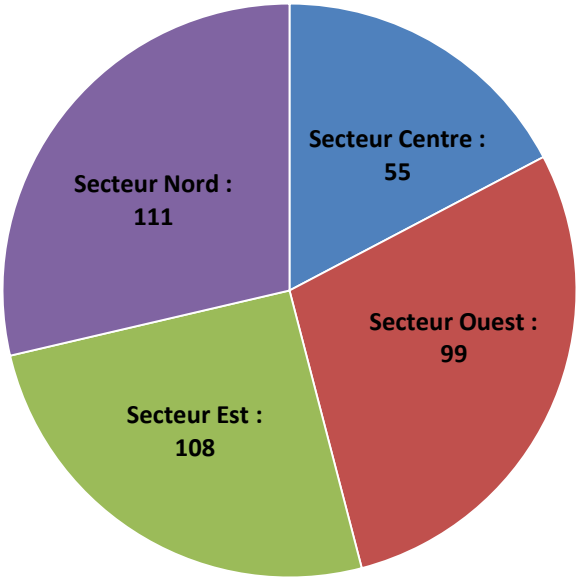

Kilométrage de voies avec trottoirs entretenues manuellement par le service propreté sur les communes de Brest métropole (Brest non inclue)

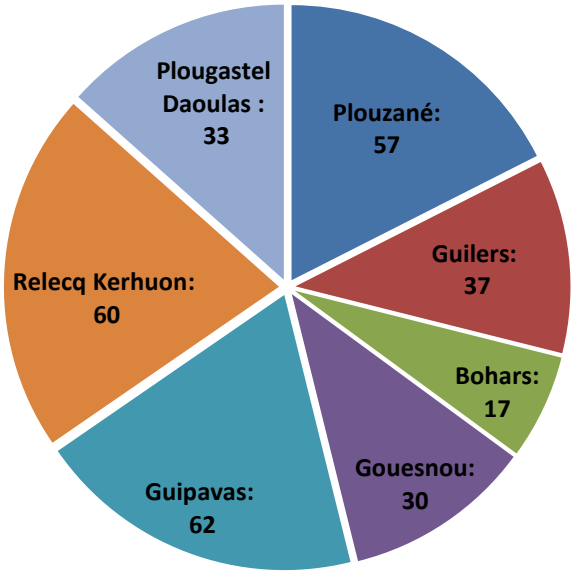

- Balayage mécanique :

Le balayage mécanique est assuré par les balayeuses gros gabarit ou compactes sur les chaussées et trottoirs, et les espaces les plus fréquentés : centres bourgs, centres de quartiers à Brest, secteurs commerçants, proximité des écoles… Les prestations sont réalisées en fonction de priorités, avec une prestation de service pour les équipes manuelles de la propreté, pour la voirie ou pour les espaces verts ou sur des circuits préétablis à des fréquences hebdomadaires, mensuelles, bimestrielles ou trimestrielles.

A noter, du mois de mars à octobre, une balayeuse est pour emploi à plus de 80% du temps pour la préparation des travaux de Point A Temps Automatique (PATA - technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface) du service régie-voirie de la collectivité.

Kilométrage de voies avec trottoirs ou pistes cyclables entretenues mécaniquement par le service

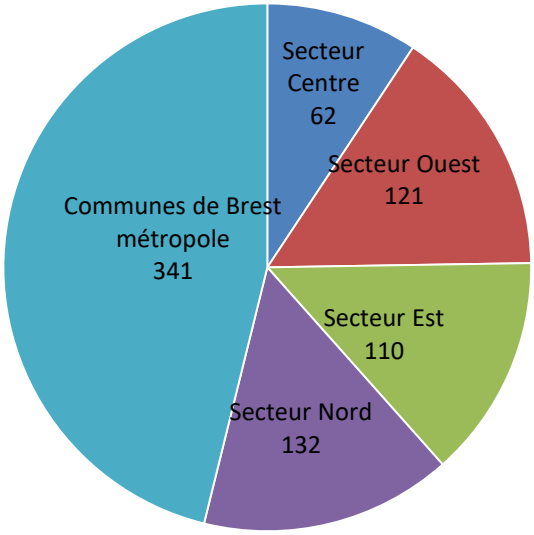

- Assurer la propreté verticale : positionner et entretenir les corbeilles, entretenir les points de collecte par apport volontaire (conteneurs enterrés et aériens) et lutter contre les dépôts sauvages, l'affichage sauvage et les graffitis.

- Nettoyage des points de collecte par apport volontaire et entretien des corbeilles

Une équipe est chargée du nettoyage des points tri, des regroupements de bacs, des conteneurs aériens et enterrés, de la pose et de l'entretien des corbeilles :
- près de 2 276 corbeilles sur Brest métropole dont 1 568 affectées à la propreté (tram, abribus…),
- 1 101 points de collecte par apport volontaire dont 638 nettoyés par la division (387 aériens, 251 enterrés).

- Activité support sur les fêtes

- Organisation, planification des interventions de la direction pour les grandes fêtes,
- Intervention de balayage mécanique et manuel pour toutes les fêtes,
- Livraison et positionnement des « bacs de rue » sur les espaces fêtes.

Durant le 2ème trimestre, les équipes ont été mobilisées sur l'organisation des évènementiels qui n'avaient pas été organisées sur la collectivité depuis le début de la crise COVID : Fête de la musique, Astropolis, Jeudis du port, 30 ans des fêtes maritimes…

- Activité anti-graffitis

L'enlèvement des graffitis est réalisé d'office en « zone propre » (centre-ville de Brest) ou hors « zone propre » sur demande des propriétaires (après dépôt de plainte simplifié), au moyen d'une hydro-gommeuse (technique de projection à haute pression d'un granulat spécifique) et d'un véhicule d'enlèvement par procédés chimiques lorsque le support ne permet pas l'hydro-gommage. Un recouvrement par peinture sur différents supports est également réalisé depuis 2014. Ce procédé permet un recouvrement rapide de la zone taguée en se rapprochant au maximum du coloris d'origine, tout en limitant les contraintes de travail des agents.

- Nombre d'interventions réalisées sur Brest : 2291
- Nombre d'interventions réalisées dans les autres communes : 22

- Eveil citoyen des plus jeunes aux bons gestes de propreté

Dans la continuité de la démarche d'incitation du citoyen à la pratique des bons gestes, initiée par la campagne Serial Cleaner, le service propreté a poursuivi en 2022 son projet « d'éveil à la propreté de l'espace public » des plus jeunes (de la maternelle au primaire, 5 à 10 ans) avec pour double objectif :
- la mise en valeur des actions d'entretien de l'espace public menées par la collectivité et la valorisation des agents du service propreté,

- la sensibilisation des enfants aux questions de propreté de l'espace public afin qu'ils deviennent ambassadeurs de la propreté au quotidien.

Ce projet a investi le temps du périscolaire et le temps scolaire. Il s'agit d'un module propreté développé avec les structures municipales. Il comprend l'animation par des animateurs de la direction de l'enfance de plusieurs temps de sensibilisation (6 à 8 séances d'environ 45 min à 1h) sur la thématique de la propreté de l'espace public, d'un temps de démonstration des matériels « utilisés » par la propreté et se conclut par une remise des diplômes.
Malgré les périodes de confinement, il a été possible, en 2022, de sensibiliser 1375 enfants :

- 1288 enfants sur le temps scolaire (sur toute la métropole)
- 87 enfants en centres de loisirs.

- Garantir la qualité des espaces publics et gérer les interfaces avec les autres directions pour l'ensemble de Brest métropole

La qualité des espaces publics passe prioritairement par la mission au quotidien des agents. Leur capacité de réactivité face aux imprévus climatiques ou festifs vient renforcer ce travail. Le suivi régulier et l'analyse de l'efficience des pratiques permettent d'ajuster et/ou d'anticiper les demandes externes, d'y apporter les correctifs nécessaires et de développer de nouvelles pistes d'amélioration tout en facilitant les conditions de travail.

- Lutte contre les dépôts sauvages

- 348 interventions concernant le vrac et les encombrants.

Le développement des implantations de conteneurs enterrés tous flux sur des points noirs identifiés de longue date améliore le niveau de prestation offert.

- Lutter contre l'affichage sauvage :

2 véhicules sont en charge de l'enlèvement systématique des affiches collées sur des supports non autorisés dans la zone réglementée de l'hyper-centre et sur les quartiers. Les agents interviennent également par le biais de la lutte chimique sur les tags de moindre importance et sur les stickers et autres autocollants.

- 21 constats concernant l'affichage sauvage.

- Inventaires / ajustement des dotations en bacs - incitation au remisage

Incitation au remisage - Inventaires / ajustement des dotations		
	Visites remisages	Visites d'inventaire et contrôles de dotation
2022	257	82

- Lutte contre les mégots

Une opération corbeilles-cendriers à destination des commerçants de toute la métropole (débits de boissons, restaurants, agences immobilières…) est mise en place pour réduire le jet de mégots sur l'espace public depuis 2017. Les commerçants intéressés se voient proposer une corbeille-cendrier à positionner au droit de leur établissement et à remiser tous les soirs.
En 2022, 22 commerçants ont été rencontrés. 12 commerçants ont signé la convention. Au total, à ce jour, 96 commerçants ont conventionné avec la collectivité.
Par ailleurs, Brest métropole a signé en 2022 un contrat avec l'éco-organisme ALCOME en charge de la gestion des mégots et de la prévention des abondons illégaux de mégots (voir paragraphe réalisation développement durable).

- Lutte contre les déjections canines

La lutte contre les déjections canines sur la voie publique est l'une des priorités de Brest métropole. Un pictogramme de couleur jaune a été déployé sur l'espace public, pour rappeler cet impératif de salubrité publique.

- Courriers rédigés

83 autorisations de fléchages,
82 courriers d'avertissement pour dépôts sauvages,
22 courriers d'avertissement pour affichages sauvages.

- Elagages arbres et haies

95 opérations de demande d'élagage d'arbres et haies ont été réalisées en 2022. Ces opérations sont rendues nécessaires pour faciliter le passage des bennes de collecte et les interventions de nettoyage des trottoirs par les équipes propreté. A noter la complexité des interventions concernant les demandes d'élagage des arbres due à la difficulté à identifier les propriétaires des terrains.

- Opération Clean Walk

23 opérations Clean Walk ont été organisées par des bénévoles sur la métropole en 2022. Le service propreté soutient ces opérations en fournissant les équipements (pinces à déchets, sacs, gants…).

Gérer les déchèteries et aires déchets verts

- Tonnages collectés en déchèteries en 2022 :

- encombrants + incinérables	7 607 tonnes
- déchets verts	12 673 tonnes
- ferrailles	1 323 tonnes
- gravats	6 655 tonnes
- amiante ciment	76 tonnes
- cartons	767 tonnes
- textiles	142 tonnes
- DEEE (sans CTC)	1 167 tonnes
- batteries	29 tonnes
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) REP	163 tonnes
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) hors REP	127 tonnes
- huiles noires	50 tonnes
- huiles végétales	12 tonnes
- piles	15 tonnes
- mobilier	2 973 tonnes
- plâtre	151 tonnes
- bois	1 864 tonnes
- lampes – néons	3 tonnes
- plastiques durs	18 tonnes
Total :	**35 815 tonnes**

La collecte des textiles est assurée par ABI 29 (Association au Bénéfice de l'Insertion dans le Finistère).
781 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire de Brest métropole, dont 142 tonnes en déchèteries.

- Organiser la qualité de l'accueil des usagers

Depuis le 1er janvier 2020, l'exploitation du haut et du bas de quai des déchèteries est assurée par un prestataire unique, l'entreprise Suez.

- Organiser l'évacuation et la valorisation des déchets

La gestion de la recyclerie (promotion du réemploi) est confiée à l'association « Un peu d'R » dans le cadre du marché conclu avec l'entreprise Suez. En 2022, 48 prestations ont été réalisées, 10,91 tonnes ont été récupérées sur les déchèteries du Spernot à Brest et de Lavallot à Guipavas.
Concernant la collecte des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), 1 167 tonnes ont été collectées (soit - 9,53 % par rapport à 2021).

Gérer les équipements de traitement des déchets de Brest métropole à l'échelle du territoire

- Gérer la gouvernance avec SOTRAVAL-SPL et SOTRAVAL-SEML

Suivi technique et financier des activités confiées au délégataire :

- unité de valorisation énergétique des déchets (UVED) 122 146 tonnes traitées
- plate-forme de broyage des déchets végétaux 14 891 tonnes traitées
- centre de tri emballages ménagers (hors verre) 37 075 tonnes triées

Porter la stratégie de prévention et de valorisation des déchets

- Réduisons nos déchets ! :

C'est le nom donné au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés dont le but est de définir les actions qui doivent nous permettre d'atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés par loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) et par le plan régional de prévention et de gestion des déchets. Fin 2021, les partenaires ont participé à l'élaboration de l'état des lieux qualitatif et quantitatif des gisements produits sur le territoire. En 2022, le cadre pour l'élaboration du plan d'action a été posé avec l'identification des gisements prioritaires et la définition des objectifs chiffrés à d'atteindre. Le 30 juin 2022, l'ensemble des acteurs (commission consultative et comité technique élargi) a été rassemblé sur une journée autour d'ateliers thématiques. Cette journée de travail a permis de construire le programme d'actions. Le programme « Réduisons nos déchets ! » (2023-2028) sera présenté début 2023 aux élus de la métropole.

- Etude sur le tri des bio déchets à la source et optimisation du service public de gestion des déchets :

La loi AGEC impose aux collectivités de proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour tous au plus tard le 31/12/2023. Le tri à la source des bio déchets permet de détourner ce type de déchet de la poubelle d'ordures ménagères au plus près du lieu de génération avec une solution de proximité. Il revient aux collectivités d'étudier et d'identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les biodéchets à la source et s'assurer qu'ils seront valorisés et non éliminés. Dans ce contexte, Brest métropole a souhaité réaliser une étude d'optimisation de son service public de gestion des déchets afin d'identifier les impacts que pourraient avoir les différentes évolutions de service (niveau de service, modalités de conteneurisation et collecte, gestion séparée des biodéchets). Cette étude a démarré en 2022 et se termine en mars 2023.

- Mise en œuvre et suivi des actions visant à réduire la production de déchets

- Développement du compostage individuel : 16 982 composteurs sur Brest métropole fin 2022, dont 985 remis aux particuliers en 2022.
- Accompagnement au compostage collectif : 226 aires de compostage collectif fin 2022, dont 12 site en plus qu'en 2021,
- Opération sapin malin : près de 7 685 sapins broyés en 2022, soit 61,5 tonnes de déchets verts évités en déchèteries.
- Poursuite du programme européen INTERREG France-Manche-Angleterre « Prévenir la Pollution Plastique » qui a commencé début 2020 et se poursuit jusqu'à mi-2023. Ce programme vise à réduire l'utilisation des plastiques et à limiter leur pollution.
- Promotion du réemploi : présence de l'association « Un Peu d'R » sur les déchèteries du Spernot (Brest) et de Guipavas (Lavallot) un mercredi sur deux,
- Distribution d'autocollants « stop pub » à apposer sur les boîtes aux lettres : 42 240 boîtes aux lettres équipées fin 2021 (selon les données communiquées par La Poste),
- Accompagnement du réseau des guides-composteurs-pailleurs : habitants de Brest métropole bénévoles, volontaires pour diffuser les pratiques du compostage et du paillage, après une formation spécifique - 168 membres fin 2022.

- Mise en œuvre d'un suivi de la performance en matière de qualité et de valorisation des déchets

La qualité des gisements de collecte sélective est contrôlée au niveau du centre de tri TriGlaz (36 caractérisations réalisées pour Brest métropole sur un an). En 2022, le taux d'erreurs de tri pour Brest métropole est de 21,91%.

Visites en porte-à-porte réalisées suite à des erreurs de tri constatées par les agents de la collecte : 726 adresses concernées en 2022.
L'optimisation de la valorisation des déchets collectés sur les déchèteries du territoire fait aussi l'objet d'un suivi précis en lien avec le prestataire chargé de l'exploitation et les repreneurs.

- Définir et suivre les filières de traitement (techniquement et financièrement)

Suivi des contrats de reprise des matériaux issus des collectes sélectives : acier, aluminium, cartons, papiers, plastiques, verre : 2022 marque l'année de fin de nombreux contrats de reprise. Pour des raisons de retards d'agrément, des avenants de durée sont signés pour 1 année supplémentaire.

- Informer et accompagner les usagers

- Mettre en œuvre le schéma directeur de collecte sélective (objectif 100 % de collecte sélective sur Brest métropole) par un programme de travaux adapté

Développer la collecte sélective en porte-à-porte (bac jaune) ou par apport volontaire, en lien avec la division collecte des déchets.
En 2022, 1 916 foyers ont été sensibilisés au tri des déchets autour des points de collecte par conteneurs enterrés implantés dans les nouveaux quartiers de la métropole.

- Organiser un financement cohérent et optimisé des produits issus du geste de tri

Suivi des contrats avec l'éco-organisme Citeo : soutiens financiers emballages (estimés à 2 541 k€ pour 2022 contre 2 221 k€ pour 2021) et soutiens financiers papiers (estimés à 197 k€ pour 2022 contre 217 k€ pour 2021), facturation aux repreneurs des produits issus du geste de tri (1 581 k€ pour 2022 contre 1 379 k€ pour 2021)..

Support aux missions de la direction

- Gestion administrative : courriers, délibérations, contrats ;
- Gestion financière : préparation et exécution des budgets, programmation pluriannuelle des investissements, subventions, flux financiers liés aux collectes sélectives, suivi d'activité ;
- Gestion de l'attribution des bacs (120 708 bacs référencés fin 2022), réception des appels relatifs à l'enlèvement des graffitis et des encombrants ;
- Suivi des financements liés aux appels à projets (Citeo, Interreg).

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Signature d'un contrat sur la gestion de l'abandon des mégots sur l'espace public.

Description de la réalisation
Dans la continuité de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (dite loi AGEC) de février 2020, l'éco-organisme ALCOME a reçu l'agrément de l'Etat afin de prendre en charge la gestion des mégots et la prévention des abandons illégaux de mégots, pour le compte des producteurs qui lui ont transféré leur obligation de Responsabilité Elargie du Producteur de tabac (REP).

Pour cela, Brest métropole a signé un contrat-type, en 2022, avec ALCOME. Il prévoit que la collectivité devra établir un état des lieux des dispositifs en place, recenser les zones à forte concentration de mégots abandonnés (dites hots spots), adopter des mesures préventives afin d'empêcher la formation de ces hots spots, établir des programmes de nettoyage des mégots abandonnés, publier des arrêtés interdisant et sanctionnant l'abandon des mégots à proximité des lieux où il est interdit de fumer (aires de jeux collectives, écoles, collèges…).

En contrepartie, l'éco-organisme s'engage à rémunérer la collectivité par le versement des soutiens financiers prévus dans le cahier des charges, mettre à disposition des cendriers de rue et cendriers de poche, organiser la collecte, élaborer des supports de prévention mis à disposition des collectivités…

L'état des lieux est achevé et était en cours de validation par l'éco-organisme en fin d'année 2022.

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire

La mise en place de mesures de nettoyage ciblés (hots spots), de prévention et répression assurera une nette amélioration de la propreté de l'espace public et diminuera de façon drastique le risque de rejet des mégots dans le milieu naturel et la mer.

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

L'agrément de cet éco-organisme et la signature par la collectivité de ce contrat ont permis de dresser un état des lieux sur toute la collectivité et vise à réduire l'impact de la pollution sur terre et dans la mer.

⚥ EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : Poursuite du développement de la mixité dans les métiers traditionnellement exercés par des hommes.

Description de la réalisation

La direction déchets-propreté poursuit l'intégration de femmes dans des équipes majoritairement masculines.
La mixité se renforce également dans les équipes de la collecte des déchets, de la propreté et les déchèteries (dont l'exploitation est confiée à un prestataire).
L'acquisition de matériel adapté (matériel portatif pour la propreté) est étudiée pour assurer de bonnes conditions de travail à tous.
Les emplois saisonniers sont également concernés par la poursuite de cette mixité.

Cette réalisation est identifiée dans l'axe « éliminer les stéréotypes liés au genre dans la société » du plan d'action Egalité femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest.

DIRECTION VOIRIE RESEAUX INFRASTRUCTURES

MISSIONS

Adapter, exploiter et développer les infrastructures routières et les ouvrages d'art.
Adapter, exploiter et développer les infrastructures numériques.
Adapter, exploiter et entretenir l'éclairage du domaine public.
Administrer le domaine public routier.
Offrir une maîtrise d'œuvre, conception/réalisation et une expertise pour les partenariats.
Accompagner le portage de la compétence d'autorité organisatrice du service public d'électricité et de gaz.

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

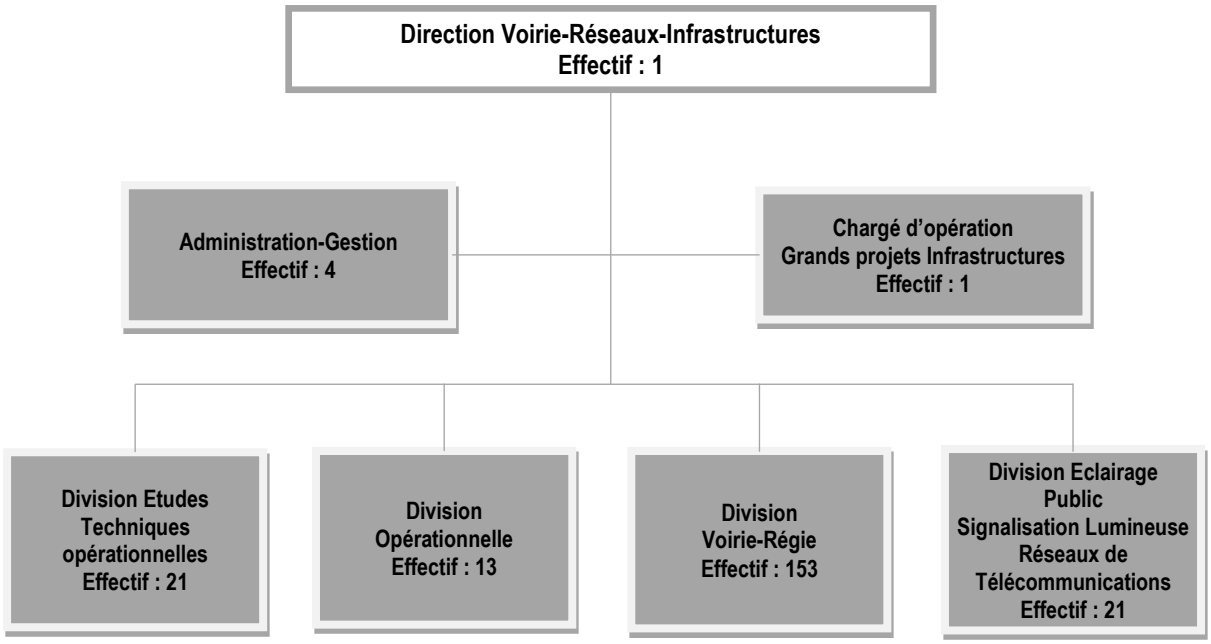

La direction Voirie-Réseaux-Infrastructures compte 214 agents.

Moyens matériels :
Véhicules : 38 légers, 15 utilitaires, 49 fourgons/fourgonnettes, 29 camions (grue, benne), 4 tracteurs pour élagage et broyage d'accotement, 7 tractopelles, 1 nacelle poids-lourds.
Matériels : 10 chargeuses pelleteuses et chariot élévateur, 35 remorques, 3 saleuses, 3 épandeuses, 3 compacteurs et 1 compacteur tandem, 1 pelle sur pneu, 2 poses bordure, 7 machines autotractées à peinture et une machine autoportée à peinture, petits matériels divers (tronçonneuses, bétonnières, compresseurs, débroussailleuses, groupes électrogènes, chalumeau Jetpack).

Réalisations budgétaires:
Gestion des factures de la direction : 2 690.

	DÉPENSES		RECETTES	
	Total consommé	% réalisé	Total perçu	% réalisé
Investissement	13 887 000 €	93 %	470 280 €	42 %
Fonctionnement	6 681 744 €	94 %	6 702 359 €	96 %

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	
Centres de coût	Total consommé	% réalisé
Eclairage public	3 204 985 €	99 %
Réseau métropolitain des télécommunications	100 907 €	75 %
Voirie	2 174 329 €	85 %

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	
Programmes	Total consommé	% réalisé
37-Conservation des ouvrages d'Art	840 660 €	76 %
50-Eclairage public	2 085 854 €	99 %
51-Signalisation lumineuse	126 082 €	97 %
52-Conservation des espaces publics (dont fontaines)	76 404 €	98 %
132-Régulation du trafic	171 921 €	94 %
348-Signalisation non lumineuse	341 447 €	95 %
356-Effacements de réseaux	62 796 €	50 %
374-Réseau métropolitain	980 901 €	97 %
382-Interventions sur le domaine public routier (dont foncier)	4 448 453 €	95 %
455-Entretien courant des zones portuaires	89 111 €	89 %
502-Bâtiments service voirie (dont le foncier)	128 429 €	92 %
661-Contournement Nord-Ouest (dont le foncier)	654 951 €	55 %
662-Confortement de falaise	395 704 €	98 %
674-Géo référencement	322 673 €	65%

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Adapter, exploiter et développer les infrastructures routières

L'année 2022 a été marquée par la clôture de la concertation sur la voie nord Lambézellec avec l'adoption d'un plan d'action visant à améliorer les échanges entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération.

Les objectifs de ce plan d'action qui prévoit des travaux d'aménagement routiers et de requalification urbaines sur plusieurs axes concernés par ces échanges sont l'amélioration de la fluidité, la sécurisation des déplacements tous modes, le développement des liaisons cyclables et l'améliorations du cadre de vie pour les riverains concernés.

Il s'est matérialisé en 2022 par le lancement de l'étude d'aménagement du carrefour « verrou » et accidentogène de Keresseis situé à l'intersection des RD205 er RD105 pour une réalisation d'une place à feux programmée en 2023 qui permettra de décongestionner le trafic aux heures de pointes et d'assurer des continuités sécurisées pour les piétons et cycles.

La direction voirie réseaux infrastructures a par ailleurs poursuivi les discussions techniques avec les partenaires de ce plan d'action (État, Département et Région) pour consolider la planification coordonnée des interventions lourdes sur le réseau routier (RD67, RN12, RD205, RD 112…) et les éléments de programme projet par projet.

Concernant le carrefour De Gaulle/Kerscao et le PN 306 sur la ville du Relecq-Kerhon, l'année 2022 a permis d'aboutir en lien avec la SNCF, la commune et l'État à un projet de sécurisation en deux phases de ce passage à niveau avec la signature de deux conventionnements sur les périmètres routiers et ferroviaires.

La première phase de sécurisation comprenant le déplacement de l'accès aux ateliers municipaux, la sécurisation des cheminements piétons et cycles, le déplacement des traversées piétonnes pour réduire les risques de remontée de file sur les voies ferrées et donc de collision avec un train est prévue en 2023 à l'issue des acquisitions foncières.

S'agissant des travaux récurrents d'aménagement et d'entretien du réseau de voirie qui intègrent la mise en œuvre et le renouvellement des équipements annexes, ils sont réalisés selon 2 modes d'intervention : par des entreprises, principalement pour le réseau à fort trafic ; en régie pour le réseau de proximité et les trottoirs.

Les programmes de **travaux et interventions en régie** intègrent les demandes de proximité relayées par les différents outils mis en œuvre par la collectivité (concertation, gouvernance des espaces publics, conseils consultatifs de quartier, logiciel Relations aux Administrés).

Ci-dessous une répartition (en euros) des travaux de la Voirie-Régie selon leur typologie :

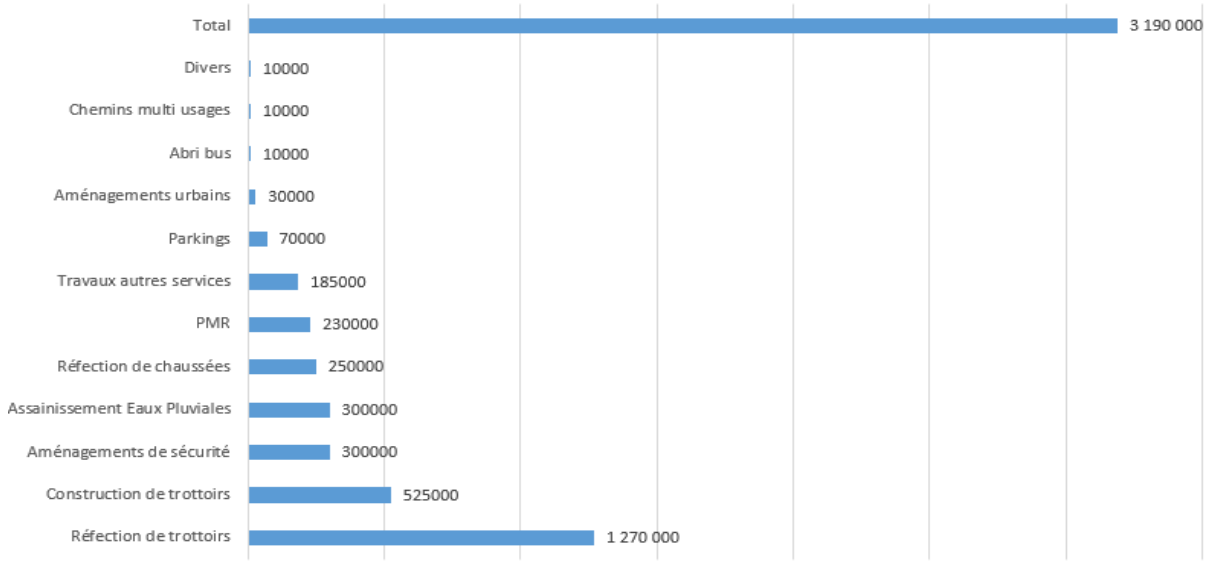

On peut retenir, comme chantiers importants :

- Brest Bellevue : réfection de trottoirs rue du Rouergue, aménagement Personne à Mobilité Réduite rue d'Anjou
- Brest Centre : aménagement Personne à Mobilité Réduite rue Monge, réfection de trottoirs rue 2ème RIC
- Brest Europe : réfection de trottoirs rue Casanova, aménagement de sécurité rue du 8 Mai 1045
- Brest Lambézellec : réfection de trottoirs rue Lostallen, construction de trottoirs rue Kervao et Kerleguer,
- Brest Quatre-Moulins : construction de trottoirs rue Max Jacob, aménagement Personne à Mobilité Réduite rue Dumont D'Urville
- Brest Saint-Marc : réfection de trottoirs rue Tourot, construction de trottoirs route du Stangalar
- Brest Saint-Pierre : construction de trottoirs rue Le Guennec, aménagement de sécurité rue d'Ypres
- Gouesnou : réseaux d'eaux pluviales rue des Frégates, réfection de trottoir rue Chateaubriand
- Guilers : réfection de chemin rue Xavier Grall, aménagement d'un réseau d'eaux pluviales rue des Elfes
- Guipavas : réfection de trottoirs rues Corneille, aménagement de sécurité rue Saint Vincent de Paul,
- Le Relecq-Kerhuon : réfection de trottoirs rues Roberval et de Keroumen
- Plougastel-Daoulas : construction de chaussée rue Kertanguy Talaouron
- Plouzané : réfection de trottoirs rue des Romarins, construction de trottoirs rue du 19 mars 1962
- Bohars : construction de parking rue du Kreisker.

S'agissant de la réalisation des **travaux d'investissement à l'entreprise**, l'année 2022 a été marquée par la revalorisation de l'enveloppe budgétaire annuelle portée de 3,5 M€ à 4,5 M€ avec une répartition du budget complémentaire par commune sur le mandat
Ainsi en 20222, 43 chantiers ont pu être réalisés à moyens constants et en maîtrise d'œuvre directe sur les programmes gérés par la direction.
Les travaux à l'entreprise ont concerné des reprises ou des renouvellements de chaussées d'une part et des aménagements de voirie liés à des problématiques de sécurité et à la réorganisation du plan de circulation, d'autre part.

On peut retenir, comme chantiers importants :

- Brest Centre : rues Voltaire et Traverse
- Brest Bellevue : rues Joseph Le Borgne et Henri Billant
- Brest Europe : rues de l'Eau Blanche, Casanova, Marceau et Braille
- Brest Lambézellec : rues de Kermaria (réaménagement complet) de Lostallen Guizot et du Calvaire
- Brest Quatre-Moulins : rues Thiers, Rabelais et Frégate Laplace
- Brest Saint-Marc : rues des deux frères Guézennec, Tourot et Pierre Sémard
- Brest Saint-Pierre : rues Gérard de Nerval et Le Guennec
- Guilers : rue Calmette
- Guipavas : Chemin de Kerafloch et rond-point du Froutven
- Le Relecq-Kerhuon : rues de la Victoire et Maissin
- Plougastel-Daoulas : rue du Château d'Eau, Kervenal
- Plouzané : route de Ploumoguer et route du Minou
- Bohars : rue Huon de Kermadec.

Concernant la gestion du patrimoine des ouvrages, l'année a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la démarche VSC (Visite Simplifiée Comparée) en coopération avec le CEREMA avec :

- la consolidation de l'inventaire des ouvrages d'art, des ouvrages maritimes et des versants (falaises),
- la caractérisation, la classification de l'ensemble des ouvrages, la définition des indices stratégiques,
- la formation du personnel à l'inspection des ouvrages selon leur typologie,
- les inspections en régie et par le CEREMA des PS, ouvrages piétons et versants.

Plusieurs études et diagnostics spécialisés ont par ailleurs été réalisés en 2022 (diagnostic de précontrainte du Pont Schuman à Brest et vérification note de calcul, diagnostic anticorrosion du pont de Recouvrance à Brest, diagnostic béton du pont de Kerdidrun à Guipavas, inspection détaillée buse route de Brest à Gouesnou) afin de préparer les programmes d'interventions futures.

Enfin des opérations de travaux ont été réalisées :

- la sécurisation des soutènements de la route de la corniche au Relecq –Kerhuon,
- la réfection des perrés du PS de Guilers (ex RD105),
  le remplacement des habillages des garde-corps de la travée centrale du Pont de Recouvrance,
- le confortement des falaises rue Pierre Sémard et route des 4 pompes à Brest,
- des travaux de maçonnerie et le remplacement de garde-corps sur la digue sud sur le port du Château.

La direction Voirie Réseaux Infrastructures a par ailleurs poursuivi la gestion pour le compte de la Marine Nationale de la maintenance du système de levage du pont de recouvrance et l'assistance aux levées de pont de Recouvrance à Brest.

Pour l'ensemble de ces opérations réalisées sous maîtrise d'œuvre directe, il a été nécessaire de contractualiser des marchés et réaliser des études d'aménagements de voirie (170 projets) pour une mise en œuvre en régie ou à l'entreprise. On peut citer notamment :

- Les études de requalification urbaine lourdes sur plusieurs axes structurants de la métropole (rues des 4 pompes, du Dr Kerrien, Pierre Sémard, rue De Lesseps, St Pol Roux à Brest).
- Les études d'aménagement sur les voies de proximité (rues du Cruguel, Le Borgne, Voltaire, aménagement du chemin de Kervenal à Plougastel-Daoulas, rue de l'Eglise à Gouesnou, rue Guesde à Brest, Parking du cimetière de Bohars).
- Les études d'aménagements ponctuels pour des travaux en régie
  - 41 places PMR en 2022.
  - Projets pour « des fleurs dans ma rue ».
  - Aménagements de sécurité route de Goreker à Plougastel-Daoulas ou route du Conquet à Plouzané.
  - Zones apaisées (Lambézellec Nord, St Martin, Poullic al Lor).
  - Création de trottoir (Lostallen, Kervao, Kerleguer, Max Jacob) à Brest.
  - Eaux pluviales (Kertanguy à Plougastel-Daoulas, rue des Elfes).
- Un nouvel accord cadre pour les travaux de revêtements de chaussée.

En complément des travaux d'aménagement, la direction assure **l'exploitation et l'entretien courant de l'ensemble des voies métropolitaines**.

Cet entretien a consisté en 2022 en :

- L'entretien des revêtements (101 km de voiries traitées au moyen des points-à-temps manuels et automatiques nécessitant la consommation de 1 300 tonnes de gravillons et 164 tonnes d'émulsion de bitume).
- L'entretien des accotements (300 km de fossés curés au moyen de la pelle mécanique).
- L'entretien avec Eau du Ponant du système de collecte et d'évacuation des eaux pluviales (17 000 avaloirs curés).
- La signalisation horizontale (15 tonnes de produits de marquage routier, application de 500 produits thermocollés (logos PMR, dents de requin, mots, dalle podotactile), 6 400 ml de produits thermocollés (stationnement, passage piéton) et verticale (mise en place et remplacement de 2 500 panneaux, 1 800 ml de poteaux de signalisation).
- La pose de 280 plaques de rue et 350 numéros de rue.
- L'entretien et pose du mobilier urbain : 1 300 balisettes et 350 panneaux auto-relevables consommés, 100 potelets, 40 barrières, 100 arceaux vélos.
- La mise en place de la signalisation relative aux déviations liées aux travaux avec 1 900 m² de film pour la conception de panneaux, la distribution de 300 panneaux temporaires, 320 cônes, 250 sacs de lestage.

L'année 2022 a été marquée également par :

- L'analyse de 3 700 demandes d'usagers.
- La mobilisation des équipes de la voirie régie pour les aménagements liés au COVID 19 (centre de vaccination).
- La rénovation de la signalisation verticale (police, jalonnement, lieux-dits, vélos) et horizontale sur la métropole.
- Mise en place d'une aire piétonne et zone de rencontre rue de Kerleguer à Brest.
- Marquage d'animation place Guérin à Brest.
- Intervention sur la liaison verte de la zone industrielle de Kergaradec.
- L'accompagnement des travaux du réseau de chaleur.
- Mise en place de zone 30 sur Plouzané et Plougastel-Daoulas.
- Accueil de stagiaire de 3ème et présentation des métiers de la voirie régie

S'agissant de la signalisation lumineuse tricolore, on peut noter en 2022 l'entretien courant des 163 carrefours à feux :

- La maintenance préventive a consisté au changement des armoires et contrôleurs sur 6 carrefours à Brest : rond-point Pen ar C'hleuz, La Porte / Prat Lédan, Tourbian, Clemenceau / 2ème RIC, Sébastopol / Magenta, Gallieni / Marchand et des contrôleurs de 2 carrefours : Montaigne / Lesven et Montaigne / Marceau.
- L'installation d'une traversée piétonne protégée sur le carrefour Tourbian.
- La rénovation complète du carrefour Sémard / Le Guen en accompagnement du projet de réaménagement.
- La maintenance des carrefours avec la réalisation de 20 tournées des carrefours permettant le nettoyage des armoires et supports.
- Le remplacement de 33 kits LED rouge, 10 kits jaune et 8 kits vert sur les carrefours tramway et hors tramway et 8 kits LED piétons.
- La maintenance des piétons sonores avec le changement de 25 hauts parleurs et 3 cartes sonores.

- La maintenance curative, suite à des accidents ou actes de vandalisme, avec le remplacement de 18 poteaux, 14 potelets, 1 tête de feux, 11 figurines piétons, 1 répétiteur, 24 visières.
- L'accompagnement du contrôle réglementaire des carrefours du tramway par un bureau accrédité et de 10 carrefours hors tramway pour lesquels aucune non-conformité n'a été relevée.

129 interventions d'astreinte ont été effectuées durant l'année 2022 par les agents de la signalisation lumineuse.

L'unité régulation du trafic signalisation lumineuse a par ailleurs complété sa connaissance patrimoniale des réseaux électriques de signalisation lumineuse pour répondre aux besoins d'utilisation de fourreaux dans le cadre de l'extension du réseau métropolitain de fibres optiques : géo-référencement en classe A des carrefours à feux et détections.

La direction a la charge de l'entretien de 4 principales fontaines de Brest métropole. Les interventions en 2022 ont consisté, pour la fontaine de la place de la Liberté, au suivi des travaux de changement de 10 pompes de jet.

Les 6 426 réponses en 2022 aux demandes de DT-DICT en tant qu'exploitant des réseaux de signalisation lumineuse et de fibres optiques, indiquent une activité en légère baisse mais toujours importante du nombre de dossiers traités (- 16% par rapport à 2021).

Dans le cadre de l'observatoire de la circulation en accompagnement de la direction des Mobilités, l'unité régulation du trafic signalisation lumineuse met en place des comptages de véhicules pour le suivi du trafic avec l'installation en 2022 de 198 compteurs-routiers et radars : 196 compteurs à tuyaux, 2 compteurs radar.

Les travaux confiés à l'entreprise, avec une maîtrise d'œuvre assurée par la direction, sont :

- La mise en conformité de 8 carrefours à feux : Trinité / Plouzané, Kerinou / Moulin à poudre, Kerinou / Bonne nouvelle, Kerinou / Drogou, Penfeld / Bohars, Duchesse Anne (Guipavas), Masson / Saint Pol Roux, Clemenceau / 2ème RIC.
- Les travaux de réaménagement du carrefour des rues Pierre Sémard et Louis Le Guen.
- Des travaux confiés dans le cadre de la mise en place du schéma directeur vélo et l'évaluation du dispositif : création de 7 points de comptage permanent des vélos à Brest : 2 points de comptage permanent des vélos boulevard de l'Europe, 1 boucle de comptage vélo boulevard Lippmann, 1 boucle de comptage vélo rue Pierre Sémard, 2 boucles de comptage vélo Avenue Tallinn à Brest, 1 boucle de comptage vélo Gaston Planté à Guipavas.
- La réparation de 15 boucles de comptage sur Brest : 1 au niveau du carrefour Dupuy de Lôme / Emile Goude, 1 au niveau du carrefour Dupuy de Lôme et Camille Vallaux, 1 rue de l'Eau Blanche, 1 rue de Kergoat, 2 boucles au carrefour Duval / Kermaria, 5 au carrefour Sémard / Le Guen, 2 rue de Maissin à Brest, 1 boucle au carrefour Lamartine / Mirabeau au Relecq-Kerhuon et 1 boucle au carrefour Penfeld / Maugras à Bohars.
- La mise en place d'un panneau lumineux B13 VC n°7 à Guipavas.
- La fin des travaux de pose du panneau à message variable boulevard de l'Europe.
- La pose de 2 PMV sur les RD 67 et RD 788 dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur d'agglomération de gestion de trafic.

La régie, pour la partie régulation du trafic, a assuré :

- L'intégration de l'ensemble des nouvelles boucles de comptage vélo et voitures précitées au poste central de régulation du trafic.
- Le remplacement de caméras : rue de Siam, rue de la Porte, carrefour des Quatre Vents, Kerscao.
- L'intégration des 3 nouveaux PMV et la bascule des anciens PMV sur le nouveau serveur.
- Le fibrage du carrefour à feux de Plougastel-Daoulas.
- La mise à jour du logiciel du SRT entraînant la reprise de la programmation de 14 carrefours tramway.
- La modification du fonctionnement de 4 carrefours tramway et de 7 carrefours hors tramway (rue Auguste Kervern, Lavallot, rue Lannouron, Saint-Louis, Quatre Vents, Tourbian, 2ème RIC) liée notamment à des déviations et reports de trafic dus aux travaux sur l'espace public.
- La reprogrammation du carrefour Sémard / Le Guen après le réaménagement de voirie.

Adapter, exploiter et développer les infrastructures numériques

La direction a assuré la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le pilotage de multiples projets dans le cadre du développement des infrastructures numériques métropolitaines.

Les extensions de réseau réalisées concernent en majeure partie le projet de raccordement des lycées brestois, dont les communications sont opérées par les services de la région Bretagne. Au total, 34 sites publics ont été raccordés en 2022, et 19 sites pour des besoins privés (opérateurs / entreprises).

En 2022, 9,3 km (*) d'infrastructures de génie civil ont été construits, dans le cadre de raccordements de sites publics et en accompagnement des projets d'aménagement de voirie. En parallèle, 14 km de câbles optiques ont été posés permettant notamment le raccordement de l'ensemble des sites précités.

La direction accompagne également les projets comme la visioconférence et l'internet en habitat social (IHS), en accompagnement de la Direction de la Proximité (service médiations et usages numériques. La direction assure le suivi des travaux menés par ORANGE dans le cadre du déploiement de la FTTH démarré en 2012 à Brest et en 2015 dans les

autres communes de la métropole dont le taux de raccordement à 95% de logements couverts à fin 2022 n'a pas évolué depuis fin 2021.

Dans le cadre du projet d'extension du réseau de TRAM et BHNS, les premiers travaux préparatoires permettant le futur dévoiement des liaisons optiques ont été réalisés, pour un montant d'environ 200 000 €, et concernent notamment la bascule des liaisons aboutissant au CHRU de la Cavale Blanche.

L'exploitation des 228 kilomètres d'infrastructures et des 351 kilomètres de fibres du réseau métropolitain a généré les recettes suivantes (hors taxe) en 2022 :

- Redevance Location Fibres Noires = 1 609 731,96 €
- Redevance Hébergement en NRO = 72 214,94 €
- Frais d'Accès au Service = 81 771,28 €
- Location Fourreaux = 260 655,31 €
- Autres (Montées en Débit, Travaux de dévoiement tiers) = 9 272,30 €

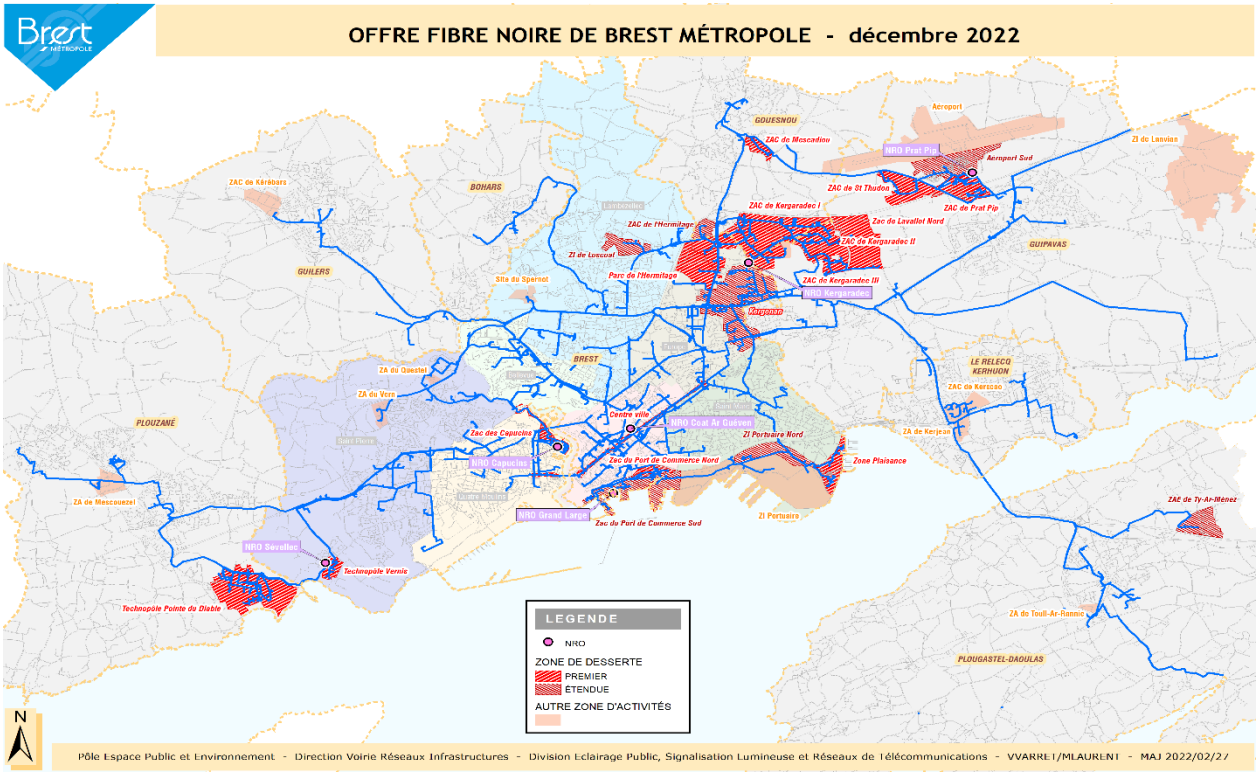

(*) Linéaire des extensions 2022 par commune (en mètres) :

Brest	5030
Gouesnou	565
Guilers	2872
Guipavas	92
Plougastel-Daoulas	495
Plouzané	246
Le Relecq-Kerhuon	40

Adapter, exploiter et entretenir l'éclairage du domaine public

Brest métropole a poursuivi les études d'élaboration de son Schéma de Cohérence des Ambiances Nocturnes (SCAN).

Le SCAN s'appuie toujours sur le travail collaboratif avec un ensemble de directions de la métropole à la démarche : Culture-Animation-Patrimoines, Proximité, Tranquillité Urbaine, Voirie, Espaces Verts, Ecologie Urbaine, Mobilités, Dynamiques Urbaines, Aménagement Urbain et Equipements Métropolitains.
La définition du SCAN part d'une approche globale pour se diriger vers les usages locaux.

⚥ Pour ce faire, les retours d'expériences sont pris en considération notamment : les retours des communes et mairies de quartier qui portent la politique de proximité, l'interpellation par les administrés, la participation aux marches exploratoires organisées sur le territoire.

Le réseau d'éclairage public compte 36 264 points lumineux, 907 armoires, 55 Relais Information Service (RIS) raccordés sur le réseau d'éclairage public et son entretien récurrent nécessite des relampages, des détections de défauts de câble, des réparations et remplacements de divers matériels (mâts, luminaires), des changements de câble.

La commande centralisée de l'éclairage public asservie aux conditions réelles de luminosité a généré une durée de fonctionnement moyenne de 4 080 h pour l'année 2022.

En 2022, 1 425 luminaires, soit 3,9 % du parc, ont été rénovés en LED sur Brest métropole, hors intervention ponctuelle de maintenance.

Les rénovations ont eu lieu dans les rues suivantes :

- Brest Centre-ville : rues Pasteur, Macé, Galilée, Berthelot, Hémon, porche boulevard Jean Moulin, rues Danton et Marengo, Bugeaud, Hamon, Arago, Beaumarchais, Carnot, Duruy, Kereon, Pengam, Bailly, Navarin, Ferry.
- Brest Saint Marc : tunnel Pierre Sémard, route de Quimper, rue du Télégraphe, place Keruscun, rue Richelieu.
- Brest Europe : avenue Pompidou, rue Albert Louppe.
- Brest Bellevue : rues d'Anjou, Joseph Le Borgne, Albert Thomas, impasse du Bergot, rues Hervé Branellec, Vergnaud, Massenet, du Havre, de Lorient, de Royan, de Dunkerque, de Caen, Romain Malassis, d'Avranches, rue du Mont Valérien, de Saint-Nazaire, Saint-Lo, Oradour sur Glane, Marcel Sembat, Emile Combes, Camille Pelletan, Henri Billant, Auguste Bergot, Sully, jardin de Provence.
- Brest Lambézellec : rues du Restic, Marguerite Duras, Auguste Kervern, de la Digue, Cuirassé de Bretagne, du Petit Spernot, du Lannoc, Louis Vierne, Gérard Pondaven, Madeleine Robinson, secteur Petite Chesnaie, rue Brunhes.
- Brest Quatre Moulins : rues du Docteur Kerrien, Emile Masson, Cosmao Pretôt, du Pourquoi-Pas, du Sous-marin Narval, parking Anatole France, rues de la Corniche, de la Porte, de la Frégate Laplace, Jacques de Grammont, parking rue Armor, rues Bazin, Bernanos.
- Brest Saint Pierre : secteur Hildy, rue Guilloux, quartier de Kerourien.
- Bohars : parking cimetière.
- Gouesnou : rue Daguerre, rue Marie Curie, rue Rosemonde Gérard.
- Guilers : rues Grall, Vannier, cité de la Paix, rue de la Source.
- Guipavas : rue Victor Grignard, rue de Brest, rue Guépratte, rue Boënnec, RD25, Pontrouf.
- Le Relecq-Kerhuon : rues de la Paix, Maine, Verdun, Somme, Jézéquel, Pêcherie, Armor, venelle Kermini, rues Roch, Quérré, Oradour, Jaurès, Estienne d'Orves, Casanova, Gué Fleuri, Petit Cosquer.
- Plougastel-Daoulas : RN 165, échangeur du Passage, port du Tinduff, demande cars Labat, rue Guivarch.
- Plouzané : centre bourg, rue du Trégor, carrefour Trinité-Trégor, carrefour Trinité-Cloître, rue de la Résistance.

Brest métropole - Eclairage public - Rapport d'activités 2022

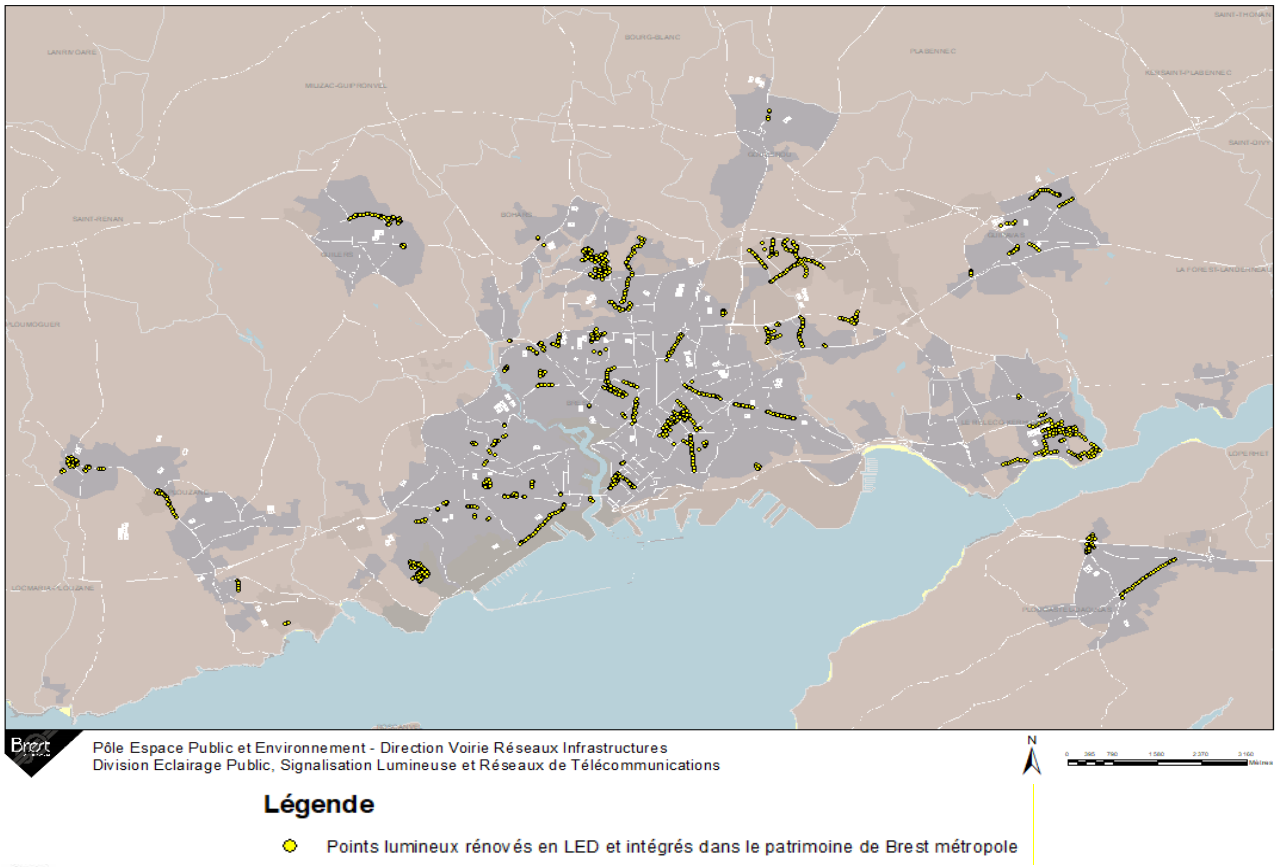

Pour répondre partiellement aux enjeux du contexte énergétique de l'année 2022, la mise en place de propositions issues du SCAN a été décidée par les élus. Des nouveaux régimes de fonctionnement ont été mis en œuvre en 2022.

Brest métropole - Eclairage public - Extinction nocturne

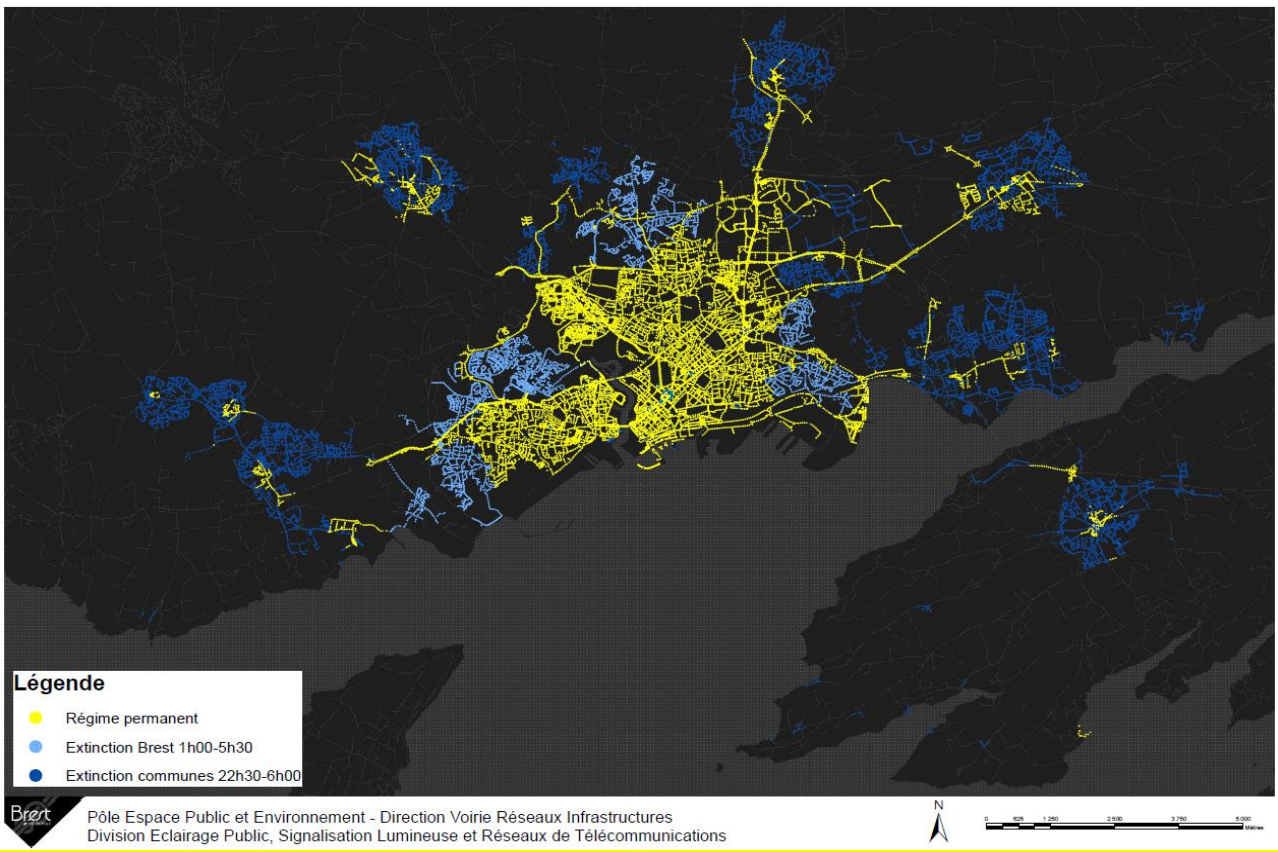

L'application de ces nouveaux horaires de coupure nocturne s'est accompagnée d'une communication spécifique multi-supports dont des panneaux d'information conçus par la direction de la communication et posés par les équipes de signalisation de la régie de Brest métropole.

La maintenance préventive de 2022 a concerné le relampage de 4 864 points lumineux : 62 à Bohars, 3 938 à Brest, 93 à Gouesnou, 59 à Guilers, 174 à Guipavas, 186 au Relecq-Kerhuon, 164 à Plougastel-Daoulas et 188 à Plouzané.
La maintenance préventive a débuté sur les luminaires LED, 2 226 luminaires ont ainsi été contrôlés : 1 803 à Brest, 10 à Gouesnou, 199 à Guipavas, 147 au Relecq-Kerhuon, 55 à Plougastel-Daoulas et 12 à Plouzané

En 2022, 1 861 interventions de maintenance ont été réalisées pour maintenir le service d'éclairage public :

- 425 concernent les armoires de commande : mise en sécurité suite à accident (3% des interventions), contrôle de la commande radio (7%), résorption de problème de réseau (76% des interventions incluant 246 réarmements de disjoncteur et protection et 53 remplacements de fusible) et remplacement de matériel vétuste (14% des interventions)
- 1 436 concernent les luminaires : mise en sécurité (13% des déplacements), résorption de problème de réseau lié aux coffrets, protections et connexions défectueux (28% des déplacements), remplacement de lampe (39% des déplacements), remplacement d'appareillage vétuste (21% des déplacements).

Enfin pour assurer la maintenance du mobilier urbain publicitaire sur le domaine public, des branchements et débranchements réguliers sont effectués.

Les travaux de résorption de défauts de câble sont toujours importants : rue Jean Macé, rue Voltaire, place Sanquer. rues du Château, de la Sarthe, Emile Zola, Duguay Trouin, Amiral Linois et Square Loir et Cher, rue du Maréchal Clauzel, secteur de la salle Marcel Cerdan, rue Voltaire entre la rue Jean Macé et la rue Foy, rues Jean Macé, Michelet, Keravel, boulevard Mouchotte, Prat Lédan, boulevard Léon Blum, quartier Harteloire (début de l'opération).

Les équipes de la régie de la signalisation lumineuse ont continué le contrôle de l'état extérieur des luminaires récemment posés dans les opérations de rénovation afin de diagnostiquer la qualité de la tenue des peintures et d'enclencher des opérations de SAV auprès des fournisseurs défaillants.

Le géo-référencement des réseaux souples sensibles se poursuit pour améliorer la connaissance patrimoniale. Le programme de 2022 a porté sur la détection et le relevé des réseaux et points lumineux de 58 armoires de commande.

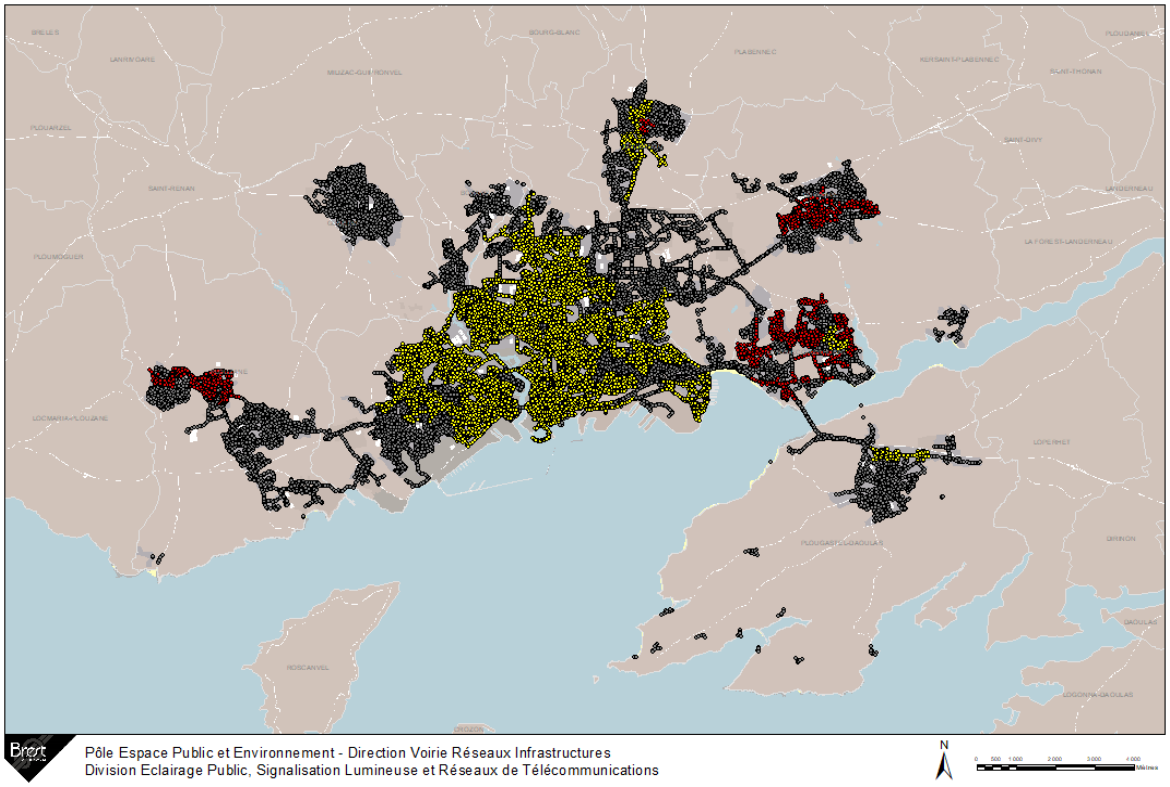

Légende

- Points lumineux et réseaux géoréférencés en 2022
- Points lumineux et réseaux géoréférencés sur 2017-2021

Brest métropole a continué d'animer la coalition « éclairage » créée dans le cadre du programme Tomorrow dans laquelle se trouvent des gestionnaires et exploitants d'éclairage extérieur : CCI Aéroport, Port de Brest, UBO, BMH, ALTAREA, base navale.

Deux réunions de travail ont été organisées à l'aéroport Brest Bretagne et sur la zone commerciale des Ports de Guipavas au Froutven.

Des membres de la coalition (Brest métropole, Port de Brest, ALTAREA) ont participé à une table ronde autour des leviers d'actions sur l'éclairage fans le cadre de la COP locale.

Brest métropole continue son partenariat avec l'UBO dans le cadre de la chaire de recherches « Noz Breizh » sur la période 2022-2024.
Trois axes de recherche sont identifiés : vi(Il)e nocturne (aspects sociétaux), smart night (innovation), écologie urbaine (trame sombre).
En 2022, une étude de psychologie sociale et des recueils de témoignage en vue d'une restitution théâtrale ont eu lieu sur le quartier de Kerangoff en vue d'une expertise d'usage.

Brest métropole a répondu en accompagnement de l'UBO et de nombreux autres partenaires européens à un appel à projets d'un programme européen Interreg Mer du Nord intitulé « Darker Sky ».
Le dossier a été envoyé le 14/11/2022 par l'UBO et vise à étudier la réduction de la pollution lumineuse dans la région Mer du Nord.

Administrer le domaine public routier et coordonner les intervenants

La gestion du domaine public routier consiste à :
- Administrer l'occupation du domaine public,
- Fixer les conditions d'intervention du point de vue de la coordination de travaux et de la conservation du patrimoine,
- Gérer les transferts de propriété (classement, déclassement, transfert de domaine public),
- Aider à l'exploitation et au renouvellement du patrimoine.

La gestion technique et administrative des travaux réalisés par des tiers (concessionnaires, intervenants du domaine public) s'est caractérisée en 2022 par :
- la délivrance de 1 507 arrêtés temporaires de circulation et 6 439 certificats d'alignement,
- le traitement des dossiers de numérotages correspondant à l'édition de 244 plans, l'établissement de 7 259 certificats de numérotage,
- l'instruction de 1853 demandes d'accord technique,
- le contrôle des interventions réalisées par les concessionnaires et gestionnaires de réseaux (Enedis, GrDF, Orange, Eau du Ponant) suite à la délivrance des demandes d'accord technique,
- l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, certificats d'urbanisme et autorisations préalables) sur les volets voirie et eaux pluviales (environ 913 dossiers),
- la coordination des interventions sur tout le territoire (arrêtés de coordination et réunions mensuelles de suivi),
- l'instruction et la rédaction et la diffusion de 194 arrêtés permanent de réglementation de la circulation et du stationnement,
- l'instruction et les 197 courriers de réponse aux demandes des usagers sur le volet proximité, circulation stationnement et sécurité routière,
- l'instruction de 697 demandes sur les volets sécurité routière, circulation stationnement,
- le traitement de 34 dossiers d'assurance responsabilité civile, et de 26 dossiers de dégâts aux biens,
- le classement de voies dans le domaine public de 2 194 ml.

L'administration du domaine public routier nécessite de mettre en œuvre un suivi réalisé à l'aide du Système d'Information Géographique qui permet entre autres :
- l'établissement de schéma directeur, d'une priorisation des travaux en fonction des diagnostics établis et reportés, des échéances de renouvellement de la voirie et de ses équipements,
- la coordination des chantiers,
- la planification des interventions en régie ou réalisées par des prestataires,
- l'établissement de périmètres de protection,
- l'établissement de plans de déviation, d'itinéraires de convois exceptionnels.

Par ailleurs, la direction a consolidé son organisation de façon à respecter les dispositions règlementaires de la réforme anti-endommagement des réseaux qui concernent ses activités en tant que :
- exploitant de réseaux (éclairage public, fibre optique, signalisation lumineuse, eaux pluviales) avec le renforcement des moyens pour les réponses aux Déclarations de Travaux et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (20 274).
- Maîtrise d'œuvre et porteurs de projets avec 1 547 demandes de Déclarations de Travaux qui ont été émises dans le cadre des études d'infrastructure de voirie réalisées.
- Intervenant (Régie) avec 1 576 demandes de Déclaration de Travaux ou de demandes conjointes de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux qui ont été produites.

Enfin, la collectivité développe en partenariat avec les concessionnaires une cartographie de l'espace public (Référentiel Topographique Simplifié) sur le territoire métropolitain afin notamment de préciser la localisation des réseaux.

Offrir une maîtrise d'œuvre, conception/réalisation et une expertise pour les partenariats

Au-delà des projets d'aménagement sur le domaine public routier dont elle est maître d'ouvrage, la direction Voirie-Réseaux-Infrastructures intervient pour le compte d'autres directions en tant que maître d'œuvre de l'esquisse de projet jusqu'à la conduite de travaux ou sur des missions d'assistance et d'expertise.

En 2022, la direction a ainsi contribué très largement aux études d'avant-projet et de projet de l'opération « mon réseau grandit » en tant que futur gestionnaire de l'espace public et des infrastructures réalisés (ouvrages d'art, éclairage, réseaux, équipements, carrefour à feux, signalisation…) en lien avec la direction Mobilité et BMA maître d'ouvrage délégué

Elle participe également à la mise en œuvre du nouveau schéma directeur vélo par la réalisation des études correspondantes et la conduite des travaux. A noter en particulier en 2022 les aménagements cyclables rues Pierre Sémard et de Talinn à Brest, les études sur la RD205 et le boulevard Jean Moulin.

Elle a par ailleurs assisté les directions Mobilité, Urbanisme, Économie, Écologie Urbaine, Déchets-Propreté, de l'aménagement et des équipements métropolitains sur plusieurs autres opérations significatives :

- les études et le lancement de la consultation pour l'aménagement de la place Guerin à Brest.
- Les études et la conduite de travaux des opérations d'aménagement de sécurité sur les points noirs relevés par la direction mobilité.
- Les études pour l'aménagement de la promenade du Moulin blanc en lien avec les directions des espaces verts et de l'aménagement et des équipements métropolitains.
- L'accompagnement technique d'opérations portées par des aménageurs sur des opérations de renouvellement urbain sur Bellevue (Trepos/ANRU Bellevue) quartier centre (ilots Courbet, Cerdan) Lambézellec (étude urbaine), le quartier St-Marc (ilot merle blanc).
- La requalification des zones d'activité avec une opération majeure sur Kergaradec (aménagements cycles, réfection de chaussée et sécurité routière).
- Le démarrage des travaux d'aménagement de la rue Auguste Kervern, au préalable et en accompagnement de l'opération de TCSP « mon réseau grandit ».
- La mise en œuvre de conteneurs enterrés et réfection de parking pour la direction Déchets-Propreté.
- L'aménagement d'arrêts de transport en commun pour la Direction Mobilité.
- Des aménagements de sécurité routière sur le quartier de St-Pierre pour la direction Mobilités.
- L'extension du réseau d'eaux pluviales sur la rue du Douvez à Guipavas pour le compte de la Direction Ecologie Urbaine.

La Direction participe également activement à l'élaboration du guide référentiel pour le réaménagement des espaces publics sur le Cœur de métropole.

Accompagner le portage de la compétence d'autorité organisatrice du service public d'électricité et de gaz

En partenariat avec la direction Écologie Urbaine, la direction Voirie-Réseaux-Infrastructures assure le suivi partiel du partenariat technique, administratif et financier avec Enedis, GrDF et Eau du Ponant.
En 2022, les redevances de concessions ont représenté une recette d'environ 390 000 €.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : mise en place de nouveaux régimes de fonctionnement de l'éclairage public depuis le 1er novembre 2022

Description de la réalisation
Modification des horaires de la coupure nocturne existante dans les communes de la métropole hors Brest, introduction du régime temporaire à Brest, extension des plages horaires de variation des niveaux d'éclairement

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire : Éclairer implique une dépense énergétique et financière. Les puissances installées et l'amplitude horaire de l'éclairage peuvent engendrent un gaspillage conséquent. Par ailleurs, ce sur-éclairement entraîne une pollution lumineuse aux conséquences dommageables sur la faune (modifications des comportements, augmentation de la mortalité), la flore (perturbations dans le développement) et peut avoir des conséquences sur la santé humaine.

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes : Nous ne voulons pas supprimer la lumière, mais l'utiliser de manière raisonnée au mieux et au plus juste

⚥ EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : participation à leur restitution des marches exploratoires des femmes dans le quartier de Kerourien et au niveau du Haut Jaurès et de la place de Strasbourg

Description de la réalisation
Recueil des remarques des femmes sur l'éclairage public lors des marches réalisées de nuit ; étude et définition des améliorations à apporter au fonctionnement observé de l'éclairage public ; programmation des travaux de perfectionnement

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes : Repenser l'espace public pour accroître le sentiment de sécurité.

DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE

La direction est composée de quatre divisions (Milieux naturels et biodiversité - Rade, ressources et usages de l'eau - Eaux pluviales et ingénierie de l'environnement - Énergie), d'un Service Administration Gestion, d'une unité Animation et sensibilisation, et d'une mission « Air bruit, santé environnementale ».

MISSIONS

- Développer la politique de l'énergie et du climat
- Porter le grand cycle de l'eau et protéger la rade
- Porter la politique de l'environnement (hors cycle de l'eau) et développer celle de la biodiversité.
- Animer et sensibiliser sur l'environnement et le climat

RESSOURCES

L'effectif de la direction de l'Écologie Urbaine, placée sous l'autorité d'un directeur est au 31/12/2022 de 28 agents répartis comme suit :

- Division Énergie : 5 agents
- Division Milieux naturels et biodiversité : 7 agents
- Division Rade, ressources et usages de l'eau : 4 agents
- Division Eaux pluviales et ingénierie de l'environnement : 4 agents
- Unité Animation et sensibilisation : 3 agents
- Service Administration Gestion : 4 agents
- Mission Air, bruit, santé environnementale : 1 agent

Budget :, les éléments financiers sont les suivants (hors frais de personnel, et hors Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité) :

En € TTC	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	4 093 269	293 461	2 234 777	442 590
Budget annexe Eau potable	348 300	23 215	1 116 724	1 817 751
Budget annexe Assainissement	245 849	25 913	652 071	1 671 652
Budget Déchets Ménagers	143 763		19 346	
Budget annexe réseau de chaleur	5 357 506	1 810 338	276 707	2 281 054

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Développer la politique de l'énergie et du climat

Mise en œuvre du Plan de développement des réseaux de chaleur :

- Pilotage de création du réseau de chaleur du Technopôle Brest Iroise à Plouzané dans le cadre d'une délégation de service public
- Pilotage des travaux d'extension du réseau de chaleur sur quartier Siam
- Suivi des travaux de densification et de massification des antennes réalisés par le délégataire
- Suivi commercial des demandes de raccordement au réseau
- Volet administratif de type convention foncière pour des servitudes de passage en aqueduc liées au cheminement du réseau de chaleur
- Suivi de la mise en œuvre du classement du réseau de chaleur de Brest annexé au PLU visant l'obligation aux nouvelles constructions à proximité de s'y raccorder, traitement des dossiers avec Eco Chaleur de Brest
- Gestion des dossiers de subvention (fonds chaleur de l'Ademe)

Mise en œuvre du Plan d'action solaire :

- Grand public : amélioration du cadastre solaire, adaptation du dispositif Tinergie solaire, pour accompagner les particuliers dans leur projet d'installation solaire
- Patrimoine bâti public : développement de projets sur les toitures des bâtiments de la Ville de Brest et de Brest métropole, appui technique aux communes
- Ombrières de parking : développement d'un projet de 5 ombrières (CTC, CTM, parking relais de Fort Monbarrey + 1 site sur Guipavas et 1 site sur Bohars)

Développement des missions de l'autorité organisatrice des réseaux d'électricité et de gaz :

- Concession de distribution publique d'électricité ENEDIS :
  - Echanges autour de la mise en place d'une convention d'accompagnement au SDIRVE (schéma directeur d'infrastructures de recharge de véhicules électriques)
  - Finalisation des travaux sur l'expérimentation de la plateforme de données « EMS » et passage à la phase industrielle
  - Travaux sur une nouvelle version du simulateur de raccordement (via le cadastre solaire de Bm)
  - Coordination autour du plan de changement de tension en sa phase 3
  - Intensification des échanges autour des devis de raccordement produits par ENEDIS (conformité)
  - Travail avec le concessionnaire et le service éclairage public sur l'optimisation du recensement de travaux en lien avec la perception de la redevance d'investissement
  - Echanges autour du dispositif de délestage en préparation de l'hiver 2022-2023

- Concession de distribution publique de gaz GRDF :
  - Mise en place d'un réseau de collectivités favorisant les échanges autour du nouveau modèle de contrat de concession et les sujets de transition énergétique
  - Finalisation des négociations et signature du nouveau contrat de concession sur 15 ans (extensible 5 ans)
  - Suivi des données de consommation des serres chauffées

- Transition énergétique :
  - Poursuite de l'accompagnement d'ENEDIS, dans le cadre de la convention sur la Transition Énergétique (TE) : dans le projet TOMORROW (soutien aux micro-projets) et la finalisation des études de raccordement (énergie photovoltaïque) du projet CcaVerSol.
  - Développement du modèle d'achat d'électricité renouvelable (photovoltaïque) en circuit court.

- Achat gaz et électricité :
  - Pilotage d'un groupement d'achat gaz et électricité
  - Lancement des marchés subséquents 2023-2024 pour les achats de gaz et d'électricité
  - Développement du modèle d'achat d'électricité renouvelable en circuit court
  - Participation à l'organisation d'un colloque en partenariat avec AMORCE sur le thème du circuit-court

Mobilisation des acteurs du territoire

- Projet TOMORROW :

  Projet H2020 avec Energy Cities et six villes pilotes, dont Brest métropole, de 2019 à 2022. Il vise à construire une feuille de route « transition énergétique » avec les acteurs locaux et citoyens, développer les échanges d'expériences entre villes européennes et expérimenter des méthodes de gouvernance de la transition. Le projet vise pour Brest métropole à développer le volet mobilisation des acteurs publics et privés du territoire dans le cadre du PCAET. En mars 2022, Brest métropole a accueilli les villes pilotes partenaires du projet pendant deux jours pour présenter les actions locales et proposer une table-ronde ouverte à tous. Brest métropole a également participé aux visites de villes (Mouscron, Valence) pour découvrir leurs actions sur le terrain. Développement de 3 axes principaux d'actions : signature de chartes d'engagement avec des acteurs du territoire, appel à micro-projets à destination des associations et de groupes de citoyens, mise en place d'un comité d'engagement associant diverses parties prenantes.

- Mobilisation des entreprises :

  Un programme d'animation a été proposé avec Ener'gence : 10 ateliers auprès des acteurs économiques, 2 ateliers pendant la COP Brest métropole. Pour accompagner le passage à l'action des acteurs économiques, des études d'opportunités sur des bâtiments tertiaires ou d'entreprises ont été réalisées par Ener'gence : 5 études d'opportunité solaire photovoltaïque, 7 conseils techniques sur le solaire, 17 conseils SARE Tertiaire, 19 conseils hors SARE.

- Citoyens du Climat :
  Poursuite de l'animation du réseau, accueil et formation de nouveaux membres avec Ener'gence.

- Programme d'animations de sensibilisation grand public avec Ener'gence durant divers forums et activités : Village Climat Déclic, Forum Climat Déclic dans 2 communes (Relecq-Kerhuon et Gouesnou), présence du camion du climat sur quelques marchés des communes et évènements publics, conférence sur les énergies renouvelables en France, ateliers inter-quartiers sur les éco-gestes dans le cadre de la COP, sensibilisation durant des évènements publics (jeudis du port, fête de la science, …), accompagnement de familles au défi « famille en transition ».
- Reconduction du programme Watty à l'école avec prise en charge des coûts à 50 % par la métropole, 60 classes sont concernées dont 30 dans les communes
- COP Brest métropole :
  Du 7 au 20 novembre, Brest métropole a organisé sur le territoire une première « COP » locale afin d'accélérer la mobilisation des acteurs et citoyens au service de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le programme comprenait près de 65 évènements (visites, tables rondes, animations, spectacles, …), dans 50 lieux, pour toucher plusieurs publics (citoyens, acteurs économiques, étudiants, scolaires, agents et élus). Différents objectifs étaient recherchés à travers le projet : partager la connaissance, valoriser des actions de mobilisation existantes et des acteurs engagés, susciter des engagements et nourrir les débats. L'évènement a été conçu en transversalité par les services de Brest métropole, appuyés par les communes, opérateurs de la collectivité et partenaires opérationnels (Ener'gence, UBO, …).

Le bilan de la COP identifie de nombreux points forts, malgré une fréquentation mitigée de quelques évènements : sa dimension partenariale et transversale importante, la visibilité offerte aux acteurs engagés et aux programmes de la collectivité, la possibilité d'expérimenter de nouveaux formats d'animation, l'opportunité de rencontrer les habitants et acteurs économiques pour les mobiliser dans la durée. La fréquentation estimée de la COP est de 2 700 participations, hors Village Climat Déclic ayant réuni plusieurs milliers de personnes aux Capucins.

Appels à projet, labels, contrats et actions diverses :

- Suivi de la Labellisation « Cit'ergie » (Territoire Engagé Transition Ecologie – Air Energie Climat - 5 étoiles) de la politique énergie climat. Avec un résultat de 79,7%, la ville et la métropole sont classées 2ème au niveau des 219 collectivités engagées
- Coopération avec le Pays de Brest sur les thématiques « énergie » : étude fonds carbone, étude de potentiel des ENR, appel à projet « mobilisations » …
- Contractualisation avec Certinergy, signataire de la charte coup de pouce tertiaire, qui permet de bonifier les CEE. Convention spécifique pour le réseau de chaleur du technopôle permettant de valoriser au mieux les raccordements et réversion 50% à minima aux futurs abonnés, couvrant les travaux induits d'adaptation de leurs installations.
- Poursuite de la structure de regroupement pour la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie pour la 5ème période avec dépôt pour Brest métropole et la Ville de Brest ainsi que des entités quel que soit leur statut juridique dont le périmètre géographique se limitera à celui de la métropole et qui ont signées des conventions avec Brest métropole.
- Suivi de l'opération de travaux de création d'une chaufferie bois sur les serres horticoles des Espaces verts

Suivi de la mise en œuvre du plan Climat :

- Animation du groupe projet plan climat
- Articulation avec l'évaluation annuelle Cit'ergie (labellisation de la politique énergie-climat de la collectivité)
- Partage de l'avancement avec le Pays de Brest dans le cadre d'un comité technique « Pays de Brest »
- Préparation du dispositif de suivi du Plan (choix d'indicateurs, …)

Quelques chiffres clés :

- Concession électricité (Enedis) : 2 343 km de réseau avec 132 331 points de livraison, quantité acheminée = 942 GWh en 2021
- Concession gaz (GrDF) : 837 km de réseau avec 63 269 points de livraison, quantité acheminée = 1 615 GWh
- Délégation de Service Public du réseau de chaleur de Brest (Éco Chaleur de Brest) : 60 km de réseau total de la production = 176 GWh, dont 90 % de chaleur de récupération et renouvelable ; vente de chaleur aux abonnés = 145 GWh
- Concession du réseau de chaleur de Plougastel (Eco Chaleur de Brest) : 1.9 km de réseau, total de la production = 4.8 GWh, dont 75 % de chaleur renouvelable, vente de chaleur aux abonnés = 3.9 GWh

- Valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) : 23.4 Gwh déposés sur le registre national EMMY (165 000 €) dont 5GWh pour nos partenaires
- Partenariat avec Ener'gence : 473 000 €/an

Porter le cycle de l'eau et protéger la rade

Organiser et développer la politique de gestion des eaux pluviales :

- Finalisation et inauguration des travaux du parc inondable de Kertatupage. Mise en place d'une passerelle et poursuite de l'aménagement paysager : création d'un bassin tampon des eaux unitaires sous maîtrise d'ouvrage d'Eau du Ponant et création d'une zone d'expansion des eaux dans un nouvel espace vert.
- Accueil de l'événement final du projet Européen Growgreen sur le développement de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique.
- Nouvelles réalisations de déconnexion des eaux pluviales des réseaux unitaires sur des sites sous maîtrise d'ouvrage Brest métropole ou Ville de Brest : Ecoles Kerhoas et Dukas + études de plusieurs projets : Augier, Dr Kerrien, Maison des associations etc…
- Travail sur l'acceptabilité des solutions d'aménagement d'espaces public concourant à une gestion des eaux pluviales par infiltration avec les différentes parties prenantes de la métropole (Atelier « Boite à outils »)
- Poursuite de l'étude de modélisation des écoulements pour établir une cartographie des zones d'aléas liées à la pluviométrie.

Urbanisme :

- Instruction de 274 Permissions d'urbanisme (PA et PC) donnant lieu à 344 avis et 5 855m3 prescrits pour la gestion des eaux pluviales.
- Relance du contrôle d'installations privées de gestion des eaux pluviales.

Gestion du patrimoine pluvial :

- Etudes de dévoiement de réseaux dans le cadre du projet « Mon réseau Grandit »
  - Equipement de la rue Le Guennec à Brest d'un réseau d'eaux pluviales en accompagnement de l'aménagement de voirie
  - Renforcement de réseau rue du Douvez à Guipavas en accompagnement de la sécurisation de l'école Kerafloch
  - Mise à l'équilibre des deux artères dans rue Auguste Kervern + mise en place de capteurs de niveau
  - Renforcement de réseau rue Anne de Bretagne à Guipavas
  - Entretien lourd du bassin de Kerscao au Relecq Kerhuon
  - Extension de réseau rue du Père Gwenael à Plougastel Daoulas
  - Gestion des eaux pluviales à Kertanguy Talaouron à Plougastel Daoulas
  - Amélioration de la captation pluviale rue d'Ouessant à Plouzané
  - Modifications d'avaloirs
  - Création de branchements sur divers secteurs

- Réseaux professionnels, appels à projets :
  - Carrefour des Gestions Locales de l'Eau : Présentation du REseau D'Acteurs de la Gestion Intégrée de l'Eau, de l'urbanisme et de l'aménagement urbain dans l'Ouest (REDAGIEO) – 29 Juin 2022
  - Accueil du réseau REDAGIEO le 28 avril 2022 à Brest – 66 participants
  - Projet GROWGREEN :
    - Atelier « Boite à Outils » pour définir les solutions de gestion des eaux pluviales en surface compatibles avec les différentes directions de Brest métropole
    - Accueil de l'événement final du projet les 8 et 9 novembre 2022 à Océanopolis (90 personnes présentes).

- Sensibilisation du public :
  - Fourniture de récupérateurs d'eau à coût réduit – 446 personnes sensibilisées par Vert le Jardin et équipées de cuve.
  - Mise en place de 250 macarons « Ici commence l'océan » sur la métropole pour sensibiliser à ne rien jeter sur l'espace public.
  - Actions de sensibilisation et animation sur les eaux pluviales : Journée Mondiale de l'Eau, Fête de la science, Climat Déclic

- Participation à une table ronde / conférence à Océanopolis pour la journée mondiale de l'eau : Présentation du plan d'actions pour la conformité du système d'assainissement unitaire.

Eau potable :

- Participation à la finalisation du schéma directeur de l'eau potable de Brest métropole.
- Poursuite de la mise en œuvre des actions prescrites et préconisées dans les périmètres de protection des prises d'eau de Pont ar Bled, Kerléguer, du Moulin Blanc, et des captages de Plougastel-Daoulas.
- Suivi ou mise en place sur certains captages et prises d'eau de conventions d'entretien des prairies appartenant à Brest métropole par des agriculteurs.
- Mise en place de subventions, en substitution de l'Agence de l'Eau sur les périmètres hors Pont a Bled, à la mise aux normes des assainissements non collectifs, des assainissements collectifs et des stockages d'hydrocarbures.
- Organisation/Coordination des comités de pilotage des périmètres de protection des captages d'eau : un comité pour la prise d'eau de Pont ar Bled et un comité pour les autres prises d'eau et captages de Brest métropole.
- Accompagnement d'Eau du Ponant dans l'élaboration d'une politique d'incitation aux économies d'eau.

Assainissement :

- Détermination et sectorisation des besoins, en termes de passages de caméras et de contrôles de conformité, par des analyses de la contamination de l'eau dans les réseaux pluviaux.
- Suivi des opérations de contrôle et mise en conformité des branchements et des installations des particuliers.
- Participation à la finalisation du schéma directeur des eaux usées.
- Participation aux réflexions sur la gestion des réseaux unitaires et leur optimisation pour limiter les rejets au milieu naturel, dans le cadre d'un programme de recherche et développement porté par Eau du Ponant, le programme MEDISA.

Baignade et conchyliculture :

- Actualisation du profil de vulnérabilité des eaux de baignade du Moulin Blanc : la nouveauté par rapport à la réactualisation du profil de 2016, au-delà de la mise à jour des données et du plan d'action, est la division de la plage globale et du bassin versant du Moulin Blanc en trois plages distinctes correspondant aux trois points de suivi. En effet, il s'avère que ces trois plages ne répondent pas forcément de la même manière aux influences et paramètres extérieurs et qu'elles ne sont pas forcément impactées de la même manière par les pollutions d'origine terrestre par exemple.

  Les trois plages du Moulin Blanc sont des zones de baignade déclarées, situées au nord-est de la rade de Brest et à proximité du débouché de l'estuaire de l'Elorn :
  - le Moulin Blanc 1er poteau sur la commune de Brest ;
  - le Moulin Blanc Costour à Guipavas ;
  - le Moulin Blanc Cantine au Relecq–Kerhuon.

  Ces plages ont été fréquemment classées non conformes sur des critères sanitaires au cours des vingt dernières années.

Point de contrôle	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Moulin Blanc - Premier Poteau	Suffisant	Bon	Suffisant	Suffisante	Bonne	Suffisante	Excellente	Excellente	Excellente
Moulin Blanc - Costour	Bon	Bon	Bon	Bonne	Bonne	Bonne	Excellente	Bonne	Bonne
Moulin Blanc - Cantine	Bon	Bon	Insuffisant	Insuffisante	Suffisante	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne

  Le diagnostic réalisé dans le cadre de la révision du profil de vulnérabilité met clairement en évidence l'influence du fonctionnement du système d'assainissement sur la qualité des eaux de baignade des trois sites de baignade du Moulin Blanc, par temps de pluie et par temps sec. Toutefois, certaines contaminations restent inexpliquées.

  Dans l'objectif de préserver la qualité de l'eau et l'usage baignade, Brest métropole va engager un suivi plus soutenu et adapté au niveau de l'eau de mer et des exutoires. Les travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement privés ainsi que la réhabilitation des réseaux d'eaux usées constituent un enjeu majeur. Le diagnostic permanent du système d'assainissement devrait permettre d'identifier plus précisément les sources de contamination des eaux de baignade et d'engager les actions nécessaires pour les supprimer.
- Suivi de la qualité des eaux à l'amont des prises d'eau potable, à l'aval des systèmes épuratoires, des réseaux d'eau pluviale et dans les zones d'usages sensibles (zones de baignade, zones conchylicoles et pêche à pied récréative…).

- Pilotage des opérations liées à l'amélioration de la qualité des eaux de baignade et de la gestion préventive des plages, le classement des plages de Brest métropole étant à ce jour de deux plages en bonne qualité (Plages de Cantine et du Minou) et dix plages en qualité excellente.
- Relance du suivi de la qualité des eaux de baignade et de la gestion préventive un mois avant la période habituelle, dans le cadre de la fin du premier confinement, afin de garantir la qualité des eaux de baignade hors saison.

Pollutions accidentelles :
- Suivi des épisodes de pollution des cours d'eau et du littoral, identification des causes, suivi des opérations correctives, le cas échéant.
- Nombreux épisodes signalés de pollution par des billes de polystyrène causés par des chantiers de rénovation thermique de logements sociaux.
- Déversements de postes de relevage du système d'assainissement liés à la pluviométrie à surveiller.

Pollutions par le plastique :
- Participation à un programme européen Interreg Manche appelé « Prévenir les pollutions plastiques » en collaboration interne avec la direction Déchets-Propreté et, en externe, avec 17 partenaires anglais et français, dont Océanopolis, l'IUEM, IFREMER, Labocéa et le Syndicat de Bassin de l'Elorn.
- La DEU est impliquée, sur ce programme, dans :
  - L'équipement de ruisseaux, d'exutoires et d'avaloirs d'eau pluviale avec des dispositifs de rétention des macro-déchets (pose de 3 filets, barrage flottant), afin d'étudier les types et quantités de plastiques transitant par ces réseaux et d'évaluer la performance des ouvrages.
  - La quantification et qualification des plastiques récupérés, dans le cadre d'un protocole international.
  - Des opérations de sensibilisation.

Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du SAGE de l'Elorn et du projet de territoire d'eau du bassin versant :

Co-pilotage, avec le Syndicat de Bassin de l'Elorn, du projet de territoire d'eau du bassin versant du SAGE de l'Elorn :
- Gestion et pilotage d'un outil de suivi de la qualité des eaux douces et marines, le Réseau Rade.
- Suivi de la qualité des eaux dans les zones conchylicoles et participation à l'élaboration de deux profils de zones conchylicoles (anse de Penfoul et baie de Lanveur).
- Missions d'animation sur les enjeux de la qualité des eaux conchylicoles et de baignade.
- Participation à l'élaboration de la campagne de communication sur l'eau à Brest métropole.
- Organisation d'animations associatives auprès du grand public sur les opérations «Sciences à la plage» et les «Vendredis du sport».

Co-animation du contrat de rade de Brest :

Le contrat de rade de Brest est une démarche contractuelle instituant un lieu de dialogue avec l'ensemble des acteurs, pour définir des objectifs communs, arrêter un programme d'actions et identifier collectivement les maîtrises d'ouvrage par action, avec l'accompagnement d'engagements financiers à la hauteur des enjeux écologiques de la rade et de ses bassins versants Aulne et Elorn.

Ce contrat peut englober des actions concrètes dans les domaines :
- de l'assainissement collectif et non collectif,
- des pollutions diffuses liées à l'agriculture et à l'industrie,
- du maintien ou de la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux,
- de la communication et de la sensibilisation,
- de la connaissance scientifique sur les écosystèmes et socio-écosystèmes.

Territoire concerné :
- 2650 km² de bassin versant continental
- 181 km² de rade soit environ 6% de l'ensemble du territoire concerné
- 127 communes : SAGE Elorn : 30 % - SAGE Aulne : 70 %
- 355 000 habitants sur le BV de la rade de Brest (285 000 sur le BV de l'Elorn et 70 000 sur le BV de l'Aulne)

Brest Métropole fait partie de la cellule d'animation, composée également du Syndicat de Bassin de l'Elorn (SBE) et de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA). Elle participe ainsi, aux côtés de ses partenaires, à l'animation et à la coordination du contrat.

Avant de pouvoir contractualiser un contrat de rade, un travail préalable d'élaboration d'un diagnostic environnemental, confié à Labocéa, a été réalisé sur l'année.

Des ateliers de travail (80 participants à chacun des deux ateliers) avec les parties prenantes ont été organisés dans ce cadre au cours de cette année 2022 pour aboutir en fin d'année à une version du diagnostic soumise aux différents acteurs pour aboutir à une version partagée et consolidée.

Quelques chiffres clés, sur le grand et petit cycle de l'eau, en coordination avec Eau du Ponant

- Eau potable : 1 326 km de réseau - 13 réservoirs (54 000 m3) – 60 700 abonnés – 11,5 millions de m3 d'eau distribuée par an.
- Ressources en eau : l'Elorn pour 65 % des besoins (usine de Pont ar Bled), la Penfeld (usine de Kerléguer), le ruisseau du Costour et la rivière de Guipavas (usine du Moulin Blanc), ainsi que deux captages d'eau souterraine qui assurent la moitié des besoins de la commune de Plougastel-Daoulas.
- Assainissement : trois stations d'épuration principales (Maison Blanche, Zone Portuaire et Toul ar Rannig) et 5 secondaires (Minou, Tinduff, Saint Adrien, Auberlac'h et Kergonnec) :
- 595 kilomètres de réseau – 110 postes de relevage – 18,5 millions de m3 d'eaux usées collectées et traitées par an.
- Eaux pluviales : 192 ouvrages de régulation publics (bassins de stockage et/ou infiltration) sur 531 inventoriés 600 kilomètres de réseau.
- 21 300 avaloirs
- 335 autorisations d'urbanisme instruites sur le volet eaux pluviales faisant l'objet de 409 avis – 7 086 m3 prescrits en 2021 et 9 avant projets accompagnés.
- Baignade : douze sites de baignade agréés par le Ministère de la Santé, dont huit contrôlés quotidiennement en été.
- Périmètres de protection : six périmètres de protection de captages d'eau sont délimités, concernant les prises d'eau de Kerléguer, Moulin Blanc, Pont ar Bled sur l'Elorn, et les captages de Kergonnec et Breleis.
- Surveillance de la ressource et de la rade : 12 campagnes annuelles d'analyse de la qualité des eaux des bassins versants des rivières de la Penfeld, de Guipavas et du Costour, ainsi que sur l'Elorn, les cours d'eau côtiers et le milieu marin... Ces analyses permettent de constater une amélioration continue de la qualité de l'eau (pesticides, pollution organique…).
- Contrat Territorial de Bassin Versant : 200 000 € d'actions annuelles soutenues par les partenaires du programme (Région, Agence de l'Eau, Département).
- Partenariat avec le GIP Labocea : une trentaine de programmes d'études et d'analyses annuelles portant sur la connaissance et la gestion du grand cycle de l'eau.

Porter la politique de l'environnement (hors cycle de l'eau) et développer celle de la biodiversité.

Mission air, sols, bruit, santé environnementale :

- Gestion des données issues de la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire et des cadastres d'émission élaborés par Air Breizh, et intégrés dans les objectifs du plan climat approuvé le 24 janvier 2020 (évaluation/objectifs/programmation d'actions).
- Mise en œuvre d'actions du plan climat sur la qualité de l'air :
  - Etude de la qualité de l'air sur le port de commerce et la zone urbaine sous son influence
  - Etude de diagnostics et actions sur les élevages laitiers de Brest métropole
  - Accompagnement d'une étude sur les mesures de l'ammoniac sur le territoire dans le cadre du projet life Air Breizh / Chambre Régionale d'Agriculture
- Poursuite du travail sur l'offre en capteurs de mesures de la qualité de l'air : microcapteurs à particules fines, capteurs CO2, détecteurs de radon, veille technologique sur les microcapteurs
- Mise en place et développement du réseau d'observateurs sentinelles des pollens dans l'air
- Contribution à l'enquête préalable à la mise en œuvre du diagnostic territorial de santé à l'échelle du pays de Brest
- Ateliers qualité de l'air avec les citoyens du climat : sur le thème du radon
- Poursuite de la mise en œuvre de la campagne réglementaire de surveillance de la qualité de l'air dans les écoles, crèches et centres de loisirs de la Ville de Brest en lien avec la direction Patrimoine Logistique et la direction de l'Education (70 sites diagnostiqués depuis 2018). Diagnostics approfondis sur 4 sites en 2021 en fonction de ces résultats :
  - Gestion des résultats et de la mise en forme de l'information aux usagers des sites via la Ville de Brest, affiches réglementaires, et Pratik « la qualité de l'air dans les écoles »

- Accompagnement à la mise en œuvre de mesures correctives dans les écoles, crèches et centres de loisirs
- Poursuite de l'accompagnement des projets de rénovation sur les problématiques acoustiques et qualité de l'air intérieur, au cas par cas. Rapport sur le travail spécifique sur le site de Disrupt campus à Bellevue : accompagnement du chantier et mesures d'évaluation avant et après travaux.
- Finalisation du mémento pratique à l'attention des propriétaires immobiliers pour travaux d'isolation phoniques en accompagnement des travaux d'isolation thermique.
- Sensibilisation régulière aux données des cartes stratégiques du bruit des infrastructures de transport, et du plan de prévention du bruit dans l'environnement, mis à jour et approuvés en janvier 2020
- Analyse et gestion des plaintes air et bruit sur le territoire de Brest métropole et analyse des projets des particuliers
- Contribution à l'examen des problématiques air et bruit dans les projets urbains
- Accompagnement du projet de TCSP Tram et BHNS sur le dossier d'autorisation environnementale.
- Poursuite de l'approche « zones calmes » du plan de prévention du bruit dans l'environnement
- Contribution à l'examen de la problématique sites et sols pollués dans les projets urbains et les cahiers des charges de consultation.
- Coordination locale de la contribution à l'étude de la cellule économique de Bretagne sur la gestion de nos déchets du BTP et amorce de l'action inscrite au plan climat
- Poursuite de la coordination du dossier de cessation d'activité du site du Spernot dans le cadre prévu par la procédure préfectorale réglementaire. Travail sur la convention de rejet des lixiviats, suivi du dôme, préparation de protocoles complémentaires de surveillance du site et de protection des travailleurs
- Veille réglementaire et administrative sur les installations classées en général et les installations classées locales selon les problématiques. Suivi spécifique des installations classées sur le site du Spernot
- Poursuite de la veille technique et réglementaire et poursuite de l'accompagnement du réseau des référents frelons asiatiques dans les communes et de l'organisation du partage des données sur l'ensemble du territoire, lors de la campagne 2021 de destruction des nids de frelons asiatiques (destruction de 1207 nids en 2022 ,486 nids en 2021, 845 nids en 2020) réalisation d'un Pratik « le frelon asiatique : le guide »

Espaces Naturels et Biodiversité:

- Plan et atlas de la biodiversité :
  - Poursuite de l'acquisition des connaissances du territoire par les principaux partenaires,
  - Poursuite de la récupération des données auprès des partenaires (Conservatoire Botanique National de Brest, Associations naturalistes, IUEM…) et organisation de la base de données faune/flore de l'atlas de la biodiversité,
  - Rédaction avec l'ensemble des contributeurs de L'ABI (Atlas de la biodiversité intercommunal),
  - Accompagnement de deux masters de l'UBO sur des projets d'études (espaces verts urbains, trame noire …),
  - Suivis de différents programmes et participations à différents réseaux et comités : Comité Régional sur la Biodiversité, Agence Bretonne de la Biodiversité, programme LIFE Marha, Natura 2000, projet contrat de rade,
  - Missions d'animation, sensibilisation, communication : sciences participatives, fête de la nature, incroyable zones humides, inauguration de l'espace naturel de Bodonou ...
  - Mise en œuvre d'actions autour du thème du jardinage au naturel visant à accompagner les particuliers vers des pratiques d'entretien des jardins plus naturelles favorisant l'accueil de la biodiversité : production de deux agendas « habitants jardiniers », organisation d'ateliers de jardinage, de conférences, de formations…

- Préservation, gestion des espaces et ressources naturelles :
  - Connaissance/inventaire/bilan : poursuite du diagnostic du sentier du littoral de la métropole, poursuite de l'inventaire permanent sur les stations de plantes invasives. Expertises naturalistes sur certains milieux naturels sensibles (tourbières, prairies humides, mares, plan d'eau)
  - Conservation, entretien et restauration des cours d'eau et zones humides :
    - Mise en œuvre des opérations définies dans le cadre du Programme d'Actions sur les Milieux Aquatiques (PAMA 2020-2026) rattaché au projet de territoire de l'Elorn
    - Réalisation des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau (ruisseaux de l'Allégouet à Brest, la Penfeld à Gouesnou, le Mesnos, le Tridour, ruisseau de Plouzané, le Mengant, l'Archantel,)
    - Réalisation des travaux d'entretien (87 ha répartis sur les différentes communes) et de restauration des zones humides (zone humide de Lanninguer à Saint Pierre,)
    - Création de mares et travaux lourds sur les plantes invasives

- Gestion espace naturel de Bodonou :
  - Acquisition et ouverture au public du site de Bodonou (130 Ha) (anciennement Lafarge),

- Poursuite du réaménagement écologique et travaux d'accueil du public,
- Inauguration lors de la fête de la nature en mai 2022
- Réalisation du plan de gestion du site.

- Gestion des espaces naturels du Conservatoire du Littoral
- 79 ha répartis sur les sites suivants : le Caro, le Doubidy et le Fort du Corbeau à Plougastel, le Minou, Gwenny et Kerdales à Plouzané,
- Etude paysagère site du Caro et étude de mise en valeur site du Minou,
- Travaux particuliers : le Fort du Corbeau (réalisation d'une passerelle et mise en œuvre des mesures compensatoires polder (région Bretagne)). Sur le site du Caro (réalisation d'une passerelle),

- Gestion du sentier côtier sur les communes de Plouzané, Brest et Le Relecq-Kerhuon et réalisation de travaux de sécurisation sur le marchepied du Relecq-Kerhuon

- Programmation et mise en œuvre des travaux de réfection et d'aménagement des chemins de randonnée

- Gestion des plantes invasives : poursuite des expériences pilotes, tests de pratiques et de matériel, coordination d'interventions de gestion de l'Herbe de la Pampa (pôle Espace Public et Environnement, Conseil Départemental du Finistère, SNCF, SMBI, Région Bretagne, Chambre de Commerce et d'Industrie …), poursuite de la sensibilisation de la population

- Veille régulière sur les atteintes portées aux milieux naturels et à la biodiversité (remblaiement, dépôts sauvages)

Prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques :

- Participation au groupe de travail sur la nature en ville
- Accompagnement des projets d'aménagement : valorisation et mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue, déclinaison opérationnelle de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation environnement du PLU facteur 4 : 12 projets expertisés
- Evaluation environnementale et accompagnement sur le processus Eviter, Réduire, Compenser (ERC) (projet Kerarmérien, SB29, Rody, Froutven, Tram, Spernot…)
- Conseils internes et externes sur le respect des contraintes réglementaires
- Veille et avis techniques sur les installations classées pour la protection de l'environnement faisant l'objet d'une procédure en cours (enregistrement, autorisation, sites et sols pollués)
- Veille sur la gestion des dépôts non autorisés de matériaux inertes

Quelques chiffres clés :

Patrimoine naturel : environ 5 000 hectares d'espaces naturels, 1 600 hectares de zones humides (dont 80 hectares en gestion publique ou conventionnelle), 330 kilomètres de cours d'eau, 70 kilomètres de littoral, un réseau bocager de 1 600 kilomètres, un réseau de chemins de 600 kilomètres, 2 500 hectares de boisements et 900 hectares d'espaces naturels littoraux.

Animer et sensibiliser sur l'environnement et le climat

Coordination des animations scolaires :

- Dispositif « Aide aux projets d'école » (DAPE) : 31 fiches « environnement » proposées par 16 intervenants sur l'année scolaire 2021-2022. 100 classes de maternelles et primaires bénéficiaires sur la ville de Brest
- Marché « Mission d'éducation à l'environnement auprès des écoles maternelles et primaires de Brest métropole » avec Bretagne Vivante : 16 classes bénéficiaires d'animation sur Brest et 11 sur la métropole.
- Convention de partenariat « sensibilisation aux économies d'eau » avec Eau & Rivières de Bretagne. L'association intervient dans le cadre du DAPE sur la ville de Brest, les actions d'animations scolaires prévues dans la convention sont destinées aux écoles de la métropole. Pour l'année scolaire 2021-2022, 6 classes de la métropole ont bénéficié d'une animation en « démarche de projet » (4 séances par classe) et 4 classes de Guipavas se sont vues attribuées une séance de sensibilisation Gaspido.
- Le programme « Watty à l'école » de sensibilisation à la transition écologique a été déployé sur les 8 communes de la métropole sur l'année scolaire 2021-2022 : 32 écoles, 60 classes (28 sur Brest, 32 sur la métropole). 1 480 enfants sensibilisés

- Le spectacle « Mission Zürbl » a été présenté 2 fois le 24 mai 2022 au Mac Orlan aux élèves de CE2-CM1-CM2 des écoles de la rive-droite de Brest. 24 classes, 654 enfants sensibilisés.

Thème « biodiversité » :

- Découverte de Bodonou : balade nocturne entre chien et loup (30 personnes), le samedi 14 mai au soir. Découverte de l'espace naturel le dimanche 15 mai : 13 stands associatifs et institutionnels, des animations et jeux, des spectacles de marionnettes, balades contées et balades en calèches. Environ 1500 visiteurs.
- Fête de la nature du 18 au 22 mai sur Brest métropole : coordination des animations et de la communication sur les 8 communes de la métropole. 4 expositions, 29 animations. Impression de 5000 flyers et 200 affiches A3.
- Fêtons la cuisine au jardin le dimanche 16 octobre de 10h à 17h (programme Habitants-jardiniers) : ateliers, jeux pour enfants, etc. Environ 40 personnes (météo pluvieuse).
- Projection du film « La part des autres », le 25 octobre à 19h30 à l'auditorium des Capucins en partenariat avec le Projet Alimentaire métropolitain dans le cadre du festival Alimenterre. Projection du film « La part des autres ». 60 spectateurs.

Thème « ressources et usages de l'eau » et « eaux de pluie » :

- Journées de l'eau du 20 au 22 mars co-organisées avec le Service Relations Internationales.
  Dimanche 20 mars : journée grand public (14h – 18h30) : 10 exposants dans le domaine de l'environnement. Une fréquentation peu importante en raison d'une météo très ensoleillée.
  Lundi 21 mars et mardi 22 mars : temps scolaires (9h30-16h) : ateliers et animations de sensibilisation sur l'accès à l'eau et protection de la ressource pour les classes du CE2 à la 6ème et projections de films courts sur le thème de l'eau à destination des primaires du cycle 2 (CP-CE1-CE2) à l'auditorium des Capucins. 120 enfants ont assisté aux projections et 470 enfants sont passés sur les ateliers et animations de sensibilisation sur l'accès à l'eau.
  Mardi 22 mars à 20h30 : conférence grand public « La gestion de l'eau à Brest et dans le monde : du projet brestois MEDISA au Sénégal, comment réduire les risques de pollution des écosystèmes en milieu urbain ? ». Avec Eau du Ponant, Labocéa et le programme Solidarité Eau. 27 participants
- Les Vendredis du sport sur la plage du Moulin Blanc à Brest en juillet et août : animations estivales avec Les Petits Débrouillards sur la thématique : « mer, plage et recyclage ». 5 dates : 8, 15, 22 et 29 juillet et le 26 août de 10h à 12h et de 13h30 à 17h. 724 personnes ont participé aux ateliers proposés sur les 5 dates.
- Inauguration du parc inondable et du bassin de gestion des eaux pluviales de Kertatupage le 20 septembre : stands et spectacle en déambulation. Environ 40 visiteurs
- Fête de la science du 6 au 9 octobre dans les Ateliers des Capucins : stand « Il pleut, et après ? ». 2 journées scolaires et 2 journées grand public. Présentation des systèmes unitaires et séparatifs, des pollutions du milieu et de la campagne « Ici commence l'océan » et de l'adaptation aux changements climatique. Second stand « Pollution plastique » animé par la Division Déchets avec Labocéa, le Syndicat de Bassin Elorn et la Division Rade Ressources Usages de l'Eau.

Thème « énergie » - climat :

- Forum climat déclic au Relecq Kerhuon le dimanche 27 mars de 10h à 17h : 10 stands, les jeux de l'association Dézépions, 2 séances du spectacle Mission Zürbl. 215 visiteurs fréquentation beaucoup plus faible que d'habitude en raison d'une météo ensoleillée et chaude.
- Conférence « 100% d'énergie renouvelables en France : c'est possible ! » le 4 avril à l'auditorium des Capucins. 120 spectateurs.
- Forum climat déclic à Gouesnou le samedi 25 juin de 17h à 21h organisé en partenariat avec Gouesnou en Fête (festival des Arts de rue). 10 stands, un jeu Karting à pédales. 300 visiteurs environ, 140 passages sur le kart et 83 quiz enfants.
- Village Climat Déclic les 19 et 20 novembre : 5ème édition de l'évènement organisé par Brest métropole et Ener'gence. 8 ateliers proposés sur inscription, 8 conférences et démonstrations culinaires, des spectacles et animations. 8 448 personnes le samedi et 7 578 personnes le dimanche.

Quelques chiffres clés :

- Convention pluriannuelle d'objectifs avec Bretagne Vivante : 23 000 € pour la réalisation d'animations nature pour le grand public
- Convention de partenariat « sensibilisation aux économies d'eau » avec l'association Eau et Rivières de Bretagne : 15 065 € pour la réalisation d'activités sur le thème des économies d'eau.

- Renouvellement de l'accord cadre « réalisation d'animations dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et de la transition auprès des scolaires et du grand public de Brest métropole » par les Petits débrouillards. 4 600 € pour les animations « vendredis du sport ».

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2022, au développement durable du territoire à travers la réalisation de plusieurs actions marquantes pour la vie du citoyen et pour les générations futures :

Ouverture au public de l'espace naturel de Bodonou

Description de la réalisation
Engagé il y a 25 ans, le réaménagement écologique de cet ancien site industriel s'est dévoilé à l'occasion d'un après-midi inaugural « découverte de Bodonou » le 15 mai 2022 (environ 1500 visiteurs). Les habitantes et habitants ont découvert cet espace naturel de 127 ha, dans le respect de la biodiversité (la faune, la flore, les écosystèmes). Une vaste zone pour s'immerger dans la nature, mais également des milieux naturels singuliers où se côtoient des ambiances et des paysages atypiques. Un lieu de passage et de rassemblement pour la population, voulu par la collectivité, proche du cœur de la métropole brestoise. L'ouverture au public de cet espace naturel a notamment été guidée par la prise en compte des enjeux de sécurité et de préservation de la biodiversité présents sur le site (zones de danger et zones de quiétude pour la faune). Elle se traduit par l'existence de certains secteurs accessibles au public en permanence (le secteur nord, les franges ouest et sud dès 2022, puis une frange Est dès 2024), mais également par le maintien de zones non accessibles aux visiteurs (le cœur du site). Il s'agit d'offrir aux habitantes et aux habitants la possibilité de découvrir une nature préservée, à la fois remarquable et singulière. La zone nord ouverte au public permet un contact direct avec la nature (mares, étangs, bocage, prairies, zones humides, boisements, cours d'eau…), des aménagements y ont été réalisés en ce sens (circuits de balade, tables de pique-nique, bains de soleil, bancs…). Les franges ouest et sud permettent de prolonger la découverte des milieux naturels présents sur cet espace (cheminements doux, perspectives paysagères…). A venir, dès 2024, un chemin de randonnée à l'est du site pour bénéficier d'un bouclage et des aménagements permettant d'améliorer la découverte du site (platelages en zone humides, passerelles sur les cours d'eau, tour d'observation...).

la COP Brest métropole

Description de la réalisation
Du 7 au 20 novembre, Brest métropole a organisé sur le territoire une première « COP » locale afin d'accélérer la mobilisation des acteurs et citoyens au service de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le programme comprenait près de 65 évènements (visites, tables rondes, animations, spectacles, …), dans 50 lieux, pour toucher plusieurs publics (citoyens, acteurs économiques, étudiants, scolaires, agents et élus). Différents objectifs étaient recherchés à travers le projet : partager la connaissance, valoriser des actions de mobilisation existantes et des acteurs engagés, susciter des engagements et nourrir les débats. L'évènement a été conçu en transversalité par les services de Brest métropole, appuyés par les communes, opérateurs de la collectivité et partenaires opérationnels (Ener'gence, UBO,…).

Le bilan de la COP identifie de nombreux points forts, malgré une fréquentation mitigée de quelques évènements : sa dimension partenariale et transversale importante, la visibilité offerte aux acteurs engagés et aux programmes de la collectivité, la possibilité d'expérimenter de nouveaux formats d'animation, l'opportunité de rencontrer les habitants et acteurs économiques pour les mobiliser dans la durée. La fréquentation estimée de la COP est de 2 700 participations, hors Village Climat Déclic ayant réuni plusieurs milliers de personnes aux Capucins.

DIRECTION ESPACES VERTS

MISSIONS

Gérer les espaces verts publics et leurs équipements sur le territoire de Brest métropole.
Concevoir et réaliser des projets d'aménagement en espaces verts sur le territoire de Brest métropole.
Porter l'évènementiel et les animations dans la dimension des espaces verts.
Assurer des prestations de conseil et d'expertise en espaces verts et paysages.

RESSOURCES

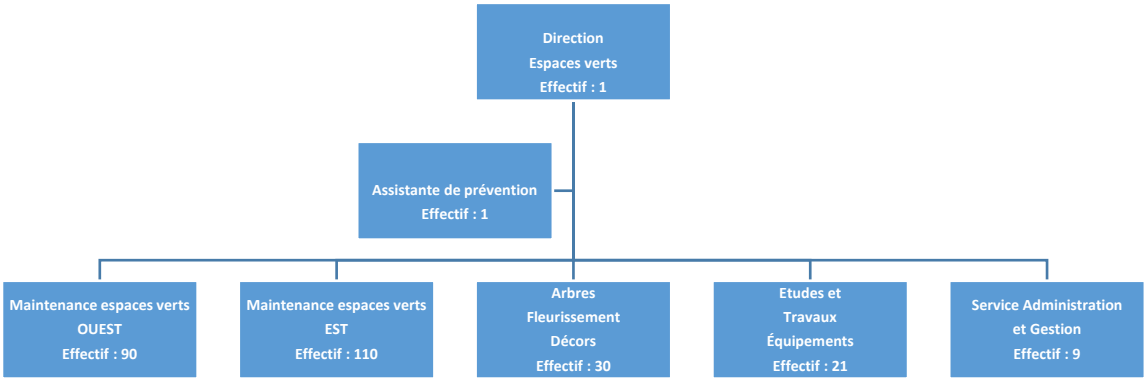

La direction espaces verts comprend 262 agent.e.s.

En 2022, la direction a enregistré 26 mouvements de personnels sortants et 23 mouvements de personnels entrants.

Le budget 2022 réalisé :

	Programme	Total dépenses	Total recettes
Investissement	Cimetières	8 978 €	
	Conservatoire botanique projet d'extension	512 961 €	768 164 €
	Locaux jardiniers et sanitaires*	1 063 226 €	1 600 €
	Travaux espaces verts	922 813 €	
	Patrimoine historique et architectural	55 232 €	
	Acquisition mobiliers, matériels, véhicules	421 728 €	
Total Investissement		**2 984 938 €**	**769 764 €**

* Ce programme comporte les travaux de réalisation d'un nouveau centre technique dans la zone du Vern, à Brest, à destination d'équipes des directions espaces verts et voirie.

	Centre de coût	Total dépenses	Total recettes
Fonctionnement	Assurer la maintenance et la rénovation du patrimoine	1 356 114 €	601 020 €
	Gérer et rénover le patrimoine arboré	139 050 €	26 455 €
	Produire et gérer des végétaux, réaliser des décors	132 053 €	3 230 €
	Contribuer au fonctionnement du Conservatoire botanique	201 021 €	
	Gérer et entretenir les plages et les sentiers littoraux	61 276 €	24 716 €
Total Fonctionnement hors personnel		**1 889 514 €**	**655 421 €**
Dépenses de personnel (262 agents)		**10 677 157 €**	
Total général		**12 566 671 €**	**655 421 €**

Propos généraux et évolution des coûts sur 5 ans :

L'année 2022 a été marquée par les arrêtés sécheresse intervenus en août.
L'interdiction d'arrosage n'ayant pas permis la production de bisannuelles sur le 3ème trimestre, les massifs floraux n'ont pas pu être plantés comme les années précédentes à l'automne.
Des mélanges fleuris ont été semés dans des conditions hydrologiques toujours déficitaires.
Une réflexion avec tous les acteurs pour rationaliser et sécuriser la disponibilité et la divesrité de la ressource en eau permettant la gestion durable des végétaux sera lancée dès 2023.

Par ailleurs, il est à noter depuis le printemps 2020 une forte augmentation d'usages sur les espaces verts métropolitains générant, en propreté quotidienne notamment, des temps d'interventions supplémentaires.

Enfin, les natures d'espaces verts intégrant le patrimoine de Brest métropole sont majoritairement de l'ordre de l'accompagnement pavillonaire. Ces surfaces, morcellées et éloignées des centralités, génèrent un coup de gestion à l'hectare supérieur aux grands espaces.

	2017	**2022**
Total dépenses de fonctionnement	11 698 155 €	12 566 671 €
Nb d'hectares en gestion	875,8	910,5
Soit coût à l'hectare	**13 357 €**	**13 802 €**
Nb d'agent.e.s	259	262
Nb d'hectares par agent.e	**3,38 ha**	**3,48 ha**

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Gérer les espaces verts publics et leurs équipements sur le territoire de Brest métropole

- **Assurer la maintenance du patrimoine des espaces verts**

- La DEV assure la gestion des espaces verts publics des 8 communes de la métropole transférée au 1er janvier 2001. Brest métropole assure ainsi sur l'espace public, la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des espaces verts publics à l'exception de ceux accessoires à un équipement ou à un établissement communal ou situés à l'intérieur de ceux-ci.

- En 2022, le patrimoine géré est en augmentation (+ 6,3 ha), du fait de l'intégration de nouveaux espaces (ex : ZAC de Penhoat, Fontaine Margot, Centre Technique du Vern), d'aménagements de voirie, d'aménagements divers (ex : bassin de rétention des eaux pluviales de Kertatupage), d'acquisitions (ex : Bois de la Brasserie) et d'ajustements cartographiques sur certains espaces, correspondant parfois à une évolution de la répartition des interventions au sein du pôle espace public et environnement. Le patrimoine géré représente 910,5 ha : 894,7 ha de compétence métropolitaine et 15,8 ha de compétence communale. La DEV intervient, en effet, sur certaines compétences de la ville de Brest (entretien des espaces verts des écoles, patronages laïques, centres sociaux…) en application d'une convention prévoyant notamment la facturation des prestations exécutées.

➢ Les espaces relevant de la compétence de la métropole :

	Espaces verts métropolitains 2017	Espaces verts métropolitains 2021	**Espaces verts métropolitains 2022**	Dont espaces naturels aménagés 2022
Bohars	27,6	27,5	27,5	22,7
Brest	329,1	346,7	349,3	84
Gouesnou	28,9	30,7	32,4	5,9
Guilers	17,1	17	17,9	0,4
Guipavas	94,4	104,3	104,9	61,8
Le Relecq-Kerhuon	43,8	43,8	44,4	27,2
Plougastel-Daoulas	54,7	53,6	53,7	40,2
Plouzané	77,1	78,6	78,5	44,5
Total communes	**672,7**	**702,2**	**708,6**	**286,7**
Parcs d'agglomération métropolitains*	186,9	186,2	186,1	140,2
Espaces de compétence communale	16.2	15,8	15,8	
Total général	**875,8**	**904,2**	**910,5**	**426,9**

** sont compris sous cette dénomination : les rives de Penfeld / Kervallon, le bois de Keroual, le vallon du Stang-Alar, le fort du Questel.*

➢ Détail des espaces de compétence communale :

Ville/Commune	Surfaces communales
Bohars	0,1
Brest	15,7
Total	**15,8 ha**

Évolution des méthodes de gestion dans un souci de développement durable :
Chaque année, la DEV poursuit ses efforts de simplification et de rajeunissement des massifs et aménagements divers, afin d'optimiser la gestion des espaces tout en conservant une forte présence du végétal à l'échelle de la métropole.

La cartographie de la gestion différenciée et écologique dans les jardins peut être consultée par les agents de Brest métropole, les différents services et les mairies qui peuvent ainsi informer les usagers sur la gestion des espaces qui les concernent. Cette cartographie évolutive sera mise à jour et complétée régulièrement.

La recherche et la mise en place d'alternatives à la gestion classique des espaces verts comme l'éco-pâturage ou la diversification des types de tontes et des fréquences (15 jours, 1 mois, 2 mois et 6 mois), grâce à l'acquisition d'engins mécaniques performants et multi-tâches, se poursuivent.
Des suivis ou essais se mettent en place pour économiser les ressources : réalisation d'analyses de sols pour restaurer leur bonne santé et leur fertilité par des apports précis d'amendements et d'engrais organiques.

Une démarche de mutualisation des données cartographiques concernant la gestion des chemins a été réalisée entre les services du pôle espace public et environnement (voirie, mouvement, espaces verts, écologie urbaine et propreté).
L'objectif est de renseigner le service gestionnaire pour l'ensemble des chemins publics gérés par la collectivité. Cet inventaire doit permettre d'optimiser la gestion des sentiers et de diffuser l'information auprès des utilisateurs de SIGEO (communes, mairies de quartiers…).
Ce travail est maintenant abouti et utilisable pour les communes et certains quartiers de la métropole.
Cette cartographie va s'enrichir régulièrement sur le reste du territoire de la métropole. Elle restera évolutive et amendable au fil des années.

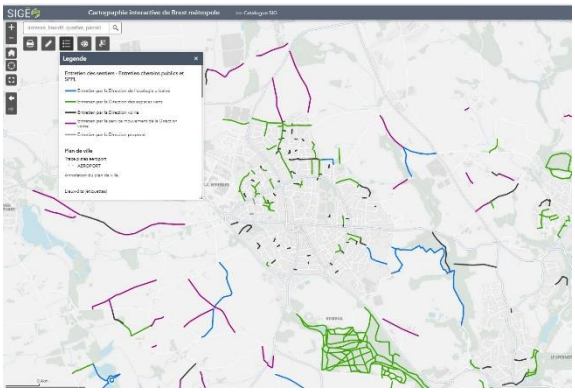

Cartographie des chemins

Silos de compostage

Après avoir achevé les deux nouvelles aires de valorisation des déchets verts en 2021, celles-ci sont au nombre de huit actuellement.

Le compost produit est utilisé à 100 % sur les massifs arbustifs et floraux. Grâce à cette nouvelle pratique sur l'ensemble du territoire, plus de 3740 tonnes de déchets verts ont ainsi été valorisées cette année.

Les formations sur les techniques de fleurissement à l'attention des agent.e.s, organisées en interne à la direction, ont repris suite à l'interruption en raison de la pandémie COVID-19. 14 agent.e.s ont été formés en 2022.
Cette formation a pour objectifs de partager des valeurs communes sur le fleurissement et d'acquérir les connaissances nécessaires pour concevoir et gérer des massifs floraux d'annuelles, bisannuelles et vivaces.
La composition de ces massifs est répartie sur l'ensemble des techniciens et équipes de maintenance afin que toutes les équipes puissent participer à l'effort de fleurissement de la métropole.

Gestion du personnel de la direction espaces verts :
Il est à noter une certaine tension sur le recrutement de personnel formé aux métiers de la direction. En 2022, la DEV a ainsi recruté :
- pour la maintenance : 6 jardiniers, 20 aides jardiniers, 27 contractuels et 3 apprentis.
- pour le mobilier : 1 maçon-paysagiste, 1 contractuels,
- pour les arbres : 2 élagueurs, 1 apprenti, 1 contractuel
- pour le centre horticole : 1 recrutement, 1 apprenti.

Travaux réalisés en régie :
Les équipes de maintenance font évoluer leurs espaces au quotidien avec de nombreux aménagements pour améliorer le cadre de vie des habitants et habitantes.
Elles participent également aux travaux neufs dans les nouveaux aménagements (terrassement, engazonnement, plantations…).
Les équipes de maintenance se sont fortement investies dans la conception et la réalisation de décors dans le cadre du 20ème anniversaire des Fêtes maritimes.

Rond-point des Foulques

Rond-point de Pen ar C'hleuz

Brest Rive Gauche

Saint-Marc :

- Rond-point Tabarly : Création de 3 massifs floraux d'une surface de 220 m², mise en place d'un arrosage intégré en régie et plantation de 3 arbres,
- Place Vinet : réaménagement du massif floral sur l'axe central d'une surface de 44 m²,
- Plaine Ty Yann : semis d'un gazon fleuri et plantation de 3 arbres (Albizzia julibrissin),
- Promenade du Moulin Blanc : plantation de bulbes,
- Rue Bérest : modification des surfaces plantées et renforcement du fleurissement avec des vivaces,
- Route de Quimper : modification des surfaces plantées, renforcement du fleurissement avec des vivaces et plantation d'un arbre Magnolia loebneri 'Leonard Messel',
- Rue du Docteur Bouquet : modification des surfaces plantées,
- École Kerhoas : renouvellement de la gamme végétale après les travaux de ravalement côté rue,
- HLM du Guelmeur : plantation de 2 pommiers,
- Jardin du Brajen : plantation d'un arbre, Davidia involucrata,
- Groupe scolaire du Forestou : plantation de végétaux,
- Rue Pierre Sémard : plantation d'un arbre,
- Rond-point des Foulques : mise en place d'un décor pour ''l'anniversaire fêtes maritimes'',
- Axes principaux : plantation de bulbes.

Place Vinet : réaménagement d'un massif

Parc Public Saint-Marc :

- Rue Ingres et rue du Stang Alar : plantation d'un massif,
- Entrée du parc public : réfection d'un massif, côté droit.

Bellevue :

<u>Renouvellement et complément de la gamme végétale</u> :

- Rue Aunis / Saintonge : renouvellement arbustif,
- 10 rue de Touraine : renouvellement arbustif,
- 2 rue de Touraine : réaménagement de l'espace engazonné,
- Eglise du Bouguen : complément arbustif,
- 5 rue Gouraud : renouvellement arbustif,
- 6 rue Maréchal Valée : renouvellement arbustif,
- Axe Guyenne / Tarente : complément arbustif,
- 15 avenue de Tarente : renouvellement arbustif après travaux isolation thermique,
- Rue de Champagne : renouvellement arbustif après travaux,
- Rue de Savoie : remplacement de haie par des arbustes variés,
- Avenue de Tarente / patinoire : renouvellement arbustif,
- 8 rue de Vendée : renouvellement arbustif,
- Eglise du Bouguen : complément arbustif,
- École Madeleine Porquet : renouvellement arbustif et plantation de grimpantes sur le grillage de l'entrée,
- Rue de Rennes (talus des sports) : complément arbustif,
- Rue de Saint-Pol de Léon : renouvellement arbustif au niveau des garages,
- Talus RD 205 : renouvellement arbustif dans la pente engazonnée.

<u>Plantation d'arbres</u> :

- Jardin de Provence : 10 arbres,
- Rue Dodds : 2 arbres,
- 2 rue de Touraine : 2 arbres,
- 6 rue Maréchal Valée : 1 arbre,
- Rue Brannelec : 1 arbre,

- Avenue Le Gorgeu haie : remplacement des hêtres (10) suite aux travaux GRDF,
- Rue de Kermenguy / Champagne : 2 arbres.

Travaux d'engazonnement et d'aménagement des espaces :
- Jardin Alphonse Juin, jardin de la biodiversité : aménagement d'allées filtrantes et d'un espace de convivialité,
- Gare : suppression des haies (280 ml).

Jardin Alphonse Juin : espace de convivialité

Jardin Alphonse Juin : allées filtrantes

Centre :

Renouvellement et complément de la gamme végétale :
- Rue Jean Marie Le Bris : création de nouvelles surfaces arbustives (rond-point),
- Ilot Clémenceau : remplacement de lierre,
- Place Sanquer : complément de végétaux,
- Jardinières rue de Siam : complément arbustif,
- Ex cercle naval : complément arbustif,
- Square Mathon : complément arbustif,
- Espace Giraudeau - Marina : complément d'arbustes,
- Escaliers de Denver : complément d'arbustes,
- Jardin de l'Académie de marine : complément vivaces dans les pentes,
- Tour d'Auvergne : complément d'arbustes,
- Jardin Kennedy : réaménagement des abords du skate park ludique,
- Boulevard Gambetta : complément d'arbustes,
- École Simone Veil : renouvellement du massif arbustif extérieur.

Plantation d'arbres :
- Jardin de l'Académie de Marine : 3 arbres (pins),
- Boulevard Clémenceau : transplantation de 6 ginkgos de l'ilot Clémenceau sur les jardins du centre - Victor Segalen (1), Beautemps Beaupré (2), Cours Dajot (1), Bazeilles (1), Henri Grouès (1),
- Jardin Victor Segalen : 3 arbres (cyprès),
- Jardinières Saint-Louis : remplacement d'1 arbre,
- Plaine de Foch : remplacement d'1 arbre (sassafras),
- Bas de Siam - place Coatmeur : 1 arbre (pin),
- Patronage Laïque de Guérin : 1 arbre (bouleau),
- Jardin Henri Grouès : 6 arbres,
- Jardin Kennedy : plantation de 5 pins.

Jardin Victor Segalen : plantation d'un Ginkgo

Aménagement du rond-point rue Jean Marie Le Bris

Rives de Penfeld :

- Proximité de l'aire de jeux : réaménagement de massifs ornementaux, pour des plantations fleuries à l'impact paysager plus marqué en lien avec le plan de gestion différencié et écologique,
- Rue de la Rive (Maugras) : suppression de végétaux à caractère horticole avec ouverture par recépage de noisetiers pour redonner des points de vue et éclaircir les sentiers refermés par cette végétation opaque, et plantation d'une strate végétale basse naturelle,
- Suppression des lauriers palmes invasifs par arrachage,
- Rives de Penfeld et Kervallon : plantations d'arbres fruitiers sur le parc (pommiers, poiriers…) et poursuite du plan de gestion du boisement en futaie irrégulière,
- Fort du Questel : plantation d'arbres tige en isolé sur la plaine avec des espèces différentes (chênes, châtaigniers, févier, micocoulier…).
- Allée de la Villeneuve : plantation d'arbres en cépées (chêne vert),
- Aire de jeux (espaces canoë Kayak) : plantations d'arbres en cépées à caractère ornemental sur la butte,
- Total de 18 arbres plantés sur le secteur.

Europe :

- Pontanezen : mise en place du jardin potager derrière le centre social Horizon suite à la demande du centre social et d'une habitante,
- Jardin Menez Paul : arrachage et replantation d'une partie de la haie avec des arbustes à fruits pour les oiseaux : Cornouillers (Cornus alba, Cornus mas), Cognassier (Cydonia oblonga 'Champion'), Neflier (Mespilus germanica), Prunellier (Prunus spinosa), Poirier sauvage (Pyrus communis), Sureau à grappes (Sambuscus racemosa), Sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia),
- Avenue de Paris : replantation de massifs suite aux travaux de voirie,
- Carrefour des Combattants : renouvellement de la gamme végétale dans le rond-point, arrachage d'arbustes morts et réalisation de gazon,
- Réalisation de prairies fleuries sur différents sites,
- Pontanezen : nettoyage de l'ensemble des parkings,
- Plantation d'arbres :
    - Gymnase Pen Ar Streat : Quercus myrsinifolia,
    - Espace Choiseul : Prunus domestica 'Mirabelle de Metz',
    - Square Beauregard : Acer palmatum 'Seiryu' et Cornus controversa 'Variegata',
    - Jardin Jean Giono : Magnolia loebneri 'Leonard Messel',
    - Square Vercingétorix : Pyrus communis 'Williams bon chrétien', Pyrus communis, Salix daphnoïdes,
    - Jardin Menez Paul : Betula utilis 'Doorenbos', Pyrus pyrifolia.

Lambézellec :

- Angle Kerélie / Chopin : réaménagement d'un talus accompagnement voirie, plantations couvre sol mise en valeur paysagère des arbres existants,
- Rue Pen ar Menez / rue Commandant Groix : réaménagement gamme végétale accompagnement voirie, sélection d'essences végétales basses diverses, fleuries et durables,

- Lavoir de Lambézellec : rénovation du site en lien avec les acteurs du quartier ; réaménagement du site en jardin fruitier et aromatique ; réaménagement des terrasses pour ouverture aux visiteurs avec sécurisation des accès, nettoyage et remise en eau du lavoir,
- Église de Saint Laurent : réaménagement des abords de l'église avec mise en valeur de l'arbustif remarquable et plantation de végétaux fleuris et colorés pour redynamiser et valoriser les abords du site,
- Rue Marcellin Duval (abords GS Jean Rostand) : aménagement des pieds d'arbres et du terre-plein central avec une gamme végétale colorée et adaptée pour valoriser les abords de l'école et créer une homogénéité sur l'avenue,
- Rond-point de Pen ar C'hleuz : modernisation de la gamme végétale sur le rond-point ; sélection d'une gamme végétale diversifiée, colorée et fleurie sur toute l'année avec du volume et des formes en lien avec une gestion extensive sur certaines surfaces (prairie fleurie et zone de fauche) du rond-point et des abords,
- ZAC du Petit Kervao, rue de la Petite Chesnaie : suppression d'une haie à caractère horticole pour remplacement par une haie champêtre avec des essences locales et nourricières en lien avec gestion de l'ensemble de l'espace (extensive),
- Bois de la Brasserie et jardin de Keravelloc : mise en place d'hôtels à insecte avec des classes de primaire du GS Buisson et semis de prairie fleurie au pied,
- Plantation d'arbres fruitiers sur plusieurs sites : parc de Keravelloc, bois de la Brasserie, jardin de Kerinou, jardin Bertrand d'Argentré (pommiers, poiriers, noyer…),
- Total de 27 arbres plantés sur le quartier.

Rénovation du lavoir - Lambézellec

Brest Rive Droite

Quatre-Moulins :

- Places Ansquer et Bouillol : création d'un massif de fleurs saisonnières,
- Angle Anatole France / Le Moigne : modification du massif de fleurs saisonnières en massif de vivaces,
- Centre social de Kerangoff : réfection du massif de façade,
- Espace des Capucins : remplacement de 25 camélias morts,
- Jardin des Explorateurs : renouvellement de végétaux vieillissants.

Création d'un massif de fleurs saisonnières - Places Ansquer / Bouillol

Saint-Pierre :

- Square de Kerourien : complément de végétaux dans les massifs,
- Jardin Jules Le Gall : réfection des massifs autour de l'aire de jeux et création du 1er jardin forêt de Brest,
- Tram 1ère DFL : plantation de végétaux suite à la simplification de 2021,
- GS Paul Éluard : réfection des massifs en façade.

Hauts de Penfeld :

- Place Jack London : rajeunissement des plantations,
- Rue Schiller : complément de végétaux,
- Rue Pradère Niquet : renouvellement des deux massifs,
- GS Hauts de Penfeld : renouvellement de végétaux,
- Rue Jean-Paul Sartre : compléments de végétaux,
- Rue Jean-Michel Caradec : renouvellement de massifs,
- Verger de la Plaine de Guilers : plantations de fruitiers.

Cavale Blanche :

- Parc de l'Archantel : réouverture du milieu, débroussaillage, démarrage d'un plan de gestion pluriannuel,
- Angle rue Wagner / Mozart : reprise d'un massif arbustif viellissant,
- Rue Demy (mail de Mesnos) : renforcement du caractère fleuri du mail,
- Sauleraie de l'Archantel : gros nettoyage, mise en valeur de certains espaces et création d'une oseraie de culture (plantation printemps 2023).

Guipavas :

- Fleurissement du rond-point de Keranna : 64 m² de fleurs et 48 m² de massifs arbustifs et vivaces plantation d'un chêne liège,
- Rond-point rue de la gare : réfection des massifs proches (56 m²),
- Rond-point Pontrouff - rue de Brest et amiral Troude : réfection des massifs (65 m²),
- Rue Rivoallon : réfection de l'espace, enlèvement des murs et engazonnement (202 m²) et plantations de 5 arbres hiver 2022-2023,
- Rond-point de la Vallée : réfection et amélioration des massifs (40 m²),
- Keranna le long du parking Pontanné : plantations (80 m²) et engazonnement (480 m²),
- Le Douvez : semi de prairie fleurie avant plantations (70 m²),
- Rond-point du Rody : engazonnement (78m²) et semi de mélange fleuri (78 m²),
- Bois du Clujury : bâchage de Polygonums et engazonnement (370 m²),
- Costour : association CPV : profil pédologique, terrassement au lavoir, ramassage déchets sauvages comblement, étiquettes, gravage et fourniture,
- Vallée de Champagne : débroussaillage de la vallée (3000 m²),
- ZAC de Lavallot : plantation de 6 arbres fruitiers, pommiers, poiriers.

Fleurissement du rond-point de Keranna - Guipavas

Bohars/Guilers/Keroual :

Bohars :

- Aire de jeux Penfeld Bras : plantation gamme végétale vivace et arbustive aux abords de l'aire de jeux,
- Abords rond-point Kerguillo : arrachage arbustif et remplacement par engazonnement et bulbes à naturaliser,
- Abords de la mairie : Achat et installation de city mur et création de massifs floraux.

Guilers :

- Parking Ker Heol : plantations des massifs d'accompagnement en vivaces et arbustes,
- Penn Ar Hoat : plantation de 2 massifs de vivaces et arbustes,
- Rue Jean-Michel Caradec : suppression de vieux arbustes morts et/ou dépérissants avec remplacement par des essences locales et nourricières,
- Square Ballyhaunis : travaux de plantation et d'aménagement.

Keroual

- Plantation de nouveaux arbres de collection dans l'arboretum,
- Continuité de la réouverture de la prairie humide basse répertoriée comme habitat possible du Campagnol amphibie (espèce protégée),
- Plantation d'arbres et de haie champêtre avec les enfants des écoles de Guilers,
- Poursuite de la mise en sécurité du bois,
- Suivi du plan de gestion du bois,
- Stockage et valorisation de bois d'abattage en collaboration avec une scierie mobile.

Gouesnou :

- Rue Yves Treguer et rue du Stade : engazonnement de zone plantée (50 m²),
- Parking Park ar Chapel : plantation des zones attenantes (85 m²),
- Rue des bleuets : reprise de l'espace après le stockage Eau du Ponant gazon (250 m²), sablage (300m²),
- Clos du chêne : réfection des allées sablage (100 ml),
- Jardin de la Fontaine : reprise de l'allée sablage (50 ml),
- ZAC de Penhoat : reprise des espaces verts tranches 1 et 2 (5000 m²),
- Animation zone verte de Kerloïs : semi d'une prairie fleurie et confection d'hôtels à insectes et nichoirs avec le Conseil Municipal jeune,
- Plantation d'arbres fruitiers :
    - rue de la gare : 3 pommiers,
    - zone verte de Kerloïs : 3 pruniers,
    - rue des blés d'or : 3 poiriers,
    - rue de Châteaubriand : 1 noyer.

ZAC de Penhoat reprise des espaces verts - Gouesnou

Le Relecq-Kerhuon :

- Entrée du CIEL et rue du Stear : plantations (60 m² et 50 m²),
- Rue Lavallot et place de la gare : plantation le long du mur (40 ml) et engazonnement et plantation de bulbes (46 m²),
- Rue Robespierre et 28 rue Victor Segalen : engazonnement (90 m² et 65 m²),
- Bords de l'Anse : réfection de l'allée (280 ml), coupe des Lauriers palmes, engazonnement (100 m²) et reprise après les dégâts d'Eau du Ponant (100 m²),
- La cantine -, boulevard Maissin : enlèvement de la haie pour ouvrir la vue (30 ml),
- Rues Jean Menez, Commandant Charcot : plantation de 6 arbres (Noyer, Malus, Pyrus, Prunus),
- Rue Loucheur : plantation de 3 arbres (Noyer, Malus, Pyrus, Prunus),
- Salle polyvalente MMA : plantation d'un Cydonia oblonga,
- Rue Lamartine : plantation de Prunus domestica 'Reine Claude',
- Coulée verte sud : plantation de Prunus domestica 'Imperial',
- Plaine du Costour : plantation d'un Malus.

Plantation d'un Malus sur la Plaine du Costour -Le Relecq-Kerhuon

Plougastel-Daoulas :

- Abords voirie rue du Père Gwénaël : réaménagement des massifs floraux à Croas ar Bis,
- Mairie : renforcement du fleurissement par des vivaces,
- Rue du Pont : plantation de végétaux et vivaces,
- Rond-point rue Jean Fournier : remplacement de la palette végétale,
- Place du 19 mars : modification des surfaces plantées avec des vivaces,
- Ilots de la poste : modification des surfaces plantées,
- Abords voirie Rocade sud : modification des surfaces plantées,
- Jardin Bobby Sand : remplacement de la palette végétale,
- Place du Calvaire : plantation des végétaux dans les massifs créés,

- Axes principaux : plantation de bulbes,
- Rond-point de Roc'h Kérézen : plantation de 3 arbres (Quercus palustris).

Plouzané :
- Route de Brest : travaux d'amélioration de la visibilité sur la piste cyclable,
- Réalisation de 200 mètres linéaires de solins béton pour faciliter les interventions,
- Route du Conquet : modification du fleurissement, transplantation de nombreux végétaux et amélioration visuelle de l'entrée de ville,
- Jardin de Pencoed : aide à la réalisation du jardin avec le bureau d'études,
- Plantation de l'arbre de la fraternité (comité de jumelage).

Plantation de l'arbre de la fraternité

Conservatoire Botanique :
- Entrée principale: création d'un massif floral (62 m²),

- Espace extérieur des serres pédagogiques : réaménagement arbustif et entretien des falaises,
- Zone des Açores : suppression d'une partie du massif en bambous pour une meilleure visibilité et engazonnement,
- Espace près de la case : réfection de l'allée paillée,
- Zone Himalayenne : création d'un massif arbustif (60 m²),
- Zone de Chine : renforcement de la palette végétale,
- Berges : dégagement des vues et pose de mobilier,
- Mise en place de l'étiquetage pour les collections,
- Accompagnement pour l'animation 'la 'Déambulation poétique',
- Renforcement du fleurissement avec la plantation de bulbes.
- Poursuite de l'opération ''crassule'' sur le plan d'eau principal (lutte pour contenir le développement d'invasives).

Les moyens matériels :
La division maintenance Ouest pilote les acquisitions de matériel pour l'ensemble de la direction. En 2022 le principal achat concerne l'acquisition d'une mini-pelle pour les équipes de maintenance.
- **Gérer les prestataires assurant la maintenance des espaces verts :**

La maintenance des espaces verts est réalisée en régie et également par entreprises. Les prestations effectuées par entreprises, imputées en section de fonctionnement, représentent un montant total de 943 423 € et se répartissent comme suit :
- Entreprises privées : 477 348 €

- Entreprises d'insertion : 62 136 €
- Entreprises employant majoritairement des personnes en situation de handicap : 403 939 €

- **Assurer la gestion du patrimoine arboré**

Avec la période caniculaire de l'été 2022, le patrimoine arboré de la métropole brestoise fut apprécié. Outre son intérêt en faveur du cadre de vie, de la biodiversité et du paysage, les arbres de parcs et d'alignements ont participé à la régulation thermique de la ville de par leur ombrage et leur évapotranspiration.
Cette période caniculaire interroge également sur le choix des essences d'arbres pour demain. De nouvelles maladies impactent notre patrimoine arboré comme la chalarose sur le frêne ou le chancre sur le châtaignier, interdisant la plantation de ces espèces et démontrant des limites à certaines essences d'arbres. Ce choix est d'autant plus important qu'avec les projets de la seconde ligne de tram et du BHNS, de nouvelles plantations doivent avoir lieu.
Dans ce cadre, une réflexion sur la palette « d'arbres de demain » a été menée en 2022 avec Brest métropole aménagement pour les nouvelles plantations qui encadreront ces nouvelles infrastructures.
Au cours de l'année 2022, les deux équipes d'élagueurs de la métropole ont également été sollicitées : près de 1 500 interventions en taille et soins aux arbres ont été réalisées et un peu plus de 300 arbres ont été plantés sur la métropole (écoles, alignements, parcs ou vergers…).

- **Produire et acheter des plantes :**

Fleurissement / production du centre horticole :

45 000	plantes annuelles pour la floraison estivale,
98 000	plantes bisannuelles pour la floraison hivernale et printanière : production arrêtée au stade semis
2 101	chrysanthèmes : arrêt arrosage et opérations culturales au 11 août
22 000	plantes vivaces et 1 000 pieds mère,
2 000	plantes pour fleurs coupées,
2 400	plantes pour décors (intérieurs et extérieurs) : pertes d'environ 300 plantes / sécheresse
172	jardinières et suspensions,
43 583	végétaux achetés (dont arbres, arbustes, vivaces, rosiers, plantes couvre-sols) saison 2022/2023,
22 361	annuelles et bisannuelles achetées aux ESAT,
87 765	bulbes achetés pour naturalisation,
750	bulbes achetés et cultivés pour fleurs coupées,
24 675	bulbes achetés pour compléter le fleurissement des massifs d'annuelles et bisannuelles,
1050	bulbes pour animations horticoles.

Les productions et végétaux de décors du centre horticole ont été fortement perturbées par l'arrêté sécheresse d'août 2022 ainsi que les tâches des agent.e.s.
Les annuelles ont été produites et plantées normalement. Les bisannuelles ont été semées mais la production a été stoppée et jetée soit 98 000 jeunes plants.
Les quantités de végétaux achetées aux ESAT restent stables pour contribuer à cette activité sociale. Leur production de bisannuelles a été plantée par les équipes à minima dans les massifs avec les bulbes, quelques vivaces et graminées en stock.
L'activité de mise à disposition des plantes vertes, décors et jardinières a été stoppée également à cause de la sécheresse pendant 3 mois et des pertes ont été notées (environ 300 plantes).
La culture des chrysanthèmes est restée stable en production initiale mais l'arrosage a été totalement stoppé (sauf pour les plantes dédiées aux cimetières), les grands décors d'automne n'ont pas été réalisés. Seuls 25% des plantes ayant gardé un aspect correct grâce aux pluies d'automne ont été utilisées devant les mairies des quartiers et des communes.
La multiplication de vivaces a été réalisée juste avant la coupure d'eau. Grace à la volonté des agents, l'arrosage a pu être maintenu dans des conditions correctes et une bonne partie des plantes sauvées bien qu'il y ait eu quelques pertes dues à la chaleur et au manque d'arrosage ponctuel.
Les bulbes qui contribuent au fleurissement de la métropole, soit en naturalisation, soit dans les massifs d'annuelles ou bisannuelles, ont été plantés normalement. Ils sont également plantés lors des animations dans les écoles.

Dans les végétaux achetés, la proportion de fruitiers reste élevée à plus de 200 arbres fruitiers plantés ainsi que plus de 500 petits fruits (groseilliers, framboisiers, cassis, myrtilles…), principalement des variétés locales, contribuant à la conservation d'un patrimoine fruitier génétique riche. A ces arbres fruitiers, il faut ajouter plus de 800 arbres dont 125 arbres tiges. A noter également que sur 43 583 végétaux achetés, on compte près de 33 000 vivaces. Cette année, 223

végétaux très spécifiques achetés hors marché dans des pépinières bretonnes pour la collection de plantes australes du square du Poitou.

En 2022, les temps de cultures et d'entretien des plantes à décors, toutes plantes confondues, sont de 7100 h ; les temps de décors de 2700 h, et les temps de gestion des fournitures horticoles et végétaux de 705 h.
L'année a été fortement impactée par les heures consacrées à la récupération d'eau de pluie pour sauvegarder le patrimoine végétal du centre horticole (124h)
La chaufferie bois et la nouvelle climatique ont été mises en service en janvier 2022. Les agents ont la charge supplémentaire de l'approvisionnement en bois de la chaudière (76h en 2022) et de l'évacuation des cendres.

Un agent du centre horticole participe aux animations sur la biodiversité au printemps, sur le thème de la protection biologique intégrée qui est appliquée au centre horticole pour les cultures. L'animation jardinière a eu lieu pour les annuelles à Gouesnou.

- **Entretenir et renouveler les équipements (mobilier, jeux...) :**

Les 2 équipes de l'unité mobilier espaces verts interviennent sur les aires de jeux, les mobiliers et surfaces minérales (bétons, enrobés, pavages, dallages)
L'unité réalise les travaux de VRD, maçonneries diverses, la pose et l'entretien de mobiliers urbains, de clôture, garde-corps. Le lavage des équipements, la pose et le curage des réseaux EP.
Le parc jeux pour enfants de Brest métropole est de 443 jeux pour 154 aires de jeux. Le parc de jeux de la ville de Brest est de 189 jeux pour 65 aires de jeux.
Le sport en libre accès compte 224 agrès sportifs (buts de foot, paniers de basket, stations de fitness, stations de Street Work Out, parcours de santé…) et 21 city stades.
Sur ces missions, elles réalisent la pose des structures, la confection des sols amortissants et l'entretien de tous ces équipements intégrant la partie des contrôles réglementaires.
Les 2 équipes ont également en charge le mobilier dans les parcs et jardins et en partie sur l'espace public, soit 3 328 bancs, 713 corbeilles, tables de pique-nique, clôtures diverses...

En 2022, les équipes de l'unité mobilier espaces verts ont réalisé 1 020 interventions et notamment :

Travaux d'accessibilité et de sécurité :
- Place Vinet (Saint-Marc) : mise aux normes des main-courantes, contrastes visuels sur les marches d'escaliers et mise en place de mobilier de détection,
- Lavoir Lambézellec : reprise de maçonneries, pose de garde-corps et main-courantes,
- Jardin Kennedy - partie basse (Brest centre) : reprise d'une allée en enrobé,
- Jardin des Falaises : remplacement de garde-corps en tubes,
- Abords pont Albert Louppe : réalisation d'un escalier et pose de main-courante.

Interventions sur le patrimoine Jeux pour enfants
- Jardin de Kerzudal (Saint-Pierre) : espace jeux inclusifs, zone balançoire,
- Vallée de Kerivin (Guipavas) : pose de jeux,
- Penfeld Braz (Bohars) : réfection aire de jeux,
- Rue de Saint Brieuc (Bellevue) : renforcement espace jeux,
- Square de Pencoed (Plouzané) : pose du multisport et parcours jeux équilibre,
- Place Sanquer (Brest centre) : pose d'une table ping-pong,
- Jardin de Kerinou (Lambézellec) : reprise sol souple,
- Square de Beauregard (Europe) : reprise sol souple,
- ZAC de Kerlinou : reprises suite réception espace jeux,
- Fort Keranroux (Saint-Pierre) : reprise sol souple jeux,
- Aire de jeux de Kerivoas (Guipavas) : remplacement gravillon par du copeau.

Travaux divers :

Brest :
- Camping Kérampéré (Saint-Marc) : agencement de l'espace ruches,
- Carrefour des Combattants (Europe) : pose de supports pour plantes grimpantes mur de l'ASB,
- Rue de Siam : remplacement jardinières Tram,

- Jardin Louis Hemon (Brest centre): réfection de portions de platelage bois,
- Jardin des Falaises (Brest centre) : maçonneries diverses (escalier, renforcements en divers points),
- Jardin Laënnec (Brest centre): suite réfection partie basse, pose de mobiliers (bancs corbeilles, potelets),
- Place Wilson (Brest centre) : réfection totale des sols souples de l'aire de jeux,
- Tour d'Auvergne (Brest centre) : reprise des sols en divers points,
- Parc Kertatupage (Europe) : pose de mobiliers,
- Parc de Keravelloc (Lambézellec), jardin sensoriel : pose de mobiliers d'assises + abri et réserve d'eau,
- Place de la Liberté (Brest centre) : participation à la confection du jardin éphémère,
- Square Pélissier (Bellevue) : reverdissement de l'ancienne aire de jeux,
- Chemin du Stand de Tir (Quatre Moulins) : reprise allée piétonne,
- Lavoir Saint-Pierre : reprise de maçonneries et entourage arbre maçonné,
- Sainte-Anne du Portzic (Saint-Pierre) : agencement d'une aire de barbecue.

Guipavas :
- Bois du Clujurry : pose de lisses et garde-corps,
- Parc de Pontanné : pose de tables de pique-nique.

Le Relecq-Kerhuon :
- Pen An Toul : pose de mobiliers.

Plougastel :
- Pen a Lan : pose de mobiliers,
- Extension jardin partagé de Goarem Goz : pose abri de jardin, réserve eau et table.

Guilers :
- Square de Ballyhaunis : pose de mobiliers,
- Manoir de Keroual : reprise maçonnerie.

Gouesnou :
- Reprise d'allée enrobé zone de Kerloïs.

- **Entretenir les espaces littoraux (plages et sentiers) :**

Poursuite et adaptation des prestations de nettoyage des 10 plages dont la qualité de l'eau est suivie par la DDASS (ramassage et évacuation d'algues vertes, macro-déchets et poubelles "plages propres", location et entretien de sanitaires fixes ou mobiles).
Volume d'algues évacuées : 284 m^3, dont 56 % sur la plage du Moulin Blanc,19 % sur la plage de Pen An Traon à Guipavas et 25 % sur la plage du Passage au Relecq-Kerhuon.

Concevoir et réaliser des projets d'aménagement en espaces verts sur le territoire de Brest métropole

- **Assurer la réalisation d'aménagements du patrimoine vert :**

Etudes et Travaux :

Le bureau d'études a étudié et suivi la réalisation d'aménagements d'espaces verts financés par les collectivités : Brest métropole dans le cadre de la Gestion de l'Espace Public (GEP) et de la territorialisation des crédits d'investissement, ville de Brest, Brest métropole aménagement… Ces opérations sont menées en lien avec les acteurs et actrices de quartier (mairies de quartier, instances de quartier, maisons pour tous, centre social…), pour objectiver le besoin et les attentes. Cette étape préalable permet de valider un programme d'aménagement cohérent en relation avec les aspirations du quartier.

Principales opérations réalisées en qualité de service pilote sur le patrimoine de proximité au regard des problématiques propres à celui-ci :

Rénovation d'espaces anciens et renouvellement de l'offre jeunesse :
- Vallée de Kerivin : réaménagement de l'aire de jeux (Guipavas),
- Secteur Garigliano : rénovation d'une aire de loisirs (pétanque, détente), (Relecq-Kerhuon),

- Square Tissot Leoquet : études, suppression de l'aire de jeux et création d'une zone mobiliers ados (Europe),
- Bois de la Brasserie : études, renouvellement de l'offre de jeux (Lambézellec),
- Penfeld Braz : amélioration de l'offre de jeux (Bohars),
- Prairie Saint-Gouesnou : études, remplacement aire de jeux des petits (Gouesnou),
- Square du Poitou : études, réflexion sur la végétation et usage du cœur d'îlot (Bellevue),
- Secteur Saint Brieuc / Bergot : rénovation partielle de l'aire de jeux (Bellevue),
- Place Sané : études, renouvellement aire de jeux (Brest Centre).

Mise en valeur du patrimoine paysager et préservation du patrimoine historique :
- Jardin des Falaises : confortement et sécurisation des murs (Brest Centre),
- Rue Jean-Michel Caradec : renouvellement de haie et pose de clôture (Guilers),
- Parc de Pencoed : réaménagement de la pelouse centrale et mise en place d'un city stade (Plouzané),
- Jardin Jean Le Gall : sécurisation temporaire de murs anciens (Saint-Marc),
- Belvédère Maissin : confortement de la falaise (Relecq-Kerhuon),
- Jardin Saint Jacques : investigations pour mise en valeur du lavoir enseveli (Europe),
- Rue Le Frapper : réfection de maçonnerie des murs anciens (Lambézellec),
- Boulevard Tanguy Prigent : aménagement de l'îlot central (Saint-Pierre).

Amélioration de l'offre d'usage
- Jardin Laënnec : travaux d'accessibilité PMR (Brest Centre),
- Jardin de Kerzudal : études et travaux de la phase 1, création d'une aire de jeux inclusive (Saint-Pierre),
- Jardin Poul ar Bachet : études, réaménagement de l'aire de jeux et accessibilité PMR (Saint-Marc),
- Place Vinet : travaux d'amélioration de la détection des gradins (Saint-Marc),
- Vallée du Clujury : complément de mobiliers (Guipavas),
- Square de la Déportation : études, végétalisation des zones minérales dégradées et pose de mobiliers (Brest Centre),
- Parc Kennedy : complément gazon synthétique et reprise d'allée (Brest Centre),
- Keroual : réfection d'allées secteur écuries et accessibilité PMR (Guilers).

Travaux pour le compte de la ville de Brest :
La cellule études et travaux intervient pour le compte de la ville de Brest (contrat de mutualisation).

La cellule études et travaux intervient pour le compte de la direction éducation de la ville de Brest dans le maintien du patrimoine des cours d'école, une attention particulière est portée sur la place de la végétation au sein de ces espaces minéraux.

Principales opérations pilotées en 2022 :
- Groupe scolaire de Kerhallet : pose d'une clôture sur muret, cours élémentaire,
- Groupe scolaire Paul Dukas : verdissement et réaménagement des cours maternelle et élémentaire,
- Groupe scolaire Les Hauts de Penfeld : réfection partielle de la cour maternelle,
- Groupe scolaire de Kerargaouyat : renouvellement de jeux cour maternelle,
- Groupe scolaire Dupouy : création d'une entrée pompiers,
- Groupe scolaire de Kerhallet : création d'une entrée piétonne pour la crèche,
- Groupe scolaire de Jacques Kerhoas : verdissement et réaménagement de la cour élémentaire,
- Halte-garderie de Kerangoff : réfection de la cour,
- Halte-garderie de Kerrourien : mise en place d'un portillon de secours,
- Locaux associatif Paul Dukas : aménagement d'un parking végétalisé.

Dans le cadre des réflexions sur les l'évolution des cours d'écoles vers une offre moins genrée, offrant plus de diversité et de lucidité, un travail important a été réalisé sur les cours du groupe scolaire Paul Dukas : réfection des cours maternelle et élémentaire.

- **Portage des opérations du budget participatif**

La DEV pilote différentes actions du budget participatif. L'instruction préalable, la mise au point de ces projets mobilisent des ressources importantes ayant peu de relation avec le volume de travaux générés.

- **Ilôt de Biodiversité (Brest Centre)**
  - Création de mobiliers,
  - Mise au point de la signalétique d'interprétation.
- **Rue Louis Hemon (Brest Centre)**
  - Mise au point du projet de végétalisation et piétonisation de la rue.
- **Pontanezen (Europe)**
  - Etudes pour accompagnement du projet de renouvellement du multisport,
  - Etudes pour création d'un jardin partagé.
- **Secteur Kerichen (Europe)**
  - Etudes pour création d'un jardin partagé.
- **Grève de Pen al Lann (Plougastel) :**
  - Mise en place de mobiliers,
  - Eloignement du stationnement du trait de côte.

Porter l'évènementiel et les animations dans la dimension des espaces verts

- **Mettre en œuvre des décors :**

L'équipe a consacré 2700 heures pour les prestations de décors liés à des manifestations diverses (avec les bouquets), nombre d'heures toujours inférieur au niveau d'avant pandémie due à une interruption de 2,5 mois du prêt des plantes lors de l'arrêté sécheresse d'août à novembre 2022.
La réalisation de compositions florales a pris 414 heures.
Les principaux décors réalisés ont été : les jardins éphémères de la place de la Liberté avec un ajustement et une diminution progressive de la surface suite à l'arrêt de l'arrosage en août (660 h), les 30 ans des Fêtes maritimes suivis des Jeudis du Port et les décors de Noël (1 097 h), avec quelques interventions supplémentaires aux Capucins (197 h).

- **Réaliser des animations et des visites pour divers publics :**

I - ANIMATIONS SCOLAIRES 2020/2021

Durant l'année scolaire 2021/2022, 10 classes de 8 écoles différentes ont bénéficié de 60 demi-journées d'animations jardinage, soit 213 enfants.

École	Classe	Effectif
École Maternelle Bugeaud	TPS /PS	27
École Saint-Louis	CP	24
Groupe scolaire Jean Mace	MS/GS	26
Groupe scolaire Jean Mace	MS	16
Groupe scolaire Kerhallet	GS	13
Groupe scolaire Kerichen	GS/CP	22
Groupe scolaire Petit paris	GS	22
Groupe scolaire Prévert	GS	22
Groupe scolaire Prévert	MS	16
Groupe scolaire Sanquer	CP	25
École Maternelle Bugeaud	TPS /PS	27
École Saint-Louis	CP	24

II – AUTRES ANIMATIONS HORTICOLES EN 2022

6 animations de plantation d'arbres avec des enfants.

Animations	Thème - lieu	nombre participant.e.s
Plantations	3 arbres : Acer freemanii 'Autumn Blaze', Salix alba et Metasequoia glyptostroboides - école Petit Paris (Saint-Marc)	3 classes (CE1, CM1, CM2) - 75 enfants
	1 Ginkgo biloba au Square Bazeilles - école Saint-Louis (Centre)	1 classe primaire (CP) – 24 enfants
	2 pommiers cordon deux bras 'Belle de Boskoop' et 'Calville Rouge'- école Langevin (Bellevue)	2 classes primaire (CE2, CM1)
	2 pommiers 'Rouget de Dol' et 'Teint Frais'- école Langevin (Bellevue)	2 classe primaire (ULIS et CE1)
	1 noyer 'Mayette'et 1 prunier 'Badoual' - école du Moulin (Gouesnou)	3 classes maternelle
	1 pommier 'Germaine de Braspart' et 1 Taxodium distichum - école de la Pointe (Quatre Moulins)	2 classes maternelle
Ateliers	Jardinage - Crèche de Bellevue - 5 demi-journées	
	Jardinage - crèche de Kerangoff (Quatre Moulins) - 8 demi-journées	
	Jardinage - crèche Marmailles (Europe) - 5 demi-journées	
	Jardinage - crèche Pen ar Créac'h (Europe) - 5 demi-journées	
	Jardinage - école Saint Laurent (Lambézellec) - 5 demi-journées	2 classes (CE2, CM1)
	Jardinage - collège Sainte Marie (Guilers) - 1 demi-journée	60 enfants
	Jardinage - maison de quartier de Lambézellec - 8 demi-journées	
	Jardinage - maison de quartier de Saint-Pierre - 5 demi-journées	
	Jardinage - maison pour tous du Guelmeur (Saint-Marc)- 2 demi-journées	
	Jardinage - patronage laïque du Pilier Rouge (Saint-Marc) - 2 demi-journées	
	Jardinage - école du Bourg (Plouzané) - 5 demi-journées	3 classes maternelles
	Jardinage - école du Moulin (Gouesnou) - 5 demi-journées	3 classes maternelles
	Jardinage - école Jean Moulin (Relecq-Kerhuon) - 5 demi-journées	3 classes maternelles
	Jardinière d'hiver - crèche Graines de soleil (Saint-Marc) - 1 demi-journée	
	Jardinières et plantes d'intérieur- centre social de Kerangoff (Quatre Moulins) - 2 demi-journées	25 enfants
	20 jardinières d'été - EHPAD Delcourt-Ponchelet (Saint-Marc)	20 participants
	Fleurs comestibles - EHPAD René Fortin (Bohars)	30 participants
	Fleurs comestibles - EHPAD Louise Le Roux (Quatre Moulins)	20 participants
	Art floral de Noël - EHPAD Louise Le Roux (Quatre Moulins)	20 participants

Animations « Habitants Jardiniers » :

Animations	Lieu	Date	nombre participant.e.s
L'eau au jardin	Centre horticole (Guilers)	13 avril	1
Des jardinières à vos fenêtres	Halles de Kerinou	27 avril	43
Botanique et sac à dos	Bois du Cam	20 mai	12
Botanique et sac à dos	Kervallon	24 juin	9
Botanique et sac à dos	Vallée de Sainte-Anne	22 juillet	22
Botanique et sac à dos	Bois de Keroual	26 août	15
Récolte des graines	Jardin du Guelmeur	21 septembre	4
Botanique et sac à dos	Bois de Kervallon	16 novembre	4
Le sol	Centre horticole (Guilers)	7 décembre	3

Assurer des prestations de conseil et d'expertise en espaces verts et paysages

- **Prestation d'expertise, d'étude et suivi de travaux dans divers domaines :**

La DEV a pris en charge des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte d'autres directions et partenaires de Brest métropole. La mise au point du projets Tram, BHNS portée par mon Réseau Grandit a mobilisé la direction espaces verts pour travailler à la bonne adéquation des solutions opérationnelles dans le contexte contraint des ressources de fonctionnement.

- **Mission de maîtrise d'œuvre et suivi de chantier :**

Dans le cadre des aménagements portés par la direction de l'urbanisme et de la voirie, le bureau d'études des espaces verts intervient en soutien technique sur la conception et le suivi des travaux :

- Etudes préalables d'aménagement du square de la Cale, opération Cerdan République,
- Accompagnement des travaux connexes Mon réseau Grandit : travaux de clôture rue la Chalotais,
- Accompagnement vert des opérations de voiries (Rue de Kermaria et Kervern à Lambézellec).

- **Conseil sur autorisation d'urbanisme :**

La DEV a instruit en 2022 pour la direction urbanisme divers dossiers concernant des demandes d'autorisation de travaux, de déclaration préalable, de permis d'aménager et de permis de construire.
En ce qui concerne les autorisations d'urbanisme, la DEV est vigilante sur l'économie foncière et la durabilité des ouvrages.

- **Conseil et assistance technique à la maîtrise d'ouvrage :**

Le bureau d'études remplit des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets d'urbanisme et d'aménagements structurants (ZAC, lotissement…). Les avis sont principalement motivés par l'insertion paysagère et environnementale des réalisations.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Optimisation de l'arrosage des massifs de fleurissement annuel par le suivi tensiométrique

Description de la réalisation

Installation de 15 stations tensiométriques sur des massifs de fleurissement annuel dit « sentinelles » durant toute la saison de fleurissement (environ 20 semaines).
Ces massifs sentinelles sont représentatifs de 15 groupes aux propriétés différentes (exposition, nature du sol via les analyses agronomiques, assèchement…) dans lesquels tous les autres massifs sont classés (une centaine au total).
Ces stations analysent la disponibilité en eau dans le sol et l'activité racinaire des végétaux. Ces données sont retransmises par mail sous forme de bulletin hebdomadaire à chaque responsable de secteur, qui préconise la fréquence et la quantité d'arrosage exacte par massif (arroser/ne pas arroser, quantité, prise en compte des prévisions passées et futures des précipitations).

Le suivi se fait en direct avec le prestataire sur toute la saison, pour détecter/corriger d'éventuelles anomalies terrain, dues à différents facteurs techniques (dépérissement anormal, saison climatique très sèche et/ou très humide, conditions de plantations…).

Un bilan agronomique est réalisé en fin de saison pour améliorer le suivi et la qualité des préconisations en lien avec les agents et le prestataire.

Objectif : rationalisation des arrosages et maîtrise de la consommation d'eau (préservation de la ressource et économie de fonctionnement), optimisation du temps pour la régie (plus d'intervention aléatoire ainsi qu'une optimisation du suivi d'activité), pérennisation des plantations sur toute la saison (plus de mortalité par manque et/ou surarrosage).

Indicateurs de suivi de l'action (mesurables, suivi dans le temps) :
Engagée depuis 2019 en essai sur 4 sites de fleurissement, cette démarche d'optimisation du suivi tensiométrique de l'arrosage est complémentaire aux analyses agronomiques (rééquilibrage des sols des massifs de fleurissement annuel). Ces essais ont permis de pérenniser et d'engager une démarche globale en 2022 pour équiper la totalité des massifs afin de rationaliser les quantités d'arrosage dans une démarche de développement durable dans un contexte de changement climatique.
A l'issue de la saison 2022, la consommation d'eau a, en moyenne, diminué de 50 à 70%, dans un contexte estival sous tension, lié à la disponibilité de la ressource (département du Finistère placé en alerte et crise sécheresse par la préfecture). Le bilan de fin de saison a montré que l'optimisation de l'arrosage a permis aux végétaux de mieux résister au manque d'eau tout en conservant un aspect ornemental correct voire normal suivant les sites. Cela a permis également de valoriser certaines gammes de végétaux plus résistantes que d'autres et d'identifier les modes opératoires les plus opportuns lors de la plantation. Cela permettra d'orienter les futures compositions des massifs en ce sens : moins gourmandes en eau, plus résilientes, moins sensibles aux changements climatiques tout en conservant un aspect ornemental de qualité.
L'optimisation tensiométrique de l'arrosage sur le fleurissement sera renouvelé tous les ans avec un suivi continu sur l'amélioration du service en lien avec le prestataire, les agents et les bilans post saison.

Impact environnemental : une gestion durable de l'arrosage des massifs de fleurs passe préalablement par un contrôle qualité et traçabilité pour permettre une économie réelle de la ressource en eau dans une démarche de développement durable.
Indicateurs : tous les résultats et bilans annuels des suivis tensiométriques sont archivés à la DEV.

Cette démarche peut être étendue aux plantations d'arbres et à la gestion des terrains de sport à l'échelle de Brest métropole pour atteindre les mêmes objectifs.

EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de vestiaires féminins

L'équipe de maintenance de Saint-Pierre était la seule équipe à ne pas avoir de vestiaire féminin. C'est désormais chose faite grâce à la réalisation du nouveau centre technique du Vern qui regroupe 4 équipes des espaces verts, dont celle de Saint-Pierre, et 2 équipes de voirie.
Cette réalisation s'inscrit dans l'axe 4 « Eliminer les stéréotypes liés au genre dans la société » du plan d'actions Egalité femmes hommes de Brest métropole et de la ville de Brest.

Répartition des effectifs

	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	2	4	**6**
Catégorie B	6	14	**20**
Catégorie C	39	197	**236**
Total	**47**	**215**	**262**

Pôle Développement Economique et Urbain

Administration et Gestion

Direction du Développement Economique et International

Direction de l'Aménagement et des Equipements Métropolitains

Direction des Dynamiques Urbaines

Direction de l'Habitat

Direction des Mobilités

Pôle Développement Économique et Urbain

Le pôle intervient sur l'ensemble des enjeux du développement économique et urbain, concourant aux objectifs d'attractivité, de rayonnement de transition et de cohésion territoriale de la métropole brestoise. Il s'appuie sur l'organigramme ci-après. Le pôle développement économique et urbain est au cœur de la transformation de la Métropole à travers notamment le déploiement des actions de la stratégie métropolitaine de développement économique et la mise en œuvre de toutes les dimensions du PLU facteur 4. Il est le garant de la mise en œuvre du projet urbain, et s'appuie notamment sur des documents de planification et programmation qui le déclinent thématiquement (PLH, PDU, PCAET, AVAP…) et des opérations d'aménagement d'envergure, notamment sous forme de ZAC.

En 2022, les principaux faits marquants portent notamment sur :

- L'adoption de la Stratégie métropolitaine de développement économique-Cap 2030, qui marque une nouvelle étape dans la synergie des acteurs du territoire autour de 3 orientations statégiques : réunir les conditions de développement de nos secteurs socles et émergents, attirer et faciliter l'accueil des entreprises de compétences nationales et internationales, donner au territoire les moyens de répondre aux enjeux des transitions. Le processus de concertation de la SMDE a réuni plus de 450 participants et recueilli 138 contributions. Rappelons que la zone d'emploi de Brest représente 170 000 emlois.
- L'opérationalisation du projet Mon Réseau Grandit, qui vise, à l'échéance 2026, à doter Brest métropole d'une seconde ligne de tramway et d'un bus à haut niveau de service, venant compléter l'offre du réseau Bibus. Ce sont 3,5 millions de voyageurs qui sont attendus chaque année sur ces lignes, permettant de viser l'objectif de 50 % de part modale à l'horizon 2050. La ligne B du tramway aura une longueur de 5.1 km, pour 11 stations, permettant de relier la gare au centre hospitalier de la Cavale Blanche, le BHNS reliant quant à lui le centre bourg de Lambézellec.

Sur le plan du logement, l'année 2022 est une année charnière dans un contexte de remontée des prix de l'immobilier et de renforcement de la demande de logement social. Si les objectifs fixés par le PLH sont globalement atteints, le contexte national et les spécificités brestoises justifient une action publique ambitieuse en matière d'urbanisme et d'aménagement tant en renouvellement urbain (au travers notamment de deux opérations NPNRU) que dans la poursuite de l'ouverture de nouveaux quartiers d'habitat et d'activité économique.
Dans un contexte marqué par la mise en œuvre des objectifs de la loi Climat et Résilience, et notamment du « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050, le pôle développement économique et urbain a engagé les premières réflexions permettant d'accompagner la révision du STRADDET et du SCoT, puis d'engager en 2023 les études préalables à la révision du PLU métropolitain et ses composants (PLH, PDM, PCAET).

Par ailleurs, l'aménagement du plateau des Capucins et de la rive droite se poursuit ainsi que l'approfondissement du plan guide du Cœur de métropole « Brest 2040, Ville paysage en transition » sur plusieurs secteurs ou thématiques (vallon de Kerinou, les espaces publics…) ou encore le projet Métamorphose.

ORGANIGRAMME DU POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET URBAIN

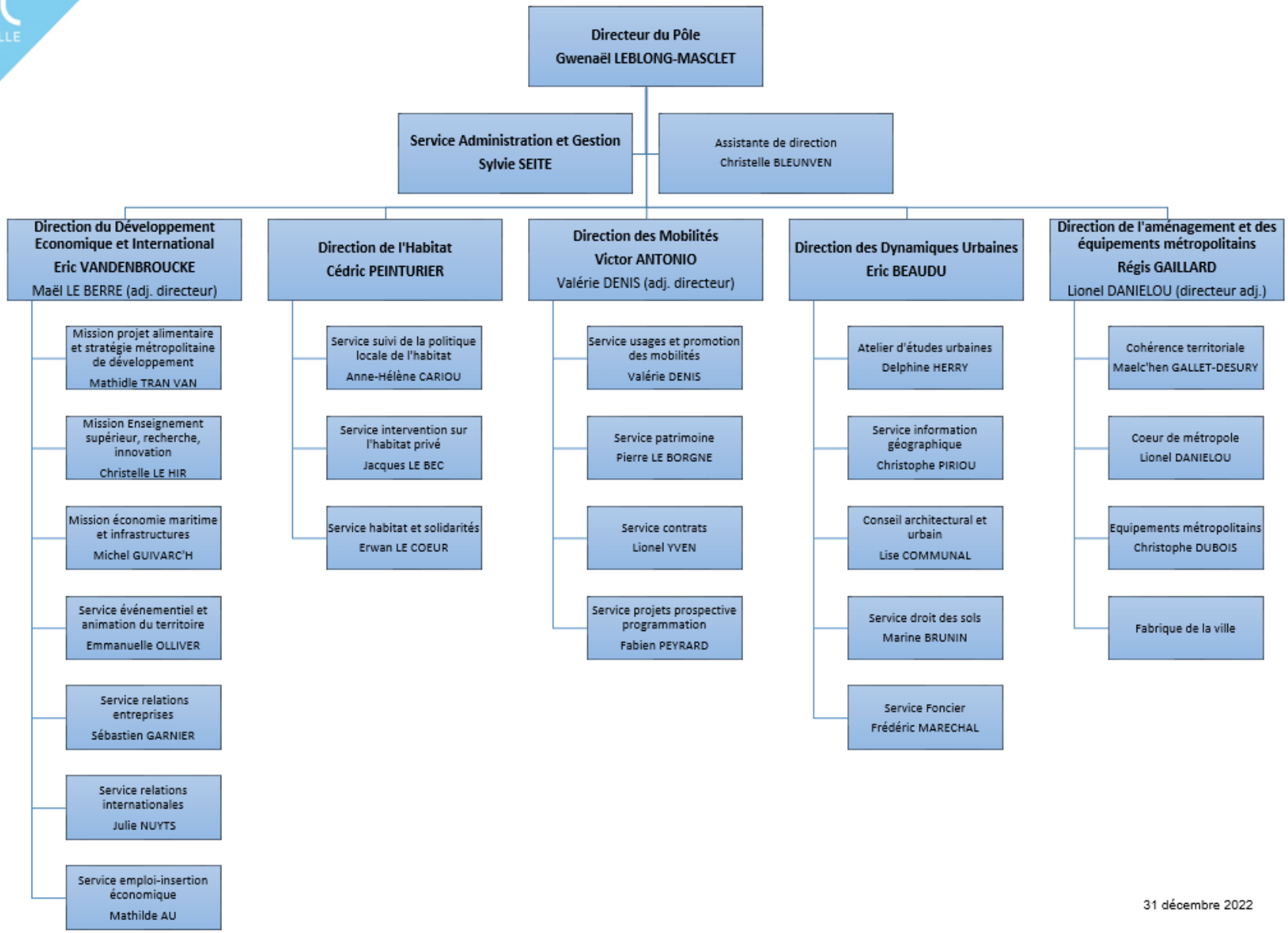

31 décembre 2022

ADMINISTRATION ET GESTION

MISSIONS DU SERVICE

Le service Administration-Gestion est prestataire en matière de gestion administrative et financière pour les cinq directions du pôle : Aménagement et Équipements métropolitains, Dynamiques urbaines, Habitat, Mobilités et Développement Économique et international.

Dans le domaine administratif, il centralise et coordonne les procédures relatives à l'organisation des services, la circulation de l'information, la logistique et au personnel. Il peut être également appelé à animer et/ou piloter des dossiers administratifs et financiers ayant un caractère transversal au sein du pôle.

Dans le domaine financier, sa principale mission est la préparation des budgets des politiques de l'urbanisme, des déplacements et du développement économique et le suivi de leur exécution, principalement pour Brest métropole, et accessoirement pour la Ville de Brest, notamment en matière d'acquisitions foncières et de relations internationales.

RESSOURCES

Le service Administration et Gestion est composé de sept personnes :

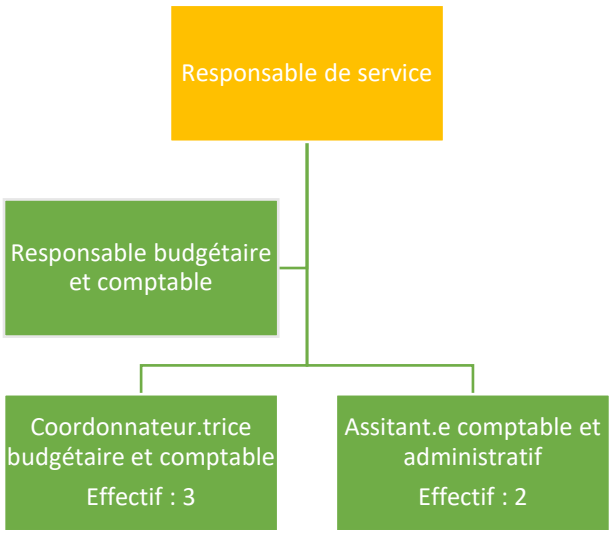

REALISATIONS DE L'ANNEE 2022

Les dossiers transversaux et activités spécifiques sur l'année

Le service a coordonné l'actualisation de la programmation pluriannuelle des investissements 2023-2026 pour les directions du pôle.
L'année 2022 a été la première année d'exécution budgétaire en gestion autorisations de programme/crédits de paiement. Le service a réalisé un travail d'information auprès des services permettant l'appropriation de ce nouveau mode de gestion. Par ailleurs, la mise en œuvre des aides à l'acquisition des vélos à assistance électrique a mobilisé le service afin d'assurer le paiement de plus de 700 aides.

L'activité en quelques chiffres

Dans le cadre de la préparation des instances municipales ou de la métropole, les délibérations sont centralisées pour vérification et transmission au service des Assemblées.

Nombre de délibérations présentées par le pôle

	2021	2022
Conseil municipal	26	32
Conseil et Bureau de la métropole	320	294
Total	**346**	**326**

Évolution du volume de mandats, de titres émis sur 2022 ainsi que le nombre de factures payées / direction

DIRECTIONS	2022			Evol 2022/2021
	MANDATS	TITRES	TOTAL	
Habitat / Aménagement et Équipements métropolitains / Dynamiques Urbaines	2 010	205	2 215	14,41%
Mobilités Budget ppal	1 013	62	1 075	15,97%
Mobilités Budget annexe	230	78	308	-4%
Développement économique	1 528	242	1 770	-5,9%
	4 781	**587**	**5 368**	13,15%

DIRECTIONS	FACTURES LIQUIDEES 2022	Evol 2022/2021
Habitat / Aménagement et Équipements métropolitains / Dynamiques Urbaines	741	+14%
Mobilités	346	-5,46%
Développement économique	789	27%
	1 876	14,6%

REALISATIONS DE L'ANNEE 2022

Les principales réalisations 2022 concernent :

Dans le domaine du développement économique :

- **Action économique**
  - l'emploi et l'insertion professionnelle : 1 059 500 € (dont 76 000 € pour le soutien aux structures d'économie sociale et solidaire)
  - l'aide au développement du tourisme dont Stratégie Métropolitaine du Tourisme : 1 312 000 €
  - les actions à l'international : 169 000 € (dont 143 000 € sur le budget Ville de Brest)
  - le soutien au développement des entreprises (y compris Pass commerce et dispositif haut-Jaurès, Appels à projets) : 366 200 €
  - l'organisation de salons (dont Cybersécurité, Victoires de la Bretagne, SIMI, Sea Tech Week) : 188 000 €
  - Autres évènements (Forum de l'économie, 150 ans des Halles Saint-Martin, jeux concours Fêtes maritimes, Octobre rose, Noël, E-commerce) 130 000 €
  - le soutien aux organisations syndicales : 89 850 €
  - l'entretien des locaux et espaces à usage économique : 191 500 € en fonctionnement, 85 500 € en investissement
  - Travaux zone de Kergaradec 650 000€
  - Consommation des fluides des locaux économiques : 132 600 €
  - le projet alimentaire métropolitain : 85 000 €
  - Stratégie Métropolitaine de Développement Économique : 124 000 €
  - Economie maritime : 2 364 800€ dont Atelier Relais, Polder, PPRT et travaux sur le Bâtiment Grand Large
- **Enseignement supérieur, recherche et innovation**
  - soutien à diverses structures d'appui à l'innovation (Technopôle Brest-Iroise, Pôle Mer Bretagne Atlantique, IRT b-COM, Centre d'innovation technologique Biotech santé Bretagne, Cantine brestoise An Daol Vras, UBO/open Factory, France Cyber Maritime) et projets labellisés par les pôles de compétitivités : 1 130 252 €
  - Contrat Plan État Région : 3 373187 €

- Dispositifs propres : soutien à diverses composantes universitaires, à Brest Business School, à Yncrea Ouest (ex ISEN), au déploiement du campus numérique breton, Fonds de concours à la recherche…), à la modernisation des résidences étudiantes de l'IMT Atlantique, allocations de recherche, aide à la mobilité internationale des étudiants, aide à l'organisation de forums et colloques, accueil des étudiants… 1 275 351 €

Dans le domaine de l'aménagement et des équipements métropolitains :

- **Projets et équipements métropolitains** :

- des participations pour des opérations concédées : Capucins : 2 500 000 € au titre de la participation à la ZAC
- des participations dans le cadre de délégations de services publics : projet Métamorphose d'Océanopolis 5 000 000 €, GER Océanopolis, La Recouvrance, Capucins et Brest Expo pour 695 000 € et des contributions annuelles forfaitaires pour 4 996 878 €
- la poursuite de l'aménagement du quartier métropolitain du Froutven : 618 427 €,
- des mandats d'étude pour le schéma de référence du Moulin Blanc (265 206 €), pour le Pôle d'échange multimodal de la gare (478 374 €) et pour le centre reconstruit (689 587 €)
- des études sur le site du Technopole pour 69 715 €

- **Aménagement urbain** :

- des participations versées pour des opérations d'aménagement concédées : Kerlinou, OPAH RU multi sites, Îlot Mairie Gouesnou, parc d'activités du Spernot : 1 556 000 €
- des travaux pour un montant de 1 690 329 € notamment sur les espaces publics du Haut Jaurès, de la rue Auguste Kervern, de Bellevue/Kergoat, de Guilers centre-ville / Kerloquin /rond-point route de Bohars…
- des études pour 1 062 108 € principalement financées par l'ANRU et la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain à Recouvrance/Queliverzan et à Bellevue/Place Napoléon III/Bergot ainsi qu'au Rody, à St Thudon, au centre-ville de Brest, à Kerbernier, dans l'îlot Verdun/Tunisie, à Lambézellec /Vallon de Kerinou, à Guilers secteur nord-est, à Gouesnou et pour le guide Cœur de Métropole…

Dans le domaine de l'habitat :

- des subventions en faveur de l'habitat (opérations locatives sociales, opération couleur, Tinergie, accession à la propriété, fonds d'intervention pour l'habitat, programme Ville de Demain) : 2 346 030 €
- des subventions aux associations et aux personnes en difficulté dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement de 1 242 221 €, financées en partie par les communes de la métropole et différents partenaires pour 387 589 €.

Dans le domaine des dynamiques urbaines :

- des acquisitions pour la constitution de réserves foncières pour un montant de 2 432 570 €
- des cessions foncières pour 737 635 €

Dans le domaine des mobilités :

- **Transport**

- le forfait de charges à RD Brest pour 53 367 485 € HT dans le cadre de la délégation transport, et des recettes de trafic pour 12 024 457 € HT et de versement mobilité pour 46 957 318 €
- l'cquisition de bus pour le transport des personnes pour 3 688 000 € HT
- Mon réseau grandit : 8 M€ ont été versés au titre des avances et 1 868 035 € HT au titre de la rémunération du mandataire.
- Au titre de la transition énergétique du réseau de transport, des études et travaux ont été facturés pour un montant de 1 326 483 € HT

- **Stationnement**

- la rémunération de Qpark pour 2 658 137 € dans le cadre du traité commun de stationnement et de la DSP Jaurès/Bellevue/Capucins pour 918 720 €,
- les recettes de stationnement ont été encaissées pour 3 359 000 € et les redevances délégataires pour 109 582 €

- **Autres**

- des travaux en faveur du réseau cyclable ont été réalisés pour un montant de 1 013 000 €.

Pôle développement économique et urbain - Réalisations 2022

BREST METROPOLE

2022	Dépenses			Recettes		
	Crédits	Total consommé	% réalisé	Crédits	Total consommé	% réalisé
INVESTISSEMENT						
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL (hors PLIE)	10 150 005	8 104 510	80%	1 605 182	1 376 434	86%
DAEM (y compris budget Ports)	19 352 113	15 313 865	79%	3 952 138	3 779 314	96%
DYNAMIQUES URBAINES	3 394 671	2 897 280	85%	1 800 000	2 356 759	131%
HABITAT	3 530 777	2 320 601	66%	1 501 000	2 286 446	152%
MOBILITES	19 741 969	18 046 762	91%	2 453 350	1 715 610	70%
TOTAL INVESTISSEMENT	**56 169 535**	**46 683 018**	**83%**	**11 311 670**	**11 514 563**	**102%**
FONCTIONNEMENT						
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL	5 619 020	5 248 902	93%	1 801 016	2 313 799	128%
DAEM (y compris budgets Ports)	7 020 504	6 947 404	99%	2 658 010	4 168 684	157%
DYNAMIQUES URBAINES	752 570	722 033	96%	363 034	372 307	103%
HABITAT	3 029 901	2 771 356	91%	1 021 528	1 031 583	101%
MOBILITES	58 556 628	58 273 781	100%	66 526 673	66 030 388	99%
TOUTES DIRECTIONS (frais de missions)	40 000	38 841	97%	0	0	
TOTAL FONCTIONNEMENT	**75 018 623**	**74 002 317**	**99%**	**72 370 261**	**73 916 761**	**102%**
TOTAL GENERAL DES CREDITS DU POLE	**131 188 158**	**120 685 335**	**92%**	**83 681 931**	**85 431 324**	**102%**

VILLE DE BREST

2022	Dépenses			Recettes		
	Crédits	Total consommé	% réalisé	Crédits	Total consommé	% réalisé
INVESTISSEMENT						
DYNAMIQUES URBAINES / AMENAGEMENT URBAIN				600 000	1 408 196	235%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL	10 954	6 599	60%	0	0	
TOTAL INVESTISSEMENT	**10 954**	**6 599**	**60%**	**600 000**	**1 408 196**	**235%**
FONCTIONNEMENT						
DAEM	10 000	2 052	21%	0	0	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL	234 080	133 742	57%	23 670	21 488	91%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**244 080**	**135 794**	**56%**	**23 670**	**21 488**	**91%**
TOTAL GENERAL DES CREDITS DU POLE	**255 034**	**142 393**	**56%**	**623 670**	**1 429 684**	**229%**

Évolution du taux de consommation des crédits du pôle

Brest métropole	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2021	62%	71%	98%	102%
2022	83%	102%	99%	102%

Ville de Brest	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2021	61%	396%	85%	131%
2022	60%	235%	56%	91%

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL

MISSIONS

Au travers de ses missions, la direction du Développement Économique et international est chargée de la mise en œuvre de la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique. Les missions générales consistent principalement à :

- Favoriser le développement des entreprises et de l'emploi
- Développer la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
- Renforcer l'attractivité économique et résidentielle de la Métropole

RESSOURCES ET ORGANISATION DE LA DIRECTION

La direction du Développement Économique et International est composée de 3 missions et de 4 services et rassemble 32 agents répartis comme suit :

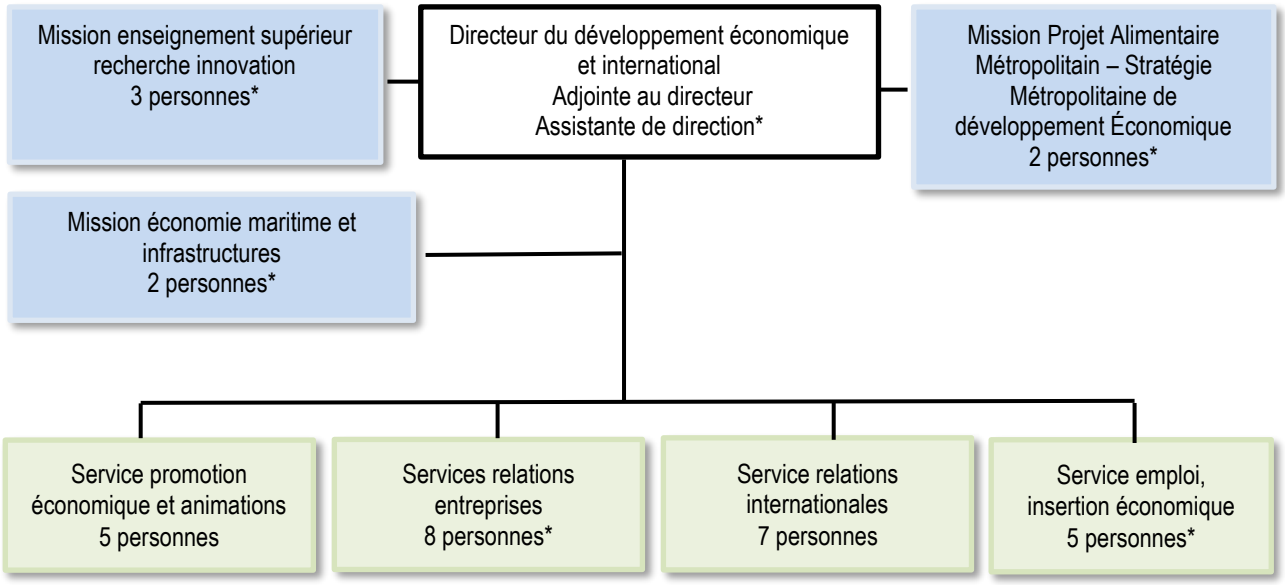

** : assistant(e) mutualisé(e)*

L'année 2022 a été marquée par la présentation publique de la nouvelle Stratégie Métropolitaine de Développement Économique CAP 2030, dont l'élaboration a associé l'ensemble des agents de la direction. Le dossier « élaboration du projet de création d'un service public local de la donnée » à la Mission Stratégie et Prospective de Brest métropole a par ailleurs été transféré à la mission stratégie et prospective.

Le BP 2022 global de la direction s'élevait à 17 899 411 € dont 12 046 311 € en investissement et 5 853 100 € en fonctionnement. La partie recettes s'élevait à 4 857 386 € dont 3 032 700 € en investissement et 1 824 686 € en fonctionnement.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Adoption de la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique Cap 2030 et de son volet tourisme

Après une année 2021 consacrée à l'élaboration d'un diagnostic de territoire et à une phase de concertation rassemblant au total plus de 450 participants issus du monde économique du bassin de Brest, la Stratégie Métropolitaine de

Développement Économique Cap 2030, ainsi que son volet tourisme, ont été adoptés par Brest métropole lors du Conseil de métropole de juin.

La SMDE Cap 2030 « Impulser, accompagner, accélérer les transformations » se décline en :

- 3 grandes orientations stratégiques
  - ✓ Réunir les conditions de développement de nos secteurs socles et émergents
  - ✓ Attirer & faciliter l'accueil des entreprises et des compétences nationales et internationales
  - ✓ Donner au territoire les moyens de répondre aux enjeux de transitions
- 3 enjeux transversaux : les transitions, l'innovation et la formation
- 6 enjeux propres au territoire : « Un territoire attractif et hospitalier à l'appui d'un positionnement fort », « Créer un environnement compétitif favorable », « Faire des transitions un moteur de développement économique », « Soutenir l'entrepreneuriat tout au long du cycle de vie de l'entreprise, « Développer les secteurs stratégiques de notre économie », « Mobiliser l'enseignement supérieur et la recherche au profit du développement économique »
- 23 objectifs prioritaires
- Des pistes d'actions concrètes à mettre en œuvre.

Le volet tourisme est constitué d'un plan de 18 actions concrètes destiné à mettre en œuvre une triple ambition :

- s'affirmer comme une destination de tourisme urbain pour passer d'une destination d'excursion à une destination de court-séjour ;
- conforter la place de Brest sur le marché du tourisme d'affaires ;
- incarner et faire vivre pleinement la « maritimité » de la destination et renforcer l'expérience touristique par la mise en récit du territoire.

Les principaux partenaires publics associés à l'élaboration de la SMDE Cap 2030 au sein du Conseil de gouvernance ont été saisis en amont de son adoption par le Conseil de métropole pour exprimer formellement leur avis sur le projet. Des présentations ont également effectuées lors de rendez-vous bilatéraux.

Brest métropole a ainsi sollicité un avis formel auprès du Conseil de Développement, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest, de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre de Commerce et de l'Artisanat, du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, du Conseil départemental du Finistère et du Conseil régional de Bretagne. Tous se sont prononcés favorablement sur le projet et sur leur implication dans la poursuite du travail collectif.

La SMDE Cap 2030 a été présentée aux acteurs du territoire à l'occasion du Forum de l'économie, qui s'est déroulé le 18 octobre aux Ateliers des Capucins. Il s'agissait ainsi de :

- présenter le résultat des travaux de concertation et de co-construction de la SMDE Cap 2030 ;
- partager la vision Cap 2030 présentée par les acteurs du territoire ayant contribué à sa construction ;
- faciliter son appropriation par les acteurs économiques du territoire.

Cette présentation s'est articulée autour 4 tables rondes : la première a réuni les principales institutions du territoire et les 3 suivantes ont chacune abordé l'une des 3 grandes orientations stratégiques de la SMDE Cap 2030. Ce sont au total 19 intervenants qui sont venus illustrer la SMDE Cap 2030 par leur témoignage.
Le Forum a réuni près de 550 particpants.

La SMDE Cap 2030, téléchargeable sur Brest.fr, fait l'objet de 3 documents :

- un document complet dit document de référence ;
- un document public, plus synthétique, à destination des acteurs économiques du territoire ;
- un document de synthèse, plus largement diffusé, notamment lors des manifestations économiques auxquelles Brest métropole participe.

Le volet « tourisme » fait également l'objet d'un document propre.

Favoriser le développement des entreprises et de l'emploi

- Soutenir les porteurs de projets et la création d'entreprise

Le service relations entreprises a en charge d'accompagner l'ensemble des acteurs économiques du territoire en liens étroits avec nos partenaires historiques et de manière transversale au sein de la collectivité pour :

- Accueillir et favoriser l'émergence de nouveaux projets économiques, notamment en lien avec nos pépinières d'entreprises,
- Accompagner les projets de développement des entreprises, principalement en lien avec notre Plan Local d'Urbanisme, notre offre foncière et immobilière,
- Mettre en œuvre la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique CAP 2030, avec notamment la promotion du territoire, en s'appuyant sur les outils « Brest life » et la mise en œuvre d'initiatives en faveur des transitions dans l'économie,
- Animer le Service Public d'Accompagnement des Entreprises, en partenariat avec la région Bretagne et nos partenaires économiques (consulaires, associations, fédérations, réseaux…).

- Accompagnements et conseils à l'implantation des porteurs de projets (entreprises et créateurs)

Le logiciel de CRM a permis de comptabiliser 1 070 actions individuelles auprès des acteurs économiques du territoire en 2022, dont plus de 350 RDV avec des acteurs économiques et 700 échanges par email – téléphone – courrier.

40% des actions sont en lien avec des questions d'implantation dont la moitié, soit 20% du total des actions, concerne des implantations commerciales.

40 demandes d'implantation d'entreprises concernant une installation sur une ZAE en cours de commercialisation, ont été conjointement reçues et analysées par le service relations entreprises et Brest métropole aménagement.

Les chargé.es de développement économique du service relations entreprises apportent de manière réactive, un accueil et un accompagnement qualitatif aux porteurs de projets, développeurs d'enseignes et responsables de programmes de développement de l'immobilier commercial (promoteurs, investisseurs). A ce titre, une expertise est particulièrement développée au sein du service concernant les implantations commerciales. En effet, les conseillers veillent à appliquer les règles définies dans le PLU facteur 4 de la collectivité.

Le développement commercial et artisanal repose sur une organisation spatiale du commerce cohérente et équilibrée, répondant aux objectifs :

- D'une offre de proximité qualitative, qui répond aux attentes des habitants ;
- D'une offre commerciale et artisanale diversifiée ;
- Du développement de l'attractivité commerciale métropolitaine, au centre-ville de Brest et dans les polarités commerciales accueillant de grandes surfaces spécialisées.

- L'accueil et l'installation en pépinières et hôtels d'entreprises

Brest métropole dispose d'un parc de 6 pépinières et hôtels d'entreprises de 10 951,66 m². Elles sont situées au Technopôle Brest Iroise (Sévellec, Biotech, Créatic), sur la rive droite de Brest (Beg Avel) et sur la rive gauche de Brest (Mezheven et Poul-ar-Bachet).
Au 31 décembre 2022, elles comptabilisaient 62 locataires : 7 nouveaux locataires ont intégré les bâtiments économiques et 12 les ont quittés. Les taux d'occupation étaient de 87% pour Sévellec, 100% pour Biotech, 72% pour Créatic, 65% pour Mezheven (- 30% par rapport à l'année précédente), 91% pour Poul Ar Bachet et 97% pour Beg Avel.

Avec un taux de recouvrement des loyers de 86%, les recettes totales de loyers ont été de 625 407 € en 2022 (y compris la location de 3 antennes de téléphonie). Les dépenses courantes et taxes foncières ont représenté 345 038 €. Le solde (recettes - dépenses) a été positif pour 173 932 € en 2022.
3 locaux économiques de la ville de Brest représentant 177 m² ont également été loués et ont généré 20 297 € de recettes.

- **La Pépinière Urbaine d'Entreprises dite « LE GÉNÉRATEUR » (secteur du Haut de Jaurès)** Le Haut de Jaurès est situé en porte d'entrée vers le centre-ville depuis l'est de l'agglomération et de l'aéroport, traversé par la ligne de tramway. Ce secteur participe à la construction de l'image du centre-ville, et surtout du cœur de la métropole. Fortement impacté par des pas-de-porte vacants, ce secteur doit évoluer.

Il a donc été mis en place, depuis 2018, un dispositif expérimental de pépinière urbaine d'entreprises, en lien avec les propriétaires privés de locaux vacants du secteur. Cette pépinière a vocation à redynamiser le quartier en encourageant l'installation de tous types d'activités économiques (créateurs d'entreprises artisanales, commerciales, associations, professions libérales, etc.) à des loyers attractifs.
En intégrant son local au dispositif de Pépinière Urbaine d'Entreprise, le bailleur (propriétaire privé) consent et accepte que le loyer du contrat de location avec Brest métropole soit inférieur d'environ 20% au prix du marché et qu'il ne sera versé par Brest métropole que si le local fait l'objet d'une sous-location.
Pour le propriétaire : le loyer accepté par Brest métropole est fixé à 9€ /m²/mois. Pour le porteur de projet : le loyer est fixé à 5 € /m²/mois, pour évoluer progressivement vers 10 € /m²/mois au bout de 5 années.

En 2022, 12 structures étaient intégrées dans le dispositif de Pépinière Urbaine d'Entreprises du Générateur pour un coût net de 52 440 € pour Brest métropole.
Par ailleurs, 1 propriétaire a été soutenu financièrement dans la rénovation de son local pour un montant de 3 500 € et 1 entreprise a bénéficié du Pass Commerce Artisanat pour 4 500 €.
Le coût total de ce dispositif pour la collectivité a donc été de 60 440 € en 2022.

Face aux retombées positives de ce dispositif, qui s'inscrit en complémentarité avec le projet de foncière commerciale, il a été adopté, en conseil de la métropole du 29 juin 2022, les évolutions de ses modalités d'application relatives à l'extension de son périmètre (déploiement intégral sur le secteur de Recouvrance, déploiement partiel sur le secteur de Kerinou, maintien du dispositif sur le Haut de Jaurès) ainsi qu'à l'évolution des modalités financières et administratives.
Les plafonds des subventions ont tous été relevés à 5 000 € (aide au propriétaire et au locataire) et le dispositif de Pépinière Urbaine d'Entreprises a évolué en une aide au loyer, qui prend désormais la forme d'une subvention directe, d'une durée de 3 ans maximum, avec application d'un taux dégressif.

- Soutiens à la création d'entreprise et aux entrepreneurs

- **Le Forum Terre d'entreprises** : pour passer de l'idée de la création-reprise d'entreprise à sa réalisation

  Temps fort de la Quinzaine de l'entrepreneuriat, le 10ème forum Terre d'entreprises s'est tenu à la Brest Aréna le mardi 15 novembre dernier, de 9h à 12h30. Cette matinée a permis aux porteurs de projets de la création ou de la reprise d'entreprise de s'informer, en vue de concrétiser leur projet. Ils ont pu rencontrer, en un seul lieu, des professionnels de l'entrepreneuriat et du développement d'entreprises (chambres consulaires, banques, experts-comptables…) et participer à des ateliers thématiques sur la micro-entreprise, l'étude de marché, le statut juridique et les aides financières.
  Le Forum était co-organisé par Brest métropole, la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, délégation de Brest, et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, en partenariat avec Quimper Bretagne occidentale et le soutien de la Région Bretagne. Environ 250 personnes ont été accueillies lors de cette matinée.

- **Le Bus de l'entrepreneuriat**

  Brest métropole soutient le Bus de l'Entrepreneuriat Pour Tous qui circule dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) de Brest (mais aussi de Quimper et Concarneau pour le Finistère, et de Lorient, Vannes, Auray et Lanester pour le Morbihan).
  Cette action s'inscrit dans le programme « Entrepreneuriat pour Tous » porté par Bpifrance et ses partenaires (collectivités, État, réseaux d'accompagnement et de financement, etc.), et est opérée en région Bretagne par les BGE (Boutique de GEstion) Finistère et BGE Morbihan.
  Le bus est une solution d'accompagnement de proximité, mobile et itinérante, au plus proche des lieux de vie. Il permet « d'aller vers » des publics d'entrepreneurs potentiels, en devenir ou en activité, de faire émerger des projets collaboratifs et connectés à l'écosystème territorial, mais aussi de sécuriser les parcours en orientant les porteurs et les porteuses de projet vers l'offre locale d'accompagnement.
  En 9 mois d'activité, ce dispositif expérimental a réalisé, en 2022, 123 tournées sur les départements du Morbihan et Finistère, dont 30 à Brest et permis d'accompagner 350 personnes.

- **La Quinzaine de l'entrepreneuriat**

  Brest métropole a organisé la 4ème édition de la Quinzaine de l'entrepreneuriat, du 14 au 28 novembre 2022. Elle était organisée en partenariat avec vingt-cinq acteurs de l'entrepreneuriat et du développement économique.

32 rencontres se sont déroulées sur Brest métropole, mais aussi dans les intercommunalités de Lesneven Côte des Légendes, du Pays de Landerneau-Daoulas et du Pays des Abers. Cette Quinzaine de l'entrepreneuriat a permis à tous les profils d'entrepreneurs de s'informer, via des ateliers, rencontres et conférences, sur la création et reprise d'entreprises ainsi que sur le financement de projets afin de se lancer dans les meilleures conditions possibles.
Pour Brest métropole, l'objectif de cette quinzaine était d'offrir une interface de dialogue et de mettre à la disposition des entrepreneurs et porteurs de projets du territoire toutes les informations nécessaires pour faciliter la création et la gestion d'entreprises. Organisée autour de trois grands thèmes : « Se lancer, Découvrir/Echanger et Gérer/Financer », la Quinzaine a comptabilisé 32 rendez-vous, sous forme d'ateliers, réunion d'information, visio-conférence et rencontres.
Les événements étaient gratuits, sur inscription auprès de chaque organisateur.

- **Le soutien aux réseaux économiques**

  Le service a également soutenu les actions et événements des réseaux Ell'à Brest, Interclub, Centre des Jeunes Dirigeants, Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) 29 et Union des Entreprises du Finistère.
  La Métropole a renouvelé son adhésion à l'association Brestix ainsi qu'au Club BTP Qualité.

- Dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la SMDE

- **Accompagnement des entreprises dans la transition écologique**

  Un programme d'accompagnement des entreprises à la transition écologique a été déployé en 2022 afin de répondre à la double ambition de Brest métropole d'engager les entreprises dans la transition écologique et de redynamiser l'offre de services dans les anciennes zones d'activités économiques.
  Un programme de sensibilisation a été proposé au cours du premier semestre 2022. Construit en partenariat avec la CCIMBO, Émergence, le Club des Dirigeants Responsables de l'Ouest et le KLUB, ce programme se déclinait sous la forme de 4 ateliers portant sur les questions de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), d'économie circulaire, de mobilités et d'énergie. Plus de 37 entreprises différentes ont ainsi été sensibilisées à au moins une des thématiques proposées.
  Le second semestre 2022 a été marqué par le lancement de la démarche d'Écologie Industrielle Territoriale, un des piliers de l'économie circulaire. Les enjeux de cette démarche sont multiples et visent à renforcer la compétitivité des entreprises, réduire leur impact environnemental sur le territoire et favoriser leur ancrage territorial. Ainsi, un premier atelier de synergies inter-entreprises a permis de réunir 14 entreprises. Une trentaine de synergies ont été identifiées et sont en cours de mises en œuvre avec l'appui de la CCIMBO, partenaire de la démarche.

- **La COP Locale**

  Dans le cadre de la COP locale qui s'est déroulée du 7 au 20 novembre 2022, une journée « Entreprises et climat : de l'intention à l'action » a été consacrée aux acteurs économiques afin de partager des outils et expériences permettant d'engager les entreprises sur la voie d'une démarche de responsabilité sociétale et environnementale. Cette journée a été organisé en co-pilotage avec la direction Écologie urbaine.

  A travers deux tables-rondes et 11 ateliers thématiques donnant la parole à des experts et acteurs économiques, 220 participants ont pu échanger autour de questions diverses telles que : la RSE comme levier de performance, la finance durable comme outil au service de la transition écologique, l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire, la décarbonation de l'industrie, la sobriété numérique, la mobilité, les économies d'eau ou d'énergie, etc…

- **L'appel à projets Réussir les transitions dans l'économie**

  L'AAP RETE vise à favoriser l'émergence et le développement d'activités économiques durables s'appuyant sur les transitions dans un objectif de résilience du territoire. Pour être éligible, un projet doit répondre aux enjeux d'une ou plusieurs transitions (numérique, écologique et sociétale), apporter une réponse pratique au stade de l'expérimentation ou de la mise en œuvre et démontrer son potentiel de création d'emplois, quantifiable et vérifiable. Le soutien apporté peut être sous forme de subvention ou d'avance remboursable.
  En 2022, il a permis de soutenir 8 projets pour un budget total de 214 140 €. Depuis sa création en 2019, 39 entreprises ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif pour un montant total supérieur à 1 million d'euros de subvention, qui ont contribué à la création de quelques 200 emplois locaux.

- **Le réseau des Recruteurs Brest Life**

  Le Réseau des Recruteurs Brest Life est né en 2017, sous l'impulsion de Brest métropole et de partenaires de la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique (SMDE) : Pôle Emploi, l'APEC, l'ANDRH, la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest Brest, Investir en Finistère, le Technopôle Brest Iroise & la French Tech Brest +, l'Union des entreprises du Finistère, Défis emploi et l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie.
  Il a pour objectif prioritaire d'apporter aux employeurs du territoire des solutions concrètes à leurs problématiques de recrutement, principalement aujourd'hui sur l'emploi des cadres.

  L'adhésion est gratuite et ouverte à l'ensemble des employeurs privés et publics du bassin d'emploi de Brest qui souhaitent dynamiser leurs recrutements, en valorisant les atouts de la "Brest Life" qui associent travail et qualité de vie.
  Le réseau comptait, en 2022, 157 structures adhérentes dont 70% d'entreprises, ainsi que des cabinets de recrutement, des organismes publics mais aussi des réseaux professionnels et écoles- universités (25 % des entreprises ne sont pas basées sur la métropole).
  Outre les rencontres régulières, le réseau met à disposition des recruteurs du territoire des outils pratiques comme :

  - la CVthèque Brest Life. Celle-ci permet à toute personne ayant un projet de mobilité et/ou qui désire suivre son conjoint sur le territoire d'être visible par tous les membres du Réseau des recruteurs.

  - Un dispositif d'accueil des conjoints et conjointes : une attention particulière est donnée au conjoint d'un collaborateur d'une structure membre du Réseau, avec un accueil téléphonique personnalisé, la diffusion par mail de son CV aux membres du Réseau et une visibilité complémentaire sur LinkedIn grâce au compte LinkedIn Brest Life.
    - 181 annonces ont été repoussées sur le compte LinkedIn Brest Life en 2022
    - 31 CV étaient en ligne en décembre 2022 sur la CVthèque Brest Life
    - 18 CV de conjoint.es ont été diffusés en 2022

  Plusieurs actions ont été menées :
  - 05 avril 2022 : Plénière du réseau, organisée à la CCIMBO Brest
  - 17 mai 2022 : Job dating « Passez à l'Ouest : mon job à la pointe bretonne » organisé à Paris : 30 entreprises présentes ainsi que des partenaires tels que Morlaix, Quimper et l'Apec
  - 25 octobre 2022 : Opération « accueil des conjoints » lors de l'Open de tennis à l'aréna : une quinzaine de conjoints présents et 15 partenaires pour les accueillir et les renseigner

- **Lancement d'un plan d'actions pour répondre aux besoins en foncier économique**

  Dans un contexte de raréfaction du foncier économique et d'objectif de zéro artificialisation nette posé par la loi Climat et Résilience du 22 aout 2021, répondre aux besoins en foncier des acteurs économiques est un enjeu stratégique pour le territoire. C'est pourquoi Brest métropole a adopté par délibération au Conseil de métropole du 29 juin 2022 un plan d'actions basé sur une double volonté : amplifier la politique de densification et de renouvellement des espaces économiques existants et permettre le développement d'une nouvelle offre foncière.
  Tout d'abord, le plan d'actions vise à réinvestir les anciennes Zones d'Activités Économiques (ZAE) existantes et à encourager l'optimisation du foncier économique à travers la mise en place de trois dispositifs de soutien financier :
  - Un service d'architectes conseils mis à disposition des entreprises présentes dans les anciennes ZAE de Brest métropole afin de les encourager à étudier les solutions d'extension in situ (verticalisation, densification, extension…).
  - Un soutien à l'immobilier d'entreprises permettant d'accompagner financièrement les projets de rénovation, réhabilitation et extension réalisés au cœur des ZAE. Les bénéficiaires doivent être déjà implantés dans les anciennes ZAE ou avoir un projet d'achat-réhabilitation dans un bâtiment économique vacant depuis plus de 2 ans.
  - Un soutien aux investissements d'équipements d'élévation afin d'encourager une surélévation du bâti. L'octroi de cette subvention est accordé en complémentarité du soutien à l'immobilier.

  Par ailleurs, la Métropole a poursuivi en 2022 ses efforts de modernisation des anciennes ZAE, en lien avec les directions Voirie et Mobilités, avec plus de 1,7 M€ qui ont été investis dans la ZA de Kergaradec depuis

2019. Les travaux engagés ont ainsi permis de développer de nouvelles pistes cyclables et de rénover la voirie et les réseaux au cœur de la ZAE de Kergaradec.

En parallèle de ces démarches incitatives, et afin d'être en mesure de soutenir le développement économique du territoire, Brest métropole initie un nouveau cycle de production foncière. Dans le cadre d'une approche globale à l'échelle de la métropole, la Direction de l'aménagement et équipement métropolitains coordonne et mène des études et acquisitions foncières en faveur du développement de nouvelles ZAE.

- **La démarche Territoires d'industrie Finistère pour développer l'industrie à la pointe Bretagne**

Le contrat Territoire d'Industrie Finistère, signé le 9 juillet 2021, est l'œuvre d'un travail collectif porté par l'UIMM Finistère, Brest Métropole, la CCI métropolitaine Bretagne Ouest, les 9 intercommunalités concernées par le programme et des partenaires, en lien avec les industriels référents des binômes. Le contrat signé avec l'État, la Région Bretagne, la Banque des Territoires, Bpifrance présente un plan d'actions articulé autour de 7 enjeux et 4 axes déclinés en 33 fiches actions.

La démarche Territoire d'Industrie Finistère a pour ambitions principales d'accompagner et soutenir le développement des industriels finistériens, d'amplifier le rayonnement de l'industrie finistérienne et d'attirer et faire émerger des porteurs de projets industriels.

Afin d'animer cette démarche multi partenariale, une cheffe de projet a été recrutée afin d'assurer le pilotage stratégique de la démarche, de conduire et coordonner la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions et d'assurer la gestion et le suivi administratif et financier du contrat de territoire.

Le comité de pilotage du 29 novembre 2022 a validé la feuille de route comprenant la mise en œuvre de 3 groupes de travail thématiques :

1. Le foncier et l'immobilier avec la réalisation d'un inventaire du foncier et de l'immobilier, des échanges sur les bonnes pratiques autour du foncier et l'intervention d'experts sur le volet industriel ;
2. L'attractivité avec la mise en œuvre d'actions de promotion, une réflexion sur l'emploi du conjoint et la création d'outils de prospection ;
3. Les transitions avec le partage de réflexions communes en amont de l'implantation de l'entreprise, autour de l'accompagnement de l'entreprise dans la transition et sur l'organisation d'un cycle de visites.

- Tourisme

- Suivi et entretien des tables, voiles d'orientation touristiques et bornes d'accueil des camping-cars ;
- Actes administratifs : convention, délibération (convention d'objectifs office de tourisme, taxe de séjour…) ;
- Collaboration avec les différents services de la Métropole pour le suivi logistique de l'accueil des paquebots (21 paquebots et 21 000 passagers accueillis de mars à novembre 2022)
- Mise en œuvre du plan d'actions du volet Tourisme de la SMDE Cap 2030 : poursuite du projet Métamorphose, réalisation de l'étude sur la mise en tourisme des aménagements entre le port du Château et le 1er bassin et sur le site du moulin Blanc, réalisation d'une étude sur la relocalisation de l'office de tourisme de Brest métropole, développer le pass parcours océan, développer une politique coordonnée pour les lignes aériennes qui représentent un enjeu réceptif.

- Contribuer à la gouvernance et au développement portuaire

- **Contribution au fonctionnement de la société portuaire**

Contribution à l'élaboration du plan stratégique de la société portuaire Brest Bretagne (SP2B) nouvellement créée dans laquelle Brest métropole détient 10 % du capital, aux côtés de la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine de Bretagne occidentale (39 %) et de la Région Bretagne (51%). Cette société est concessionnaire des délégations de service public du port de commerce et de la réparation navale consentie par la Région Bretagne, concédante. Brest métropole est présente au Conseil de surveillance de cette société, et assure la présidence du conseil de développement.

- **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**

Mise en œuvre des mesures foncières PPRT approuvé en 2017. Ce plan de prévention vise à la protection des personnes dans le périmètre des activités de stockage de carburant. Relation avec l'Établissement public foncier de Bretagne (EPF) pour la mise en œuvre des mesures foncières. Relation avec les propriétaires concernés par le droit de délaissement et avec les entreprises concernées. Relations avec l'association Amaris.

- **Développement des infrastructures portuaires**

  Sous le portage de la Région Bretagne, Brest métropole a contribué, avec le Département du Finistère et la Chambre de commerce et d'industrie à améliorer les capacités nautiques du port et à le doter de nouveaux espaces opérationnels (40 ha : terre-pleins portuaires, quais, accès nautiques, réserve foncière) pour des activités industrialo-portuaires, dont celles liées aux énergies marines renouvelables. En 2021, les travaux ont principalement porté sur le renforcement d'un quai dédié aux charges lourdes. La contribution globale de Brest métropole s'élève à un montant global de 20 M€.

- **Réalisation et mise en service d'un atelier-relais**

  Fin de la construction et mise en service d'un atelier-relais industriel de 1 375 m² sur un terrain de 5 477 m² relié aux quais par une voirie portuaire lourde de 30 mètres de large. Cet atelier est conçu pour la fabrication ou la maintenance de pièces et machines de grandes dimensions, en particulier celles destinées aux énergies marines renouvelables. Il est loué depuis septembre 2022 à l'entreprise Sabella qui y débutera son activité par l'assemblage de deux hydroliennes destinées au golfe du Morbihan.

- **Suivi des activités portuaires**

  Rencontre des acteurs professionnels portuaires afin d'éclairer la position de la collectivité sur les décisions à prendre en matière d'aménagement des espaces économiques et urbains du port ; participation aux études préalables du projet d'élévateur à bateaux pour la réparation navale. Prise en compte des besoins fonciers et immobiliers des entreprises portuaires et mise en relation avec les gestionnaires de terrain et de bâtiments, publics et privés.

- **Port de plaisance du Moulin Blanc**

  Zone d'Activités pour les Professionnels de la Plaisance : administrations des parcelles de domaine public attribuées aux professionnels de la plaisance. Gestion des autorisations d'occupation temporaires du domaine public et des sous-locations concernant 30 entreprises.

- Mieux faire connaitre les métiers et favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi

- **Option Innovation**

  C'est une opération nationale qui a pour but de faire découvrir aux élèves de 3ème, aux lycéens et à leurs enseignants des lieux d'innovation (incubateurs, accélérateurs, entreprises, startups, fablabs, espace de coworking, …), des profils d'entrepreneurs et des métiers peu, voire pas connus et à fort potentiel de recrutement. Option Innovation offre aux élèves un temps de rencontre original et unique pour échanger avec des entrepreneurs, découvrir et s'informer de manière ludique et pédagogique sur des parcours et des métiers, en vue des premiers choix d'orientation scolaire.

  Du 10 au 14 octobre 2022, la 5ème édition a permis à 705 jeunes brestois de se rendre avec leurs enseignants dans l'un des 12 lieux d'innovation participants de la métropole pour vivre, au travers de rencontres interactives, de démonstrations et d'ateliers pratiques, 31 programmes de découverte ludiques et pédagogiques. La satisfaction a été unanime.

  Pour les collégiens, lycéens et enseignants, cette opération a permis la découverte des métiers et compétences de l'innovation, de parcours et de profils inspirants, du vocabulaire et des lieux d'innovation brestois, des innovations, des formations, des opportunités d'emploi. Elle a également permis à ces jeunes de s'ouvrir à de nouveaux horizons professionnels, de mener une réflexion sur les métiers de demain, de nouer des contacts avec des entreprises et de trouver des débouchés professionnels pour plusieurs participants (demandes de stage).

- **Espace métiers – Médiathèque François Mitterrand – Les Capucins**

  L'Espace métiers est un lieu dédié à la question de l'emploi, de la découverte des métiers et de l'orientation.
  Cet espace est un lieu unique installé au sein de la médiathèque F. Mitterrand Les Capucins.
  Il a pour objectif l'accueil des publics en recherche d'informations pour la construction et la réflexion de leur projet professionnel. Accueil inconditionnel (gratuit, ouvert à tous quel que soit le statut).

Deux formats sont proposés :

1 - Programmation de séances collectives
60 sessions d'informations collectives ont été programmées par l'Espace métiers (thématiques abordées : découverte des métiers, techniques de recherche d'emploi, projet d'évolution professionnelle, création d'entreprise), 24 sessions ont été annulées en raison d'un faible nombre d'inscrits et de problématiques liées aux conditions sanitaires de fin de pandémie.

36 ateliers ont été réalisés rassemblant 387 participants et 43 partenaires différents sollicités (partenaires institutionnels, partenaires de l'emploi, partenaires de l'orientation, partenaires de la formation, branches professionnelles, associations, entreprises locales).

2 - Conseil d'Experts
- Coordination, mise en œuvre opérationnelle de rendez-vous individuels organisés en après-midi avec les partenaires de l'emploi et de la formation ;
- Rendez-vous individualisés de 45 minutes permettant aux participants de rencontrer ponctuellement les partenaires de l'emploi et de la formation et de recevoir un 1er niveau d'information. Deux thématiques sont proposées : projet formation et création d'activités.

15 Conseils d'experts ont été organisés et 31 personnes accueillies en rdv individuel.

Participation forum métiers
L'Espace métiers a contribué tant dans la mise en place qu'à l'animation de 3 forums sur l'année 2022.
- Forum Job Connect : événement sur la filière numérique (sensibilisation à l'écosystème du numérique, découverte des métiers et des formations du territoire, job dating). Cet évènement a rassemblé 360 personnes.
- Deux forum « Métiers en Uniforme » : 1 évènement /semestre permettant de découvrir les métiers de la Défense et de la sécurité nationale. Ces 2 évènements se sont déroulés au BIJ et au Relecq-Kerhuon et ont bénéficié à 380 personnes.

Agendas des événements emploi/ métier/orientation
- Réalisation de 3 agendas trimestriels (janvier à mars ; avril à juin ; septembre à décembre) en version numérique et une impression de 2000 exemplaires pour les partenaires de l'emploi, de l'insertion et de la formation
- Création de 3 affiches trimestrielles mettant en lumière la programmation de l'Espace métiers + 1 affiche dédiée à la semaine de l'évolution professionnelle du mois d'octobre. Editions de 250 exemplaires pour chaque affiche, diffusées dans les différents lieux d'accueils de la métropole. Animation de la page web sur Brest.fr

- **Projet Brest COB Inclusif**

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets Plan Investissement Compétence porté par Défis Emploi. Démarré au 01/07/20, il a pour objectif la re-mobilisation d'un public éloigné de l'emploi, non accompagné par les dispositifs de droit commun en proposant des actions innovantes sur des parcours de 15 mois. L'Espace métiers est associé dans le repérage des publics, la proposition d'animation de temps de rencontres (ex : visite et découverte de l'offre de la médiathèque) et la mise en œuvre d'actions de découverte des métiers. Sur 2022, six groupes issus de Centre Ouest Bretagne ont été accueillis.

- Soutenir les filières économiques

- **Industries de la mer**

Les Campus des métiers et des qualifications associent acteurs de la formation, de la recherche-innovation et des entreprises pour expérimenter de nouvelles modalités pédagogiques et de nouveaux modules de formation, en réponse aux évolutions des métiers et aux mutations des différents secteurs. Dans le cadre de l'appel à projets Plan d'Investissement Avenir 3 (PIA 3) « Territoires d'innovation pédagogique », le Campus des métiers et des qualifications des Industries de la mer Bretagne a été retenu pour le projet « PIA Industries de la mer » porté par l'Université de Bretagne Occidentale.

Le périmètre du projet « PIA Industries de la mer » comprend six filières économiques : la construction, la maintenance et la réparation navale, les énergies marines renouvelables, l'offshore Oil & Gas, l'industrie nautique, les métiers embarqués et les activités de défense liées à la mer. Ces filières sont créatrices de nombreux emplois qualifiés alors même que leurs entreprises peinent à les pourvoir.

Le projet a pour ambition d'accompagner le développement des entreprises des filières des industries de la mer, en soutenant l'innovation et le développement des formations tournées vers les métiers d'avenir, tout en renforçant l'attractivité des filières porteuses d'emploi. Les actions proposées sont organisées en 3 axes :

Axe 1 – L'attractivité des métiers et des formations et l'orientation pour informer, sensibiliser un large public (en formation initiale et continue, en reconversion, demandeurs d'emploi, prescripteurs…) de la multiplicité des métiers liée aux industries de la mer et des nombreuses offres d'emploi dans ces filières.

Axe 2 – L'innovation, la recherche et l'international se déclinent autour de la mise en œuvre de plateaux techniques innovants s'appuyant sur des pédagogies renouvelées, des actions de recherche et de développement avec le soutien à deux doctorants (thèses liées aux Énergies Marines Renouvelables et à la Réalité prolongée).

Axe 3 – L'offre de formation initiale (scolaire et apprentissage), **la formation continue** (salariés, demandeurs d'emploi) et **la formation des formateurs**. Le projet finance la mise en œuvre de nouvelles formations, la maritimisation de formations existantes à des degrés adaptés selon les niveaux de formation.

La finalité est de répondre aux besoins des entreprises sur des métiers en tension, en agissant sur l'élévation du niveau de compétences, de préparer les futurs salariés aux métiers en devenir, d'encourager la formation tout au long de la vie et la mobilité internationale et de renforcer l'attractivité des métiers et apporter des aides à l'orientation.

Les actions proposées par le projet « PIA Industries de la mer » seront déployées sur la période 2021-2026. Pour 2022, une subvention de fonctionnement de 40 000 € a été accordée. Cependant, des difficultés ont été constatées dès la phase de démarrage (15/01/2021) pour plusieurs raisons : période post-Covid, augmentation du coût des matières premières pour la réalisation du navire conteneur, une mise en place de l'équipe projet compliquée, une recherche du lieu pour implanter le plateau technique, nécessité de conduire une étude d'opportunité auprès des entreprises pour le lancement du BTS mécatronique naval.

- **Économie circulaire**

L'économie circulaire désigne un ensemble de pratiques dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, de limiter l'extraction de matières premières et d'optimiser l'usage des ressources naturelles. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable (modèle linéaire : extraire-fabriquer-consommer-jeter) à un modèle économique davantage circulaire.

Le cabinet TEHOP a été sollicité pour animer le comité de coordination économie circulaire réuni le 13 octobre 2022.
L'objectif a été d'identifier les forces et les faiblesses de la métropole dans le champ de l'économie circulaire et de prioriser collectivement les actions à mettre en œuvre :

- s'appuyer sur le contrat d'objectif territorial de l'ADEME et le référentiel économie circulaire pour mobiliser et fédérer les services internes à la collectivité
- proposer la création d'un support pour valoriser les actions existantes et pour annoncer les perspectives à venir.

En complément, un état des lieux interne des actions contribuant à l'économie circulaire a été actualisé grâce à la contribution des directions et services de la Ville et de la Métropole.

Le second semestre 2022 a été marqué par le lancement de la démarche d'Écologie Industrielle Territoriale, un des piliers de l'économie circulaire. Les enjeux de cette démarche sont multiples et visent à renforcer la compétitivité des entreprises, réduire leur impact environnemental sur le territoire et favoriser leur ancrage territorial. Ainsi, un premier atelier de synergies inter-entreprises a permis de réunir 14 entreprises. Une trentaine de synergies ont été identifiées et sont en cours de mises en œuvre avec l'appui de la CCIMBO, partenaire de la démarche.

- Soutenir les initiatives relevant de l'insertion économique

- **Développer les dispositifs d'insertion par l'activité économique et les outils d'accompagnement :**

  Le montant total du soutien au fonctionnement des structures (chantiers d'insertion ; Mission Locale ; autres organismes…) s'est élevé en 2022 à 756 154 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement. La Métropole fait par ailleurs une avance annuelle de trésorerie d'un million d'euros au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Brest (PLIE) pour la gestion du Fonds Social Européen (FSE).

  - Implantation d'une nouvelle entreprise d'insertion

  En 2022, ENVIE s'est implanté à Brest pour effectuer les activités suivantes : collecte, rénovation et réparation d'appareils électroménagers et collecte, reconditionnement et distribution d'aides techniques médicales.
  Le magasin d'électroménager rénové garanti a ouvert ses portes dans la zone d'activité de l'Eau Blanche à Brest, le mardi 6 septembre 2022. ENVIE 29, au travers de son entreprise de transport, pratique une collecte sélective d'appareils électroménagers auprès des déchetteries du Nord Finistère et de certains distributeurs partenaires.
  Après diagnostic, réparation et contrôle en atelier, les appareils sont mis en vente dans le magasin attenant, d'une surface de 300 m², et sont assortis d'une garantie d'un an minimum. Les prix de ces appareils sont inférieurs à ceux pratiqués pour des appareils neufs similaires. Le magasin permet ainsi de réduire les inégalités de consommation en donnant accès à tous à des biens électroménagers de qualité, en proposant à la vente un grand choix d'appareils électroménagers (lave-linges, lave-vaisselles, congélateurs, fours, réfrigérateurs, cuisinières, sèche-linges, aspirateurs, centrales vapeur, machines à café, robots de cuisine, ainsi que des produits multimédias). C'est également, un achat responsable, qui n'est pas nécessairement motivé par le prix.

  En 2022, ENVIE 29 a employé 19 salariés et salariées en parcours d'insertion et 6 encadrants et encadrantes. L'effort est mis sur la formation des personnes afin de leur permettre grâce aux compétences acquises, de trouver plus facilement un emploi sur le marché du travail, à l'issue de leur parcours d'insertion. Une large palette de postes est proposée par cette entreprise apprenante : conducteur-livreur; cariste; agent de manutention; opérateur de tri; opérateur cuisson; opérateur lavage; opérateur de froid; opérateur aides électriques; gestionnaire de stock ; dépanneur télévision ; vendeur…

- Soutenir les actions spécifiques de Défis Emploi Pays de Brest

Brest métropole a soutenu plus particulièrement les actions suivantes pour un montant total de 45 000 € :

- Action d'appui RH aux très petites entreprises (TPE)
- Digital TPE - Action d'acculturation numérique en faveur des très petites entreprises (TPE)
- Clause d'insertion sociale dans les marchés publics
  - A l'échelle du pays de Brest : 267 901 heures de clause d'insertion;
  - A l'échelle de la métropole : 104 884 heures de travail générées par les marchés publics de Brest métropole. 246 personnes résidant sur le territoire (dont 45 venant des quartiers prioritaires) ont pu accéder à un emploi grâce à la clause d'insertion.
- CitésLab : action de sensibilisation à la création d'activités dans les QPV de Brest.

- Développer l'économie sociale et solidaire

Neuf structures ont reçu un soutien en fonctionnement pour un montant total de 75 000 € et 18 000 € en investissement.

- Soutenir les structures d'accompagnement aux entreprises et les créateurs d'activité

107 274 € de subventions de fonctionnement ont été accordées en 2022 à des structures d'accompagnement de créateurs ou de repreneurs d'entreprises : Initiative Pays de Brest ; BGE Finistère, Entreprendre au Féminin, France Active Bretagne, Réseau Entreprendre Bretagne, ADIE ; Entreprendre en Finistère.

- Agir pour le développement de l'attractivité à l'international

Le service relations internationales est un service mutualisé regroupant des champs d'intervention de la Ville (jumelage et solidarité internationale) et de la Métropole (développement économique à l'international).
Sa principale mission est l'internationalisation du territoire et de ses acteurs internes ou externes (associations, entreprises, étudiants) en s'appuyant sur la citoyenneté mondiale, l'interculturalité, les échanges…

Objectifs d'intervention 2022 en accord avec la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique :

- Améliorer la visibilité et l'image de Brest dans le monde pour attirer et promouvoir le territoire et conquérir les marchés internationaux ;
- Soutenir les projets à l'international des acteurs du territoire pour encourager l'initiative et l'innovation, conquérir des marchés, réussir les transitions ;
- Capter les ressources internationales (acteurs économiques, talents, idées) sur le territoire brestois pour attirer, promouvoir, accueillir et faire grandir.

  - **Maison de l'International**

    Située au sein de l'éco-quartier des Capucins, la Maison de l'International accueille les porteurs de projets du territoire à l'international. Plus d'une vingtaine d'associations œuvrant à l'international y sont domiciliées et 4 espaces de travail sont proposés. Ainsi en 2022, 454 réservations de salles ont été effectuées, pour 4 663 personnes (hors accueil régulier du public). La fréquentation de l'établissement a doublé en 1 an.
    Tous les 2 mois, le service relations internationales propose le « cycle de rencontres brestoises de l'international ». 54 évènements ont ainsi été organisés : expositions, conférences, ateliers. Le service a porté en propre 15 actions dont 6 rencontres en webinaires qui ont rassemblé environ 700 personnes (entreprises, étudiants et étudiantes…).
    La page Facebook de l'établissement, créée avec l'objectif de partager des informations sur la programmation de l'établissement, des associations résidantes mais aussi sur l'actualité des villes jumelles et partenaires de Brest et Brest métropole, compte à ce jour 173 abonnés. En 2022, 71 actualités ont fait l'objet d'une publication.

  - **Accompagner le développement économique du territoire à l'international**

    En 2022, le service a partagé avec les acteurs du territoire, en particulier lors des 2 ateliers dédiés à la thématique internationale, les résultats de l'étude sur l'internationalisation du territoire, lancée en 2021 avec le soutien du Centre International d'Étude pour le Développement Local (CIEDEL). Les conclusions de cette étude ont également été intégrées aux objectifs de la SMDE Cap 2030, avec leurs déclinaisons opérationnelles.
    Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec le CIDEL, le service relations internationales a participé à un cycle de rencontres entre collectivités, impliquées dans des études d'internationalisation de leur territoire.

D'autre part, plusieurs actions d'accompagnement au développement international ont été menées par le service Relations internationales, dans le cadre de partenariats internationaux et avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères :

- Dans le cadre du projet OCEAN RELANCE (Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée), porté conjointement par Brest métropole et le Technopole maritime du Québec, la société Hytech Imaging a été retenue pour partir plusieurs jours découvrir l'écosystème de l'économie bleue de Rimouski. Le séjour et les prises de RDV (20) ont été préparés plusieurs semaines en amont avec les collègues du Technopole maritime du Québec.
- L'association l'Âme Bleue a pu participer au Congrès Scientifique Provincial sur l'Antarctique, dans le cadre du projet entre Brest métropole et la province Terre de Feu (Argentine), visant au renforcement des échanges et coopérations économiques, scientifiques et universitaires entre les deux territoires dans les domaines de l'économie maritime, les biotechnologies et le tourisme durable.

Lien du site de l'événement : https://congreso.tierradelfuego.edu.ar/cronograma

- L'Ambassadrice de France en Roumanie a présenté les opportunités d'affaires sur le territoire roumain à l'occasion de sa venue à Brest.

  - **Accompagner la vie associative et les acteurs locaux œuvrant à l'international.**
    La Ville de Brest soutient les acteurs brestois dans leurs actions internationales en local ou à l'étranger au travers de dispositifs techniques ou financiers. Ainsi, des appels à projets sont proposés tout au long de l'année :
    - Appel à projets en solidarité internationale (Appel à projets semestriel)
    - Appels à projets internationaux (ex fonds ville jumelles et fonds transversal) – appels à projets semestriels
    - Appel à projet Printemps de l'Europe (en partenariat avec la Métropole de Brest et le Conseil Départemental du Finistère
    - Appel à projets pour le Festival des solidarités

    31 dossiers de demandes de subventions ont été instruits et 23 projets retenus.

    Par ailleurs, en tant que ville ouverte au monde et solidaire, la Ville de Brest a souhaité accompagner financièrement 3 ONG dans leurs actions d'urgence :
    - SOS Méditerranée pour son action de sauvetage en Méditerranée
    - La Croix Rouge pour ses actions auprès des populations ukrainiennes, touchées par le conflit avec la Russie.
    - La Fondation de la Ville de Constanţa, pour l'accompagner dans l'accueil des réfugiés d'Ukraine

    Brest métropole soutient les acteurs brestois dans leurs actions internationales en local ou à l'étranger au travers de dispositifs techniques ou financiers. Les 3 principaux dispositifs proposés sont
    - Le dispositif dit du 1% Eau dont l'objectif est de favoriser et soutenir les projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays dits du Sud. (Appel à projets semestriel).
    - Le soutien à l'activité internationale
    - L'appel à projets internationaux en lien avec les rencontres ou missions internationales

    En 2022, la commission Solidarité Eau a souhaité ouvrir cet appel à projets à un plus grand nombre d'associations ; les associations hors du territoire de la métropole brestoise pouvaient bénéficier d'une aide financière de la collectivité sous réserve de l'application des critères de recevabilité et d'éligibilité. Ainsi, 14 dossiers ont été instruits et 6 projets ont été retenus.

    Comme mentionné, dans le paragraphe « Accompagnement économique du territoire à l'international », deux structures ont pu bénéficier du soutien financier de la métropole pour des missions dans les territoires partenaires.

  - **Sensibiliser à l'international (sur le territoire)**
    Pour la Ville de Brest,
    - Le Printemps de l'Europe, en mai avec l'objectif de participer à la sensibilisation à la citoyenneté européenne. Pour mettre en lumière la présence de l'Europe dans notre quotidien, le service a proposé une toute nouvelle balade urbaine : une balade sonore destinée à promouvoir les valeurs européennes autour de la paix, la solidarité, la liberté et la diversité. A noter que la balade a obtenu la labellisation de la Présidence française de l'Union européenne ! La balade a été conçue par la compagnie Théâtre d'ici et là, en association avec les étudiants et étudiantes de l'UBO et Erasmus de Brest. De la place de la liberté à la Maison de l'International, les voix d'étudiants et étudiantes Erasmus racontent leur Europe, unie et multiculturelle, en lien avec la ville de Brest et son histoire européenne. C'est une expérience poétique qui a réuni environ 50 personnes.
    - Tokyo Market, organisé en juillet. A cette occasion, le jumelage avec Yokosuka a pu être mis en valeur durant le weekend.
    - Le Festival des solidarités est un temps fort de mobilisation qui se déroule depuis plus de vingt ans. Initialement centré sur la solidarité internationale, il s'est aujourd'hui élargi à la promotion de la solidarité du local à l'international, à l'ouverture aux autres et au monde, les différentes échelles de territoires étant interconnectées. L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale est au cœur de cette démarche. Il se déroulait du 19 novembre au 4 décembre, avec comme temps fort : Marché du Monde – Village Climat Déclic. Cet événement marquait également la fin de la COP locale qui avait lieu à Brest. Le focus national du festival de cette année était : « Jeunesses, interculturalité, vivre-ensemble et engagements ». Au total, 11

événements (expositions, ateliers, match de football féminin, cinés-débats) ont été organisés par des associations brestoises et le service relations internationales, en plus de Marché du Monde – Village Climat Déclic. Deux de ces événements du festival ont été réalisés par deux associations lauréates de l'appel à projets Festisol 2022.

- Le Marché du Monde, en lien avec Village Climat Déclic, 19 et 20 novembre aux Ateliers des Capucins. A cette occasion, l'ensemble des associations brestoises internationales (25) présentent leurs actions et leurs engagements solidaires ici et là-bas. Pour l'édition 2022, en lien avec la COP, les associations ont pu décliner leurs activités en s'appuyant sur les principaux Objectifs de Développement Durable. En amont, deux ateliers avaient été organisés pour les associations afin qu'elles s'approprient les ODD et proposent des animations en lien. Par ailleurs, la scénographie a mis en valeur l'histoire et l'implication de certaines femmes du monde entier, actrices des ODD. Environ 15 000 personnes ont participé à cet évènement.
- COP locale : dans le cadre de l'organisation de la COP locale, la Ville de Brest a proposé un webinaire dédié à la mise en œuvre des ODD au sein des collectivités locales françaises, avec le témoignage de sa ville jumelle de Kiel. Le webinaire a réunion une trentaine de collectivités françaises. Par ailleurs, une exposition sur les ODD a été mise en place durant tout le mois de novembre sur l'esplanade de la Fraternité.

Pour Brest métropole, le principal événement est les « Journées de l'Eau » autour de la Journée Mondiale de l'Eau » du 22 mars. Cet évènement a pu reprendre son format en présentiel après un format digital en 2021. Ainsi, plus de 500 élèves ont pu découvrir les ateliers et animations proposés par les associations internationales et de protection de l'environnement. 8 évènements ont parallèlement été proposés au grand public.

- **Développer une ingénierie de projets internationaux**

Pour la Ville de Brest, l'ingénierie de projets internationaux s'appuie sur le réseau des villes jumelles ou associées.

- Jumelage avec Kiel :
  - Candidature conjointe pour le projet volontariat franco-allemand,
  - Webinaires sur les mobilités étudiantes ou sur la mise en place des ODD dans les politiques publiques locales
- Jumelage avec Yokosuka :
  - Organisation de la journée Japon à destination des brestois,
  - Participation à une exposition sur Brest à Yokosuka
  - Rencontre en virtuel entre jeunes de Brest et de Yokosuka.
  - Vidéo commémorative du jumelage Brest-Yokosuka : la jeune scène musicale brestoise à l'honneur ! À l'occasion du 50ème anniversaire de jumelage, la ville de Yokosuka a réalisé un film sur les liens de jumelage entre Brest et Yokosuka. Afin d'illustrer la richesse musicale de nos deux territoires, plusieurs groupes de Brest et de Yokosuka ont été invités à partager un titre et à témoigner de leur attachement à leur ville jumelle. Les groupes brestois sont : Skopitone Sisko, Reynz, François Joncour (Sonars), la Kevrenn Brest Sant Mark et Descofar. Des extraits de la vidéo-conférence entre le maire de Brest et le maire de Yokosuka mettent en perspectives le jumelage, l'intérêt des échanges pour les jeunes en s'appuyant sur les politiques musicales de chacune des villes. En effet, au cours de ces 5 décennies, les échanges interculturels ont été riches et la musique au cœur de nombreux projets.
- Jumelage Cadix :
  La poursuite de l'accueil d'apprentis en filières administrative et commerciale du Lycée J. Lesven dans des entreprises et organismes publics de la ville de Cadix, dans le cadre de fonds Erasmus +. En 2022, 5 élèves sont partis faire un stage professionnel de 4 semaines : 3 à l'office du tourisme de Cadix et deux dans le supermarché El Jamón.
- Jumelage Constanta :
  - Rencontres politiques et techniques suite au conflit en Ukraine.
- Jumelage Denver :
  - Accueil de l'école internationale de Denver lors de son échange avec l'école Saint-Louis (visite guidée de la ville, réception en mairie, accueil à la Maison de l'International…)
  - Accueil d'un groupe de jazz dans le cadre de la programmation de Plages Magnétiques (réception en mairie, participation à des cérémonies officielles…)
  - Accueil de 2 artistes grapheurs pour la réalisation de fresques sur les murs du patronage laïque de Recouvrance (dans le cadre du projet Street Arzoù)

Pour la Métropole de Brest, l'ingénierie de projets internationaux s'appuie sur des partenariats ou des projets de coopération.

- Coopération Brest métropole et la Province de Terre de Feu (Argentine). Elle porte sur le renforcement des coopérations économiques, scientifiques et universitaires dans le domaine de l'économie maritime, des biotechnologies et du tourisme durable. Elle bénéficie du soutien financier du MEAE. Le projet de coopération a été prolongé de deux ans, soit jusqu'en 2024. Cette année, avec la réouverture des frontières, un représentant d'une structure du territoire a pu participer au Congrès Scientifique Provincial sur l'Antarctique (novembre 2022). Dans le cadre de ce congrès, deux présentations ont été réalisées par cette structure. Une partie du congrès a été suivi par trois autres personnes du territoire de manière virtuelle.

- Projet de gestion intégrée des Baies de Halong, Hai Phong et Ba Tu Long (Vietnam). Ce projet est piloté par l'Agence Française du développement (AFD) et le gouvernement vietnamien. Fortement impacté par les mesures de confinement au Vietnam et en France en 2020 et 2021, l'ensemble des actions programmées n'ont pu être organisées. Les rencontres techniques entre la France et le Vietnam se sont toutes déroulées en distanciel ; ainsi, Brest métropole a pu partager son expérience et expertise sur la gestion intégrée d'une rade. A l'issue du projet, les autorités vietnamiennes n'ont pas souhaité poursuivre le projet sur une phase II.

- Coopération Brest métropole et État de Veracruz (Mexique).

  Après 12 ans d'échanges avec l'État de Veracruz, portant sur le développement durable, les pôles maritimes de compétitivité, la protection de l'environnement et la planification écologique, Brest métropole a clôturé la coopération avec le Mexique et transmis le rapport final au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères français, financeur pour moitié du projet. Les nouvelles autorités locales mexicaines, élues en 2021, n'ont pas souhaité poursuivre le partenariat.

- Coopération Brest métropole et Technopole maritime du Québec (Canada).

  Brest métropole mène depuis 2010 (mission Jean d'Arc au Québec), une forte coopération avec la ville de Rimouski. Lauréate pour la 6ème fois du Fonds Franco-Québécois pour la Coopération Décentralisée (2021-2022), la collectivité et le technopôle Brest-Iroise ainsi que le technopôle maritime du Québec se sont associés autour du projet « Océan Relance ». Malgré les contraintes liées aux différents confinements, la majorité des actions (hormis missions) ont pu être réalisées en présentiel ou format digital. Le rapport final a été envoyé au ministère sachant que les partenaires souhaitent renouveler leur collaboration sur le prochain AAP du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

- Coopération entre Brest métropole et la municipalité de Sacaba (Bolivie) :

  Ce partenariat s'appuie sur le dispositif du 1% Eau pour son financement. Avec la réouverture des frontières, 2022 a permis l'accueil d'une délégation bolivienne conduite par le maire de Sacaba à Brest, en mars, à l'occasion des Journées de l'Eau et une mission en Bolivie en octobre 2022.
  Cette année, le projet, initié en 2019, s'est achevé en juin avec la production d'un rapport final transmis auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, financeur pour moitié du projet. L'ensemble des actions ont toutes été réalisées et la totalité de l'enveloppe budgétaire dépensée (180 000 € sur 2 ans dont 90 000 € financés par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères). Parmi ces actions, il est à noter la construction d'un réservoir d'eau potable et d'un raccordement au réseau (environ 850 m de canalisation) à Pilancho pour améliorer la disponibilité de l'eau pour toute la population
  Forts des relations déjà établies, les partenaires du projet ont souhaité poursuivre les actions en matière d'eau et d'assainissement avec une seconde phase de projet avec une demande de financement sollicitée et acceptée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères françaises (sur 3 ans – 305 000€ de budget dont la moitié financée par le MEAE). Il s'agit de poursuivre le renforcement des capacités des communautés locales en matière d'autogestion de l'eau et de mettre en œuvre le plan d'actions défini en phase I du projet. Eau du Ponant et LABOCEA apportent leur expertise technique pour accompagner les partenaires boliviens notamment sur les questions de la protection de la ressource et le développement d'ouvrages d'accès à l'eau potable et d'assainissement

- **Accueillir ou organiser des missions Villes jumelles ou Villes partenaires**

Avec la réouverture des frontières, les accueils de délégations à Brest et les missions ont progressivement pu reprendre.

11 délégations étrangères ont été accueillies de février 2022 à octobre 2022 :

- Février 2022 : One Ocean Summit,

Implication du service dans la mise en place du Forum des Maires et Gouverneurs, sur « Les villes et territoires face à l'élévation du niveau de la mer », et en particulier pour l'accueil de l'ensemble des villes portuaires jumelles ou partenaires de Brest métropole et de la Ville de Brest ainsi que des villes invitées par l'État et la plateforme Ocean Climat.

- Mars 2022 : Journées Mondiales de l'Eau : accueil du maire de Sacaba (Bolivie) et une délégation technique dans le cadre de la coopération Brest métropole - Sacaba
- Juin 2022 : accueil de deux directeurs scientifiques de renom argentins. Cette mission s'inscrit dans le cadre d'une mission plus large, soutenue par l'UE et organisée par l'Ambassade de France et l'Ambassade d'Allemagne en Argentine. L'objet principal de leur mission était de rencontrer les acteurs institutionnels et scientifiques français sur les thématiques océanographiques et antarctiques dans le cadre de la création à Ushuaia du Centre interinstitutionnel sur les questions stratégiques de l'Antarctique et du Subantarctique (CITEAS). Ce centre a pour vocation de fédérer de nombreux acteurs de la recherche argentine. Il bénéficierait d'un important soutien du gouvernement argentin pour le développement de partenariats de recherche internationaux.
- Septembre 2022 : accueil de 2 délégations de Denver :
  - Le groupe de jazz Purnell Steen and The Five Points Ambassadors de Denver s'est produit au Vauban, le samedi 17 septembre à 19h, dans le cadre d'une série de concerts organisés par Plages Magnétiques. Leur séjour à Brest a été l'occasion de prendre part aux cérémonies de la Libération de Brest et à la conférence « L'histoire du jazz et du quartier Five Points » au cinéma Les Studios le lundi 19 septembre. Un film sur Charlie Burrell (bassiste de musique classique et de jazz) a clôturé cette soirée.
  - Des grapheurs, Anna Charney et Mike Graves, de Denver « en résidence » avec Worms et When2 ont réalisé deux fresques au Patronage Laïque de Recouvrance et à des ateliers de street art pour sensibiliser les élèves du collège Javouhey à l'art du graff.
- Octobre 2022 : Sea Tech week : accueil
  - de délégations indiennes (Ministre, Ambassadeurs, entrepreneurs ou chercheurs) ;
  - des représentants des villes jumelles et partenaires du projet de Sea EU, Université Européenne de la mer ;
  - du maire de Rimouski et du Directeur de la SOPER dans le cadre du projet « Ocean Relance ».
- Octobre 2022 : accueil de l'Ambassadrice de France en Roumanie pour des rencontres avec des acteurs du territoire et une présentation sur les opportunités d'affaires en Roumanie, à la Maison de l'International

- 4 missions à l'étranger
  - Juin 2022 : Kieler woche à Kiel et Forum des villes jumelles sur les mobilités douces. Partage d'expériences entre collectivités partenaires de la ville de Kiel.
  - Juillet : mission à Constanta, en vue de la préparation des 30 ans de jumelage
  - Octobre 2022 : mission de terrain à Sacaba en Bolivie. Ceci a permis de
    - ✓ Renforcer les liens entre les partenaires boliviens et français pour mener à bien le projet.
    - ✓ Échanger sur les méthodes de communication envers l'usager.
    - ✓ Partager l'expertise brestoise sur l'accès à l'eau potable et l'assainissement en Bolivie.
    - ✓ Partager les expériences française et bolivienne en gestion des bassins versants.
    - ✓ Rencontrer les bénéficiaires du projet et mieux appréhender les problématiques auxquelles les communautés rurales sont confrontées (besoins et réalités du terrain).
    - ✓ Consolider le projet et envisager les futures collaborations.
    - ✓ Comprendre les problématiques du changement climatique sur le territoire de Sacaba (sécheresse).
  - Novembre 2022 : mission à Yokosuka (1er mission depuis la fermeture des frontières suite au COVID)

Développer la formation, l'enseignement supérieur et la recherche

Les Chiffres clés 2021 – 2022

Brest métropole soutient depuis de nombreuses années l'enseignement supérieur et la recherche, leviers majeurs pour le développement de son territoire, son attractivité et son avenir. Ce modèle de développement est réaffirmé dans la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique (SMDE) Cap 2030 adoptée en juin 2022.

Les actions de la Mission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation s'inscrivent plus particulièrement dans les défis :
5 : « développer les secteurs stratégiques de notre économie »
6 : « mobiliser l'enseignement supérieur et la recherche au service du développement économique du territoire métropolitain »

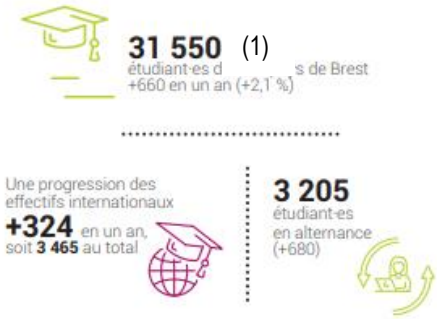

(1) dont près de 30 500 dans la métropole
Source : Observatoire de l'enseignement supérieur et de la recherche (OESR) du Pays de Brest_ADEUPa

- Accompagner la mise en œuvre de projets majeurs

- **Achever le CPER 2015-2020**

  Respect des engagements contractuels pris sur les volets enseignement supérieur et recherche. Le taux de réalisation sur le volet enseignement supérieur est de 50% en raison du décalage pris dans la mise en œuvre de certaines opérations immobilières : opération « Pôle Santé » (maîtrise d'œuvre désignée en 2022 - études de réalisation 2023 - livraison 2027), modernisation des résidences universitaires (livraison printemps 2022), opération "Math-Stic" (livraison fin 2024). Le niveau de réalisation sur le volet recherche est de 95%. Sur ce volet, les opérations devraient être soldées en 2023.

- **Mettre en œuvre le CPER 2021-2027**

  Le CPER a été signé entre l'État et la Région Bretagne le 15 mars 2022. Sur le site de Brest, près de 60 conventions d'application devront être mises en œuvre et suivies sur la durée du CPER dans le champ de l'ESRI. Sur l'année 2022, les engagements financiers de la métropole ont porté sur la réhabilitation énergétique d'un bâtiment de l'UBO (bâtiment N), sur des opérations immobilières de l'Ifremer (Brest Bay Base, Sea Campus), sur le logement étudiant (modernisation de la résidence étudiante de l'Ensta Bretagne) et sur la mise en œuvre de programmes de recherche dans les domaines suivants : observation des océans (ObsOcean), drones (SpaceTechDroneTech), imagerie médicale (ImagIIs), photonique (Photbreizh), données (AIDA), systèmes industriels (Industrie du futur), matériaux pour l'ingénierie marine (Ifsysmer).
  Taux de réalisation : Immobilier : 28% ; Recherche : 20%.

  À noter, ce CPER engage une 1ère phase opérationnelle du plan guide du Campus de Bouguen, qui a été validé fin 2019 par l'UBO et Brest métropole.

- **Contribuer à l'élaboration de la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique (SMDE) Cap 2030.**
  La MESRI a participé et contribué aux différents ateliers, comités techniques et aux plénières de la SMDE

- Contribuer au développement de l'attractivité du site universitaire : aménagement universitaire et urbain – logement – développement de l'offre de formation

La Mission ESRI est associée à plusieurs initiatives visant à améliorer l'attractivité du site universitaire :

- **Réalisation du Plan guide du Campus du Bouguen**.
  Des réunions sont organisées périodiquement avec la DAEM, la Direction des mobilités et l'UBO pour suivre l'avancée et l'articulation des projets universitaires et urbains (CPER, seconde ligne de tramway, NPNRU de Bellevue, Cœur de métropole).

- **Mise en œuvre de l'Observatoire Territorial du Logement des Étudiants** (OTLE), construit, en 2018, en lien avec la direction de l'Habitat, l'ADEUPa, le CROUS et l'UBO. Animé par l'ADEUPa, cet observatoire recueille des indicateurs annuels permettant des comparaisons avec d'autres observatoires au niveau national. Il s'agit également d'un espace permettant aux opérateurs du logement étudiant de la métropole brestoise d'échanger et de partager leur vision de la demande et de l'offre. Cet espace de dialogue se révèle particulièrement utile dans un contexte de tensions constatées sur le logement des étudiants pour mobiliser l'ensemble des acteurs et identifier des pistes de solutions.
  Lien utile : https://www.adeupa-brest.fr/collection/observatoire-territorial-du-logement-etudiant-brest-metropole

- **Contribuer à la stratégie de marketing territorial visant les étudiants**

  Aujourd'hui plus de 30 000 étudiants, dont près de 3 500 étudiants internationaux, ont choisi d'étudier dans la métropole.
  Cette présence étudiante est un atout majeur, source de développement et de dynamisme pour notre territoire. La qualité de l'accueil et la richesse de l'offre à destination de ce public jouent un rôle très important pour l'attractivité d'un site universitaire. Depuis octobre 2021, en lien avec le défi 1 de la SMDE Cap 2030 (un territoire attractif et hospitalier à l'appui d'un positionnement fort), la Direction de la communication pilote une stratégie de marketing territorial visant les étudiants, en associant les autres directions de la métropole et de la ville de Brest ainsi que des acteurs de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante. Les objectifs de cette stratégie visent à séduire et attirer les étudiants, à mieux les accueillir, à les connecter au tissu économique du territoire et à les fidéliser. Les actions mises en œuvre par la MESRI dans le cadre de cette stratégie s'inscrivent dans la continuité des actions d'accueil menées au bénéfice des étudiants internationaux (accueil de rentrée, Nuit des Étudiants du Monde, soutien aux activités du Centre de Mobilité Internationale…). Le sujet de l'insertion professionnelle des étudiants a été posé en 2022. Il fera l'objet d'une étude dans le cadre de l'OESR en 2023.

La MESRI accompagne également des projets visant à enrichir l'offre de formations supérieures sur le site :

- **Projet de modernisation des résidences étudiantes de l'IMT Atlantique** sur le site du Technopôle Brest-Iroise. La 1ère tranche de travaux de rénovation et de construction, soutenue par la Région Bretagne et Brest métropole, a débuté en décembre 2021 avec une livraison prévue fin 2023. 88 chambres vont être transformées en studiomes et studios et 40 studios réalisés au sein d'une nouvelle résidence. La 2ème phase de l'opération est inscrite au CPER 21-27. Les travaux devraient s'étaler jusqu'à mi-2027.

- **Création d'une nouvelle filière de formation à l'ISEN-Yncréa Ouest.** Cette école d'ingénieurs privée, installée à Brest depuis 1994, porte un projet d'extension de ses locaux pour accueillir une nouvelle spécialité de formation « agronomie et systèmes d'Information » et faire face à la croissance de ses effectifs. Le projet, soutenu par la Région, le Département et Brest métropole, consiste en la rénovation de l'ancienne école primaire Langevin et la restructuration du bâtiment actuel de l'ISEN. La maîtrise d'œuvre a été désignée en 2022 pour un démarrage des travaux prévu fin 2023 et une livraison début 2025.

- **Projet « Pôle du bâtiment intelligent et de l'économie 4.0 »**, porté par la CCI métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO), en partenariat avec le CESI. Retenu dans le contrat métropolitain de Brest métropole (volet territorialisé du CPER 2021-2027) signé le 12 juillet 2022, ce centre de formation sera accueilli dans un nouveau bâtiment situé à proximité immédiate du campus des métiers. Il aura pour mission de former les cadres pour répondre aux défis des transitions (ingénieurs, économistes, commerciaux, managers) pour toutes les entreprises du territoire. La procédure de concours de maîtrise d'œuvre a débuté en 2022 pour une désignation du lauréat début 2023. Les travaux devraient commencer en 2024 pour une livraison prévue début 2026.

La MESRI soutient également les initiatives participant à l'ouverture européenne et internationale des établissements d'ESR

- Pour faciliter l'installation des étudiants et des chercheurs internationaux, Brest métropole soutient depuis sa création, en 2013, le Centre de Mobilité Internationale (CMI) de Brest, qui propose une offre de services pour accompagner les publics en mobilité. Ce groupement, labellisé EURAXESS, associe actuellement plusieurs établissements partenaires : UBO, IMT Atlantique, ENIB, ENSTA Bretagne ainsi que Brest métropole. Les services proposés par le CMI sont ouverts à l'ensemble des autres acteurs de l'ESR (prestations). A l'aube de ses 10 ans, le projet de structure est re-questionné avec l'enjeu de définir une nouvelle offre de services et de sécuriser ses financements.

- Brest métropole, en lien avec la Ville de Brest et ses partenaires, a également développé, depuis quelques années, un dispositif d'accueil de rentrée spécifique pour les étudiants internationaux autour de plusieurs évènements : balade en rade et réception officielle, Nuit des étudiants du monde (initiative de l'AVUF). D'autres initiatives sont menées dans ce domaine en lien avec les acteurs du territoire, et notamment la Maison de l'International.

- Fin 2022, Brest métropole a été invitée à participer au « Cities Council » de l'alliance universitaire européenne Sea EU, qui associe 9 universités partenaires (Cadiz, Brest, Kiel, Gdansk, Split, Malte, Naples, Algarve et Bodo). Quatre objectifs généraux sont poursuivis par les "Universités européennes" :
  - la mise en œuvre d'une stratégie de formation et de recherche commune de long terme.
  - la création d'un campus interuniversitaire permettant la mobilité d'au moins 50 % des étudiants.
  - le soutien à une approche interdisciplinaire permettant de répondre aux défis sociétaux.
  - le développement de modèles de bonnes pratiques pour accroître l'attractivité et la compétitivité de l'enseignement supérieur européen.

  Le lien entre les 9 partenaires ne se limitent pas aux universités mais aux territoires qui les accueillent, c'est pourquoi Brest métropole a accepté d'y participer dans l'objectif de renforcer les échanges et partenariats. La MESRI et le service des Relations internationales participeront aux travaux de ce « Cities Council ».

Pour soutenir la mobilité sortante des étudiants**,** un fonds de soutien à la mobilité sortante a été mis en place depuis 2007 avec la définition de critères (mobilité dans le cadre d'un stage, priorité aux séjours de courte durée).

- Mettre en œuvre la Conférence Territoriale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Mise en place en 2017, dans le cadre de la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique (SMDE) de Brest métropole, cette Conférence réunit périodiquement chefs d'établissement, directeurs d'organismes de recherche, représentants de l'État et élus territoriaux.
La Conférence s'est réunie le 23 mai 2022. Le sujet principal portait sur la présentation de la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique (SMDE) Cap 2030, avec un focus plus particulier sur les défis 5 (*Développer les secteurs stratégiques de notre économie)* et 6 (*Mobiliser l'ESR au service du développement économique du territoire métropolitain*). Un point d'avancement de la stratégie marketing dédiée à la cible étudiante a également été réalisé pour valider les objectifs de la stratégie et commencer l'écriture d'un plan d'actions.

- Soutenir les porteurs de projets via des dispositifs propres
Dans le champ de l'ESR, la MESRI opère plusieurs appels à projets annuels pour **appuyer le développement des laboratoires de recherche** : Fonds de concours à la recherche (FCR), financement d'allocations de recherche de 3ème cycle, soutien à l'organisation de congrès et colloques scientifiques.

Brest métropole **soutient également l'activité de certaines filières de formation** à travers une aide au fonctionnement de Brest Business School ainsi qu'une contribution à l'acquisition d'équipements pédagogiques pour diverses composantes de l'UBO.

Dans le champ de l'orientation, de l'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat, la MESRI est présente chaque année au salon AZIMUT, qui bénéficie également d'un appui financier annuel. Elle soutient également le programme Pépite Bretagne, dont l'objectif est de développer l'esprit entrepreneurial chez les étudiants et de stimuler les projets de création d'entreprises. Pour la période 21-27, le cadre de cette intervention est celui du CPER.
En 2022, la MESRI a été mobilisée en soutien à une nouvelle action proposée par Pépite Bretagne : le challenge « une idée pour mon territoire ». Le principe : sur une journée, en équipe, des étudiants de différents établissement d'ESR sont invités à plancher sur une problématique soumise par Brest métropole. En réponse, ils doivent imaginer et proposer des actions concrètes. Pour y parvenir, ils sont accompagnés par des professionnels qui les aident à structurer leur « projet entrepreneurial » et à le présenter devant un jury.
La thématique proposée par la métropole portait sur la façon d'accélérer la sobriété énergétique du bâti, en s'appuyant sur une attitude low-tech. Une quarantaine d'étudiants a participé au challenge.

La MESRI participe également aux réunions des instances du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Université Citoyenne de Prévention en Santé du Grand Ouest construit, en 2020, entre l'UBO, le CHU de Brest, la Ville de Brest et Brest métropole. Chacun des partenaires apporte les ressources financières au GIS.

Dans le domaine de l'innovation, l'accompagnement de la mission se traduit sous la forme de supports financiers aux structures d'innovation qui interviennent sur le territoire : association du Technopole Brest-Iroise, association Biotech Santé Bretagne, association An Doal Vras (qui porte l'activité de la Cantine numérique et le challenge Unlock Your Brain

Harden Your System), IRT B-Com, Pôle de Compétitivité Mer Bretagne, UBO Open Factory et plus récemment France Cyber Maritime.
Les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité sont également cofinancés s'ils impliquent des acteurs du territoire (instruction et suivi par une ressource partagée avec le service relations entreprises).

Depuis quelques années, la MESRI intervient également en accompagnement d'initiatives permettant de mieux caractériser et valoriser les expertises en cybersécurité du territoire. En 2022 : participation à une étude portant sur l'évaluation de la structuration de la filière cybersécurité pilotée par Rennes métropole, aux réunions du Campus cyber portées par le Conseil régional de Bretagne ainsi qu'à l'élaboration du dossier de presse pour l'ECW 2022.

Renforcer l'attractivité économique et résidentielle de la métropole

S'inscrivant dans le cadre des actions de la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique Cap 2030, les missions du service promotion économique et animations s'illustrent au travers de 4 axes principaux :

- **Valoriser l'excellence économique du territoire par la promotion économique**

Sur le volet promotion économique, l'activité du service est marquée par une action structurante à terme. Dans le cadre de la révision de la SMDE, un travail autour de la définition d'un marketing business en lien avec la direction communication et marketing territorial pourra être engagé en 2023 une fois le nouveau positionnement du marketing territorial posé. Un plan d'actions promotion économique va pouvoir dès lors en être dégagé.

En complément des liens resserrés avec la direction communication et marketing territorial, et pour répondre aux enjeux et objectifs identifiés dans la SMDE Cap 2023, Brest Métropole structure aussi ses moyens de promotion économique en engageant une collaboration plus étroite avec Bretagne Développement Innovation (BDI) pour un montant subventionné à 27 500 euros. Elle souhaite obtenir son expertise et définit ainsi dans une convention les objectifs suivants : accompagner la promotion économique sur les secteurs d'intérêt conjoint ; favoriser la transmission d'informations et les échanges (connaissances sectorielles, mises en réseaux, vision stratégique) ; contribuer à renforcer la traduction des actions de BDI sur le territoire et valoriser les atouts du territoire métropolitain.

- **Elaboration d'outils de promotion économique dans le cadre de la valorisation du territoire et de son développement économique** : valorisation du territoire dans le cadre de l'accueil d'Accenture, structuration des données économiques ; plaquette, reportage photographique et autocollants cyber ; finalisation de cartes digitalisées des grands projets économiques, lien avec le marketing territorial pour la refonte des sites internet…

- **En janvier, accueil du One Ocean Summit.** Brest, capitale européenne des sciences marines a été choisie pour accueillir cet événement, organisé en coopération avec les Nations Unies et la banque mondiale dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union Européenne. Le service a été en soutien du Campus mondial de la mer, notamment pour l'organisation du village, pour son programme « off » du volet grand public et pour l'organisation fonctionnelle et spatiale du village.

- **Des actions de promotion et de prospection organisées à l'extérieur du territoire, notamment sur les salons**.
  - Tel fut le cas en juin à Lille au Forum International de la Cybersécurité, événement de référence en Europe en matière de sécurité et de confiance numérique. Positionnée sur le pavillon Bretagne, la métropole brestoise y était présente pour valoriser ses compétences en matière de cybersécurité maritime. Les objectifs étaient multiples : donner de la visibilité au territoire auprès d'un public professionnel spécialisé en cybersécurité, en le positionnant parmi les places fortes cyber de la Bretagne et de France, accompagner et valoriser les entreprises du territoire. La participation de Brest métropole est de 10 000 euros.

  - En novembre, Brest métropole s'affichait avec Lorient sur le salon Offshore Energy, organisé à Amsterdam sous le pilotage de BDI, afin de valoriser l'offre portuaire breton au travers d'un espace commun présentée sous la bannière Région Bretagne ainsi que d'une délégation d'entreprises (dont Société Portuaire Brest Bretagne et Quiet Océan).

- En novembre, à l'occasion de la Route du Rhum à Saint-Malo et sous le pilotage de BDI dans le cadre de « Bretagne Sailing Valley® ». Brest métropole a valorisé le savoir-faire de ses entreprises en matière de voiles de compétition, par l'organisation de tables rondes et par sa contribution dans le dossier de presse commun.

- En novembre, la métropole brestoise a de nouveau pu affirmer son expertise en matière de cybersécurité maritime lors de l'European Cyber Week organisée à Rennes. Brest métropole y était présente sur un espace en propre et avait constitué une délégation d'entreprises et d'acteurs cyber pour l'occasion. Avec le soutien de la métropole, ils ont ainsi pu valoriser leurs activités et compétences, prospecter des talents tout en s'appuyant sur une dynamique de territoire. Des actions et outils de promotion économiques ont été mis en place : dossier de presse commun mettant en lumière les actualités de chacun, interview médias, dispositif de communication notamment sur les réseaux sociaux. Un temps de réseautage économique y a été aussi organisé.

- En décembre, Brest métropole était présente sur une nouvelle édition du salon SIMI. Rassemblant pendant trois jours près de 25 000 professionnels et 440 exposants et représentant l'essentiel de l'offre immobilière, de la foncière française et l'ensemble des services associés à l'immobilier et l'entreprise. Le service a œuvré dans le cadre du Pôle Métropolitain Loire Bretagne auprès d'Angers, Rennes et Nantes pour mettre en place une stratégie de promotion partagée présentant au milieu professionnel, sur un espace commun, les principaux projets d'aménagement urbain et d'attractivité territoriale de nos agglomérations respectives. Des actions et outils de promotion économiques ont été mise en place : vidéo de présentation de projets, conférence thématique sur les grands projets avec un focus quartier d'affaires des Capucins, mise à jour de la plaquette et vidéo Cœur business, actualisation de la carte digitalisée, dispositif de communication en print et réseaux sociaux. De plus, une conférence ayant pour sujet « Entre projets et opportunités, la métropole brestoise gagne en attractivité » a également été organisée. La convention avec Nantes-Saint-Nazaire développement porte attribution d'une subvention d'un montant de 56 543,50 €.

- En décembre, mise en lumière de 2 acteurs du territoire à l'occasion du salon Nautic de Paris qui accueille plus de 800 exposants. Brest métropole y est présente sous la bannière Région Bretagne. En lien avec la direction communication et marketing territorial, le service a contribué au planning d'animations en proposant aux acteurs économiques du territoire gravitant dans le domaine du maritime/nautisme de valoriser leur activité et expertise à l'occasion d'un temps spécifique intégrant le programme d'animation du plateau Région Bretagne. Le Pôle Mer Bretagne Atlantique a ainsi organisé 2 tables rondes. La première sur les « nouveaux services du nautisme » et la seconde sur la « détection des objets non identifiés ». L'entreprise Blue observer a quant à elle bénéficié d'un temps de mise en lumière de son projet.

- **Le 18 octobre, organisation et coordination événementielle du forum de l'économie**. Prenant en compte les enjeux de la révision de la SMDE, lors de cet événement de lancement, le service a assuré le montage et la coordination de l'événement en le rendant dynamique, innovant. En lien avec le prestataire Spectaculaires « allumeurs d'images », le service a notamment pensé un temps d'animation immersif et scénographié en illustrant la nouvelle dynamique du collectif et en provoquant la surprise. Le temps de réseautage économique a quant à lui associé les acteurs du territoire (Vert le jardin, Taste ouest, les collocs des Capucins) à l'occasion du cocktail. Budget global : 110 000 euros (montage technique, logistique et matériel, réception, animation, communication, intervenants, prestataires divers).

- **En octobre, organisation d'opérations de réseautage économique à l'occasion de l'Open de Tennis de Brest.** Un temps fort d'animation pour le réseau des recruteurs a été proposé ainsi que des échanges thématiques en B2B pour le vice-président à l'économie.

- **En décembre, participation aux Victoires de la Bretagne** organisée par le groupe Télégramme. Au travers de cette opération médiatisée via le support quotidien et Tébéo, Brest métropole se positionne comme un territoire attractif et compétitif qui soutient les initiatives bretonnes dans le domaine de l'innovation, en étant le parrain du prix. En complément, a été soumise une liste de candidats du territoire pouvant concourir dans la catégorie. C'est ainsi qu'en 2021, l'équipe professionnelle brestoise Brest Bretagne Handball a été reconnue notamment au

travers de la Victoire du public et de la victoire sportive. Un dispositif de communication a été mis en place (vidéo, posts réseaux sociaux, encarté spécial, émission dédiée). La participation de Brest métropole est 12 000 euros.

- Favoriser l'attractivité du commerce et de l'artisanat

- **Finalisation de la réflexion collective engagée avec les communes pour la mise en place d'un plan d'actions en faveur de l'attractivité du commerce/artisanat** (commerçants, partenaires du territoire dont les chambres consulaires, associations de commerçants, ...).

- **Recrutement d'une nouvelle manager du commerce et de l'artisanat** intégrée au service promotion économique et animations, dont la mission s'étend sur le périmètre métropolitain (et non plus uniquement sur le centre-ville de Brest).

- **Mise en place d'une procédure de communication dans le cadre de travaux impactant** pour les commerçants : information aux commerçants, élaboration d'une bâche aux couleurs de la charte chantier, relai de posts sur Brest life shopping pour annoncer la fin des travaux.

- **Poursuite de la professionnalisation du compte Facebook Brest life shopping** en animant le fil via 2 posts minimum par semaine, en repoussant de l'actualité chaude et en diffusant des portraits de commerçants. Les jeu-concours sont développés et permettent à la page de gagner en visibilité. Nous pouvons citer par exemple le jeu concours des « Trésors de la recouvrance » organisé à l'occasion du lancement de la période estivale (une quinzaine de commerces participants pour une cinquantaine de gagnants. Ces actions permettent aussi de resserrer les liens entre les commerçants et les habitants. Par ces actions, la page facebook a une communauté grandissante avec 3 000 abonnés. Couverture de la page à l'année : 150 000 pour plus d'une centaine de posts élaborés.
- **Adhésions à des réseaux économiques « commerce ».** Les adhésions à Centre-ville en mouvement, au réseau des managers de France et l'institut pour la ville et le commerce ont été renouvelées et les relations resserrées.

- **Organisation d'une 2nd édition du Tokyo Market** les 2 et 3 juillet en lien avec la Ville de Brest. Porté par la société Asiexpo Events, ce marché de spécialités japonaises a participé à l'attractivité du territoire dans le cadre de la programmation estivale. Cette animation a été l'opportunité de valoriser le tissu économique local (une cinquantaine d'exposants, dont 80% de locaux et régionaux) gravitant dans ce domaine et d'associer ainsi une communauté japonaise très active sur le territoire. La Maison de l'international a organisé un hors les murs en proposant des animations et à informer le public sur la ville de Yokosuka et sur les liens entre Brest et Yokosuka. Les retombées de cette édition sont positives, avec une fréquentation de 14 000 personnes pendant le WE (public local et régional -jusqu'à Rennes et Nantes). L'opération a été fortement relayée sur les réseaux sociaux et dans la presse quotidienne régionale, en amont et pendant l'événement. La communication et les dispositifs mis en place ont permis d'atteindre des visiteurs au-delà du pays de Brest, certains s'étant déplacés depuis Nantes et Rennes pour assister au marché.

- **Organisation de deux « Brest à manger » les 2 avril et 18 septembre.** En lien avec la Ville de Brest, le service a accompagné le collectif Taste ouest pour l'organisation de 2 marchés à manger dits « food court urbain brestois » sous le parvis couvert des Halles Saint Martin. Accueillant lors de chaque édition 2 500 personnes sur un temps court, ce rendez-vous s'ancre aisément aujourd'hui dans le paysage brestois. Au travers de cette initiative, l'occasion est ainsi donnée pour Brest métropole et Ville de Brest d'illustrer la revitalisation économique et commerciale du quartier Saint-Martin-Jaurès grâce aux halles et à la gastronomie.

- **Relai du dispositif d'accueil des croisiéristes auprès des commerçants locaux et appel à participation.** En lien avec le manager du commerce et de l'artisanat, 7 commerçants se sont inscrits et le montage de la coordination des conditions d'exercice des professionnels définit (installation, information port, etc.).

- **En juillet et août, accompagnement des vitrines de Brest dans l'organisation de l'opération « Toiles de mer »** et organisée en lien avec la direction de la communication et du marketing territorial, qui a mis à disposition les toiles de mer. C'est ainsi qu'une cinquantaine de vitrines du cœur de métropole ont exposé cette étonnante collection, symbole fort du patrimoine maritime du territoire.

- **Organisation de différentes actions dans le cadre de l'opération nationale Octobre rose,** qui se tient chaque année pour promouvoir le dépistage du cancer du sein. Brest métropole et la Ville de Brest se sont ainsi engagées aux côtés de la ligue contre le cancer en proposant aux commerces et artisans du territoire de s'emparer de cette cause, au travers d'une grande démarche collective de sensibilisation à l'échelle de la métropole via la diffusion d'affiches. En complément, et en lien avec la Ville de Brest, les commerçants du cœur de métropole ont été invités à décorer leur vitrine en rose afin de marquer leur soutien et de créer une dynamique collective autour du sujet, tout en favorisant la dynamique commerciale du territoire brestois. Un kit de communication a été diffusé dans les commerces participants et des urnes ont été déployées pour un appel aux votes. Parmi 5 000 bulletins récupérés au sein des 100 commerces participants, une centaine de gagnants ont été sélectionnés par tirage au sort le 26 octobre. De nombreux cadeaux sont ainsi été remportés : cadeaux locaux de nos commerces, paniers garnis, box Brest life shopping, cartes cadeau, …

- **Animation et valorisation des acteurs économiques à l'occasion des 150 ans des halles Saint-Martin e**n lien avec le domaine communal de la Ville de Brest. Poursuite de l'action débutée en novembre 2021 au travers de :
  - l'élaboration de portraits de celles et ceux qui font Saint-Martin (exposition, portraits rédigés) déployés sur site et sur Brest life shopping ;
  - exposition permanente sur les murs extérieurs du bâtiment ;
  - accueil d'événements : organisation de 2 marchés à manger avec le collectif Taste ouest et d'un événement de fin de cycle avec remise des portraits aux acteurs.

- **En novembre et décembre, valorisation du potentiel implantation dans les locaux vacants au travers de l'opération Art au Centre.** En lien avec la direction culture animation patrimoine (DCAP) de la Ville de Brest, le service promotion économique et animations a accompagné l'association Bassin Caresse afin d'organiser une 2nd édition de ce projet mêlant l'accès à la culture artistique et la revitalisation des vitrines vides du centre-ville de Brest, en déployant des œuvres d'art dans les locaux vacants. Les objectifs de cette action furent multiples. Outre l'intérêt culturel et artistique, cela fut l'opportunité de mettre en lumière les potentiels immobiliers des cellules vides dans le secteur Jaurès. Une dizaine de locaux ont ainsi été identifiés. Dans le cadre de la dynamisation du cœur de métropole, il est à souligner la participation de Cœur de Jaurès avec la mise à disposition de 2 locaux dans la galerie. Sur 8 000 euros, la participation financière pour Brest métropole s'est élevée à 4 000 euros en complément d'un relais de l'événement sur les canaux de la direction communication.

- **Valorisation des artisans chocolatiers du territoire**. Cette action s'est inscrite dans le cadre de la nuit des étudiants du monde. Des paniers garnis ont été distribués à près d'un millier d'étudiants esseulés durant les fêtes de fin d'année. Une bien belle occasion de leur faire découvrir le savoir-faire du territoire tout en contribuant à l'activité des artisans.

- **Suivi du chantier Primark** en animant un temps de coordination hebdomadaire entre les acteurs et services concernés par l'avancée des travaux et de mise en relation avec les structures emploi dans le cadre du processus de recrutement. Organisation d'une visite chantier et gestion du retrait de la fresque murale avec la DCAP de la Ville de Brest.

- **Veille des mouvements mensuels** avec la tenue d'un fichier des ouvertures/fermetures/reprises de commerces à l'échelle métropolitaine.

- **Élaboration et diffusion d'une revue de presse mensuelle** relative à l'actualité locale du commerce et de l'artisanat destinée à interne ainsi qu'aux partenaires.

- **Au quotidien, le service assure notamment via le manager du commerce et de l'artisanat** des visites terrain pour restitution, diffusion interne ressentis/retombées terrain ; un accompagnement dans les démarches des commerçants (transmission fichiers, suivi dossiers, etc.) ; la mise en relation des commerçants auprès des interlocuteurs privilégiés (enseignes, demandes subvention, etc.). Il organise aussi des rencontres commerçantes pour information sur les « grands travaux » (tram, réseaux de chaleur).

- Accompagnement événementiel, logistique, divers

- Le service a élaboré ou aidé à l'élaboration de divers documents : mise en forme pour le pôle de lettre info trimestrielle, élaboration de revues de presse diverses dont « Commerce/artisanat » tous les mois, actualisation du livret Elu.es.

- Une participation du service est à souligner dans le cadre de la révision de la SMDE, tant en contenu qu'en soutien à l'organisation de la concertation/co-construction (organisation conseils gouvernance, ateliers parcours entrepreneurs, …)

- En complément, le service a assuré de nombreuses actions d'accompagnement logistique et événementiel. Les sollicitations furent nombreuses avec plus d'une cinquantaine d'événements identifiés, que ce soit en interne comme en externe (réservations salles, traiteurs, demandes de prêt de matériel et de plantes, ….) :
  - Au sein de la DDEI : l'appel à projets « Réussir les transitions dans l'économie (conseil promotion économique. valorisation lauréats, bilan 2021 et lancement de la communication 2022) ; Azimut / Journées de l'eau / Réunion d'information Entreprises et commande publique ; journée à l'heure japonaise / Plénière du réseau des recruteurs Brest Life / Job Connect / Conseil de l'alimentation durable ; job dating du Réseau des recruteurs / Conférence territoriale de l'enseignement supérieur ; Seanergy et AI Days ; accueil étudiants internationaux (coordination événementiel, logistique et présentiel), Nuit des étudiants du Monde ; portes ouvertes de la Maison de l'international, soutien à l'accueil du « Brest Cyber show » organisé par GACYB ; Forum Terre d'entreprise / Climat Déclic- Marché du monde (ateliers interconnaissance en amont et coordination de l'événement en lien avec la SPL des Capucins. Présentiel du service sur l'événement).
  - Dans la collectivité : la Foire St Michel avec la direction prévention des risques et tranquillité urbaine ; valorisation des grands projets pour la carte digitalisée, en lien étroit avec direction aménagement et équipements métropolitains, etc…

- Gestion de la crise sanitaire et mise en place de dispositifs d'accompagnement

- **Participation aux cotech Covid** pouvant être ponctuellement organisés selon les besoins sous le pilotage de de la Directrice Général Adjointe Solidarités citoyenneté proximité, dans un objectif de transversalité des informations au sein du pôle Développement économique et urbain et d'identification des points saillants.

- **Suite liée à la clôture de la plateforme e-commerce « Ma ville mon shopping »**
  Mise en place en novembre 2020 pour un an, Brest métropole a mis fin au dispositif fin 2021 après concertation avec les commerçants inscrits sur la plateforme (enquête terrain, questionnaire et ateliers participatifs). Dans ce cadre, clôture du dossier suite au versement de la subvention de la Caisse des dépôts de 14 125 euros en mars et de celle de la Région Bretagne fin 2022 pour 7 062,50 euros.

Pilotage de projets transversaux

- Pilotage du Projet Alimentaire Métropolitain

Au cours de l'année 2022, la mise en œuvre du projet alimentaire métropolitain (PAM) s'est accélérée avec le suivi du plan d'actions et la mise en place d'une gouvernance actualisée.

- **Mise en place d'une gouvernance actualisée**

  Le PAM a été adopté par la Conseil de métropole du 29 mars 2021. Son plan d'actions s'articule autour de 8 axes balayant les thèmes et problématiques majeurs liés à l'alimentation durable. En 2021, le Projet Alimentaire Métropolitain a obtenu la reconnaissance officielle de niveau 2 par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation le 8 octobre 2021. Cette reconnaissance met en avant les projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie, pour une durée de 3 ans.

  Cette mise en œuvre opérationnelle nécessite la mobilisation transversale des différents partenaires internes et externes à la collectivité. Ainsi, une gouvernance actualisée a été proposée et validée en Commission des Présidents de C (CPC) en mars 2022. Afin de structurer et simplifier de la gouvernance pour la mise en œuvre du PAM, deux instances de suivi stratégique sont proposées :
  - Le conseil de l'alimentation durable : instance consultative principale pour la gouvernance du PAM, il réunit les membres mis à jour du comité des « formulateurs » et du groupe des institutionnels ayant participé à la phase d'élaboration du PAM. Ce conseil a pour objectif de suivre l'avancée des actions portées par le PAM et de

nourrir une vision stratégique à moyen et long terme sur les axes et orientations du PAM. Il se réunit 1 à 2 fois par an et se compose des représentants des acteurs locaux de l'alimentation durable tout au long de la chaine de valeur alimentaire. En 2022, le conseil s'est réuni à deux reprises : le 27 avril et le 10 novembre.

- Le comité de coordination : instance consultative en charge du portage politique du PAM, il réunit des élus de Brest Métropole et de la Ville de Brest dont les fonctions et attributions sont en lien avec la thématique de l'alimentation durable sur le territoire. En 2022, le comité s'est réuni à deux reprises en vue de la préparation de la tenue des conseils de l'alimentation durable.

Par ailleurs, le suivi opérationnel du PAM est assuré par un suivi de projet régulier avec l'élue en charge de l'alimentation durable pour Brest Métropole. Des groupes techniques (services et partenaires), se réunissant occasionnellement, répartis sur 5 thématiques majeures (accessibilité à l'alimentation durable – justice sociale, Sensibilisation à l'alimentation saine et durable, restauration collective, Agriculture ville et alimentation, réseau d'approvisionnement et de distribution) assurent le suivi opérationnel des actions portées par le PAM.

Rapport intermédiaire du financement plan de relance

Dans le cadre du plan de relance, le PAM a reçu un soutien financier d'un montant de 476 250 € pour financer 18 des 32 actions figurant au plan d'actions. En octobre 2022, le premier rapport intermédiaire a été soumis à la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et des Forêts) afin de justifier les dépenses liées aux actions financées. Près de 50% des dépenses ont pu être justifiés avec 80% des actions enclenchées en 2022.

- **Mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions**

L'année 2022 a permis de concrétiser et de mettre en avant les initiatives en faveur du bien manger sur le territoire.

Dans le domaine de la cohésion sociale et solidarité / Promotion de modes de production et de consommation durables et responsables :

- En partenariat avec le CCAS de la Ville de Brest, l'axe premier du projet alimentaire métropolitain est l'accès à l'alimentation durable pour toutes et tous. Cette volonté de justice sociale se traduit par des actions visant à renouveler l'approvisionnement des structures d'aide alimentaire. En lien avec l'association SOLAAL, qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricole et des associations d'aide alimentaire, une étude de gisements a permis d'identifier et de mettre en relation des agriculteurs du territoire et les structures afin de permettre le don direct de produits agricoles locaux. En parallèle, une expérimentation de transformation des surplus de dons est menée en partenariat avec les têtes de réseau (Banque alimentaire, restos du cœur) et des structures d'insertion. Des soupes de potimarrons et sauces tomates ont ainsi pu être redistribuées aux associations et le gaspillage de denrées a pu être évité. Ces actions de solidarité alimentaire seront poursuivies en 2023.

- De mai à septembre 2022, un état des lieux de la restauration collective à Brest Métropole a été réalisé par une étudiante en master de l'école VetAgroSup. Cet état des lieux a permis de rencontrer plus d'une vingtaine de structures de restauration collective (scolaire, médicale, médico-sociale, militaire, universitaire) et de situer le territoire vis-à-vis des mesures EGALIM visant à promouvoir une alimentation saine et de qualité dans les assiettes. Les résultats de l'étude ont mis en avant la volonté des structures, toutes engagées dans les démarches d'approvisionnement de qualité, de réduction des plastiques et du gaspillage alimentaire.

- En mars avril 2022, Brest Métropole a accueilli la 3ème étape de la maison de l'alimentation itinérante. Cette étape a permis de mettre en avant le foisonnement d'initiatives en faveur du bien manger sur le territoire via un programme et des animations organisées à Plouzané et à Plougastel, dans la petite maison itinérante présente pendant 3 semaines sur chacune des deux communes, ainsi que par un jeu de piste relayé par les médiathèques de Plouzané, de Plougastel et de Brest. Les actions de sensibilisation à l'alimentation durable portées par les 8 communes de la Métropole ont pu être mises en lumière (formation, ateliers alimentation positive à destination des structures de quartier, escape game subsistance sur les clés vers le bien manger…)

Dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :

- Suivi de l'action lancée en 2020, dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial, contribuant à inscrire l'agriculture dans la transition écologique et énergétique, sur la thématique de l'élevage bovin (en lien avec la direction de l'écologie urbaine).
- Accompagnement du projet européen COOL FOOD PRO, dédié à l'accompagnement de la restauration collective dans l'adoption des changements de pratiques afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif neutralité carbone à l'horizon 2050, porté par l'université de Bretagne Occidental et plus précisément par le Laboratoire d'économie et de gestion de l'ouest, ainsi que par la Maison de l'agriculture biologique du Finistère et LABOCEA.

DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITÉ S'ENGAGE, LA COLLECTIVITÉ AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Organisation d'une journée « Entreprises et climat : de l'intention à l'action » dans le cadre de la Cop Locale

Description de la réalisation

Dans le cadre de la COP locale qui s'est déroulée du 7 au 20 novembre 2022, une journée « Entreprises et climat : de l'intention à l'action » a été consacrée aux acteurs économiques afin de partager des outils et expériences permettant d'engager les entreprises sur la voie d'une démarche de responsabilité sociétale et environnementale. Cette journée a été organisé en co-pilotage avec la direction Écologie urbaine.

A travers deux tables-rondes et 11 ateliers thématiques donnant la parole à des experts et acteurs économiques, 220 participants ont pu échanger autour de questions diverses telles que : la RSE comme levier de performance, la finance durable comme outil au service de la transition écologique, l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire, la décarbonation de l'industrie, la sobriété numérique, la mobilité, les économies d'eau ou d'énergie, etc

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire

Cette action se rattache à 12 des 17 ODD

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

Cette action permet tous types d'entreprises travaillant dans tous les secteurs de l'économie et à la vie quotidienne des citoyens.

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DES EQUIPEMENTS METROPOLITAINS

MISSIONS

La nouvelle organisation de la Direction de l'Aménagement et des Équipements Métropolitains (DAEM), issue du regroupement de la direction de l'Aménagement Urbain (AMUR) et de la mission Projets et Équipements Métropolitains (MIPEM), est effective depuis le 1er février 2022

Le rôle de la DAEM au sein du pôle de Développement Économique et Urbain se caractérise au travers des trois objectifs suivants :

- Définir et piloter les modalités de mise en œuvre du projet d'aménagement du territoire porté par les enjeux d'une fabrique de la ville ouverte et solidaire intégrant les objectifs de développement et les transitions attendues,
- Être force de propositions pour les communes et les quartiers en cohérence avec le projet métropolitain et le plan guide Cœur de métropole,
- Animer les itérations avec l'ensemble des acteurs (élus, directions thématiques, équipes de proximité, aménageurs, bailleurs, promoteurs…) et rechercher les convergences.

Les missions principales de la direction sont :

- Définir et mettre en œuvre la stratégie de renouvellement urbain, dans une logique d'une ville compacte, agréable à vivre, favorisant la diversité des formes urbaines et la mixité des fonctions (habitat, services, activités).
  Piloter des grands équipements structurants concourant au développement des fonctions métropolitaines, de l'attractivité et du rayonnement du territoire.
  Co-piloter des réflexions fixant les orientations des espaces à enjeux stratégiques du territoire.
  Programmer et créer de nouveaux quartiers attractifs à haute qualité, tant pour l'habitat que pour l'activité économique.
- Intervenir de manière hiérarchisée et qualitative sur l'espace public favorisant la mixité des usages, la simplicité de gestion, l'évolution des pratiques de mobilités, la renaturation et la résilience des espaces.
  Créer des partenariats et négocier avec les acteurs publics et privés pour permettre l'émergence de projets co-construits.
- Développer des dispositifs de participation citoyenne dans les projets d'aménagement.
  Coordonner et prendre en compte les actions des partenaires de la collectivité (structures publiques ou para-publiques, services, opérateurs privés, institutionnels).

RESSOURCES

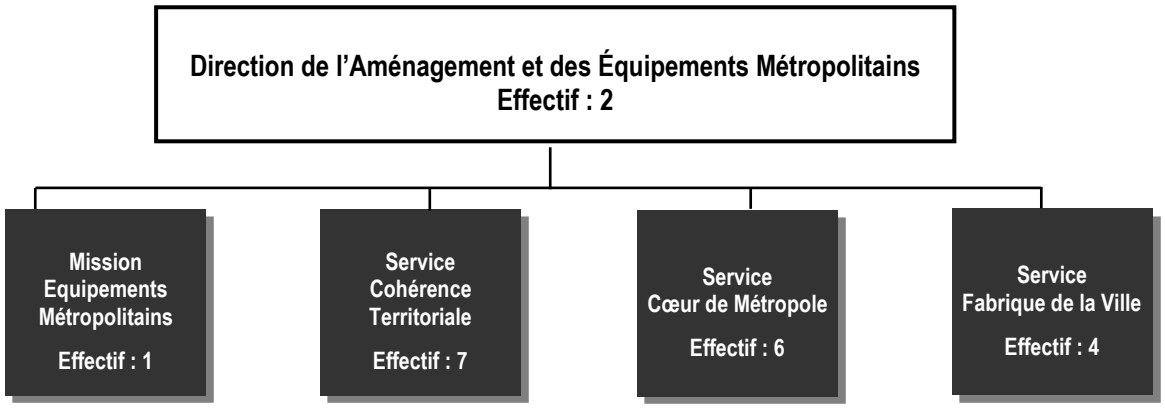

Sous l'encadrement d'un directeur, appuyé d'un directeur adjoint et avec l'appui d'une assistante de direction, la nouvelle direction rassemble 3 services et une mission :

- **Service Cœur de métropole (COME) :**

Ce service a pour mission de piloter et de conduire les projets de transformation et de renouvellement urbain du secteur Centre (quartiers Quatre Moulins, Bellevue et Centre), en cohérence avec les orientations du plan guide Cœur de métropole.
Ces projets intègrent notamment :
- Les grands projets de renouvellement urbain NPNRU des quartiers Bellevue et Recouvrance,
- Le projet de régénération urbaine du Centre reconstruit et les projets associés (Halles Saint Louis, Place de la Liberté, Cercle Naval, Cerdan, …),
- Le projet Gare avec la réalisation d'un Pôle d'Échange Multimodal en lien avec la Direction des Mobilités.

Ce service est composé de :
- 1 responsable, Directeur adjoint, Directeur de projet NPNRU
- 1 assistante administratif
- 1 coordonnatrice de projet
- 1 cheffe de projet référente quartier Quatre Moulins
- 1 cheffe de projet référente quartier Bellevue
- 1 cheffe de projet référente quartier Centre

- **Service Cohérence Territoriale (COTE) :**

Ce service a pour mission de piloter et de conduire les projets d'aménagement des secteurs :
- Ouest (Plouzané, Guilers, St Pierre),
- Nord (Bohars, Gouesnou, Europe, Lambézellec)
- Est (Guipavas, Plougastel-Daoulas), Le Relecq-Kerhuon, Saint Marc)dans un objectif de cohérence territoriale.

Ces projets intègrent notamment :
- le renouvellement et le développement des zones d'activités économiques,
- la création de nouveaux quartiers de haute qualité,
- le renouvellement urbain et le renforcement des centralités,
- l'aménagement du front de mer visant à conforter l'attractivité maritime de la métropole,
- la politique transversale de mise en valeur de la Rade de Brest.

Ce service est composé de :
- 1 responsable, Cheffe de projet, référent secteur Nord et chargée de mission Eco pôle Lanvian
- 2 assistantes administratif
- 2 coordonnatrices de projet
- 1 cheffe de projet référente secteur Est
- 1 cheffe de projet référente secteur Ouest
- 1 chef de projets référent zones d'activités économiques
- 1 chef de projet référent rade et front de mer

Un cadre A du service, un cadre B et un cadre C sont mobilisés en partie sur le projet de l'Eco-pôle industriel et logistique de Lanvian, via une convention de mise à disposition de services conclue entre Brest métropole et le Syndicat mixte.

- **Service Fabrique de la ville (FAB)**

Ce service ressource a pour mission d'assurer la coordination opérationnelle de toute la direction et d'animer la Fabrique de la ville, en lien avec la Direction des Dynamiques Urbaines.

Les missions principales pour le volet « Coordination opérationnelle » sont :
- Organiser et suivre les instances, piloter les dossiers d'organisation transversaux
- Accompagner opérationnellement les chefs de projets sur les projets complexes

- Assurer la programmation, la coordination budgétaire, le montage et suivi des marchés publics, le suivi des concessions

Les missions principales pour le volet « Fabrique de la ville » sont :
- Participer à l'animation du laboratoire des transitions
- Alimenter les projets par l'échange, la veille et la culture commune
- Construire le récit urbain et valoriser les projets
- Favoriser l'appropriation des enjeux urbains par les acteurs : partenaires, professionnels
- Piloter des projets innovants dans une logique de démonstrateur,

Ce service est composé de :
- 1 responsable, cheffe de projet, référente Fabrique de la ville
- 2 coordonnateur.trices de projet
- 1 chef de projet référent zones d'urbanisation future

- **Mission Équipements métropolitains (EQUI)**

Cette mission définit la stratégie de développement des grands équipements métropolitains (Ateliers des Capucins, Océanopolis, ports de plaisances, goélette La Recouvrance, Brest Expo, Grand Stade) et pilote les projets d'investissements associés.

Elle pilote les contrats de délégation des grands équipements et coordonne les relations avec les délégataires

Cette mission est assurée par 1 chef de projet référent équipements métropolitains et front de mer, rattaché hiérarchiquement au directeur.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

La direction propose la programmation stratégique et le programme urbain des opérations (logements, développement économique, espaces publics, équipements…), pilote les études, coordonne les différents acteurs des projets, assure le montage juridique et financier des opérations d'aménagement, qui peuvent être publiques, privées ou partenariales, et le suivi des chantiers, en lien avec les directions opérationnelles ville et métropole concernées.

Chiffres clés de l'activité 2022 :
- Pilotage et suivi de plus **65 opérations** en régie, en mandat ou en concession
- Pilotage et suivi de **4 contrats** de délégation de service public pour les équipements
- Dépenses réalisées :
  - En fonctionnement : **6 617 000 €**
  - En investissement : **15 261 000 €**
- Recettes réalisées :
  - En fonctionnement : **1 385 000 €**
  - En investissement : **3 779 000 €**

1. Service CŒUR DE METROPOLE

1.1 Grand projet rive Droite

Selon une logique d'intégration urbaine et sociale, la rive droite, inscrite dans la géographie prioritaire de la ville, est aujourd'hui un secteur stratégique d'intervention. Dans le cas de Recouvrance, le projet de renouvellement a été reconnu d'intérêt régional.

Le quartier bénéficie aujourd'hui d'une programmation urbaine ambitieuse contractualisée dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), sur plusieurs secteurs clés repérés comme essentiels que sont Quéliverzan, Vauban et Maissin, avec un double objectif poursuivi d'y améliorer le cadre de vie, les équipements publics, les logements.

Le quartier de Quéliverzan est au seuil de transformations importantes incluant la réhabilitation-résidentialisation des 400 logements BMH, le réaménagement de ses espaces publics avec la création d'une place urbaine ouverte sur l'îlot Nungesser et les Capucins et l'implantation à proximité immédiate d'une ferme urbaine.
Situé au cœur du quartier, le local annexe de la Maison Pour Tous du Valy Hir, qui participe aujourd'hui de l'animation du quartier, retrouvera également une place dans le cadre d'un nouveau local et de fonctions renouvelées.

Faits marquants en 2022 :

- **La notification du marché conception/réalisation**
- **L'obtention des 4 Permis de construire sous maitrise d'ouvrage BMH**
- **La livraison de l'extension du réseau de chauffage urbain**
- **Les premières mises en culture de la ferme urbaine « Quélibelle »,**

Brest métropole habitat :
RÉHAB/RÉSID 400 LLS
Coût prévisionnel : 24,7 M € TTC
RECONSTRUCTION LOCAL ASSOCIATIF
Coût prévisionnel : 1,2 M € TTC

Brest Métropole
AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (13 800 m²)
Coût prévisionnel : 3,4 TTC

Vert le Jardin
QUARTIER FERTILE_Quélibelle
Coût prévisionnel : 894 500 € TTC

Le pôle Vauban. Actuellement, ce pôle est constitué de l'école Vauban, d'une crèche, du Patronage laïque et de la piscine de Recouvrance. Le programme d'actions vise à redynamiser le quartier en donnant un nouveau souffle à ces équipements en les repensant au travers notamment d'un pôle éducatif Vauban conforté dans ses différentes composantes (éducative, associative, sportive, jeunesse).
Il s'agit bien de permettre, par le bâti et le travail entre acteurs, de développer les articulations entre petite enfance, groupe scolaire, périscolaire et extrascolaire.
La piscine fera quant à elle l'objet d'une réhabilitation thermique.
L'intervention sur les espaces publics devra assurer une cohérence d'ensemble notamment en limitant l'effet de coupure de la rue de Maissin tout en maintenant son rôle d'axe principal de desserte.

Faits marquants en 2022

- **Validation d'un scénario programmatique selon le principe de continuité éducative**

Ville de Brest
GROUPE SCOLAIRE + CRÈCHES (60 BERC)
Coût prévisionnel : 11,29 M€ TTC
PÔLE DE VIE ASSOCIATIVE DE QUARTIER - VAUBAN
Coût prévisionnel : 14 M€ TTC

Brest Métropole
AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (12 000 m²)
Coût prévisionnel : 3 240 000 € TTC
RÉHABILITATION PISCINE
Coût prévisionnel : 4,2 M€ TTC

Le Pole Maissin identifié comme un lieu de commerces et de vie important pour les habitants. L'enjeu y est de recomposer l'offre de logement très sociaux de la barre Maissin et d'y consolider la centralité commerciale par le réaménagement des espaces publics qui prévoit de connecter le parvis commercial à la future promenade urbain le long des glacis et du tramway, qui porte une logique à l'échelle de la rive droite.

Parallèlement, et en lien avec le projet de requalification des espaces publics Maissin, l'aménagement de la place René Le Saec est à l'étude par la métropole.
Le projet s'inscrit dans un contexte urbain et social qui s'est dégradé depuis 2019. Une réflexion s'est ouverte en lien avec ABC (équipe de maitrise d'œuvre urbaine du projet Rive droite) qui dispose d'une expertise sur les sujets de prévention situationnelle.

Faits marquants en 2022 :
- **Identification du site RO (BMH)**
- **Engagement de la programmation des espaces publics**

Brest Métropole Habitat
DÉMOLITION 99 LLS – MAISSIN
Coût prévisionnel : 3,32 M € TTC
RECONSTRUCTION 49 LLS (RO BMH)
Coût prévisionnel : 8,6 M € TTC

Action Logement
CONSTRUCTION 26 LOGEMENTS LOCATIFS

Brest Métropole
AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (4 396 m²)
Coût prévisionnel : 1, 55 M € TTC

Le Générateur, dans le champ du soutien au développement économique, est un dispositif de revitalisation des rdc commerciaux vacants. Il se déploie sur le secteur de la porte (au débouché du pont de recouvrance) où le taux de vacance constaté est élevé. Son objectif est de favoriser l'installation d'activités économiques : entreprises artisanales, commerciales, associations, professions libérales… dans des pas de portes vacants depuis 12 mois ou plus. Ce soutien financier et techniques s'adresse aux propriétaires et porteurs de projet au travers notamment d'une aide à l'investissement ou au loyer.
En complémentarité, la Foncière commerciale « Brest commerces » filiale de la SEMPI se déploie également sur Recouvrance avec pour missions de racheter, réhabiliter et proposer à la location des locaux commerciaux qui ne sont pas attractifs ou inadaptés aux activités de commerce.

Faits marquants en 2022 :
- **Adoption du dispositif « le Générateur » en Conseil de métropole de juin**

Grand balcon. La séquence Grand balcon revêt une dimension métropolitaine et est une composante à part entière du projet urbain rive droite avec toutes les spécificités de ce territoire.
L'élaboration de ce « grand récit » s'est fait en lien avec les grandes orientations du plan guide Cœur de métropole. Il vient développer, sur la séquence Recouvrance-Rive droite, le principe de mise en lien des espaces publics, d'un système de parcs, de cheminements actifs… mais aussi de paysage urbain avec la valorisation des façades métropolitaines à l'échelle de la métropole.
Ce récit a également été conçu en articulation du schéma directeur rive droite développé dans le cadre du NPNRU et par la même équipe d'urbaniste, l'équipe ABC.
Parmi les principaux projets en cours : le projet de création d'un parc métropolitain sur le plateau de Pontaniou et le projet de reconversion de l'ancienne prison de Pontaniou portés par la métropole, le chantier de réhabilitation du bâtiment aux Lions actuellement conduit par l'Etat et le déploiement de la ferme urbaine sur le site des anciens remparts portés par Vert le jardin.

Faits marquants en 2022 :
- **La tenue de l'exposition « Grand Balcon » : première fois que ce récit s'expose au grand public, l'exposition donne à voir les directions de travail potentielles développées ces dernières années par Brest métropole pour révéler les atouts des corniches de la Penfeld : ville belvédère, rapports inédits au fleuve, liens renouvelés entre minéral et végétal…**
- **La modification du PLU en mars 2022 concernant le plateau de Pontaniou (zone UP – espace vert)**
- **La préparation de l'appel à projet pour la reconversion de l'ancienne prison de Pontaniou**

Plateau des Capucins (ZAC) :
Parmi les autres composantes du projet urbain rive droite, en réalisation, l'opération de reconversion du plateau des Capucins en un quartier de ville se poursuit au travers de la ZAC des Capucins avec dans son sillon, le projet pivot d'aménagement de l'ilot Nungesser.

L'essentiel de la programmation de logements incluant résidences étudiantes et personnes âgées a été réalisé ou est en réalisation à l'image du chantier Vertigo (l'ilot E) dont la livraison est visé en 2024.
Les prochaines opérations concernent majoritairement la réalisation du quartier d'affaires avec l'essentiel des surfaces de bureaux et services projetées sur les ilots F et G le long de la rue Maissin au contact de l'ilot Nungesser et du secteur d'habitat de Quéliverzan.

Faits marquants en 2022 :
- **Livraison de la résidence étudiante Campus Horizon**
- **Démarrage du chantier « Vertigo » (R+12, 95 logements)**
- **Appel à projet lancé par BMA sur l'ilot F**
- **Accompagnement du projet d'hôtel sur l'ilot B (120 ch) pour un dépôt du permis de construire en 2023**

1.2 Projet Bellevue / Penfeld

Le quartier de Bellevue, situé en cœur d'agglomération, subit un processus de décrochage par rapport au reste de la ville-centre, et de la métropole d'une façon plus générale. Il en résulte une forte perte d'attractivité, nécessitant une réflexion nouvelle sur les modalités d'intervention. Un changement de paradigme, privilégiant une intervention à l'échelle du quartier, est porteur d'une stratégie plus globale.

La vocation du quartier de Bellevue et les enjeux induits : révéler le quartier de Bellevue
- Sortir d'une logique de réparation peu efficiente à des échelles réduites en proposant un véritable projet urbain (avec diagnostic et orientations) à une échelle plus large, celle du quartier
- Positionner le secteur de Bellevue en tant que secteur stratégique, au cœur de la démarche de renouvellement urbain de la métropole et dans le fonctionnement urbain de Brest : créer une entrée de ville nord, en lien avec la rive droite via la Penfeld, et en prenant appui sur le projet cœur de campus et la future ligne de TCSP
- Conforter les activités ou offres de services métropolitains : 3e phase de TCSP, cœur de campus de l'UBO, Parc de Penfeld et trame paysagère
- Faire évoluer la vocation résidentielle vers une plus grande diversité des formes d'habitat et des occupations, repenser les polarités internes au quartier pour les adapter aux nouveaux modes de vie
- Prévenir le risque de décrochage et d'isolement du quartier notamment en raison de son fonctionnement « autarcique » et du manque de connexions au reste de la métropole

Les études de maîtrise d'œuvre urbaine pour le projet de renouvellement urbain du quartier ont été lancées en février 2017. Les premiers chantiers ont été réalisés, terminés ou lancés depuis 2020, (Metz à Kerbernier, le terrain de football de Provence, les dernières acquisitions et démolitions sur la dalle du Bergot, les travaux du Disrupt Campus…)

Faits marquants en 2022 :
En 2022, la programmation du projet urbain a marqué un tournant avec l'arbitrage de préservation du site de la STEP, et de la densification aux abords de la nouvelle ligne de tramway (densification à reprogrammer)

Le Projet urbain de Bellevue est constitué d'un ensemble d'opérations d'aménagement qui répondent toutes aux mêmes enjeux, avec pour chacun des projet d'aménagement localisés, des objectifs propres :

- **Le secteur Kerbernier- cœur de Campus** est situé en accroche d'un axe majeur, l'avenue Le Gorgeu, et en face de l'Université de Bretagne Occidentale, le quartier de Kerbernier est constitué de 714 logements très abordables offrant des vues sur des espaces verts aujourd'hui qualitatifs (sujets végétaux remarquables), mais présentant une organisation confuse et morcelée, avec peu de valeur d'usage.

Pour désenclaver cet îlot refermé sur lui-même, le projet comprend 287 démolitions pour une nouvelle image sur l'avenue Le Gorgeu et de nouvelles offres d'habitat qui permettront de créer les conditions de la mixité sociale. Les immeubles conservés (427 logements) seront résidentialisés et réhabilitâtes pour une valorisation des espaces extérieurs des immeubles conservés, offrant ainsi une mutation à long terme facilitée.
Les espaces publics sont entièrement repensés à la faveur de ces démolitions avec la requalification des espaces publics avec la création d'un bouclage au centre du secteur et de nouvelles rue apaisées liant le cœur du quartier à la Place de Metz réhabilité dans le cadre du projet, à la nouvelle ligne de tramway et le quartier universitaire situé en face.
Il s'agit d'une opportunité de recomposition urbaine importante, en lien avec un secteur amené à évoluer au cours des prochaines années avec la recomposition du campus universitaire, sur lequel est menée une étude en partenariat avec l'université et avec l'arrivée en 2026 du nouveau tramway.

Brest Métropole Habitat
DÉMOLITION 287 logements - 8, 81M € TTC
REQUALIFICATION THPE RENO - 14,75 M€ TTC
RESIDENTIALISATION - 2,13M€ TTC
Action Logement (contreparties – ESPACIL)
CONSTRUCTION ENTRE 22 ET 37 LOGEMENTS LOCATIFS
Brest Métropole
AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (36 000 m² d'espaces publics)
Coût total d'opération: 4,55M€ TTC

Calendrier :
Démolition BMH sept 2023
Début des travaux espaces publics (mandat Bma) : 1er sem. 2024.

Faits marquants en 2022 :
- **A l'issue du processus de concertation avec les habitantes et habitants qui s'est achevé en juin 2022, l'avant-projet des espaces publics a été finalisé : bouger, courir, marcher, cultiver, offrir de la couleur. Accessible à toutes et tous, le projet de parc central de plus de 2ha est le reflet de cette concertation.**
- **Le projet permet de prévoir une gestion des eaux pluviales exemplaire, en prenant en compte la position de Kerbernier situé à la jonction de deux corridors écologiques : le vallon de Normandie et le Vallon de Kérinou.**
- **Le programme bâti s'est précisé avec l'étude de l'arrivée du service de santé des étudiants à intégrer au programme. Les fiches de Lots ont été réalisées dans ce sens.**
- **La métropole a accompagné l'UBO et le Crous dans la mise en cohérence du plan guide Bellevue et du Plan guide du quartier Universitaire.**

- **Le secteur du Bergot** constitue l'une des trois polarités du quartier qui structurent et séquencent l'avenue Le Gorgeu en entrée de ville de Brest. Ce secteur connaît des difficultés grandissantes depuis quelques années, donnant lieu à la démolition d'un ancien centre commercial laissant la dalle du Bergot libre de tout usage. C'est également un secteur en proie à une dégradation du sentiment de sécurité, induite par des comportements allant des incivilités à des agissements délictueux.

Les enjeux sur ce secteur sont multiples :
- Affirmer et conforter le rôle de polarité du secteur Bergot notamment dans l'optique de la seconde ligne de tramway
- Favoriser le sentiment de bien-être et de sécurité. Cet enjeu a conduit à envisager des actions dès 2012 et à inscrire des travaux anticipés au titre de l'article 5 du protocole
- Mieux connecter les espaces publics, les équipements et les logements notamment dans une logique de désenclavement
- Redonner de l'attractivité résidentielle à ce secteur

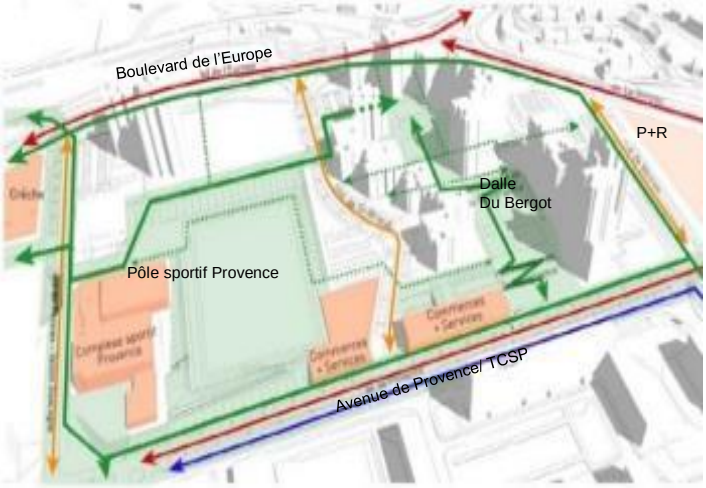

Chiffres clés :
AMENAGEMENT D'ENSEMBLE
53 600 m² d'espaces publics
Coût total d'opération : 6 M€ TTC
Recettes prévisionnelles construction : 640 K€

Faits marquants en 2022 :
- **Les études techniques de la dalle du Bergot ont été menées et les scénarios de reprise de la dalle ont démarrés, avec un objectif initial de reprise de l'étanchéité de la dalle : constat de la faiblesse de capacité portante de la dalle**
- **Reprise de la concertation, rencontres de l'ensemble des structure, travail autour d'ateliers thématiques avec des groupes d'habitants et les structures locales**
- **Travail sur les interfaces Parking Relai « Mon réseau Grandit »**
- **Pôle sportif Provence : en lien avec la Ville de Brest (Direction des Sports), DPL et la MSI, confirmation et validation du programme de rénovation du gymnase Provence portant une ambition de réhabilitation environnementale et amélioration fonctionnelle**.

• **Le vallon de Gascogne** est l'un des trois vallons qui ont structuré la forme urbaine du quartier, qui doivent participer à l'affirmation du parc de la Penfeld et permettre de le relier au quartier d'habitat pour une meilleure attractivité résidentielle. Les démolitions prévues du centre commercial et du parking en ouvrage, et le renouvellement du reste de ce secteur, libre de constructions, laisseront place à une nouvelle offre d'habitat _maisons individuelles et collectifs / 87 nouveaux logements (21 maisons et 66 appartements) _ peut voir le jour, organisée selon la topographie, alliant maisons individuelles et collectifs, directement connecté à la nouvelle ligne de tramway.

Chiffres clés :
AMENAGEMENT D'ENSEMBLE Coût total TTC : 3,7 M€
Dont 1, 08 M€ acquisition et 2,23M€ travaux espaces publics (30 625 m²)
Recettes prévisionnelles : 642K€

Faits marquants en 2022 :
La maîtrise foncière du site s'est poursuivie, avec l'acquisition par l'EPF en 2022 auprès de l'Etat d'une parcelle et la poursuite des négociations amiables pour l'éviction d'un centre commercial à démolir (acquisition d'un cabinet infirmier, des locaux d'une pharmacie).

• **Napoléon 3** est un secteur qui a été pensé comme la centralité du quartier à sa construction, mais très peu visible depuis l'avenue Le Gorgeu ; la place Napoléon III est composée de commerces, services et équipements. Les enjeux et objectifs du projet sont les suivants :
- Assurer la lisibilité et la visibilité de la place Napoléon III depuis l'avenue Le Gorgeu et l'avenue de Tarente
- ouverture des vues et des parcours depuis les av. Le Gorgeu et Tarente
- création d'un bâtiment repère attractif regroupant équipements et commerces
- développement d'une offre complémentaire de commerces

- requalification des espaces publics en lien avec les équipements/commerces existants ou à venir
- Identifier Bellevue centre comme une des portes d'entrée de la Penfeld en créant une accroche urbaine au droit du carrefour Le Gorgeu et du vallon de Normandie grâce au comblement de la trémie
- déplacement du Centre Social
- création d'un équipement mutualisé (centre social, médiathèque, autres services, …)
- requalification de la plate-forme sportive au contact de la place Napoléon III
- confortement des parcours piétons et cycles depuis/vers la Penfeld

Chiffres clés :
AMENAGEMENT D'ENSEMBLE Coût total TTC : 3,7 M€ (5,9 ha d'espaces publics – 12,93 M€ TTC d'investissement)
Dont 0,5 M€ acquisition et 10,3 M€TTC travaux espaces publics
Recettes prévisionnelles : 1M€

Faits marquants en 2022 :
- **Poursuite des régularisations foncières au droit des copropriétés commerciales complexes**
- **Initiation des négociations pour acquisition des commerces à démolir pour ouvrir la place vers le futur arrêt de tramway « patinoire »**
- **Réalisation d'un avant- projet pour l'aménagement de la rue Trépos et partage du programme en concertation.**
- **Premières faisabilités commerciales et ouverture des échanges avec le propriétaire du bâtiment carrefour et**
- **les partenaires financeurs.**

Pôle Culturel et Citoyen : la DAEM, en lien avec la Ville de Brest et les partenaires du projet, a lancé des études de faisabilité pour dégager les localisations potentielles du futur pôle qui regroupera la médiathèque de Bellevue, le centre social, une halte-garderie et la mission locale.

Ile Factice
Propriété de l'État (Ministère de la Défense), l'Ile factice a fait l'objet en 2022 de poursuite des négociations :
- Précision du projet de dépollution par renaturation
- Précision des zones de pollution à investiguer

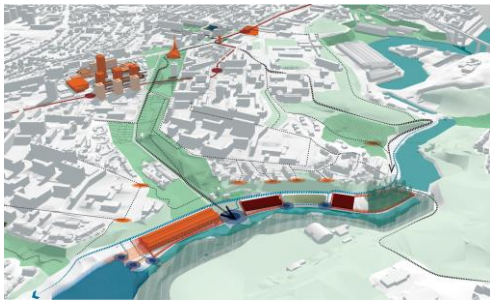

La démarche quartier Fertile a été lancée opérationnellement en 2022
- Avec le 26 mars – l'ouverture de la rue d'Armagnac avant la mise en place d'ouverture régulière tous les 20 du mois avec une animation du centre social de Bellevue et de Vert le Jardin notamment sur les questions d'agriculture urbaine.
- Les sites de la future Ferme Urbaine ont été localisée et la forme juridique de l'installation a été définie pour Quelibelle, d'ouvrir régulièrement ce lieu-là pour proposer des animations et être support d'échanges.

1.3 Projet Cerdan-République-Courbet

Le projet Courbet-Cerdan-République est une démarche de renouvellement urbain d'un site historique de la Ville de Brest, anciennement occupé par la salle de sports Marcel-Cerdan, le gymnase de la Marine, le patronage Saint-Michel et l'école République.
Initié en 2017, le projet de transformation de ce site de 1,3 ha s'est construit par étape, en complète concertation avec les habitantes et habitants, pour la définition de la programmation, puis pour le choix du projet lauréat.
En septembre 2019, le groupement Icade-Duval a été retenu pour développer un projet proposant une mixité de programmes, avec la réalisation de 110 en accession libre, sociale ou abordable, la création de 2 résidences services à destination des seniors et des jeunes actifs, une maison médicale, un petit équipement, ainsi que des commerces et des bureaux pour des activités tertiaires et des jeunes entreprises.

Chiffres clés :

- Îlot Courbet :

23 logements collectifs locatif social
18 logements collectifs accession sociale
44 habitations Résidence de co-living

- Îlot Cerdan :

114 logements Résidence service sénior
58 logements collectifs accession

- Îlot République :

14 Maisons individuelles

Faits marquants en 2022 :

- **Désignation par l'opérateur de 3 jeunes architectes bretons pour la réalisation des 14 maisons**
- **Obtention, et purge des permis de construire de la résidence séniors, de l'immeuble de logements en accession, et des permis de construire Courbet (résidence co-living, maison médicale et logement sociaux)**
- **Signature de l'acte de vente de la parcelle CERDAN (2,3M€)**

1.4 Projet de la Gare de Brest

Brest métropole dispose, avec le plan guide « Brest 2040, ville paysage en transition », d'un cadre de référence pour la politique urbaine et le développement de son centre à mener au cours des vingt prochaines années. Ce cadre identifie le secteur de la Gare comme un espace stratégique au cœur d'un système d'accessibilité ville-gare-port devant répondre aux enjeux de transition et d'intermodalité. Le projet vise ainsi à transformer le secteur de la Gare afin d'y déployer un quartier inscrit dans des continuités paysagères et urbaines tout en déployant une offre de services renouvelée (mobilités, paysage, autres…).
Les partenaires engagés sur ce projet sont l'État, la Région Bretagne, Brest métropole, SNCF Gares & Connexions, SNCF Réseau, SNCF Immobilier et l'Établissement Public Foncier de Bretagne.

Faits marquants 2022 :
De premières études de faisabilité ont conduit les différents partenaires du projet à s'accorder sur un protocole de gouvernance validé au comité partenarial de mars 2022. Ce document de référence a pour objet de :

- Partager les enjeux et objectifs du projet de développement de la gare de Brest ;
- Mobiliser les partenaires sur un certain nombre d'études programmatiques et pré-opérationnelles nécessaires au montage et à la définition du projet ;
- Préfigurer un futur contrat de pôle qui définira les modalités financières et les conditions de réalisation du projet de développement du pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare de Brest.

En parallèle, Brest métropole a confié un mandat d'études et de coordination sur ce secteur de projet à la SPL BMa. Fin 2022, une consultation pour un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine a été lancée par la SPL BMa.
Une convention d'études et de veille foncière est par ailleurs travaillée en 2022 avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne dont la validation est prévue en 2023.

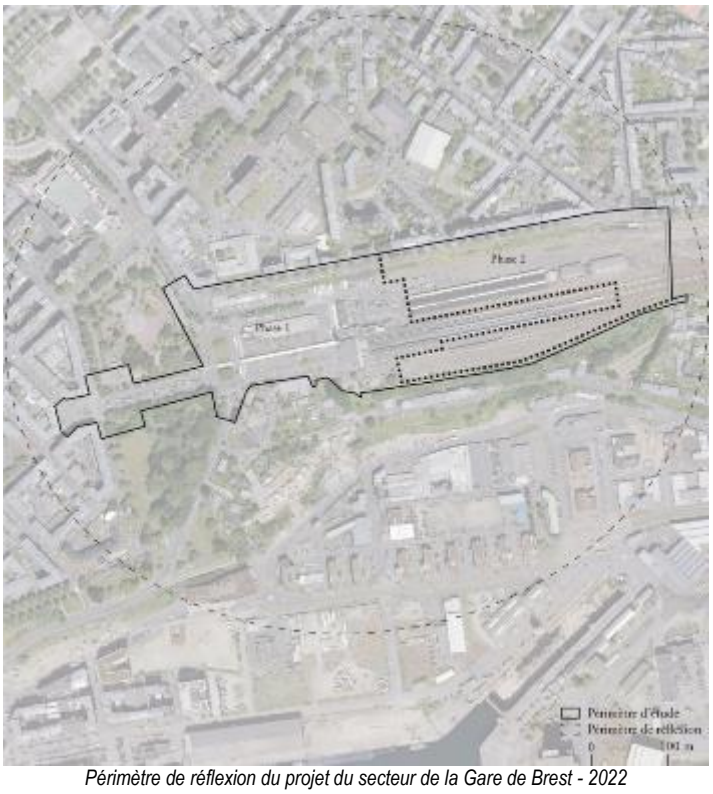

Périmètre de réflexion du projet du secteur de la Gare de Brest - 2022

1.5 Projet urbain Lambézellec

Dans la continuité de la démarche « Réinventons la ville » déjà à l'œuvre sur le Haut de Jaurès, Bellevue et Recouvrance, Brest métropole et la Ville de Brest ont souhaité poursuivre les réflexions en renouvellement urbain au sein du quartier de Lambézellec, sur un périmètre allant de la place Albert 1er jusqu'au nord du « bourg ».

De premiers besoins ont conduit à lancer cette étude en 2020 :
- l'arrivée d'un projet structurant, le BHNS qui vient interroger le fonctionnement global du quartier et en particulier ses centralités (Bourg de Lambézellec mais aussi Kérinou) ;
- la connexion avec les démarches existantes, et notamment, le NPNRU Bellevue-Bords de Penfeld et le plan-guide Cœur de métropole et l'inscription de la démarche qui s'engage à Lambézellec au sein de la stratégie globale de renouvellement urbain de la métropole ;
- la mise en cohérence entre de démarches et d'intervention déjà engagées et actives sur le quartier venant modifier les équilibres, d'initiative privée ou publiques.

Cette démarche vient ainsi accompagner les études sur le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) en cours dans le cadre du projet Mon réseau grandit et développer la réflexion à une échelle élargie.
Elle permet également d'aborder en transversalité les différents enjeux de renouvellement urbain du secteur et en particulier des centralités de Kerinou et du bourg de Lambézellec.

Faits marquants 2022 :
Après une première phase de diagnostic urbain réalisée en 2020 et 2021, une phase de concertation s'est déroulée à partir de septembre 2021 et s'est poursuivie jusqu'en mars 2022. Elle a permis via des présences sur les marchés, des balades urbaines et des temps d'ateliers d'alimenter la connaissance du territoire et les propositions de la maîtrise d'œuvre en terme d'orientations urbaines sur trois secteurs : le bourg de Lambézellec, la rue Robespierre et la centralité de Kerinou.

Atelier de participation des habitants – Secteur de Kerinou – mars 2022

1.6 Projet immobilier – Secteur Merle Blanc / Pierre Sémard / Poullic Al Lor

Le site du projet est une implantation industrielle historique de Gaz de France. La topographie rocheuse du vallon originel fut remodelée au 19ème siècle pour y créer en 1841 une usine à gaz destinée à l'éclairage urbain. Composé d'un plateau en haut de la falaise et d'un site en bas de falaise, sur une emprise de 2,5 hectares, le site a été racheté par Vinci en vue d'y développer une opération immobilière à vocation d'habitat (150 à 200 logements projetés).
Situé dans un secteur stratégique d'entrée de ville, le projet fait l'objet d'un accompagnement par Brest métropole en vue de coordonner les enjeux de développement de l'offre de logements, de requalification d'entrée de ville et de mise en valeur du paysage (falaise, vues et belvédères).

Faits marquants 2022 :
La modification du PLU entrée en vigueur en mars 2022 comportait des éléments sur le périmètre du projet : changement de zonage (de 2AU à Uc) et inscription d'une OAP de secteur.
La requalification de la rue Pierre Sémard, située en bordure du projet et portée par la direction de la voirie, s'est achevée en 2022 en lien avec les riverains. Elle a permis, entre autre, de sécuriser l'accès à la rue du Merle blanc.

1.7 Projet Haut de Jaurès

L'enjeu du projet urbain Haut de Jaurès à Brest est de renouveler l'image du secteur en vue de favoriser une amélioration de son attractivité résidentielle et économique. Dans ce but, il est nécessaire d'impulser une dynamique qui mettra en mouvement la sphère privée et créera un effet levier : sans l'adhésion de la sphère privée, l'action de la collectivité ne sera pas suffisante.
Le projet urbain Haut de Jaurès se distingue par sa localisation sur trois quartiers brestois (Saint Marc, Europe et Centre-Ville), le fait qu'il soit situé en quartier de veille au Contrat de Ville, et le caractère transversal des actions à mener.
Le périmètre opérationnel du projet urbain tel qu'il est envisagé court depuis l'Octroi jusqu'à la place de Strasbourg, avec une certaine épaisseur vers la rue Sébastopol et Kerfautras, correspondant à un quartier de vie de proximité, mais également à une entrée de ville métropolitaine.

Le projet urbain développe différents axes d'intervention, qui sont menés conjointement pour avoir une plus grande portée :
- Habitat et Énergie : actions et interventions sur l'habitat privé, essentiellement pour une amélioration de l'offre résidentielle,
- Développement économique : accompagnement et actions à destination des acteurs économiques et des propriétaires de locaux non occupés, pour conforter la dynamique économique du secteur
- Aménagement : propositions d'interventions sur les questions d'urbanisme (aménagement urbain, espace public, mobilités…) pour une amélioration du cadre de vie ;
- Citoyenneté et proximité, via la volonté de mise en œuvre d'un projet urbain participatif, avec des démarches innovantes et culturelles.

Faits marquants 2022 :
- **Poursuite du déploiement du Générateur**
- **Aménagement des espaces publics : finalisation des projets et préparation des marchés de travaux**
- **Ilot Chapdelaine et OPAH-RU : Démolition du 222 -224 rue Jean Jaurès**

Projets artistiques : Poursuite du projet Casiers en Quartier et lancement appel d'offres pour la fresque rue Magenta

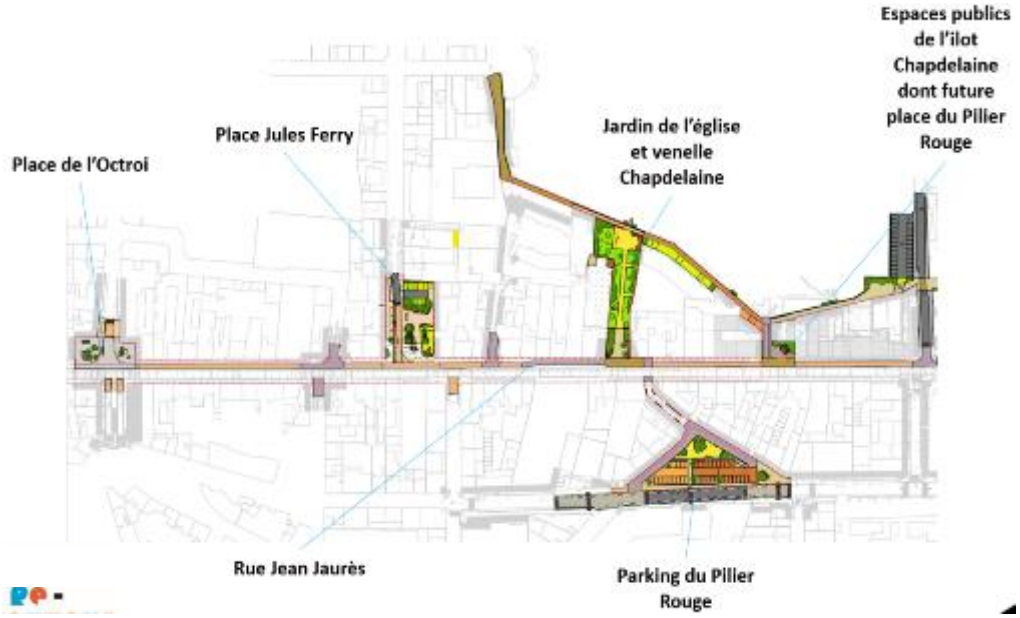

2. Service COHERENCE TERRITORIALE

2.1. Centralités et opérations de renouvellement urbain

Cet axe d'intervention vise à améliorer le cadre de vie des usagers et l'attractivité des centres-villes et des quartiers brestois pour répondre à une ambition partagée à l'échelle de la métropole de renforcement des centralités, territoires de proximité essentiels dans un contexte de transitions (évolutions des mobilités, mixité des usages, cohésion sociale, résilience…).

Outre l'accompagnement d'opérations en renouvellement urbain dans les quartiers brestois et les communes auprès d'opérateurs privés, dans le cadre d'appels à projets notamment (Portes de Gouesnou, Saint Marc-Tunisie…), **l'année 2022 a été marquée par des avancées significatives pour des projets structurants, à des stades d'avancement clés, sur trois secteurs de la métropole : les centres-villes de Gouesnou, Guipavas et le quartier de Saint Pierre à Brest.**

A Gouesnou,

Le centre-ville de Gouesnou poursuit son évolution à travers **l'opération de renouvellement urbain de l'Ilot Mairie**. Cette opération, portée par la métropole en lien étroit avec la commune et le concessionnaire SPL BMa, a pour objectifs :

- le développement de l'offre résidentielle en centre-ville, par la production de 150 logements, avec une attention portée sur la diversité des logements et l'inclusion liés notamment aux handicaps et au vieillissement,
- le renforcement de l'attractivité du centre-ville en confortant les fonctions de centralités, en lien avec les équipements communaux (mairie, médiathèque, nouvelle école ;
- le renforcement des connexions modes doux, en centre-ville.

L'année 2022, qui a connu l'avancée significative des travaux de construction de l'école sous maîtrise d'ouvrage communale, a été marquée par :

- le dépôt, et l'obtention, du permis d'aménager des futurs îlots d'habitat,
- la définition du projet des espaces publics de l'îlot. Le plan d'aménagement des espaces publics confirme la qualité et l'ambition recherchée sur les espaces publics en lien avec l'école : espaces apaisés, infiltration des eaux pluviales, qualité des aménagements…
- le lancement des appels à opérateurs, qui doivent répondre à un carnet d'îlot élaboré en lien avec l'architecte des bâtiments de France précisant les recommandations et prescriptions architecturales, urbaines et paysagères. La méthodologie de ces appels à promoteurs a été envisagée afin de favoriser la qualité, la diversité et l'innovation architecturales tout en assurant l'insertion des projets au centre-ville et la qualité de vie des futurs habitants, des usagers du centre-ville et des écoliers ; enjeux essentiels de cet îlot clé en centralité.

Ces avancées permettront le lancement des travaux sur les espaces publics en lien avec l'ouverture du groupe scolaire prévue pour la rentrée de septembre 2023.
Ce projet permet par-ailleurs de travailler en lien avec l'Étude Grand angle piloté par la direction des Dynamiques urbaines et le plan de mobilités initié par la direction des Mobilités, pour poursuivre l'intégration de l'îlot dans un projet global à l'échelle du centre-ville de Gouesnou.

A Guipavas :
En continuité de l'étude Adeupa, achevée en 2019, le bourg de Guipavas continue son évolution avec une étude de requalification du centre-bourg ayant pour ambition de consolider cette centralité autour de ses atouts (nombreux équipements et commerces, patrimoine bâti et non bâti, grand paysage, maillage de cheminements piétons et cycles). Ses objectifs sont :

- Renforcer l'identité du bourg et son attractivité en mettant en valeur le patrimoine et en renforçant sa convivialité notamment des espaces publics
- Renforcer et améliorer la pratique de l'espace public par tous
- Améliorer le partage modal de l'espace public.

L'année 2022 a vu le lancement de cette étude :

- Définition du cadre de l'étude
- Consultation via un marché public pour désigner un prestataire
- Lancement de la mission.

Ce travail permettra en 2023 de réaliser l'étude urbaine à l'échelle du bourg, de définir un périmètre d'intervention sur les espaces publics et d'en esquisser les premiers scénarios d'aménagement.

A Saint Pierre - Brest :

Mise en œuvre d'une stratégie globale d'intervention sur le quartier Saint-Pierre (DAEM+ATEUR)

Le quartier de Saint-Pierre est actuellement en pleine mutation, avec de fortes évolutions observées sur le secteur, notamment avec le développement de nouveaux projets d'initiatives privées et deux nouveaux quartiers d'habitat (d'initiative publique) sortant progressivement de terre. Ces nouveaux projets vont venir impacter significativement le quartier dans son fonctionnement, en termes de mobilités, transports, commerces, habitat…

Afin d'anticiper ces changements et de répondre aux mieux aux besoins des habitants et futurs habitants/usagers du quartier, une méthodologie globale d'intervention a été élaborée collectivement, à différentes échelles et sur plusieurs secteurs stratégiques (localisés en bleu et orange sur la cartographie ci-dessous) :

- Echelle quartier Saint-Pierre : réflexion prospective (s'inscrivant dans le cadre de la révision du PLU)
- Echelle de plusieurs polarités :
  - Bourg historique + secteur Champlain : lancement d'une étude urbaine courant 2023
  - Kerourien/ E.Rousse : lancement d'une étude urbaine courant 2023. Conformément aux orientations d'aménagement du PLU, le quartier poursuit sa mutation urbaine autour de l'axe du tram. Sur un ancien délaissé de voirie (ancien giratoire de Coat Tan), suite à un appel à projet de Brest métropole, le promoteur IN SITE a engagé les premiers travaux pour la construction d'un bâtiment destiné à accueillir un commerce alimentaire en circuit court.

Toujours dans ce secteur, le mise en œuvre opérationnelle d'une résidence service sénior sur le site de l'ancien « Débit Vert » vient conforter l'armature architecturale se long du boulevard E.ROUSSE. Positionné sur une offre de type intermédiaire, ce projet accompagné la métropole répond aux besoins identifiés par l'étude sur le logement de seniors.

- Sur l'année 2022, plusieurs secteurs de projets ont fait l'objet d'un travail préparatoire à une mise en œuvre opérationnelle. Ainsi, sur le site du Stand de tir (4 moulins), des échanges ont été menés avec le CAUE du Finistère pour construire une méthodologie innovante sur la mutation urbaine de ce site patrimonial.

- ZAC habitat (Fontaine-Margot et Kerlinou) : Mise à jour des plans guide et réflexion à venir sur la programmation des équipements publics prévus au sein de ces deux quartiers.

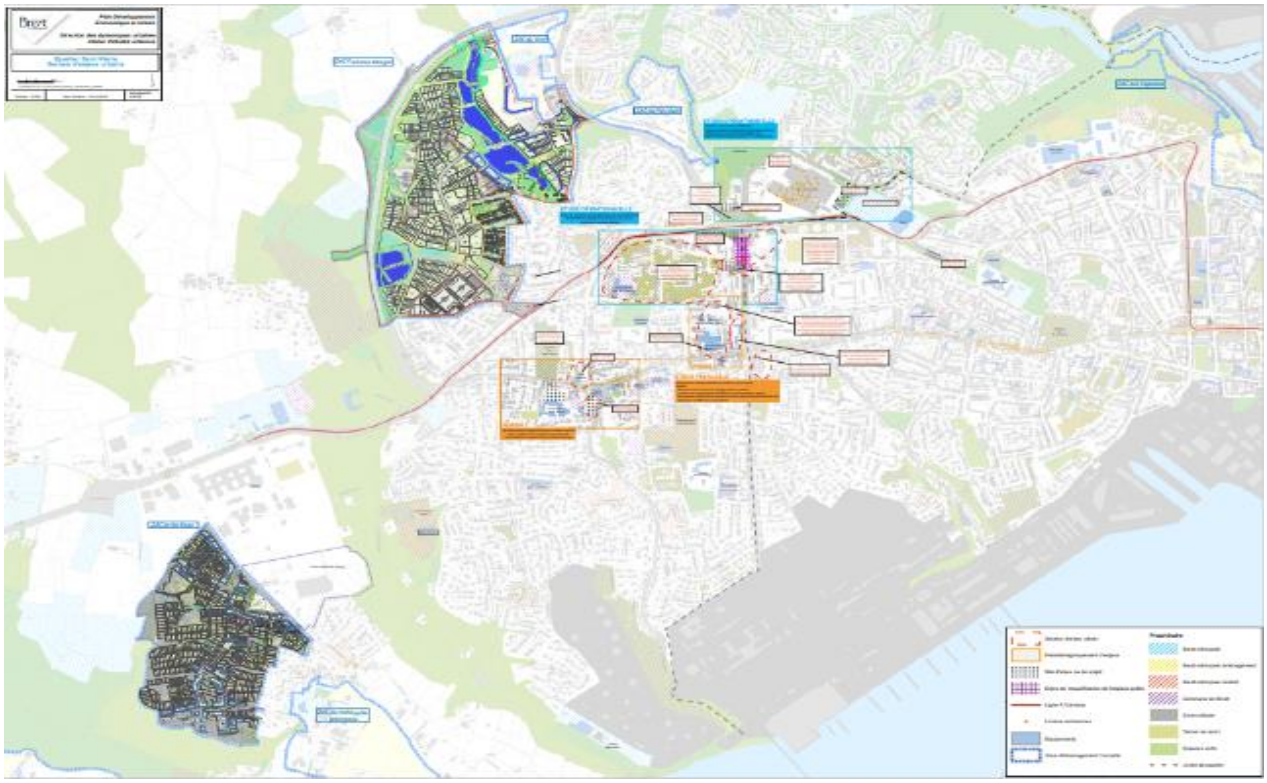

2.2. Nouveaux quartiers d'Habitat

La création de nouveaux quartiers vise à répondre à l'enjeu démographique, par une augmentation de l'offre et de la qualité résidentielle de la métropole brestoise : il s'agit de permettre le maintien de la capacité d'accueil de nouvelles populations par la production de logements, conformément aux objectifs du PLU facteur 4.

Sur Brest, le quartier de la Fontaine-Margot sort de terre progressivement. Plusieurs phases ont déjà été réalisées et la phase 4 (Menguen –Kerléo) est actuellement en cours de travaux d'aménagement. La commercialisation de cette phase devrait débuter courant printemps/ été 2023. Brest métropole aménagement, concessionnaire de la ZAC, en lien avec la Maîtrise d'oeuvre, travaille actuellement sur la mise à jour le plan guide de la ZAC.

Sur Bohars, le futur **quartier de Kerampir** vise à la construction d'une centaine de logements. Un premier permis d'aménager a été déposé sur une première tranche en 2019. Suite à enquête publique, la commissaire-enquêtrice désignée par le tribunal administratif a rendu un avis défavorable au projet au motif de l'incomplétude du dossier sur les volets suivants : absence du dossier de demande de dérogation CNPN, étude ERC Agricole manquante, justification du projet au regard de la politique du logement et volet « humain » insuffisants.
Afin de tenir compte de cet avis, et des évolutions législatives sur le volet environnemental, le concessionnaire a relancé les études environnementales en 2021 et 2022 sur le site de projet afin d'appliquer la méthode « Eviter-Réduire-Compenser » à la définition du plan d'aménagement du futur quartier. Ce travail étroit entre les bureaux d'études permet d'envisager l'avancée du projet à horizon 2023-2024.

Sur Plouzané, le futur quartier de Kerarmerrien est actuellement en cours d'étude avec BMa, concessionnaire de la ZAC Kerarmerrien. L'avant-projet est en cours de finalisation et l'actualisation de l'étude d'impact est en cours de réalisation par le Bureau d'étude environnementale et la Maitrise d'œuvre de la ZAC. Le projet vise la construction d'environ 700 logements (individuels, collectifs, intermédiaires…) et l'aménagement d'un corridor écologique de 10ha dont l'aménagement, la gestion seront précisés courant de l'année 2023.

Sur Gouesnou, sur la ZAC de Penhoat qui accueillera à terme environ 400 logements, la commercialisation s'est poursuivie de manière dynamique et les aménagements de la phase 2 ont été livrés, notamment avec la voie centrale du quartier qui a permis d'ouvrir la desserte en bus au quartier. Afin d'anticiper sur les phases suivantes (3et4), un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé.

Sur Guilers, la première tranche du projet d'aménagement Nord-Est de Guilers se dessine. Cette première opération d'aménagement, portée par FMT vise la construction de 273 logements collectifs, individuels. Une coulée verte située au cœur de ce quartier sera aménagée, constituant un support d'activité récréatives (aire de jeux…) et de gestion des eaux pluviales. Le Permis d'aménagé déposé fin janvier est actuellement en cours d'instruction.

2.3. Aménagement des zones économiques en extension et en renouvellement urbain

Outre la mise en œuvre opérationnelle et la commercialisation des projets initiés, portés par le concessionnaire Brest métropole aménagement (Mescadiou, Parc Hermitage, Le Vern, Saint Thudon, Technopôle), **l'année 2022 a été consacrée à la définition et la mise en œuvre d'une stratégie globale en matière d'aménagement d'espaces économiques.**

En effet, le contexte législatif et les perspectives du principe du zéro artificialisation nette (ZAN) liée à la loi Climat et Résilience impactent directement les missions et projets liés à l'aménagement du territoire de la métropole, et notamment sur le volet de l'aménagement des espaces économiques, essentiels pour le territoire. Dans ce cadre, de nouvelles pratiques et méthodologies de projet, en extension urbaine et en renouvellement urbain, doivent être développées et mises en place pour définir une stratégie de développement d'espaces économiques, en anticipant au maximum les objectifs à venir de limitation de l'artificialisation des sols, et ce dans un souci d'équilibre territorial à l'échelle de la métropole.

La mise en œuvre de la limitation de l'artificialisation consiste avant tout à inscrire le territoire dans une trajectoire et à définir une stratégie globale, des objectifs de long terme, des modalités de mise en œuvre et une gouvernance technique et politique pour y parvenir. La mise en œuvre et le suivi de ces orientations implique :

- l'évolution des pratiques d'aménagement,
- l'acceptabilité et l'appropriation des acteurs, publics et privés,
- la mise en place de véritables dispositifs partenariaux pérennes, notamment d'observation, de stratégie foncière et d'outils opérationnels,
- l'expérimentation et l'innovation dans les démarches et la mise en œuvre de projets.

Le déploiement d'une ingénierie opérationnelle est donc incontournable pour assurer le développement nécessaire de projets économiques d'extension optimisés et justifiés, de requalification et de densification des zones existantes et/ou de friches.

Dans ce cadre, une mission de pilotage et de mise en œuvre de la stratégie d'aménagement des espaces économiques en extension urbaine et en renouvellement urbain a été confiée en avril 2022, à la Direction de l'Aménagement et des Équipements métropolitains.
Cette mission s'appuie par-ailleurs sur une coordination et une mobilisation importante des Directions du Développement Economique et International et des Dynamiques Urbaines.

L'année 2022 a ainsi été dédiée à :

- **la définition de la méthodologie globale d'intervention, des modalités et outils de mise en œuvre. Ce plan d'actions a été approuvé par délibération du Conseil de métropole du 29 juin 2022 ;**
- **la mobilisation des services de la métropole, des communes concernées et des partenaires de la future démarche (Chambres consulaires, Chambre d'agriculture, Services de l'Etat…) ;**
- **la finalisation des premiers outils opérationnels : accords-cadres sur le volet études et foncier, dispositifs financiers d'accompagnement et aides aux entreprises en faveur du renouvellement et de la densification du foncier qui seront déployés dès 2023**

L'enjeu de la méthodologie retenue et des outils en découlant est de construire un projet territorialisé de développement économique dans un contexte de sobriété foncière qui conjugue à la fois, de manière transversale, les enjeux économiques, agricoles et environnementaux. Il s'agit en effet d'élargir le périmètre de réflexion à une échelle métropolitaine. Cette nouvelle échelle de travail, sur un périmètre d'études de 1600 hectares, vient en substitution d'une méthodologie qui, traditionnellement, se limitait au périmètre d'une opération.
Lorsque que cette stratégie aura été validée, les autorisations d'urbanisme (création de ZAC, permis d'aménager) pourront être déposées et les projets pourront entrer dans leur phase opérationnelle.

Cette démarche a suscité un vif intérêt et une adhésion des partenaires qui saluent son caractère innovant. Cette mobilisation régulière initiée doit perdurer et être alimentée dans le temps pour assurer la dynamique et la réussite des projets.

L'enveloppe financière pour ces plans d'actions s'élève à 4,3 millions d'euros sur le plan de mandat voués aux frais d'études, aux acquisitions foncières et aux travaux.

Une expérimentation de projet de requalification de zone existante : Kérébars

En déclinaison de ces enjeux relatifs à l'optimisation du foncier, et plus particulièrement dans le domaine économique, la métropole, en concertation avec la commune de Guilers, a initié une démarche expérimentale d'extension/requalification sur la ZAE de Kerebars (48 entreprises – 450 emplois). Avec cette opération pilote, il s'agit d'explorer de nouveaux modes de conception qui pourraient être décliné sur d'autres espaces économiques.

A partir des réserves foncières appartenant à Brest métropole (34 000m²), il s'agit de porter une réflexion globale sur l'ensemble du périmètre historique de la Zone d'Activité. Le projet développe en 3 phases successives et complémentaires :

1. Développement d'une nouvelle offre foncière économique avec l'aménagement et la viabilisation des réserves foncières dès 2022.
2. Requalification des espaces publics de la partie historique (stationnement, signalétique, voirie, espaces verts, etc.)
3. Réalisation d'un bretelle d'accès permettant de désenclaver la partie Ouest.

L'année 2022 a permis de lancer la concertation auprès des acteurs économiques de la zone et de recruter une maîtrise d'œuvre urbaine dont la mission est de définir le schéma d'aménagement et les interventions opérationnelles à mener sur les différentes phases. Une étude de mobilité comprenant une enquête sur site a été réalisée pour mieux cerner les déplacements des usagers au sein du périmètre. Un reportage photographique par drone a été réalisé avec un prestataire local.

Une enveloppe financière de **1,3 million d'euros** est mobilisée au plan de mandat. Ce projet rentrera dans sa phase opérationnelle dès 2023 avec le lancement des travaux de viabilisation.

2.4. Front de mer / Rade :

- Moulin Blanc :

L'année 2022 marque la poursuite de la réflexion engagée pour le secteur métropolitain du Moulin Blanc, qui s'étend sur 3 communes (Brest, Guipavas, et Le Relecq-Kerhuon). Cette dernière vise l'établissement d'un plan-guide à l'horizon 2040 venant conforter ce secteur comme premier pôle de loisir et de tourisme de la métropole.
Après une phase de diagnostic et de rencontres effectuées en 2021, l'année 2022 a permis la réalisation d'études complémentaires, portant notamment sur le stationnement,

- Rade de Brest :

L'année 2022 a concrétisé la poursuite des échanges entre les différentes directions (Écologie Urbaine, Développement économique, Mission Stratégie et Prospective, Sports et nautisme) de Brest métropole sur cette thématique, avec la tenue de différents comités techniques Rade.

A ce titre, la collaboration a été poursuivie avec Brest Terres Océanes autour de la finalisation de l'étude « Faire Rade » portée par la destination, qui vise la mise en tourisme de la Rade. A ce titre, les différentes initiatives de la métropole, portées par la DAEM, viennent compléter ce projet d'offre touristique à l'échelle du Pays.

▪ Port de commerce :

La Direction de l'Aménagement et des Équipements métropolitains est intervenue, au cours de l'année 2022, sur différentes thématiques au port de commerce, et notamment :

- Les terrasses des établissements de restauration et de bar : Lors de la période de crise liée à la COVID 19 où il avait été permis aux restaurateurs de créer provisoirement des dispositifs d'extension de leurs salles (terrasses, barnums…). Afin d'assurer une cohérence d'aménagement et réglementaire sur l'espace public, il a donc été lancé en 2022 une démarche participative, associant les professionnels, de mise à jour du « Guide d'aménagement des terrasses du port de commerce ».
- Achèvement des travaux d'espaces publics autour des rues de Bassam et des colonies dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté du Port de Commerce
- Aménagement des pieds de falaises : il a été poursuivi les réflexions pour ces espaces, et notamment la rue de l'Amiral Troude, qui a été identifié comme un site en capacité d'accueillir de nouveaux arbres d'alignement en compensation des ceux impactés par les travaux du projet « Mon réseau grandit ».
- Stationnement : la DAEM a accompagné les réflexions portées par la Direction des mobilités autour de la mise en place d'une phase de test sur le stationnement rotatif au port de commerce, à travers l'extension de la zone bleue sur certaines rues perpendiculaires au quai de la Douane et une partie du Parc à Chaines.

3. Mission EQUIPEMENTS METROPOLITAINS

3.1. Océanopolis :

La mise en œuvre du projet « Métamorphose », dans le cadre du contrat de délégation de service public 2020-2031, a été poursuivie. Après la désignation d'une équipe de maitrise d'œuvre (scénographe, architecte…) et les premières esquisses en 2021, l'année 2022 a permis l'établissement du projet définitif et la délivrance du permis de construire de ce dernier.

Métamorphose d'Océanopolis - Nouveau bâtiment d'accueil

3.2. Parc des expositions Brest Expo :

L'actuel contrat de délégation de service public s'achevant au 30 juin 2023, il a été lancé une procédure de renouvellement de ce contrat, par une délibération du Conseil de métropole en mars 2022 pour une durée de 5 ans.
La procédure a été mise en œuvre en 2022 par la Direction, en parallèle de la poursuite de l'activité du Parc des Expositions.

3.3. DSP « Mer », regroupant les ports de plaisance du moulin Blanc et du Château, et la goélette La Recouvrance :

Port de plaisance du Moulin Blanc :

Ce port a fait l'objet en 2022 d'une importante mission d'étude intitulée « Schéma directeur 2040 du port de plaisance du Moulin Blanc », , visant deux objectifs : la pérennisation des ouvrages de génie civil du port (digues, pieux, installations techniques…) et l'adaptation de cet équipement aux nouvelles tendances de la plaisance.

Port de plaisance du Port du château :

Ce port a accueilli en 2022 de nombreux évènements nautiques (Bermudes 1000 race, Ocean fifties, Escales estivales…) témoignant de son succès et sa capacité d'accueil évènementiel.

A ce titre, il a été réalisé une extension de 50 mètres du ponton longeant la digue Jean-François de la Pérouse

Goélette La Recouvrance :

La goélette a réalisé en 2022 une intense année d'activités, en proposant tant un important programme de croisières au large et de participation à des évènements nautiques, qu'un grand nombre de sorties à la journée et à la demi-journée. Le taux de remplissage de ces activités a été très élevé, à plus de 90%.

4. Service FABRIQUE DE LA VILLE

4.1. Maisons en Ville

Depuis l'approbation du PLU Facteur 4, et avec le retour d'une démographie de nouveau croissante depuis 2010, Brest métropole cherche à conjuguer renouvellement urbain et désir d'habiter en ville à travers de nombreux projets.
Dans cet objectif, l'appel à idées « Dessine-moi une maison en ville » lancé en 2017 par Brest métropole a permis d'inviter architectes et concepteurs à réinterpréter, réinventer le modèle de la maison en ville au cœur de la ville constituée dans une logique d'intégration des enjeux de qualité urbaine et d'habitat, de transition écologique et de maintien et d'accueil de nouvelles familles de tout horizon économique et social.
Deux premiers sites brestois ont été identifiés, le lieu-dit Kertatupage (quartier de l'Europe) et Tino Rossi-Mozart (Cavale-Blanche) pour lesquels une mission d'études pré-opérationnelles a été menée par Brest métropole aménagement SPL en 2018.

Avec la loi climat et résilience d'août 2021 et en cohérence avec la politique Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à horizon 2050, Brest métropole cherche à répondre aux enjeux de lutte contre l'étalement urbain, et propose avec ce projet de produire des maisons de ville à coût abordable destinées à des ménages souhaitant s'installer dans les cœurs de ville de la métropole brestoise.

Faits marquants 2022

Ce projet est entré en phase opérationnelle avec la signature d'un traité de concession d'aménagement le 10 août 2022 entre Brest métropole et Brest métropole aménagement SPL. Il prévoit la réalisation d'un programme prévisionnel de constructions de 91 logements sur les deux parcelles.
Leur conception devra être guidée par la démarche de transition écologique et énergétique engagée par Brest métropole, et décliner en particulier les enjeux urbains suivants : renforcement de la trame verte urbaine, gestion intégrée des eaux de pluie, approvisionnement énergétique performant, création/intégration d'espaces végétalisés et de mise en culture (jardin potager partagé), innovation des modes de construction (économie circulaire, matériaux biosourcés…), etc…

Cette première expérimentation est destinée à être répliquée dans une logique d'évaluation et d'essaimage des solutions urbaines, techniques et méthodologiques innovantes garantissant la qualité de vie des résidents.

4.2. Projet Centre Reconstruit

Brest métropole a entrepris de dessiner l'avenir du cœur de la métropole brestoise pour les vingt prochaines années en engageant la démarche « Cœur de métropole » menée depuis 2018. Le plan guide « Brest 2040, Ville Paysage en transition » finalisé en 2020 est devenu un document de référence pour poursuivre la transition sociale, écologique et économique de ce territoire à travers plusieurs projets stratégiques permettant de développer l'attractivité du cœur de métropole.

L'un d'eux poursuit l'objectif de « mieux habiter le cœur de métropole » et a pour objet la transformation et l'adaptation du bâti et des espaces ouverts : augmenter l'attractivité résidentielle avec l'amélioration du bâti, revitaliser le centre-ville en diversifiant les fonctions urbaines, retrouver le sol pour gérer les eaux pluviales et développer la nature en ville, améliorer la qualité des espaces publics.

Avec sa stratégie nationale d'accélération « solutions pour la ville et le bâtiment innovants » de France 2030, l'État souhaite accompagner les territoires dans l'innovation et la transition des espaces urbanisés de toute nature et de toute taille. Dans cet objectif, l'État a publié en mai 2021 l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la ville durable : Habiter la France de demain ». Brest métropole choisit de présenter une candidature sur le périmètre de son centre reconstruit qui concentre de nombreuses problématiques : vieillissement du parc immobilier, fragilisation potentielle de son occupation, complexité d'intervention dans un contexte de patrimoine protégé (instauration d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), espaces publics et cœurs d'îlots très minéraux, etc. De plus, il présente la particularité d'échapper aux grands dispositifs d'intervention usuellement mobilisés pour les quartiers dégradés ou quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

L'AMI, qui prévoit une première phase d'incubation de 36 mois maximum, et une seconde phase de réalisation permettant d'amorcer des premiers travaux, constitue une opportunité unique pour aborder l'évolution de ce cœur de ville et travailler sa redynamisation.

Faits marquants en 2022
La métropole est désignée lauréate de l'AMI en mars 2022 et signe la convention de financement de la phase d'incubation avec la Banque des Territoires en octobre 2022.

Pour mener cette phase d'études pré-opérationnelles qui permettra de définir le projet de régénération urbaine, Brest métropole a confié à BMa SPL un mandat d'études pour la réalisation de missions d'architecture et d'urbanisme associés aux interventions de bureaux d'études spécialisés.
Le groupement pluridisciplinaire AIA Life Designers a ainsi été sélectionné fin 2022 afin de mener les missions suivantes jusque fin 2024 :

- Consolidation du diagnostic territorial
- Réalisation d'études techniques complémentaires
- Analyse multicritères de 10 îlots du centre reconstruit
- Élaboration du pré-programme à l'échelle d'un îlot (pour 2 îlots démonstrateurs)
- Assistance à la démarche participative dédiée.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2022 au développement durable du territoire au travers la poursuite des réflexions, en lien avec les autres services de la métropole, sur les espaces publics du cœur de métropole et des autres centralités (Lambézellec, Guipavas, Gouesnou…). Il s'agit d'identifier les marges de manœuvres de mutation des espaces publics au profit de toutes les mobilités, de la gestion des eaux, de la végétalisation des sols et ainsi préparer la transformation de nos cœurs de ville dans les années à venir.

Voici les apports de cette contribution au développement durable du territoire :

• Volet social Attention portée au partage de l'espace public pour tous (piétons, cycles, automobilistes) et en toute sécurité.	• Volet environnemental Réduction des espaces imperméabilisés Renaturation des cœurs de ville Gestion de l'eau
• Volet économique Attention portée au maintien de l'attractivité économique et résidentielle	• Volet gouvernance Concertation/Implication habitants, élus et services des collectivités.

EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

D'une manière générale, une attention particulière est portée sur l'approche inclusive et égalitaire des projets d'aménagement et en particulier sur les espaces publics.

Sur ce sujet, la réflexion s'est poursuivie en 2022 avec la mission Développement Social Urbain avec notamment :

- La réalisation et le partage d'un diagnostic sur les usages genrés sur le square Kennedy à Brest qui est intégré au périmètre d'études du projet Gare
- La participation d'un agent à la formation « mise en œuvre de projets égalitaires » de novembre 2022 et une restitution à l'échelle de la direction. Les objectifs de la formation étaient les suivants :
  - Avoir un aperçu des inégalités femmes-hommes par sphère (domestique, travail, politique…) et comprendre la façon dont elles s'imbriquent et se reproduisent ;
  - Prendre conscience de l'influence de notre genre sur nos représentations et nos pratiques professionnelles ;
  - Prêter attention à l'égalité femmes-hommes dans la prise de parole publique et dans la communication ;
  - Mesurer l'importance des violences faites aux femmes et saisir leur caractère systémique ;
  - Découvrir l'approche intégrée et ses outils (diagnostic et budget genrés) ;
  - Prendre conscience des usages différenciés de l'espace public selon le genre et découvrir une méthode permettant de les appréhender;
  - Analyser ses propres projets à la lumière du genre en vue de leur donner une dimension égalitaire.

DIRECTION DES DYNAMIQUES URBAINES

MISSIONS

- Elaborer, coordonner et accompagner la mise en œuvre du projet urbain global de Brest métropole en assurant la cohérence d'ensemble et l'approche transversale des territoires.
- Assurer l'accueil et l'accompagnement des usagers et des porteurs de projets privés, dans une culture d'urbanisme de projet.
- Promouvoir la qualité architecturale et la valorisation du patrimoine.
- Traiter les contentieux : de la médiation préalable à la répression des infractions
- Réaliser une instruction réglementaire et qualitative de tout type d'autorisation d'urbanisme, au service de la qualité et du développement urbain.
- Développer et entretenir une infrastructure de données géographiques locales et en développer les usages au service du Pays de Brest et de Brest métropole.
- Concevoir et mettre en œuvre la stratégie foncière et sa déclinaison en plan d'actions au service du projet urbain
- Assurer les acquisitions et cessions foncières nécessaires aux activités et compétences de Brest métropole et de la Ville de Brest, ainsi qu'à la mise en œuvre du projet urbain.

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

La direction se compose de 53 personnes réparties au sein d'une équipe de direction et cinq services :

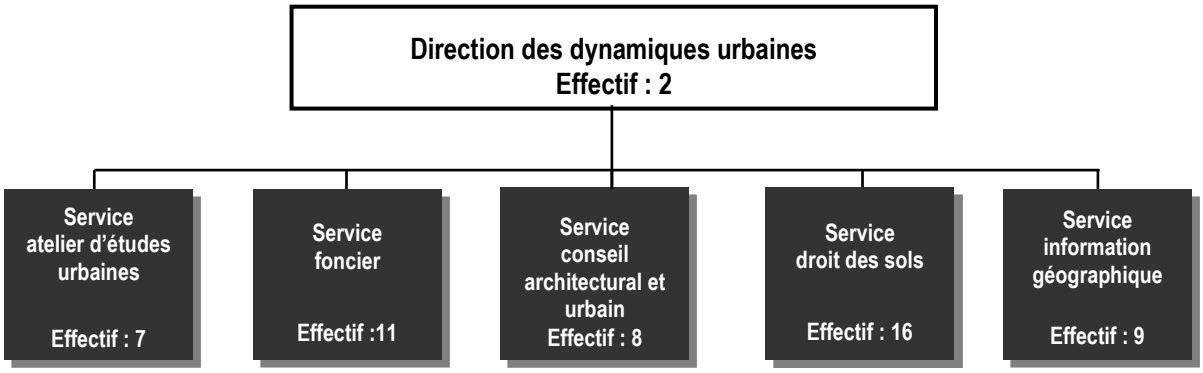

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Elaborer, coordonner et accompagner la mise en œuvre du projet urbain global de Brest métropole en assurant la cohérence d'ensemble et l'approche transversale des territoires

Schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest

A peine la dernière révision du SCoT approuvée par le comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest le 19 décembre 2018, une nouvelle procédure a été prescrite le 30 avril 2019, avec objectif principal d'élargir le périmètre du SCoT au territoire de la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay.

Initialement envisagée dans cette optique d'agrandissement rapide de la couverture du SCoT, la procédure s'engage désormais dans une refonte complète de son contenu, avec actualisation des évolutions du contexte réglementaire (notamment les ordonnances sur la simplification de la hiérarchie des normes et la modernisation du schéma de cohérence territoriale parues le 17 juin 2020 en application de la loi ELAN du 23 novembre 2018) qui en ont modifié le contenu, notamment sur le volet littoral.

Le contexte législatif a de nouveau fortement évolué au cours de l'année passée avec la promulgation de la Loi Climat et Résilience le 22 août 2021, ce texte fixant notamment l'objectif de « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050 et ayant des conséquences importantes dans le domaine de la planification. La révision du SCoT sera donc l'occasion d'adapter

le document afin de le mettre en conformité avec le droit en vigueur et de le rendre compatible avec les nouveaux documents auxquels il doit se référer (SRADDET notamment).

Le comité de pilotage du SCoT a validé le parti pris d'une révision se déroulant sur la durée du mandat, avec un objectif d'approbation fin 2025. Après l'élaboration du diagnostic en 2021 et début 2022, la phase d'élaboration du projet d'aménagement stratégique est actuellement en cours. Les études vont se poursuivre au cours de l'année 2023 et plusieurs chantiers seront poursuivis (notamment sur les notions de compensation/renaturation, les gisements de renouvellement urbain, les risques littoraux…).

La direction coordonne et participe aux instances de pilotage de la procédure, en assurant la liaison avec les référents des différents volets thématiques du futur document cadre stratégique pour le développement du Pôle métropolitain du Pays.

Plan local d'urbanisme

Le conseil de communauté, dans sa séance du 20 janvier 2014, a approuvé le PLU facteur 4, plan local d'urbanisme intercommunal qui tient lieu de plan de déplacements urbains, de programme local de l'habitat, articulé avec le plan climat-énergie territorial.

Le plan local d'urbanisme est le document de synthèse des choix d'aménagement et de développement de Brest métropole. Il est à la fois :

- un outil de mise en cohérence des politiques locales : urbanisme, habitat, mobilité, environnement… ;
- un outil de planification et de prospective qui prévoit et organise le développement de la métropole au sein du Pays de Brest ;
- un outil de protection et de mise en valeur du territoire qui prend en compte les enjeux liés à l'environnement agricole, naturel et urbain et assure leur valorisation et/ou leur protection réglementaire ;
- un outil de gestion de l'usage des sols (droit à construire) : il concerne toutes les parcelles, qu'elles soient privées ou publiques.

Le PLU, un document vivant et évolutif

Le PLU est un document vivant et évolutif, au service d'un urbanisme de projet. Il fait régulièrement l'objet de procédures d'évolution destinées à prendre en compte l'avancement des réflexions et des études menées sur le territoire de la métropole, accompagner les projets et procéder aux ajustements rédactionnels réglementaires nécessaires.

Deux procédures d'évolution du PLU ont été adoptées en 2022, une modification de droit commun (n°7) et une modification simplifiée (n°3) :

- Menée au cours de l'année 2021, la procédure relative à la modification de droit commun n°7 du PLU a été approuvée en Conseil de la métropole le 25 mars 2022. Cette nouvelle modification du PLU a permis de prendre en compte l'avancée des réflexions et projets d'aménagements en cours, notamment par l'ouverture à l'urbanisation de plusieurs zones.
- Une procédure de modification simplifiée n°3 a été conduite au second semestre 2022 afin de procéder à la rectification d'erreurs matérielles constatées dans le règlement écrit et graphique du PLU. Après avoir été tenu à la disposition du public pendant un mois, le projet a été approuvé par le Conseil de la métropole le 9 décembre 2022.

Par ailleurs, une nouvelle procédure de modification de droit commun n°8 du PLU a été engagée fin 2021 et s'est poursuivie en 2022, afin de prendre en compte de nouvelles adaptations du document et d'ouvrir à l'urbanisation des secteurs sur lesquels des projets d'aménagement doivent être prochainement engagés. La concertation préalable s'est déroulée au premier semestre 2022 et le bilan en a été tiré par le Conseil de la métropole au mois de juin 2022. Le projet de modification n°8 a, par la suite, été transmis pour avis à l'autorité environnementale. La procédure se poursuivra en 2023 avec une enquête publique prévue au mois de juin et une approbation à l'automne 2023.
En parallèle, une procédure de mise en compatibilité du PLU avec le projet « Mon réseau Grandit » a également été menée en 2022, des adaptations ponctuelles réglementaires étant nécessaires pour mener à bien ce projet. Cette procédure sera finalisée courant 2023.

De plus, deux autres procédures de mise en compatibilité du PLU (Froutven et Ty Ar Menez) ont été lancées en 2022.

Par ailleurs, des réflexions se sont poursuivies sur les scénarios d'évolution du PLU à moyen terme, en lien avec les nouvelles dispositions de la loi Climat et résilience.

Règlement local de publicité

Le règlement local de publicité (RLP) est un document adaptant, aux conditions locales, les règles nationales qui encadrent les dispositifs publicitaires, de pré-enseignes et d'enseignes, prévues par le code de l'environnement, afin de répondre aux enjeux de protection de l'environnement et du cadre de vie.
Approuvé par le Conseil de la métropole le 6 décembre 2019, le règlement local de publicité s'appliquait à l'installation de nouveaux dispositifs publicitaires dès son entrée en vigueur. En revanche, les dispositifs de publicité préexistants disposaient d'un délai de 2 ans pour être mis en compatibilité, soit jusqu'en décembre 2021 (les enseignes disposent d'un délai de 6 ans à compter de l'entrée en vigueur du règlement). Depuis 2021, les afficheurs ont été contraints de démonter les panneaux trop grands au regard de la nouvelle règlementation (passage de 12 m² à 8 m²) ou situés sur des secteurs où ils ne sont plus autorisés. En 2022, cette mise en compatibilité des dispositifs existants avec la réglementation et la mise en œuvre du nouveau RLP ont fait l'objet d'une réunion de bilan entre les communes et Brest métropole.

Par ailleurs, la société d'affichage numérique dont le recours en annulation du RLP avait été rejeté en décembre 2021 par le tribunal administratif de Rennes a interjeté appel de cette décision en février 2022 devant la cour administrative d'appel de Nantes. L'instruction a été close au second semestre 2022 et un nouveau jugement devrait être rendu courant 2023.

Etudes urbaines

Les études urbaines conduites au sein de la direction combinent les approches stratégiques à grande échelle et à long terme, les approches sectorielles à moyen terme et les études pré-opérationnelles. Dans la continuité de ce qui a été engagé en 2021, la priorité de 2022 a porté sur des études relatives à des secteurs ou des problématiques complexes de renouvellement urbain dans une logique de projet urbain partagé, dans la poursuite de l'objectif prioritaire du PLU et de ce qui avait été amorcé au cours des années précédentes.
A ce titre, plusieurs études ont été poursuivies en 2022 :

- Guide des espaces publics du cœur de métropole

Le plan guide Brest 2040 ville paysage en transition, adopté en 2019, poursuit sa progression avec des approfondissements portant sur plusieurs secteurs ou thématiques.

Les principes énoncés dans le plan guide reposent pour une large part sur la transformation et la valorisation de l'espace public brestois. Le rôle du guide des espaces publics est d'accompagner de manière très concrète et opérationnelle tout acteur ayant un projet sur l'espace public. En 2022, un diagnostic a permis de dresser des constats sur l'utilisation et le traitement des espaces actuels ainsi qu'un certain nombre de pistes d'évolution pour viser une transition des espaces. Parallèlement, le diagnostic propose aussi la construction des « typologies », ces grandes familles d'espaces, pour lesquelles le guide proposera des recommandations d'aménagements. Ces typologies regroupent, d'une part, les espaces emblématiques et, d'autre part, ceux du quotidien, en cherchant à prendre en compte les spécificités des différents quartiers et ambiances du cœur de métropole.

Le travail sur le guide des espaces publics se poursuivra et sera finalisé en 2023. Il consistera à définir les principes d'aménagement pour chacune des typologies, principes qui serviront de base à la conception des projets d'espaces publics pour les directions opérationnelles.

Les typologies retenues pour le guide des espaces publics

- Etude urbaine du vallon de Kerinou

Faisant suite à l'adoption en 2019 du plan guide Brest 2040 ville paysage en transition, l'étude urbaine sur le vallon de Kerinou vise à affiner les orientations du plan guide sur un périmètre plus restreint, et a précisé localement la mise en œuvre des grands principes posés par le plan guide : mettre en valeur la corniche, développer le système métropolitain de parcs et engager le grand projet diffus d'habitabilité (des stratégies pour mieux habiter le cœur de métropole).

En 2022, l'essentiel du travail a été de formuler des pistes de projet qui répondent à deux défis majeurs : la réduction du risque d'inondation et l'amélioration du cadre de vie. D'abord sous la forme de scénarios puis de faisabilités avancées sur des sites stratégiques, le projet est maintenant suffisamment abouti pour établir une vision claire de la transformation souhaitée à terme pour le vallon de Kerinou et proposer un tableau de bord fixant à la fois les actions à mener et leur temporalité.

Parmi les sujets traités par le projet, citons tout particulièrement le volet « gestion de l'eau » qui propose notamment de :

- Réduire le risque d'inondation : infiltration en amont, stockage dans des lieux maitrisés et « parcours guidé » de l'eau en fond de vallon
- Préserver le milieu naturel : intégration complète du projet MEDISA (bassin enterré et déconnexion) concernant l'obligation de limitation des rejets pollués dans le milieu naturel
- Renaturer : remise en surface des eaux de source : qualité du cadre de vie, biodiversité, atténuation/adaptation au changement climatique

Concernant le cadre de vie et la qualité des espaces publics, les avancées principales sont les suivantes :

- Réorganisation du cœur de Kerinou/secteur des Halles et opérations sur habitat dégradé (OPAH-RU – étude Lambézellec-Kerinou)
- Continuité cyclo-piétonne : entre le centre bourg et le centre reconstruit
- Refonte des entrées du jardin Rosenbaum (dont nouvelle connexion avec les halles de Kerinou)
- Création du « parc des fortifications » avec hypothèses de relocalisation du gymnase Sainte-Anne
- Mise en valeur de la corniche : sur les coteaux et le site du campus du Bouguen notamment
- A terme, renaturation du fond de Penfeld

L'étude a ainsi permis de révéler les qualités paysagères et patrimoniales de ce vallon caractéristique de la géographie brestoise.

Ces axes de projet permettent de répondre à tous les enjeux identifiés en phase diagnostic et préparent efficacement les phases à venir : recherche de financement facilitée (appel à projet de renaturation…), instruction des DIA, alimentation du futur PLU (zonages, OAP…), complémentarité avec les projets voisins (étude Lambézellec-Kerinou, tramway, NPNRU Bellevue…).

Enfin, les élus ont salué ce projet qui en 2 ans a permis de passer d'un espace de transit et fonctionnel, interface entre deux quartiers sans vision urbaine et paysagère, à un projet de parc urbain développé à l'échelle du vallon et construit progressivement autour de thèmes qui se renforcent mutuellement : gestion de l'eau, renaturation, mobilités actives, paysage, équipements, patrimoines…

- Etude grand angle à Gouesnou :

La ville de Gouesnou prévoit d'organiser l'aménagement urbain du territoire communal dans les prochaines années, en s'appuyant sur une vision globale du développement, en s'attachant à renforcer le rôle du centre-ville et en disposant d'un accompagnement spécifique sur les problématiques liées au renouvellement urbain.

Une démarche d'étude associant la ville de Gouesnou, Brest métropole et ses partenaires (ADEUPa et Bma) initiée en 2021 s'est poursuivie en 2022 et sera finalisée dans les prochains mois.

La réflexion menée en tenant compte du contexte et des enjeux métropolitains, vise, d'une part, à organiser et structurer les aménagements futurs à l'échelle communale, et, d'autre part, à approfondir les potentialités de renouvellement urbain présentes dans le centre-ville. L'étude intègre également les enjeux environnementaux actuels liés au changement

climatique conduisant à engager rapidement la transition sur de nombreux sujets. Cette démarche d'étude qui se veut à la fois anticipatrice et pragmatique comprend donc trois volets distincts qui sont développés en s'appuyant sur une gouvernance renouvelée associant la commune de Gouesnou, Brest métropole et ses partenaires (ADEUPa et Bma).

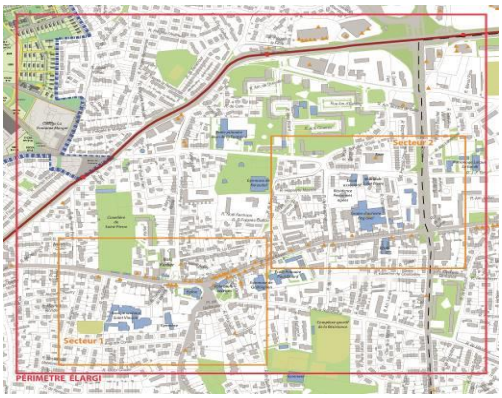

Le bilan grand angle a permis de balayer de façon approfondie de nombreuses thématiques. Des orientations pour le développement futur de la commune ont ensuite été esquissées. La démarche s'est poursuivie avec un focus porté sur le thème du renouvellement urbain en centre-ville (inventaire du foncier potentiel pour des projets de renouvellement urbain dans le bourg, faisabilités urbaines et pré-bilan financiers sur 4 îlots prioritaires de renouvellement urbain dans le centre-ville).

La troisième phase de l'étude portera sur les secteurs d'extension urbaine de Gouesnou (secteurs de Kerlédan/Le Lantel et du Crann), avec pour objectif de préciser les vocations et les orientations d'aménagement sur ces deux secteurs stratégiques pour le développement communal.
Cette démarche d'étude intégrée qui aborde différentes échelles de projet (de l'échelle communale du plan guide à l'échelle des îlots de renouvellement urbain) cherche à garantir une cohérence et une continuité entre la phase amont des projets urbains et leur réalisation opérationnelle.

- Etude sur le développement de nouvelles zones d'activités économiques au nord-est de la métropole

Suite à la réflexion menée en 2020 sur le bilan des consommations foncières et les besoins futurs en foncier pour le développement de la métropole, la tension pressentie sur le foncier économique disponible à moyen terme pour l'accueil d'entreprises à vocation industrielle et artisanale, a été confirmée. Une première approche prospective a donc été réalisée afin d'identifier quels pourraient être les sites potentiels permettant de développer des zones d'activités dans le secteur Nord-est de la métropole. Au-delà de l'analyse des sites potentiels à vocation économique, un premier examen des conditions de mise en œuvre opérationnelle a été réalisé pour les sites jugés les plus favorables à l'aménagement de zones d'activités futures, de façon à pouvoir concrétiser rapidement l'aménagement et la commercialisation de nouveaux espaces économiques dans le secteur Nord-Est et être ainsi en capacité de répondre à la demande soutenue des entreprises. Constituant une première phase de la démarche, cette réflexion a permis de dégager quelques sites prioritaires pour le développement de futures zones d'activités économiques dans le quadrant Nord-est de la métropole. Les études doivent à présent être poursuivies pour évaluer plus finement les questions environnementales et agricoles de façon à anticiper et préparer les futurs aménagements dans un contexte général de réduction des consommations foncières. Les premières conclusions de cette étude ont trouvé une traduction dans le document de planification : le PLU a en effet été adapté dans le cadre de la procédure de modification n°8, afin d'ouvrir à l'urbanisation le secteur prioritaire de Saint Thudon II et de confirmer la vocation économique des sites de Quélarnou et Kernoas localisés au Nord-Est de la métropole.

- Zones à urbaniser et zéro artificialisation nette

En 2021, la loi « Climat et résilience » marque un nouveau paradigme dans l'aménagement urbain. En effet, à l'horizon 2050, les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ne pourront plus être urbanisés pour respecter le zéro artificialisation nette (ZAN) des sols. Charge aux puissances publiques d'anticiper cette échéance en adaptant leur stratégie.
Dans un premier temps, la direction a été associée au recettage des données transmises par l'ADEUPa et relatives au mode d'occupation des sols (MOS) sur le territoire de Brest métropole. Ce travail doit être utilisé pour le calcul de la consommation foncière de la collectivité entre 2011 et 2021.
D'autre part, il a été réalisé un tour d'horizon des zones à urbaniser règlementairement classées en secteur 1 AU et 2AU du PLU dans la version approuvée le 25 mars 2022. Les chefs de projet de la direction de l'Aménagement et des Equipements Métropolitains ont été consultés pour constituer le cœur de ce bilan et consolider le « tableau de bord des zones d'aménagement en extension urbaine ». Cet outil, utile à de nombreux services, fournira une évaluation, année après année, de la consommation foncière par les opérations d'aménagement et permettra d'apprécier le rythme de l'extension urbaine au regard des objectifs fixés par la Loi Climat et Résilience. Pour simplifier sa lecture, un atlas cartographique a été imprimé présentant l'état d'avancement des projets, l'échéance prévisionnelle d'urbanisation, les propriétés foncières et le mode d'occupation du sol.

- Etude urbaine préalable de deux secteurs du quartier de Saint Pierre

Suite à diverses réflexions et au vu des projets potentiels de renouvellement urbain identifiés sur **le quartier de Saint Pierre**, il a été décidé de lancer **une étude urbaine préalable sur ce quartier dans le cadre d'une méthodologie plus globale et transversale avec les services de Brest métropole.** Cette étude sera engagée début 2023 pour une finalisation en fin d'année 2023.

L'étude s'inscrit dans le contexte général d'amplification du renouvellement urbain voué à s'intensifier au vu des problématiques sociétales et environnementales. Cette étude permettra de tester, d'étudier et de proposer de nouvelles perspectives du vivre ensemble de demain en fonction des différents enjeux sociétaux majeurs auxquels les collectivités doivent faire face (climat, économie du foncier, énergie, biodiversité, ressources…). L'étude enrichira, donc, la stratégie globale et transversale visant un développement qualitatif à court/moyen et long termes du quartier de Saint-Pierre.

Focalisée sur deux secteurs polarisants de Saint-Pierre, cette étude viendra alimenter une vision urbaine plus globale et stratégique sur l'ensemble du territoire du quartier Saint-Pierre, qui sera notamment, développée dans le cadre de la prochaine révision du PLU.

Les deux secteurs de projet identifiés font l'objet, déjà, de plusieurs réflexions depuis quelques années, car ils se situent au cœur historique de Saint-Pierre, et suscitent des intérêts fonciers et immobiliers. Afin de construire une vision urbaine d'ensemble cohérente qui répondent aux multiples enjeux de la collectivité, il est opportun d'orienter et de cadrer les porteurs de projets par cette étude urbaine préalable.

- Etude urbaine et commerciale préalable de Plouzané (Castel Névez)

Suite à des échanges avec la commune de Plouzané en 2022, la fin d'année a fait l'objet de réflexions quant à la mise en place d'une étude urbaine et commerciale sur une des polarités de Plouzané, Castel Névez. Le lancement de l'étude est prévu au cours du second trimestre 2023 pour une finalisation en fin d'année 2023.

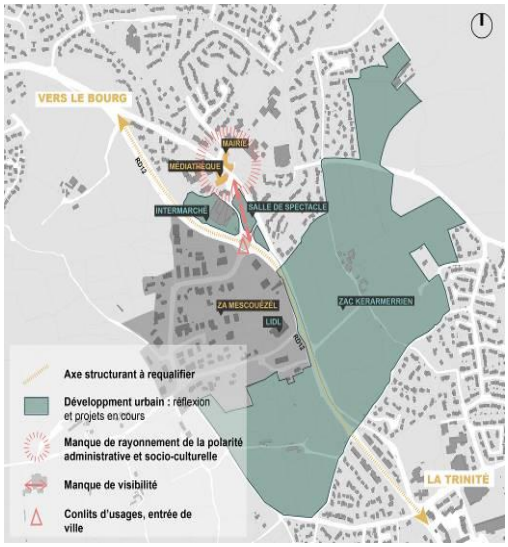

L'étude portera sur **la centralité de Castel Névez,** polarité en pleine mutation par la concentration de projets et de réflexions de restructuration sur ce secteur de Plouzané, à court terme. De multiples projets/réflexions identifiés créent, dorénavant, de nouveaux enjeux et opportunités de développement de la centralité de Castel Névez.

Au vu des projets et problématiques identifiés, Castel Névez va, ainsi, devenir une centralité plus polarisante et structurante pour la commune dans les années à venir. L'objectif de l'étude est de proposer **des orientations urbaines et commerciales** pour structurer le développement et le devenir de la centralité de Castel Névez à moyen et long termes.

- Etude sur l'armature verte urbaine

Brest est une ville dont la composante « Nature et paysage » est à révéler et à faire découvrir. C'est la raison pour laquelle la nature en ville est un sujet qui doit être travaillé en parallèle à celui du renouvellement urbain pour fabriquer la ville durable et désirable de demain.

Une étude conduite avec l'ADEUPa a donc été engagée pour poursuivre la réflexion amorcée dans le cadre du PLU Facteur 4 sur l'Armature Verte Urbaine. L'objectif est de produire un plan guide partagé sous forme d'atlas, dédié à la mise en réseau de la nature à Brest métropole, qui, accordé à une stratégie de mise en œuvre (identification des espaces à préserver, restaurer/mettre en valeur, voire à créer), facilitera les arbitrages tant en matière de gestion que d'aménagement. Le travail sera poursuivi en 2023 pour aboutir à une spatialisation de l'AVU à l'échelle de la métropole et préciser les principes de cette armature verte sur quelques secteurs présentant des enjeux particuliers.

- Le suivi et l'accompagnement d'études et de projets portés par des services techniques et opérationnels

Au-delà des études pilotées en direct, le service est régulièrement mobilisé pour suivre et contribuer à l'accompagnement de divers projets conduits par les services opérationnels de la métropole. La capacité à proposer une vision large, à dégager les principaux enjeux urbains et paysagers, à apporter des éléments de contexte territorial ou réglementaire est régulièrement sollicitée par d'autres directions pour alimenter leur travail : réaménagement de rues, d'espaces publics ou d'espaces verts, projet d'ensemble de logements, nouvelles lignes de transport collectif en site propre…. La direction participe ainsi à la mise en œuvre de projets qualitatifs et contribue à assurer la cohérence d'ensemble du projet urbain métropolitain.

Assurer l'accueil et l'accompagnement des usagers et des porteurs de projets privés, dans une culture d'urbanisme de projet

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) : une première en France

Brest métropole est la première collectivité de France à avoir mis en œuvre de bout en bout (du dépôt à la notification) la dématérialisation des autorisations d'urbanisme. L'obligation au niveau national étant entrée en vigueur au 1er janvier 2022, la collectivité a été sollicitée pour partager son expérience auprès de nombreuses collectivités et EPCI, notamment fin 2022 par Rennes métropole.

Forte d'avoir ouvert dès novembre 2019 le dépôt en ligne et la signature électronique aux DIA, puis en avril 2020 aux autres formalités en matière d'urbanisme via un guichet unique permettant le dépôt des dossiers de façon dématérialisée, et enfin en 2021 la finalisation du processus, notamment de signature et de notification électronique, l'année 2022 a été la première année de stabilisation de ces évolutions et des pratiques.

La sensibilisation et l'accompagnement des différents acteurs, particuliers et professionnels, par l'équipe d'accueil du conseil architectural et urbain permet d'atteindre un très bon niveau de dossiers déposés en ligne, une tendance en constante progression :

Sur la métropole, 66% des demandes d'urbanisme (hors CU-a) ont été déposés en ligne en 2022 (pour 55% en 2021).
Ce chiffre s'élève à 77% sur Brest (pour 70% en 2021).

Une année de stabilisation des transactions immobilières dans un contexte international perturbé

L'année 2022 marque une stabilisation, suite à une année 2021 exceptionnelle, quant à la quantité de Déclarations d'intentions d'aliéner.
Le marché de l'immobilier se stabilise en 2022 pour revenir à des niveaux légèrement inférieurs à 2020, comme en témoigne également le nombre de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) qui connait une décrue de 9,6% pour la métropole.
La part de dématérialisation pour les DIA (94%) marque désormais une pratique très forte et appropriée par la profession.

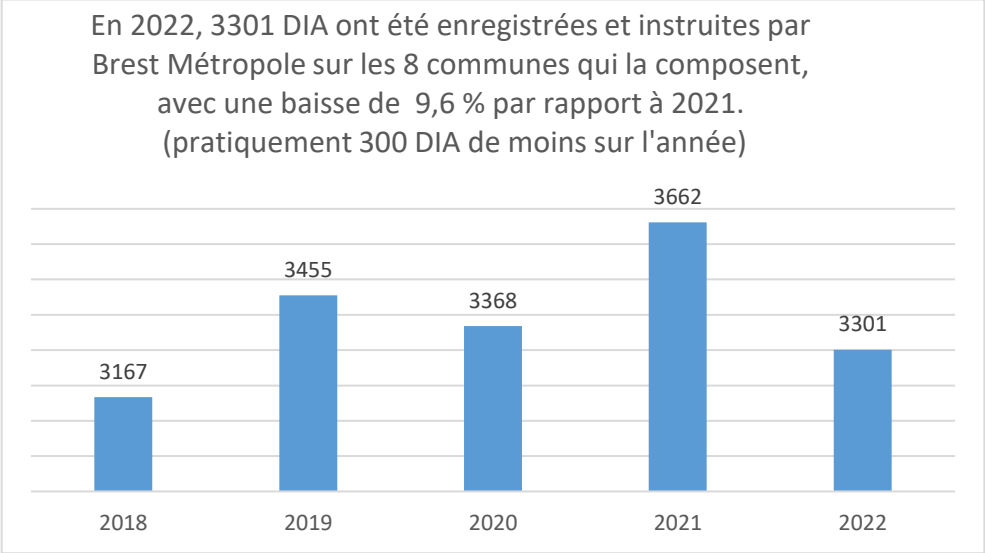

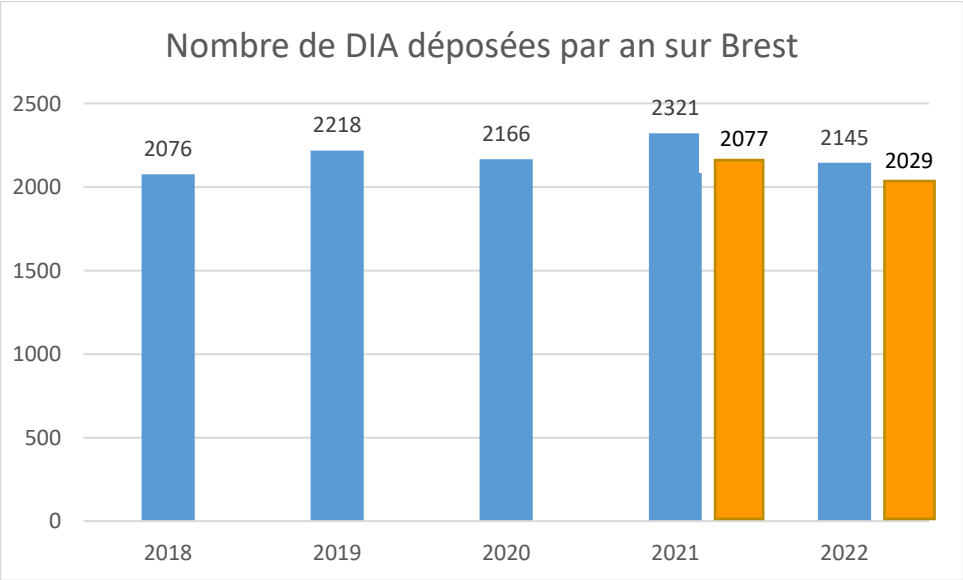

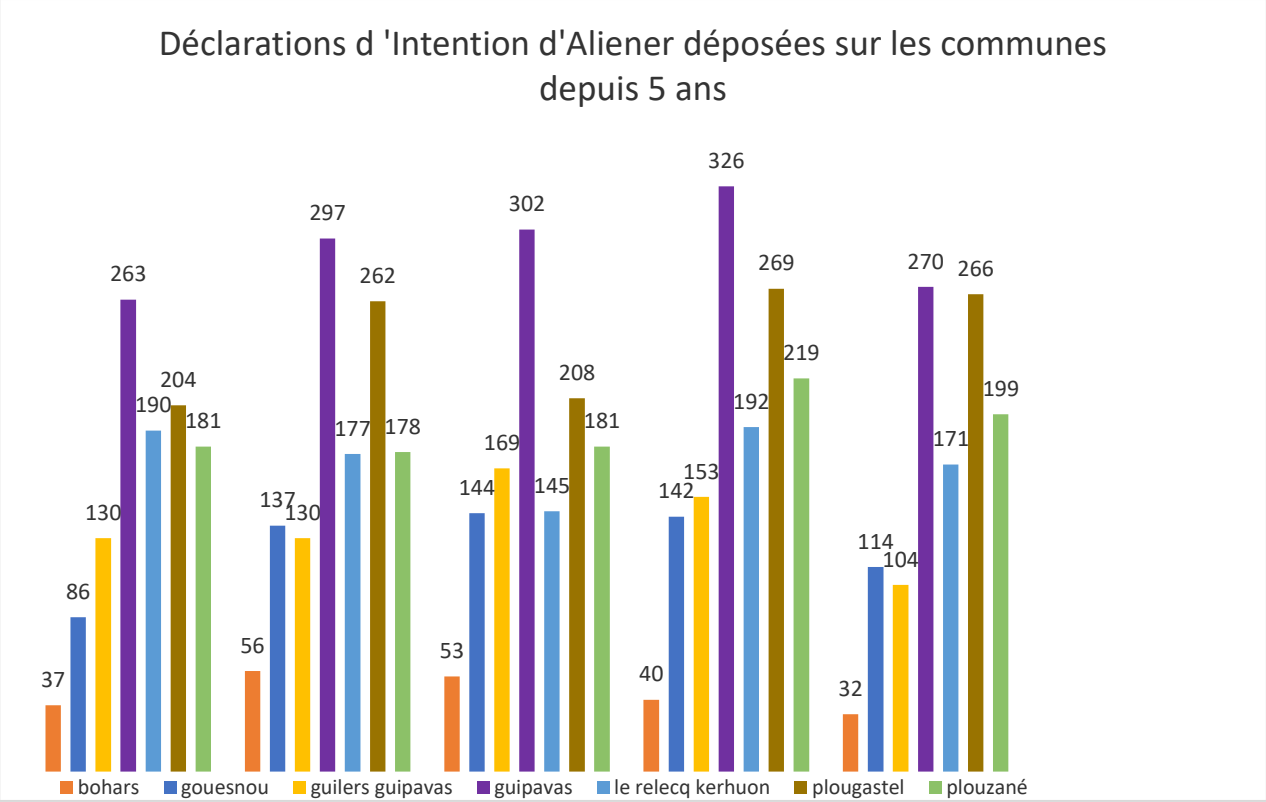

2022 reste dynamique pour les certificats de simple information (CUa). En 2022, 3103 CU a) ont été délivrés pour Brest, soit 3.2 % de plus qu'en 2021, sur le territoire de la Ville de Brest.

Une forte montée en puissance de l'accompagnement des porteurs de projet en amont des procédures d'urbanisme : un bilan très positif, une méthodologie qui évolue, une culture collective de l'urbanisme de projet qui se met en place

Une structuration de l'accompagnement des avant-projets dans le diffus pour un urbanisme de projet : afin d'assurer une vision cohérente, partagée et qualitative de la densification urbaine avec les porteurs de projets, le conseil architectural et urbain a structuré un accompagnement des avant-projets en amont des procédures :
- pour faciliter la compréhension et les attentes du PLU : règlement, OAP, annexes…,
- pour assurer une production de qualité sur les aspects urbains, paysagers et architecturaux (couture urbaine),
- pour éviter des refus au stade des permis de construire et d'aménager et pour sécuriser les projets.

Il permet d'assurer la convergence des projets particuliers avec le projet urbain collectif et constitue un outil de mise en œuvre de l'urbanisme de projet du PLU facteur 4.

Il s'agit d'une porte d'entrée unique et facilitatrice des porteurs de projet. La méthodologie d'accompagnement mise en place en 2020 a été confortée et appropriée par les professionnels du territoire, offrant un service comprenant un suivi global de l'avant-projet, aux différentes étapes du projet, permettant de sécuriser le projet sur le plan de sa qualité urbaine, architecturale et paysagère et donc règlementaire.

- un lien avec l'architecte des bâtiments de France (ABF)
- un lien avec l'équipe du Droit des sols avant et après dépôt PC/PA
- une validation politique en amont des procédures

Un bilan a été tiré, permettant de constater :
- Un gain pour l'équipe
  → Dialogue complet, plus transversal, plus structuré : enrichissant pour l'équipe, donne du sens.
  → Meilleure efficacité de notre intervention.
  → Echanges fructueux avec les élues : renforce notre action, sa légitimité.
  → Anticipation des contentieux. Meilleure capacité à mener une médiation.
- Un gain pour les services de la métropole
  → Une meilleure anticipation des contraintes, une instruction facilitée (objectif poursuivi)
  → Des temps de dialogues transversaux
- Un gain pour les porteurs de projets
  → Des retours positifs
  → Une meilleure anticipation des risques
  → Une meilleure qualité de projet

En 2022, **26** avant-projets ont été accompagnés selon ces modalités.

Le lancement d'une démarche de charte d'engagements et de méthodologie de travail partenarial pour la qualité urbaine et l'acceptabilité sociale des opérations immobilières réalisées dans le diffus : « Regards croisés sur la construction dans nos quartiers »

La tension sur le marché du logement s'accroit depuis quelques années sur le territoire de la métropole, en témoigne le nombre important de demandes non satisfaites en matière de logement social. Pour y répondre, des opérations immobilières se réalisent dans les quartiers déjà constitués, « en densification ».

Ces opérations contribuent à répondre aux besoins avérés de nouveaux logements que le Programme Local de l'Habitat estime, depuis 2014, à 1 300 par an à l'échelle de la métropole. En effet, dans un souci d'économie d'espace et de préservation des terres agricoles et naturelles, le PLU Facteur 4 prévoit qu'une partie significative de ces logements doit être réalisée sur la ville de Brest, dans les quartiers, en reconstruisant la ville sur elle-même.

Dans ce contexte, Brest métropole a expérimenté ces deux dernières années un principe d'accompagnement des porteurs de projet dans l'objectif de la bonne mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Facteur 4, principe d'accompagnement qui a été présenté en CDDOH le 9 décembre 2020.

Consciente des enjeux sociaux, environnementaux et de qualité de vie de ses habitantes et habitants, la métropole a souhaité poursuivre et affiner ce principe d'accompagnement, en lançant, sur la ville de Brest, une démarche partenariale entre la métropole, les acteurs de l'immobilier et de la construction et un groupe d'habitants, afin de définir ensemble un cadre commun et une méthodologie pour la conception de ces opérations immobilières.

Sous forme d'ateliers associant élus, professionnels de l'immobilier et de la construction et habitants, il s'agit de questionner les méthodes de travail à tous les temps d'une opération immobilière (conception, permis de construire, chantier, fonctionnement / vie future). L'objectif est d'aboutir *in fine*, à un ensemble d'engagements regroupés sous la forme d'une charte à signer par tous les acteurs de la construction et la métropole, pour garantir la mise en œuvre de pratiques qualitatives et partagées en matière de conduite des projets de construction à Brest.

L'année 2022 a permis de lancer la démarche : après le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet « Strat&act » (75) spécialisé en concertation publique dans le domaine de l'urbanisme, le dispositif participatif a démarré à l'automne par le recrutement d'un groupe de 30 habitants volontaires pour participer aux travaux.

Ce groupe recruté majoritairement via les instances de quartier et par panel, pour assurer une diversité des profils (âge, CSP, locataires/propriétaires, réaprtition géographique), s'est réuni à 3 occasions en 2022 pour formaliser un diagnostic sur ces questions d'opérations immobilières réalisées dans les quartiers de Brest.

L'année 2023 permettra de poursuivre la démarche, notamment en élargissant les participants au monde professionnel de l'immobilier et de la construction pour aboutir à la rédaction d'une charte d'engagements à signer par les parties prenantes de ces opérations immobilières.

L'accompagnement individualisé des particuliers : une stabilisation sur le plan quantitatif, un renforcement du conseil aux usagers sur le plan qualitatif

Le conseil apporté par l'équipe du conseil architectural et urbain aux particuliers sur les plans règlementaire et architectural s'est renforcé au cours de l'année 2022.
Les demandes d'usagers en présentiel, par téléphone - et de plus en plus par mail - représentent une part importante de l'activité du service. Les évolutions de missions en lien avec la dématérialisation ont permis à l'équipe d'accueil du conseil architectural et urbain de réaliser une réelle montée en compétence et d'assurer une partie des réponses écrites aux usagers.

En 2022 :

- **Conseil téléphonique de 1er niveau & hotline des démarches en ligne** : 4 034 demandes satisfaites par téléphone via la plateforme, 4 840 au total (comprenant les appels directs vers le service).

Les appels traités par le conseil architectural et urbain représentent 10% des appels pour Brest métropole :

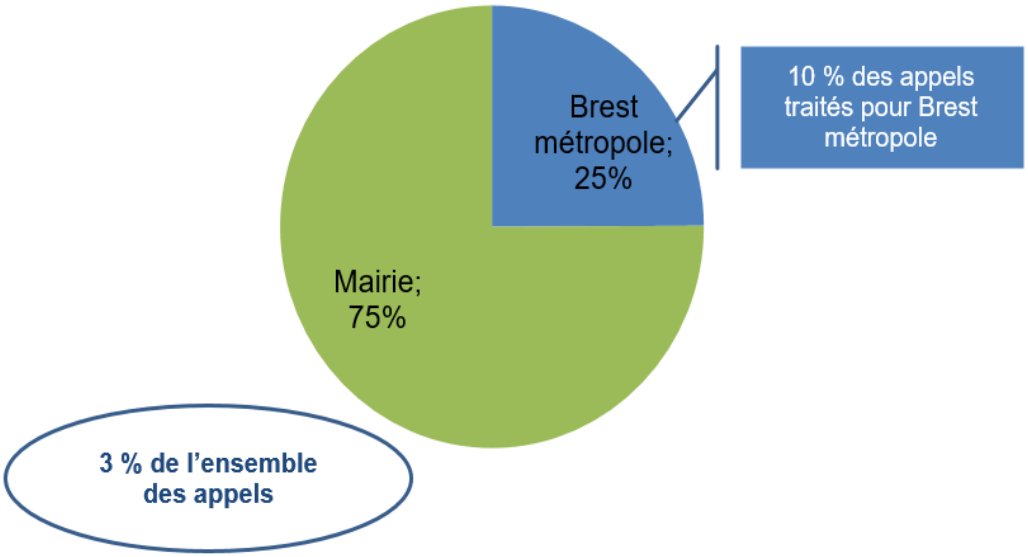

Nous constatons une baisse du nombre d'appels traités pour l'année 2022 mais avec un nombre d'appels qui reste supérieur à celui de 2019.

- Dans 28 % des appels, la plateforme d'accueil téléphonique apporte une réponse directe de 1er niveau,
- Dans 72 % des appels, le conseil architectural et urbain apporte une réponse plus experte.

4 034 appels traités en 2022

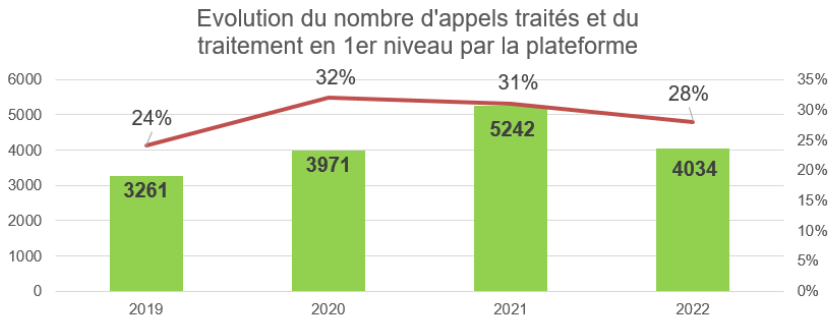

12 fiches information régulièrement mises à jour pour permettre à la plateforme téléphonique de répondre en 1er niveau :

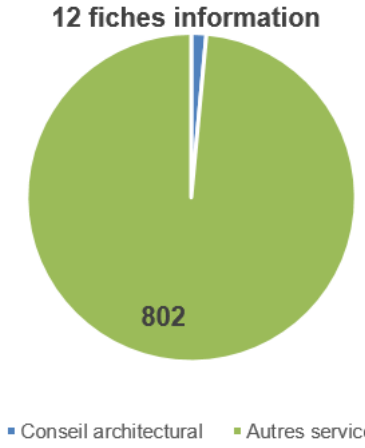

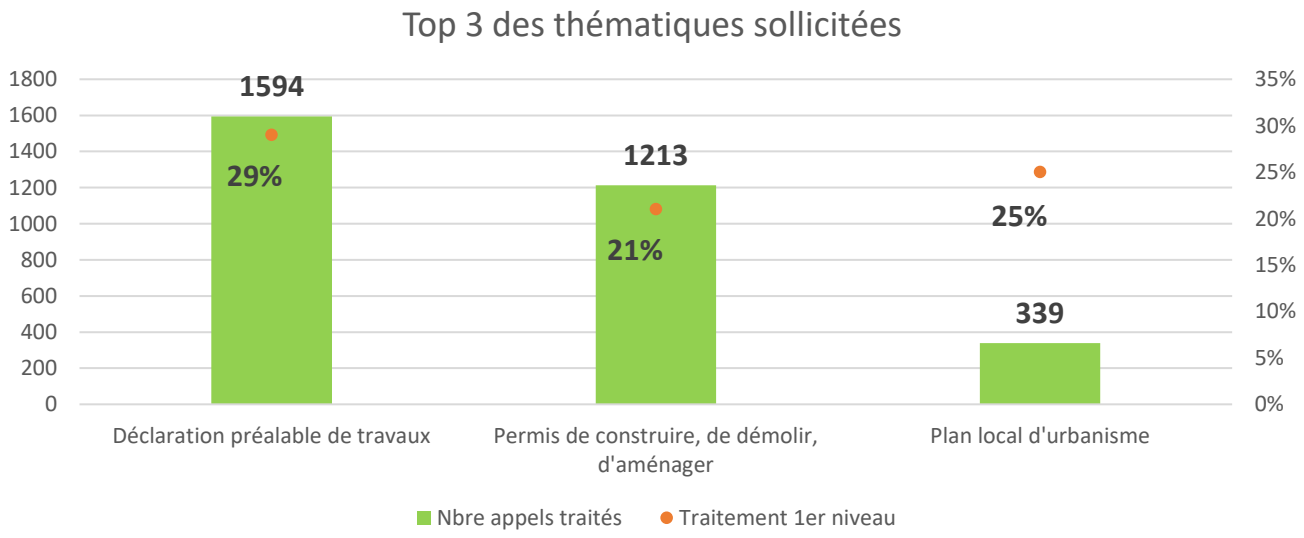

- **Développement du conseil règlementaire par mail, depuis le Covid : un service apprécié par les usagers**, sécurisant leurs démarches :

    - **Réponse de « 1er niveau »** : 1 518 demandes satisfaites par mail
    - **Réponse « Experte »** : 558 demandes satisfaites par mail

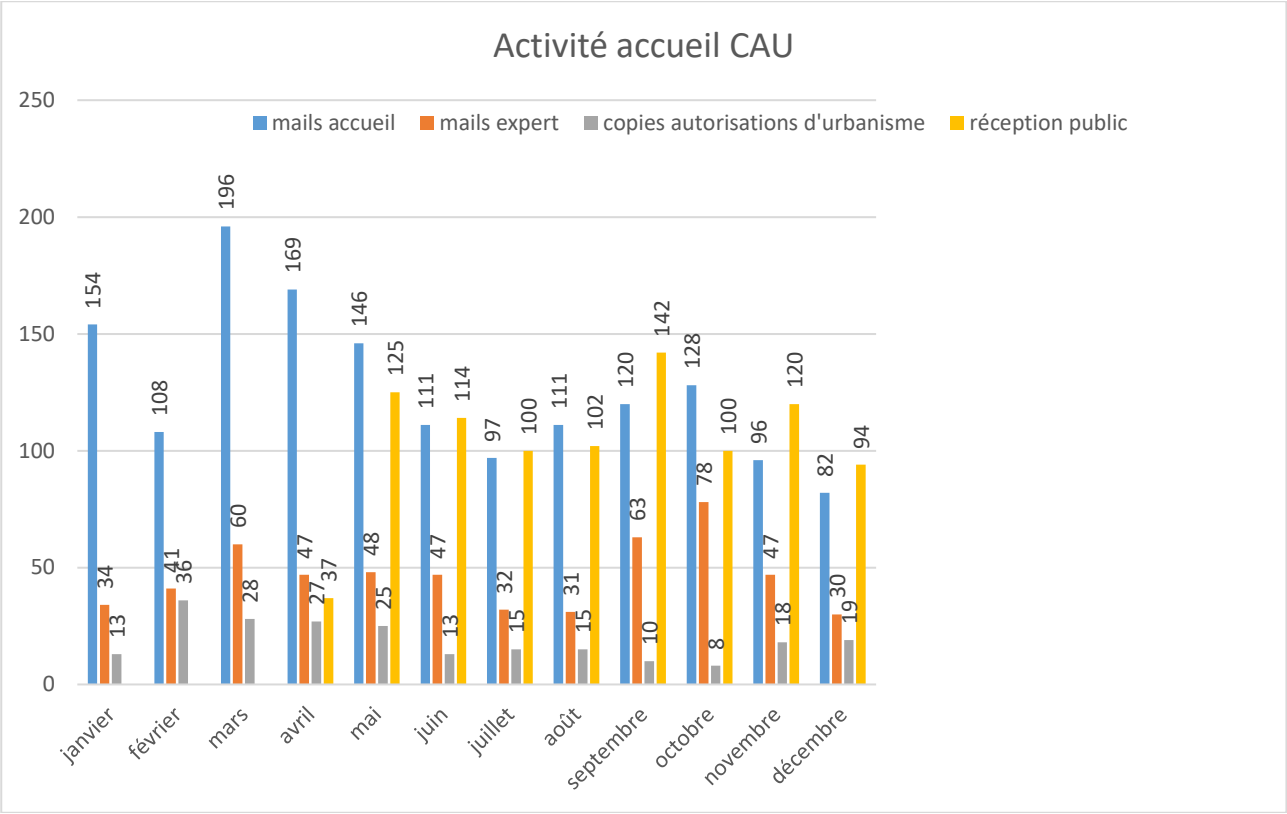

- **Conseil architectural expert** : 720 demandes satisfaites par mail et 361 rendez-vous (téléphoniques ou visio)
  - Les architectes conseil ont par ailleurs rendus 753 avis dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme et 370 avis en avant-projet.
  - Un architecte conseil a également participé à une demi-journée de jury de concours.

L'accompagnement des commerçants dans la création ou la réfection de leur commerce : des notices d'aide aux démarches mises en ligne sur Brest.fr en 2022

La création ou la réfection d'un commerce implique de réaliser un certain nombre de démarches administratives selon les modifications apportées et envisagées. L'ensemble de ces démarches peut s'avérer fastidieux mais est nécessaire au respect des obligations en matière d'urbanisme, de sécurité, d'accessibilité pour l'ouverture ou la modification de votre commerce sur le territoire de Brest métropole.

En tant que guichet unique et dans une logique de réponse adaptée à l'usager, le conseil architectural et urbain a réalisé en lien avec l'ensemble des services contributeurs du guichet unique (direction de la prévention des risques et de la tranquillité urbaine, direction de la voirie/réseaux/infrastructures, direction du développement économique et international) des notices permettant aux commerçants de mieux comprendre les démarches à effectuer. Ces notices ont pour objectif de les aider très concrètement dans la bonne constitution des dossiers en la matière : ceci afin de leur simplifier ces démarches et ainsi de limiter les situations d'infraction en matière d'urbanisme.

Ces notices ont été rendues disponibles en septembre 2021 en format papier et ont été mises en ligne sur le site Brest.fr en 2022. Elles sont une aide précieuse à l'information des commerçants pour l'accompagner dans leurs démarches.

Formation RE 2020

La RE 2020 est une réglementation qui repose sur une transformation progressive des techniques de construction, des filières industrielles et des solutions énergétiques, afin de maîtriser les coûts de construction et de garantir la montée en compétence des professionnels.

Une formation de 2 heures a été proposée en juin 2022 à l'ensemble des services concernés de la Ville et la métropole. Présentation de ses 3 axes : énergétique, environnementale, confort d'été et de ses temporalités d'exécution.

Promouvoir la qualité architecturale et la valorisation du patrimoine

Les coordinations ABF

Les coordinations avec l'architecte des bâtiments de France (ABF) se sont poursuivies en 2022 selon des modalités renouvelées suite à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme et aux adaptations testées lors de la crise sanitaire (recours à la viso pour certains RDV).

Les journées de coordination ABF permettent :

- d'examiner en moyenne 70 dossiers d'urbanisme et 10 dossiers d'enseigne, le matin
- environ 5 réunions avant-projet ou projet, l'après-midi

En 2022, 15 journées ont permis d'analyser 1 025 demandes détaillées comme suit :

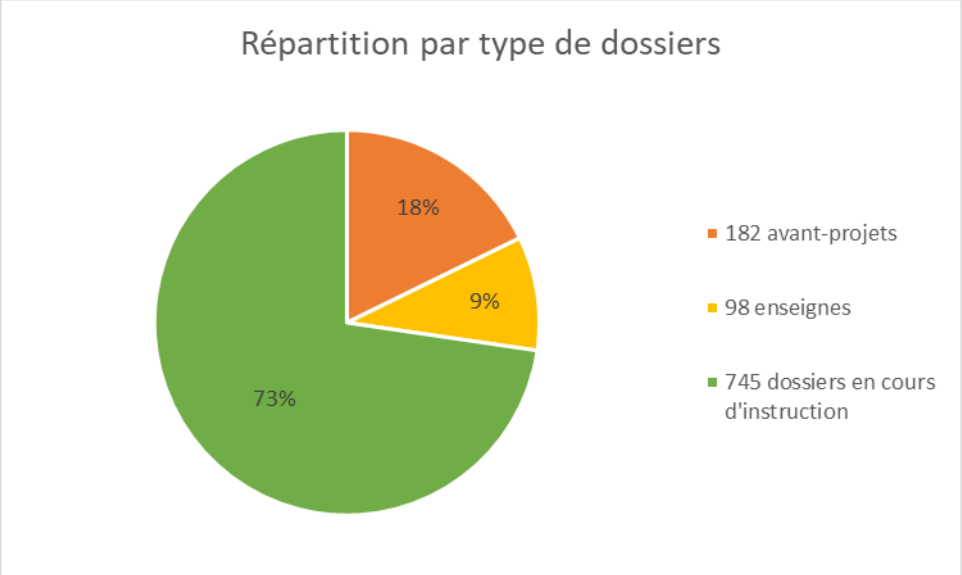

Les coordinations ont été l'occasion d'échanger en rendez-vous sur 64 projets (suite à un avis avec prescriptions ou défavorable) et avant-projets. Un projet emblématique accompagné en 2022 : la 2e ligne de tram.

La poursuite de la politique couleur : une année 2022 marquée par une forte hausse des subventions attribuées

Elément de dynamisme, la couleur est au cœur de ce qui fait l'identité d'un territoire. Bien que plusieurs initiatives aient été menées sur la métropole depuis les années 90 (campagne de ravalement, nuanciers par quartier ou par typologie, conseil couleur…), parlant de Brest, on l'imagine grise, on l'appelle « Brest la blanche », sa réalité est plus diverse et plus complexe.

En réponse à une attente forte des élus et des habitants, la direction a engagé depuis 2014 plusieurs actions visant à renouveler les modalités d'intervention de la collectivité en la matière.

Le conseil couleur, avec des permanences de la coloriste-conseil, a été poursuivi en 2022. Au total, 25 journées de permanences ont été organisées et cela a permis d'accompagner 135 particuliers ou commerçants dans leur projet de coloration.

La politique « Objectif couleur » qui permet l'accompagnement et le soutien financier des démarches collectives de coloration et les ravalements sur les linéaires stratégiques bien visibles, initiée en 2018, a été prolongée sur l'année 2022 et jusqu'à la fin du mandat. Une enveloppe de crédits de 35 000 € par an est budgétée, ce qui permet de répondre à toutes les demandes entrant dans les critères.

Ces opérations de coloration poursuivent plusieurs objectifs :

- Inciter à mettre de la couleur dans la ville, par un parti pris affirmé avec des couleurs vives en fond de façade ou sur les modénatures (détails de la façade),
- Promouvoir et accompagner les démarches collectives de coloration,
- Obtenir des effets visibles en termes de coloration en groupant les ravalements sur de petits linéaires ou à l'échelle d'une rue.

Les modalités d'intervention retenues en fonction du type d'opération sont les suivantes :

- **Subvention forfaitaire de 700 €** pour la requalification complète d'au moins une des façades visibles depuis l'espace public (ravalement ou isolation thermique par l'extérieur) réalisé par une entreprise, pour les habitations individuelles ;
- **Subvention forfaitaire de 1 400 €** pour la requalification complète d'au moins une des façades visibles depuis l'espace public (ravalement ou isolation thermique par l'extérieur) réalisé par une entreprise, dans le cas d'un bâtiment comprenant au moins deux logements ;
- **Subvention forfaitaire de 100 €** pour les propriétaires effectuant eux-mêmes leur ravalement ou pour la seule coloration d'éléments de la façade ;
- **Prime complémentaire de 100 €** par ravalement dans le cas d'une demande présentée conjointement par au moins deux propriétaires d'habitations mitoyennes.

Lancées en 2018, les démarches collectives de coloration ont connu un réel engouement. La couleur permet une réappropriation de l'espace commun par les habitants, elle permet de prendre soin de son environnement, de créer du lien entre les voisins et contribue au plaisir d'habiter un lieu auquel on s'identifie.

45 démarches collectives ont abouti depuis 2018, dont 13 nouvelles en 2022 :

- sur les rues Camille Flammarion, Albert Thomas, du Calvaire, Jules Favre, de Kermaria, de la Porte, Renoir, Maréchal Lyautey, boulevard Mouchotte, Saint Pol Roux, du Parc à Brest, rue Alexis Carrel au Relecq-Kerhuon et route de l'Auberlac'h à Plougastel-Daoulas.

Au total, **en 2022,** 40 400 € de subventions couleur ont été attribuées pour 42 ravalements ou isolations thermiques par l'extérieur dans le cadre de la politique « Objectif couleur », des chiffres en forte hausse (23 900 € de subventions couleur ont été attribuées en 2021).

Réflexions en faveur de la qualité architecturale

Le conseil architectural et urbain est en charge d'animer une politique en faveur de la qualité architecturale.

En premier lieu, le service est chargé d'animer la mise en œuvre de l'**Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)** de Brest.
A ce titre, l'année 2022 a permis de rédiger deux guides pédagogiques à destination du grand public pour expliquer les architectures classiques d'avant-guerre et les architectures de la reconstruction et formuler un certain nombre de recommandations à suivre en cas de travaux. Il s'agit d'expliciter les règles de l'AVAP en sensibilisant aux qualité architecturales de ces patrimoines assez méconnues (attention portée aux détails). Compte-tenu des contraintes budgétaires, ces documents n'ont pu être maquettés et édités en 2022 mais le travail devrait aboutir sur l'année 2023.
En matière d'animation de l'AVAP, l'année 2022 a permis des prises de contact afin d'établir la liste des membres de la commission locale de l'AVAP (CLAVAP). La composition de cette commission devait être revue suite à l'évolution du cadre règlementaire. Elle fera l'objet d'une délibération en 2023 ce qui permettra d'envisager de la réunir pour un point d'étape.

Cette première réunion permettra d'esquisser un premier bilan de la mise en œuvre de l'AVAP et des actions menées en corollaire pour une bonne application de celle-ci et une meilleure préservation du patrimoine architectural de Brest.

Au-delà de l'AVAP, l'année 2022 a permis de poursuivre les réflexions engagées en 2021, notamment sur les sujets suivants :

- **« Transition énergétique et Architecture »** : participation de l'architecte-conseil à la coalition sur les écomatériaux dans le cadre du projet européen « Tomorrow ».

- **Nouvelle règle des « cités castors »** : dans une optique de mise en valeur patrimoniale de l'histoire du mouvement « castor » et afin de faire évoluer la règle des « secteurs à l'identique » du PLU, la réflexion engagée depuis 2020 a été conduite à son terme en 2022 : elle aboutit à la proposition d''une nouvelle règle dans la modification n°8 du PLU, en remplacement de celle des « secteurs construits à l'identique ». Dénommée « cités castor », la règle permettra de clarifier les enjeux de préservation des maisons au sein des cités castor, de garantir la conservation d'une trace de cette histoire dans la morphologie de la ville tout en permettant à cet habitat d'évoluer pour correspondre aux standards actuels. A l'avenir, des actions de médiations culturelles à concevoir en partenariat avec le service Patrimoines de la direction culture/animation/patrimoines pourraient accompagner cette nouvelle règle et permettre une sensibilisation à ce patrimoine brestois singulier.

D'autres sujets ont été travaillés et permettront dans les mois à venir de formuler des propositions (d'ordre réglementaire, organisationnel, actions de médiation culturelle,...) en faveur de la qualité architecturale : réflexion sur les studios de jardin, les terrasses surélevées, les toitures,….

Enfin, l'année 2022 a permis d'entamer la mise à jour de la matériauthèque détenue par le service. Ces actions de recensement et de complément des échantillons sont menées au fil de l'eau, en fonction des disponibilités des agents et des priorités imposées par l'activité du service.

Traiter les contentieux : de la médiation préalable à la répression des infractions

Une mission de prévention des contentieux confirmée par des chiffres

Les projets urbains suscitent parfois questionnements et inquiétudes de riverains, sensibles à l'évolution de leur environnement. Ces questionnements s'expriment lors des réunions publiques organisées dans le cadre de l'instruction des permis de construire sur la ville de Brest ou, après leur délivrance dans des démarches précontentieuses.

Ces démarches sont accompagnées par un accueil spécifique de prévention du contentieux, qui a permis de gérer à l'amiable un certain nombre de situations potentiellement conflictuelles.

Pour l'année 2022, les dossiers se répartissent comme suit :

Recours gracieux	Recours contentieux	Signalements	PV	Attestations de non recours	Médiation
38	9	34	4	59	0

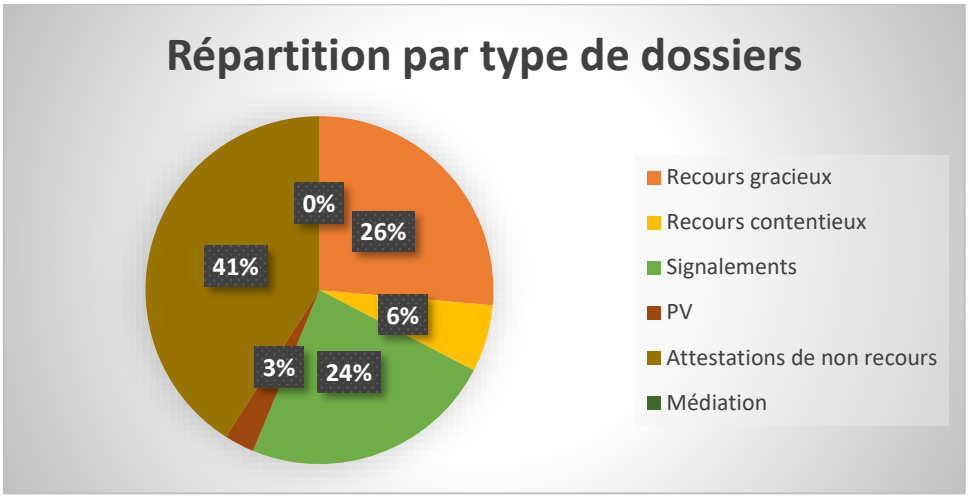

Le retour à une stabilisation des contentieux après une années 2021 exceptionnelle.

Après une nette augmentation en 2021, le nombre de dossiers lié aux contentieux diminue jusqu'à retrouver une moyenne des années pré-covid.

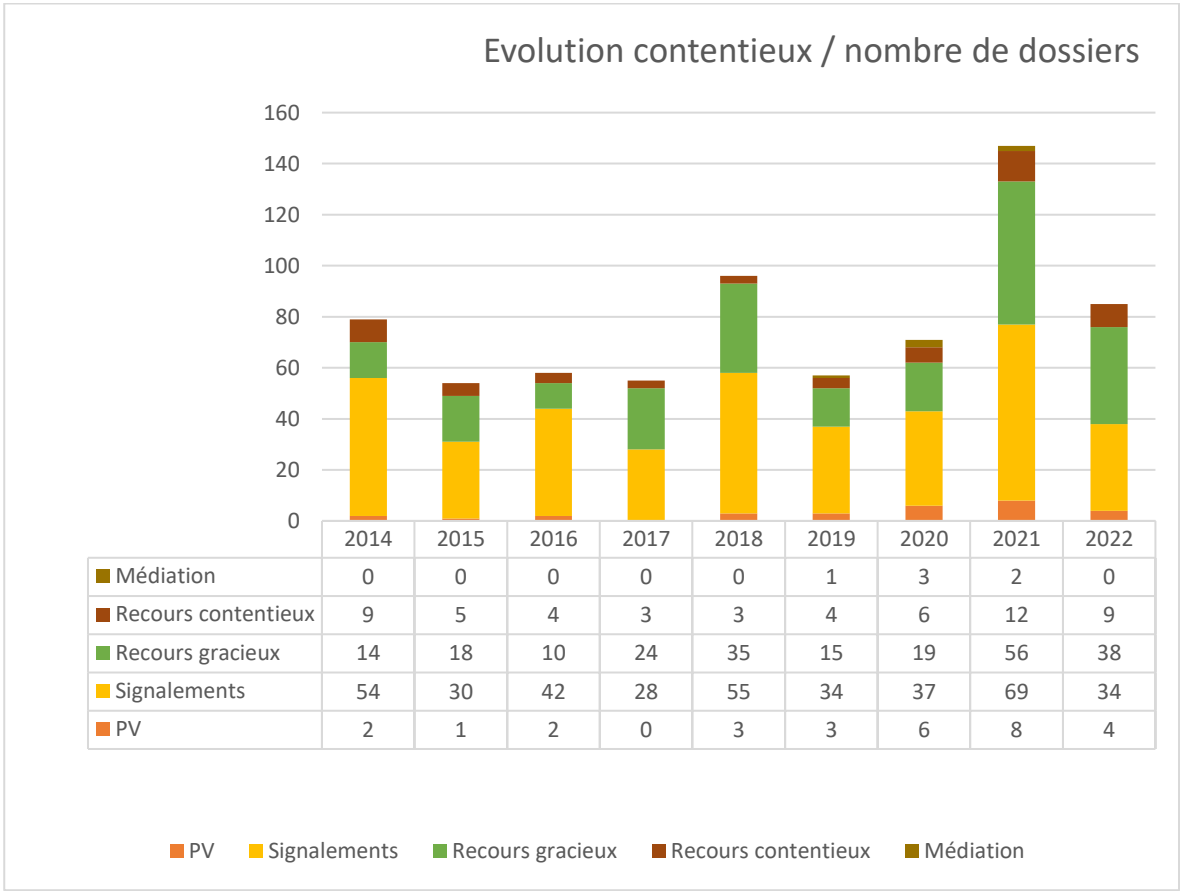

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Médiation	0	0	0	0	0	1	3	2	0
Recours contentieux	9	5	4	3	3	4	6	12	9
Recours gracieux	14	18	10	24	35	15	19	56	38
Signalements	54	30	42	28	55	34	37	69	34
PV	2	1	2	0	3	3	6	8	4

Les recours gracieux et contentieux : une tendance globale à la baisse en 2022

- Des recours gracieux en franche baisse en nombre de recours et plus modérée en nombre de projets
- Des recours contentieux relativement stables (baisse légère en nombre de recours et légère hausse en nombre de projets)
- Comme en 2021, seuls 4 recours gracieux ont fait l'objet de l'introduction d'un recours devant le Tribunal Administratif en 2022.

Analyse par nombre de recours

	2018	2019	2020	2021	2022
Dossier délivrés BREST sans CU	1180	1164	1215	1263	1267
Recours gracieux	35	15	19	56	38
Recours contentieux	3	4	6	12	9
% gracieux	2,97%	1,29%	1,56%	4,43%	3,00%
% contentieux	0,25%	0,34%	0,49%	0,95%	0,71%

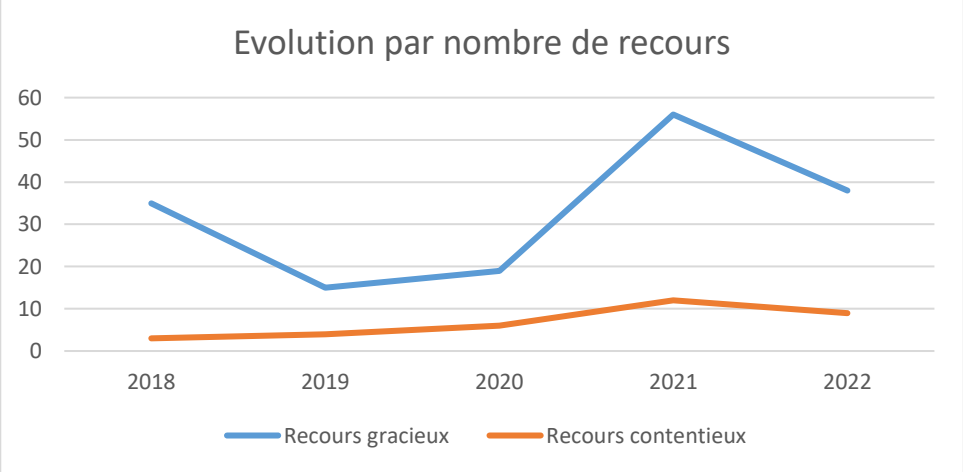

Analyse en nombre de projets attaqués

	2018	2019	2020	2021	2022
Dossier délivrés BREST sans CU	1180	1164	1215	1263	1267
Recours gracieux	8	4	15	29	27
Recours contentieux	3	3	2	6	8
% gracieux	0,68%	0,34%	1,23%	2,30%	2,13%
% contentieux	0,25%	0,26%	0,16%	0,79%	0,63%

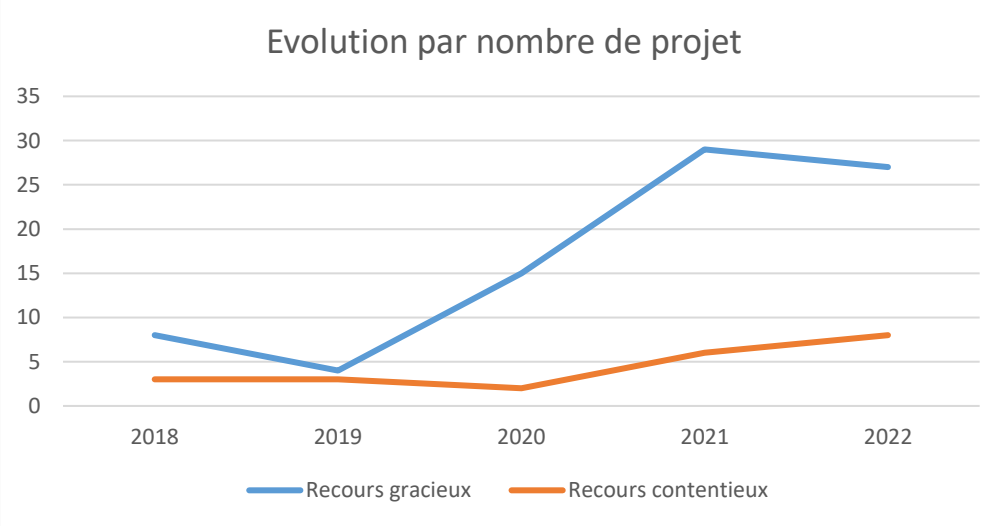

Focus sur les types de recours exercés

- **Les recours gracieux**

Cette année 27 projets ont été attaqué contre 29 en 2021.
Sur ces 27 recours gracieux, 8 ont été exercés suite à des oppositions à des demandes d'urbanisme. Ce chiffre est à relativiser car sur ces 8 recours, 4 sont issus de refus de permis de construire au sein d'un même lotissement.

Les 5 recours concernent des logements collectifs : ce sont des projets de renouvellement urbain.
Les autres recours sont au nombre de 10 (PC/DP) et se situent en zones U.
Enfin, 3 recours portent sur des antennes relais et 1 recours sur un permis d'aménager (en zone AU).

- **Les recours introduits devant le tribunal administratif**

Cette année 8 recours ont été introduits devant le tribunal administratif contre 6 l'année précédente, 3 recours portent sur du logement collectif (tous en renouvellement urbain), 2 sur des oppositions à demande d'urbanisme, 2 sur les permis de maisons individuelles et le dernier sur un permis d'aménager.

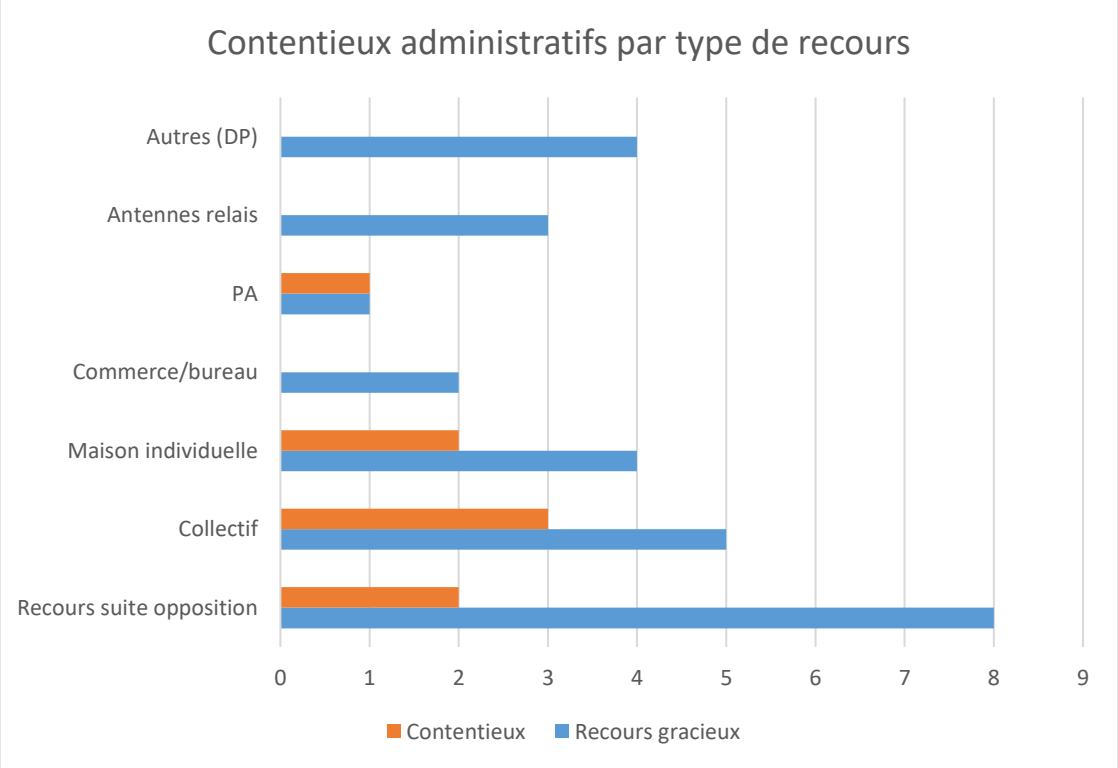

Des contentieux engagés par la métropole qui marquent une exigence de qualité urbaine et architecturale des projets
Des contrôles ont été effectués sur le terrain, pour constater d'éventuels travaux réalisés sans autorisation, généralement suite à l'intervention ou le signalement du voisinage. Après mise en demeure, la plupart des travaux ont pu être régularisés par leurs auteurs.
Sur les 34 signalements, 16 visites sur places ont été réalisées et 4 procès-verbaux d'infraction ont été dressés et transmis au Procureur de la République.

Une tendance marquante en 2022 est celle de situations d'infractions concernant des projets immobiliers qui ont fait l'objet de procédures permettant d'assurer, au stade mise en œuvre, les éléments de qualité architecturale et urbaine des permis accordés. La mise en œuvre de ces procédures est un outil supplémentaire de mise en œuvre du projet urbain.

Réaliser une instruction réglementaire et qualitative de tout type d'autorisation d'urbanisme, au service de la qualité et du développement urbain

L'année 2022 est dynamique en termes de volume de demandes d'autorisation d'urbanisme instruites par le service droit des sols : 7103 dossiers autorisés. C'est supérieur à 2020 mais une légère baisse est remarquée par rapport à 2021 qui avait été très productive avec 7784 dossiers autorisés (moins 9%).

A noter, parmi ces dossiers instruits, si on enlève les modificatifs et transferts, 6947 dossiers ont été autorisés dont 59% sont des certificats d'urbanisme de simple information, 30% sont des déclarations préalables de travaux (dont 49% sont concernés par l'émission de non opposition simple à déclaration, 5ème année de mise en place de ce processus d'optimisation des pratiques d'instruction).

Données statistiques de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Toutes demandes comprises, le nombre d'actes autorisés par le service du droit des sols s'élève à 7103 (avec les modificatifs et transferts) sur un total de 8334 dossiers déposés en 2022.

Dossiers autorisés en 2022 - Brest métropole (hors modificatifs et transferts)

Permis de construire	Permis d'aménager	Déclaration préalable	Certificat d'urbanisme de simple information	Certificat d'urbanisme opérationnel	Permis de démolir	Total
572	14	2075	4104	84	98	6947

572 permis de construire ont été délivrés en 2022 (chiffre en baisse par rapport à l'année 2021).

Répartition des permis de construire par destination en 2022 (sans les PC modificatifs et transferts, et sachant que certains permis de construire ont plusieurs destinations).

:

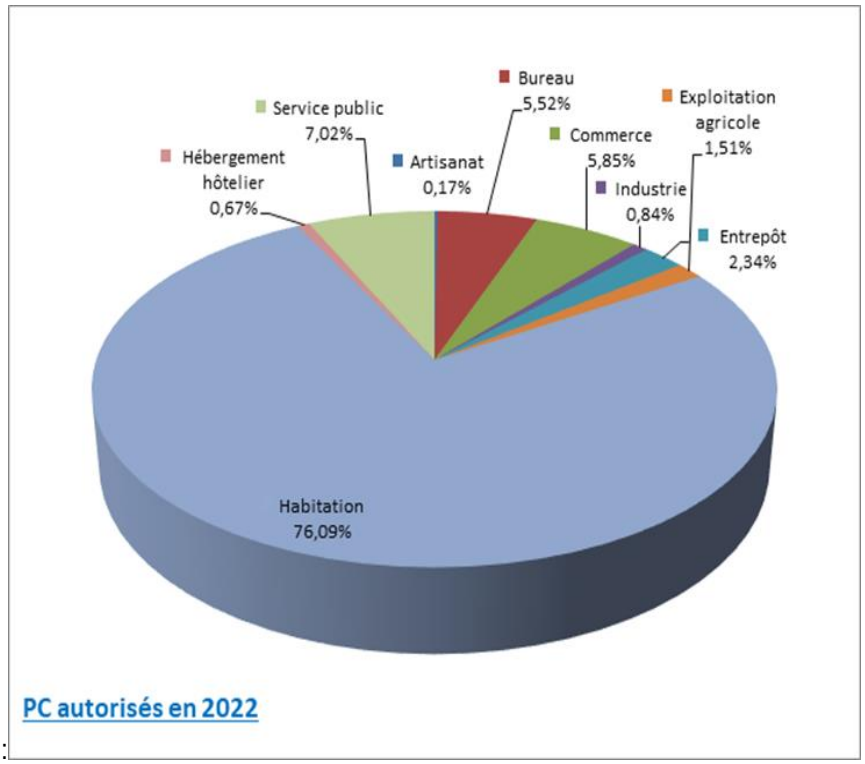

Destination des permis de construire et surface en m²

	Artisanat	Bureaux	Commerce	Entrepôt	Exploitation agricole	Habitation	Hôtel	Industrie	Service public	Surfaces totales
2014	807	31029	8228	11584	24901	85470	1391	2146	14638	180194
2015	2304	28881	35663	9621	38830	83687	2061	481	7478	206703
2016	1371	11255	31662	19493	60642	121283	4209	4506	13509	267926
2017	60	17656	23553	21082	36331	120702	8385	1359	10611	239738
2018	4244	15481	7141	7168	30627	120218	2449	1946	30417	219691
2019	5760	24767	8287	18829	22575	91467	8510	7142	32662	219999
2020	1684	38245	10400	3675	50328	93515	10476	6922	22620	237865
2021	3090	12910	11436	3822	43000	138067	1008	9943	10049	233325
2022	657	20143	18414	12578	32943	92032	4699	8066	20606	210138

1171 logements autorisés en 2022 : l'objectif fixé par le Plan local d'urbanisme de Brest métropole de 1300 logements/an n'est pas atteint. Toutefois, sur cinq ans, l'objectif est presque atteint, avec 1289 logements en moyenne sur 5 ans. A noter, une part du logement collectif toujours prépondérante (75%) pour 74% en 2021.

	PC autorisés	Logements autorisés	dont logements individuels	dont logements collectifs
2014	522	1013	293	720
2015	608	939	418	521
2016	606	1545	423	1122
2017	785	1666	613	1053
2018	686	1230	505	725
2019	551	1387	301	1086
2020	616	1026	379	645
2021	709	1631	419	1212
2022	572	1171	291	880

86% desdits logements se situent en zone de renouvellement urbain, ce qui signifie que l'objectif minimum du PLUi de 40% et l'ambition d'atteindre les 50% de la production neuve de logements en renouvellement urbain a été atteint pour la 9ème année.

Répartition par zonage des logements autorisés

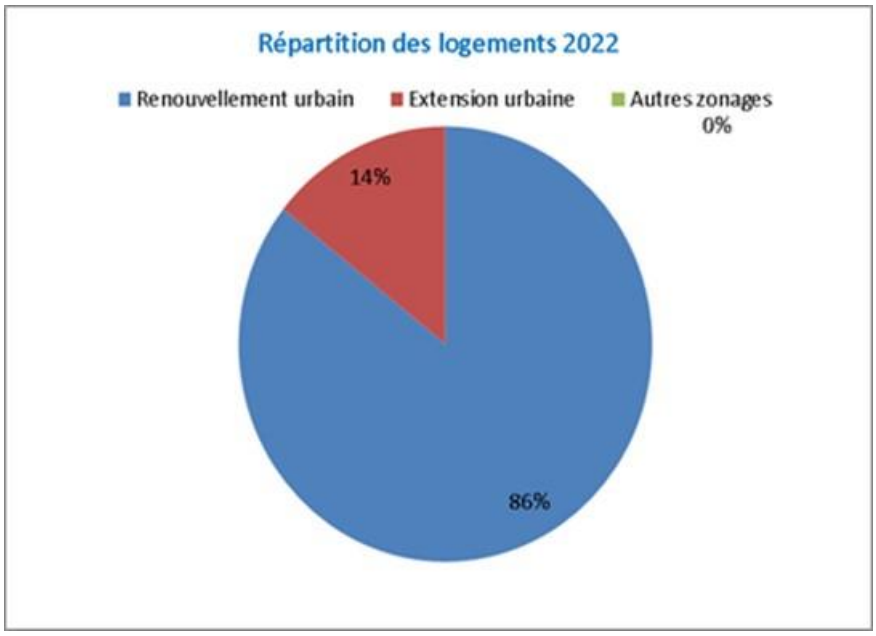

Les communes de Brest et Gouesnou représentent la part la plus importante de la construction neuve sur le territoire métropolitain.

Répartition par commune des logements autorisés :

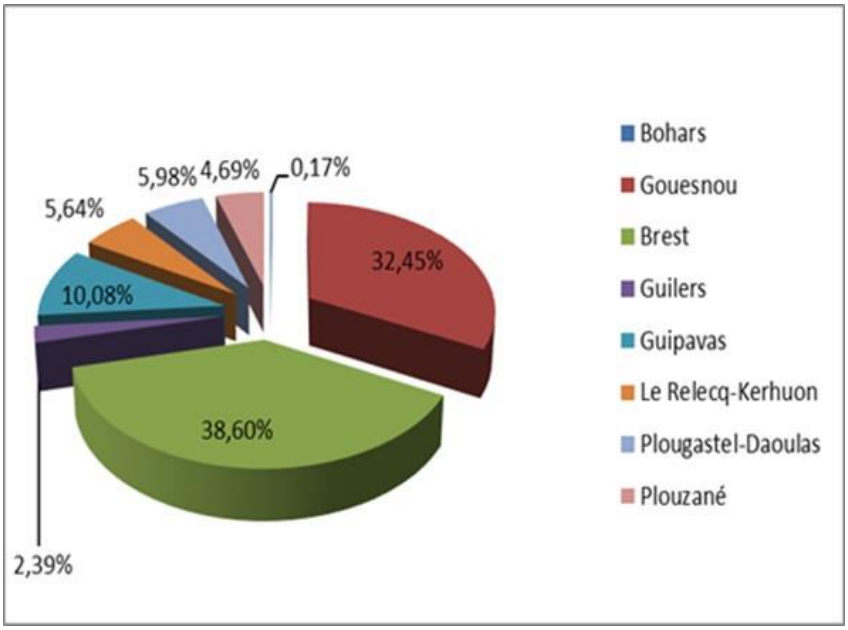

Développer et entretenir une infrastructure de données géographiques locales et en développer les usages au service du Pays de Brest et de Brest métropole

Au travers de nombreuses interventions, le SIG a poursuivi ses actions de communication décrivant les services et prestations, afin de conforter la relation du service de l'information géographique à l'ensemble de ses partenaires internes et externes, dans une optique de développement des usages de l'information géographique. Il est à noter que le SIG est toujours investi dans des groupes de travail régionaux comme nationaux.

Indispensables pour rendre les réponses et services qualitatifs attendus, les nombreuses données thématiques ont par ailleurs été mises à jour (à l'exemple des documents d'urbanisme) ou co-entretenues (Voies et adresses, équipements) permettant ainsi au citoyen, au professionnel, au technicien et décideur territorial de toujours mieux appréhender le territoire au travers de jeux de données de qualité.

Impulsé par Brest métropole et le pôle métropolitain, « GéoPaysdeBrest », portail de données géographiques à l'échelle du Pays de Brest est une plate-forme toujours largement utilisée, ce que reflètent les indicateurs suivants :

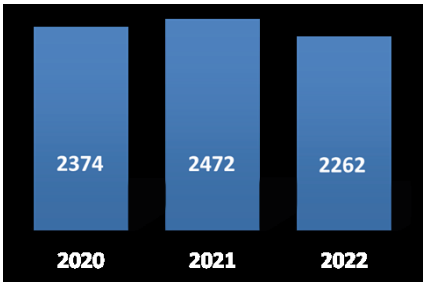

Visites par mois du visualiseur

- *283 comptes actifs en 2022*
- *4 groupes techniques*
- *12 séances de formation*
- *2 lettres d'information*
- *1334 lots de données dont 357 servis en Open data*

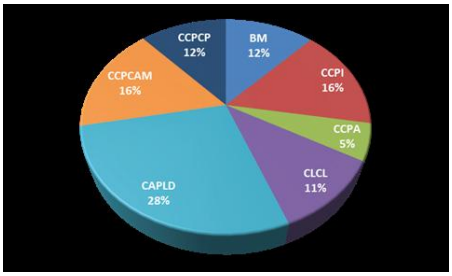

Connexions authentifiés par territoire

Le portail permet la recherche, le téléchargement, l'exploitation et la visualisation des données et ressources géographiques disponibles sur le territoire.
En dehors des missions récurrentes du service et des très nombreux projets SIG menés, l'année 2022 permet notamment de faire ressortir les actions suivantes :

Dénomination et numérotation des voies

En 2022, l'équipe SIG a accompagné les collectivités du Pays de Brest dans leurs démarches de dénomination et de numérotation des voies.
Disposer d'adresses de qualité constitue en effet un enjeu important pour le développement du territoire : accès facilité pour les services de secours ou pour l'acheminement du courrier, déploiement de la fibre optique, optimisation des tournées de collecte d'ordures ménagères…
De plus, ces données disponibles en open data et sur la Base Adresse Nationale peuvent être réutilisées par les opérateurs GPS notamment afin de faciliter les déplacements sur le territoire.

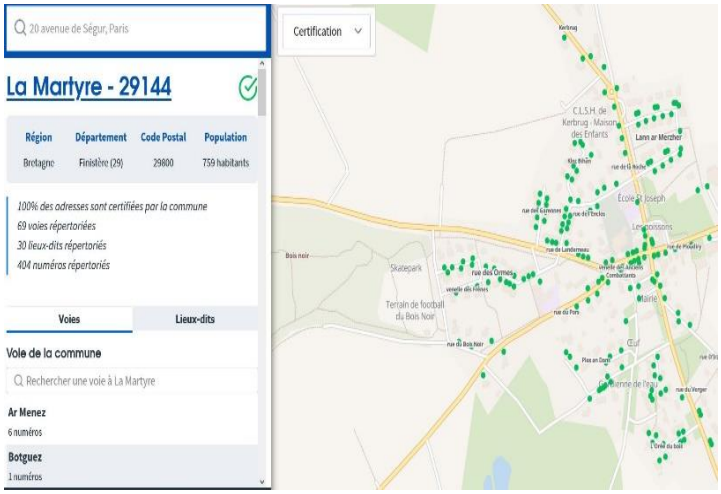

Figure 1 – Les adresses de La Martyre publiées sur la Base Adresse Nationale

Référentiel Topographique Simplifié (RTS) de plus en plus utilisé

Fin 2022, la base de données géo-référencée de l'espace public couvre désormais 70% du territoire (1067 km de voies). Ces données disponibles en open data sont de plus en plus utilisées :

- 1725 téléchargements externes (citoyens, enseignants/étudiants, professionnels…)
- 800 extractions en interne, c'est-à-dire autant de déplacements et levés sur le terrain en moins à réaliser

Les conventions liant Brest métropole et plusieurs partenaires et le marché d'acquisition initiale ont été renouvelés en 2022, pour un peu plus de 2 ans. Cela va permettre de couvrir l'intégralité des voies circulables de la métropole d'ici fin 2024 (1520 km).

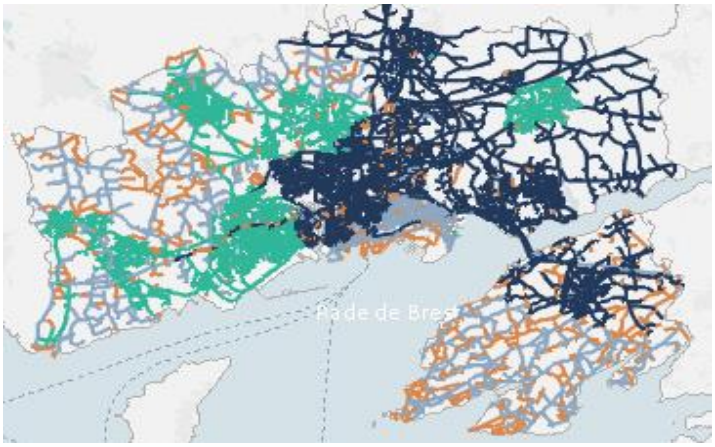

Figure 2 – État d'avancement de l'acquisition initiale du RTS

Les mises à jour des secteurs modifiés suite à des travaux ont démarré sur la commune du Relecq-Kerhuon et devront se poursuivre sur tout le linéaire couvert durant l'année 2023.
En participant financièrement au développement d'un outil open source régional permettant le contrôle automatique de levés topographiques d'une part et l'export de données topographiques au format standard PCRS/GML d'autre part, le service SIG contribue à équiper les collectivités du pays de Brest et plus largement de la région Bretagne d'outils adaptés et pérennes permettant d'assurer l'entretien et l'utilisation des données topographiques.

Photomaillage pour mieux appréhender le territoire

En 2022, le service SIG a complété sa gamme de produits 3D en proposant le photomaillage qui n'est autre qu'une photo aérienne en 3D. Les clichés verticaux pris d'avion sont en effet exploités pour reconstruire, pixel par pixel une scène dans laquelle il est possible de naviguer.
Le photomaillage est complémentaire de la maquette 3D vecteur. Il permet, à moindre coût, de créer un jumeau numérique plus réaliste aidant à la gestion du domaine public comme à l'appropriation de l'environnement de nouveaux projets.
Cette navigation virtuelle permet ainsi d'observer et de capturer la bonne perspective qui permettra d'illustrer et de mieux comprendre les problématiques associées à un projet.

Figure 1 – Photomaillage : Vision 3D du port

Production de plans de ville pour les communes

Chaque année, le service SIG produisait et transmettait à chaque commune du pays, à chaque EPCI, deux exemplaires d'un poster A0 de son territoire. Selon l'année, il pouvait s'agir de la dernière photo aérienne, ou du plan de ville.
Le service SIG a décidé que cette production ne serait plus systématique. Le poster de la photo aérienne sera désormais produit une seule fois à chaque prise de vue aérienne. Le poster du plan de ville sera produit uniquement si le territoire a été mis à jour dans l'année.

De **220** plans A0 édités et **110** colis expédiés en 2021, nous sommes passés en 2022 à **26** plans A0 édités et **0** colis expédié, ils ont été donnés en main propre à l'occasion de réunions.

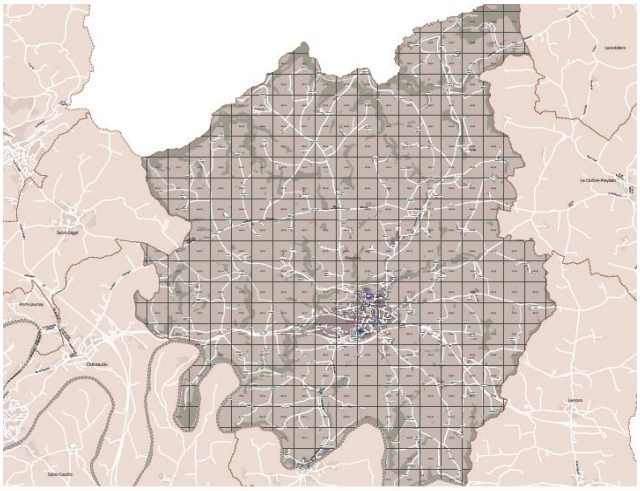

Figure 4 – Poster A0 du plan de ville de Pleyben

Concevoir et mettre en œuvre la stratégie foncière et sa déclinaison en plan d'actions au service du projet urbain

Proposer et mettre en œuvre une stratégie foncière au service du projet urbain
Comme en 2021, l'année 2022 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie foncière de Brest métropole dont les grands principes ont été validés par le comité stratégique du projet urbain du 9 janvier 2015. Cette stratégie foncière doit contribuer à la réalisation effective des objectifs du Plan local d'urbanisme facteur 4, notamment en termes de production de logements et de locaux d'activité et de réduction de la consommation foncière.

Le service foncier est officiellement, depuis le 1er janvier 2022, un vrai service commun mutualisé Brest métropole / Ville de Brest.

En matière de stratégie foncière, l'année 2022 a ainsi permis les réalisations suivantes :

- En termes de gouvernance, se sont poursuivies :
  - la mise en œuvre articulée d'un réseau en matière de stratégie foncière entre Brest métropole, les communes, les opérateurs de Brest métropole (Eau du Ponant, Bma, Bmh, SEMPI), et les partenaires (Défense, France Domaine, Etablissement Public Foncier de Bretagne, Pole métropolitain…) ;
  - l'actualisation des charges foncières applicables aux opérations de logement locatif social dans le cadre de la délibération annuelle des coûts abordables ;
  - la mise en place d'une organisation opérationnelle en vue d'assurer la maîtrise du foncier nécessaire aux nouveaux réseaux de transports en commun en site propre ;

- En termes d'intervention dans l'espace naturel et agricole :
  - la confortation de la cellule foncière agricole créée en 2012 comme lieu d'échange avec le monde agricole (Chambre d'agriculture, SAFER etc…) sur tous sujets agricoles, y compris non fonciers
  - la poursuite de la veille relative aux acquisitions par la métropole de foncier agricole (en zonage agricole) pour assurer des compensations des agriculteurs exploitant du foncier en zonage à urbaniser : via notamment le repérage par la métropole d'exploitations sans succession connue, en vue d'une affectation future de ce foncier à des agriculteurs impactés par l'urbanisation en zones à urbaniser ;
  - la poursuite du tableau de bord annuel des zones d'aménagement prévues au PLU, afin de conférer plus de visibilité aux agriculteurs implantés dans les zones à urbaniser ;
  - le développement de l'ingénierie autour des études « éviter, réduire, compenser » en matière agricole : suivi de la gouvernance adossée à la cellule foncière agricole, validation de la méthode commune aux différentes études en cours, installation des groupes d'agriculteurs référents territoriaux, définitions des actions de compensations collectives liés aux impacts des opérations d'aménagement sur l'agriculture, poursuite des études sur la création d'un fonds mutualisé de gestion des crédits à affecter à ces actions en lien étroit avec la démarche « éviter, réduire, compenser » en matière environnementale, et la réflexion sur des pistes de travail relatives aux échanges fonciers, ainsi qu'au recensement des friches agricoles (en vue éventuellement de leur renaturation).

- En termes d'intervention en extension urbaine :
  - pour les futures opérations d'aménagement en extension urbaine, la poursuite de la démarche d'acquisition en amont par Brest métropole de « parcelles clefs » en zonage 2AU à prix maîtrisés ;
  - la poursuite des stratégies opérationnelles de maîtrise des prix dans l'ensemble des zones à urbaniser, commune par commune, avec l'objectif (désormais atteint) de diminution des prix du foncier à urbaniser sur la métropole.

- En termes d'intervention en renouvellement urbain :
  - le suivi de la programmation de l'acquisition de réserves foncières en renouvellement urbain ;
  - la poursuite du partenariat avec l'Etablissement Public Foncier Bretagne au bénéfice de cibles nouvelles : réflexions en cours sur la restructuration de la zone d'activités de Kergonan-Sud et sur le cœur de métropole (autour de la Penfeld et secteur Gare) ainsi que sur l'îlot de la Source à Gouesnou;
  - le développement de la programmation des cessions des réserves foncières de la métropole et de la Ville de Brest, via notamment la relance du comité de suivi des réserves foncières, en 2019, et la définition de modes de faire adaptés au parc cessible (appels à projets, préparation d'un marché d'accompagnement à la vente, etc.) ;
    Dans le cadre de cette programmation des cessions, il s'agit de permettre la réalisation d'opérations en renouvellement urbain dans le respect des objectifs du PLU facteur 4 et des enjeux d'aménagement propres à chaque secteur, tout en percevant des recettes de cessions en lien avec l'équilibre financier des opérations et avec leurs possibilités de commercialisation effective ;
  - Fin 2021, a été attribué, après appel d'offres, à la société Agorastore un marché de vente par courtage aux enchères. Il s'agit d'assurer un appui dans la recherche d'acquéreurs pour la vente de biens immobiliers appartenant à Brest métropole et la Ville de Brest, repérés dans le cadre des comités de suivi des réserves foncières. Les biens sont de taille intermédiaire entre les appels à projets et les ventes aux riverains : soit des lots à bâtir, des terrains de taille médiane, ou des bâtis vendus en l'état ou à restructurer/démolir. Les 4 premiers bien identifiés ont fait l'objet d'un travail d'évaluation par Agorastore en vue d'une mise en vente en 2023

Assurer les acquisitions et cessions foncières nécessaires aux activités et compétences de Brest métropole et de la Ville de Brest, ainsi qu'à la mise en œuvre du projet urbain

En 2022, le service foncier a mené de nombreuses acquisitions et cessions pour le compte des différentes directions et compétences de Brest métropole ou de la Ville de Brest. Le bilan précis en sera effectué dans le cadre des bilans fonciers présentés en conseil de métropole et en conseil municipal mi 2023.

Parmi elles, on peut citer :

- Des acquisitions amiables importantes pour le compte des différentes directions, et notamment du pôle « espace public » (voirie, espaces verts, écologie urbaine etc…) ;
- Le suivi de procédures d'expropriation pour des projets de voirie ;
- Des acquisitions ou des implantations de servitudes pour le compte d'Eau du Ponant ou au profit d'ENEDIS ou de GRDF ;
- La mise en vente de réserves foncières en vue de la réalisation de programmes immobiliers (cf infra), mais aussi celle d'espaces publics déclassés à des riverains ;
- L'accompagnement opérationnel de nombreux projets d'aménagement en cours (Z.A.C., opérations de renouvellement urbain, opérations de requalification commerciale etc…) ;
- Le transfert par phases au Département du foncier des collèges brestois ;
- L'acquisition de foncier agricole à but de compensations (cf infra) ;
- La négociation des biens à acquérir par l'Etablissement Public Foncier Bretagne (cf supra) ;
- L'acquisition de réserves foncières selon les programmations évoquées ci-dessus, puis leur gestion.

Ainsi, en matière d'acquisitions de réserves foncières, les engagements d'investissement de l'année 2022 sur le programme 97 (programme d'acquisition de réserves foncières) s'élèvent à environ 1 950 000 € hors démolitions.

La répartition thématique des acquisitions de réserves foncières en 2022 a été la suivante :

- environ 420 000 € en extension urbaine à vocation d'habitat
- environ 500 000 € d'autres acquisitions en extension urbaine
- environ 420 000 € en renouvellement urbain à vocation d'habitat
- environ 600 000 € d'autres acquisitions en renouvellement urbain

Les cessions réalisées par Brest métropole en 2022 s'élèvent à environ 1 000 000 € HT, dont 269 100 € à la SCI Coat Tan, boulevard de Plymouth, 341 784 € pour la cession sur l'îlot Cerdan et République et 67 760 € sur la ZAE de Kerebars à Gouesnou.

Pour la Ville de Brest, ces cessions s'élèvent à environ 1 900 000 € HT, dont 1 767 000 € de cession à Brest Aménagement pour la cession îlot Cerdan / République.

En 2022, 3 135 déclarations d'intention d'aliéner ont été enregistrées et instruites par Brest métropole sur les 8 communes qui la composent (pour rappel : 3 662 en 2021), dont 95% de déclarations transmises et traitées par voie dématérialisée depuis la mise en place d'une plateforme dématérialisée, fin 2020.

Brest métropole a décidé de préempter 8 fois (9 fois en 2020), entrainant la réalisation de 4 acte d'acquisitions

Par ailleurs, en 2022, Brest a délégué 3 fois son droit de préemption. Ces délégations se sont faites au bénéfice de l'EPF 2 fois et 1 fois au profit de la commune de Guilers.

Enfin Brest métropole a délégué 1 fois son droit de priorité à Bmh (secteur de Kerbernier).

Au-delà, s'appuyant sur les conventions cadre du 18 avril 2011 puis du 30 mars 2016 et enfin du 22 janvier 2022, Brest métropole peut faire porter des opérations foncières par l'établissement public foncier (EPF) Bretagne. Huit conventions opérationnelles ont été conclues avec l'EPF Bretagne (comme le précise le tableau ci-dessous).

Conventions opérationnelles avec Foncier de Bretagne :

Commune	Opération	Engagement de l'EPF	Année	Date de la convention
Brest	Maison, ZAC Fontaine Margot	265 000 €	5 ans	7 avril 2010
Brest	Ilot Courbet-Keroriou	1 325 000 €	5 ans	6 avril 2011
Brest	Gendarmerie de l'Harteloire	2 775 000 €	5 ans	28 juin 2011
Gouesnou	Ilot Mairie	1 000 000 €	5 ans	17 janvier 2012
Guipavas	Le Rody-Kermeur-Coataudon	2 000 000 €	10 ans	26 avril 2012
Guilers	Centre-bourg	800 000 €	5 ans	19 juillet 2013
Guipavas	Coataudon	550 000 €	5 ans	19 novembre 2015
Brest	PPRT du Port de commerce	15 000 000 €	10 ans	24 avril 2018
Brest	Bellevue-Avenue de Provence	720 000 €	10 ans	20 octobre 2021
	Total :	**24 435 000 €**		

En terme opérationnel, en 2022 :

- sur l'îlot Courbet-Kéroriou, suite au lancement d'un appel à projets fin 2018, un groupement Icade-Duval a été retenu en 2019 afin de réaliser une opération coordonnée sur 3 ensembles fonciers (Courbet-Cerdan-République) et d'envisager ainsi le rachat du foncier porté par l'EPF ;
  Les compromis de vente avec Icade-Duval ont été signés en 2021, les actes seront signés en 2023.
- sur le PPRT du port de commerce, il n'y a pas eu d'acquisition en 2021, mais une délibération du bureau a autorisé l'EPF a recourir à la DUP.
- sur Bellevue, suite à la signature de la convention opérationnelle en 2021, les négociations sont donc en cours sur la parcelle concernée.
- Une convention opérationnelle a été signée sur le secteur de l'îlot de la Source à Gouesnou avec un engagement financier de l'EPF à hauteur de 2 000 000 €.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Objectif couleurs ! Une politique volontariste de mise en couleur de la métropole.

Description de la réalisation

Brest métropole encourage la coloration de ses rues en soutenant les démarches collectives de coloration portées par des voisins d'une même rue (accompagnement technique et financier). Les conditions ? Etre plusieurs propriétaires de bâtiments voisins et mettre des teintes vives et colorées sur les façades pour créer un effet visible dans le quartier. Depuis début 2018, 32 démarches ont abouti sur le territoire de la métropole.

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire

Apport en matière d'appropriation citoyenne de la mutation du territoire, au-delà des grands projets, dans une logique de valorisation par les populations de leur propre cadre de vie et de changement de l'image du territoire, tant au niveau local qu'au niveau régional et national (plusieurs reportages TV sur cette initiative de la collectivité et de ses habitants)

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :

Cela permet un engagement citoyen au quotidien dans la valorisation de leur propre cadre de vie, dans une véritable logique participative à l'initiative des habitants.

⚥ EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : Mise en place d'une démarche en ligne pour le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Description de la réalisation

Le code des relations entre le public et l'administration rend obligatoire, à compter du 1er janvier 2022, de permettre à tout usager de transmettre par voie électronique une demande relative à une autorisation d'urbanisme ou une déclaration d'intention d'aliéner. Consciente des potentiels d'amélioration dégagés par cette transformation numérique, Brest métropole et les communes compétentes se sont saisies de manière volontaire de cette date butoir pour envisager un processus entièrement dématérialisé d'instruction et de délivrance de ces demandes, en en mesurant de manière globale les conséquences en termes d'organisation et les bénéfices pour les usagers.

La réalisation a été identifiée dans un des axes du plan d'actions Egalité femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest

- Améliorer la conciliation du travail, de la vie privée, familiale et sociale (tant pour les usagers du territoire que pour les agents, qui ont pu assurer une véritable continuité de service y compris pendant la crise sanitaire en télétravail, et ont donc permis de ne pas ralentir la production de logements sur le territoire pendant cette période).

DIRECTION DE L'HABITAT

MISSIONS

La mission de la direction de l'Habitat consiste à concevoir, organiser et piloter la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, intégré au PLU Facteur 4 depuis 2014. Elle contribue ainsi au Projet Urbain de la métropole, au même titre que d'autres politiques sectorielles telles que l'économie, l'énergie, les déplacements urbains. La coordination de la mise en œuvre du Projet Urbain métropolitain, conçu lors de l'élaboration du PLU Facteur 4, est assurée par la direction des dynamiques urbaines.

La mission de la direction de l'Habitat se décline comme suit :

- Concevoir et faire évoluer les outils d'organisation et de mise en œuvre de la Politique Locale de l'Habitat
- Définir, programmer, financer et piloter les interventions sur l'habitat, public et privé
- Préserver le maintien et développer l'accès au logement de qualité pour tous
- Garantir l'effectivité du droit au logement pour tous
- Mobiliser et animer le réseau des acteurs locaux de l'habitat
- Être garant de la mise en œuvre des objectifs de la politique locale de l'habitat et l'évaluer
- Peser sur les évolutions des orientations de l'habitat au sein des différentes instances régionales et nationales
- Réaliser la veille stratégique, juridique liée à l'habitat ; Valoriser l'expertise locale sur l'habitat.

RESSOURCES

Au 31 décembre 2022, la direction de l'Habitat est composée de 17 agents et structurée en 3 services, en charge respectivement du suivi de la politique locale de l'habitat, des interventions sur l'habitat privé et des solidarités à travers l'habitat :

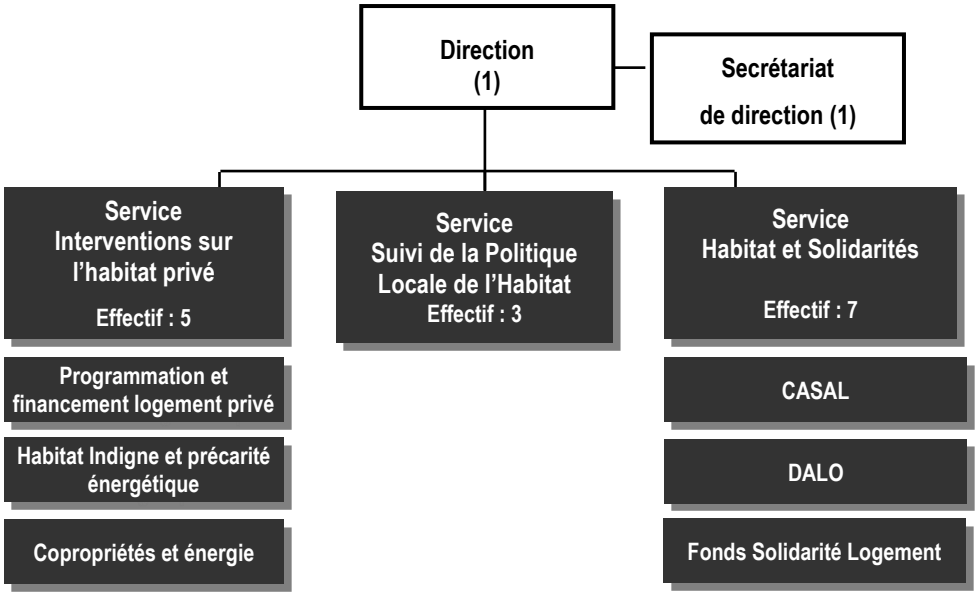

En 2022, la direction de l'Habitat a réalisé 2 133 521 € de dépenses d'investissement et 2 367 563 € en recettes. S'agissant du fonctionnement, ont été mobilisés en dépenses 2 630 905 € et 1 038 763 € en recettes.

REALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Au-delà de la mise en œuvre au quotidien des actions de la politique locale de l'habitat, l'année 2022 aura été marquée par plusieurs faits majeurs :

Etude de marché sur le logement des jeunes de 16 à 24 ans (hors étudiants)

L'OAP Habitat du PLUi contient dans son orientation 2 « constituer une offre complète et attractive de logements neufs », une action spécifique orientée vers les jeunes : « améliorer la réponse aux jeunes travailleurs ». En 2019, une première étude avait été menée sur le logement des étudiant.e.s, ouvrant la voie à une politique plus établie et l'instauration d'un observatoire du logement étudiant labellisé depuis 2019 (OTLE, en réponse à un AMI national portée par Brest métropole, l'UBO, le CLOUS et l'ADEUPa Brest Bretagne). En 2022, une étude similaire a été réalisée avec le cabinet CERUR- Novascopia et qui portait sur les jeunes âgés de 16 à 24 ans non étudiants afin d'avoir un état des lieux complet auprès de ce public. Cette étude a bénéficié de financement dans le cadre du plan pauvreté.

Un état des lieux de l'offre et de la demande a été dressé et une proposition de plans d'actions est venue clôturer l'étude.

Colloque du 04 octobre 2022 « Habitat inclusif : posons, ensemble, les premières pierres ! »

Un colloque autour de l'habitat inclusif s'est tenu le 4 octobre 2022 au Multiplexe de Brest. Il a permis de réunir près de 150 acteurs concernés par cette thématique. Les intervenants ont pu évoquer :

- Durant la matinée une approche globale et notamment des pistes réglementaires
- L'après-midi s'est tournée vers une approche locale, s'appuyant sur un questionnaire sur les souhaits d'habitats et le retour d'expérience d'habitats inclusifs existants localement à destination de personnes en situation de handicap ou encore de séniors.

Ce colloque est un projet transversal, porté par la direction Habitat, la mission handicap et le CLIC.
On voit émerger de nouvelles propositions de logement dites « intermédiaires » face au problématique de logements des personnes en situation de handicap ou des séniors.

Face à la montée en puissance de ces questions, l'habitat inclusif apparaît comme une solution intéressante :

- vivre chez soi avec une entière liberté d'usage et un accès aux services de proximité,
- choisir de partager des espaces de convivialité, d'activités avec les autres habitants,
- participer à la décision de ces temps en commun.

Ce colloque était à destination des professionnels et bénévoles du champ du handicap et du bien vieillir, des élus et /ou techniciens des communes, des bailleurs sociaux et des acteurs locaux.

Il a été construit en collaboration avec des acteurs bénévoles et professionnels volontaires du champ du handicap et du « Bien Vieillir » ainsi que du secteur du logement social, avec pour objectifs :

- de favoriser l'interconnaissance des acteurs locaux bénévoles et professionnels,
- de mieux comprendre ce que recouvre l'habitat inclusif et les enjeux qui y sont liés,
- de disposer des clés réglementaires, techniques pour d'éventuels projets futurs,
- d'identifier ce qui est fait sur le territoire et d'en analyser les contours.

Question d'habitat 2022

La 9ème édition de Questions d'habitat s'est tenue le 16 novembre aux Capucins. Le fil rouge était « comment concevoir et garantir une ville durable et accueillante ? ». Lors de la plénière du matin les 6 intervenants ont pu échanger sur cette question. François CUILLANDRE a accueilli les participants en ouverture de la journée. Madame Christine Leconte, présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes a permis de poser le cadre. Une table-ronde, animée par Madame Anne Chevrel, était ensuite proposée avec :

- Madame Nathalie Appéré, présidente de Rennes métropole et maire de Rennes,
- Madame Tifenn Quiguer, 2ème vice-présidente de Brest métropole, en charge de l'urbanisme, l'aménagement et l'habitat, conseillère de Brest au patrimoine,
- Madame Christine Leconte, présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes,
- Monsieur Marcel Rogemont, président de la Fédération des Offices Publics de l'Habitat,
- Monsieur Nicolas Verpeaux, président de la Fédération des promoteurs immobiliers de Bretagne,
- Mme Marie-Christine Detraz, Fondation Abbé Pierre - agence régionale Bretagne

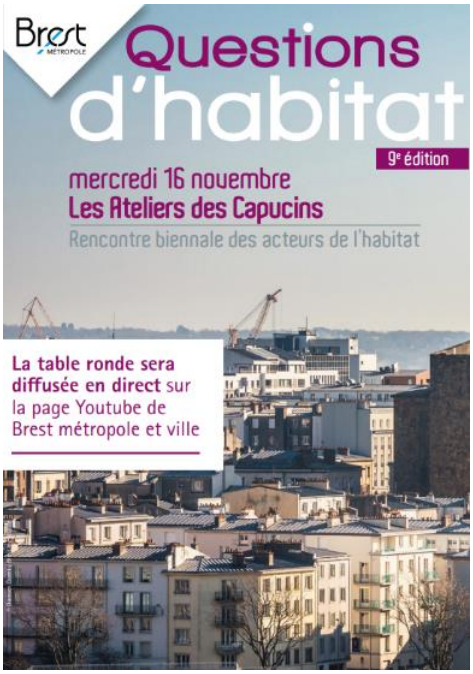

L'après-midi 3 ateliers étaient proposés en lien avec els 3 services de la direction. Chaque responsable de service a animé l'atelier concernant la thématique proposée :

- Atelier 1 : Répondre aux besoins en logements des juenes, un exemple de diversification de l'offre
  - Table ronde :
    - Monsieur Éric Guellec, conseiller délégué dans le domaine de l'habitat à Brest métropole
    - Madame Sandrine Perhirin, adjointe au Maire de Brest, en charge de la politique de la jeunesse à la ville de Brest
    - Madame Anne Ferec, chargée d'études, pôle planification habitat et société, agence d'urbanisme Brest Bretagne
    - Monsieur Georges Bellour, directeur général de Brest métropole habitat
    - Monsieur Xavier Roux, directeur général de l'AILES
    - Madame Sophie Bon, directrice du Clous de Brest
    - Madame Nolwenn Lam Kermarrec, Présidente de Kermarrec Promotion et présidente de l'observatoire OREAL – représentante de la Fédération des promoteurs immobiliers de Bretagne

- Atelier 2 : Comment relever le défi de la rénovation énergétique des logements privés à l'aune des exigences de la loi climat et résilience ?
  - Présentation 1 par Madame Emmanuelle Buord, directrice de l'ADIL 29 : Quelles sont les nouvelles attentes réglementaires en direction des propriétaires privés en matière de rénovation énergétique : étiquettes énergétiques, audit obligatoire…?
  - Présentation 2 par Madame Gladys Douilly, directrice de l'agence Ener'gence, agence énergie - climat du Pays de Brest et Monsieur Pierre Le Corvec, conseiller Tinergie à Ener'gence, agence énergie - climat du Pays de Brest : Quels sont les effets réels des rénovations énergétiques : confort d'habiter, économie de charges, valorisation immobilière ? Bilan post-travaux de deux rénovations d'immeubles en basse consommation à Brest.
  - Table ronde :
    - Monsieur Glen Dissaux, vice-président de Brest métropole en charge du Plan Climat
    - Madame Sylvie Jestin, conseillère déléguée à l'habitat privé de Brest métropole
    - Monsieur Olivier Thomas, architecte des Bâtiments de France
    - Monsieur Yvon Thomas, co-président de l'union départementale de la CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)

- Atelier 3 : Quelles solutions innovantes en faveur de l'inclusion des plus démunis au sein de la cité ?
  - Table ronde :
    - Madame Patricia Salaün-Kerhornou, vice-présidente de Brest métropole, chargée du logement, de l'hébergement et de la politique de la ville, conseillère ville de Brest en charge des urgences sociales
    - Monsieur Stéphane Martin, directeur régional de la Fondation Abbé Pierre
    - Monsieur Frédéric Mesnard, directeur de l'action sociale à Brest ville et métropole et du CCAS de la ville de Brest,
    - Monsieur Alexandre Simon, en charge du dispositif Solidarité Logement, service habitat, Rennes métropole
    - Monsieur Pierrick Bellanger, directeur du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Finistère
    - Monsieur Christophe Desmiers, directeur de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale ALMA

Novembre 2022, TINERGIE le service Public Local de la Rénovation Énergétique a fêté ses 10 ans

- une conférence débat le 8 novembre 2023 « Actualité et enjeux de la rénovation énergétique des logements privés » animé par Pierre EVRARD de la FNAIM,
- Un spectacle « Coup de chaud dans ma copro ! »
-des visites de logements rénovés « basse consommation » -
2 copropriétés à Brest (Bellevue)
1 maison à Plougastel-Daoulas rénovée avec des éco-matériaux.

Projet européen INTERREG CAN SMEs 2021-2023

Entre 2016 et 2019 la direction habitat a participé au projet Climate active Neighbourhood (CAN) dans le cadre du projet européen interreg NWE. L'objectif du projet visait à réduire les factures et les consommations d'énergie des habitants de 3 quartiers prioritaires de Brest (Haut-de-Jaurès, Recouvrance, Bellevue). En 2020, un nouvel appel à projet est lancé (CAN SMEs) avec un démarrage en 2021 et qui se déroule sur 18 mois (fin printemps 2023). Climate Alliance (chef de file) a proposé à Brest métropole de repartir dans un groupe réduit avec un nouveau public cible sur la même thématique. Le nouvel enjeu est de mobiliser et former les employés des petites et moyennes entreprises de Brest métropole afin de réduire leur empreinte énergétique au sein de leur entreprise et de réduire également leurs factures et consommations d'énergie dans leurs logements. La mise en œuvre du programme CAN SMEs s'appuie sur 3 directions : Habitat – Développement économique – Développement social et urbain, avec l'appui d'Énergence et des compagnons bâtisseurs. Les villes/partenaires sont la ville de Worms (Allemagne), la ville de liège (Belgique), et l'agence de l'énergie 3cea (Irlande - Kilkenny).

L'année 2022 a permis l'organisation de divers ateliers avec les entreprises et notamment celles en lien avec le champ de l'insertion. En 2022, 256 personnes (61 employeurs et 195 salariés) ont participé aux 27 ateliers.

En particulier on peut faire un focus sur le projet « Maison des sens » qui a été installé aux Capucins lors de la cinquième édition de Climat Déclic et Village des solidarités les 19 et 20 novembre 2022. L'objectif de cette maison des sens est de parler de la précarité énergétique autrement qu'avec des chiffres, des statistiques, des discours, mais en faisant entendre la voix de ceux qui la vivent.
Une reconstitution d'un logement a été construite avec principalement nos partenaires : les compagnons bâtisseurs de Bretagne et Energence (partenaires déjà engagés sur le territoire depuis CAN n°1). Les personnes étaient invitées à entrer dans le logement avec une immersion sonore contenant des témoignages de personnes qui sont ou ont été accompagnées par les compagnons et/ou Energence. Plus de 200 personnes y ont participé.

Une vidéo a été réalisée avec les photos du montage, des journées et de l'expo et l'enregistrement. Le projet a vocation à être réutilisé.

Concevoir et faire évoluer les outils d'organisation et de mise en œuvre de la Politique Locale de l'Habitat. Mobiliser et animer le réseau des acteurs locaux de l'habitat.

- La Conférence Intercommunale de l'Habitat (CIH) et ses commissions :

La Conférence Intercommunale de l'Habitat (CIH) et ses commissions opérationnelles contribuent depuis 25 ans à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat de la Métropole.

La direction de l'Habitat assure le pilotage général du dispositif de la CIH, associant l'ensemble des partenaires institutionnels et professionnels de l'habitat à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en plénière comme dans les commissions opérationnelles et les groupes de travail.

Au-delà du suivi concret de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, à travers ses 18 actions au service des ménages et de l'attractivité du territoire, la CIH permet de partager des constats, d'échanger sur les pratiques professionnelles, de diffuser les expériences, de contractualiser sur des objectifs partagés, de construire des démarches et outils innovants au service des ménages et des professionnels.

Le Code de la Construction et de l'Habitation prévoit depuis 2004 la réalisation par les EPCI d'un bilan annuel de leur PLH. La CIH effectue dès lors le suivi régulier des principales actions du PLH, à travers notamment le travail de ses commissions.

En 2022, elle s'est réuni au moins de mars. Cette réunion a fait le point sur :

- le Pinel : point d'information
- L'exemption SRU : Fin de la période triennale et la loi 3DS
- le bilan 2021 des actions Habitat de l'OAP Habitat
  - Habitat et solidarités
  - Habitat privé
  - Suivi de la politique locale de l'habitat

- **Commission développement et diversification de l'offre d'habitat :**

La commission « Développement et diversification de l'offre d'habitat » est l'instance qui permet d'échanger avec les professionnels de l'habitat (aménageurs, promoteurs, notaires, lotisseurs, architectes, financeurs, constructeurs…) sur l'ensemble du marché immobilier.

En 2022 cette commission s'est réunie à deux reprises, au printemps et à l'été.

La première commission a permis d'échanger autour de :

- Présentation des résultats 2021 – les loyers du parc privé
- Point sur le marché de la construction neuve
- Point sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt – Démonstrateur de la Ville Durable
- Point d'information sur les obligations SRU
- Point sur les évolutions de l'OAP Habitat
- Point d'information sur le PINEL

La seconde a inscrit à l'ordre du jour :

- Présentation du plan guide Cœur de métropole
- Lancement opérationnel de la démarche pour l'élaboration d'une charte partenariale pour la qualité des opérations immobilières dans les quartiers

- **La Conférence Intercommunale du Logement social**

La loi relative à l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017 instaure pour les EPCI avec un PLUi-H approuvé et comptant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville, la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement social (CIL). Cette instance est co-présidée par Brest métropole et la préfecture du Finistère. Elle constitue une des commissions opérationnelles de la CIH. Colonne vertébrale des politiques de peuplement, elle définit les stratégies des établissements publics de coopération intercommunale en matière d'attribution de logements locatifs HLM et leur territorialisation. Elle élabore un document-cadre définissant les orientations de la politique intercommunale des

attributions et une convention intercommunale d'attribution déclinant les engagements de chacun des membres et les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Une CIL plénière s'est tenue en novembre 2022:
Celle-ci a permis d'évoquer les sujets suivants :

- Bilan 2021 des attributions
- Point sur la cotation de la demande de logement social
- Présentation des évolutions marquantes en matière de socio-démographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville

- **Campagne de communication – chambre chez l'habitant (propriétaires et étudiants)**

Brest métropole, en partenariat avec l'ADIL, le CLOUS et l'Ailes, a renouvelé la campagne de communication pour promouvoir la location d'une chambre chez l'habitant et ainsi mobiliser des solutions complémentaires dans le parc privé. La progression des effectifs étudiants participe à la tension sur le marché immobilier brestois et se traduit par des difficultés plus grandes pour les étudiant.e.s à trouver un logement.
La rentrée 2022-2023 a été moins complexe que les rentrées précédentes (2021—2022 a été aussi moins complexe). 2 résidences privées ont été livrées durant l'été proposant 304 nouvelles places.

Définir, programmer, financer les interventions sur l'habitat, public et privé

- **Gestion de la délégation des crédits d'État :**

Brest métropole exerce, depuis 2005, la compétence d'attribution des aides à la pierre, se substituant à l'État et à l'Anah pour les décisions de financement du logement public et de l'habitat privé. La convention de délégation des crédits du logement a été renouvelée pour 6 ans, pour la période 2017-2022 pour un montant global des crédits délégués d'État de 25,519 M€, répartis de la manière suivante :

- La réalisation d'un objectif global de 1 308 logements locatifs sociaux sur 6 ans pour un budget de 3,212 M€
- La réhabilitation de 74 logements en copropriétés dégradées par année en moyenne, de 31 logements de propriétaires bailleurs et de 318 logements de propriétaires occupants par an, pour un budget sur 6 années de 22,306 M€.

Une demande d'avenant d'un an a été faite auprès des services de l'Etat concernant cette délégation.

- **Financement du logement locatif conventionné social (hors reconstitution de l'offre ANRU):**

63 logements locatifs sociaux ont été financés en 2022 sur le FNAP pour une enveloppe financière de 180 708 € de crédits d'État délégués et 305 000 € en subventions sur fonds propres de Brest métropole au regard de la délibération cadre. Parmi les 63 logements agréés (dont 51 concernent les communes hors Brest), 23 logements (PLAI dont 2 PLAIA), soit 36.5 %, seront destinés aux ménages ayant de très faibles revenus (inférieurs à 60% du plafond de ressources pour accéder à un logement HLM). A noter en complément 34 logements en reconstitution de l'offre ANRU, 18 PLUS et 16 PLAIO, ce qui représentera une subvention propre à Brest métropole à hauteur de 182 000 euros.
176 logements ont été agrées en PLS dont une résidence étudiante à vocation sociale de 154 logements à Gouesnou, et 62 logement agréés en PSLA (Prêt Social Location-Accession).
Le montant de travaux généré par le financement du logement social s'élève à 8 707 742 € (TTC hors foncier, concernent les opérations financées en PLUS / PLAI).

- **Financement du logement privé :**

Brest métropole, délégataire des crédits de l'Anah, a engagé en 2022 377 subventions aux propriétaires privés pour l'amélioration de leur habitat : 22 dossiers de conventionnement sans travaux, 221 logements dossier de propriétaires occupants, 14 dossiers de conventionnement avec travaux.
Ces aides représentent une enveloppe totale de 3.8 M€ dont 1.6 M€ au titre des copropriétés, 1,8 M€ au titre des propriétaires occupants, 0.2 M€ au titre des logements locatifs conventionnés et 0,3 M€ au titre de l'ingénierie des programmes.

Le montant de travaux généré par les financements de l'Anah s'élève à plus de 7.4 millions d'euros.

- Programmer les actions d'amélioration de l'Habitat :

Pour porter les actions de requalification de l'habitat, Brest métropole s'appuie de longue date sur les dispositifs mis en place en lien avec l'Anah : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH RU), Programmes d'Intérêt Général (PIG),

Par ailleurs, depuis 2012, Brest métropole dispose d'une plateforme de rénovation énergétique Tinergie qui accompagne les particuliers dans la mise en place de projet de rénovation énergétique performant (Partenariat ADEME / Région). La plateforme intègre depuis 2016, une filière spécifique aux ensembles immobiliers en copropriétés qui a constitué le cadre d'intervention de l'appel à projet Ville de Demain,

Depuis 2018, le dispositif en direction du parc en copropriété a été complété par le dispositif Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés fragiles(POPAC).

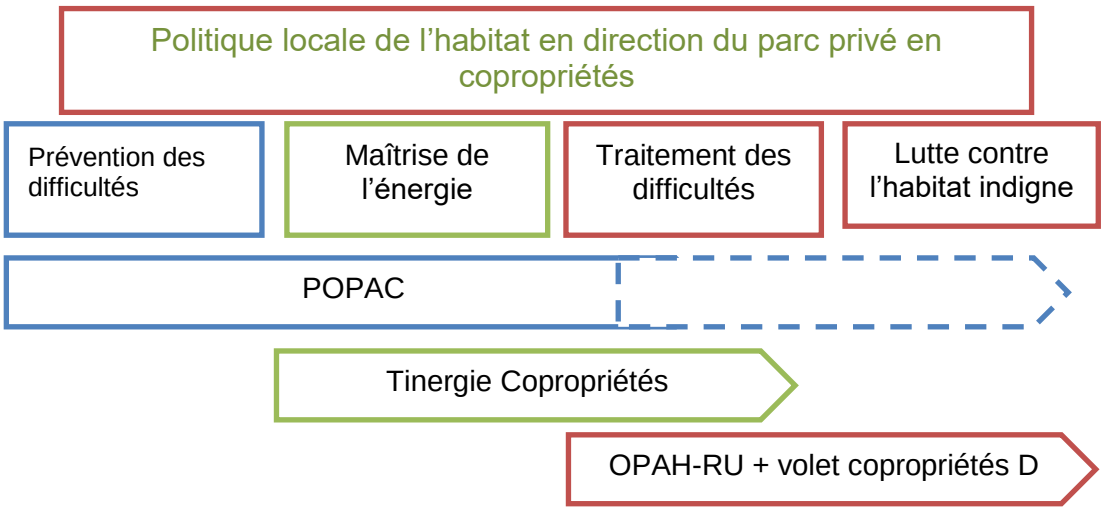

○ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain multi-sites (2016-2022)

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain « multi-sites » a été prolongée d'un an (2022) pour finaliser un certain nombre d'opérations et préparer le renouvellement du programme et de l'adapter en fonction des évolutions des besoins.

Sur les 5 années d'opération, un bilan plutôt positif au regard des objectifs de la convention signée avec l'Anah en 2016 et compte tenu de la période COVID qui a désorganisé et retardé des opérations et des déclenchements de travaux. Deux autres éléments nouveaux et impactant directement l'OPAH RU :

- Le marché de l'immobilier a fortement évolué et notamment sur les secteurs de Recouvrance, Haut-de-Jaurès et Kerinou,
- La crise énergétique pour les habitants sur leurs factures mais aussi sur la partie couts des travaux.

Globalement, sur les 35 copropriétés identifiées dans la convention initiale, 19 copropriétés et 6 monopropriétés dégradées correspondant à 151 logements ont été financées pour un programme de travaux lourds. Sur le volet requalification, 39 dossiers ont été déposée et 36 chantiers sont réalisées.

Sur le Haut-de-Jaurès, l'opération emblématique de l'îlot Chapdelaine se concrétise. Les travaux de déconstructions ont eu lieu malheureusement les constructions de logements sociaux par BMH ont pris du retard compte tenu de l'augmentation des couts de construction. Il est important de signaler la relative rapidité de la sortie de cette opération de renouvellement urbain d'envergure à l'échelle d'un îlot dégradé et avec des immeubles occupés par des ménages en difficultés :

- Les premières procédures d'arrêté de police habitat ont été lancé en 2016 avec un accompagnement des ménages par le DSU très en amont pour les besoins en relogement et la prise en compte des besoins des habitants.
- Une DUP en 2020 ainsi qu'un dossier de demande de subvention à la commission nationale habitat indigne.
- En parallèle, une collaboration étroite entre Brest métropole de la direction de l'écologie urbain, de l'habitat et BMH pour faire de cette opération une opération à haute performance. Ainsi BMH a bénéficié des aides d'Ademe pour mener à bien ce projet.

- Les premiers travaux de déconstruction ont eu lieu en 2021 et vont se poursuivre avec l'opération de BMH en 2023.

Parallèlement à cette dernière année d'opération, 2022 a été l'occasion de réaliser l'étude pré-opérationnelle qui prend en compte le bilan d'opération, et qui initie les nouveaux objectifs d'un programme renouvelé pour 2023-2028. Il a été prise en compte dans cette études trois nouveaux phénomènes : l'augmentation du prix de l'immobilier, la situation de la vacance et l'impact des questions énergétique (de la crise énergétique à l'interdiction de la location des étiquette F G à partir de 2023).

Dans cette étude 120 immeubles ont été diagnostiquées sur les 3 périmètres, dont 87 ont été considérés comme étant moyennement à très dégradées.

o Programme d'Intérêt Général Habitat durable (PIG)

Depuis juillet 2019, le territoire métropolitain est couvert par un nouveau Programme d'Intérêt Général "Habitat durable" destiné à traiter les questions de l'habitat indigne, de la précarité énergétique et de performance thermique des logements :

- Repérage et traitement partenarial des situations d'insalubrité et de péril (volet 1)
- Accompagnement des projets de réhabilitation thermique des propriétaires privés (volet 2)
- Amélioration de l'habitat locatif sans travaux (volet 3)

Bilan 2022:

- Repérage d'une cinquantaine de situation dans le cadre de la cellule partenariale de lutte contre l'habitat indigne,
- 124 propriétaires occupants ont fait l'objet d'aides financières afin de réaliser des travaux d'économies d'énergie tels que l'isolation des combles, le changement de chaudière, la mise en place d'une VMC…

Au total, 124 ménages aux ressources modestes ont été accompagnés dans leur projet de rénovation énergétique, pour un montant moyen du bouquet de travaux à hauteur de 19 884 € HT correspondant à 11 059 € de subventions de l'Anah.

o POPAC : Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés fragiles

Une première convention d'opération du POPAC a été signée le 10 mai 2018 avec l'Anah et en partenariat avec la Caisse des Dépôts et consignations. Afin de définir le périmètre opérationnel du programme, un pré-repérage de copropriétés fragiles a été effectué sur la base des données de l'observatoire des copropriétés et le Registre national d'immatriculation de l'Anah.
Le POPAC constitue un service d'accompagnement permettant de faire des diagnostics et de mettre en place des plans de prévention (pas de subvention pour financer les travaux). L'objectif opérationnel est de traiter les premiers symptômes de dysfonctionnement : accroissement des taux d'impayés, défaut de maîtrise des charges, difficultés d'organisation des copropriétés et de mobilisation des copropriétaires…
Le POPAC intègre également un volet formation-animation qui permet, en lien avec les partenaires (ADIL CLCV), de mettre en place des programmes de formation, des ateliers d'échanges.
De 2018 à fin mars 2022, le programme a permis d'accompagner plus de 100 copropriétés fragiles repérées via l'observatoire des copropriétés de Brest Métropole ou sur signalement des syndics, principalement sur les secteurs prioritaires de Recouvrance, Haut de Jaurès et de Bellevue :

- Sur le secteur NPNRU Bellevue : 16 copropriétés ont été étudiées et 18 actions ont été entreprises
- Sur les secteurs de l'OPAH-RU (Recouvrance, Haut de Jaurès et Kérinou) : 59 copropriétés ont été étudiées et 60 action ont été menées
- Hors secteur / diffus : 29 copropriétés étudiées et 43 actions réalisées

Depuis 2018, 480 contacts ont été établis, 99 Diagnostics flash réalisés, 17 diagnostics multicritère et 9 missions d'accompagnement.

L'ingénierie mise en place a permis à l'opérateur SOLIHA d'investiguer une large part du listing prévisionnel d'immeubles mais également de répondre à plusieurs sollicitations de syndics dans le cadre du territoire diffus avec notamment les résultats suivants (le bilan détaillé est annexé) :

- Repérage de situations de péril et d'insalubrité : trois immeubles identifiés et qualifiés dont une situation de péril imminent
- 19 immeubles ont été orientés vers l'OPAH-RU,
- Accompagnement de cinq projets de rénovation énergétique de copropriété : mise en place de dossiers d'éligibilité au dispositif expérimental « Habiter Mieux copropriété » de l'Anah,
- Accompagnement de syndics et conseils syndicaux dans la résolution de problèmes de gestion et d'organisation de leur copropriétés (9 situations)

Afin de poursuivre cette dynamique de prévention des difficultés sur le territoire, ce dispositif a été renouvelé par convention et délibération pour une période de 3 ans depuis le 25 novembre 2022.

○ Dispositif Fonds d'intervention pour l'habitat privé (FIH)

Brest métropole soutient les opérations de requalification de l'habitat privé via l'attribution d'aides financières en direction des propriétaires privés.
Les aides du FIH interviennent en complément des subventions de l'Anah dans le cadre des programmes opérationnels conventionnés :
- le Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat durable
- l'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain multi-sites (OPAH-RU multi-sites).

En 2022, 132 dossiers de subvention ont été engagés pour 475 388 € de subventions.

○ Plateforme de rénovation énergétique Tinergie

Lancé en 2012 lors de l'élaboration du Plan Climat, Tinergie - Service Public local de la Performance Énergétique de l'habitat - permet d'accompagner les propriétaires de maisons individuelles ainsi que les copropriétaires dans leurs travaux d'économie d'énergie :

- Un service d'information et de conseils : les conseillers Tinergie de l'agence locale de l'énergie (Ener'gence) informent et accompagnent les particuliers dans leurs démarches : solutions techniques, matériaux, financement…
- Un parcours sécurisé : Tinergie propose un parcours sécurisé pour guider les particuliers de l'évaluation énergétique initiale jusqu'à la réalisation des travaux en les accompagnant dans leurs démarches étape après étape.
- Un réseau local de professionnels qualifiés : la plateforme internet permet une mise en relation des particuliers avec les professionnels locaux formés aux économies d'énergie et garants du dispositif.
- Des aides financières : des subventions pour les projets performants sont allouées aux particuliers.

Tinergie est une plateforme de service qui s'adresse à tous les publics, quels que soient leurs profils ou leurs ressources : propriétaires, locataires, situation de précarité énergétique...

A fin 2022, tous les habitants du Pays de Brest peuvent bénéficier du dispositif Tinergie. La communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas a rejoint Tinergie début octobre 2022.

Le dispositif couvre aujourd'hui 7 EPCI
Brest métropole,
Pays d'Iroise communauté,
Pays de Landerneau Daoulas
Pays des Abers,
Lesneven – Côte des légendes,
Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime,
Peyben Châteaulin Porzay.

Activité de la plateforme sur Brest métropole :
En 2022, la plateforme a accompagné techniquement et financièrement la rénovation de 304 logements sur le territoire de Brest métropole, dont 97 en étiquette BBC (filière Anah incluse voir PIG) :

- 239 rénovations de maisons individuelles
- 65 rénovations de logements en copropriétés

Tinergie / filière maisons individuelles : Après une baisse de la demande lors de la crise sanitaire, on retrouve le niveau de sollicitations de 2019. Le nombre de conseils délivrés est à nouveau en augmentation sur l'année 2022 2 637 conseils ont été délivrés en 2022 (+ 15% par rapport à 2021).

L'année 2022 se démarque avec une forte sollicitation au deuxième semestre, correspondant à la crise énergétique que l'on connaît avec une forte demande sur l'énergie solaire (3 fois plus que les années précédentes).

Sur la filière hors Anah :

-165 ménages ont réalisé une évaluation énergétique,
-115 ménages (156 en 2021) ont été accompagnés dans leur projet de rénovation énergétique pour un montant moyen du bouquet de travaux à hauteur de 30 198 euros TTC.

51 % des rénovations Tinergie se font dans le cadre d'une acquisition

Le montant des subventions Tinergie versées en 2022 est en moyenne de 1 648 € pour cette catégorie de ménage.

En 2022, la plateforme a généré une activité de 3,4 millions d'euros TTC de travaux (devis signés).

Malgré le nombre important de contacts, on remarque une baisse de nombre de dossiers de rénovation. Beaucoup de ménages continuent à être inquiets quant à la conjoncture et ne finalisent pas leur demande de dossier de subvention compte tenu du coût global du projet de travaux. D'autre part, le délai d'intervention des entreprises est important avec une difficulté d'obtention des devis.

Le réseau des professionnels est composé à fin 2021 de 55 entreprises RGE, 4 bureaux d'infiltrométrie et 11diagnostiqueurs et 4 maîtres œuvres. Dans le cadre de ce réseau, la collectivité développe, en lien avec les chambres consulaires et fédérations professionnelles des actions visant à structurer et à faire monter en compétence les artisans. 10 réunions collectives ont été menées avec les différents acteurs dont un atelier sur l'isolation thermique pour l'intérieur avec une mise en lumière des éco-matériaux.

○ Tinergie/ filière copropriétés : les votes de travaux performants « bâtiment basse consommation » se poursuivent

Le dispositif en place en 2016 vise à répondre aux enjeux de transition énergétique portés par le plan climat énergie territorial. Il entend également favoriser la requalification immobilière du parc des années 50/70 qui est au cœur de l'enjeu d'attractivité résidentielle de la métropole brestoise avec un objectif affiché de 500 logements rénovés à terme par an.

Depuis sept ans, une équipe opérationnelle est sur le terrain au contact des responsables de copropriétés, des professionnels du bâtiment et des établissements bancaires afin de faciliter et sécuriser la construction technique et financière des projets de rénovation.

Le dispositif Tinergie copropriétés a permis de mobiliser plus de 68 copropriétés (2 472 logements) dans des études préalables (Diagnostics Techniques Globaux) depuis sa création.

Les travaux BBC votés en juin 2019 et octobre 2020 (4 Quizac puis 2 Quizac) sur les 2 copropriétés de Bellevue (108 logements) se sont terminés courant 2022.

Courant 2022, 2 copropriétés (79 logements : 4-5 Kerdraon et Panoramic) ont démarré des travaux performants pour un montant total à hauteur de 3,189 million TTC.
95 143 € de subventions sont prévues au bénéfice des copropriétaires du 4-5 Kerdraon et 375 121 € pour ceux du Panoramic.

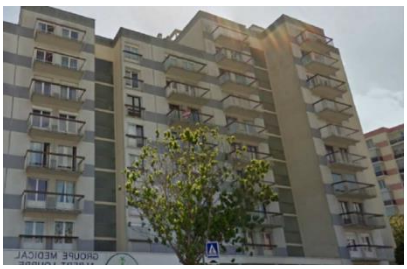

En février 2022, 1 copropriété (62 logements : 48 Kermenguy) a voté des travaux performants (BBC) pour un montant total de 1,654 millions d'euros. 173 157 € de subventions seront versés aux copropriétaires.

Trois copropriétés (60 logements) sont en phase de définition de leurs projets : le Questel, 38 Bugeaud et 26-28 Coat ar Guéven.

○ Observatoire des copropriétés

L'observatoire des copropriétés, outil de veille et d'analyse du parc immobilier, a été créé en 1998 dans le cadre de l'observatoire de l'habitat géré par l'ADEUPA .

Une version aboutie de l'Observatoire des copropriétés nouvelle génération a été livrée en décembre 2015 par l'Adeupa et est disponible en accès sécurisé sur l'outil cartographique de la métropole, « cartes et plans ». Une première publication analysant les premières tendances lourdes a été produite en avril 2015.

En 2017, l'observatoire a produit une exposition dans le cadre de la manifestation Questions d'habitat et du forum des copropriétaires présentant les différentes typologies architecturales présentes sur la métropole brestoise.

En 2019, ce fut une année d'actualisation des données suite à la livraison de nouvelles bases et la production d'une nouvelle publication en lien avec l'immatriculation rendue obligatoire pour l'ensemble des copropriétés au 1er janvier 2018.

Courant 2022, un travail en collaboration avec l'Adeupa a débuté afin de faire évoluer la version actuelle qui date de 2014. La nouvelle version qui sera disposnible courant 2023 répond à trois objectifs :

- Réaliser un état des lieux du parc de copropriétés pour connaître les composantes de ce parc de logements.
- Identifier les copropriétés selon un nombre de facteurs de fragilité.
- Mesurer les effets des actions opérationnelles menées auprès des copropriétés.

Le nouvel outil intègre des données fiables, pérennes et vérifiables ainsi que des données plus qualitatives issues de partenariats (CREHA, POPAC, OPAH-RU, FSL, SLIME, SCHS…)

○ Rénovation du centre-ville reconstruit : candidature de Brest métropole à l'appel à manifestation d'intérêt « démonstrateur de la ville durable »

Brest métropole a candidaté début novembre, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateurs de la Ville Durable » porté par l'Etat et la Caisse des Dépôts.

Le projet proposé par la collectivité s'attache à la régénération de ce centre-ville reconstruit du quartier Siam caractérisé par son bâti et son urbanisme hérités de la reconstruction au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Ce patrimoine immobilier caractéristique de l'identité de la métropole brestoise va effet devoir évoluer dans les prochaines années pour intégrer les nouveaux standards de confort et d'attractivité attendus par la population, notamment sur les plans thermiques, acoustiques et d'accessibilité.

Le projet vise à mettre en place des démonstrateurs de rénovation à l'échelles d'îlots urbains intégrant les cœurs d'îlots comme les espaces publics dans le cadre du grand projet urbain du cœur de métropole.

Evolutions et innovations patrimoniales, techniques, de gestion, intégrant la complexité des statuts de la copropriété et le point de vue des propriétaires et habitants, telle est l'ambition du projet de régénération urbaine porté par la métropole et ses partenaires (BMH, BMA, UBO…)

BMA, dans le cadre du mandat d'études confié par la métropole, a engagé en 2022 la stucturation d'une équipe d'AMO pour engager les études de terrain et la concertation à partir de 2023.

Préserver le maintien et développer l'accès au logement de qualité pour tous

- **Maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus :**

Le marché comportant un volet "information" et un volet "conseil accompagnement" a été reconduit pour 1 ans et demi (2021-juin 2022) avec Soliha. Porté par la métropole, il s'accompagne d'une convention financière précisant les modalités de la participation financière de Brest métropole et des huit communes qui la composent.
Le coût de cette 9ème année du dispositif "Maintien à domicile" s'est élevé en 2021 à 45 800 € TTC.
En 2021, 155 visites-conseils ont donc eu lieu au domicile des personnes ; 83 diagnostics ont été réalisés par un ergothérapeute et 82 dossiers "autonomie" ont été financés par l'Anah. Soliha assure en outre la formation des professionnels aux travaux d'adaptation des logements au handicap et au vieillissement qui aboutit à la labellisation "Handibat".
La direction habitat a, également, accueilli une stagiaire afin de faire un bilan sur le dispositif et prévoir la mise en place en 2022 d'un nouveau Programme sur le maintien à domicile des seniors et personnes en situation de handicap permettant un accompagnement plus qualitatif.

- **Actualisation 2022 des coûts abordables :**

Les orientations en matière d'habitat du PLU Facteur 4 adopté en janvier 2014 ont intégré l'objectif de diversification de l'offre nouvelle d'habitat et la stratégie des « coûts abordables » développée depuis 2008 dans l'agglomération brestoise afin d'élargir la gamme de logements neufs produits et faciliter ainsi l'achat d'une résidence principale par des ménages intermédiaires et modestes dans la métropole. Définis dès l'origine avec l'ensemble des professionnels de l'habitat et de l'aménagement du territoire, ces coûts abordables sont actualisés chaque année avec l'ensemble des partenaires de la collectivité dans ce champ d'activités, et proposés à la collectivité pour débat et validation.

Pour l'année 2022, les évolutions ont été les suivantes :
- Une actualisation des plafonds de ressources des ménages éligibles aux coûts abordables ;

- Des précisions apportées dans l'annexe 2 pour faciliter la mise en pratique des éléments concernant les prix de vente des terrains ou logements à coûts abordables. Les références restent inchangées actuellement.

- **Observatoire territorial du logement étudiant (OTLE)**

Suite à un appel à manifestation d'intérêt national en 2020, Brest métropole et Morlaix Communauté, en collaboration avec l'UBO, le Crous et l'ADEUPa, ont créé un observatoire territorial du logement des étudiants.

En 2022, 2 comités techniques se sont réunis. Les travaux ont porté sur :
- La restitution de l'analyse des besoins en logements pour les étudiants du Technopole qui a abouti à un appel à projet porté par DAEM,
- La participation de l'ADEUPA aux échanges du réseau Besançon en juin 2022,
- Un point sur la rentrée 2022-2023 faisant principalement ressortir l'aggravation de la précarité chez les étudiants, plus fortement que la difficulté d'accès à un logement ; l'AILES évoque une très forte sollicitation des places dédiées dans les FJT par les étudiants internationaux,
- Un point sur l'offre et les projets à venir,
- Un point détaillé sur les loyers en résidences et dans le parc locatif privé.

- **Logement Habitat Indigne (LHI) et précarité énergétique :**

En 2022, la cellule de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique a accompagné plus d'une cinquantaine de situations d'habitat indigne et 120 dossiers de précarité énergétique sur le territoire métropolitain.

Compte tenu de la crise énergétique et de l'impact sur les ménages les plus fragiles, il a été travaillé des permanences conjointes entre les visiteurs Energence et les collègues du FSL dans toutes les maries de quartiers de la ville de Brest pour un meilleur accès aux droit et des explications sur les factures.

Par ailleurs, un travail de réflexion a été mené concernant le transfert des pouvoirs de police de l'habitat, du Maire et du Préfet, vers la métropole tel que prévu dans la loi ELAN. L'autorité préfectorale ainsi que l'ensemble des maires du territoire ont sollicités en 2022 pour l'approbation de ce transfert qui pourrait être mis en place de manière opérationnelle en 2023.

Garantir l'effectivité du Droit Au Logement pour tous

- Le Fonds de Solidarité pour le Logement :

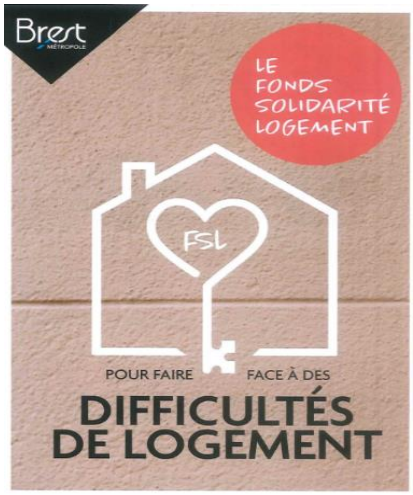

Le FSL a pour vocation de favoriser l'accès et / ou le maintien en logement des personnes en difficultés au titre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Pour ce faire il peut intervenir sous forme d'aides financières directes (factures énergie, dépôt de garantie, dettes de loyer, …) et d'aides éducatives (ASLL) à destination des ménages mais également auprès d'associations et du CCAS de la ville de Brest intervenant auprès de ce public prioritaire (ASLL, Contre-Garantie, Aide à la Gestion Locative).

Le FSL disposait en 2022 d'un budget de 1 347 879 €. Ses principales recettes émanent de Brest métropole, des communes de Brest métropole, des fournisseurs d'eau (SPL Eau du Ponant) et d'énergie (EDF, ENGIE) et de la CAF. Les dépenses sont donc principalement consacrées aux aides financières directes aux ménages, à l'accompagnement éducatif et à un soutien financier aux associations partenaires.

2022 a été une année de transition et de construction permettant à la fois de répondre à une baisse répétée des demandes et donc à une enveloppe sous-consommée et à l'annonce d'une crise énergétique inédite.

Ainsi dans la logique des évolutions apportées au règlement intérieur du fonds dès l'automne 2021 (révision à la hausse des plafonds de ressources en terme d'éligibilité, ouverture aux Gens du Voyages), le comité des financeurs a validé pour 2022 une adaptation du FSL tant au niveau de son règlement (création de nouvelles aides) que de la déclinaison de ses activités (développement de « l'aller-vers »).

En termes d'activité :

Au niveau qualitatif : La complémentarité et l'organisation mise en place par l'équipe a encore une fois permis un traitement rapide des demandes, facteur important pour les ménages bien sûr mais également pour les bailleurs.
Il est à noter la mobilisation et l'investissement de l'équipe dans la construction de réponses et d'innovations rendues nécessaires face à la baisse des sollicitations et au contexte de crise énergétique :

- Organisation et tenue de permanences à l'extérieur (Mission locale, Mairies de Quartiers, associations caritatives),
- Co-interventions avec les partenaires (permanences conjointes FSL-ENERGENCE),
- Révision du règlement intérieur (évolution de certaines aides, création d'aides répondant aux constats et/ou manques locaux, adaptation du règlement à la conjecture économique –revalorisation des aides énergies-),
- Organisation de temps collectif de présentation et d'explicitation du nouveau règlement aux services sociaux instructeurs.

Ce véritable plan d'actions opérationnelles et de proximité aura permis d'aider de manière plus significative le public visé par le fonds et d'endiguer la baisse des demandes au niveau de 2021 mais sans réussir à infléchir la courbe des demandes à la hausse.

Au niveau quantitatif : La baisse constante de sollicitation du fonds ne s'est donc pas confirmée cette année.
Les chiffres sont quasi-identiques à l'exercice 2021. 1 243 ménages comme en 2021 (1 270 en 2020), ont sollicité le FSL pour 2085 types d'aides (2083 en 2021 et 2 531 en 2020). Le taux d'accord global atteint quant à lui son pourcentage d'accord le plus fort depuis 4 ans à 71% (69% en 2021 et contre 65% en 2020), preuve de la volonté ré affirmée d'aider au mieux le plus de ménages.
La moindre sollicitation du FSL dans le contexte actuel reste et restera pour 2023 une préoccupation majeure. Si les différentes actions menées ont endigué la baisse des interpellations, elles devront être poursuivies voire renforcées sur l'année 2023. A ce titre et dès l'automne, dans le contexte annoncé de crise énergétique, une communication grand public a été initiée et portée par les élu(e)s de Brest métropole afin d'informer et surtout de sensibiliser le plus grand nombre aux différentes réponses possibles, dont bien évidemment le FSL.

Aux aides financières directes aux ménages, s'ajoutent les aides financières apportées aux partenaires, à la fois au titre de la prise de risque (relogement d'une population en difficulté) et de l'accompagnement de proximité dispensé aux locataires. Ainsi 696 logements (gestion CCAS, Croix-Rouge Pôle solidarités et AIVS ALMA) sont éligibles à l'Aide à la Gestion Locative (AGL).

Ces partenaires étant des acteurs majeurs du quotidien et tout particulièrement dans la période actuelle, et après accord du comité des financeurs, il a été décidé de revaloriser la participation financière du FSL, de revoir à la hausse certains agréments, gage également, de notre implication collective à destination des ménages les plus en difficultés.
Ainsi la mesure ASLL a été revalorisée à hauteur de l'inflation constatée (+6,2%) pour un financement à hauteur de 1 143 € par mesure. Soit une dépense supplémentaire de 15 678 €/an.
De même, le nombre d'agréments ASLL de l'association COALLIA a été porté à 25 contre 15 précédemment. Cette évolution est liée à la prise en gestion d'un parc locatif partiellement dédié à la CASAL.

Dans un souci d'équité entre les différents acteurs, le montant de l'AGL versé au CCAS de la Ville de Brest a également été revalorisé, soit une dépense supplémentaire de 43 016 €.
Enfin, dans le souci d'accompagner au mieux l'installation sur notre territoire du dispositif « Un Chez Soi d'Abord », l'agrément AGL de l'AIVS ALMA, gestionnaire de ce dispositif, a été étendu à 30 logements supplémentaires pour un coût de 11 400 €.

- L'action de la Commission d'Accompagnement Social et d'Accès au Logement (CASAL) :

Instance de la Conférence Intercommunale de l'Habitat, la CASAL a pour but de faciliter l'accès et/ou le maintien en logement des ménages ayant des difficultés repérées en matière de "savoir gérer et/ou habiter".

Le renfort d'une conseillère logement, en charge, de l'évaluation des demandes de logement, du suivi de ces demandes, de l'animation de certaines commissions, du conseil technique et des relations avec les partenaires a été officialisé en 2022.
Ce poste supplémentaire a notamment permis de finaliser une réflexion sollicitée par la Vice-Présidente en charge du logement, à savoir la redéfinition de certaines commissions et la simplification de leur dénomination.
Ce travail, mené avec les partenaires institutionnels, a ainsi permis de regrouper les 2 sous commissions « Delta » et Alpha » en une sous-commission « Relogement ». Aujourd'hui, ce n'est donc plus l'âge du ménage qui guide son orientation mais sa/ses difficultés à accéder à un logement et sa nécessité et son souhait de bénéficier d'un accompagnement social lié au logement.
A l'identique la sous-commission « Lambda » a été renommée sous-commission « Accompagnement »

- La sous-commission "Relogement " propose donc un Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), exercé dans le cadre d'un relogement dans un des divers dispositifs du parc CASAL pour tout public à partir de 18 ans.
Cette année encore, les demandes ont progressé : 264 contre 225 en 2021 et 176 en 2020, Et, fait notable, le taux de présence aux rendez-vous proposés est passé de 62% à 75% à l'instar des chiffres constatés fin 2021. Ce meilleur taux de présence est à mettre en relation directe avec à la fois la mise en place d'un service de rappel systématique par SMS mais aussi et surtout par la tension généralisée sur le marché locatif qui ferme nombre de portes aux ménages les plus en difficultés qui n'ont donc d'autres choix que de se tourner vers les dispositifs accompagnés tels la CASAL.
Un autre effet négatif de la tension du marché locatif se retrouve dans la baisse du nombre de relogement. En effet, seuls 74 ménages ont été relogés dans notre parc en 2022, contre 85 en 2021, soit un turn over inférieur à 10%.
Par contre l'effort maintenu et la connaissance fine des parcs, des dispositifs et des ménages par la conseillère logement ont de nouveau permis d'éviter des situations de vacance locative longue préjudiciables aux gestionnaires et aux ménages.
Toujours à l'aune de la tension locative et tout particulièrement sur certains types de logements, force est de constater que les listes d'attente sont particulièrement conséquentes pour certains dispositifs (ALT et CPF) et typologies (T1 et T2).
Au niveau statistique, la CASAL reste principalement sollicitée par et pour des personnes isolées bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH). Toujours dans la logique de ce qui précède et en comparaison des années précédentes, le taux de refus a été moindre.
Pour répondre au questionnement posé dans le rapport d'activité 2021, nous pouvons confirmer l'incidence directe des suites de la crise sanitaire et de la tension constatée sur marché locatif et donc d'une difficulté accrue pour les plus précaires de se reloger de manière autonome, d'où l'embolisation de certaines listes d'attente et la perte de fluidité entre les différents dispositifs, de l'hébergement ou logement accompagnés vers le logt autonome de droit commun.

- **La sous-commission "Accompagnement"** examine et attribue les mesures d'ASLL, accompagnement effectué par 4 opérateurs : Croix-Rouge Pôle solidarités (132 agréments), CCAS (62 agréments), EMERGENCE (25) et COALLIA (25).
416 ménages ont été accompagnés sur l'exercice 2022 (contre 400 en 2021). Ce chiffre qui confirme une nouvelle fois toute la pertinence de cet outil (prévention des expulsions locatives et médiation avec les bailleurs). A noter l'effort tout particulier porté cette année par la sous-commission pour réduire les délais d'attribution et donc d'intervention auprès des ménages.
La réactivité des opérateurs ASLL reste un facteur prépondérant dans la bonne marche de ce dispositif. En effet plus la réponse aux ménages est rapide, plus ceux-ci restent mobilisés et acteurs.
Le taux d'accord reste très significatif à hauteur de 90%.

La réflexion globale sur l'ASLL, en vue de réécrire le règlement intérieur et donc de repréciser les objectifs et le cadre d'intervention des opérateurs a été engagé en 2022 pour une conclusion et mise en application au 1er semestre 2023.
- **La sous-commission « OMEGA"**,
L'évolution du service Habitat et Solidarités a permis de ré activer cette commission et avant d'en refaire un lieu d'échanges, d'en faire un lieu de travail entre les différents acteurs logement du territoire (révision de l'ASLL, nouveau règlement intérieur FSL).

- La sous-commission CASAL-CHRS-SIAO29, en partenariat de grande proximité avec le Service Insertion Accueil Orientation 29 (SIAO 29), examine pour orientation toutes les demandes d'admission dans les 4 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) brestois, soit 133 places et dans les « logements d'Urgence » agréés ALT, des communes de Guipavas, Plougastel-Daoulas, Guilers et Le Relecq-Kerhuon à hauteur de 24 places.
Un des faits marquants de l'année 2022 est le passage à une commission par mois contre deux jusqu'à lors. Ce choix était à la fois motivé par la baisse régulière des demandes constatée les dernières années et par la difficulté à mobiliser les agendas des participants 2 fois par mois**.**
Ainsi 11 commissions ont cette année traités 226 demandes (contre 355 en 2021).
Le point positif et qui va à l'encontre de tous nos autres chiffres, est le nombre d'admission qui est passé de 46 en 2021 à 87 en 2022.
Une des explications pourrait être l'effort porté sur le suivi des demandes à la fois par le SIAO et les CHRS permettant une actualisation des listes d'attente et donc des propositions adressées à des ménages réellement demandeurs.
Les admissions étant intimement liées aux départs, il est à noter l'importance en 2022 de ces derniers et donc d'un turn over plus significatif. Les raisons des départs relèvent d'un bilan mitigé. Si pour moitié et ce qui est très positif, les ménages ont quitté les structures d'accueil pour un accès au logement de droit commun dans le parc public, l'autre moitié a souvent quitté les CHRS dans le cadre d'une mesure d'exclusion soit pour non adhésion soit, fait particulièrement notable en 2022, pour des faits d'incivilité voire de violence vis-à-vis des autres hébergés mais aussi vis-à-vis du personnel.
Ce constat est assez significatif du public orienté vers la CASAL-SIAO, avec d'une part des personnes « victimes » d'un accident de la vie et qui ont besoin de cette parenthèse pour rebondir et construire un nouveau projet et d'autre part des personnes plus marginalisées, souffrant de multiples problématiques et ne pouvant s'inscrire, au moment proposé, dans un accompagnement de proximité et dans un cadre structuré pouvant être perçu comme trop contraignant.
La pertinence du développement de nouveaux dispositifs, comme le Un Chez Soi d'Abord, revêt ici toute son importance et sa place dans le développement de nouveaux outils porté par Brest métropole afin, pour paraphraser le titre générique de l'activité du service Habitat et Solidarités, de « garantir l'effectivité du droit au logement pour tous ».

- Le volet « prévention des expulsions locatives »,
Le service Habitat et Solidarités intervient tout particulièrement auprès des partenaires (Bailleurs, sous-préfecture, Département) dans le cadre de l'articulation et de l'harmonisation des dispositifs d'aides (CASAL, FSL, DALO…) et de la co-construction de solutions. L'année 2022 contrairement aux deux précédentes années, n'aura pas été impactée par la crise sanitaire et l'extension de la trêve hivernale. Néanmoins, la crainte d'un regain des demandes de concours de la force publique, ne s'est pas confirmée.
Dans un souci commun d'intervenir le plus en amont possible auprès des ménages, des rencontres techniques entre le service contentieux de Bmh, les conseillers logement du département et la conseillère logement du service ont été ré instaurées.

- La cellule de veille : Instance du Conseil Local de Santé Mentale de la Ville de Brest, la cellule réunit des professionnels du médical (médecin psychiatre et généraliste, équipe mobile de psychiatrie) et du social (chefs de services partenaires de la CASAL-CCAS, Croix-Rouge Pôle solidarités, Bmh, Don Bosco, ATP, UDAF) afin de préconiser des solutions pour des personnes malades psychiques dont le comportement rend difficile l'accès ou le maintien en logement autonome. La finalité reste d'apporter les préconisations les plus pertinentes possibles en confrontant le plus d'avis et d'expériences, et d'élargir la palette d'intervention et de propositions de solutions (organisation de temps d'échanges, intermédiation entre différents secteurs professionnels).
La cellule s'est réunie à trois reprises en 2022 et a examiné 21 situations (18 nouvelles et 3 déjà connues), chiffre stable depuis quelques années.
Les saisines concernent encore cette année des personnes isolées (majoritairement des femmes -14- contrairement à l'équité constatée les années précédentes) atteintes de troubles psychiques rendant leur maintien en logement difficile, soit parce qu'elles sont à l'origine de troubles du voisinage, soit parce qu'elles se mettent directement en danger par des comportements inappropriés.

Les visites à domicile avec le médecin référent de la cellule et l'équipe mobile de psychiatrie, en vue de recréer du lien et de renouer une confiance vis-à-vis du corps médical voire social, restent l'outil le plus plébiscité. Du fait du contexte de nombreuses visites ont été empêchées ou différées et à défaut une veille sociale et/ou médicale assurée.
Le travail de réflexion engagé depuis plusieurs années sur le syndrome de Diogène et des troubles de l'accumulation compulsive réunissant différents acteurs médico-sociaux s'est concrétisé par la mise en place d'un groupe de travail.
Un fait tout particulièrement marquant a été l'organisation d'un colloque réunissant les différents professionnels confrontés à ces problématiques et animé par le Docteur MONFORT spécialiste de la problématique Diogène.

- **Le Droit Au Logement Opposable (DALO),**

Cette compétence assumée par Brest métropole pour son territoire à l'instar de la commission de médiation départementale pour le reste du département était jusqu'à présent portée par la CASAL et placée sous la responsabilité de Mme La Vice-Présidente au Logement et à l'hébergement.
Dans le souci de respecter cette délégation de compétences et de se mettre en conformité avec les attendus d'une commission de médiation, nous avons installé une commission de médiation locale en avril 2022.
Si cette année le nombre de saisines n'a pas doublé, il est resté néanmoins conséquent à hauteur de 73 saisines (50 en 2021 et 23 en 2020), soit une activité non négligeable pour le service.
30 dossiers relevaient d'un caractère prioritaire (le double de l'an dernier) et 9 ont été classés avant même leur passage en commission au motif du relogement des demandeurs. En 2022, aucun recours n'a été déposé auprès du tribunal administratif. Cette année encore, la majorité des saisines concernait les publics bénéficiaires de la protection internationale et hébergés en structures n'ayant pas eu de proposition de logement dans les délais impartis.
L'officialisation d'une Comed locale a permis et motivé la professionnalisation des agents sur cette thématique, professionnalisation, investissement et acculturation confortés par l'inscription et l'accès à des formations et ressources dédiées.

Influer sur les évolutions des orientations de l'habitat au sein des différentes instances régionales et nationales ; réaliser la veille stratégique, juridique liée à l'habitat ; valoriser l'expertise locale sur l'habitat :

Au plan départemental, comme les années précédentes, la direction de l'Habitat participe à l'animation du réseau des délégataires finistériens avec la recherche d'une harmonisation des approches et des pratiques. Elle a également contribué aux travaux du Plan départemental de l'habitat, de l'Observatoire départemental de l'habitat ainsi qu'à ceux du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.
De même, au niveau régional, la direction de l'Habitat participe aux différentes instances du Comité régional de l'habitat (aux ateliers techniques en tant que représentant de la collectivité, aux bureaux et CRH pléniers en assistance technique aux élus), pour contribuer aux études régionales, participer aux échanges liés aux programmations et à la répartition des crédits délégués entre les délégataires bretons. Ces différents travaux sont régulièrement enrichis par ceux du "Club des délégataires de Bretagne", force de propositions régionale dans les négociations avec l'État.

En 2021, Brest métropole a poursuivi sa mobilisation, en lien avec les autres territoires bretons au sein du club « Décentralisation & Habitat » afin de solliciter le prolongement de l'expérimentation bretonne au-delà du 31 décembre 2021, afin de tenir compte notamment des impacts du confinement du printemps 2020.

Au niveau national, par sa présence active dans différents réseaux des acteurs de l'habitat et de l'énergie, la direction de l'habitat contribue à la notoriété de la métropole dans ces domaines, et à sa reconnaissance comme disposant d'une réelle expertise et d'une capacité d'innovation.

La direction de l'Habitat a participé, par ses interventions :
- à l''atelier participatif organisé par le SGAR Bretagne le 26 mai 2021 sur les discriminations, inégalités rencontrées par les femmes en matière de logement.
- aux réunions organisées en 2022 par la Région et en lien avec l'Anah sur la mise en place du Service Public Local de la rénovation énergétique
- l'atelier organisé par la Région Bretagne dans le cadre du Plan breton de mobilisation pour les jeunesses: chantier logement des jeunes numéro 5
- aux échanges sur les dispositif Européens de lutte contre la précarité énergétique,

- aux journées nationales sur le programme France Rénov de l'Anah,
- aux cours du Master Urbanisme de l'Institut de Géoarchitecture à Brest, par la dispense par 4 intervenants de la direction des cours du « module Habitat » de la dernière année professionnalisante du Master 2.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2022, au développement durable du territoire à travers la réalisation de plusieurs actions marquantes pour la vie du citoyen et pour les générations futures :

Lancement de l'expérimentation régionale Habiter Mieux sur la promotion des matériaux biosourcés

Description de la réalisation
En 2020, Brest métropole est lauréate d'un appel à projet porté par la Région, la DREAL et l'Anah visant à mettre en place une expérimentation pour la promotion des matériaux biosourcés dans le cadre du dispositif "Habiter Mieux" de l'ANAH.

Un animateur local dédié aux éco-matériaux dans le cadre de la plateforme Tinergie est positionné à l'agence locale de l'énergie dans le cadre d'un mi-temps sur 3 ans.

L'expérimentation vise à réaliser un état des lieux de la filière locale et la mise en place d'actions collectives de sensibilisation et de formation des acteurs du réseau : artisans, entreprises, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, architectes, opérateurs, partenaires, particuliers…

D'autre part, l'animateur vient également en appui pour l'élaboration et la réalisation des projets de rénovation des ménages sous plafond de ressources de ressources Anah (assistance au diagnostic, préconisation de travaux, visite sur site et accompagnement des porteurs de projet et de l'opérateur Anah)

La première année de l'expérimentation a permis de rencontrer les différents acteurs de la filière et de développer une stratégie tournée vers les professionnels du bâtiment avec la mise en place :

- D'une animation sur les matériaux biosourcés au Lycée Dupuy de Lôme

- D'une charte d'engagement des professionnels Tinergie dans le cadre de l'expérimentation

D'autre part, un flyer de communication grand public permet de faire connaitre les qualités de matériaux biosourcés ainsi que l'accompagnement technique et financier proposé par la métropole.

Indicateurs de suivi de l'action (mesurables, suivi dans le temps) :

Nb d'animation réalisées auprès des professionnels en 2021 : 2
Nb de chantiers accompagnés : 13

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Description de la réalisation
Le FSL a pour vocation de favoriser l'accès ou le maintien en logement des ménages métropolitains en difficultés. Il œuvre via des aides financières à réduire les inégalités en favorisant notamment au maintien et à une meilleure gestion des énergies domestiques. Il intervient également via des aides indirectes dans l'accompagnement au quotidien des ménages

et des partenaires investis dans les domaines de l'insertion par le logement. Le FSL est un…des outils locaux de lutte contre la pauvreté.

Indicateurs de suivi de l'action (mesurables, suivi dans le temps) :
Le FSL rend compte annuellement de son activité à un Comité des Financeurs. Ce temps de bilan et d'échanges permet de mesurer objectivement l'action et les orientations budgétaires du FSL (nombre d'aides accordées, de ménages aidés, révision des agréments…) et de pointer les actions à développer ou à adapter.

⚥ EGALITÉ FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITÉ SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPÉENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : Mise en place d'une sensibilisation aux approches genrées des politiques publiques

Description de la réalisation
Une présentation aux agents de la direction du principe d'analyse genrée des politiques publiques (enjeux, principes et exemples appliqués à l'Habitat) a été organisée avec et réalisée par la mission DSU le 7 avril 2022, sur environ 1h30.

Cela a permis de mettre en exergue certains biais par lesquels le principe d'égalité d'accès au service public peut être fragilisé.

Dans le cadre d'un stage de deux semaines organisé par la suite (30 mai au 10 juin) au sein de la direction, une étudiante de L2 de géographie est venue organiser une recension exhaustive des bases de données gérées par la direction. Sa mission impliquait notamment d'identifier les bases de données qui comportait une information sur le genre des personnes présentes dans la base de données.

Perspective
- Mise en place d'un test d'analyse genrée des bénéficiaires d'une politique publique de la direction

La réalisation a été identifiée dans les axes du plan d'actions Egalite femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest
- Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la participation à la vie locale et dans la prise de décision

DIRECTION DES MOBILITES

MISSIONS

La mission de la direction est de **proposer et mettre en œuvre la politique de mobilité durable** sur le territoire de l'agglomération, en coordination avec les autres échelles territoriales.

De nouveaux enjeux de mobilité

Dans le domaine de la mobilité, la métropole doit faire face à des enjeux en évolution forte :

- Enjeux économiques et financiers :
  - Efficience de l'offre publique dans un contexte budgétaire contraint, lié à 2 crises consécutives sanitaire et économique (lié à la guerre en Ukraine),
  - Augmentation sans précédent des coûts de l'énergie
  - Retour de l'inflation et baisse des capacités d'emprunt
  - Une fréquentation du transport public qui n'a pas retrouvé ses niveaux d'avant la crise sanitaire avec ses conséquences en termes de baisse de recettes.
- Enjeux environnementaux qui font muter les technologies et font apparaître de nouvelles obligations :
  - La mise en œuvre d'une zone à faibles émissions mobilités (ZFEm) pour le 31 décembre 2024
  - L'intégration des énergies propres à l'échelle du réseau de transport public, gestion intelligente de l'énergie,
  - Le développement des infrastructures de recharge électrique pour répondre à l'augmentation des parcs privés et publics de véhicules électriques.
- Enjeux temporels :
  - Accélération des processus de mutation, amélioration de l'adaptabilité,
  - Évolutivité des contrats.
- Enjeux de service au public :
  - La croissance progressive de l'usage du vélo et ses conséquences en termes de services (location, stationnement, formation, sensibilisation) et le besoin en infrastructures
  - Evolutions de la relation avec les administrés (accueil multicanal, montée en compétence de la proximité), de la gouvernance,
  - Animation des acteurs pour faire évoluer les usages (travail avec les associations, PDME, approchedescendante) et/ou veille sur les besoins et usages spontanés pour faire évoluer les services (approche ascendante),
  - Développement des usages numériques et des risques de déshumanisation et mise à l'écart de certains publics
- Enjeux territoriaux de la métropole :
  - Porter la réflexion sur les mobilités à l'échelle des territoires d'influence métropolitaine.
  - Introduction de dispositifs de gouvernance locale partagés.
- Enjeux de planification
  - Révision du plu
  - Nouvelles perspectives à l'horizon 2040.

RESSOURCES

L'organisation de la direction des Mobilités

La direction des Mobilités s'était recentrée en 2019 sur ses missions prioritaires de définition, animation et mise en œuvre d'une politique de mobilité métropolitaine. Il s'agit de fournir aux élus les outils d'aide à la réflexion et à la programmation sur le thème des mobilités, via le Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui se décline en schémas directeurs, projets et actions. Cette mission est nécessairement complétée par l'accompagnement aux changements de comportements, l'animation des services de mobilité et le développement de leur efficience par le maintien en conditions opérationnelles de son patrimoine.
Pour ce faire, pilotée par un directeur des Mobilités et avec l'appui d'un secrétariat constitué de 2 adjoints administratifs, la direction rassemble 4 services regroupant 22 agents :
Un service Projets, Prospective et Programmation
Un service Usages et promotion des mobilités
Un service Patrimoine
Un service Contrat

Organigramme au 31/12/2022

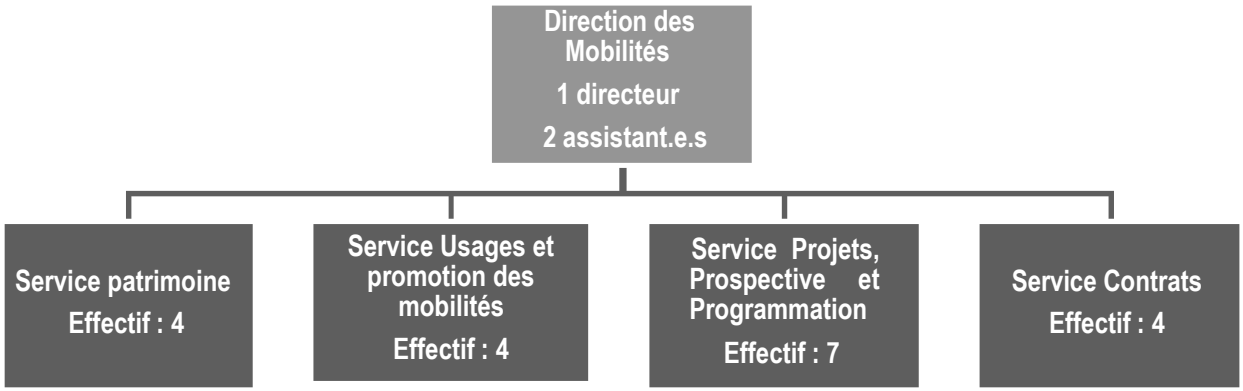

Les actions menées par la direction ont nécessité, en 2022, un budget global de 72,3 millions euros en dépenses pour 60,7 millions en recettes réparti de la façon suivante :
Fonctionnement 54,3 M€ en dépenses et 59 M€ en recettes
Investissement : 18 M€ en dépenses et 1,7 M€ en recette

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Le contexte sanitaire 2020-2021 a laissé des traces en termes de fréquentation du réseau de transport public, qui n'est pas revenu à son niveau d'avant COVID. 2022 a surtout été marquée par des contraintes budgétaires fortes, qui ont pénalisé ou retardé certaines actions et diminué la visibilité sur les actions en cours ou à venir.
Des actions à fort enjeu ont pourtant été maintenues ou initiées en 2022, les grands projets ont été maintenus et sont rentrés en phase opérationnelle :

- La constitution d'une SPL stationnement « Brest'Aim » et la contractualisation d'un nouveau service public de stationnement
- La poursuite de l'adaptation des offres et des contrats des services de mobilités
- La fin l'expérimentation de location de vélos en libre-service en cours et le lancement du service sur de nouvelles bases
- Poursuite du projet « Mon réseau grandit » (études détaillées, enquête publique)
- Le lancement des travaux liés à la transition énergétique du parc de bus et du dépôt de Kergonan
- La mise en œuvre du schéma directeur vélo

Le travail de prospective sur les grands enjeux de mobilité a repris avec :

- Le lancement de la phase de concertation en lien avec le développement économique sur la logistique urbaine
- Le lancement de la réflexion sur une future ZFEm

Animer le plan de mobilité de la métropole (loi LOM)

Développement du réseau TCSP

Suite au vote en conseil de métropole du 15 décembre 2020, le projet est entré en phase opérationnelle en 2021. Deux contrats sont venus particulièrement illustrer cela : le mandat de maîtrise d'ouvrage conclu avec BMA SPL début 2021, puis la notification, fin juin 2021, du marché de maîtrise d'œuvre complète de l'opération Mon réseau grandit. La phase avant- projet a pu débuter à cette date, ayant pour objet de caler la conception générale du projet, son insertion et de recaler le coût d'opération. Elle s'est achevée courant du 1er trimestre 2022 et concerne le périmètre du projet dans son ensemble pour la réalisation de 5,1 km de tramway entre la gare et le CHRU Cavale Blanche, 4,3 km de BHNS entre la gare et Lambézellec et la réalisation de 9 Pôles d'échanges multimodaux sur le territoire de la métropole, dans les communes et le long des axes de TC structurants ou en projet.

Le projet Mon réseau grandit comprend la réalisation de 5,1 km de tramway entre la gare et le CHRU Cavale Blanche, 4,3 km de BHNS entre la gare et Lambézellec et la réalisation de 9 Pôles d'échanges multimodaux sur le territoire de la métropole, dans les communes et le long des axes de TC structurants ou en projet. L'année 2022 a vu s'achever la phase avant-projet, ainsi que la réalisation des dossier d'étude d'impact et d'enquête publique. Le conseil de métropole a délibéré

le 29 avril 2022 pour valider l'avant-projet et autoriser le dépôt du dossier d'enquête publique correspondant. Les études détaillées (Projet) ont ensuite débuté et l'enquête publique s'est tenue à partir du 28 novembre 2022 (jusqu'au 6 janvier 2023)

Sur le volet matériel roulant, suite à la signature de la convention de groupement de commande avec Toulouse et Besançon, la consultation a été lancée.

Pôle d'échange multimodal de la gare SNCF

En parallèle de la ligne B de Tram et de la ligne D de BHNS dont le terminus est prévu à proximité immédiate de la gare SNCF, un travail partenarial a été ré-initié avec la région Bretagne et la SNCF afin de retravailler le programme d'opération pour une requalification à terme (horizon 2030) du pôle d'échange de la gare SNCF / Gare routière et de son parvis.
Toujours en collaboration avec la direction Aménagements et Équipements Métropolitains et notamment la démarche Cœur de métropole (lien Ville / Gare / Port), le travail partenarial s'est poursuivi et intensifié avec la région Bretagne, la SNCF et l'État concernant le PEM Gare. L'année 2022 a vu la mise au point du protocole d'accord, les échanges sur les interfaces fines Mon réseau grandit notamment.

Réseau structurant de voirie

- Réseau de voirie d'intérêt métropolitain : participation aux études sur les échangeurs des routes nationales et départementales (RN 12, 265 et 165, RD 112 et RD 165), aux réflexions sur le contournement Nord de l'agglomération (RD 67, Europe, Tanguy Prigent, RD 205, Trémaudan, Desfossés, Loscoat, route de Kervao), aux réflexion sur la future Ligne B du Tramway (secteur Pont de la Villeneuve, desserte CHU).
- Participation aux réflexions Cœur de Métropole, opérations NPNRU de Bellevue, de Recouvrance, à l'étude urbaine de Lambézellec, etc.
- Définition de programmes d'aménagement sur voie structurantes : rue des 4 pompes, Avenue de l'école Navale, rue Mozart.

Accompagnement aux projets urbains

La direction (via le service Projets, Prospective, Programmation) est de plus en plus sollicitée pour accompagner les autres directions, principalement la direction Aménagements et Équipements Métropolitains sur les projets qu'ils portent. Cela traduit une prise en compte toujours plus importante de la thématique « mobilités » et des questionnement associés tout au long des projets d'aménagement, depuis les instances de gouvernance jusqu'aux techniciens et prestataires. Cet accompagnement intervient soit sur des phases amont (schémas directeurs, préparation de cahiers des charges, appui à la réalisation et à l'analyse d'étude dédiées,etc.) soit en cours de projet (avis techniques sur des avant-projets, projets, etc.)

Haut Jaurès / Kerlinou / accessibilité technopole /Futur Stade / Plan guide du Moulin Blanc /Lambézellec/ démarche cœur de Métropole / Centre bourg Guipavas / …

Aménagements cyclables

En 2022, la poursuite de la mise en œuvre du plan vélo s'est traduite par la réalisation de nouveaux aménagements cyclables et l'ouverture de voies piétonnes aux cycles ; ces voies représentent environ 223 km de linéaires réservés aux vélos, partagés avec les piétons (voies vertes) ou les bus (couloirs bus), ainsi que les zones de circulation apaisées (aires piétonnes, zones de rencontre).

Les principales réalisations sur le réseau vélo structurant ont été réalisées :

- Zone de Kergaradec :
  - Création d'une piste cyclable bidirectionnelle boulevard Lippmann pour améliorer la desserte de l'Est de la zone et préfigurer une liaison future vers Kervao/Lavallot Nord
  - Amélioration du revêtement de l'itinéraire cyclable (piste bidirectionnelle) rue Charles Le Gros : liaison Nord/Sud entre le pôle d'échanges multimodal de Porte de Plouzané/Gouesnou et le quartier de l'Europe
  - Création d'un nouveau jalonnement vélo sur ces axes

- Réalisation de pistes cyclables unidirectionnelles boulevard de l'Europe entre le carrefour des Quatre Vents et le giratoire du Spernot, dans la continuité des aménagements existants à l'Ouest
- Création d'une piste cyclable unidirectionnelle rue Pierre Sémard entre le giratoire Hermann Melville au Port et la rue Jean-Marie Le Guen
- Amélioration des cheminements cycles avenue de Tallinn avec la création d'un piste cyclable unidirectionnelle dans le sens Ouest vers Est, en remplacement de la bande cyclable pré-existante
- Réalisation de bandes cyclables et amélioration des aménagements existants avenue de la Libération et rue Kant dans le secteur de la Cavale Blanche
- Rénovation de chaussée et amélioration de la chaucidou rue Calmette à Guilers
- Rénovation de chaussée et création d'une bande unidirectionnelle boulevard de Maissin au Relecq-Keruhon
- Poursuite du développement de l'offre de stationnement vélo de courte durée sur la voie publique, avec la création de 370 places, portant le total à environ 2 900 places.

Plan de mobilité de secteur

L'OAP déplacement du PLU dans son action 5 indique qu'afin de faciliter une vision globale, la démarche de « plan de mobilité de quartier », qui permet de prendre en compte l'organisation globale des déplacements, depuis le confort et la facilité des déplacements piétons, jusqu'à l'évolution des voies de circulation et de la desserte en transports collectifs, pourra être utilisée.
La démarché de PDM de secteur de Gouesnou s'est poursuivie en lien avec les projets de l'ilot Mairie, projets de voirie, etc.

Apporter une expertise pour les autorisations d'urbanisme

L'analyse technique de la direction a été sollicitée sur 97 dossiers de permis ou certificats d'urbanisme afin de formuler un avis sur les questions de mobilité et d'accessibilité, en légère baisse par rapport à 2021 (108).

Mettre à jour et exploiter les observatoires accidents et trafic

L'objectif est de mettre à jour régulièrement les bases de données Trafic et Accidents qui constituent un élément de diagnostic indispensable dans les études d'aménagement, de prospective comme outil de suivi et d'évaluation des politiques urbaines et routières.
Suite à l'arrivée du nouvel ingénieur circulation au sein du service, un travail de mise à jour des outils de suivi et d'observatoire a été initié en 2022 et sera finalisé début 2023 pour les observatoires annuels 2022.

Mettre à jour la base de données trafic

Du fait du contexte sanitaire et des ressources limitées suite à 2 départs en retraite, l'alimentation de la base de trafic s'est faite essentiellement sur les comptages automatiques en régie et non sur des enquêtes spécifiques. 200 ont été réalisés, permettant de maintenir à jour les données et d'alimenter les réflexions et projets urbains portés par la métropole.

Suivre l'évolution des accidents : Bilan 2022

La mise à disposition des données gendarmerie ayant évolué en 2022, le bilan accident n'a pas été finalisé à date de rédaction de ce rapport. Toutefois, les premières données font état d'une légère baisse du nombre d'accidents par rapport à l'année 2021 : 199 contre 206.

Autre point positif, la gravité est également en recul : 170 blessés légers, 34 blessés hospitalisés et 2 tués contre respectivement 190, 46 et 5 pour l'année 2021. Cette amélioration en valeur relative ne doit pas faire oublier les objectifs de réduction de l'accidentologie poursuivis par la métropole, en maintenant les efforts dans les différentes orientations suivantes, conformément aux orientations du Plan Local d'Urbanisme facteur 4 de janvier 2014 :

- Aménager les zones accidentogènes, identifiées par les bilans annuels d'accidents, en priorité celles où sont impliqués les plus fragiles (piétons, vélos)
- Mettre en œuvre les préconisations du Plan Piétons adopté en janvier 2018, notamment conforter les Zones de Circulation Apaisée existantes, poursuivre leur extension et développer les Schémas locaux d'itinéraires piétons, dégager la perception des passages piétons (cf. Loi LOM)

- Développer un réseau cyclable attractif, continu et sécurisé conformément – cf. Schéma Directeur vélo 2020- 2025 adopté le 6 décembre 2019

Tout en poursuivant les actions de formation et de communication à l'attention de l'ensemble des usagers et usagères de l'espace public en leur rappelant le partage nécessaire de l'espace et le respect de l'autre.

Promouvoir la mobilité durable

L'année 2022 a permis un redémarrage **des animations du plan d'actions de mobilité durable**, avec notamment les initiatives suivantes :

- La coordination des animations autour de Mai à Vélo sur l'ensemble de la métropole en proposant une communication groupée,
- L'organisation, en lien avec la direction des Ressources Humaines, de plusieurs animations à destination des agents de la métropole visant à promouvoir les mobilités durables,
- L'organisation de plusieurs rendez-vous à destination du grand public ou des entreprises autour de la mobilité dans le cadre de la COP locale en novembre.
- La promotion d'une circulation à vélo et en trottinette « sécurisée » avec l'opération « cyclistes brillez » en novembre auprès de 6 collèges du territoire.

Un axe dédié aux actifs et au grand public afin d'accompagner le « changement de comportement » :

Le challenge « Bougeons autrement à l'école » programmé lors du mois de mai a remporté un franc succès puisque 26 écoles ont participé soit plus de 3 500 élèves. Cet évènement complète les interventions de sensibilisation mise en place avec Brest à Pied et à Vélo qui intervient dans plus de 10 établissements du primaire et 4 collèges au cours de l'année grâce à un marché de prestation.

En 2022, Brest métropole a soutenu l'association Brest à Pied et à Vélo notamment pour l'organisation de la cinquième édition du challenge « Tout à Vélo » qui intègre désormais les trajets utilitaires du 9 mai au 10 juin. Cette action a mobilisé plus de 1 000 participants contre 800 participants en 2021.

En 2022, un dispositif d'aide financière pour l'acquisition de vélo à assistance électrique a été mis en place par Brest métropole afin de permettre aux habitants de pouvoir également bénéficier de l'aide de l'État qui était conditionné à l'existence d'une aide locale. 736 aides pour une enveloppe budgétaire allouée de 300 000 € ont été attribuées en 4 délibérations et un nombre conséquent de dossier a dû être reporté sur l'année 2023.

Brest métropole confie à l'association Ehop la promotion de la 1ère plateforme publique de covoiturage du quotidien OuestGo (à l'échelle du grand Ouest) et de son appli auprès du public et des entreprises. Dans ce cadre deux webinaires ont pu être proposé aux employeurs du territoire et une action forte a été menée avec les acteurs du technopôle.

Par ailleurs, les outils ont été présentés aux communes dans l'objectif de proposer une campagne de communication cohérente à l'échelle de la métropole, à l'image de ce qui se déroule sur le Pays d'Iroise et le Pays des Abers. Un 1er volet de communication a pu être mené en décembre 2022 et se poursuivra au printemps puis été 2023.

ouestgo.fr
Covoiturages du quotidien

L'accompagnement des entreprises du territoire dans leur démarche de plan de mobilité employeur s'est traduit par une dizaine d'échanges individuels avec des établissements engagés et par l'organisation de 3 ateliers PDME dans l'année en donnant une bonne place à la promotion du vélo. Environ 50 établissements participent régulièrement ou occasionnellement à ces échanges.
Un atelier « Mobilités et Communes » a été mis en place en fin d'année 2021 afin d'apporter aux communes une informations plus ciblées sur les actions de promotion de la mobilité et de permettre un partage d'expériences, de besoins ou d'idées entre les communes de la métropole.

Le service Usages et Promotion des Mobilités a par ailleurs préparé ou participé aux actions suivantes :

- Organisation de l'opération « Changer la Rue » en septembre avec la coalition « mobilités décarbonées et partagées » issue du projet Tomorrow rassemblant : les partageurs – Brest à Pied et à Vélo - Le Lieu-Dit – Bibus et d'autres contributeurs volontaires.
- Animation d'un stand Mobilité au Village Climat Déclic en novembre,
- Participation au « Village des Mobilités », organisé par le Centre Social de Kerangoff en mai puis en novembre pour mieux faire connaître aux habitants les ressources de mobilité et identifier leurs attentes.

Gérer le service public global de mobilité durable

L'année 2022, troisième année pleine du nouveau contrat de délégation du service public global de mobilité durable, s'est avérée chargée, car année de déploiement d'un nouveau réseau en janvier, développement et diversification de l'offre Vélocibus, la fin de l'expérimentation du service VéloZef et son adaptation avant changement d'opérateur.

La fréquentation pour 2022 est de 24,946 millions de voyages soit une poursuite de la reprise entamée en 2021 après la forte chute constatée en 2020. L'adaptation régulière du réseau fait évoluer le nombre de kilomètres pour atteindre 6,44 millions de kilomètres commerciaux en 2022.

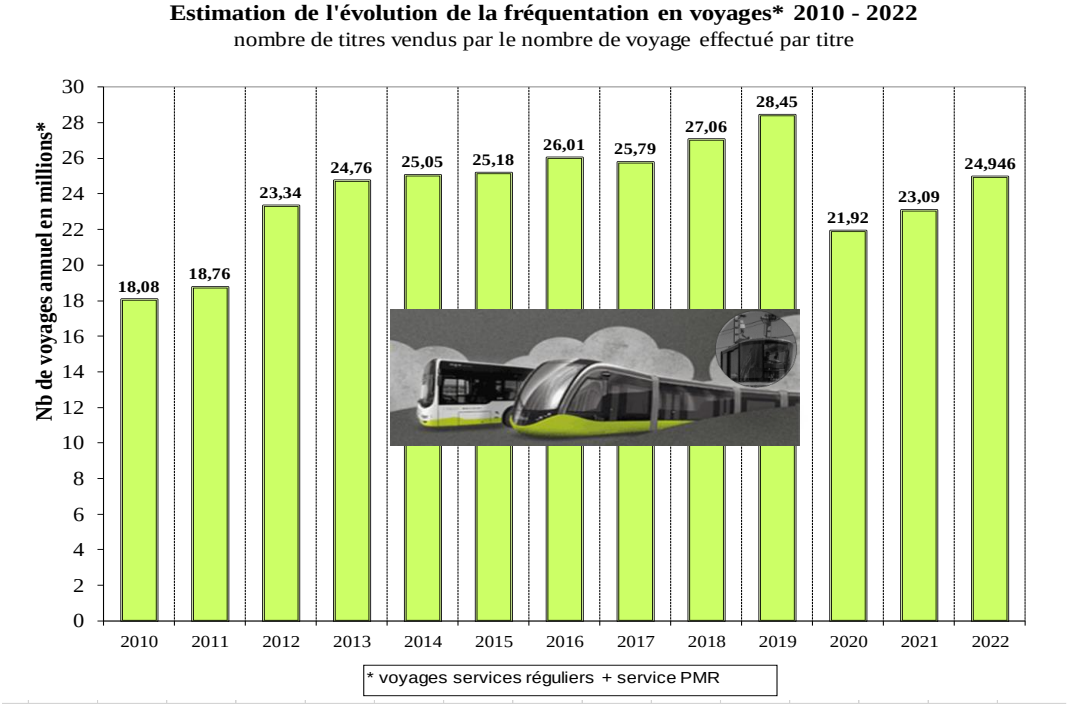

Suivre le contrat de délégation Mobilités

Suite à l'attribution du contrat de DSP Mobilités à l'entreprise RATP Dev, depuis le 1er juillet 2019, le service Contrats a poursuivi sur 2022 avec le délégataire, le suivi et la mise au point des dispositions contractuelles et financières.
L'avenant n°5 approuvé par la délibération du Conseil de métropole du 28 janvier 2022 a permis de prendre en compte des ajustements dans l'offre de service déployée en 2021 ainsi que dans le dimensionnement et la composition du parc

de bus (acquisition de bus GNV par la sous-traitance, …). Il a également acté la création d'un service spécifique, dédié à l'exploitation et à la maintenance du téléphérique, ainsi qu'un renfort de ressources chez l'exploitant pour la conduite du projet « Mon réseau grandit ».

L'impact financier de l'avenant n°5 sur le Forfait de charges (FCn) est de +1,97% du montant initial du contrat.
L'avenant n°6 approuvé par la délibération du Conseil de métropole le 29 juin 2022 a permis d'intégrer au contrat les conséquences de la crise sanitaire sur l'année 2021, en dépenses sur le Forfait de Charges (FCn) et en recettes sur l'Objectif de Recettes. Il a permis également de refixer l'Objectif de Recettes confié au concessionnaire pour les années 2022 et 2023.

L'impact financier de cet avenant n°6 est de +0.04% en dépenses et de - ,4,7% en recettes sur les objectifs initiaux du contrat
L'avenant n°7 approuvé par le Conseil de métropole du 29 juin 2022 a permis de prendre en compte des ajustements dans l'offre de service de la rentrée 2022 ainsi que de nouvelles conditions tarifaires à compter de septembre 2022, de prolonger l'offre de vélos en libre-service et d'acter des évolutions dans les investissements à réaliser.
L'avenant n°7 est sans impact sur le Forfait de charges (FCn) et est de +1,2% sur l'Objectif de Recettes initialement fixé au concessionnaire.

Pour l'année 2022 et conformément aux dispositions du contrat de délégation, le montant du forfait de charges définitif versé par Brest métropole à BIBUS/RD Brest a été de 52,983 M€ HT. Sur cette même période, les recettes encaissées s'élèvent à 11,903 M€ HT (voir graphique ci-dessous), soit une hausse de +13% par rapport à 2021.

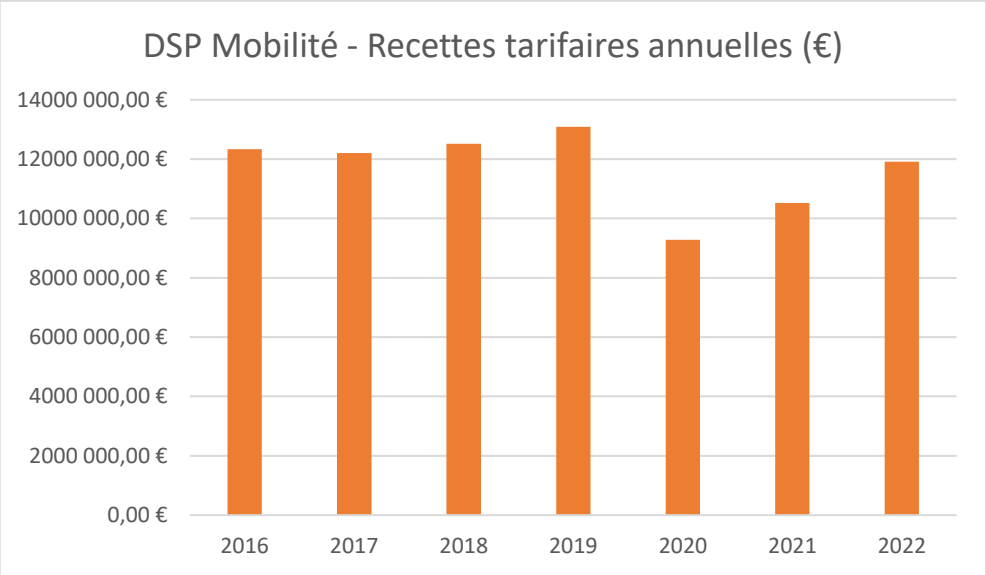

La Société Tryom a poursuivi les contrôles qualité (QS) sur le réseau comme indiqué dans l'annexe 8 au contrat de DSP Mobilités. 4 vagues de contrôles ont pu être réalisées sur 2022 (mars, juin, octobre, décembre). Les contrôles se déroulent sur une semaine avec des contrôles des bus et Tramway le matin à la sortie des dépôts mais également des contrôles « client mystère » en journée en embarqué et aux stations.

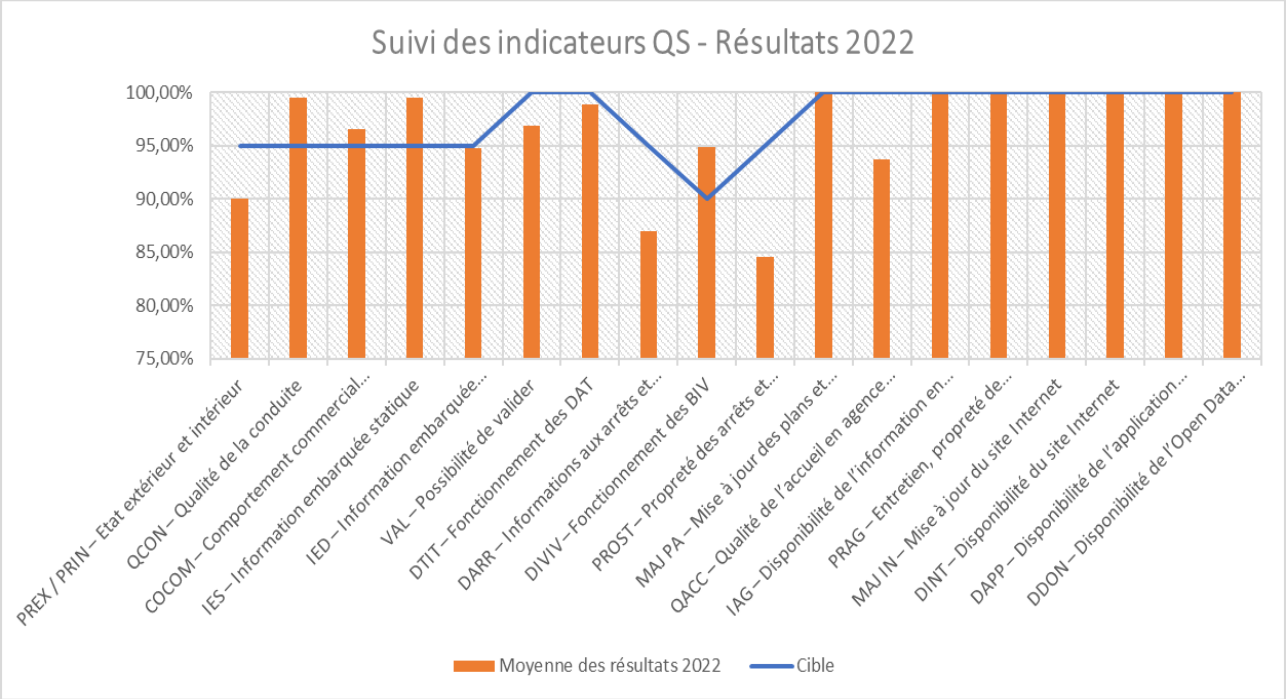

En 2022, les échanges entre Brest métropole et RD Brest ont permis un suivi plus précis et régulier de ces contrôles qualité avec notamment la mise en place d'une réunion à la suite de la remise par TRYOM de son rapport. Par ailleurs, le 6 septembre 2022, un point entre Brest métropole, Bibus et TRYOM a permis d'étoffer le référentiel de contrôle et ainsi de repréciser l'action de contrôle de TRYOM.
Pour accompagner le service Contrats dans ses missions d'audit et de contrôle des contrats de DSP Mobilités, le Cabinet FCL a réalisé son rapport d'audit sur le rapport d'activité du délégataire pour l'année 2021 entre octobre et novembre 2022. Il a été présenté aux élus le 2 décembre 2022.

Suivre le versement mobilité (VM)

Le versement mobilité est affecté :
- Au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports publics urbains et non urbains exécutés dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité et organisés par cette autorité.
- Le versement est également affecté au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement de toutes actions relevant des compétences des autorités organisatrices de la mobilité au sens des articles L. 1231-1 et L. 1231-1-1 du code des transports.

Il s'agit notamment :
- Des services réguliers de transport public (pas de versement mobilité sans un tel service)
- Des services à la demande de transport public
- Des services de transport scolaire
- Des services relatifs aux mobilités actives
- Des services relatifs aux usages partagés des véhicules
- Des services de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité solidaire
- Des services de conseil en mobilité destiné aux employeurs
- Des services de transport de marchandises et de logistique urbaine afin de réduire la congestion urbaine.

2022 aura été une année charnière pour le VM avec la mise en place d'un nouveau système de versement dès le 1er janvier 2022. Les reversements de VM aux AOM se basent désormais sur les déclarations des employeurs et non plus sur les encaissements des URSSAF.

Par ailleurs, conformément aux chartes d'objectifs signées en 2021 entre Brest métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine de Bretagne Ouest (CCIMBO) et la Chambre des Métiers et d'Artisanat (CMA) et afin d'assurer la soutenabilité financière du projet « Mon réseau grandit » ; de financer en propre une partie du coût de l'opération et de garantir le remboursement des emprunts à long terme, il a été proposé au conseil de métropole du 29 juin 2022 une

augmentation du taux du versement mobilité de 1,80 % à 2,00 % en 2023 au démarrage de la phase Travaux. Afin d'apporter de la lisibilité aux employeurs concernés par le versement mobilité, il est proposé de fixer la date d'application du passage du taux de 1,80 % à 2,00 % au 1er juillet 2023.
La proposition a été validée par la délibération n° C 2022-06-089 rendu exécutoire le 07/07/2022 et pris en compte par l'URSSAF le 20 octobre 2022.
Le versement mobilité représente un montant total de 45,9 M€ pour 2022. A ce chiffre se rajoute 1,03 M€ de reste à recouvrir des années précédentes ainsi que 271 866 € de compensation de seuil.

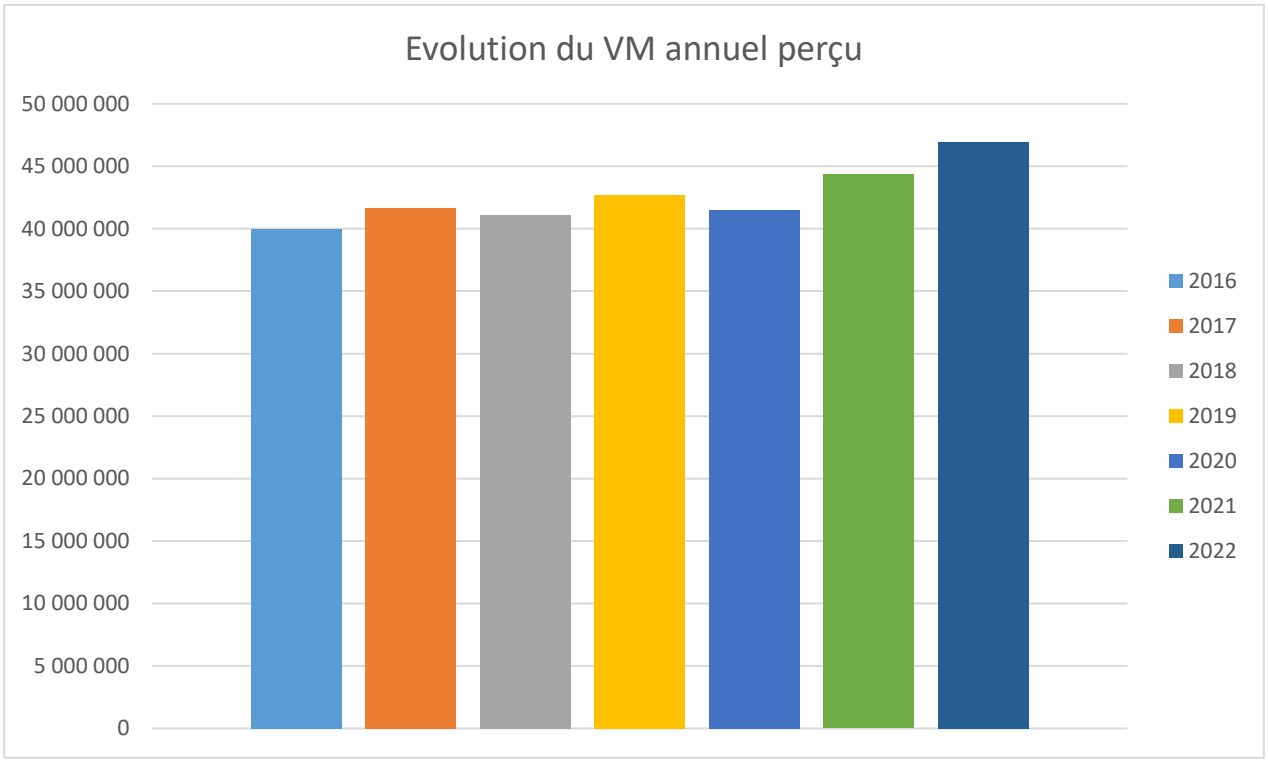

La direction a collaboré aussi activement aux échanges et réflexions nationales sur ces questions en 2022 (réseau GART).

Gérer le patrimoine nécessaire à la mission de service public

La gestion du patrimoine « mobilité » nécessite une attention toute particulière pour assurer le bon entretien du patrimoine indispensable au bon fonctionnement du service public. Cela couvre, les infrastructures, les systèmes, les bâtiments, la sécurité, des thématiques transports et stationnement.

Concernant les sujets traités durant l'année 2022 :

Etudier et mettre en œuvre le schéma directeur de jalonnement

Etudes 2022 :
- Adaptation du schéma directeur en accompagnement des opérations de voirie (bd Lippmann…)
- Suivi du jalonnement sur Brest métropole : demandes locales, ZA et hôtels
- Entretien du patrimoine de jalonnement et de R.I.S

Réalisations 2022 :
- Equipement de 80 carrefours pour un investissement total de 40 000 € TTC

Entretenir le patrimoine ouvrage de stationnement

Principales actions et coûts :
- Parking St louis – 357 000 € TTC : flocage poutres
- Parking Napoléon III – 19 000 € TTC : génie civil accompagnement remplacement portes coupe-feu
- Parking Coat ar Guéven – 3 000 € TTC : mise en place d'un siphon de sol

Bornes de recharges des voitures

Après la mise en service de 18 bornes sur l'ensemble du territoire de Brest métropole, en 2020, il a décidé d'installer une borne plus puissante de 50 kva au terminus de la porte de Guipavas en 2021. Courant 2022, 2 bornes de 50kva ont été commandées. Il est décidé d'attendre le résultat de l'appel à manifestation d'intérêt IRVE avant de les installer. La reprise du contrat de la gestion des bornes par Bibus est effective depuis juillet 2022. Il s'agira de gérer les éventuelles installations des futures bornes.

Arrêts de bus

2021 :

Quelques modifications pour le réseau bus de septembre 2021 :
- Suppression de 18 arrêts de bus.
- Création ou réhabilitation de 20 nouveaux points d'arrêts, sans travaux de voirie.
- Travaux aménagements voirie sur 22 arrêts de bus, dont 6 sur la rue de Paris.

Accessibilité du réseau bus : 82% de stations accessibles en 2021 et 90% en 2022.

2022 :
- 16 aménagements/réaménagements d'arrêts
- + 8 arrêts en phase test avant travaux à Gouesnou
- Evolution des lignes de transport bus en Septembre 2022
- Préparation du nouveau réseau lié à l'arrivée du projet Mon réseaux Grandit

Marché fourniture et pose abribus non-publicitaires

Un marché de fourniture et pose d'abris bus était actif jusqu'en octobre 2022. Le titulaire était Clear Channel. En 2022, 5 abris vétustes ont été remplacés.

Un nouveau marché de fourniture et pose d'abribus est en cours de rédaction notamment en lien avec mon réseau grandit.

Marchés maintenance et nettoyage abribus non-publicitaires

Marchés attribués pour 4 ans, de 2022 à 2025, à Service Urbain et Sevel Services.

Gérer le patrimoine bâti, les infrastructures du tramway, le suivi de la sécurité

- Poursuite des travaux de mise aux normes et de maintenance du dépôt Bibus de Kergonan (ouverture d'un marché de rénovation énergétique globale de l'aile administrative,

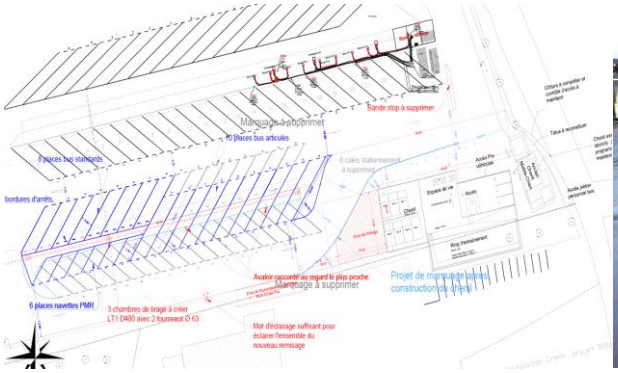

- Reprise de l'arbalétrier structure bois au-dessus de la machine à laver les bus, démolition d'un auvent de remisage partiellement incendié ; modification du remisage pour les nouvelles installations des bus électriques)
  Le nouveau chenil des maitres-chiens départementaux est en cours de construction en 2022-2023 sur la parcelle du dépôt bus...).
- En 2021, électricité, le TGBT global et le BT des locaux administratifs a fait l'objet d'un état des lieux pour mise à jour 2021-2022).
- Bibus a l'intention de réaliser une rénovation intérieure des locaux administratifs du dépôt bus ; Brest métropole coordonnera les grosses interventions et la rénovation globale (revêtement de sol réalisé au Rez de Chaussée…).
- Poursuite en 2022 de l'amélioration des systèmes et équipements du tramway (évolution des équipements infrastructure tramway, équipement maintenance, évolution lié à l'obsolescence, reprises de 10 chambresde tirage pour expérimentation, Infrastructures, travaux sur la plate-forme tramway, amélioration de l'étanchéité des sous-stations, des équipements électriques tramway pour 250 000 euros).
- Attente du guide défini par le GT TOR (sortie attendue en fin d'année 2022) afin de rédiger l'analyse multicritères.
  En 2022, l'évolution des équipements des rames tramway est toujours en cours d'études, essais et validations
- En 2022, au dépôt bus, à l'aide du budget GER, Bibus a construit un auvent de protection des machines à laver les bus et rames.

Fin 2022, RATP (Bibus) s'engage à pouvoir respecter la norme ISO9001, en réalisant un espace SharePoint interne. Bibus mettra à disposition cet outil. En parallèle une GED et un outil SIG seront partagés à Bibus.

- Accompagnement et traitement de tous les sujets de sécurité évoqués en réunion avec le STRMTG. Suivi de l'accidentologie tramway et des pistes d'améliorations.

	2012 (>23/06)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total évènements Tram	**33**	**45**	**36**	**43**	**43**	**55**	**39**	**39**	**32**	**27**
Collisions avec tiers	21	29	18	23	22	27	26	20	**23**	**13**
dont collisions avec véhicules	*18*	*27*	*18*	*18*	*18*	*21*	*22*	*19*	***21***	***10***
dont collisions avec piétons	*2*	*2*	*0*	*4*	*4*	*5*	*4*	*1*	***1***	***2***
dont collisions avec vélos	*1*	*0*	*0*	*1*	*0*	*1*	*0*	*0*	***1***	***1***
Accidents voyageur	10	12	17	19	19	27	11	19	**8**	**13**
Autres évènements	1	2	1	1	2	0	0	0	**0**	**0**
Collisions obstacle fixe	1	2	0	0	0	1	2	0	**0**	**0**
Collisions entre rames	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
Déraillements système	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
Déraillements suite à collision	1	0	2	0	0	0	1	0	**1**	**0**
Incendies	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
Évènement LAC et caténaire	0	0	0	0	0	0	1	0	**0**	**1**
FU déclarés	425	1010	710	606	585	523	500	554	**376**	**330**
FU veille	12	39	17	11	17	11	9 *	17	**1**	**1**

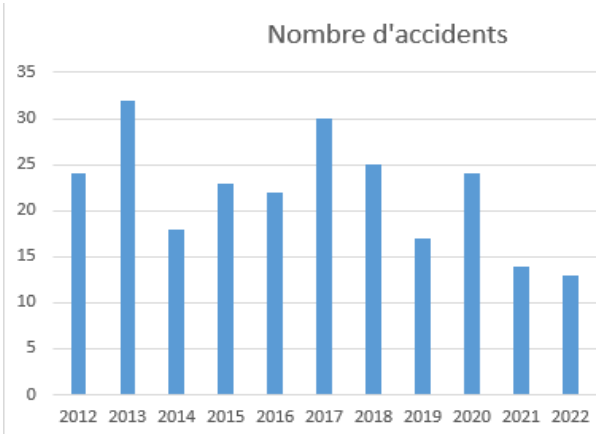

16 évènements (dont 13 collisions) avec le tramway ont eu lieu en 2022 (comme en 2021 en raison de la crise sanitaire, les chiffres ne sont pas représentatifs).
Le nombre d'évènements tramway (collisions tiers et accidents voyageurs) est constant en comparaison avec les années d'exploitation précédentes. On observe une légère baisse du nombre de collisions avec tiers. Cette baisse est sans doute la conséquence de modifications des infrastructures menées en collaboration entre Brest métropole et Bibus depuis 2012.

Principaux sujets sécurité le long du tramway :

- **Mise en place de marquages de ligne-mixte** au niveau des grands carrefours tramway/routiers ayant pour but de rendre plus lisible le positionnement attendu des véhicules routiers en carrefour (14 carrefours équipé de ce marquage entre 2021 et 2022).

- **Carrefour Bd Plymouth / Rue Émile Rousse** (C213) : Modification de la programmation du plan de feu (+3 secondes de dégagement
- **Carrefour Avenue 1ère DFL / entrée Thales** (C202) : Modification de la programmation du plan de feu (+3 secondes de dégagement et marquage ligne-mixte)
- **Dossier d'intégration du cyclable dans les carrefours tramway** a été soumis au STRMTG (au fil de l'eau).
- **Construction d'une résidence universitaire au 8 Rue Dupuy de Lôme,** des aménagements de sécurisation du carrefour ont été réalisé et d'autres en cours d'études.
- Chaque année, réalisation d'une **campagne de sécurité** par bibus en collaboration avec Brest métropole et le STRMTG. But : informer les tiers sur les risques de collisions présents sur le réseau de transports en commun.

Gérer le service public de stationnement payant sur voirie et en ouvrages

Suivre les contrats de délégation du stationnement payant

La gestion et l'exploitation du stationnement payant sur voirie et en ouvrages est déléguée par Brest métropole à Q-Park France au travers de 2 contrats de délégation de service public. La fin programmée des contrats le 4 avril 2023 a nécessité tout au long de l'année 2022 un important travail de négociation sur la fin des contrats actuels et de préparation du prochain contrat de délégation.
Ce travail menée par l'ensemble de la direction des Mobilités, avec le soutien des services du pôle Ressources (conseil de gestion, commande publique, …) a pu être présenté régulièrement au Conseil de métropole.

Ainsi, par délibération du 28 janvier 2022, le Conseil de métropole a pu fixer les objectifs de la future politique de stationnement, autour des quatre principes suivants :

- Garantir le bon fonctionnement de l'offre de stationnement
- Garantir l'équilibre économique du futur contrat de gestion et d'exploitation du stationnement payant sur voirie et en parcs en ouvrage
- Prendre en compte les évolutions urbaines en cours, en particulier celles relatives aux mobilités et déplacements tous modes confondus
- Assurer une gestion permettant l'accessibilité et l'attractivité des zones urbaines, notamment du centre-ville de Brest

Après examens des différents modes de gestion possibles, le Conseil de métropole du 29 juin 2022 a approuvé le principe du recours à une délégation de service public qui serait confié à une nouvelle structure créée pour l'occasion : Brest'aim SPL et a autorisé le lancement d'une procédure de passation permettant la conclusion d'un contrat.

Suite à la remise d'une offre par Brest'aim SPL, et à une série de discussions autour du nouveau contrat, le Conseil de métropole du 9 décembre 2022 a approuvé le projet de contrat et autorisé sa signature. Il démarrera le 5 avril 2023 pour une durée de 30 ans

Il porte sur la gestion et l'exploitation du service public du stationnement payant sur le territoire de Brest métropole. Le contrat comprend le financement et la réalisation d'un nouveau parc en ouvrage situé à l'angle de la rue Duquesne et de l'avenue Clémenceau, la rénovation complète du parc Saint-Louis, des investissements complémentaires sur la voirie et les parcs existants ainsi que l'exploitation de l'ensemble du service de stationnement payant en ouvrage et sur voirie (gestion technique et administrative, relation aux usagers…).

Pour accompagner le service Contrats dans ses missions d'audit et de contrôle des contrats de DSP Stationnement, le Cabinet FCL a réalisé son rapport d'audit sur les rapports d'activités du délégataire pour l'année 2021 en octobre 2022. Ila été présenté aux élus le 2 décembre 2022.

Bilan 2022 des recettes de stationnement payant

Les recettes du stationnement sur voirie atteignent 3,393 M€ en 2022, et marquent une hausse de + 2,2 % par rapport à 2021.

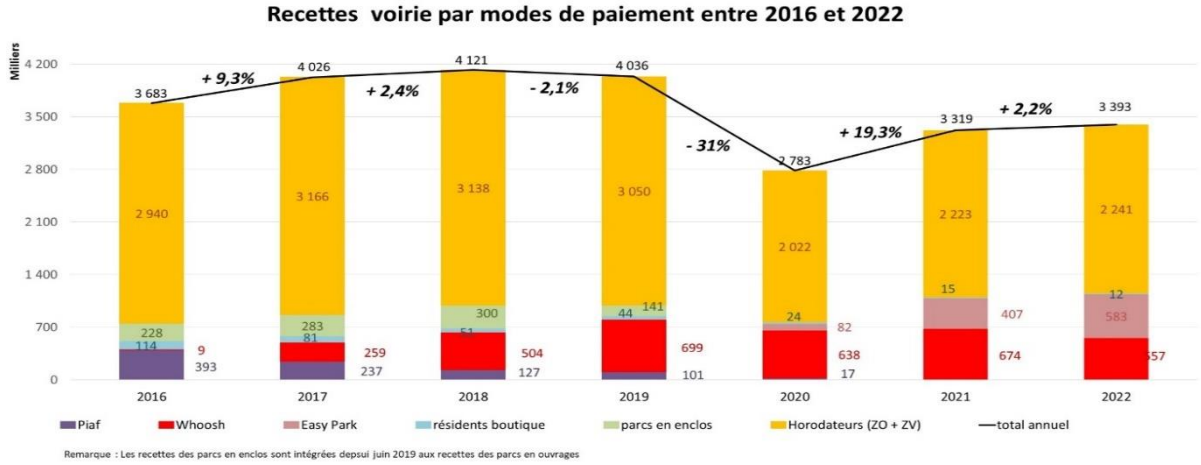

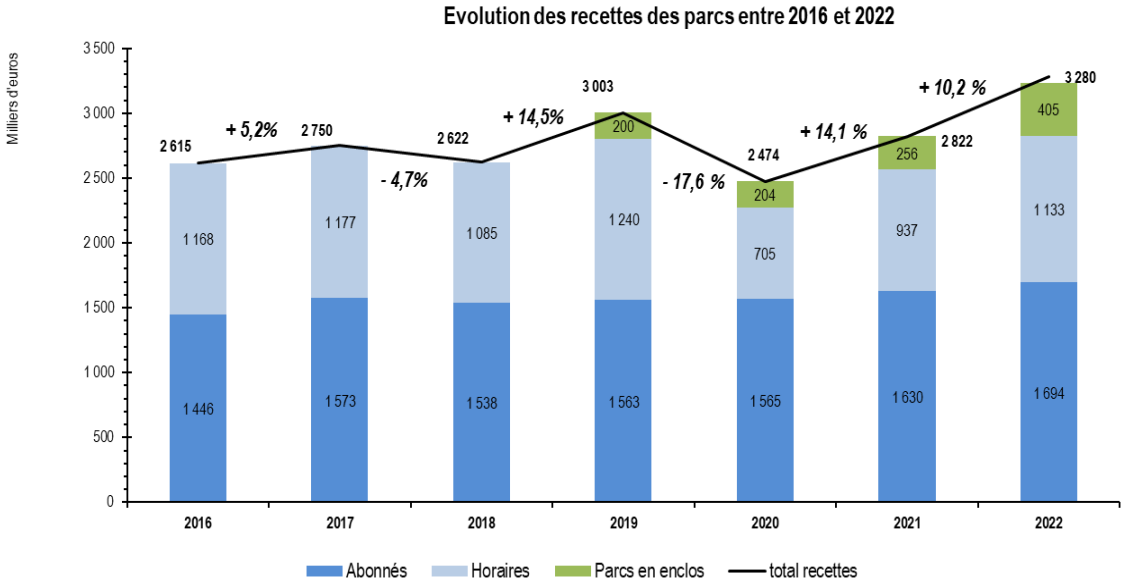

Ainsi, les recettes globales de stationnement payant représentent un total de 6 667 000 €, en hausse de + 8,6 % par rapport à 2021.

Contrôle du stationnement payant - Bilan 2022 des Forfaits de Post Stationnement (FPS) et des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) instruits par la collectivité.

L'année 2022 a acté la création du service « régulation du stationnement et tranquillité urbaine » (comité technique de Brest métropole du 4 janvier 2022). La nouvelle organisation de service a pris effet à compter du 1er avril 2022.
Le service « régulation du stationnement et tranquillité urbaine » est supervisé par 1 cadre A (attaché, responsable de service, ayant pris ses fonctions le 3 octobre 2022) et il est composé de deux unités :

- L'unité régulation du stationnement (anciennement intégrée au service domaine communal) ;
- L'unité brigade de tranquillité urbaine, dont les 6 premiers agents ont pris leur fonction le 10 octobre 2022.

Dans ce contexte, les effectifs de l'unité stationnement sont passés de 20 à 19 ETP (non remplacement d'un départ à la retraite au 1er novembre 2022 au profit du financement d'un poste à la BTU).

43 428 forfaits de post-stationnement (FPS) ont été établis en 2022 contre 39 427 en 2021.

Sur ces 43 428 FPS émis, 1 259 recours administratifs préalables obligatoires ont été formés auprès de Brest métropole, soit un taux de contestation de 2,9% (3,3% en 2019, 2,8% en 2020 et 2021).

En 2022, la collectivité a aussi traité 149 dossiers de requête de la Commission du contentieux du stationnement payant, contre 57 en 2019, 62 en 2020 et 154 en 2021. 118 décisions ont été rendues en 2022, contre 9 en 2019, 27 en 2020 et 83 en 2021 (aucune en 2018).

En 2022, le total des recettes FPS atteint 956 790€ en 2022 (832 695€ en 2021, 531 574€ en 2020 et 943 069€ en 2019).

Fournir les éléments pour le développement d'une mobilité durable

Coordonner la politique de mobilité à l'échelle du Pays de Brest

La direction des Mobilités participe aux travaux et réflexions menés à l'échelle du Pays de Brest sur les questions de transports et de déplacement, dans la continuité du travail mené pour la réalisation de l'Enquête Ménages Déplacements. Il s'agit d'aller vers une plus grande cohérence et complémentarité des politiques menées dans les différents EPCI notamment en ce qui concerne les flux vers la métropole, prépondérants au sein du Pays.
Domaine concernés : covoiturage, transport interurbains (Breizhgo), vélo, …

Le travail bilatéral avec les EPCI voisins de la Métropole s'est poursuivi occasionnellement en 2022 afin d'évoquer les interfaces territoriales et de prévoir la continuité des infrastructures de transports Cela concerne notamment la continuité des itinéraires structurants inscrits au schéma directeur vélo mais également l'aménagement et l'utilisation à venir des PEM développés dans le cadre du projet Mon Réseau Grandit.

Aller vers une logistique urbaine durable

La logistique urbaine est l'ensemble des activités qui optimisent les mouvements de marchandises (transport et stockage) dans les villes, en réponse aux demandes de l'économie locale et des habitants.
La logistique urbaine représente en moyenne 20% des flux motorisés en ville. Elle concentre ainsi de nombreux enjeux économiques (approvisionnement des activités implantées en ville, livraisons aux consommateurs, emplois créés par le secteur, …) mais aussi environnementaux (Qualité de l'air, bruit, congestion, transfert modal, …) ou encore sociaux (partage de l'espace public, conditions de travail, …).

Le sujet a été identifié comme un axe de travail en matière de planification et de déplacements dès le PLU facteur 4 de 2014. Cela a été réaffirmé lors de l'adoption du PCAET en 2019 via l'action « Intégrer les enjeux des transports de marchandises » destinée à réduire les émissions de gaz à effet de serre liés à la logistique sur le territoire. Une convention a également été signée en ce sens avec La Poste en 2019.

Plus encore, le développement des nouveaux modes de consommation et de déplacements, renforcés par la crise sanitaire, remet en cause les modèles logistiques historiques et font émerger un certain nombre d'innovations mais aussi de nuisances (livraisons à domicile, circuits courts, nouveaux carburants, …). Par ailleurs, l'évolution de la règlementation nationale en matière de qualité de l'air obligeant la métropole à mettre en place un périmètre de Zone à Faibles Émissions mobilités d'ici à 2025, tout comme les importantes mutations programmées des espaces publics de circulation (TCSP, cœur de métropole), viendront impacter les flux logistiques en ville.

Pour répondre à ces enjeux et optimiser les conditions de transport des marchandises en ville, la Métropole s'est engagée en 2021 dans la réalisation d'une charte de logistique urbaine durable via le programme national InTerLUD (Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable) dont les objectifs sont les suivants :

- Informer, sensibiliser et accompagner les collectivités et les opérateurs économiques à l'échelle territoriale sur les enjeux de la logistique urbaine ;
- Structurer les filières économiques et leurs représentations ;
- Favoriser la participation des acteurs privés dans le cadre des chartes de logistiques urbaines et les faire dialoguer avec les acteurs publics.

Ce programme, financé au plan national par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), est porté par différents acteurs dont le Cerema, l'ADEME et la CGI (confédération française du commerce de gros et international).

La démarche, initiée en 2021 en partenariat étroit avec la direction du Développement économique et international, via la signature de la convention InTerLUD et le lancement d'une étude confiée à l'ADEUPa, s'est poursuivie en 2022 avec le lancement des phases de concertation avec les acteurs du monde socio-économique.

Evaluer la politique de stationnement et proposer les orientations à l'horizon 2020-2040

Brest métropole délègue aujourd'hui la gestion et l'exploitation du service public du stationnement payant, sur voirie et en ouvrage, via deux délégations de services publics (DSP) distinctes.
Le Traité commun, signé le 25 janvier 1993 avec la société Q-Park France (anciennement société SOCAP), regroupe deux conventions distinctes sous un chapeau commun. Elles confient le financement et la réalisation des installations et des équipements nécessaires, ainsi que l'exploitation du stationnement payant sur voirie et en ouvrages pour les parcs de stationnement Liberté, Coat Ar Guéven, Saint Louis et Colbert. Ce contrat d'une durée de 30 ans prendra fin le 4 avril 2023. Une seconde DSP, a été également conclue le 23 décembre 2013 avec la société Q-Park France. Elle assure le financement et la réalisation des travaux de second œuvre et l'ensemble des équipements permettant l'achèvement du parc des Capucins ainsi que la gestion et l'exploitation des trois parcs Jaurès, Bellevue et Capucins. Elle prendra également fin le 4 avril 2023.

Dans ce contexte de fin du contrat en cours, 2022 a été l'année de l'aboutissement du travail sur les orientations de la future politique de stationnement et le mode de gestion du stationnement payant qui a permis d'aboutir en juin à la création d'une SPL dédiée et d'autoriser en décembre la signature d'un nouveau contrat de délégation à la SPL Brest'Aim.

Préparer une mobilité peu émettrice en gaz à effet de serre

Bus électriques : une transition pour une mobilité propre et économe en énergie

Conformément aux objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, Brest métropole s'est engagé dans la modernisation de son réseau de transports publics urbains par mutation technologique de son parc de bus. Cet engagement est également repris dans le contrat de délégation du service public global de mobilité durable signé avec RATP Dev. À présent, tous les bus commandés par la métropole sont électriques à batteries.

Après l'arrivée en 2021 de deux bus électriques HEULIEZ, la collectivité a réceptionné en 2022 neuf bus électriques commandés auprès de la centrale d'achat UGAP : 5 véhicules standards, de fourniture HEULIEZ et EVOBUS, et 4 véhicules articulés de fourniture EVOBUS.

Afin de pouvoir exploiter ces bus, plusieurs chantiers ont été menés par la métropole :

- L'installation de bornes de recharge

Après l'installation des premiers dispositifs de recharges de bus en 2021, dix nouveaux points de charge ont été installés sur le parking du dépôt bus en 2022. Ces installations permettent de recharge les 9 bus électriques réceptionnés en 2022. Un appel d'offre a également été lancé et notifié en 2022 pour l'installation progressive de 38 points de charge au même dépôt permettant de recharger les bus électriques jusqu'en 2030. Cet appel d'offre comprend aussi la mise en œuvre des dispositifs nécessaires au respect de la norme ICPE applicable aux ateliers de recharge de bus : détection et extinction incendie, zone de quarantaine, bassin de rétention des eaux usées issues d'un incendie, etc. Il comprend enfin la fourniture et mise en service d'un logiciel de supervision et smart-charging indispensable pour maitriser les consommations électriques et la recharge efficace des bus.

- La création d'un raccordement haute tension du site

Pour pouvoir alimenter ces bornes de charge, le site a été équipé d'un raccordement haute tension par ENEDIS et d'un nouveau poste de livraison et d'un poste de transformation HT/BT, dont les équipements seront finalisés en 2023.

- La rénovation de l'atelier de maintenance bus

La maintenance des bus électriques étant différente de celle des bus thermiques, une modification de l'atelier de maintenance s'avère nécessaire, permettant également une rénovation du bâtiment ayant plus de 40 ans. Cette rénovation présente de fortes contraintes techniques pour la continuité de service pendant les travaux et la maintenance pour de nombreuses années de bus thermiques et électriques. Sur 2022, une étude SCE rendue fin 2021 a permis d'identifier un scenario répondant à ces enjeux et moins couteux consistant en l'extension du bâtiment existant. La rédaction du programme des travaux nécessaires et de leur phasage a été confié ensuite à BMa SPL pour un lancement d'une consultation en 2023.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2022, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur vélo 2020-2025.

Description de la réalisationPlan Vélos 2020-2025

Le schéma directeur vélo de Brest métropole a été adopté le 6 décembre 2019. Il est conçu sur une échéance volontairement courte (2025), pour favoriser le dynamisme des actions et se caler sur le calendrier de l'OAP Déplacements et du Plan Climat.

L'année 2022 a vu la collectivité poursuivre son action pour développer le réseau cyclable, à hauteur d'environ 12,2 km environ d'itinéraires créés, améliorés ou nouvellement autorisés aux cycles :

- 3,5 km de pistes cyclables
- 1,3 km de chaucidou et bande de rives
- 3 km de bandes cyclables
- 1,6 km de voies vertes ouvertes aux cycles
- 2,3 km de voies réglementées en aires piétonnes et zones de rencontre
- 0,5 km de nouveaux double-sens cyclables

Ces réalisations portent le total à environ 223 km sur le territoire.

Par ailleurs, en 2022, l'offre de stationnement vélo de courte durée sur la voie publique a été enrichie de 370 places, soit un total d'environ 2 900 places.

Par ailleurs, la direction a également retenu les réalisations suivantes comme particulièrement marquantes pour le développement durable du territoire :

- Mise en œuvre d'une nouvelles zone 30 à Bellevue et extension des zones 30 de Lambézellec et Saint-Marc. Ce qui fait 71 kms en 2021 et nous donne un total de 344 kms de voies en zone 30.
- Mise en œuvre de 5 nouvelles zones de rencontres : 2 à Kerlinou (600m), Kérinou, place de Strasbourg et Bellevue pour un total de 1 Km en 2021. Ce qui nous donne un total de 9,5 Kms de zones de rencontre sur la métropole.
- Mise en œuvre d'une nouvelle aire piétonne place Guérin de 150m. Ce qui nous donne un total de 5,4 Kms d'aires piétonnes sur la métropole.
- Mise en œuvre du projet Mon réseau grandit

Ces réalisations ont été décrites dans le chapitre précédent et sont identifiées par le pictogramme

EGALITE FEMMES/HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

La direction souligne avoir contribué à l'égalité femmes/hommes à travers une réalisation relative à la fonction employeur ou relative à la politique publique Ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : l'usage du vélo en ville, un atout pour la mobilité des femmes

Description de la réalisation
La mise en place du dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique révèle que 55% des demandes de subvention sont effectuées par des femmes. Même constat sur la part de location moyenne ou longue durée d'un vélo auprès du service Vélocibus : 64% sont des femmes ! C'est un marqueur fort sur notre territoire puisqu'une récente étude de l'ADEME indique qu'au niveau national les offres de location longue durée de vélos bénéficient en 1er lieu à un public féminin à hauteur de 53%.

Cette réalisation a été identifiée au plan d'actions égalité femmes/hommes de Brest métropole et de la ville de Brest pour sa contribution à :

Promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la participation à la vie locale et dans la prise de décision.

Pôle Ressources

Direction des Ressources Humaines

Direction Conseil en Organisation et Gestion

Direction des Finances et de la Commande Publique

Mission Stratégie Immobilière

Direction Patrimoine - Logistique

Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

MISSIONS

La direction des ressources humaines assure le portage de la politique ressources humaines de la collectivité.
Cette mission se décline en plusieurs axes :

- Apporter conseil et expertise sur les aspects RH à l'ensemble des acteurs de la collectivité,
- Accompagner les services dans le but de permettre à la collectivité de remplir ses missions,
- Accompagner les agentes et agents dans leur évolution professionnelle,
- Contribuer à la prévention et l'amélioration des conditions de travail par une approche globale,
- Gérer les carrières et rémunérations au service du développement des compétences pour répondre aux besoins des usagers,
- Maintenir et développer un dialogue social de qualité,
- Contribuer à promouvoir et animer les valeurs humaines et managériales de la collectivité,
- Porter des politiques RH transversales concernant la responsabilité employeur

RESSOURCES ET ORGANISATION

Rattachée au Pôle Ressources, la direction des Ressources Humaines est constituée de plusieurs services, pour un total de 85 emplois.

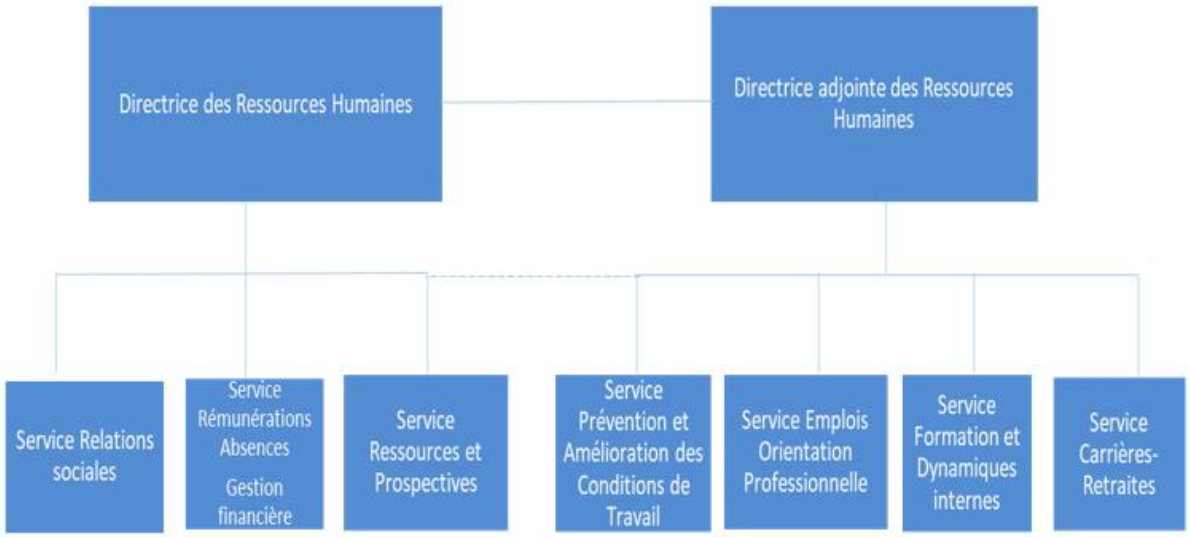

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

- Apporter conseil et expertise sur les aspects RH à l'ensemble des acteurs de la collectivité

L'année 2022 a été marquée par le déploiement de deux projets d'envergure que sont :

- le passage effectif aux 1 607 heures annuelles,
- la mise en œuvre effective du nouveau régime indemnitaire dénommé RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Des dossiers transversaux ont également marqués l'année 2022 :

- L'organisation d'un forum de recrutement dénommé « Brest Métropole recrute » mobilisant l'ensemble des services de la DRH et visant à faire connaître la diversité des métiers des collectivités et contribuer à l'attractivité et au rayonnement du territoire.

- La mise en place d'une campagne de communication publique à destination des usagers sur la sensibilisation au sujet des agressions des agentes et agents de la collectivité.
- L'organisation des élections professionnelles
- La mise en place d'une expérimentation sur le télétravail à grande échelle, aboutissement d'un travail transversal associant le service formation et dynamiques internes, le service ressources et prospectives et la DSIT (Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications).
- la refonte des délégations de signature au sein de la DRH ainsi que sa déclinaison opérationnelle (analyse et reprise des arrêtés de délégations de signatures au sein de la DRH, paramétrage dans SEDIT des arrêtés et du circuit des parafeurs électroniques)
- le développement avec la DSIT, d'un espace agent-encadrant permettant différentes demandes en ligne telles que les demandes de médaille du travail, de télétravail

Plusieurs évolutions organisationnelles ont été également suivis ou portés dans le courant de l'année 2022 :

- la fusion de la direction de l'aménagement urbain et de la mission Projets et Equipements Métropolitains avec la création de trois services (cœur de métropole, Cohérence Territoriale, Fabrique de la ville et coordination opérationnelle) et d'une mission Equipements métropolitains),
- la création d'un service tranquillité urbaine et régulation du stationnement, au sein de la direction Prévention des Risques et Tranquillité Urbaine, avec une brigade de tranquillité urbaine,
- l'évolution de l'organisation de la direction Educations par l'intégration la Mission Dynamiques Educatives et Jeunesse en tant que service au sein de la direction Educations,
- l'évolution de l'organisation des services logistique et gestion bâtiments centraux de la direction Patrimoine-Logistique avec notamment la création de deux unités au service logistique,
- l'évolution de l'organisation des services véhicules et engins de la direction Patrimoine-Logistique,
- le rattachement de la mission de la transition numérique à la mission stratégie et prospective ,
- la mutualisation de la DSIT avec la commune de Guipavas qui a donné lieu à l'intégration d'un technicien informatique au sein de Brest métropole au 1er janvier 2023 et à la signature d'une convention de mutualisation,
- l'évolution de l'organisation de la division voirie régie afin d'harmoniser le pilotage des missions et dans un souci de coordination des interventions, impactant l'unité aménagement/entretien et l'unité maintenance et moyens mutualisés,
- la fusion du service Patrimoines Culturels et du Musée des Beaux-Arts par la création d'un nouveau service Musées-Patrimoines au sein de la direction Culture Animation Patrimoines,
- l'ajustement de l'organisation de la direction des Mobilités entre le service contrats mobilités et le service projets, prospective et programmation.
- l'évolution de l'organisation du service Maintenance au sein de la direction Patrimoine Logistique

- Accompagner les services dans le but de permettre à la collectivité de remplir ses missions

La direction des Ressources Humaines apporte au quotidien son expertise aux services pour leur permettre de disposer des moyens humains nécessaires à leur bon fonctionnement.

Cette mission se traduit plus particulièrement par :

- la gestion des recrutements, de la mobilité à l'accueil des nouveaux arrivants : la direction assure la publication de l'offre, la réception des candidatures (environ 2 000 candidatures réceptionnées en réponse à des offres auxquelles s'ajoutent près de 1 000 candidatures spontanées dont la majorité était dématérialisée) et les présélections en lien avec les services, participe aux jurys de recrutement et aide à la décision.

En 2022, 410 recrutements ont ainsi été réalisés, (contre 360 en 2021).

Recrutements externes	Femme	Homme	Total général
Catégorie A	21	22	43
Catégorie B	36	8	44
Catégorie C	53	56	109
Total général	110	86	196

Mobilité	Femme	Homme	Total général
Catégorie A	9	9	18
Catégorie B	22	12	34
Catégorie C	46	116	162
Total général	77	137	214

Total Recrutements	**Femme**	**Homme**	**Total général**
Catégorie A	**30**	**31**	**61**
Catégorie B	**58**	**20**	**78**
Catégorie C	**99**	**172**	**271**
Total général	**187**	**223**	**410**

Ainsi, 214 fonctionnaires ont effectué une mobilité interne en 2022, ce qui représente plus de la moitié des recrutements (52%).

En 2022, la 1ère édition du forum « Brest Métropole recrute » a permis de faire connaitre la diversité des métiers de la collectivité et ainsi de contribuer à l'attractivité de la collectivité. Au cours de cet évènement, 1400 personnes ont parcouru les différents stands tenus par les agents de la collectivité, et plus de 600 candidatures ont été collectées, le tout en 5 heures.

Par ailleurs, l'unité orientation professionnelle a pour mission le suivi et la gestion des femmes et des hommes en situation de reclassement médical mais aussi les agentes et agents qui souhaitent se lancer dans un parcours de mobilité. Pour ce faire, un accompagnement individualisé leur est proposé pour l'élaboration de leur projet professionnel.

En 2022, dans le cadre des missions de l'unité, 217 agentes et agents ont été reçus en entretien individuel, ce qui représente 412 entretiens menés au cours de l'année 2022, décomposés comme suit :
- Réaffectations médicales : 194 (72 personnes reçues)
- Mobilités : 125 (93 personnes reçues)
- Contrats aidés (PEC) et apprentis : 93 (52 personnes reçues)

S'agissant du dispositif d'insertion professionnelle, Brest métropole se saisit des dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés avec la mise en place des contrats « Parcours Emploi Compétences » au 1er octobre de chaque année.
Suite à une nouvelle délibération, la collectivité peut désormais accueillir jusqu'à 30 contrats Parcours Emploi Compétences (PEC). Le gel, par le gouvernement, de la possibilité de recruter dans le cadre du PEC et sa reprise tardive en fin d'année n'a pas permis de recruter en octobre 2022.

On constate les évolutions positives ci-dessous concernant les personnes accueillies dans le cadre d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) en 2022 puisque :
- 1 personne recrutée au poste de manutentionnaire à la Direction Patrimoine Logistique (DPL)
- 1 personne en CDD à la propreté de la voie publique à la Direction Déchets Propreté
- 2 personnes en contrat de « remplaçante horaire » à la Direction Education.
- 1 personne a poursuivi en formation CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE)

En outre, en 2022, sur les deux campagnes de recrutements 2021-2022 et 2022-2023, la collectivité a accueilli :
- 47 apprenties et apprentis
- 23 volontaires en service civique

Etant précisé que 6 apprenties et apprentis effectuent également des contrats dans la collectivité.
Etant précisé que 2 anciens apprentis ont été recrutés et sont actuellement stagiaires et que 6 personnes ayant terminé leurs apprentissages sont toujours présentes dans la collectivité en tant que contractuels.

Pour ce qui concerne le dispositif de crédits de remplacement délégués sous forme d'enveloppes financières attribuées aux directions, instauré depuis 2015, il donne lieu, pour sa part, à des échanges réguliers avec les directions, via :
- La transmission de suivis financiers mensuels,
- La mise à disposition quadrimestrielle de données qualitatives sur l'emploi des ressources temporaires en lien avec l'absentéisme santé, le suivi des heures supplémentaires et complémentaires.

- L'accompagnement des services au titre de la définition d'une organisation du temps de travail adaptée au service public.

  En 2022, cela a impliqué :
  - L'accompagnement des services dans l'appropriation des nouvelles règles d'aménagement du temps de travail liées au passage aux 1607h.
  - Le changement de logiciel qui a nécessité les vérifications classiques de transposition et la prise en compte des nouveaux dispositifs (jours de repos annualisés notamment) et de tous les nouveaux cycles et horaires à paramétrer et affecter à chaque agent et agente de la collectivité.

- Le service a également pris en charge la gestion des 744 autorisations d'organisation avec télétravail dans le cadre de l'expérimentation 2022/2023 de leur gestion sur le logiciel de candidatures, mis en place à cette occasion avec le concours de la DSIT, à leur paramétrage dans KELIO.

- L'accompagnement des services et des collègues dans la gestion quotidienne et le paramétrage des logiciels de gestion des ressources humaines.

  L'année 2022 a été impactée notamment par :
  - Le paramétrage de différents modèles d'arrêtés RH pour la mise en place des nouvelles délégations de signature au niveau des ressources humaines ainsi que le paramétrage des nouveaux circuits de validation.
  - La clôture des rubriques et matrices liées au RIFSEEP et ses ajustements,
  - Dans le cadre de la gestion de la déclaration sociale nominative (DSN), le paramétrage du nouveau bordereau URSSAF, de l'outil Valid'DSN et des états de rubriques en paie pour les comparaisons mensuelles des fichiers DSN,
  - Le démarrage du chantier de migration en veille règlementaire automatisée (VRA) avec la mise en place des groupes de travail avec les différents services RH pour l'élaboration notamment des tables de correspondance avant la migration des données,
  - L'accompagnement à la gestion des élections professionnelles et de l'arbre de Noël : décomptes, extraction des données et contrôles.

- Le suivi et la gestion des absences :
  - Le service « ressources et prospectives » assure l'accompagnement du personnel et des services dans le suivi et la gestion du temps de travail, des congés et des absences diverses, à travers la gestion du logiciel KELIO mais aussi l'accompagnement des agentes et agents et services hors KELIO.
  - le suivi et la gestion des comptes épargne temps,
  - la saisie des calendriers individuels de temps partiels et de jours libérés,
  - l'étude et la gestion des congés bonifiés : trois demandes reçues fin 2022,
  - le suivi des dons de jours pour enfants malades ou proches aidants,
  - les autorisations de cumul d'activités : 204 demandes reçues et traitées en 2022.

  Outre la production de données qualitatives (suivi des effectifs et des postes…) et quantitatives (bilan financier), le service « ressources et prospectives » est également amené à produire des documents réglementaires (le rapport social unique et sa base de données sociales, le volet RH du débat d'orientation budgétaire – DOB -, les états annexes du personnel…) ainsi que diverses études internes.

- L'accompagnement juridique de second niveau (les services assurant la compétence métier de premier niveau), ainsi que le suivi des contentieux et précontentieux RH et l'accompagnement juridique des services et directions dans l'analyse juridique de toutes les situations individuelles (incluant l'étude des demandes de protections fonctionnelles et des signalements au Procureur de la République, ces derniers en lien avec la Direction administration générale et affaires juridiques et avec le service prévention et amélioration des conditions de travail de la DRH).

- La gestion des demandes d'assermentations auprès des services du Procureur et du tribunal judiciaire en lien avec les services.

- Les accueils physique et téléphonique de la Direction, l'équipe étant également en charge de la diffusion du courrier arrivé, du mandatement des factures relatives aux accidents de travail et maladies professionnelles (soit près de 1 521 factures traitées en 2022, représentant une dépense de 139 K€), de l'appui à l'unité Temps de travail.

- Accompagner les agentes et agents dans leur évolution professionnelle

L'évolution de l'organisation des services de la collectivité nécessite une adaptation des compétences des agentes et agents ou un accompagnement collectif pour assurer une maîtrise optimale des missions. La formation est un des leviers pertinents pour atteindre la qualité attendue dans l'exercice individuel ou collectif de ces missions et tenir compte des transformations, des innovations liées aux métiers.

L'année 2022 a été marquée par une reprise soutenue de l'activité formation largement impactée par la crise sanitaire les années précédentes.

En 2022, le budget prévisionnel alloué à la formation est de 1,5 millions d'euros (dont 836 000 € pour la cotisation auprès du CNFPT et 522 000 € de fonctionnement de l'unité formation et d'environ 143 000 € pour l'unité des dynamiques internes du service « formation et dynamiques internes »).

Les formations d'intégration ont été réalisées en présentiel et en distanciel en 2022 (111 agentes et agents sur 630 jours) tout comme les formations de préparation aux concours et aux examens.

L'année 2022 a permis la reprise des formations aux « gestes qui sauvent » effectuées par des formateurs internes (219 personnes formées aux GQS en 2022).

En 2022, l'unité formation en collaboration avec la Direction Prévention des Risques et Tranquillité Urbaine, la Direction Conseil en Organisation et Gestion et le CNFPT a coordonné le montage d'un parcours de formation unique de 12 jours, dédié aux nouveaux agents de la Brigade de Tranquillité Urbaine (BTU). Le programme sur mesure ayant pour objectif de donner à cette nouvelle équipe en cours de constitution, un socle de connaissances communes et une base de procédures réglementaires, ainsi que des outils pour faire face aux comportements des usagers. Des agentes et agents d'autres unités sont venus compléter les groupes, renforçant ainsi également les synergies inter services (agentes et agents de stationnement, médiatrices et médiateurs …).

Afin de mieux appréhender les réalités du terrain et présenter l'offre du service, les nouveaux conseillères et conseillers sont allés à la rencontre des directions et de leurs agentes et agents, parfois accompagnés de leur binôme assistante. Interventions lors de réunions de services, permanences pour répondre aux questions individuelles, ateliers de prise en main de la plateforme d'inscription en ligne au catalogue des formations CNFPT sont quelques exemples des actions qui ont été menées, à la satisfaction réciproque des acteurs.

Réalisations 2022 dans le cadre du plan prévisionnel de formation

L'année 2022 a été marquée par la poursuite du plan prévisionnel de formation pour la période 2020-2022 prolongé d'une année pour achever les différentes formations non réalisées du fait du contexte sanitaire. Il est à noter que le partenariat avec le CNFPT a été une réussite : 122 jours au total pour les agentes et agents de Brest métropole.

4 axes structurent ce plan de formation :
- Axe 1 : Soutenir la fonction managériale
- Axe 2 : Professionnaliser les agentes et agents dans leur métier et vers de nouveaux métiers
- Axe 3 : S'adapter aux évolutions sociétales
- Axe 4 : Accompagner les parcours professionnels tout au long de la vie

Quelques réalisations 2022 pour illustrer ces actions :

- **Axe 1 : Soutenir la fonction managériale**
  - 3 sessions de formation à la conduite de l'entretien professionnel, toutes catégories confondues.
  - Poursuite du déploiement du parcours management de la collectivité (rattrapages pour finaliser les cursus commencés en période de crise sanitaire, mobilité sur un poste à responsabilité ou formation des nouveaux entrants).

2 à 3 nouveaux parcours pour chaque catégorie dont dépendent les encadrantes et encadrants de la collectivité ont été organisés soit plus d'une centaine d'agentes et agents formés.

- Parcours management c'est 54 jours de formation depuis la mise en place du parcours pour 140 agentes et agents formés avec le CNFPT,

- Plusieurs modules proposés par le CNFPT ont permis aux agentes et agents de compléter leur parcours Management via les formations dites « Inter » (individuelle et partagée avec d'autres agentes et agents de collectivités différentes).

- Au niveau de la direction Educations, la formation de 12 stagiaires en BAFD pour les agentes et agents en situation d'encadrement au sein des centres de loisirs municipaux.

- **Axe 2 : Professionnaliser les agentes et agents dans leur métier et vers de nouveaux métiers**
  - Poursuite des formations en hygiène et sécurité (conduite d'engins, autorisation d'intervention à proximité des réseaux, permis poids lourds, prévention des risques liés à l'activité physique, travail en hauteur, risque amiante, …). Ainsi 123 agentes et agents ont suivi des formations CACES (certificats d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité : engins de travaux publics, de levage, d'élévation de personnes et de manutention) et 67 agentes et agents ont suivi des formations internes ou externes délivrant des autorisations de conduite. 163 agentes et agents ont bénéficié d'une formation permettant de délivrer une certification autorisant à travailler à proximité des réseaux (AIPR). Par ailleurs, suite à l'attribution du marché, 150 agentes et agents ont suivi une formation dans le domaine de la prévention des risques électriques (habilitations électriques). De nombreuses autres formations liées à la sécurité ont été également organisées : utilisation d'une tronçonneuse, collecte en sécurité, prévention des risques sur les véhicules électriques et hybrides…

  - La direction de la proximité a bénéficié de jours partenariat avec le CNFPT pour accompagner le déploiement de la démarche qualité accueil, 4 sessions ont ainsi été montées sur mesure, dont une dédiée aux indicateurs pour un total de 68 agentes et agents bénéficiaires de l'action.

  - Tout comme les années précédentes, la DSIT a poursuivi les formations internes bureautiques (Word, Excel, Outlook…) appréciées par les agentes et agents pour s'initier aux différents usages du numérique. Des passerelles sont faites avec le CNFPT pour les approfondissements.

  - Le Pôle développement Culturel, Educatif et Sportif a pu développer les formations collectives souhaitées par les services. Des formations BAFA, BAFD, surveillant de baignade, Yoga, Wingfoil, transmissions en crèche, observation du jeune enfant, gestes et postures du musicien, activation d'un poste de secours, ont pu être mises en place. L'ensemble des formations obligatoires et/ou sécuritaires du pôle ont également pu être mises en œuvre, telles que les formations HACCP, PSE1 et 2, CAEPMNS...

  - Priorités respectives des Directions de la Culture et de l'Education, les formations « Accueil des personnes en situation de Handicap dans les médiathèques » et « Violences faites aux enfants » ont pu reprendre en 2022 grâce aux partenariat avec le CNFPT.

- **Axe 3 : S'adapter aux évolutions sociétales**
  - Suite à L'ordonnance relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), Brest métropole a pu former 45 agentes et agents « référents » via la formation « Accueil de personnes en situation de handicap dans les ERP ».

  - L'action d'actualisation des savoirs fondamentaux (ASF) s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme pour laquelle la collectivité est engagée depuis de nombreuses années. Difficulté cette année pour monter un groupe ASF par le CNFPT sur le Finistère, les seuils minimums n'ayant pas été atteints.

  - Le service de Gestion de proximité des aires des gens du voyage a bénéficié d'une formation délivrée par la FNASAT (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage) sur le thème Accueil, médiation et gestion des conflits en lien avec ce public.
  - La poursuite des sessions de formations « Agir contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre du travail » et « lutter contre les propos et comportements existes au travail ainsi que la reconduction d'une formation pour accompagner les agents dans « le pilotage de projets égalitaires » ont été organisés en 2022.

Ces actions de formation seront poursuivies en 2023 en ciblant davantage les directions dont les agentes et agents n'ont pas encore été sensibilisés.

- **Axe 4 : Accompagner les parcours professionnels tout au long de la vie**
  - Les formations de préparation aux concours et aux examens se sont poursuivies.
  - En 2022, la collectivité a validé 11 demandes de formations personnelles, dont 5 congés de formation nécessaires au déploiement de celles-ci.
  - Les agentes et agents souhaitant faire des Bilans de Compétences ont été davantage orientés vers la formation « Atelier de construction de son projet d'évolution professionnelle » proposée par le CNFPT avec des retours très positifs.
  - 5 Bilans de compétences et 3 VAE ont pu se faire par l'intermédiaire d'organismes privés.
  - Le service Formation et dynamiques internes (SFDI) travaille étroitement avec le service emploi et orientation professionnelle (SEOP) pour accompagner les agentes et agents dans leur parcours de mobilité et de reclassement.

L'accueil des stagiaires dans les services de la collectivité en 2022

Chaque année, la collectivité reçoit de très nombreuses demandes de stage et accueille des stagiaires de tous niveaux et profils au sein de ses services.

1 644 personnes ont effectué une demande de stage auprès de la collectivité dont 1 129 femmes et 515 hommes. Au total, 778 stagiaires ont été accueillis.

Répartition des stagiaires par Pôle

Pôle Développement culturel, éducatif et sportif	Pôle Solidarités, citoyenneté, proximité	Pôle Espace public et environnement	Pôle Ressources	Pôle Développement économique et urbain	Direction générale des services
445	151	82	66	22	12

Niveau d'étude ou de formation des stagiaires	
Niveau I (doctorat)	0
Niveau II (licence, master, etc…)	107
Niveau III (BTS, DUT)	91
Niveau IV (BAC)	230
Niveau V (CAP, BEP)	62
Collèges	139
Autres (pôle emploi, mission locale, CLPS, GRETA, AFPA etc…)	149
Total	**778**

La majorité des stages ont une durée de 2 à 8 semaines.
La collectivité a fixé à 18 mois maximum par pôle la possibilité d'accueillir des stagiaires gratifiés.

En 2022, 16 stagiaires gratifiés ont été accueillis dans l'ensemble des Pôles :
Pôle développement culturel éducatif et sportif : 3
Pôle solidarités citoyenneté proximité : 5
Pôle Espace Public et Environnement : 3
Pôle Développement Economique et urbain : 4
Direction Générale : 3
Les services qui accueillent le plus grand nombre de stagiaires sont les services techniques : bâtiments, espaces verts, crèches, écoles, résidences pour personnes âgées.
Chaque année la collectivité accueille des élèves issus de différents collèges de Brest (Kerallet, Fontaine Margot…). Le but de cet accueil étant de faire découvrir durant 3 jours les différents métiers et la diversité des missions de la collectivité.

Les stagiaires sont accueillis directement dans les services pour leur présenter les métiers, notamment ceux dits en tension (pour lesquels les besoins de recrutement sont importants).
En 2022, 2 sessions ont été organisées : en juin pour des collégiens de 4ème et en novembre pour des collégiens de 3ème.

Accueil des stagiaires en situation de handicap
35 stagiaires en situation de handicap ont été accueillis durant l'année 2022, pour une durée de stage comprise entre 1 et 4 semaines, essentiellement dans les secteurs des espaces verts, résidences pour personnes âgées, les mairies de quartier ou les écoles.

- Gérer les carrières et rémunérations au service du développement des compétences pour répondre aux besoins des usagers

La direction des Ressources Humaines assure la gestion et l'information des agentes et agents pour toutes les questions ayant trait à leur rémunération et à leur carrière statutaire, de leur entrée dans la collectivité jusqu'à leur départ à la retraite.

- **La gestion des carrières**
  La gestion des carrières implique en particulier :
  - la mise en œuvre des réformes statutaires,
  - le suivi des nominations et des titularisations,
  - le déroulement des procédures d'évaluation annuelle, d'avancement d'échelon, de grade et de promotion interne,
  - la gestion des positions administratives (détachements, congés parentaux, disponibilités…),
  - la gestion des sanctions disciplinaires.

		Nombre total d'arrêtés 2022	Nombre d'arrêtés pris en 2022 (catégorie C)	Nombre d'arrêtés pris en 2022 (catégorie B)	Nombre d'arrêtés pris en 2022 (catégorie A)
Nomination stagiaire (direct + concours)		**100**	82	13	5
Recrutement CTPH		**10**	10	0	0
Nomination dispense de stage (Promotion Interne, concours)		**8**	8	0	0
Détachement pour stage :					
- Concours		**16**	6	9	1
- Promotion interne		**22**	11	6	5
Titularisation		**105**	81	14	10
Avancement d'échelon / chevron		**2592**	2218	219	155
Avancement de grade		**161**	122	16	23
Reclassement suite réformes statutaires		**2317**	1997	279	40
Temps partiels		**411**	216	113	82
Positions statutaires :					
Disponibilité	Nb arrêtés	**90**	48	18	24
	Nb agentes et agents	***82***	*43*	*18*	*21*
Détachement	Nb arrêtés	**44**	16	10	18
	Nb agentes et agents	***41***	*14*	*10*	*17*
Mise à disposition	Nb arrêtés	**2**	1	0	1
	Nb agentes et agents	***2***	*1*	*0*	*1*
Congé parental	Nb arrêtés	**23**	17	1	5
	Nb agentes et agents	***18***	*12*	*1*	*5*
Congé de présence parentale	Nb arrêtés	**24**	12	11	1
	Nb agentes et agents	***3***	*1*	*1*	*1*

En complément de ces actes de gestion récurrents, l'année 2022 a été marquée par plusieurs réformes statutaires.
- réforme de la catégorie C au 1er janvier 2022 :
  - Restructuration et revalorisation des grilles indiciaires C1 et C2, revalorisation de la grille indiciaire C3,
  - Restructuration et revalorisation des grilles indiciaires des agents de maitrise, revalorisation des 2 premiers échelons de la grille indiciaire des agents de maîtrise principaux,

- Bonification d'ancienneté d'un an : tous les agentes et agents de catégorie C ont bénéficié, à titre exceptionnel, de l'attribution d'une année d'ancienneté supplémentaire.
  L'ensemble de ces mesures a entraîné le reclassement de 1997 agentes et agents. La bonification d'ancienneté a par ailleurs entraîné une nette augmentation des avancements d'échelon pour l'année 2022.

- réforme de la filière médico-sociale au 1er janvier 2022 :
  - les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture sont passés de la catégorie C à la catégorie B : 107 agentes et agents ont été concernés par cette mesure,
  - la structuration de plusieurs cadres d'emplois *(cadres de santé paramédicaux – pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale territoriaux – infirmier en soins généraux – puéricultrices)* a été revue : passage de 3 à 2 grades et revalorisation de la grille indiciaire du 2nd grade. Cela a induit le reclassement de 42 agentes et agents.
- réforme de la catégorie B au 1er septembre 2022 :
  - Restructuration et revalorisation partielle des grilles indiciaires B1 (1er grade) et B2 (2ème grade : principal 2ème classe) des cadres d'emplois du Nouvel Espace *Statutaire (rédacteur – technicien territorial – assistant de conservation – assistant d'enseignement artistique – animateur – éducateur des activités physiques et sportives)* : cela s'est traduit par le reclassement de 144 agentes et agents,
  - Restructuration et revalorisation partielle du 1er grade des cadres d'emplois d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, entraînant le reclassement de 26 agentes et agents.

- **La gestion des retraites**

L'unité retraites est chargée de la mise en œuvre du droit à l'information en matière de retraite et de l'instruction des dossiers de retraite.

	Nombre de dossiers instruits en 2022
Calculs de pension	815
Liquidations de pensions retraite	
Vieillesse	67
Catégorie B active	2
Invalidité	8
Parent de 3 enfants	4
Carrières longues	25
Fonctionnaire en situation de handicap	1
Décès en activité/Réversion	0
Amiante	4
IRCANTEC	11
Démission	12
Conjoint invalide	1
Autres types de départs	4
Nombre d'enquêtes CARSAT (demandes de données sur compte de droits retraite CNRACL)	45
Dossiers de rétablissement des droits régime général, Ircantec	0
Dossiers de régularisation	10
Demande individuelle Modificative de Carrière cotisée	6
Demandes de remboursement IRCANTEC	10
Qualification Compte Individuel Retraite (QCIR) – générations 64 et 69	278

- **L'unité gestion financière**

Missions et ressources

Deux agentes assurent au sein de cette unité de la DRH, l'élaboration tant du budget de fonctionnement dédié à la direction que celui de la masse salariale attachée à l'ensemble des personnels de la collectivité. Elles assurent par ailleurs le suivi comptable de ces dépenses.
Cette gestion financière concerne une masse salariale de l'ordre de 158 millions d'euros répartie sur 7 budgets. Dans le cadre de la Gestion Unifiée du Personnel, Brest métropole, en tant qu'employeur unique, met du personnel à disposition de la Ville de Brest et du Centre Communal d'Action Sociale. Le montant de la refacturation pour l'année 2022 s'est élevé à environ 68 600 K€. De même, une refacturation des dépenses de personnels est aussi opérée pour les services mutualisés entre la métropole et la ville (stationnement payant, mission dynamique éducative et jeunesse) et les agentes et agents mis à disposition auprès d'organismes extérieurs (COS, Agence de la biodiversité, Syndicat du bassin de l'Elorn…).
L'unité gestion financière est en soutien auprès des directions lors des réorganisations, par l'évaluation de l'impact financier des décisions, par la mise en œuvre des modalités financières des avenants à la Gestion Unifiée du Personnel, par la présentation de bilans financiers et par la transmission des masses salariales dans le cadre de projets subventionnés.

Réalisations 2022

En 2022, l'unité gestion financière s'est attachée tout particulièrement à :

- Participer au déploiement du RIFSEEP au sein de la collectivité
  Dans le cadre du déploiement du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au sein de Brest Métropole, l'unité gestion financière est intervenue en soutien lors du déploiement en paie du dispositif en début d'année 2022.
- Réfléchir sur les modalités d'élaboration et de suivi de la masse salariale :
  Avec la direction du conseil en organisation et gestion, une démarche transversale a été entamée afin de fiabiliser et améliorer l'élaboration du budget primitif et le suivi de la masse salariale. Ce travail se poursuivra en 2023 et permettra d'améliorer l'appui technique à la direction générale et aux élus.

- **La gestion des rémunérations**

Missions et ressources

Les unités traitement et coordination de la paie et gestion de la proximité des agentes et agents réalisent l'ensemble des opérations nécessaires à l'élaboration des rémunérations, de la saisie des éléments de paie en passant par l'intégration comptable puis l'édition des bulletins de salaire jusqu'aux relations avec les services extérieurs (Recette, organismes chargés de percevoir les cotisations sociales ...).

51 125 bulletins de salaire ont été traités en 2022 soit 4 260 bulletins en moyenne mensuelle.

L'unité traitement de la paie intervient aussi dans le cadre des recrutements en établissant des simulations de salaire.

Réalisations 2022

L'année a consolidé l'application des nouvelles réglementations ou dispositions de 2021 : indemnité de fin de contrat, prime grand âge, complément de traitement indiciaire (SEGUR de la santé), entre autres.

L'année a aussi été marquée par l'application du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) mis en œuvre au 01/01/2022.
Le RIFSEEP a remplacé les anciennes primes et indemnités (sauf pour les enseignants du conservatoire de musique, agentes et agents de la fonction publique hospitalière), ce qui a nécessité adaptation, apprentissage et compréhension des bulletins de salaires en découlant.

En 2022, le service a, par ailleurs, traduit en paie les différentes mesures nationales et locales : le versement de l'indemnité inflation, les hausses successives du SMIC (3 augmentations en 2022), la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022, le versement d'une prime exceptionnelle en décembre 2022.

Dans la continuité de 2021, dans un souhait de modernisation, de fiabilisation et d'homogénéisation, le travail sur les états de recueil des éléments variables de paie a été poursuivi (présentation, échanges avec les directions/services) permettant également de de rappeler le cadre statutaire et réglementaire de la rémunération.
Plus globalement, cette évolution a conduit à modifier les process RH de l'unité de gestion de proximité des agents (notamment dans la méthodologie de contrôle des paies).

Par ailleurs, un travail transversal avec la DSIT a permis aux agentes et agents de la collectivité ayant un « compte agent » de pouvoir effectuer leur demande de médaille du travail de manière dématérialisée : échanges, analyse, tests, pour une mise en œuvre en janvier 2023. Ce travail se poursuit sur les demandes de CESU gardes d'enfants.

- **Le suivi et la gestion des absences de courte et de longue durée**

Missions et ressources

L'unité gestion de proximité des agentes et agents assure aussi le suivi des absences liées à l'indisponibilité physique de courte et de longue durée, du contrôle des arrêts à la gestion de dossiers plus complexes (longue maladie, maladie de longue durée, maladies professionnelles, accidents du travail, retraite pour invalidité) en lien avec les instances médicales placées auprès du Centre Départemental de Gestion du Finistère (Conseils Médicaux).

Réalisations 2022

La gestion des absences de longue durée, des temps partiels thérapeutiques, des aptitudes, des accidents de service / de trajet et maladie professionnelles (agents CNRACL) a été impactée par la mise en œuvre du décret sur la fusion des instances médicales (mars 2022), tant dans l'analyse, la synthèse et les nouvelles procédures à appliquer.

Les principaux dossiers instruits en 2022 :

Arrêts reçus au titre de maladie ordinaire, accidents, maladies professionnelles	9 208 dont 1890 arrêt COVID (6 464 en 2021)
Dossiers de demande de reprise à temps partiel thérapeutique (1ère demande)	77 (idem en 2021)
Nombre de dossiers de temps partiel thérapeutique instruits (renouvellement)	174 (110 en 2021)
Dossiers instruits en commission de réforme / conseil médical en formation plénière	113 (106 en 2021)
Dossiers instruits au comité médical / conseil médical en formation restreinte	186 (252 en 2021)
Expertises médicales diligentées	414 (350 en 2021)

Depuis mars 2020, du fait du contexte sanitaire, l'unité gestion de proximité des agentes et agents a assuré également les déclarations et le suivi des autorisations spéciales d'absences ASA COVID (garde d'enfants, isolement, vaccination, agents vulnérables).

Par exemple, du 1er au 31/07/2022 (fin du dispositif ASA garde d'enfants), l'unité a saisi 105 jours concernant 255 agentes et agents (2021 : 2 941 jours concernant 764 agentes et agents).

- Contribuer à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail par une approche globale

Pour contribuer à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail, la direction des Ressources Humaines poursuit plusieurs priorités :

- Développer des actions de prévention pour diminuer les risques professionnels dans le but de réduire le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles (évaluation des risques professionnels via le document unique, aménagement de postes, prise en compte des risques psycho-sociaux ...). Cette priorité se concrétise notamment

par l'analyse systématique de l'ensemble des accidents. En complément, une analyse approfondie est effectuée pour les accidents :

- graves,
- ayant entrainé l'hospitalisation de l'agente ou de l'agent,
- dont l'origine est un équipement ou une machine défectueuse,
- à la demande de l'unité DRH Sécurité au Travail et/ou des assistantes et assistants de prévention.

Les demandes de reconnaissance de maladie professionnelle font également systématiquement l'objet d'une analyse approfondie.

	Nombre d'analyses approfondies réalisées	
	Accident du travail	Demande de reconnaissance de maladie professionnelle
Direction générale	0	0
Développement Culturel, Educatif et Sportif	3	11
Développement Economique et urbain	0	0
Espace public et environnement	4	12
Ressources	2	2
Solidarités Citoyenneté Proximité	2	10
Total	**11**	**35**

- Diffuser une culture de prévention des risques pour l'ensemble de la Collectivité notamment par le réseau des assistants et assistantes de prévention et au sein du Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail et des délégations. Règlementairement, le CHSCT doit se réunir au minimum trois fois par an. En 2022, cette instance a été réunie 3 fois.

	Nombre
Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)	3
Délégation du CHSCT	14

- Apporter une écoute et des solutions au personnel en difficulté sociale (suivi social et financier) ou psychologique ainsi qu'aux services (travail sur la cohésion d'équipe, protocole des agentes et agents agressés, etc…)
  Concernant l'accompagnement social, en 2022, 251 agentes et agents ont été accompagnés par l'Unité DRH Action Sociale. Cela correspond à 506 entretiens.
  En 2022, 773 agentes et agents ont bénéficié d'un entretien individuel auprès de la psychologue du travail.
  De multiples actions collectives ont été réalisées en 2022 : 2 médiations relatives à la gestion de conflits entre agentes et agents (8 personnes), 2 interventions de débriefings collectifs après des évènements potentiellement traumatisants, à la demande de l'encadrement (10 agentes et agents), ainsi que 10 actions de soutien psychologique mises en place dans le cadre de la crise sanitaire (80 agentes et agents), à la demande des responsables de services.
  Dans le cadre de la coordination du protocole d'accompagnement des agentes et agents agressés par les publics ou usagers, le Service a traité 84 agressions signalées qui concernaient 110 agentes et agents victimes (en 2021, 75 signalements pour 96 agentes et agents victimes). Durant l'année, un travail de mise à jour du protocole a été mené par une délégation spécifique du CHSCT afin de le rendre plus lisible et accessible aux agentes et agents. Ce nouveau protocole validé par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail le 05/07/2022 met en place des « Référents agression », rôle occupé par les agentes de l'Unité DRH Action Sociale du Travail. Ce nouveau protocole s'applique depuis le 01/09/2022.

  Parallèlement aux travaux de la délégation du CHSCT, la collectivité a mis en place une campagne de communication à destination des usagers, afin de les sensibiliser sur le sujet des agressions des agentes et agents publics. Les affiches ci-dessous ont ainsi été diffusées sur l'espace public, pendant les mois d'avril, puis d'octobre.

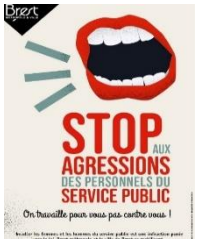

- Assurer une surveillance médicale du personnel
  Brest métropole a confié, par convention, le suivi médical professionnel de son personnel au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère. Les visites médicales et les entretiens infirmiers ont lieu dans les locaux de la médecine préventive, au Centre technique municipal, afin de conserver la proximité avec les agentes et agents de Brest métropole.

  En 2022, le suivi médical périodique des agentes et agents se répartit comme suit :

Type d'examen	2022	*Rappel des données 2021*
Entretiens infirmiers	754	*1 256*
Visites périodiques médecin	2	*1*
Total visites périodiques	**756**	***1 257***

  Les médecins de prévention déterminent les agentes et agents qui bénéficient d'un suivi médical annuel (Suivi Médical Renforcé) selon le poste ou l'état de santé des agents. Hormis ces suivis renforcés, le suivi périodique est effectué tous les deux ans.

  En 2022, les médecins ont réalisé 280 visites médicales occasionnelles (à l'embauche, suite à reprise, à la demande de l'agente ou de l'agent, du médecin traitant ou encore de l'employeur, etc…), soit - 21% par rapport à 2021 (355 visites occasionnelles réalisées par les médecins en 2021).

- Depuis avril 2019, dans le cadre des signalements de violences internes au travail entre agentes et agents, le Service Prévention et Amélioration des Conditions de Travail de la DRH a créé une unité de recueils et d'informations, à effectifs constants. Cette unité mobilise 5 personnes du service qui se relaient sur une permanence téléphonique hebdomadaire. Il s'agit pour cette unité de recueillir les déclarations de violences internes au travail, d'informer les agentes et agents déclarants et/ou témoins, du déroulé de la procédure, de leurs droits, et de l'accompagnement qu'ils peuvent solliciter dans ce cadre précis.

L'unité de recueil écoute, informe et accompagne les agentes et agents tout au long de la procédure jusqu'à sa conclusion.

- Sensibiliser les agentes et agents de la Collectivité au handicap (formations, communication) et accompagner les agentes et agents ayant des restrictions médicales et/ou étant en situation de handicap (aménagement des postes de travail, aides financières, soutien individuel ou collectif, reclassement des agentes et agents déclarés inaptes à leur fonction).

La commission interne DRH « Maintien dans l'emploi » permet d'avoir une analyse partagée des situations et, de rechercher le plan d'actions le plus adapté à la situation de l'agente ou de l'agent et associe :

- Le Service Emploi et Orientation Professionnelle
- Le Service Prévention et Amélioration des Conditions de Travail
- Le Service Rémunérations Absences
- Le Service Carrières Retraites
- Le Service de Médecine préventive

La mobilisation collective pour favoriser le maintien dans l'emploi s'est poursuivie en 2022, notamment par la mise en œuvre d'études ergonomiques, d'aménagements de postes, d'Evaluations en Milieu de Travail (EMT).

Sur l'année 2022, 33 études ergonomiques ont été réalisées et 65 personnes ont bénéficié d'une EMT.
Certaines et certains pour qui la médecine a émis des restrictions médicales sont suivis par l'Unité Absences Longue Durée, car leur état de santé ne leur permet pas de travailler.

	Nombre de situations examinées
Aménagements de poste	89
Réaffectations médicales	57
Situations bénéficiant d'un aménagement et d'une réaffectation	9
Situation pour information sans nécessité d'orientation	8
Absences	37
Total	200

L'année 2022 marque le début de la cinquième convention triennale (2022 à 2024) signé avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) ainsi que le départ puis l'arrivée d'une nouvelle coordinatrice handicap, maintien dans l'emploi.

- Maintenir et développer un dialogue social de qualité

La direction des Ressources Humaines a pour mission d'organiser et de faciliter le dialogue avec les partenaires sociaux dans la collectivité.

A ce titre, le service des relations sociales de la direction des ressources humaines est chargé du suivi de l'exercice des droits syndicaux (décharges/mandats, absences syndicales, grèves, moyens mis à disposition…) et en 2022, de l'organisation des élections professionnelles.

De plus, le service des relations sociales de la direction des ressources humaines assure l'organisation des comités techniques (CT), instance consultée sur l'organisation générale des services et les questions touchant aux emplois. En 2022, 9 comités techniques ont été organisés, 43 dossiers ont été présentés pour avis et 3 dossiers pour information.

En parallèle de ce dispositif règlementaire de dialogue social, sont organisées des réunions régulières avec chaque organisation syndicale (18 réunions au total en 2022) et des intersyndicales à thème (65 réunions au total en 2022) en lien avec l'actualité de la collectivité (aménagement du temps de travail, élections professionnelles, etc.)
En 2022, sur les 253 interpellations syndicales, 223 ont donné lieu à une réponse (88.14%) et 30 étaient en cours de traitement à la fin de l'année.
Au cours de cette année d'élections professionnelles, le dialogue social a été particulièrement nourri.

Les élections professionnelles ont été préparées de janvier à décembre 2022 : l'organisation et la tenue de cet évènement ont été menées en mode projet par la responsable du service des relations sociales en relation étroite avec la responsable du service ressources et le responsable du service Prévention et Amélioration des Conditions de Travail de la DRH. Sa réussite est le fruit de la coopération transversale avec les différents services de la DRH et de la coopération avec les autres directions et services de la collectivité : gestion des bâtiments centraux (reprographie, conciergerie), service élections, du protocole, service logistique, Direction des Systèmes d'Informations et de Télécommunications… Le 8 décembre, des volontaires parmi les agentes et agents de la DRH et d'autres directions ont assuré la tenue des bureaux de vote auprès des élues et élus et des représentantes et représentants des organisations syndicales.

- Mettre en œuvre l'action sociale

La DRH a également pour mission de mettre en œuvre la politique d'action sociale. A ce titre, le service des relations sociales coordonne les partenariats avec le COS (comité des œuvres sociales), l'ASMB (association sportive) et les prestations relatives à l'arbre de Noël, dont elle a organisé la tenue en 2022 en parallèle des élections professionnelles.

- Contribuer à promouvoir les valeurs humaines et managériales de la collectivité

Les actions menées en 2022 s'inscrivent dans la capacité à réunir les informations nécessaires à tous et toutes, à communiquer en faisant appel à l'intelligence collective, à créer des espaces d'échanges utiles pour comprendre l'appartenance à un territoire, cela étant d'autant plus marqué du fait de la gestion de la crise sanitaire.

Une attention constante est portée depuis plusieurs années sur la politique d'accueil des agentes et agents nouvellement arrivés : journées d'accueil dans un format plus interactif et permettant de favoriser l'interconnaissance, petits déjeuners des cadres nouvellement arrivés. Ces différentes actions, programmées tout au long de l'année, ont été améliorées pour mieux répondre aux besoins des agentes et agents en 2022.

Le service étudie actuellement la possibilité de relancer les séances d'informations ressources de la collectivité, ouvertes à tous les agentes et agents, leur permettant de mieux connaître les ressources de la collectivité et favorisant la compréhension de leur univers de travail. Thématiques abordées : commande publique et achat durable, ressources.

Le dispositif « parcours en management » dédié aux encadrantes et encadrants a continué à être déployé en 2022 (dont la finalisation de certains parcours en raison de rattrapages de cursus commencés en période de crise sanitaire), complété par plusieurs modules proposés sur la thématique par le CNFPT.

L'unité dynamiques internes gère et anime les supports de communication interne nécessaires au partage des enjeux, des projets, des activités des agentes et agents et des services :

- Tandem (le journal interne de la collectivité) 4 numéros
- Personnel infos (le journal d'information des Ressources Humaines) avec 11 numéros parus
- Intranet.

Les informations et l'actualité liées à la crise sanitaire sont toujours accessibles sur l'intranet. Une nouvelle rubrique portant sur la sobriété énergétique et les éco gestes a été créée en 2022.

L'unité dynamiques internes organise la cérémonie des médaillées et médaillés et retraitées et retraités chaque début d'année (elle s'est tenue en mai 2022).

Les dynamiques internes accompagnent également les services dans leurs actions de communication interne sur des projets, notamment :

- Communication sur les jeux métropolympiques de l'ASMB
- Communication sur la mobilité : Semaine de la mobilité, challenge Tout à vélo, promotion du covoiturage, télétravail
- Communication sur « mon réseau grandit »
- Communication autour de l'évènement « Brest métropole recrute »
- Communication sur les élections professionnelles
- Communication sur le protocole des agentes et agents agressés
- Communication de sensibilisation aux agressions à l'égard des agentes et agents du service public en lien avec la direction de la communication
- Communication sur l'arbre de Noel, organisation et animation de l'événement
- Communication sur le ménage informatique
- Communication sur la Cop locale
- Communication sur la sensibilisation à la cyber-sécurité
- Organisation et animation du séminaire de la direction des ressources humaines
- Communication sur l'action « Posons nos smartphones »
- Communication sur la déontologie
- Communication sur les éco-gestes
- Accueil collectif de stagiaires de 3ème en juin 2022

- Porter des politiques RH transversales concernant la responsabilité employeur

Les projets transversaux contribuent à développer durablement le territoire et à partager en interne les valeurs de bienveillance, de conciliation des temps, de cadre de vie.

- Suivi de la mise en place du Plan de mobilité employeur : réunion avec le prestataire chargé de l'étude et les membres du groupe de suivi pour définir le contenu du futur plan d'actions,
- Lancement de l'expérimentation sur un nouveau cadre du télétravail : après la crise sanitaire, la collectivité a souhaité étudier la mise en place du télétravail à plus grande échelle que ce qui existait avant la crise sanitaire. Les agentes et agents ont été associés par le biais d'enquêtes et d'ateliers participatifs. La collectivité a lancé l'expérimentation le 1er septembre 2022 avec la mise en place d'un forfait de 5 jours flottants par mois pour les agentes et agents ayant des missions télétravaillables.

⚥ EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

- La collectivité a publié le plan d'actions relatif à l'égalité femmes-hommes qui reprend l'ensemble des actions menées par les directions sur la politique égalité femmes-hommes. Dans une volonté d'amélioration continue, la collectivité

réalisera un audit des deux politiques égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations afin d'inscrire son action dans une nouvelle dynamique, notamment sur les questions liées à la diversité.

- La formation « Agir contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre du travail » s'est poursuivie en 2022 avec une session intitulée « lutte contre les violences sexistes et sexuelles » ainsi qu'un module « Formation égalité femmes-hommes mise en place de projet égalitaire ». Ces actions de formation seront poursuivies en 2023 en ciblant davantage les directions concernées.

DIRECTION CONSEIL EN ORGANISATION ET GESTION

MISSIONS

La collectivité développe régulièrement des process d'amélioration de l'action publique. Elle le fait désormais dans un contexte de tension sur les finances publiques. Cette conciliation peut s'avérer complexe et délicate à piloter.

Au sein du pôle Ressources, la Direction conseil en organisation et gestion a pour mission de faciliter et d'accompagner ces transformations. Pour cela, elle propose conseil, appui, expertise et accompagnement aux directions de la ville de Brest et de Brest métropole. Dans cette perspective, elle contribue également au dialogue stratégique entre les deux collectivités et leurs opérateurs.

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

Au 31 décembre 2022, l'effectif de la direction était de 8 personnes.

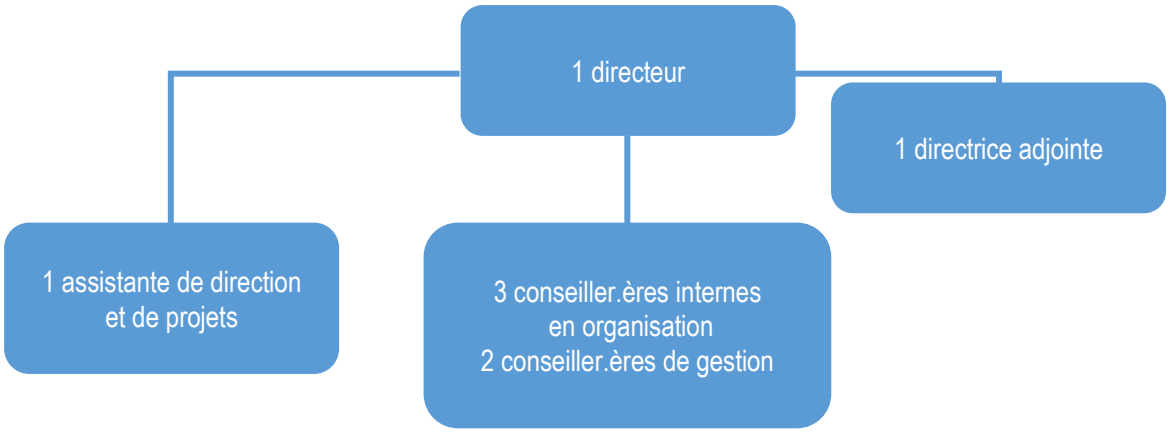

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Conseil et accompagnement des directions de la ville et de la métropole dans leur conduite de projets

En 2022, la direction conseil en organisation et gestion a eu l'occasion d'accompagner plusieurs directions de la ville et de la métropole dans leur conduite de projet. À titre d'illustration, les principales missions d'accompagnement peuvent être citées :

- Auprès du Pôle Solidarité, Citoyenneté et Proximité : accompagnement à la préfiguration d'un lieu d'accueil des victimes
- Auprès de la Direction Éducations pour la mise en place du SI Asso : accompagnement au pilotage du projet, à la structuration et la préparation du déploiement progressif de la solution logicielle retenue.
- Auprès de la Direction Prévention des Risques et Tranquillité Urbaine : poursuite de l'accompagnement à la création de la Brigade de Tranquillité Urbaine, dans la phase d'installation du service

En plus de ces réalisations emblématiques, la direction a accompagné les différents pôles sur d'autres projets : ajustements d'organisation, élaboration de projets et d'offres de service, réflexion sur l'évolution des activités, conseils et appuis ponctuels…

Conseil en gestion

S'agissant de la mission de conseil interne en gestion assurée par la direction, la direction a poursuivi, avec la DRH, le travail sur les outils et méthodes de prévision et suivi de la masse salariale, et a conduit des analyses budgétaires et financières ponctuelles en réponse à des demandes des directions (analyse des comptes d'une association partenaire de la collectivité, simulation des conséquences financières d'un recours à la location longue durée pour certains véhicules…).

En lien avec la mission d'animation de la Maison commune, la direction a été amenée à travailler sur des analyses de business plan et de projections financières de sociétés dont la métropole est actionnaire ou partenaire, ainsi que le suivi des opérations sur le capital de ces sociétés (augmentations de capital, transferts d'actions, évolution des statuts et des pactes d'actionnaires, …). Le principal travail réalisé à ce titre en 2023 a été la participation de la Direction à la constitution de Brest'Aim SPL, en vue de la reprise en quasi-régie de la gestion du stationnement payant en 2023.

Animation de la Maison commune

La direction a en charge l'animation de cette démarche innovante de dialogue stratégique entre Brest métropole et les opérateurs dont elle est actionnaire majoritaire (SEM, SPL) ou collectivité de rattachement (OPHLM). En 2022, la direction a achevé le travail d'actualisation des feuilles de route stratégiques des opérateurs pour la période 2021-2026, avec un travail de formalisation et de communication autour des nouveaux documents : présentation par les opérateurs à leurs conseils d'administration, présentation aux élus métropolitains en commission thématique plénière, présentation de la démarche à des réseaux professionnels et à la presse spécialisée.
En cohérence avec la validation de ces nouvelles feuilles de route, la direction conseil en organisation et gestion a refondu le reporting stratégique annuel de la Maison commune, présenté sous sa nouvelle forme en décembre à la commission plénière du conseil de la métropole.
La direction a également assuré sa mission annuelle d'analyse des comptes des opérateurs et de rédaction des comptes rendus à l'actionnaire et organisé le comité annuel de pilotage de la Maison commune, qui s'est tenu en octobre 2022.

Appui aux chargés de contrat

La direction conseil en organisation et gestion apporte son appui aux chargés de contrat des différentes directions de la collectivité, sur les questions ayant trait aux modèles économiques et aux modalités de financements des contrats de délégations de services publics (DSP), de concession ou d'autres montages contractuels complexes. À ce titre, outre le travail lié à l'évolution du mode de gestion du stationnement évoqué précédemment et la participation à la vie des contrats (avenants, renouvellement, etc…), la direction a été mobilisée en 2022 sur l'anticipation et la prise en compte des impacts liés à la hausse des prix.

Autres missions

La direction est responsable de la facturation des services communs à la ville de Brest et Brest métropole. À ce titre, elle a assuré en 2022 le calcul de facturation annuelle des services communs et organisé la session annuelle de la commission mixte paritaire de contrôle. Elle a également assuré le volet conventionnel de l'intégration de la commune de Guipavas au service commun de la DSIT.
La direction Conseil en organisation et gestion est également chargée de la coordination des réponses de la collectivité lors des contrôles de la Chambre régionale des comptes. En 2022, cette activité s'est traduite par la rédaction et la présentation au conseil de la métropole de deux rapports de suivi des suites données aux observations formulées par la CRC en 2021 sur la gestion de la voirie, d'une part, et du chauffage urbain d'autre part.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Accompagnement à la préfiguration d'un lieu d'accueil des victimes

Description de la réalisation
La Direction Conseil en organisation et gestion a accompagné le Pôle Solidarité, Citoyenneté et Proximité dans la préfiguration d'un lieu dédié à l'accueil de toutes les victimes. L'intervention de la Direction a consisté en un soutien à l'équipe projet : appui à la gestion de projet, à la structuration et à l'animation d'une réflexion partenariale sur l'offre de service du lieu, ses modalités de gestion et la stratégie de communication à déployer.

Apports de cette réalisation au développement durable du territoire

Par cette réalisation, la Direction contribue à un projet qui aura un impact positif sur le pilier social du développement durable du territoire : soutien de personnes en situation de fragilité, meilleur accès aux droits, …

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :
Ouverture d'un lieu venant faciliter le travail des associations accompagnant les victimes et complétant la réponse déjà existante.

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

MISSIONS

Apporter une aide à la décision sur les questions financières et fiscales
Garantir les procédures budgétaires et comptables de la collectivité.
Assurer la sécurité juridique des contrats
Accompagner la collectivité dans la définition et la mise en œuvre de montages complexes
Porter l'efficience de la commande publique

RESSOURCES

Au 31 décembre 2022, la direction des finances et de la commande publique était composée de 39 agents :

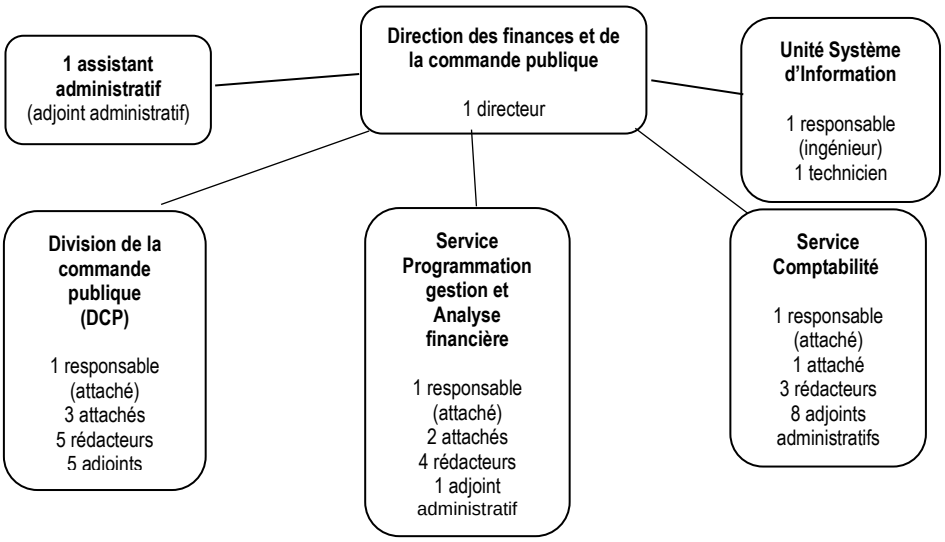

Le service programmation, gestion et analyse financière regroupe 8 agents au sein de 2 unités : l'unité budget et programmation et l'unité dette et fiscalité.

Les missions relevant du service sont les suivantes :

- la préparation des étapes budgétaires et l'élaboration des documents budgétaires : rapport sur les orientations budgétaires (ROB), budgets primitifs (BP), des décisions modificatives (DM) et comptes administratifs (CA) de la ville de Brest et de Brest métropole,
- l'élaboration du Plan de mandat, l'actualisation et le suivi de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI),
- le suivi des autorisations de programmes/ crédits de paiement (AP/CP),
- la production des analyses financières et fiscales, rétrospectives et prospectives,
- Le suivi et l'analyse de la fiscalité locale,
- l'édition de tableaux de bord de suivi budgétaire, annuels et infra-annuels,
- la veille et l'analyse des textes législatifs et règlementaires ayant une incidence sur les finances locales.
- la gestion active de la dette (mise à jour à l'aide de l'outil informatique Webdette, mobilisations de l'exercice, réaménagements de dette…),
- le suivi de la dette garantie : délibérations et mise à jour du fichier informatique dans l'outil informatique Webdette,
- la gestion de la trésorerie : ajustements quotidiens dans l'objectif de tendre vers une "trésorerie zéro".

La production des analyses financières et fiscales rétrospectives et prospectives

Les prospectives budgétaires de Brest métropole et de la ville de Brest ont été actualisées sur la période 2023-2027 pour une aide à la décision en matière de stratégie financière à moyen terme, en vue de l'exécution de la programmation des

investissements dans un contexte économique et financier contraint. Les résultats de ces prospectives ont été intégrés au rapport sur les orientations budgétaires pour 2023.

Le service a également conduit les analyses relatives aux impacts de l'actualisation des paramètres des valeurs locatives des locaux professionnels. Cette actualisation a finalement été reportée de deux ans par la loi de finances pour 2023.

La préparation des étapes budgétaires et l'élaboration des documents budgétaires : rapport sur les orientations budgétaires (ROB), budgets primitifs (BP), des décisions modificatives (DM) et comptes administratifs (CA) de la ville de Brest et de Brest métropole

Le nombre de budgets (10) gérés par le service du budget, de l'analyse financière et de la prospective est demeuré inchangé : 9 budgets pour Brest métropole (dont 8 budgets annexes) et 1 budget pour la ville de Brest.

Suivi des autorisations de programmes et des crédits de paiement

L'exercice 2022 a été celui de la bascule de la gestion des programmes d'investissement en AP/CP. Le service s'est particulièrement investi dans ce changement en :

- proposant aux directions et élus des comités de revue des AP permettant de faire le point à mi-année sur l'exécution budgétaire des investissements et de préparer les décisions nécessaires en termes d'abondement/réduction des programmes, de transferts de crédits entre programmes d'une même AP, etc.

- organisant au profit des correspondants financiers des séances d'information/formation aux AP/CP (caractère pluri-annuel des engagements, suppression des reports, programmation des crédits de paiement, etc).

- faisant évoluer la présentation des documents budgétaires pour qu'elle coïncide avec cette nouvelle gestion des investissements.

Gestion de la dette et trésorerie

En 2022, le tableau suivant retrace l'activité du service concernant la gestion de la dette et de la trésorerie :

	Ville de Brest 2022	Brest métropole 2022
Nombre d'emprunts signés	0	2
Nombre de lignes d'emprunts gérées	32	82
Nombre de garanties d'emprunts accordées	8	14
Nombre d'emprunts garantis gérés	487	904

Pour Brest métropole :
Deux contrats d'emprunts ont été signés et mobilisés en 2022 sur le budget annexe des Déplacements pour des durées de 30 ans pour le financement du TCSP :

- 5 M€ auprès de La Banque Postale (E3M+0,45% - 30 ans)
- 5,5 M€ auprès de La Banque Postale (Taux fixe 3,08% - 30 ans)

Un emprunt d'un montant de 2,7 M€ a été mobilisé en 2022 sur le budget annexe du Réseau de chaleur auprès du Crédit Agricole du Finistère (Taux fixe 3,29 % - 25 ans).

Par ailleurs, 0,82 M€ d'emprunts ont été remboursés par anticipation sur le budget annexe des déchets ménagers. Concernant la trésorerie, le graphique ci-dessous permet de suivre l'évolution du compte au trésor de Brest métropole et sa comparaison entre 2021 et 2022 :

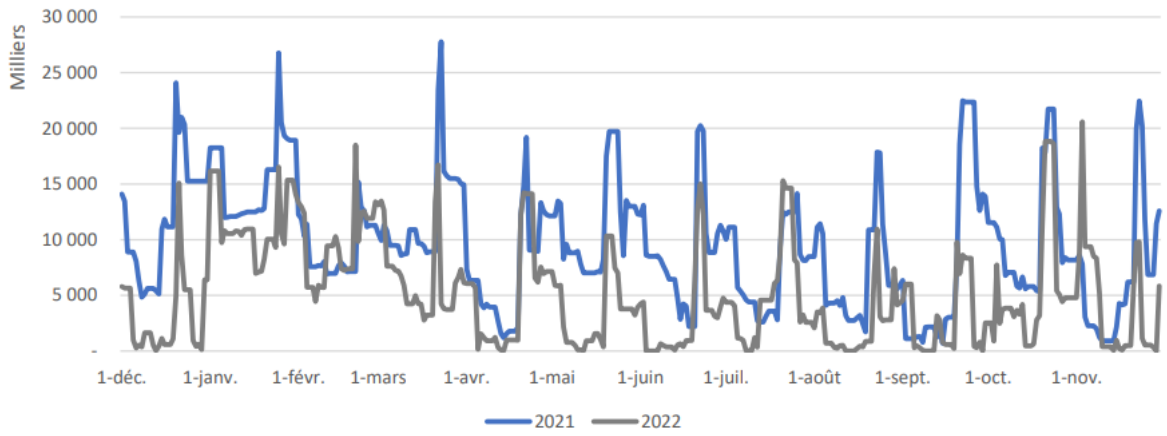

Le solde moyen de trésorerie sur l'année 2022 est de 5 918 K€ (contre 9 558 K€ en 2021).
Il convient de préciser que, contrairement à 2021, la métropole à réduit et utilisé les lignes de trésorerie, surtout au dernier trimestre.
En 2022, la métropole a souscrit une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne avec une commission de non utilisation de 0,05 %.

Pour la ville de Brest :
Aucun contrat n'a été signé en 2022 pour des nouveaux emprunts.
Concernant la trésorerie, le graphique ci-dessous permet de suivre l'évolution du compte au trésor de la ville de Brest et sa comparaison entre 2021 et 2022 :

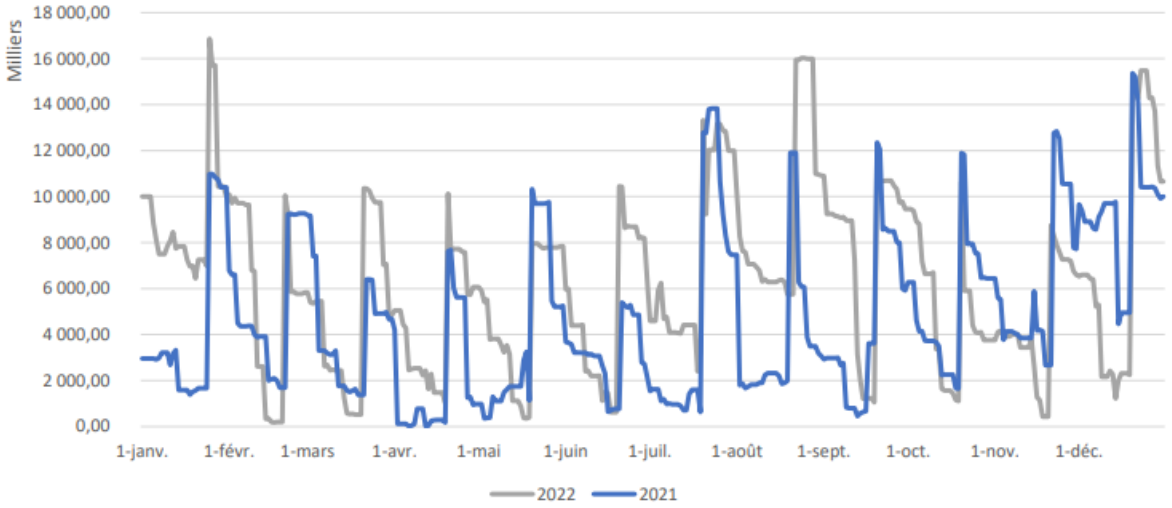

En 2020, la crise sanitaire a contraint la ville de Brest à augmenter le montant de ses lignes de trésorerie afin de faire face à des imprévus. Ainsi, le montant est passé d'un plafond de 6 M€ à 10 M€. Ces plafonds ont été reconduits en 2022 au vu de l'ambition municipale en matière d'investissement. Les lignes de trésorerie n'ont toutefois pas été mobilisées au vu des disponibilités de la ville sur l'exercice 2022.
Le solde moyen de trésorerie est en baisse sur l'année 2022 avec un peu plus de 6 000 K€.

Le service de la comptabilité :

Le service de la comptabilité se compose de 4 unités : facturier, mandats/titres, exécution comptable des marchés et gestion de l'inventaire, TVA et FCTVA.

Les principales missions du service sont les suivantes :

- l'enregistrement des factures, le contrôle des pièces justificatives de mandats et des titres, la validation et l'émission des mandats et titres et leur transmission à la trésorerie pour paiement,
- la validation et la mise à jour des tiers de la collectivité dans le logiciel Coriolis,
- l'exécution comptable des marchés et des contrats,
- le pilotage des démarches de modernisation de la chaîne comptable,
- la gestion de l'inventaire et des opérations de TVA / FCTVA, le calcul des amortissements et provisions, le suivi comptable des opérations sous mandat.

Les principaux indicateurs d'activité 2022 en matière de comptabilité sont les suivants :

	Ville de Brest	Brest Métropole	**Total 2022**	*Rappel 2021*
Nombre de factures enregistrées	13 228	25 620	**38 848**	**37 493**
Nombre de mandats de paiement et d'annulation émis	14 669	31 737	**46 406**	**43 024**
Nombre de titres de recettes et annulation de titres émis	4 255	4 966	**9 221**	**7 568**
Nombre de marchés créés dans Coriolis	259	583	**842**	**871**

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Garantir les procédures budgétaires et comptables de la Collectivité

Le rôle premier du service Comptabilité est de veiller au respect des normes et procédures comptables.

On dispose pour se comparer d'un indicateur : l'IPC – indice de pilotage comptable qui a été rénové depuis 2021 et se présente sous la forme d'un score sur 100. Pour la DGFIP, l'IPC doit être appréhendé comme un levier en matière de qualité comptable, mais il ne peut, à lui seul, restituer une évaluation objective de la qualité des comptes d'une entité. Il doit être perçu à la fois comme un outil et comme une cible intermédiaire dans la conduite des actions de fiabilisation des comptes locaux.

Collectivité	2021	2022	Moyenne strate 2021
Brest Métropole	70,83	75,00	66,31
Ville	85,71	86,36	69,21

En matière de procédures, un des faits marquants de l'année 2022 a été la mise en place du PES ASAP.
Jusqu'à présent, les avis des sommes à payer (ASAP) étaient édités papier par le service Comptabilité puis transmis à la DGFIP pour envoi postal. Depuis avril 2022, chaque titre émis par le logiciel financier Coriolis est paramétré pour générer un flux informatique vers la DGFIP :

- Si le débiteur est public, l'ASAP est déposé dans Chorus ;
- Si le débiteur est privé, l'ASAP est édité par le centre national éditique de la DGFIP.

Pour les débiteurs privés, la mise en œuvre de ce PES a été couplé au déploiement de l'offre de paiement en ligne via PAYFIP, portail sécurisé de la DGFIP.

Autre évolution importante, la gestion administrative des régies a été transférée de la Direction des Ressources Humaines vers le service Comptabilité. L'objectif poursuivi est, dans un premier temps, de fiabiliser les actes et le fonctionnement des régies mais aussi d'accompagner les services pour adapter leur fonctionnement à leurs besoins.
Enfin, le service Comptabilité a aussi pour objectif de veiller à l'efficacité des procédures, en partenariat avec l'ensemble des correspondants financiers de la collectivité. A ce titre, le délai global de paiement est un indicateur pertinent.

Ce délai moyen comprend à la fois le délai de mandatement de l'ordonnateur (maximum 20 jours) et le délai de contrôle et de paiement du comptable (maximum 10 jours).
Les délais des deux collectivités sont performants au regard de l'analyse comparée :

- Moyenne des communes de plus de 100 000 habitants : 23,46 jours
- Moyenne des communautés urbaines et métropoles : 24,81 jours

Evolution du DGP à la ville de Brest de 2019 à 2022 (en jours)

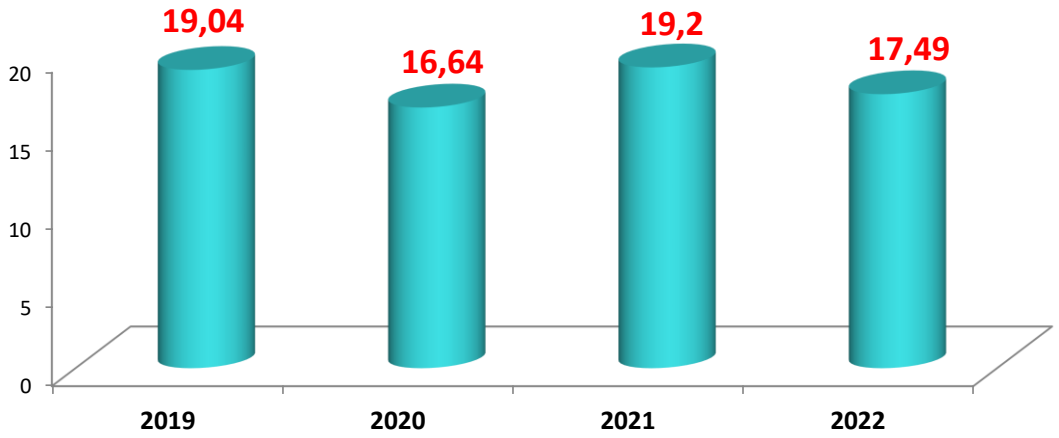

Evolution du DGP à Brest métropole de 2019 à 2022 (en jours)

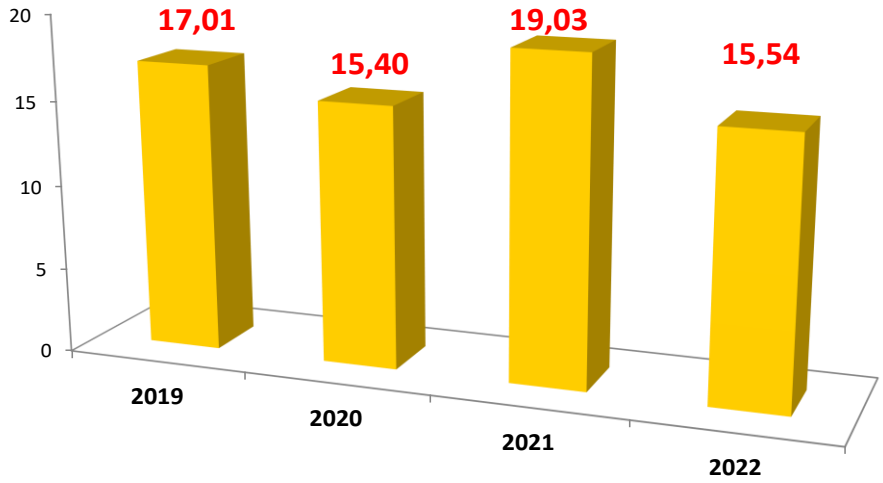

La division de la commande publique (DCP) :

La DCP a pour principales missions d'assurer la sécurité juridique des contrats et de porter l'efficience de la Commande Publique. A ce titre, elle exerce les fonctions suivantes :

- assurer la veille et le conseil juridiques auprès des élus, services opérationnels et des partenaires (autres communes et mandataires),
- réaliser le suivi juridique des contrats (marchés, délégation de service public, concessions d'aménagement…) du montage à la notification et assurer une mission de conseil en cas de litige en cours d'exécution des contrats,
- assurer l'assistance à la définition et la mise en œuvre de montages complexes,
- définir, développer, mettre en œuvre et évaluer une politique d'achat en lien étroit avec les directions acheteuses,
- faciliter l'accès des entreprises à la commande publique,
- favoriser le développement de la commande publique responsable.

Les projets transversaux de la Division de la commande publique

L'année 2022 a été marquée par la concrétisation des projets transversaux de la Division de la commande publique.
Le projet évolution de la fonction commande publique grâce à la participation des membres du groupe projet a pu voir aboutir l'ensemble des ITEMS prioritaires. (Délégation de signature, opérations en mandat, seuil de mise en

concurrence…). Il est à noter que les formations « les bases des marchés publics » et les sessions d'actualités remportent un franc succès, et sont donc reconduites en 2023 (2 formations et 2 sessions).
Concernant le projet d'acquisition d'un logiciel de rédaction des marchés publics, suite à un benchmark, des rencontres éditeurs et des tests, le choix de l'éditeur a été fait au premier semestre 2022. Suite à la signature du contrat, de nombreux ateliers de travail et de paramétrages ont eu lieu et se poursuivent en 2023, année de déploiement du logiciel dans les directions pilotes (DSIT, DPL, Directions des Sports et Nautisme).

Assurer la sécurité juridique des contrats

- Assurer la veille et le conseil juridique auprès des élus, services opérationnels et auprès des partenaires (autres communes et mandataires)

Tout d'abord, concernant les projets de la collectivité, l'avancée du projet « mon réseau grandit » a aussi été l'occasion de travailler sur une organisation interne pour la gestion des procédures passées en mandat (signature des pièces, passage en CAO…)

La Division de la commande publique a également accompagné certains services sur des projets particuliers, notamment en participant au COTECH Brest.fr pour la refonte du site web de la collectivité ou en conseillant juridiquement la direction de la Culture suite à une évolution de la convention collective des agents de sécurité réalisant des gardiennages.

Ensuite, en ce qui concerne les suites de la crise sanitaire, la Division de la commande publique en lien avec l'élu référent, a fait évoluer la doctrine interne liée à la crise sanitaire, notamment en supprimant l'annexe COVID et l'avance majorée à 40%.

Enfin, la Division de la commande publique assure une veille juridique régulière et participe à de nombreux réseaux qui ont permis à la collectivité d'être au fait sur l'abaissement du seuil du SPASER (schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable) ou encore sur les évolutions du droit de la commande publique prévue dans la loi AGEC ou la loi climat et résilience.

- Réaliser le suivi juridique des contrats (marchés publics, délégation de service public, concessions d'aménagement…) du montage à la notification et assurer, si nécessaire, le soutien aux services opérationnels en cas de problème durant l'exécution des contrats

La Division de la commande publique a accompagné les services dans les difficultés d'exécution des marchés, notamment suite à la crise sanitaire. Ces difficultés ont été retranscrites sous la forme de nombreux avenants pour permettre de continuer l'exécution du contrat (pénurie, retard…). Il est à noter également des hausses de prix importantes entrainant des avenants pour modifier les conditions tarifaires du contrat ou des décisions de non reconduction ou de résiliation.

Ville de Brest

Les marchés publics :

Le tableau suivant fait apparaître la répartition de l'essentiel des prestations réalisées par la DCP de 2021 à 2022 :

VILLE DE BREST	Nombre de consultations		Nombre de marchés conclus		Montant en euros H.T. (Marchés Conclus)	
Type de consultations	**2021**	**2022**	**2021**	**2022**	**2021**	**2022**
Appel d'offres	4	8	7	23	384 577,01 €	9 368 901,04 €
Procédures négociées	1	4	1	2	140 300,47 €	174 558,47 €
Marchés à procédure adaptée	7	14	19	45	1 728 824,49 €	6 159 355,23 €
dont marchés de maîtrise d'œuvre	2	1	2	-	327 786,00 €	-
Marchés de quasi-régie	1	-	1	-	518 972,00 €	-
TOTAL	**13**	**27**	**28**	**70**	**2 772 673,97 €**	**15 702 814,74 €**
Evolution n-1/n	**108%**		**150%**		**466%**	

La différence entre 2021 et 2022 s'explique par la notification en 2022 de consultations comprenant un nombre de lots importants. En terme de consultations, le nombre entre 2021 et 2022 a doublé.

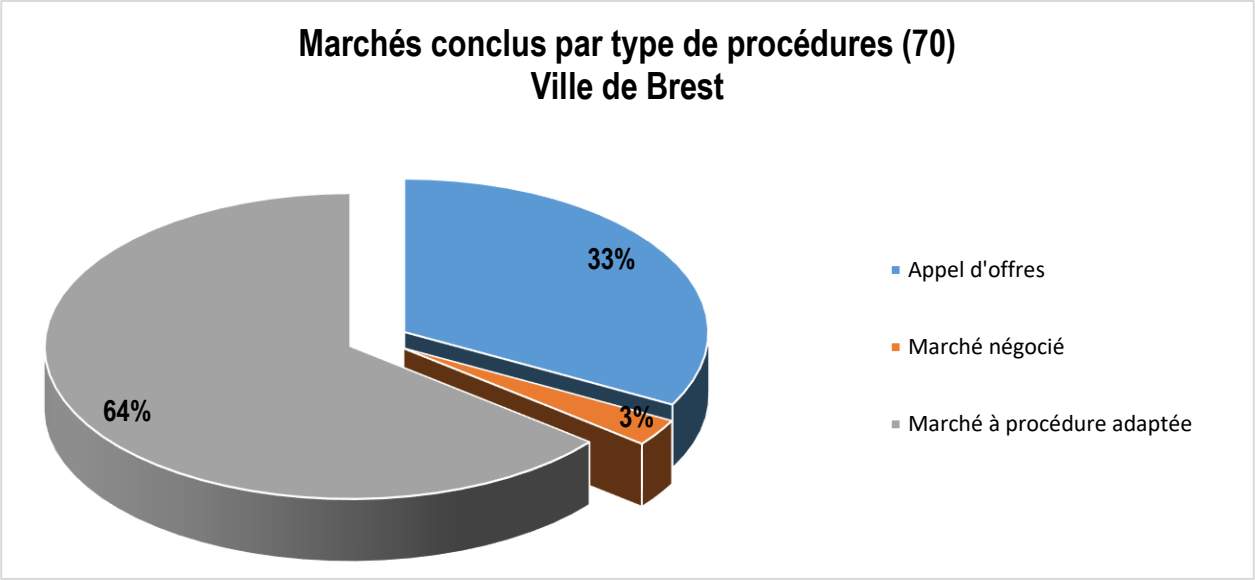

Les avenants :

Durant l'année 2022, 22 avenants ont été conclus, représentant un montant de 525 839 € H.T.

Voici comment sont répartis ces avenants :

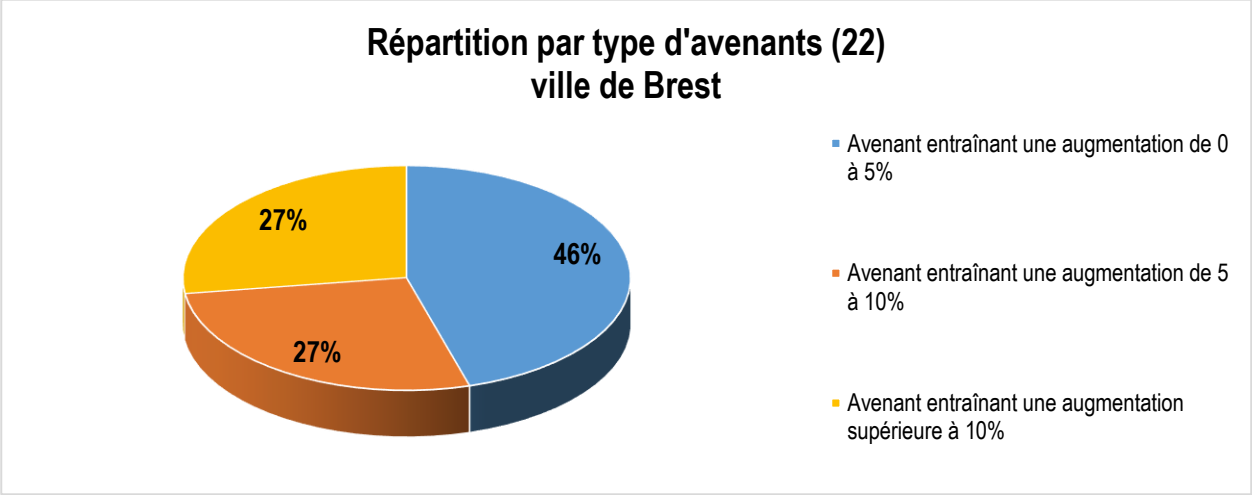

Les opérations significatives :

Au cours de l'année 2022, la DCP a assuré le montage de **27** consultations pour le compte de la ville de Brest, représentant **70** marchés pour un montant d'environ **15 M€** HT.

Au titre des projets structurants, on peut noter :
- Mise en accessibilité de la Maison des Associations ;
- Travaux de construction du Centre National des Arts de la Rue de l'Espace Public (CNAREP) « le Fourneau » sur le site des Ateliers des Capucins à Brest.

Au titre des dossiers récurrents, on peut noter :

- Transport routier d'enfants dans le cadre des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires des écoles et ALSH de la Ville de Brest- Fourniture de documents pré-enregistrés et de prestations annexes à la bibliothèque municipale de Brest et à d'autres services de la ville de Brest ;
- Fourniture de livres neufs aux médiathèques et à divers autres services de la Ville de Brest ;
- Accord-cadre relatif aux travaux d'espaces verts sur le territoire de la ville de Brest.

Brest métropole

Les marchés publics :

Le tableau suivant fait apparaître la répartition des prestations réalisées par la DCP de 2021 à 2022 :

Brest métropole	Nombre de consultations		Nombre de marchés conclus		Montant en euros H.T (Marchés Conclus)	
Type de consultations	**2021**	**2022**	**2021**	**2022**	**2021**	**2022**
Appel d'offres	41	42	85	112	18 910 682,55 €	27 042 040,63 €
Procédures négociées	7	16	11	13	2 035 150,31 €	6 287 050,37 €
Marchés à procédure adaptée	36	26	59	46	12 161 767,60 €	8 347 166,11 €
dont marchés de maîtrise d'œuvre	-	1	1	-	62 800,00 €	-
Marchés de quasi-régie	4	3	5	3	796 510,00 €	108 060,00 €
TOTAL	**88**	**88**	**160**	**174**	**33 904 110,46 €**	**41 784 317,11 €**
Evolution n-1/n	**-**		**9%**		**23,24 %**	

Au regard des chiffres du tableau ci-dessus, on constate que le nombre de marchés en 2022 est identique par rapport à 2021 et que le montant des marchés conclus a augmenté. Cela s'explique par une année 2022 avec un nombre important de marchés de fournitures.

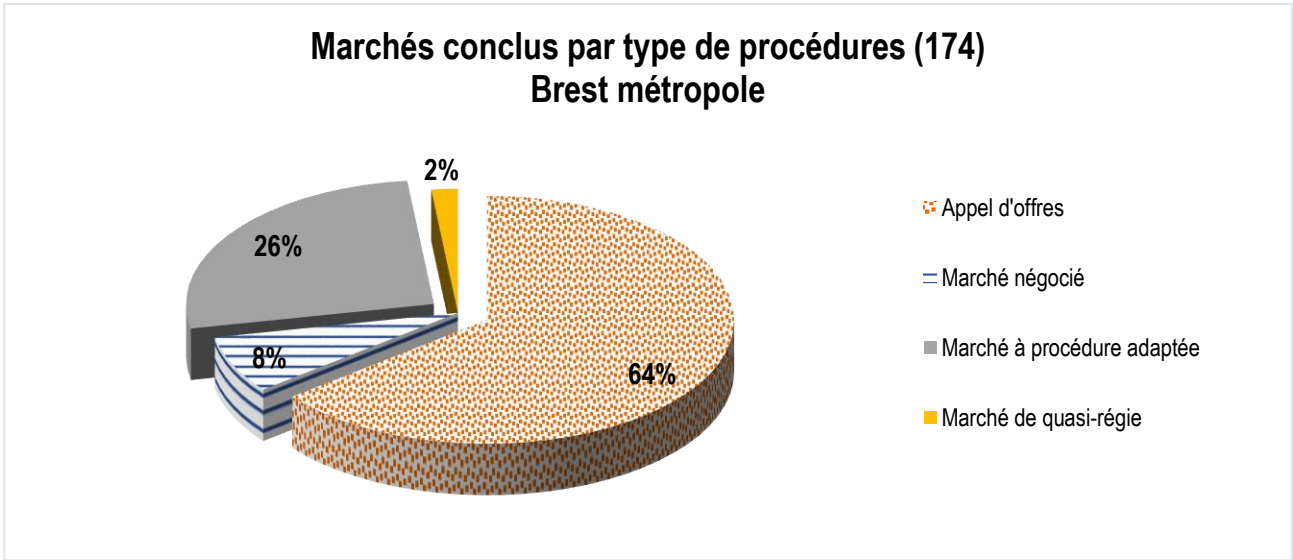

Les avenants :

Durant l'année 2022, 68 avenants ont été conclus, représentant un montant total de 483 485 € H.T.

Voici comment sont répartis ces avenants :

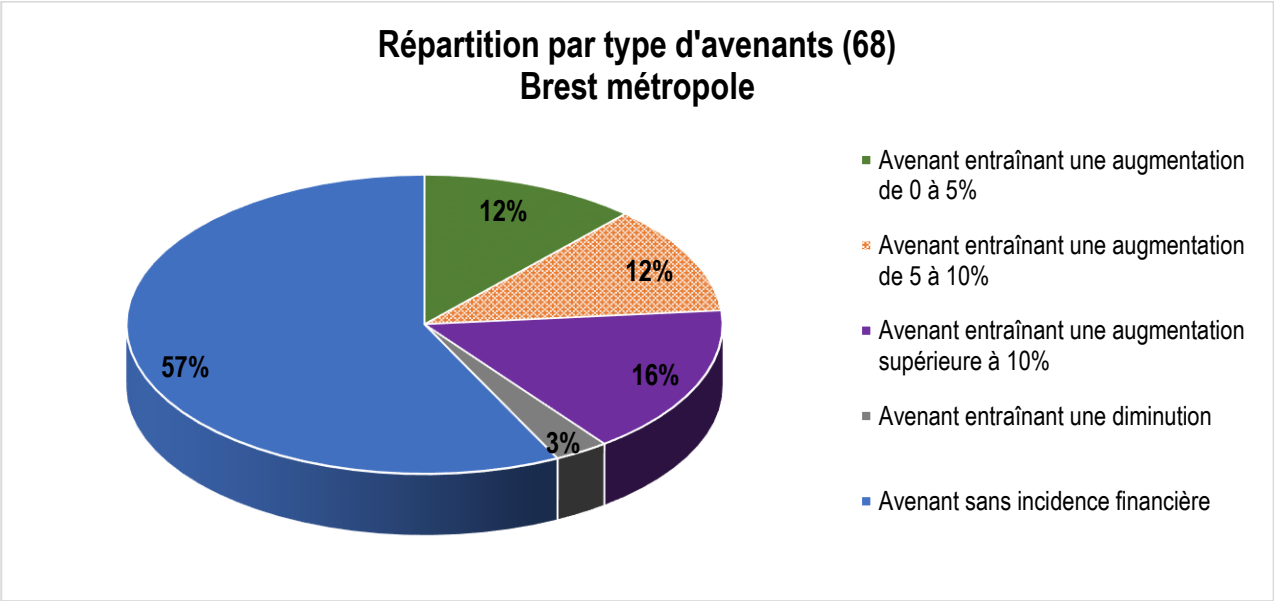

Les opérations significatives :

Au cours de l'année 2022, la DCP a assuré le montage de **88** consultations pour le compte de Brest métropole, représentant **174** marchés pour un montant d'environ **41 M€** HT.
Le nombre de consultations lancées et de marchés conclus est stable par rapport à l'année 2022.

Au titre des dossiers récurrents lancés dans le cadre de groupements de commandes, on peut noter :
- Services de télécommunications ;
- Fourniture de pneumatiques et prestations associées ;
- Accord-cadre relatif à la fourniture de carburants, de combustibles et d'additifs ;
- Fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle ;
- Maintenance des moyens de secours, des équipements de fermeture et de sécurisation des locaux ;
-Travaux d'électricité dans divers bâtiments.

Accompagner la collectivité dans la définition et la mise en œuvre de montages complexes

En 2022, la DCP a continué d'assurer son rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'aide à la conception de montages complexes.

Parmi les principaux travaux de l'année peuvent être cités :

En matière de délégations de service public :
- La finalisation de la procédure de dévolution du contrat de délégation de service public de la fabrication et livraison de repas pour la restauration périscolaire et extrascolaire de la ville de Brest et le portage à domicile du CCAS, le contrat étant entré en vigueur en juillet 2022 ;
- La rédaction et l'attribution en quasi-régie d'une délégation de service public relative au stationnement, attribuée à Brest'aim SPL ;
- Le renouvellement de la délégation de service public Brest expo ;
- Le traitement des conséquences de la crise sanitaire et de l'inflation sur les contrats en cours d'exécution.

En matière d'autres montages ou contrats complexes :
- Projet de réhabilitation des halles Saint-Louis : poursuite des études relatives au mode de gestion du futur équipement réhabilité ;
- Concession d'aménagement OPAH-RU multisites ;

- Accompagnement de la DAEM sur la mise en œuvre opérationnelle du NPNRU Bellevue ;
- Accompagnement de la DAEM sur l'appel à projets Prison de Pontaniou ;
- Etude mairie annexe Saint-Pierre.

Porter l'efficience de la commande publique

- Définir, développer, mettre en œuvre et évaluer une politique d'achat (planification, définition du besoin, optimisation des contrats et de leur suivi)

L'année 2022 s'est traduite par la poursuite des diverses actions en faveur de la coordination et de l'optimisation des achats.

- **Mobilisation des outils de coordination et d'optimisation des achats :**

Outil de massification et de mutualisation des achats, le groupement de commande est un dispositif utilisé au sein de Brest métropole et de la ville de Brest depuis de nombreuses années pour répondre à des besoins ponctuels et récurrents. En remplacement des 30 groupements de commandes liés à divers besoins récurrents conclus lors du précédent mandat et arrivés à échéance et afin de poursuivre et d'optimiser la mutualisation des achats, il a été décidé en 2020 de mettre en œuvre dans un souci de simplification administrative et d'efficacité un groupement unique et permanent pour répondre à l'ensemble des besoins à caractère récurrent.
Effectif depuis décembre 2020, composé de 20 membres depuis 2021, il associe Brest métropole, la ville de Brest, les communes de Brest métropole, le CCAS de la ville de Brest, l'Adeupa et les opérateurs de la maison commune et le Conservatoire botanique national de Brest.
Sur l'année 2022, 14 consultations (27 marchés) ont été lancées par Brest métropole en tant que coordonnateur dans le cadre de ce groupement permanent en associant au moins un membre autre que la ville de Brest avec laquelle de nombreux achats sont mutualisés de longue date.

La planification annuelle des consultations, instrument de dialogue privilégié avec les services opérationnels, se poursuit. Elle permet d'identifier les marchés à fort enjeux, anticiper les besoins d'accompagnement par la DCP et réduire le nombre de consultations en fusionnant certaines d'entre elles et ainsi de réduire le coût de passation des consultations. Également, cette planification annuelle permet de collecter les informations nécessaires à la publication de la programmation des achats.

- Favoriser l'accès des entreprises à la commande publique

Afin de renforcer la visibilité des entreprises sur les projets de consultation de Brest métropole et de la ville de Brest et de leur permettre d'anticiper et de s'organiser le cas échéant co-traitance et sous-traitance, une publication de la programmation annuelle des achats existe depuis 2019. Étendue aux opérateurs de la Maison Commune en 2020, cette démarche a été pérennisée au regard notamment du retour positif des fédérations professionnelles. Ainsi en 2022, a été publiée sur le site de Brest.fr, la programmation commune pour l'année 2022 et ainsi 270 projets de consultations, dont 107 pour Brest métropole et la ville de Brest, concernant des domaines d'achats variés ont été portés à la connaissance des opérateurs économiques.

Afin de développer les liens avec le tissu économique, le 24 mars 2022 a eu lieu à la CCIMBO la 3ème édition de la rencontre « Entreprises : comment bénéficier de la commande publique du territoire ». Associant les opérateurs de la Maison Commune à Brest métropole et la ville de Brest, cette édition organisée en partenariat avec la CCIMBO et les principales fédérations professionnelles concernées a réuni 70 participants. Après une présentation des différentes entités acheteuses et de leurs segments d'achat respectifs et principaux besoins et de la programmation commune pour l'année 2023, les opportunités en matière d'achat relatifs au projet « Mon réseau grandit (développement du réseau de transport en commun en site propre) et de l'opération de renouvellement urbain des quartiers de Recouvrance et de Bellevue ont été spécifiées.

- Favoriser le développement de la commande publique responsable

Les actions menées en faveur de la prise en compte du développement durable dans les achats publics se poursuivent notamment à travers l'intégration de clauses en faveur du développement durable dans les différents contrats de la commande publique : conditions d'exécution à caractère social/environnemental, spécifications techniques environnementales, exigences d'écolabels, prise en compte de la performance environnementale dans l'analyse des offres…

Le service coordination de l'achat appuie les services opérationnels dans l'intégration de ces différentes dispositions contractuelles.
Brest métropole poursuit également son implication dans l'association Reseco en faveur d'une commande publique durable et a ainsi participé à un groupe de travail sur l'acquisition de véhicules.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

La direction souligne avoir contribué, en 2022, au développement durable du territoire à travers une réalisation particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : « Mobiliser le levier de la commande publique pour agir en faveur du développement durable »

Description de la réalisation :
Les contrats de la commande publique conclus pour mener à bien les missions de service public de Brest métropole et de la ville de Brest constituent un levier important pour agir en faveur du développement durable : préservation de l'environnement, cohésion sociale, efficacité économique.
En lien avec l'ensemble des directions, la Division de la commande publique contribue à développer les exigences en faveur du développement durable dans les marchés publics et les concessions.
A l'heure actuelle, de nombreux contrats intègrent des exigences en faveur de l'environnement (gestion des déchets, efficacité énergétique, utilisation de produits écolabellisés…) et de la cohésion sociale (emploi de personnes éloignées du milieu de l'emploi et personnes en situation de handicap…). Afin de poursuivre cette politique volontariste, les opportunités de renforcement des exigences pour les contrats à venir sont étudiées systématiquement. Par exemple, afin de diversifier les publics bénéficiaires du dispositif de la clause insertion, ce dispositif a été intégré dans un marché de maîtrise d'œuvre et a pu bénéficier à un public féminin.

Dans le cadre de la COP locale, une rencontre a été organisée le 8 novembre 2022 afin de sensibiliser les acheteurs de la collectivité et des structures acheteuses de la métropole aux exigences issues de la loi AGEC et de la loi Climat et Résilience, Ayant rassemblé 26 participants présents représentant 14 structures acheteuses du territoire, l'évènement a permis en outre aux participants d'échanger sur leurs pratiques respectives en matière d'achat durable.

Pour l'année 2022, Brest métropole et la ville de Brest ont également poursuivi leurs actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle en mobilisant le levier de la commande publique grâce aux 3 dispositifs suivants :

Dispositif	Contrats concernés	Montant des dépenses 2022 (en € T.T.C.)	Nombre d'heures d'insertion 2022
Clause insertion *(marchés publics et délégations de service public)*	**Marchés publics** : *Marchés de travaux et de services : collecte des cartons, prestations de maintenance dans divers bâtiments, exploitation des déchèteries* **Délégation de service public :** Restauration collective municipale, Mobilité durable, Quartz, Oceanopolis, Rinkla	Intégré dans le coût global de l'opération	128 094 h
Marchés d'insertion sociale et professionnelle	*- Entretien espaces naturels et chemins de randonnée,* *- Maintenance des bâtiments* *- Restauration centre nautique*	313 614 €	32 218 h
Prestations réservées au secteur du handicap *(marchés publics et délégations de service public)*	**Marchés publics :** Entretien d'espaces verts (10 lots), nettoyage de locaux (2 lots) et des abords du stade Francis Le Blé, nettoyage d'abribus, fourniture de composteurs, fourniture de plants annuelles-biannuelles **Délégation de service public :** *Mobilité durable*	724 840 €	34 770 h *(hors marchés fourniture de plantes et composteurs et délégation de service public Mobilité durable)*

Voici les apports de cette réalisation au développement durable du territoire :

Volet social :
- Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du milieu de l'emploi
- Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap

Volet environnemental :
- Réduire l'impact environnemental de l'action de la collectivité
- Contribuer à la transition énergétique

Volet économique :
- Promouvoir une économie plurielle et responsable
- Contribuer à développer l'économie circulaire et l'offre de produits bio-sourcés

Volet gouvernance :
- Associer et sensibiliser les agents de la collectivité à la démarche
- Sensibiliser les citoyens afin de développer des modes de consommations responsables
- Favoriser l'émergence et le développement de l'achat durable par les collectivités et acteurs du territoire

EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPÉENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

La direction souligne avoir contribué à l'égalité femmes hommes à travers une réalisation relative à la fonction employeur ou relative à la politique publique ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : « diversification des actions d'insertion »

Description de la réalisation

Dans une logique d'accès à l'emploi facilité des femmes éloignées du milieu de l'emploi, la Division de la commande publique cherche à diversifier les prestations pouvant faire l'objet d'une clause d'insertion sociale. Ce dispositif consiste à réserver une part des heures de travail nécessaires à la réalisation des prestations à des personnes éloignées de l'emploi, historiquement réservé aux marchés de travaux dans lesquels les femmes sont peu représentées.

La clause insertion a ainsi été intégrée dans les délégations de service public relatives à la mobilité durable, au Rinkla, au Quartz et à Océanopolis. Pour l'année 2022, cette clause a ainsi pu bénéficier à un public féminin.
Par exemple :
- Mobilité durable : 42 femmes sur 120 bénéficiaires soit 35%
- Quartz : 7 femmes sur 11 bénéficiaires soit 700 soit 64%
- Rinkla : 4 femmes sur 9 bénéficiaires soit 44%
- Océanopolis & 70.8 : 5 femmes sur 12 bénéficiaires soit 41%
- Restauration collective : 1 femmes sur 3 bénéficiaires soit 33%
- Arena : 7 femmes sur 29 bénéficiaires soit 24%

Aussi, la clause d'insertion sociale a été intégrée pour la 1ère fois dans un marché de maîtrise d'œuvre et a permis de bénéficier à une femme.

- -

L'unité Système d'Information Finances et Commande publique

Les principales missions de l'unité sont les suivantes :
- Développer et maintenir les deux systèmes d'information (SI) de la direction : le SI Financier et le SI de la commande publique.
- Assurer une veille réglementaire et faire évoluer les outils et processus afin de mettre en oeuvre les évolutions réglementaires.
- Gérer l'administration fonctionnelle des logiciels de gestion financière et de commande publique, paramétrer les outils.

- Accompagner et assister les services utilisateurs des système d'information dans leur utilisation quotidienne ainsi que dans les projets d'amélioration/évolution.
- Mettre en place la dématérialisation dans les procédures des finances et de la commande publique.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Faire évoluer le SI pour assurer le suivi des évolutions réglementaires

- Mise en place du protocole PES ASAP pour l'envoi des titres dématérialisés à la Trésorerie et le dépôt des titres de la sphère intra-sphère publique sur la plateforme nationale Chorus pro.
- Finalisation de la procédure de gestion des avoirs dématérialisés déposés par les fournisseurs sur la plateforme Chorus pro.

Accompagner les services dans les projets d'évolution des processus et de modernisation du SI

- Accompagnement des services dans la mise en œuvre et le démarrage de la gestion pluriannuelle des crédits d'investissement (AP).
- Préparation, paramétrage des outils et formation des agents pour la mise en place des délégations de signature de certaines pièces des marchés publics à des agents de la collectivité.
- Participation à la phase 1 du projet d'acquisition d'un logiciel de SI Commande Publique : choix de l'outil.

MISSION STRATÉGIE IMMOBILIERE

MISSIONS

La Mission Stratégie Immobilière (MSI) est un service commun à Brest métropole et à la ville de Brest. Elle a été créée en février 2021 afin d'apporter une valeur ajoutée sur plusieurs aspects de la fonction immobilière :

- La MSI pilote la démarche d'élaboration de la stratégie immobilière de Brest métropole et de la ville de Brest. Elle accompagne pour ce faire la réflexion transversale de définition d'un cadre stratégique commun et partagé et la construction des schémas directeurs immobiliers par famille d'équipements publics en vue de former les schémas directeurs immobiliers (SDI) généraux et thématiques de Brest métropole et de la ville de Brest. Elle anime la gouvernance politique autour des questions du patrimoine immobilier public et assure le reporting aux élus et à la Direction générale.
- Elle a vocation à construire un dispositif durable de centralisation des données du patrimoine immobilier à des fins stratégiques (données administratives, données techniques et réglementaires, données d'usage, données financières, données énergétiques, etc.), afin de produire les représentations et tout élément objectif d'aide à la décision en vue de hiérarchiser et bâtir une programmation pluriannuelle d'investissements sur le patrimoine immobilier public.
- Elle apporte son concours aux élus et aux directions dans les phases de montage et programmatique des opérations afin d'objectiver la maturité des projets avant qu'ils ne partent en phase opérationnelle. Elle veille à l'expression claire et partagée des besoins et leur cohérence avec le cadre de la stratégie immobilière, elle conseille sur le mode de réalisation et contrôlera la bonne exécution des opérations. Dans ce cadre, elle assure également la capitalisation et le partage des informations sur les bonnes pratiques, sur les coûts d'opération, sur les référentiels techniques en matière de construction, sur les méthodes de concertation et de participation, sur les recherches de financements, etc. au bénéfice des différents acteurs de la fonction immobilière.
- Sur le champ de transition environnementale du patrimoine immobilier public, la MSI assure la mise en application du dispositif Eco-énergie tertiaire visant à réduire les consommations énergétiques du parc immobilier public tertiaire aux horizons 2030, 2040 et 2050. Dans ce cadre, elle modélise les trajectoires énergétiques du parc immobilier public et caractérise, au niveau stratégique, les conséquences techniques (rythmes de rénovation et niveau d'exigences) et financières des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs réglementaires.
- La MSI est en charge de développer les montages complexes et vertueux accélérateurs de la transition énergétique du patrimoine immobilier. Dans ce cadre, elle coordonne le montage et le suivi des contrats de performance énergétique (CPE) prenant la forme des marchés de partenariat de performance énergétique (MPPE) et marchés globaux de performance (MGP).

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

L'équipe de la MSI est composée d'un responsable, d'une assistante administration finances et de 4 chargé.e.s de mission.

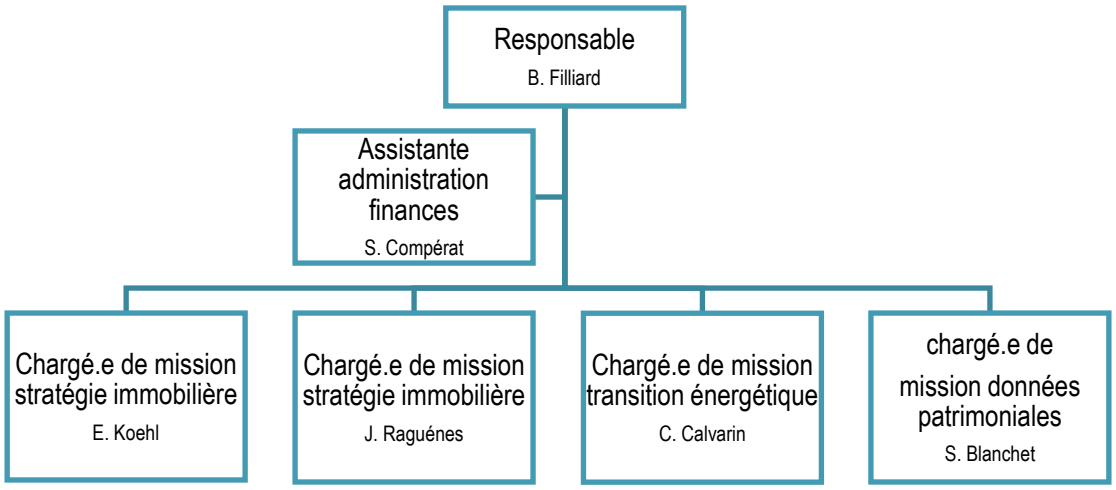

Pour assurer les missions décrites ci-dessus, la MSI a été dotée en 2022 d'un budget total de fonctionnement de 291 000 € réparti entre 182 000 € pour la métropole et 109 000 € pour la ville de Brest.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Avancement dans la démarche d'élaboration des stratégies immobilières de Brest métropole et de la ville de Brest

L'objectif poursuivi est de parvenir à l'adoption d'un **schéma directeur général du patrimoine immobilier** de la ville et de la métropole, qui se composerait des livrables suivants :

- *Un document cadre* définissant l'ambition politique souhaitée pour le patrimoine immobilier public de demain. Ce document précisera également les grandes lignes directrices (objectifs et échéances à tenir) ainsi que les modalités de mise en œuvre et de gouvernance d'une telle stratégie.
- Une *programmation pluriannuelle d'investissement* dédiée au patrimoine immobilier bâti: annexé au document-cadre, la programmation pluriannuelle (à l'horizon 2040, soit de 3 mandats) proposera une présentation synthétique, agrégée et transversale des programmes d'actions détaillés dans les schémas directeurs immobiliers par politique ou transversaux.
- *Des schémas directeurs immobiliers (SDI) par politique* ou *transversaux* (SDI Educations, SDI Sports, SDI Culture, SDI Equipements mise à disposition des associations, SDI Cadre de vie et services de proximité, SDI Santé et action sociale, SDI développement économique, touristique et recherche, SDI Déplacement, SDI Tertiaire administratifs, SDI Equipements techniques,.) et un *Plan de valorisation des biens immobiliers* : ces exercices permettront d'identifier les bâtiments prioritaires d'une part, et les bâtiments valorisables de l'autre, afin de décliner un plan pluriannuel d'intervention partagé et transversal sur le patrimoine immobilier traduit en une programmation pluriannuelle d'investissements.

Les faits marquants 2022 relatifs à la démarche d'élaboration des stratégies immobilières se sont concentrés sur le patrimoine immobilier des directions Educations, Sports et Culture (représentant ¾ du patrimoine de la ville et ¼ du patrimoine de la métropole) qui a constitué un périmètre d'expérimentation de la méthode et des outils :

- Création d'un réseau de « référents stratégie immobilière », « référents technique », « référents d'usage », « référents prospective » pour assoir la démarche dans le concret.
- Réalisation d'une cotation technique et d'usage simplifiée des bâtiments publics gérées par les directions Educations, Sports et Culture.
- Réalisation d'ateliers prospectifs pour recenser les évolutions des services publics d'ici à 2040
- Construction et évaluation du « scénario zéro » recensant l'ensemble des interventions théoriques à programmer sur le patrimoine immobilier d'ici à 2040 : constructions neuves, déconstructions/reconstructions, rénovations, provisions gros entretien renouvellement.
- Construction d'une matrice de hiérarchisation des projets immobiliers sur la base de macro-critères
- Construction d'un « plan de valorisation » agrégeant diverses sources (Dynamiques urbaines/service foncier, direction de l'aménagement et des équipements métropolitains, direction patrimoine et logistique, maison des associations) et caractérisant l'ensemble du patrimoine immobilier public vacant à date ou à terme. Dans ce cadre, les pistes de valorisation et/ou les besoins bâtimentaires des directions porteuses de politiques publiques ont été recensées.
- Cadrage des grandes orientations de scénarisation sur l'ensemble des macro-critères définis préalablement.

Observation du processus d'élaboration du Plan de mandat 2022-2026

En lien étroit avec la démarche d'élaboration des stratégies immobilières de Brest métropole et de la ville, la MSI a été observateur du processus de mise à jour de la programmation pluriannuelle des investissements en participant aux comités de suivi des autorisations de programme (AP) et comités budgétaires qui se sont déroulés respectivement sur les mois de juin et novembre 2022.

Initiatives au sein des réseaux professionnels sur la gestion du patrimoine immobilier.

Aux niveaux local et régional, la MSI a notamment :

- Contribué au projet TOMORROW de mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux en faveur de la lutte contre le changement climatique particulièrement dans le cadre de la COP 26 :
  - En proposant des visites de bâtiments scolaires ayant subi une rénovation énergétique globale dans le cadre du Marché de partenariat de performance énergétique ;
  - En continuant les discussions autour de la création d'une coalition des « gestionnaires du patrimoine immobilier » ;
  - En participant à la Coalisation Eco-matériaux.

- Initié une coalition des « grands gestionnaires de patrimoine immobilier » (UBO, CHRU, services des armées, ARKEA, etc.) en vue de partager les retours d'expérience en matière d'organisation, de gouvernance, de méthodes et d'outils dédiés à la gestion du patrimoine, et développer des synergies en matière de définition et d'affichage des niveaux d'exigences attendues sur les opérations immobilières structurantes et des perspectives de lancement des opérations.
- Participé à l'étude de planification énergétique du Pays de Brest.
- Adhéré au Réseau Batylab (ex Réseau breton bâtiment durable) (RBBD) et contribué aux réflexions relatives à la démarche Bâtiment durable adapté au territoire breton ;
- Co-organisé la tenue du comité régional ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies)
- Initié une collaboration avec l'Université de Rennes 1 et Sciences Po Rennes autour de l'outil simulationfinanciere.programme-cee-actee.fr de prospective financière et d'aide à la décision pour accélérer le développement des investissements des collectivités locales dans les transitions

Au niveau national, la MSI a notamment :
- Intégré le comité de pilotage du réseau national d'échange sur la gestion du patrimoine immobilier en collectivités initié par la CEREMA ;
- Participé au colloque national sur les Schémas directeur immobiliers et énergétique (SDIE) organisé par la Banque des territoires.

Centralisation des données du patrimoine immobilier à des fins stratégiques

Dans le cadre de son travail de construction d'un dispositif de centralisation des données du patrimoine immobilier à des fins stratégiques (données administratives, données techniques et réglementaires, données d'usage, données financières, données énergétiques, etc.), les faits marquants 2022 sont les suivants :
- Mise à jour continue de l'inventaire existant du patrimoine immobilier bâti public et définition des éléments de méthode visant à combler les données manquantes particulièrement sur les indicateurs de cotations technique, énergétique et d'adéquation à l'usage des bâtiments ;
- Mise en place et expérimentation à l'échelle des directions Educations, Culture et Sports d'un outil de centralisation des données de cotations techniques et d'adéquation à l'usage ;
- Mise en place d'ateliers de travail entre la direction patrimoine et logistique (DPL) et la MSI pour faire converger les données de l'inventaire du patrimoine immobilier ;
- Construction des synergies avec les systèmes d'informations existants (allant de simples feuille excel tenues à jour par les directions gestionnaires à la relève Colbert ou aux couches SIG), les démarches en cours (stratégie numérique et service public local de la donnée (SPLD) et les acteurs du partage de la connaissance des territoires, particulièrement l'ADEUPA.
- Lancement, en co-pilotage avec la Direction des systèmes d'information et télécommunication (DSIT), du projet informatique de développement d'un Observatoire du patrimoine immobilier visant à définir puis construire un dispositif professionnel, robuste et durable de centralisation des données (techniques, juridiques, financières, énergétiques, usage, etc.) du patrimoine immobilier bâti public à des fins stratégiques. Ce travail de développement informatique est basé sur l'outil de datavisualisation « PowerBi » et un modèle de données qui s'appuie sur les systèmes d'information métier existants.

Accompagnement des directions gestionnaires de bâtiments publics au montage des opérations immobilières

Sur l'année 2022, dans la continuité des expérimentations menées en 2021, la MSI a poursuivi son rôle d'accompagnement des directions gestionnaires de bâtiments publics au montage de projets immobiliers structurants particulièrement auprès de la direction Sports et nautisme (sur l'opération du Centre Nautique du Moulin Blanc sur le patrimoine immobilier de la métropole, et du triptyque des centres sportifs Provence, Beaumanoir et Bellevue sur le patrimoine immobilier de la ville), de la direction de la Culture (sur les réserves du musée des beaux-arts).
L'objectif est double : accompagner la direction dans le montage des opérations (état des lieux global selon les axes, techniques, usages, contextuels et ressources) afin d'éclairer les décisions quant aux objectifs, priorités des projets, dans un contexte budgétaire contraint. A cette occasion, la MSI a pu développer et mettre en place à titre expérimental des outils (espaces collaboratifs, modèles de documents/rapports) et des méthodes projets (animation de réunions de travail, calendrier projets…) afin de produire les éléments d'aide à la décision.

Mise en application du dispositif Eco-énergie tertiaire

Réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments de la collectivité

Massification du dispositif des « nudges »

Pilotage contractuel du marché de partenariat de performance énergétique des 5 écoles

Etudes d'opportunité de nouveaux contrat de performance énergétique (CPE)

Dans la continuité du premier marché de partenariat de performance énergétique (MPPE) réalisé sur 5 groupes scolaires de la ville de Brest et des études d'opportunité initiées en 2021, la MSI a piloté les études techniques, juridique et financière visant à développer 3 montages accélérateurs de la transition énergétique du patrimoine public :

- La rénovation énergétique des piscines de Foch et Recouvrance ;
- La rénovation énergétique et la restructuration de l'ex-Cercle Naval ;
- La 2ème vague de rénovation énergétique de bâtiments publics de la ville de Brest (écoles, équipements de quartier et/ou crèches).

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisations de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures :

Mise en application du dispositif Eco-énergie tertiaire

Description de la réalisation

Le dispositif « Eco Energie Tertiaire » repose sur les articles L. 111-10-3 et R.131-38 à R.131.44 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que leurs arrêtés d'application. Ce dispositif prévoit l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.

Dans ce cadre, la MSI est chef de fil de notre organisation dans l'appropriation des textes législatifs et l'élaboration des éléments de méthodes et de mise en mouvement des acteurs gestionnaires du patrimoine immobilier tertiaire public pour répondre aux obligations du dispositif, dont la première échéance déclarative sur le portail national Opérat était fixée initialement au 30 septembre 2022 puis repoussée au 31 décembre 2022. Pour cette première échéance, les déclarations ont concerné :

- L'entité fonctionnelle assujettie (EFA) : description administrative des bâtiments assujettis (propriétaire, occupant, vacance, copropriété, etc.) ;
- Les consommations énergétiques annuelles des bâtiments assujettis pour l'année 2020 et 2021 ;
- La consommation énergétique de référence des bâtiments assujettis comprise dans la période 2010 et 2019 et constituant le point de départ de la trajectoire énergétique et la référence par rapport à laquelle les objectifs de réductions seront calculés.

Pour Brest métropole et la ville de Brest, le nombre de biens immobiliers publics assujettis au dispositif Eco-énergie tertiaire s'élève à 503 biens (dont 196 relevant de services publics de la métropole et 307 relevant de service public de la ville de Brest). Ainsi :

- 41% des biens immobiliers publics de la métropole sont soumis aux obligations du décret tertiaire. Ces biens immobiliers représentent 87% des surfaces (soit 398 000 m²) et 97% de la consommation d'énergie (soit 35 GWh/an).
- 40% des biens immobiliers publics de la ville sont soumis aux obligations du décret tertiaire. Ces biens représentent 84% des surfaces (soient 361 000 m²) et 94% de la consommation d'énergie (19,2 GWh/an).

Indicateurs de suivi de l'action (mesurables, suivi dans le temps) :
Au 31 décembre 2022, le tableau suivant présente la situation des déclarations opérées sur la Plateforme Opérat respectivement en nombre de biens et en surface :

(en nbr de biens immobiliers)	**Déclaration des EFA (Entités Fonctionnelles Assujetties)**	**Déclaration de la consommation 2020**	**Déclaration de la consommation 2021**	**Déclaration de la consommation de référence**
Brest métropole	140 (71%)	109 (56%)	118 (30%)	102 (52%)
Ville de Brest	257 (84%)	233 (76%)	239 (78%)	233 (76%)

(m² de biens)	**Déclaration des EFA (Entités Fonctionnelles Assujetties)**	**Déclaration de la consommation 2020**	**Déclaration de la consommation 2021**	**Déclaration de la consommation de référence**
Brest métropole	333 885 (84%)	294 911 (74%)	300 906 (76%)	293 116 (74%)
Ville de Brest	316 667 (88%)	291 660 (81%)	301 222 (83%)	291 680 (81%)

Pilotage contractuel du marché de partenariat de performance énergétique des 5 écoles

Description de la réalisation
La consommation énergétique des écoles publiques brestoises représentant environ 25 % des dépenses totales d'énergie pour les bâtiments de la Ville, le choix s'est porté sur un ambitieux plan de rénovation énergétique dans les 5 premières écoles publiques identifiées à la suite d'un diagnostic portant sur le montant de la facture énergétique, le niveau de consommation par m² ou encore l'ancienneté du système de chauffage.

Ces travaux sont confiés à Brest métropole aménagement,Société Publique Locale dans le cadre d'un marché de partenariat de performance énergétique (MPPE) portant sur le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance des prestations techniques qui concourent à la garantie de performance énergétique des écoles rénovées dans le temps. Le programme de travaux sur les 5 groupes scolaires comprend des travaux d'isolation thermique par l'extérieur, de changement des menuiseries, de mise en place de ventilation mécanique contrôle simple et double flux, d'optimisation des systèmes de production de chaleur, de mise aux normes et d'amélioration de l'éclairage.
Après la réception des écoles rénovées d'Aubrac et 4 Moulins en 2020, et la réception des écoles rénovées de Kérargaouyat et Langevin en 2021, l'année 2022 a été marquée par :
- la réception de l'école rénovée de Hauts de Penfeld en juillet 2021 dont les travaux avait été initié un an plus tôt ;

Dans ce cadre, la MSI a assuré :
- La passation des avenants n°4 et n°5 au cours de l'année 2021 ;
- Le contrôle de la réception du groupe scolaire Haut de Penfeld rénové ;
- Le contrôle du suivi de la garantie de performance des premières écoles réceptionnées.

Indicateurs de suivi de l'action (mesurables, suivi dans le temps) :

Objectif global de 35% d'économies d'énergie après rénovation énergétique des 5 groupes scolaires.

DIRECTION PATRIMOINE-LOGISTIQUE

MISSIONS

La direction Patrimoine Logistique, direction commune à la Ville de Brest et à Brest métropole intervient dans les domaines du patrimoine bâti, de la logistique, des services généraux, des achats et du parc automobile pour assurer les missions suivantes :

- Gérer, entretenir et renouveler le parc de véhicules, engins et matériels de motoculture
- Gérer, entretenir, adapter et renouveler le patrimoine bâti
- Acheter et mettre à disposition des fournitures nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité (produits d'entretien, vêtements de travail, articles du BTP, outillage, …)
- Mettre à disposition du matériel pour les animations, événements, …
- Organiser et réaliser des prestations de logistique (transport, animations, …)
- Assurer l'entretien des locaux
- Assurer les services généraux de l'hôtel de Ville et de l'hôtel de Métropole en termes de conciergerie, reprographie, restauration des employés.

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

Pour assurer ces missions, la direction Patrimoine Logistique dispose de 313 postes et est organisée de la façon suivante (voir l'organigramme synthétique de la direction sur la page suivante).

Le budget Ville de Brest porte notamment sur :

- Les dépenses du patrimoine bâti relevant de la direction Patrimoine Logistique : 2 345 853 € en investissement et 4 660 182 € en fonctionnement (énergie, eau, entretien, charges locatives, …).
- Les dépenses du service Véhicules et Engins : 137 234 € en investissement et 61 607 € en fonctionnement.

S'ajoute la réalisation des budgets d'investissement délégués à la direction Patrimoine Logistique par les services pilotes de la Ville de Brest portant sur des études, de l'achat de matériel et des opérations de construction et de maintenance de bâtiments pour un montant de 9 077 562 €.

Le budget de Brest métropole porte sur :

- Les dépenses patrimoine bâti relevant de la direction Patrimoine Logistique et du Magasin général : 1 346 287 € en investissement et 6 204 337 € en fonctionnement (énergie, eau, entretien, charges locatives, …).
- Les dépenses du service Véhicules et Engins : 874 109 € en investissement et 4 937 845 € en fonctionnement.

S'ajoute la réalisation des budgets d'investissement délégués à la direction Patrimoine Logistique par les services pilotes de la Métropole portant sur des études, de l'achat de matériel et des opérations de construction et de maintenance de bâtiments pour un montant de 11 166 272 €.

Organigramme de la direction Patrimoine Logistique

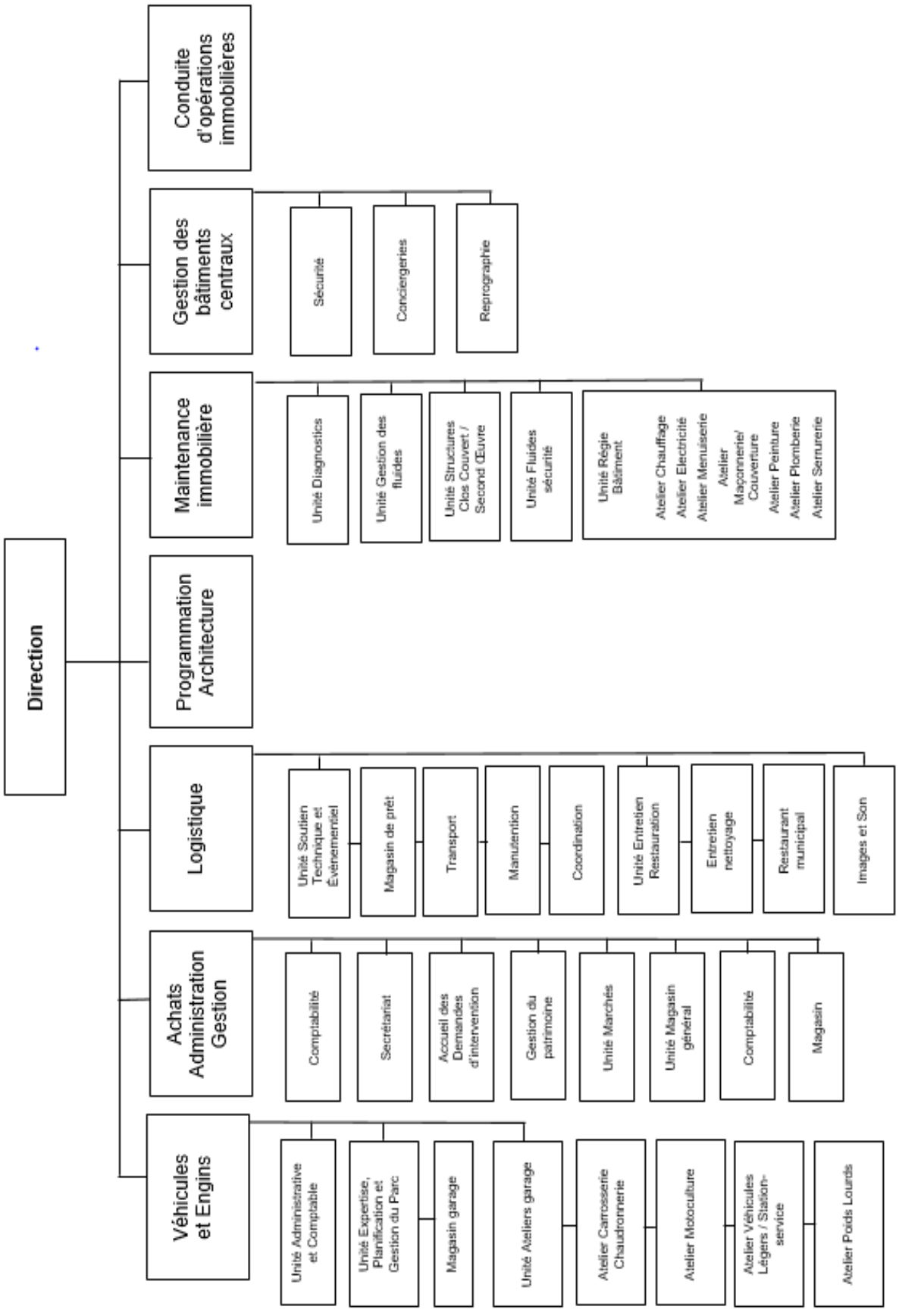

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Introduction générale

L'agilité et la réactivité caractérisent l'ensemble des métiers de la direction avec des effectifs fluctuants liés à la crise sanitaire, ou des contextes instables (règlementaire, social, …).

2022 a été une année importante avec des missions reprenant de façon plus classique, après la période de crise sanitaire. Toutefois la crise énergétique et des matières premières a fortement bouleversé l'activité par des coûts explosant et imprévisibles et des délais sans visibilité (notamment au magasin général pour les fournitures, dans le secteur du bâtiment et du garage automobile).

Les très grandes difficultés de recrutement de salariés pour occuper les postes (dans tous les cadres d'emplois, dans toutes les filières) a été particulièrement complexe à gérer, et a impacté le niveau de service, notamment dans le secteur du bâtiment et du garage automobile.

La fin de l'année 2022 donne à l'inverse les signes d'un ralentissement net de ces incertitudes (délais, recrutements), mais la problématique majeure reste celle de l'inflation. Après ces quelques mois de conjoncture, les réalisations de chaque métier-mission de la direction sont détaillées ci-après.

Gérer, adapter et renouveler le parc véhicules, engins et matériels

Le service Véhicules et Engins, composé de 45 agents, assure l'achat et l'entretien des véhicules et engins de la Ville de Brest, de Brest métropole et de quelques autres partenaires (CCAS, Eau du Ponant, le Conservatoire Botanique et la ville du Relecq-Kerhuon).

Le parc de véhicules et engins est constitué de 4 094 matériels (237 voitures particulières dont 38 en électrique, 349 fourgons et fourgonnettes dont 51 en électrique, 89 poids lourds, 3 419 autres engins (véhicules non-immatriculés, petits matériels, machineries spécialisées, remorques, outillage dont 741 outils d'atelier).

7 643 interventions ont été enregistrées en 2022 pour la maintenance et l'entretien des matériels (véhicules légers, véhicules utilitaires, poids lourds, tracteurs, tondeuses, élagueuses, etc.).

Les principaux postes de dépenses pour ces missions liées aux engins et véhicules sur le budget de Brest métropole sont le carburant et les pièces détachées :

- Le carburant : la consommation de carburants de tous types a été de 1 282 354 litres pour un montant de 2 382 785 €, auxquels s'ajoutent 75 420 € pour les lubrifiants (huiles et graisses), 10 962 € pour l'essence alkylée, 32 944 € pour l'AD Blue et 23 594 € pour le carburant en prises extérieures par cartes accréditives.
- Les pièces détachées : les dépenses en pièces détachées se sont élevées à 1 380 054 €.

Le service Véhicules et Engins a acheté en 2022, 267 équipements tels que des véhicules légers, des véhicules utilitaires, des poids lourds, des broyeurs, des tondeuses, des petits équipements pour un peu plus de 1 965 260 €. La motorisation électrique est aujourd'hui un axe important dans l'achat des véhicules, la proportion de véhicules électriques achetés sur 2022 est de 33 % des véhicules de moins de 3,5 tonnes.

Afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement, le service Véhicules et Engins engage régulièrement des actions de sensibilisation, à l'utilisation des véhicules et à l'accidentologie pour les déplacements professionnels.

Gérer, adapter et renouveler le patrimoine bâti

Les services Gestion du Patrimoine, Maintenance (par entreprises et en régie), Conduite d'Opérations, Programmation Architecture sont les principaux acteurs de ces champs d'intervention pour le parc immobilier public de la Ville et de la Métropole.

- La gestion du patrimoine bâti

La gestion immobilière comporte des activités d'assurance de tous les bâtiments, la gestion locative, la gestion des contentieux de la construction, ainsi que la mise à jour du référentiel du patrimoine regroupant tous les ensembles immobiliers de nos deux collectivités.

L'ensemble du patrimoine immobilier de la Métropole et de la Ville (en propriété, en location, objet d'une DSP, en bail emphytéotique, …), quelle que soit son importance (du grand équipement métropolitain au transformateur électrique, …) se répartit comme suit :

	Nombre de sites (ensembles immobiliers)	**Nombre total de bâtiments**	**Surface**
Ville de Brest	450	728	435 000 m²
Brest métropole	272	465	468 000 m²
Total	722	1 193	903 000 m²

Nous pouvons distinguer dans ce nombre total de bâtiments, les subdivisions suivantes :

	Bâtiments en pleine propriété > 50 m²	Bâtiments en pleine propriété < 50 m² et autres ouvrages	Lots de copropriété
Ville de Brest	405 (402 000 m²)	259 (5 100 m²)	170 (27 400 m²)
Brest métropole	265 (441 000 m²)	165 (5 772 m²)	46 (21 120 m²)

De même, en s'appuyant sur les politiques publiques, la répartition du nombre total de bâtiments est la suivante :

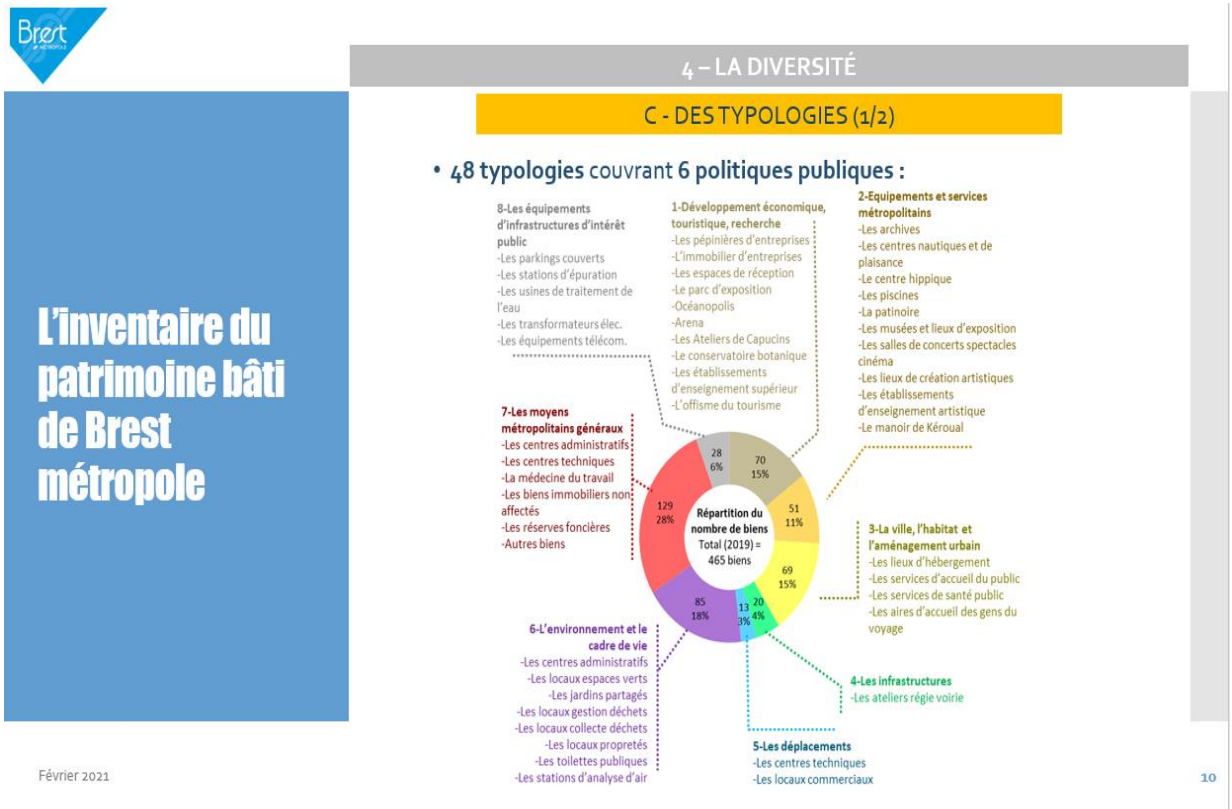

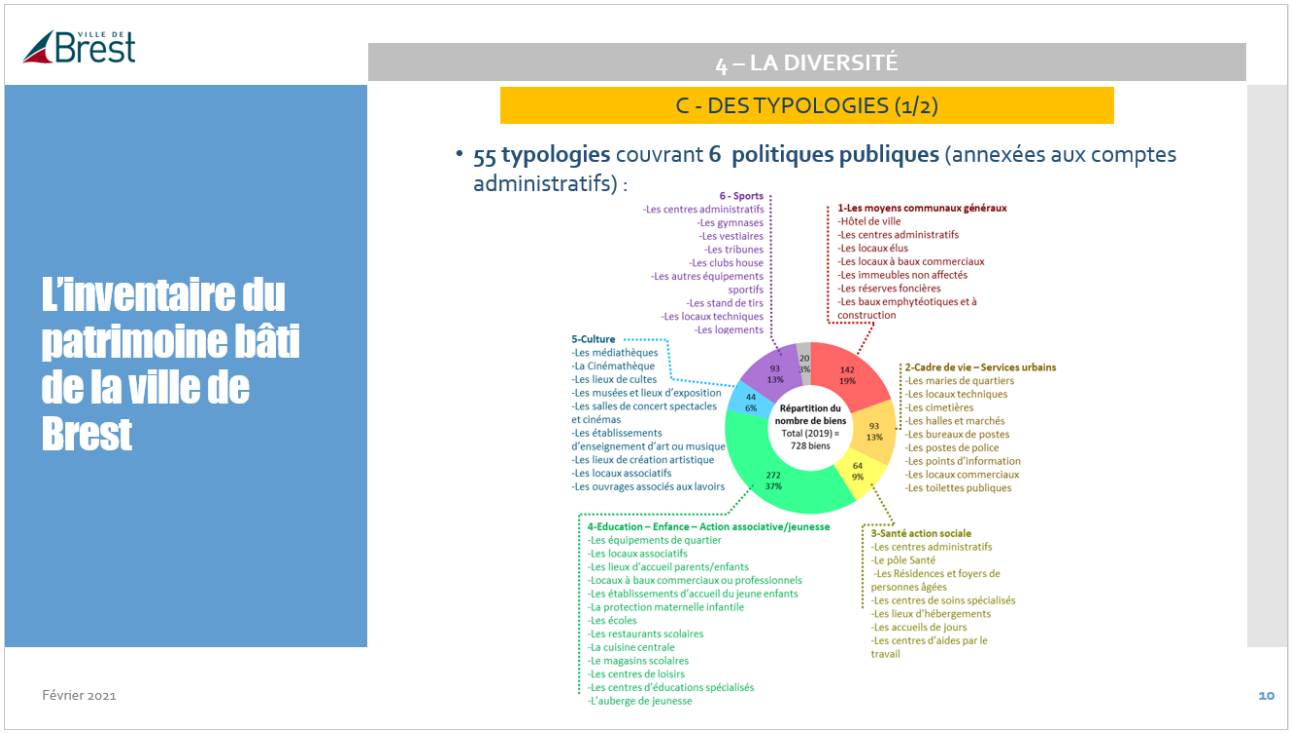

- La gestion des consommations des fluides (eau, énergie) dans les bâtiments

Le service Maintenance gère les fluides de près de 800 bâtiments. Cela représente 1 060 points de comptages fixes auxquels s'ajoutent une cinquantaine de branchements provisoires (principalement pour les animations), tous fluides confondus, pour un budget d'environ 2,3 M€ pour la Ville de Brest, et d'environ 1,6 M€ pour Brest métropole et de 0,75 M€ pour le budget 05 (déchets).

Le suivi des fluides est assuré par un logiciel spécifique qui s'appuie sur la base patrimoniale de la collectivité. Il évalue et suit les consommations et les coûts énergétiques en récupérant directement les factures déposées par les fournisseurs sur le portail Chorus Pro.

- Les études architecturales

La contribution du service Programmation Architecture permet de conforter l'identité du patrimoine sur le long terme. Fonctionnalité, attractivité et durabilité de l'architecture du patrimoine sont les objectifs essentiels à tenir.

Les potentiels architecturaux et les contraintes de fonctionnement des bâtiments sont pris en compte dans une démarche générale (schéma directeur d'aménagement) pour les projets neufs et les réhabilitations avant d'appréhender les détails d'aménagements.

Afin de capitaliser les ressources, une grille d'évaluation des projets a été élaborée. Elle permet de vérifier toutes les données du projet suite à sa réalisation (qualité du concept, fonctionnalité du projet, pertinence architecturale urbaine et paysagère du projet, adéquation du projet avec les besoins réels des services pilotes). Cette grille est structurée en fonction du développement durable (climat à Brest, matériaux adaptés au vieillissement, les nouvelles formes architecturales issues des matériaux durables comme le bois, …).

Produire une architecture spécifique en fonction des ressources de plus en plus rares et un objectif important également à maintenir. Celle-ci devra, en plus de créer de nouvelles formes issues du Développent Durable, être poétique dans un monde qui n'a jamais eu autant besoin que maintenant d'architecture afin de mieux vivre.

En plus des études menées, ce service enrichit et met à jour la base de données du référentiel du patrimoine immobilier, procède à la réalisation des dossiers d'alarmes intrusion et d'astreinte sur plans schématiques, procède également aux calculs des zones de chauffage, et à la digitalisation et numérisation des plans des ensembles immobiliers de la Ville de Brest et de Brest métropole.

Les principales études menées par le service Programmation Architecture en 2022 ont été :

- La dépose de la véranda actuelle (sas d'entrée) et la pose de menuiseries en aluminium à l'AGHEB, immeuble 56 rue de Kérourien à Brest.
- La réalisation d'un bureau PACS et un réaménagement de l'espace téléconseillers à l'hôtel de Ville.
- La création d'un local de rangement et d'une buanderie pour le personnel d'entretien au rez-de-chaussée de l'hôtel de Métropole.
- La réhabilitation des sanitaires sous préau de l'école maternelle de Quéliverzan.
- La rénovation des sanitaires au rez-de-chaussée du groupe scolaire de Pen ar Streat.
- Le ravalement complet de l'école maternelle Abarnou.
- Le remplacement de l'ensemble des menuiseries du bâtiment restauration du groupe scolaire Buisson.
- La dépose du bâtiment modulaire et de son auvent au groupe scolaire Lanrédec – Freinet.
- La rénovation des sanitaires au rez-de-chaussée du groupe scolaire de Pen ar Streat.
- Le remplacement de l'ensemble de la verrière façade Ouest du groupe scolaire Dupouy.
- La réhabilitation des sanitaires sous le préau du bâtiment C de l'école maternelle de Quéliverzan.
- La création de trois salles de sieste à l'espace Madeleine Porquet.
- Le remplacement des menuiseries à l'école maternelle Jacquard en façade Sud-Est.
- La création de trois fresques sur la devanture de l'entrée principale de l'école primaire Ferdinand Buisson.
- La réalisation de travaux de sécurité du groupe scolaire Pen ar Streat (Autorisation de travaux).
- Le remplacement des menuiseries à la direction des Sports, 26 rue Camille Desmoulins à Brest.
- Le remplacement des châssis, fenêtres, impostes et habillage bois par de l'aluminium à la piscine Buisson.
- La mise aux normes sécurité incendie à la piscine de Kerhallet.
- L'implantation d'un abri pour stocker les pagaies au centre nautique du Moulin Blanc.
- L'implantation d'un container pour stocker le matériel de sport au gymnase Michel le Doaré.
- L'implantation d'un bâtiment modulaire et de deux containers de stockage au centre sportif du Petit Kerzu.
- L'implantation d'un bâtiment modulaire servant de vestiaires au gymnase de Lanroze.
- Le remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres du gymnase du Forestou.
- L'implantation de trois containers servant d'espace de stockage pour le matériel de sport au centre sportif de Kéranroux.
- L'installation d'une buanderie à la Maison de Quartier de Bellevue.
- Le remplacement de l'ensemble des menuiseries du Patronage Laïque Le Gouil et la réalisation d'un ravalement de l'ensemble des façades.
- L'élargissement d'une porte située dans le hall d'entrée du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique.
- Le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures de la Maison de la Fontaine.
- La réalisation d'un ravalement de la façade du local du lavoir de Pontaniou ainsi que la création d'une fresque et d'un logo.
- La démolition d'un bâtiment situé au lieu-dit Kermeur à Guipavas.
- La sécurisation des sanitaires publics du vallon du Stangalar (réalisation d'un portail).
- L'installation de deux bâtiments modulaires ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) à la déchetterie du Spernot.

- La construction et la réhabilitation des équipements

Le service Conduite d'opérations prend en charge les besoins exprimés par les services pilotes, à savoir essentiellement les directions :
- Sports et Nautisme
- Action sociale
- Culture Animation Patrimoines
- Education (associations, éducation, petite enfance), …

Le service :

- réalise des diagnostics bâtimentaires pour éclairer les services pilotes au stade de la faisabilité, en lien avec la Mission Stratégie Immobilière,
- pilote les études de programmation puis l'ensemble des phases (marchés puis études de maitrise d'œuvre, lancement des marchés de travaux, suivi des chantiers), jusqu'à la réception.

Les études et travaux en question peuvent concerner des bâtiments existants réhabilités ou des bâtiments neufs.

1 – exemples caractéristiques des opérations suivies par le service Conduite d'opérations en 2022 :

A – <u>stade programmation</u> :
Projet de pôle de conservation externalisé, dans la ZAC du Vern, pour le compte de la direction de la Culture**.**

Chiffres et dates clés :
- Budget TTC toutes dépenses confondues : estimé à 9 millions d'euros.
- Planning global :
  - Début étude de programmation : mai 2022
  - Concours consultation MOE : automne 2023 à automne 2024
  - Début études MOE : 3ème trimestre 2024
  - Début des travaux : 2ème trimestre 2026
  - Réception et inauguration : 3ème trimestre 2028.

Ce qui a été fait en 2022 :
- Analyse des besoins
- Faisabilité :
  - Arbitrage en faveur de l'externalisation du pôle de conservation par rapport à une localisation dans le musée des Beaux-Arts actuel,
  - Choix du site.

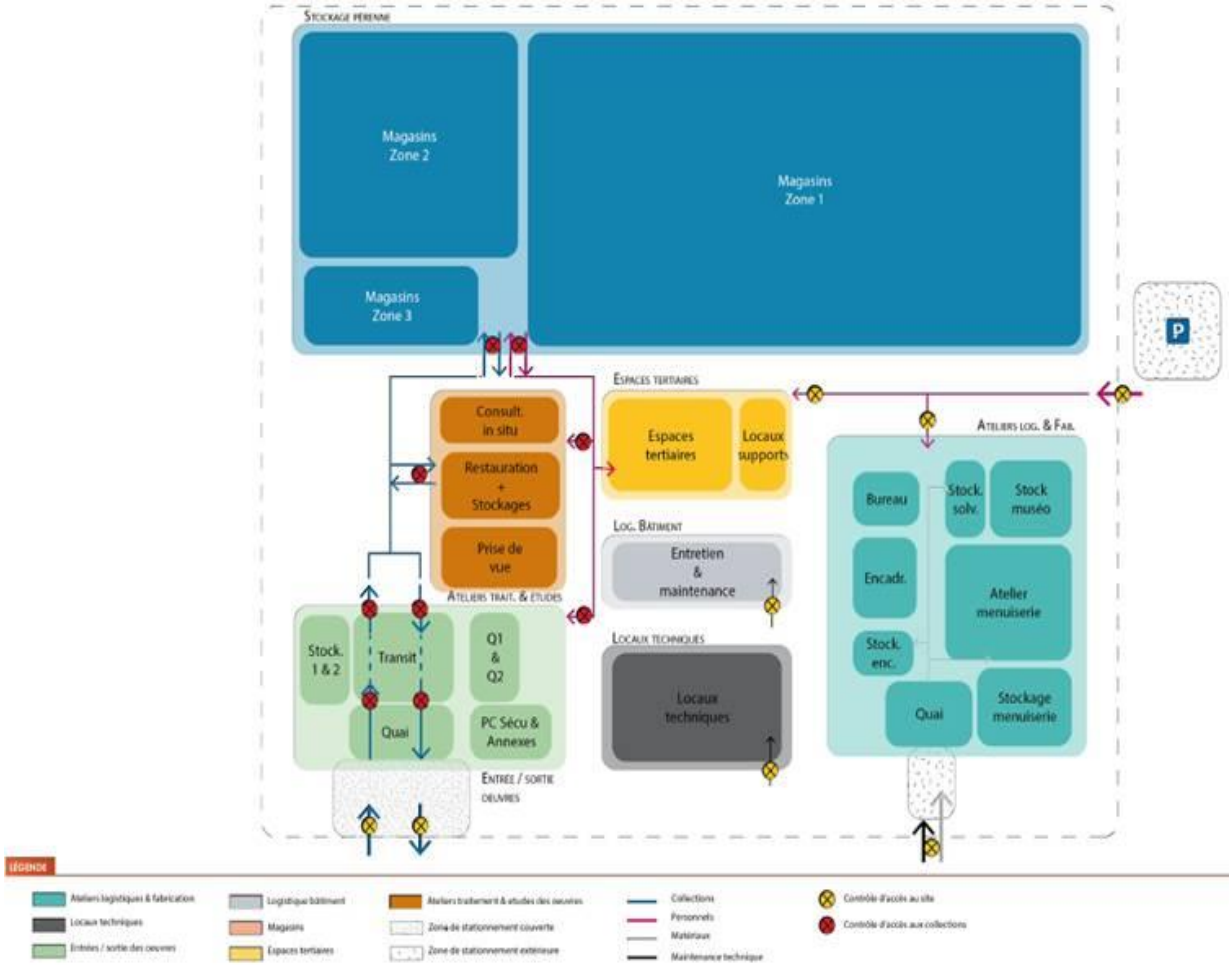

Schéma général de fonctionnement

Projet de déconstruction-reconstruction du gymnase de Kérichen à Brest, pour le compte de la direction Sports et Nautisme.

Chiffres clés :
- Budget TTC toutes dépenses confondues : 14,3 millions d'euros, budget prévisionnel en attente des arbitrages Ville de Brest-Région Bretagne (cofinanceur du projet).

Ce qui a été fait en 2022 :
- Finalisation de l'expression des besoins avec la région Bretagne
- Élaboration de plusieurs scénarios, au stade faisabilité
- Définition des modalités de coopération avec la région Bretagne pour assurer en concertation, la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

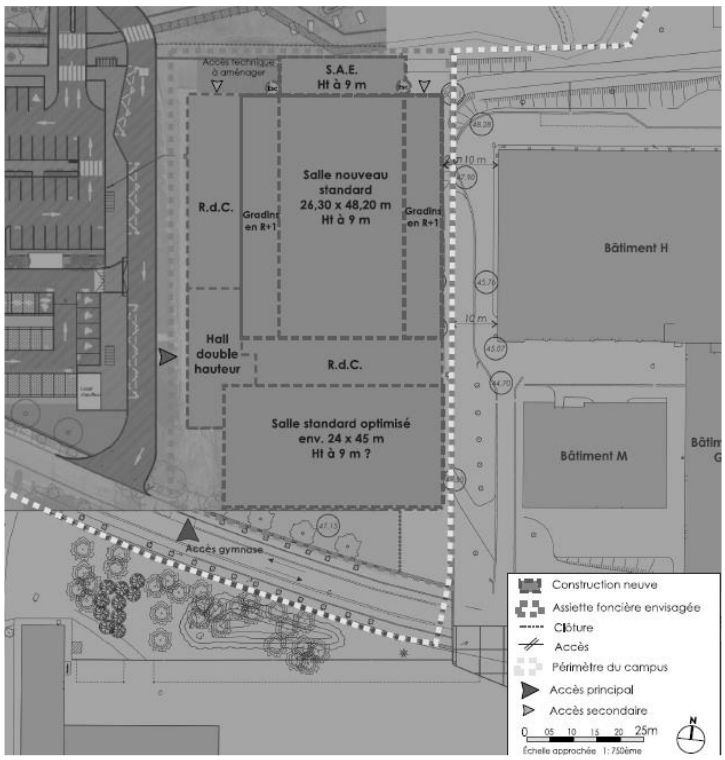

Gymnase de Kérichen - Une des hypothèses de faisabilité

B – <u>stade études de maîtrise d'œuvre</u> :
Démolition et reconstruction de l'école Kérisbian pour la direction Education

Chiffres et dates clés :
- Budget TTC toutes dépenses confondues : 14 000 000 €
- Début études MOE : été 2021
- Permis construire : octobre 2022.

Ce qui a été fait en 2022 :
Finalisation des études, obtention du permis de construire et préparation de l'appel d'offres entreprises.

École Kérisbian - État projeté

Projet d'extension des bureaux du centre technique communautaire, pour le compte de la direction de la Propreté (accueil du service en charge des bio-déchets).

Chiffres et dates clés :
- Budget TTC toutes dépenses confondues : 350 000 €
- Début études MOE : septembre 2022.

Ce qui a été fait en 2022 :
En 2022, le diagnostic et une première esquisse ont été réalisés.

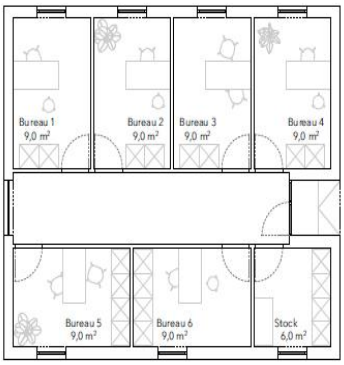

Plan rez-de-chaussée

Façade Ouest

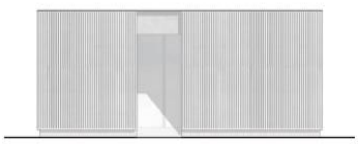

Façade Sud

Façade Est

Façade Nord

Centre Technique Communautaire : bureaux - Esquisse – solution de base.

Projet d'aménagement de l'aire d'accueil de Kervallan, pour le compte du service de l'Action sociale de la Ville.

Chiffres et dates clés :
- Budget TTC toutes dépenses confondues : 6,05 millions d'euros
- Planning global :
  - Début étude de faisabilité : 2019
  - Début études MOE : 3ème trimestre 2022
  - Début des travaux : 2ème trimestre 2024
  - Réception: 1er trimestre 2026.

Ce qui a été fait en 2022 :
- Démarrage des études de maîtrise d'œuvre (stade esquisse)
- Reprise des hypothèses de programmation.

Aire d'accueil – Un des scénarios possibles

C – stade travaux :

Réaménagement et extension de la maison des associations, pour la direction Éducations
Chiffres et dates clés :
- Budget TTC toutes dépenses confondues : 1 500 000 €
- Début études MOE : 6 sept 2020
- Permis construire : septembre 2021
- Fin de chantier : été 2023.

Ce qui a été fait en 2022 :
Finalisation des études, attribution des marchés de travaux, préparation puis démarrage du chantier (démolitions et terrassement).

Maison des associations – terrassement

Maison des associations - vue projetée

Stade Francis **le Blé – remplacement/modernisation de la tribune Sud,** pour le compte de la direction Sports et Nautisme.

Chiffres et dates clés :
- Budget TTC toutes dépenses confondues : 2 000 000 €
- Début des travaux : Juin 2020
- Réception et inauguration : Août 2022.

Ce qui a été fait en 2022 :
- Finalisation des études
- Attribution des marchés de travaux
- Travaux sur la durée de l'intersaison de football sur la réalisation d'une tribune démontable.

Stade F Le Blé – nouvelle tribune Sud

Requalification du Quartz

Chiffres et dates clés :
- Budget TTC toutes dépenses confondues :
  - 18 300 000 €
- Planning global :
  - Début étude de faisabilité : 2015
  - Début études MOE : 2019
  - Début des travaux : 2021
  - Réception : 2023.

Ce qui a été fait en 2022 :
- L'avancement du chantier tous corps d'état (gros-œuvre / couverture / électricité / équipements scéniques…)
- Le raccordement au réseau de chaleur urbain
- Le basculement de l'alimentation en eau, en lien avec Eau du Ponant
- Travaux supplémentaires d'amélioration de la stabilité au feu des structures.

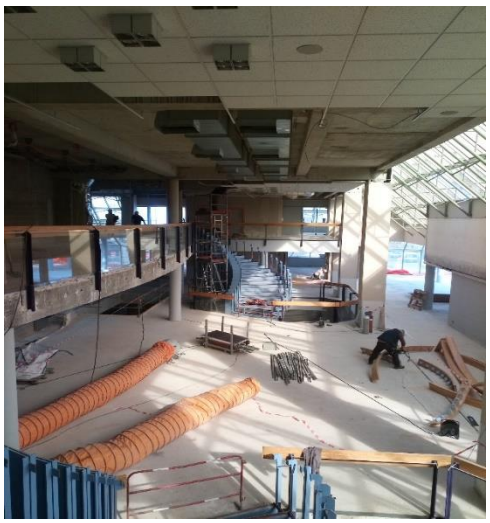

Zone congrès en travaux

Zone congrès : état projeté

Chenil de la Police nationale

Chiffres et dates clés :
- Budget TTC toutes dépenses confondues :
  - 825 000 €
- Planning global :
  - Début études MOE : 2020
  - Début des travaux : 2022
  - Réception et inauguration : été 2023.

Ce qui a été fait en 2022 :
- Attribution des marchés de travaux
- Préparation et démarrage du chantier.

Avant travaux

En cours de travaux

2 – autres dossiers suivis par le service Conduite d'opérations en 2022 :

A – Stade faisabilité/diagnostics :
- Diagnostic patrimonial de l'ensemble des lieux de culte, en vue de la définition d'un programme pluriannuel de travaux.
- Diagnostic des structures du Quartz (hors zones en travaux) pour renforcement de la stabilité au feu.
- Centre Technique Municipal : dépollution de l'ancienne station à carburants ; sélection du prestataire pour réaliser les études nécessaires ; réalisation d'études complémentaires (sol, air, eau).
- Etudes et diagnostics concernant la sécurité et l'accessibilité de l'hôtel de Ville et l'hôtel de Métropole.
- Maison du nautisme : diagnostic structures/fondations afin de définir le périmètre d'une possible opération.

- Ecole Langevin : diagnostic en vue d'un possible passage en 4e catégorie.
- Ecole Guérin : diagnostic acoustique de la cour.
- Gymnase Levot : proposition de mise en accessibilité.

B – Stade programmation :
- Construction d'une fourrière animale.
- Musée des Beaux-Arts dans le Carré des Arts : attribution du marché et présentation d'une faisabilité.
- Pôle de conservation externalisé : voir ci-dessus.
- Pôle Vauban : avancement jusqu'au stade préprogramme.
- Ecole Buisson, reconstruction de l'école élémentaire et de la restauration : suivi étude de programmation confiée à un prestataire, phase faisabilité – scénarios.
- Auberge de jeunesse :
  - Diagnostic architectural présenté en 2021
  - Diagnostic TCE : finalisé et présenté à l'ABF en 2022
  - Diagnostic botanique, horticole et paysager du parc : finalisé et présenté à l'ABF en 2022.
- Pôle NPRU Bellevue : lancement d'une étude portant sur l'expression des besoins pour un pôle social et citoyen.
- Stade de football de la Fontaine Margot et locaux annexes : étude en cours (scénarios présentés et validation de l'un d'eux).
- Reconstruction du gymnase de Kérichen : voir ci-dessus.
- Crédit municipal : estimation des besoins.
- Hôtel de Ville : études sur la mise en accessibilité.
- Vidéo protection de la voie publique : participation au diagnostic et aux études.
- Lieu d'accueil des victimes : faisabilité d'implantation sur le site retenu.
- Mairie de quartier Saint Pierre : suivi de la programmation suite à la définition d'un site.

C – Stade études de maîtrise d'œuvre :
- Groupe scolaire Quéliverzan : consultation de maîtrise d'œuvre.
- Gymnase Bellevue : consultation de maîtrise d'œuvre.
- Création de sanitaires publics (place Wilson et square Jegaden).
- Aire d'accueil des gens du voyage de Plouzané : création de buanderies.
- Construction du Centre National des arts de la Rue Le Fourneau aux Capucins : finalisation des études et attribution des marchés de travaux.
- Ravalements du cœur de Bellevue (patinoire) : reprise de la phase études.
- Groupe scolaire de Kérisbian : voir ci-dessus.
- Ecole Européenne Supérieure des Arts de Bretagne : finalisation des études.
- Groupe scolaire Jacquard : étude des travaux de mise en sécurité incendie.
- Magasin général de la direction Patrimoine Logistique : étude pour le réaménagement de bureaux.
- Halte-garderie de Pontanézen : réalisation d'un local poussettes.
- Aire d'accueil des gens du voyage de Kervallan : voir ci-dessus.
- Centre technique communautaire : extension des bureaux : voir ci-dessus.

D – Stade travaux :
- Requalification du Quartz (voir ci-dessus).
- Stade Francis Le Blé – tribune Sud : voir ci-dessus.
- Maison des associations : voir ci-dessus.
- Chenil de la Police nationale : voir ci-dessus.
- La Carène : reprise de l'étanchéité en toiture (démarrage des travaux fin 2022).
- Port du Moulin Blanc : traitement étanchéité des zones de stockage (containers).
- Rue Borda : désamiantage avant démolition.
- Salle de musculation à Poulleder.
- Ecole du Petit Paris : mise en conformité incendie.
- Local associatif rue du docteur Jestin.
- Piscine Saint Marc : extension en modulaires.
- Adonnante : création d'une mezzanine pour le pôle voile France.

E – Stade garantie de parfait achèvement :
- Centre Technique Municipal du Vern : reprise des défauts de chantier.

F – Stade garantie décennale :
- Médiathèque des Capucins : suivi des infiltrations en toiture.
- Aréna : suivi des expertises en cours.

- **Dépanner, entretenir, mettre aux normes et réhabiliter le patrimoine bâti existant :**

L'Unité Régie Bâtiment a pour principales missions la maintenance préventive des bâtiments, le dépannage ainsi que les manifestations / animations. La Régie traite en moyenne annuellement 6 000 Bons de Travaux dont la moitié est liée à des interventions de dépannages dans les bâtiments. Les équipes interviennent également sur des travaux d'améliorations. Sont présentées ci-dessous quelques exemples de réalisation par la Régie Bâtiment :

- Vallon du Stang Alar : Sécurisation du bloc sanitaires sud : fabrication de structures bois (portes et portail)

- Place de la Liberté : Fabrication de mobilier dans le cadre de l'animation "Jardins en Liberté"

- Pépinière d'entreprises CREATIC : Réaménagement de l'espace hall d'accueil et création d'un espace douche PMR

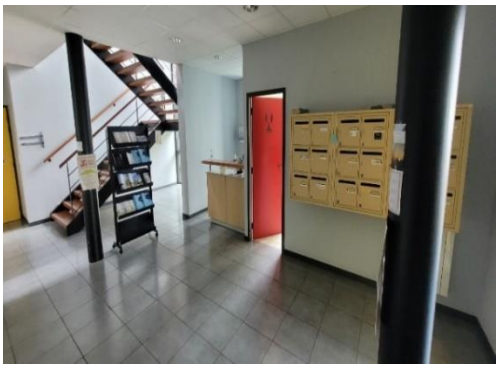
Hall d'accueil : Avant travaux

Après travaux

Espace douche : Avant travaux

Après travaux

Le service Maintenance des bâtiments travaille à la préservation du bon état du patrimoine bâti de la collectivité. Les travaux de maintenance préventive et curative sont réalisés en régie et par des entreprises. En 2022, le service a mandaté auprès d'entreprises pour 6 186 000 € pour la Ville et 3 860 000 € pour Brest métropole. Dans ce cadre, l'unité Clos-Couvert de ce service a pour mission la maintenance et l'adaptation de l'enveloppe des bâtiments et de leurs aménagements intérieurs. En 2022, 200 chantiers ont été traités.

L'unité Fluides Sécurité a pour mission, quant à elle, la maintenance préventive et curative sur le équipements techniques (électricité, ascenseurs, portes automatiques, SSI, chauffage, assainissement, intrusion, vidéo protection, etc.). En 2022, 210 interventions ont été prises en charge.

Ces travaux sont accompagnés d'un volet diagnostics bâtimentaires, avec 150 rapports établis annuellement pour permettre l'établissement des prévisionnels de travaux à effectuer et d'un volet suivi des consommations énergétiques.

Assurer des prestations de services audio / vidéo auprès des deux collectivités

L'activité de l'équipe composée de deux agents s'articule et s'adapte depuis deux ans autour de trois activités principales :

- Le prêt et la livraison de matériels, avec 160 prêts de matériels ou installations de matériels, essentiellement des ordinateurs portables ou des kits audiovisuels.
- Les prestations son et vidéo qui correspondent à 45 % de l'activité totale de l'équipe. Il s'agit de cérémonies officielles, captations vidéos, sonorisation des conseils, etc. Il y a eu 160 prestations en 2022, en progression par rapport à 2021.
- Les visio-conférences, 300 visio-conférences ont été programmées, installées et exploitées. Elles ont représenté plus de 30 % de l'activité de l'équipe.

L'équipe a participé à l'installation de matériel dans la salle des mariages de la mairie de quartier de Bellevue et à la refonte des systèmes audio/vidéo de la majorité des salles de réunion de l'hôtel de Ville et l'hôtel de Métropole.
Ils assurent également des conseils, des formations et des dépannages auprès des autres services.

Mettre en œuvre les Services Généraux de l'hôtel de Ville et de l'hôtel de Métropole

Le service Gestion des bâtiments centraux assure des prestations de *services généraux (ou Facility Manager)* telles une conciergerie, une reprographie et le suivi de chantiers en bâtiment de dépannages, d'entretien, amélioration :

- La conciergerie de l'hôtel de Ville assure une permanence 24h/24h, 7J/7, notamment pour centraliser et réorienter toutes les demandes d'astreinte. Par ailleurs, les conciergeries des bâtiments centraux assurent également la préparation des salles de réunion, des salles de réception, la manutention de matériels et mobiliers, les dépannages et la maintenance de premiers niveaux. Enfin, elles poursuivent la veille des besoins sanitaires (gel et solution hydro-alcoolique, etc.)

- Reprographie : concevoir et réaliser des documents pour l'ensemble des services. Après une baisse d'activité liée à la pandémie, l'activité en 2022 est revenue à son rythme habituel, à savoir :
  - Total de copies : 2 810 160
  - Mise sous pli : 154 987
  - Adressage : 151 610

L'unité Reprographie regroupe quatre entités de travail : l'Accueil des usagers, l'Impression-production, l'Adressage mise sous plis, le Graphisme PAO.

Le service a développé une politique d'impression interne et responsable afin de réduire le coût et la consommation de papiers tout en offrant des prestations de qualité.

- Les prestations de maintenance par entreprises pilotées par le service gestion des bâtiments centraux représentent un montant d'environ 901 K€ TTC (hôtel de Métropole 578 K€ et hôtel de Ville 323 K€ TTC). Elles portent essentiellement sur des travaux de chauffage, ventilation, d'électricité ainsi que l'aménagement de locaux. Par exemple, il s'agit :

Pour l'hôtel de Ville :

Réfection des réseaux de chauffage dans divers locaux, réfection de l'éclairage dans les derniers bureaux (2ème essentiellement), déploiement de la plateforme téléphonique, reprises d'épaufrures et traitements de fissures au 5ème étage, rénovation de la conciergerie et réfection de la sonorisation du salon Richelieu.

Pour l'hôtel de Métropole :

Réfection de la couverture au-dessus de la salle de réunions du Président ainsi que de l'étanchéité d'une partie du bâtiment B, réfection des réseaux de chauffage dans la chaufferie ainsi que plusieurs bureaux, mise en place de têtes thermostatiques sur une majorité de radiateurs, remplacement de luminaires par des luminaires moins énergivores, remplacement de quelques vitrages embués et de quelques stores, extension du contrôle d'accès, mise en place d'un filet contre les pigeons dans le garage, poursuite de l'isolation par l'intérieur de bureaux du bâtiment E, réfection de bureaux RH suite dégâts des eaux, réfection et traitement acoustique de la salle de réunions B30, remplacement du 2ème ascenseur du bâtiment B, création de deux espaces « nomades » dans le bâtiment B, réfection des installations de ventilations dans les salles de réunions aveugles du bâtiment B et D, création d'un local buanderie au rez-de-chaussée du bâtiment B.

Pour les locaux Jaurès :

Remplacement de sols dans les bureaux désormais occupés par la DSU (Mission Développement Social Urbain) au 3ème étage.

Par ailleurs, les travaux dans ces établissements concernent également des prestations ponctuelles concernant la sécurité (remplacement de blocs de secours, mise en place de ventouses sur des portes coupes feu), la sureté (mise en place de contrôle d'accès), l'accessibilité PMR (entretien des portes automatiques et des ascenseurs), sans oublier la sécurité sanitaire (maintien en état de bon fonctionnement des distributeurs de gels hydro-alcoolique).

Nettoyer les locaux

Le service Logistique assure l'entretien-nettoyage de plusieurs bâtiments, avec une surface entretenue de 20 200 m² pour la Ville de Brest et 25 100 m² pour Brest métropole.

Ces surfaces sont réparties sur 15 sites, dont l'hôtel de Ville, l'hôtel de Métropole, les mairies de quartier, les centres techniques. 46 agents assurent ainsi ce travail de nettoyage quotidien des locaux aussi divers que des bureaux, des salles de mariage, de réception, des douches, des vestiaires, des ateliers techniques.

Cette année, les agents ont participé à la mise en place de poubelles pour le tri sélectif avec apport volontaire.
1 TIG et 2 PEC ont par ailleurs été accueillis.
En complément, une équipe assure certains gros nettoyages, tels les panneaux d'affichage libres, les lavoirs, bassins d'eau.

Assurer une prestation de restauration collective à destination des services et partenaires

En 2022, le Restaurant municipal a servi 15 102 repas (10 543 en 2021, 10 963 en 2020, 20 859 en 2019). Le restaurant peine à recouvrer le nombre de convives d'avant Covid. Le télétravail et de nouvelles façons de déjeuner ont probablement affecté la fréquentation. Cette année, de nouvelles initiatives ont été mises en place telles les repas à thèmes, nouveaux plats comme le fish and chips.

Le restaurant s'inscrit toujours, dans une démarche de consommation plus responsable et volontaire, avec une pratique du « tout cuisiner maison », des circuits courts d'achat et propose régulièrement des plats végétariens.

Le restaurant a saisi l'opportunité de modéliser concrètement l'impact environnemental de ses pratiques et participe au projet européen Cool Food Pro avec, localement, le CHRU, la cuisine centrale, les restaurant Izee, les Genêts d'or.

Mettre à disposition de fournitures diverses (Magasin Général)

L'unité Magasin Général du service Achats Administration Gestion assure pour la Ville de Brest, Brest métropole, l'EESAB et le CCAS, l'achat, le stockage et la délivrance d'articles dans divers domaines (produits d'entretien, articles du BTP, outillage, Équipement de Protection Individuel, rayonnage, électroménager, mobilier, …). De plus, elle assure la mise en place du marché de location/lavage des vêtements de travail.

Plus spécifiquement, la cellule Fournitures de bureaux met à disposition des fournitures de bureaux, de papier d'impression, notamment recyclés (65 tonnes) pour un total global d'environ 150 000 €.

Avec l'appui du référent marché, elle coordonne les processus d'achat de fournitures et assure la gestion des stocks pour répondre aux besoins ponctuels et récurrents des services.

Le Magasin facilite le fonctionnement courant des services « clients » qui reçoivent mensuellement le décompte de leur consommation.

En 2022, le magasin a traité 17 806 bons de sortie (du magasin vers les services utilisateurs) et 15 692 lignes de commandes (vers les fournisseurs), pour un montant total de 2 869 145,35 € TTC.

Formaliser les marchés publics et être l'intermédiaire entre la direction Patrimoine Logistique et celle de la Commande Publique (unité Marchés)

L'unité Marchés du service Achats Administration Gestion a préparé et lancé en 2022 environ 70 consultations représentant plus d'une centaine de marchés publics. Elle aide à la préparation et assure le lancement des mises en concurrence, en lien avec la Division de la Commande Publique, pour le Magasin Général, les services Véhicules et Engins, Maintenance, Logistique et Gestion des Bâtiments Centraux et en partie pour la Conduite d'opérations.

Elle a aussi un rôle de transversalité entre différentes directions pour la préparation de plusieurs accords-cadres, notamment l'achat de gaz industriel, les prestations d'entretien des locaux, leur gardiennage, les missions de diagnostic bâtiments, celles de Sécurité et de Protection de la Santé sur les chantiers, …

Elle assure le suivi administratif de l'exécution des contrats.

Elle est l'intermédiaire pour toutes questions relatives aux marchés publics, vis-à-vis de la Commande Publique au sein de la direction.

Organiser et réaliser des prestations de logistique

Le service Logistique contribue, entre autres, au bon déroulement des manifestations en assistant les services organisateurs dans la préparation et l'élaboration des manifestations sur le plan technique et logistique. Le service Logistique participe ainsi activement à la sécurisation des manifestations en apportant son expertise et sa mise en œuvre de moyens, techniques et humains, dans la protection et la gestion des différents sites.

Quelques chiffres significatifs :
- 273 arrêtés temporaires de stationnement et/ou de circulation (rédaction, mise en place et vérification) (pour mémoire : 203 arrêtés établis en 2021)
- 97 % des prêts de matériels sont gratuits
- 7 km de barrières prêtées
- 3 500 tables prêtées
- 2 000 lests béton d'1,6 t disposés pour tous les événements (culturels, sportifs, …) sur le territoire de la Ville. La plupart restent à poste pendant de longues périodes (sécurisation des marchés et terrasses)
- 5 632 tonnes de déchets évacués.

Actions transversales liées aux missions

Pour assurer l'ensemble de ses missions, la direction s'appuie sur la cellule "qualité-administration fonctionnelle" qui assure la gestion des outils informatiques : Colbert, Vauban pour la direction Patrimoine Logistique mais aussi pour d'autres directions (Espaces Verts, Sports) et prépare la relève de l'outil Colbert.

L'unité Administration et Gestion assure, quant à elle, des activités :

- D'accueil (centralisation de toutes les demandes d'intervention en bâtiment, en logistique, en fournitures, … effectuées par des services)
- Des fonctions administratives liées au fonctionnement des 313 agents de la direction
- De gestion administrative du patrimoine
- Et de gestion, comptable, budgétaire, et de suivi de l'exécution des marchés en bâtiment pour la direction mais aussi pour les services pilotes. Les crédits d'investissement gérés en 2022 pour les deux collectivités s'élèvent par exemple à plus de 26 M€.

REALISATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

On pourra noter pour l'année 2022, les actions et projets principalement marquants pour le territoire et les citoyens :

- La réhabilitation de la Maison des associations de Pen ar Créac'h
- Les travaux au Quartz
- La poursuite des actions de nettoyage – désinfection des locaux
- Le remplacement d'une tribune au stade Francis Le Blé
- La couverture du hall sportif du Petit Kerzu
- La rénovation des bassins de la piscine de Recouvrance.

Ceci n'est qu'un très faible échantillon des actions et projets menés en 2022 par les agents de la direction Patrimoine Logistique.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT

Réalisation de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Utilisation de pneus rechapés (réutilisation des carcasses des pneus usagés)

Description de la réalisation
La collectivité s'est engagée dans une démarche de protection de l'environnement de manière directe et indirecte. Le traitement des pneumatiques usés étant particulièrement polluant, le service Véhicules et Engins de la direction Patrimoine Logistique s'est organisé depuis plusieurs années, pour utiliser des pneus rechapés pour les poids lourds, rallongeant ainsi la durée de vie de ces consommables.

En 2022, nous avons étendu le périmètre des pneus rechapés à la flotte de véhicules légers et utilitaires en intégrant dans les prescriptions de nos cahiers des charges et bordereaux de prix, ces produits neufs fabriqués à partir de pneus usés. Économiquement plus avantageux, cette évolution devrait permettre de réduire notre production de déchets dans l'intérêt de notre environnement.

Indicateurs de suivi de l'action (mesurables, suivi dans le temps) :
Le principal indicateur consistera à faire le point par trimestre, de l'évolution du nombre de pneumatiques rechapés en remplacement des pneus non rechapés habituellement montés sur les véhicules et engins. Nous pourrons également mesurer leur durée de vie et la comparer avec des pneumatiques standard.

Cette réalisation est marquante pour la vie des citoyens aujourd'hui et les générations futures pour les raisons suivantes :
L'utilisation de pneus rechapés, longtemps décriés est aujourd'hui derrière nous compte tenu du progrès technologie réalisé en la matière. Ces produits devenus qualitatifs et fiables, contribuent à protéger notre environnement.

⚥ EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la Ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : Mixité dans le recrutement des métiers genrés.

Description de la réalisation
Depuis plusieurs années, le service Véhicules et Engins où s'exerce des métiers à priori très genrés (mécanicien, soudeur) rectifie progressivement ce postulat en ayant une vigilance lors des recrutements. Ainsi, en 2022, une agente soudeur a été recrutée au sein de l'atelier carrosserie chaudronnerie.

Perspectives
Le résultat de cette mixité est positif et sera poursuivi tant à l'échelle de ce service, que d'autres métiers (notamment au sein de la Logistique et du Bâtiment).

La réalisation est identifiée dans un des axes du plan d'actions Égalité femmes hommes de Brest métropole et de la Ville de Brest :
- Eliminer les stéréotypes liés au genre dans la société

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS (DSIT)

MISSIONS

- Apporter une vision stratégique des évolutions du SI (Système d'Information)
- Développer les systèmes d'information et leurs usages en collaboration avec les services :
  - Apporter un soutien et un accompagnement des utilisateurs (support technique, formations, …)
  - Concevoir des applications ou acquérir des progiciels en fonction des besoins métiers
- Garantir le bon fonctionnement des systèmes d'information (RH, finances, géographique…) :
  - Garantir la cohérence et la conformité du Système d'Information (SI)
  - Maintenir les applications informatiques en condition opérationnelle
  - Mettre à disposition les moyens techniques informatiques, téléphoniques, réseaux adaptés
  - Sécuriser et administrer le Système d'Information (SI)

RESSOURCES ET ORGANISATION DU SERVICE

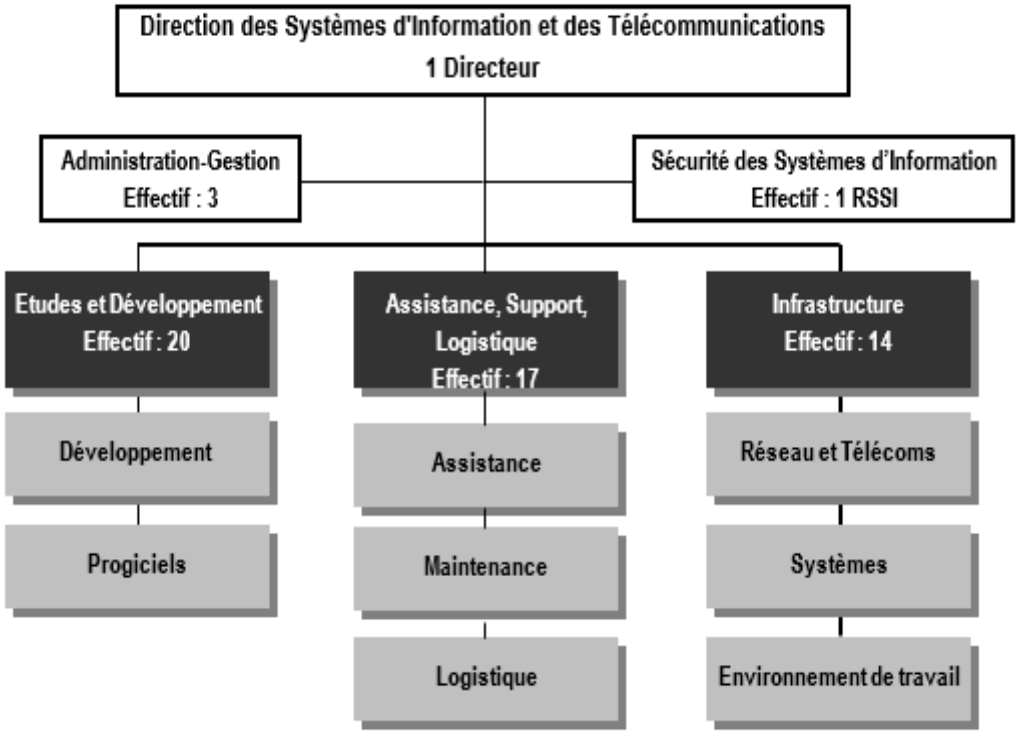

Evolution des budgets gérés par la DSIT (hors charges de personnel)

	Réalisé en 2019	Réalisé en 2020	Réalisé en 2021	BP 2022
Investissement	1 782 528	1 866 999	1 684 149	2 031 000
Fonctionnement (*)	1 778 334	1 941 280	2 215 870	2 428 816
TOTAUX	3 560 862	3 808 279	3 900 019	4 459 816

REALISATIONS DE L'ANNÉE ECOULÉE

Apporter une vision stratégique des évolutions du Système d'Information de la collectivité :

- Participation au groupe de guidance de la transition numérique
- Apport de visibilité sur le concept de la donnée (Bigdata, Opendata, plateformes)
- Etudes des impacts de l'adoption du cloud

Développer les systèmes d'information et leurs usages en collaboration avec les services

- Apporter un soutien et un accompagnement aux utilisateurs (assistance, formations…) :

En 2022, 29199 dossiers ont été traités par la DSIT dont :

- 14411 incidents de fonctionnement, 9339 demandes, 6065 événements.

La DSIT a fortement accompagné les utilisateurs dans leurs usages sur les thématiques suivantes :

- Changement d'opérateur téléphonique : accompagnement pour le changement des cartes SIM
- Prise en main des équipements de télétravail (matériel professionnel ou personnel)
- Utilisation de l'authentification double facteur
- Sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information, bon usage de l'outil informatique

- Concevoir des applications ou acquérir des progiciels en fonction des besoins métiers :

Le service Etudes et Développement a consacré 2518 jours de travaux neufs et évolutifs, dont 1383 journées pour la mise en œuvre de nouveaux projets (nouvelles applications et achat de progiciels) pour répondre aux besoins des directions métiers :

- Nouvelles démarches en ligne

Demande de stage – Demande d'aide financière à l'achat de vélo électrique – Nouveau socle technique pour les démarches en ligne – Publication de données sur le portail Opendata

- Outils de gestion « métiers »

Nouveau logiciel Etat Civil – Outillage de la brigade de tranquillité urbaine – Commande publique – Associations – Facturation des travaux réseaux et télécom – Gestion de l'entretien des bateaux - Evolutions techniques de plusieurs logiciels

- Dématérialisation des processus

Espace agent – Espace encadrant – facturation des loyers aux entreprises – Communication de la charte informatique

- Logithèque des communes intégrées

Guilers : gestion courrier CCAS - Gouesnou et Bohars: Périscolaire et portail famille – Guipavas : intrégration de l'ensemble du système d'information

Garantir le bon fonctionnement des systèmes d'information (Ressources Humaines, finances, géographique…) :

- Garantir la cohérence et la conformité du Système d'Information (SI) :
  - Poursuite de la démarche d'urbanisation globale du Système d'Information
  - Renforcement de la sécurité
  - Consolidation des services d'infrastructure
  - Accompagnement important des projets Etudes
  - Respect du référentiel général de sécurité et du référentiel général d'accessibilité des administrations

- Maintenir les applications informatiques :
  - 1757 journées (ont été consacrées par le service Etudes et Développement en 2022 à la maintenance des applications informatiques.

- Mettre à disposition les moyens techniques informatiques, téléphoniques, réseaux adaptés :
  - 4507 micro-ordinateurs
  - 611 imprimantes
  - 301 imprimantes multifonctions
  - 2837 abonnements opérateurs
  - 3134 postes téléphoniques
  - 647 smartphones
  - 6660 comptes d'accès aux systèmes d'information

- Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) :
Mise à disposition des agents, et sur la base du volontariat, de souris ergonomiques verticales. Un nouveau déploiement de ce matériel prévu courant du premier semestre 2023.

DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE, LA COLLECTIVITE AGIT.

Réalisations de l'année particulièrement marquante pour la vie du citoyen et pour les générations futures : Recyclage, reconditionnement et vente des ordinateurs de plus de 6 ans

Description de la réalisation
Cette réalisation répond au décret du 29 juillet 2022 relatif à l'élaboration d'une stratégie numérique responsable de la Collectivité.
La DSIT remplace les ordinateurs des agents tous les 6 ans. Quand ils sont en état de fonctionnement, ces matériels sont reconditionnés par la recyclerie "Un peu d'R". Ils sont revendus à bas coût (environ 50 €) à des associations, des étudiants ou aux résidents des logements sociaux disposant d'un accès internet à 1,17 € par mois, dans le cadre du dispositif "internet en habitat social" de la ville de Brest. Un accompagnement à l'usage de l'ordinateur est proposé par le tissu associatif des quartiers.

Indicateurs de suivi de l'action (mesurables, suivi dans le temps) :
Chaque année, plus de 300 ordinateurs sont concernés par ce dispositif

EGALITE FEMMES HOMMES, LA COLLECTIVITE SIGNATAIRE DE LA CHARTE EUROPEENNE S'ENGAGE DANS SA FONCTION D'EMPLOYEUR ET AGIT DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES

Réalisation de l'année contribuant à l'égalité femmes hommes dans la fonction employeur ou relative à la politique publique de la ville de Brest ou Brest métropole dont elle porte la compétence : Mise en place du télétravail

Description de la réalisation
Les contraintes liées à la sphère familiale reposent principalement sur les femmes lorsqu'il s'agit de personnes à charges. Lorsqu'un enfant arrive dans un foyer, le temps des pratiques sportives des couples (6h en moyenne par semaine) se réduit en passant à 4h pour l'homme et à 2h pour la femme. Le télétravail est considéré à Brest métropole comme levier pour l'égalité en permettant à des hommes de réduire les temps de déplacements pour consacrer ce temps à une prise en charge familiale et à des femmes de reconquérir du temps personnel en dehors du temps consacré aux tâches domestiques.
Une expérimentation d'un nouveau cadre du télétravail a été lancée en septembre 2022 à Brest métropole. L'agent.e peut télétravailler jusqu'à 5 jours non sécables par mois, tout en préservant 3 jours sur site par semaine. La DSIT a mis en place plusieurs solutions techniques permettant ce télétravail.
Cette réalisation est identifiée dans l'axe 2 « Améliorer la conciliation du travail, de la vie privée, familiale et sociale »

Les différents partenaires

MAISON COMMUNE
- Eau du Ponant - Société Publique Locale
- SOTRAVAL (Société Publique Locale et Société d'Economie Mixte)
- Brest Métropole Aménagement (BMa) Société Publique Locale et Société d'Economie Mixte
- Brest métropole habitat (OPH - Office Public de l'Habitat)
- SEMPI
- BREST'AIM (Société d'Economie Mixte et Société Publique Locale)
- Société Publique Locale « Les Ateliers des Capucins »

COOPERATIONS
- Pôle métropolitain Loire-Bretagne (P.M.L.B)
- Pôle métropolitain du Pays de Brest
- Contrat de réciprocité ville campagne entre Brest métropole et le Pays du Centre ouest Bretagne, valant contrat de coopération territoriale

AUTRES PARTENAIRES
- ADEUPa ou Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne
- Agence Bretonne de la Biodiversité
- Air Breizh
- Association Internationale des Villes portuaires (AIVP)
- Association du Technopôle Brest-Iroise
- BIBUS
- Brest Terres Océanes (GIP)
- Conférence Régionale Périphériques Maritimes (CRPM)
- Défis emploi Pays de Brest
- Eco Chaleur de Brest
- Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB)
- Energie Coopérative du Ponant
- Ener'gence
- Eurocities
- Foncier de Bretagne
- France Urbaine
- Labocéa
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO)
- La Société Portuaire Brest Bretagne
- Mission Locale du Pays de Brest
- Office de Tourisme de Brest métropole
- Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI)
- Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)
- POPSU
- SAFI
- SEMBreizh (ex SEMAEB)
- Syndicat de Bassin de l'Elorn
- Syndicat des Eaux du Bas Léon
- Syndicat Mixte du Conservatoire Botanique National de Brest
- Syndicat mixte Eco-Pôle industriel et logistique de Lanvian – Pays de Brest
- Syndicat Mixte d'études pour l'élimination des déchets – Symeed
- Villes Atlantiques

LA MAISON COMMUNE

La démarche Maison Commune
Depuis 2014, Brest métropole a structuré une gouvernance avec les opérateurs dont elle est actionnaire de référence à travers une démarche baptisée « Maison Commune ». Cette démarche a vocation à renforcer le dialogue et le pilotage stratégique des **4 sociétés publiques locales, 5 sociétés d'économie mixte et de l'office public de l'habitat** qui mettent en œuvre et contribuent aux politiques métropolitaines, ainsi qu'aux politiques municipales pour les opérateurs desquels la ville de Brest est actionnaire minoritaire aux côtés de Brest métropole.

La Maison Commune est le lieu de recherche de mutualisation des ingénieries et d'optimisation des moyens engagés. Avec l'ensemble des actionnaires et des collectivités publiques du territoire, elle permet d'identifier les bonnes échelles de coopération territoriale.

Une Charte encadrant la démarche
Approuvée en Conseil de communauté du 20 janvier 2014 et présentée dans l'ensemble des Conseils d'administration, la Charte fixe les finalités, objectifs, principes et modalités d'organisation de la Maison Commune.

Elle exprime une vision fondée sur :
- La **primauté de l'intérêt général** dans une perspective de long terme
- La priorité donnée à **l'efficacité des politiques publiques** auxquelles les opérateurs contribuent
- La **transparence de gestion** et la prise en compte de l'ensemble des actionnaires
- L'**innovation** et l'**expérimentation** comme méthodes

Une feuille de route par opérateur
La feuille de route est le support d'expression permettant aux actionnaires de référence d'exercer leur rôle en favorisant le dialogue stratégique avec les opérateurs. Chaque feuille de route **articule le projet métropolitain aux stratégies d'entreprise des opérateurs** afin que les représentants aux conseils d'administration apprécient la contribution des opérateurs aux politiques publiques.
Les feuilles de route doivent permettre d'identifier des **actions collaboratives entre les opérateurs** sur les enjeux communs auxquels ils doivent répondre.
L'ambition des feuilles de route est également de **construire une méthode de *reporting*** permettant d'alimenter les rapports annuels de l'actionnaire.
Ce *reporting* est directement lié aux objectifs stratégiques portés par les représentants aux conseils d'administration (leur « mandat »). Il s'intéresse à la gestion des opérateurs au moyen d'indicateurs financiers cohérents avec leurs secteurs d'activité respectifs.
En lien avec les partenaires de la Maison commune, ces feuilles de routes stratégiques ont été actualisées en 2021 pour la période 2021-2026 afin de prendre en compte les nouveaux enjeux auxquels font face la collectivité et les entreprises publiques locales (contrainte financière, évolution du cadre juridique de l'économie mixte, conduite des transitions…).

Contributions des opérateurs de la Maison Commune : les faits marquants en 2022

Aux politiques publiques
Brest'aim a entamé une évolution structurelle en vue de la reprise en quasi-régie de la gestion du stationnement payant en 2023, qui a nécessité la création d'une nouvelle société publique locale et d'un groupement d'intérêt économique permettant la mutualisation des fonctions support entre cette société et la SEM historique. Les travaux de rénovation du Quartz se sont poursuivis et la première saison hors les murs s'est déroulée.
La **SEMPI** a participé à la mise en œuvre de la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT), agissant notamment sur la dimension de revitalisation commerciale avec le développement d'une foncière dédiée, la société Brest commerces, au cours de l'année 2022 pour un démarrage d'activité prévu en 2023.
La SPL Les Ateliers des Capucins a contribué à l'accueil, aux Ateliers des Capucins de deux sommets internationaux d'envergure dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne : la réunion des ministres de la Défense et des Affaires étrangères de l'UE en janvier et le Sommet international sur l'Océan en février.

A la performance patrimoniale
Eau du Ponant poursuit les importants investissements liés au renouvellement et à l'extension des réseaux et installations d'eau et d'assainissement. Un travail particulier a été conduit en 2022 sur l'élaboration d'un programme pluri-annuel d'investissement (PPI) sur 10 ans.

Brest métropole habitat poursuit son important plan stratégique de patrimoine, visant à la rénovation des logements sociaux dont l'office est propriétaire.
SOTRAVAL SEM et SPL ont mené, en partenariat avec leur partenaire contractuel Eco-Chaleur de Brest dont la SEM est actionnaire minoritaire, un travail d'optimisation des performances de l'Usine de valorisation énergétique des déchets (UVED) du Spernot.

Au développement durable
SOTRAVAL SEM et SPL ont engagé un plan d'investissement de 4 ans pour le développement du photovoltaïque sur toitures, de nombreux projets impliquant d'autres opérateurs de la Maison commune.
La **SEMPI** a conduit des études de faisabilité et de calibrage sur deux îlots urbains dont la restructuration est prioritaire (Maria Chapdelaine et Commandant Drogou) afin de valoriser le patrimoine architectural, de reconfigurer une nouvelle offre mixte de logements, de lutter contre l'habitat indigne et indécent et de recréer un espace public de qualité.
BMa SPL a participé à 2 appels nationaux à manifestation d'intérêt pour lesquels le territoire brestois a été retenu: ACTEE 2 pour l'efficacité énergétique des collectivités territoriales (en partenariat avec plusieurs collectivités, Energence et Sotraval) et Démonstrateur de la Ville Durable. En parallèle, les opérations de rénovation énergétique de groupes scolaires menées par la SPL dans le cadre de marchés de partenariats de performance énergétique se poursuivent.

Au développement de partenariats
Le conseil départemental du Finistère a rejoint **BMa SPL** pour bénéficier de son ingénierie dans le cadre de prestations de service ou de conventions de mandat.

Synthèse des rapports financiers des opérateurs de la Maison Commune en 2021 (comptes approuvés en 2022)

Produits d'exploitation : 65,3 M€

Résultat net : 2,51 M€

Un résultat positif qui confirme la solidité financière d'Eau du Ponant et sa capacité à porter le programme d'investissement qui lui a été assigné par un autofinancement significatif.

SEM

Produits d'exploitation SEM : 6,7 M€

Résultat net SEM : 0,95 M€

L'exercice 2021 est marqué par une reprise d'activité suite à la crise sanitaire. La situation économique de la société demeure satisfaisante, avec notamment une hausse de l'excédent brut d'exploitation.

SPL

Produits d'exploitation SPL : 22,2 M€

Résultat net SPL : 1,74 M€

La stabilité des produits d'exploitation entre 2020 et 2021 recouvre une baisse des charges transférées et une hausse du chiffre d'affaires. L'excédent brut d'exploitation est ainsi en hausse marquée, d'autant plus que les dotations aux amortissements augmentent.

SEM

Produits d'exploitation SEM: 20,3 M€

Résultat net SEM : 0,24 M€

Produits et charges d'exploitation de la société ont diminué de façon parallèle entre 2020 et 2021, notamment du fait de l'avancement de l'opération en propre de Menez Bihan, dont la rémunération a contribué à une amélioration du résultat de la société.

SPL

Produits d'exploitation SPL : 3,9 M€

Résultat net SPL : 0,17 M€

BMa SPL poursuit son développement en 2021, avec les premières livraisons de groupes scolaires rénovés à la ville de Brest dans le cadre du marché de partenariat et de performance énergétique (MPPE) et un développement du chiffre d'affaire liés aux mandats de maîtrise d'ouvrage confiés en quasi-régie par ses collectivités actionnaires.

Produits d'exploitation : 99,8 M€

Résultat net : 12,84 M€

Les indicateurs d'activités de Bmh pour 2021 témoignent du maintien d'une situation saine pour l'office.

Produits d'exploitation : 7,3 M€

Résultat net : 1,2 M€

La situation financière de la SEMPI est stable en 2021 et témoigne de la solidité de l'opérateur.

Produits d'exploitation : 31,4 M€

Résultat net : 0,62 M€

Après un exercice 2020 très fortement marqué par les conséquences de la crise sanitaire et les nombreuses fermetures administratives d'équipement conséquentes, l'exercice 2021 témoigne d'une reprise de l'activité de la société, même si celle-ci se fait dans un contexte demeurant dégradé. Le résultat net redevient positif.

Produits d'exploitation : 2,5 M€

Résultat net : 0,07 M€

De la même façon, la SPL Les Ateliers des Capucins a connu un retour progressif à la normale en 2020, après des fermetures administratives liées à la pandémie et les périodes de fermeture du téléphérique. La capacité d'autofinancement est positive, de même que le résultat net.

Affectation des résultats de la Maison Commune

Sur l'ensemble des opérateurs de la Maison Commune, les produits d'exploitation s'élèvent à **259,4 M€.**
Le résultat net cumulé atteint **20,5 M€**. Tous les opérateurs ont été bénéficiaires en 2021.
Le résultat cumulé a été intégralement affecté au renforcement des capitaux propres des opérateurs, par inscriptions en réserves (règlementées ou libre) ou en report à nouveau.

Eau du Ponant - Société Publique Locale

Président Directeur Général : François Cuillandre
Directrice : Noémie Saint-Hilary
Eau du Ponant est une société publique locale qui dessert 100 000 abonnés et près de 300 000 usagers, soit un tiers de la population du Finistère.
Eau du Ponant gère l'eau et/ou l'assainissement pour cinq collectivités actionnaires, qui sont Brest métropole la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, Pays d'Iroise Communauté, la commue de Loc Eguiner et le Syndicat Intercommunal des eaux de Locmélar-Saint-Sauveur.
Ces collectivités siègent au conseil d'administration de la société publique locale.
D'autres collectivités (25 en 2021) font appel à Eau du Ponant dans le cadre de contrats de prestations d'ingénierie publique, de travaux, d'astreinte… Ces collectivités sont également actionnaires de la société publique locale et siègent à l'Assemblée Spéciale de la société publique locale.
Eau du Ponant a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, la réalisation de prestations liées aux services publics d'eau et d'assainissement, ainsi que la conception, le financement et la gestion des biens et droits affectés à ces services.

La société peut aussi intervenir pour les missions suivantes :

- Dans le cadre des services publics d'eau : la protection des points de prélèvement, la production, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable.
- Dans le cadre des services publics d'assainissement collectif : le contrôle des raccordements, la mise en conformité des branchements, la collecte, le transport, l'épuration des eaux usées et l'élimination des boues produites.
- Dans le cadre des services publics d'assainissement non collectif : la vérification technique (conception, réalisation) des installations neuves, le diagnostic du bon fonctionnement et de l'entretien des installations, l'entretien, la réalisation et la réhabilitation des installations, le traitement des matières de vidange.

Elle intervient aussi au titre de la collecte, du transport, du stockage et du traitement des eaux pluviales et l'élimination des boues produites ; la surveillance, l'entretien et le contrôle des infrastructures de défense incendie extérieure.
La société exerce les activités lui permettant de réaliser son objet et les missions définies ci-dessus ainsi que les activités suivantes : l'expertise et la recherche dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, l'information et la sensibilisation des abonnés et usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement.
L'assemblée délibérante de Brest métropole a approuvé la création de cette SPL ainsi que les statuts par délibération n°2010-10-153 du 22 octobre 2010. Elle a approuvé, le 9 décembre 2011, les contrats pour la gestion du service public de l'eau et du service public de l'assainissement par délibérations n°2011-12-013 et n°2011-12-014 pour une exploitation à compter du 1er avril 2012 et pour 99 ans. Le conseil de la métropole a désigné les membres la représentant à son conseil d'administration par délibération C 2020-07-046 du 10 juillet 2020.

SOTRAVAL (Société Publique Locale et Société d'Economie Mixte) Sotraval-SPL et Sotraval-SEML

Président SPL : Ronan Pichon
Président SEML : Fabrice Jacob
Directeur Général SPL et SEML : Stéphane Baron

Créée en 1986, la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) Sotraval est devenue l'outil privilégié de collaboration territoriale dans le domaine de la valorisation des déchets et de la production d'énergie à l'échelle du nord-Finistère pour 9 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale représentant plus de 570 000 habitants. Elle a été scindée en 2 entités juridiques en 2013 : une Société Publique Locale et une Société d'Economie Mixte Locale.

La Société Publique Locale Sotraval-SPL, au capital de 1 737 078 €, réunit Brest métropole, Morlaix Communauté, Haut Léon Communauté, la communauté de communes du Pays des Abers, la communauté de communes du Pays d'Iroise, la communauté de communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, la communauté de communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes, la communauté d'agglomérations du Pays de Landerneau-Daoulas et la communauté de communes du Pays de Landivisiau. Brest métropole participe à hauteur de 66,23 % du capital de Sotraval-SPL.

Sotraval-SPL a vocation à exercer tout ou partie des activités de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés de ses actionnaires, dans le cadre de contrats de « quasi-régie ». Sotraval intervient également sur la valorisation énergétique avec de longue date l'exploitation de la turbine électrique de l'UVED et la valorisation de la chaleur fatale sur le réseau de chaleur de Brest. En outre depuis 2016, Sotraval intervient sur le bois énergie avec la chaufferie bois du Spernot de 12 MW et se positionne sur l'approvisionnement en bois contribuant ainsi à la structuration de la filière. Sotraval est opérateur en énergie renouvelable et développe des centrales photovoltaïques « clé en main » incluant l'investissement et l'exploitation-maintenance sur 20 ans notamment pour des bâtiments de la ville de Brest (médiathèque, groupes scolaire Quizac, Dupuy, gymnases le Doare, Foch…) et la métropole (dépôt tram, hangar Maupertuis).

La Société d'Economie Mixte Locale Sotraval-SEML, au capital de 1 406 791 €, réunit les EPCI actionnaires de Sotraval-SPL pour 82,29 % du capital et des entités n'ayant pas le statut de collectivité territoriale pour 17,71 %. Brest métropole participe à hauteur de 54,5 % du capital de Sotraval-SEML.

Sotraval-SEML a pour principales vocations d'exercer l'ensemble des autres activités (déchets industriels banals, énergie…) présentant un caractère concurrentiel, et de maintenir et poursuivre les partenariats industriels innovants, notamment au travers de filiales (Eco Chaleur de Brest, Scorvalia…).

Un Groupement d'Intérêt Economique est constitué pour optimiser la gestion administrative des ressources communes à Sotraval-SPL et Sotraval -SEML.

L'assemblée délibérante de Brest métropole a approuvé la création de Sotraval-SPL et Sotraval-SEML par délibération n°C2013-02-019 et a désigné les membres la représentant aux conseils d'administrations de ces deux sociétés par délibération n°C2020-07-046 du 10 juillet 2020.

Les équipements du pôle de valorisation des déchets du Spernot, propriété de Brest métropole, sont mis à disposition de Sotraval-SPL et Sotraval-SEML. Les modalités de cette mise à disposition sont définies par un bail emphytéotique administratif en vigueur depuis le 1er juillet 2013 et dont l'échéance est fixée au 30 juin 2043.

Les faits marquants de l'année 2022 sont les suivants :

- Etude prospective dans le cadre du SYMEED29 sur les évolutions de tonnages à l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets à horizon 2031, dans un cadre de potentiels impacts liés au tri à la source des biodéchets, à un tri plus conséquent des emballages et papiers, à l'extension de la fiscalité incitative… et impactant les incinérables de déchèteries ;
- Pas d'amélioration globale sur la capacité d'incinération de l'UVED ; difficulté d'exploitation sur les impacts liés à l'augmentation du rendement vapeur et des problématiques environnementales notamment (nuisances sonores) ;
- Cherté des énergies et notamment de l'électricité qui impactent le contrat de revente d'électricité issue de la turbine ;
- Très grosse activité sur TriGlaz avec 37 000 tonnes triées dont plus de 6 300 tonnes de tiers, permettant la baisse des coûts et la mise en place de ristournes très conséquentes sur les contrats in house mais risques à venir en terme de tonnages ;
- Perte d'une partie de la couverture assurantielle sur TriGlaz (couverte à 16.5 sur 30 millions attendus)
- Année charnière sur les énergies renouvelables ;
- Complément de contrats de quasi-régie en déchets verts avec Morlaix pour 5 000 tonnes et nouveau contrat validé avec Haut-Léon Communauté, dans un contexte d'année sèche et donc peu productive ;
- Validation des travaux du Spernot (siège, bâtiment de transfert, voiries…).

Brest Métropole Aménagement (BMa) SEM

Présidente : Tifenn Quiguer
Directrice Générale : Claire Guihéneuf

Créée en 2006, la SEM Brest Métropole Aménagement (BMa) intervient essentiellement sur le territoire de Brest métropole pour la mise en œuvre d'opérations d'aménagement urbain, d'opérations de construction ou de mobilité. BMa apporte son expertise, selon les cas, en tant que :

- concessionnaire d'opérations d'aménagement, réalisées sous forme de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ;
- mandataire de maitrise d'ouvrage déléguée pour effectuer des études et travaux ;
- assistant à maîtrise d'ouvrage.

L'année 2022 a été celle de la démarche de réflexion sur l'avenir de la SEM, impulsée et portée par le Conseil d'administration, qui a abouti en septembre à la formalisation d'un projet stratégique. Côté SPL, l'année a été particulièrement marquée par les phases pré opérationnelles du projet « Mon Réseau Grandit », par le développement de nouvelles opérations liées à la mobilité (parkings, quartier gare de Brest) et par l'aboutissement de la phase travaux du premier marché de partenariat conclu avec la Ville de Brest, les cinq groupes scolaires rénovés étant livrés depuis l'été 2022.

Interventions de BMa SEM sur les secteurs à enjeux métropolitains

Les Capucins

BMa est concessionnaire de la ZAC du Plateau des Capucins. En 2022 :

- Plateau :
  - Confortement des falaises ; suite aux études de prescriptions du CEREMA, un maître d'œuvre a été retenu pour le confortement des falaises afin de lancer les études de confortement en lien avec les services de Brest métropole. Les études de projet seront finalisées au 1er trimestre 2023.
  - Travaux de finition : :
    - autour de l'îlot D avant sa livraison
    - pour la gestion des stationnements(suite à la demande des riverains) : signalisation, blocs béton, …
  - Ilot E : Les travaux de construction de la Résidence Vertigo (92 logements) conduits par le groupement Océanic/Collectif d'architectes se sont engagés au printemps 2022.
  - Ilot F : Lancement de la consultation promoteur/concepteur en deux phases (candidature et offre) sur environ 15 000 m² de SDP dont 11 000 m² en tertiaire. Le choix du lauréat a été effectué en début d'année 2023.
  - Ilot B : poursuite des échanges sur le projet d'hôtel.
- Ateliers :
  - Etudes pour l'aménagement des cellules B201-203 pour l'usage de la SPL Les Ateliers des Capucins.
  - Mise en œuvre de la signalétique directionnelle et finalisation de la démarche artistique et participative engagée en 2016.
  - Travaux d'aménagement du cinéma sous maitrise d'ouvrage de l'exploitant.

- Premiers travaux de dévoiement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Brest dans le cadre de l'opération du Fourneau.

Le Technopôle Brest Iroise

L'aménagement du Technopôle Brest Iroise fait également l'objet d'une ZAC concédée à BMa.
Au cours de l'année 2022 :
- Lancement d'une consultation pour une étude pré-opérationnelle d'accessibilité du Technopole
- Travaux d'aménagement du site du vernis, permettant la viabilisation de 4 ha lancés en 2022
- Accompagnement de projets d'extension de plusieurs entreprises

Le front de mer

Dans le cadre de la démarche Cœur de Métropole, des réflexions sont menées sur les espaces publics et sur la liaison ville-gare-port. Dans ce cadre, une étude sur les pieds de falaise présentant différents scénarios a été réalisée en 2021. L'approfondissement d'un nouveau scénario sur une emprise d'environ 25 000 mètres carrés de part et d'autre de la rue Amiral Troude est en cours d'étude avec un objectif de travaux en 2024.

Le réaménagement de l'espace public au pied de la future résidence du Surcouf (Hôtel SPA Barracuda) a été étudié pour une réalisation à suivre en 2023.

La Société Portuaire Brest Bretagne, délégataire de la Région Bretagne pour l'exploitation du port de commerce, a lancé des études pour la réalisation d'une aire de petite réparation navale (élévateur à bateaux) dans le secteur 3 de la ZAC.

En 2022, les travaux de construction sur l'ilot Bassam-Colonies se sont poursuivis à bon rythme. La SARL LE BELEM (Barraine Promotion) a achevé son bâtiment en mars 2022. Le Groupe Lamotte porteur d'un projet immobilier composé de commerces, de bureaux, d'un hôtel de 75 chambres et de 57 logements à finalisé une première tranche de travaux permettant une ouverture de l'hôtel par le groupe Kerstone (famille Gad) en juillet 2022. La livraison aux futurs occupants des bureaux et logements est effective depuis mars 2023.
BMa a réalisé une deuxième tranche de travaux autour de l'Ilot Bassam-Colonies en coordination avec les programmes de promotion.
L'hôtel IBIS a obtenu un permis de construire pour la surélévation de son bâtiment (+ 19 chambres).
La CPA du Moulin Blanc a été clôturée.

Interventions de BMa SEM dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'aménagement urbain et économique de Brest métropole

Développement et renouvellement urbain

BMa intervient, en tant que concessionnaire, sur la création et la réalisation de quartiers à vocation principalement résidentielle. Les projets sont actuellement à des stades divers de réalisation :
- ZAC de Kerarmerrien à Plouzané : phases d'acquisition et de procédures administratives ; reprise de conception
- ZAC de Kerlinou (Brest), Fontaine-Margot (Brest), Penhoat (Gouesnou) : phases de travaux et de commercialisation
- Pen ar C'Hoat (Guilers) : Fin des travaux d'aménagement paysager et rétrocession au service espaces verts ; engagement des travaux de finition de la tranche 3 ; cession du dernier terrain de la ZAC au profit d'Aiguillon construction.

Développement économique

BMa intervient, en tant que concessionnaire, sur la création et la réalisation de parcs d'activité économique.
En 2022 :
- Parcs d'activité de Lavallot nord (Guipavas) ; l'Hermitage (Brest), Mescadiou (Gouesnou), Saint-Thudon : phases de commercialisation et travaux d'accompagnement.
- Parc d'activité de Prat-Pip : clôture

BMa SEM est par ailleurs titulaire de 2 mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée sur 2 opérations :
- La ligne A de tramway : un projet de quitus a été déposé en 2020
- Le téléphérique sur lequel restent des réserves à lever et le quitus à réaliser.

Brest Métropole Aménagement (BMa) SPL

Présidente : Tifenn Quiguer
Directrice Générale : Claire Guihéneuf
Créée et capitalisée en 2017 par la Métropole et la Ville de Brest, désormais rejointes par la Communauté de communes du Pays des Abers (CCPA) et les communes de Gouesnou, Guilers, Plouzané, Plougastel-Daoulas, Le Relecq-Kerhuon et Landéda, BMa SPL a vocation à intervenir sur tous les domaines de compétences de la SEM en visant plus particulièrement un objectif d'amélioration de la performance énergétique.
La SPL vise à mutualiser à terme une ingénierie publique (technique, juridique et financière) particulièrement dans le domaine de la performance énergétique du patrimoine public, à destination de l'ensemble des collectivités, concernées par l'atteinte du décret tertiaire et leurs engagements environnementaux.

Interventions de BMa SPL sur le thème de l'amélioration énergétique des bâtiments publics

Les deux marchés de partenariat en cours se sont poursuivis à bon rythme, avec :
- Pour le marché de partenariat (signé avec la Ville de Brest en février 2019) et le marché public global de performance énergétique (MPGPE) relatifs à la rénovation de 5 groupes scolaires (Hauts de Penfeld, Aubrac Bellevue, Kerargaouyat, Langevin et Quatre Moulins), livraison du dernier groupe scolaire Hauts de Penfeld ; entrée du marché en phase exploitation à partir de septembre 2022
- Pour le marché de partenariat (conclu avec la Ville de Gouesnou en octobre 2020) et MPGPE pour la construction d'une école neuve (école Isabelle Autissier) : poursuite des travaux de construction.

Mandat de réalisation de la rénovation énergétique de la Mairie de Bellevue : réception des travaux et clôture.

Mandat Ecole Nationale de musique de Brest métropole – Établissement du Relecq-Kerhuon : un mandat de réalisation d'une extension en neuf a été confié à BMa SPL. Travaux d'extension et livraison fin 2022.

Programme ACTEE SEQUOIA : En décembre 2020, le groupement Brest métropole, BMa-SPL, Communes de Plouzané, Guilers, Gouesnou, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas, Landéda, Brest et Ener'gence était retenu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « SEQUOIA » porté par la FNCCR. BMa SPL est le coordonnateur du groupement. A ce titre, la société a en charge la gestion administrative et financière du programme ainsi que son animation. En 2022 tous les diagnostics ont été finalisés ; le programme a été prolongé de 6 mois.

Interventions de BMa SPL sur le thème de la mobilité

Le projet « Mon réseau grandit », comprenant la deuxième ligne de tram de l'agglomération brestoise, une première ligne de BHNS et une dizaine de Pôles multimodaux s'est poursuivi avec une validation de l'AVP en avril 2022, une intervention lourde sur le volet communication-concertation avec la constitution d'un panel citoyen et l'avancée des procédures administratives avec une enquête publique lancée fin 2022 et la préparation de la phase travaux.

AMO Recharge de bus électriques sur le site du Centre d'exploitation et de maintenance du Tramway : BMa SPL a lancé le marché attribué à un groupement mené par SNEF début décembre. En parallèle, des travaux pour l'approvisionnement électrique HT ont été réalisés à l'été 2022 par Dourmap.

Pôle d'Echanges Multimodal de la Gare de Brest : un mandat d'études et de coordination entre acteurs (SNCF, Région, etc…) pour le PEM Gare a été notifié le 19 mai 2022. Un accord cadre pour le prestataire d'études préliminaires et opérationnelles a dû faire l'objet de deux consultations. De premiers scénarios d'aménagement ont été expertisés.

Parkings : rénovation Parking St Louis et construction d'un nouveau parking rue Duquesne : un mandat opérationnel a été confié par Brest métropole à BMa SPL le 15 novembre 2022.

Autres interventions de BMa SPL

De nombreuses autres missions sont confiées à la SPL et notamment :
- Une concession d'aménagement de l'Ilot Mairie à Gouesnou
- Une concession d'aménagement pour un parc d'activités au Spernot
- Une concession d'aménagement « Ma maison en Ville » notifiée en 2022

- Un accord cadre de mandat pour l'aménagement autour des projets du quartier du Froutven-Keradrien (Brest ; Guipavas) avec un mandat de travaux portant sur la réalisation des aménagements routiers (VRD) sur les VC14 et VC27, autour du projet du stade et un mandat d'étude du plan guide et de coordination générale des projets
- Une étude « Gouesnou grand Angle » sur l'évolution urbaine du centre-ville de Gouesnou en collaboration avec l'ADEUPa
- Un mandat d'études et d'aménagement pour la réalisation du projet de l'AMI Démonstrateur de la Ville Durable
- Un mandat d'études pour un projet d'évolution des Caserne SDIS Foch et Kerallan
- Un mandat pour la rénovation des Halles Saint-Louis.

Brest métropole habitat (OPH - Office Public de l'Habitat)

Président : François Cuillandre
Directeur Général : Georges Bellour
Logements et équivalents : 19 529
Personnel : 329 salariés
Budget global : 234,8 M€

Faits marquants 2022

- 7 800 spectateurs sur 3 jours, 200 personnes en plateau, plus de 120 bénévoles et 90 artistes et professionnels : le spectacle *Habités !*, créé dans le cadre des célébrations du centenaire de Bmh, a ému des milliers de spectateurs. C'est notamment grâce aux collaborateurs et aux locataires de Bmh, en coulisses et sur scène, que nous avons pu produire un spectacle original, de grande qualité, fidèle à l'histoire, au territoire et à ceux qui le vivent au quotidien.
- Du 13 au 17 juin, lors de la semaine de l'innovation HLM et dans le cadre de son centenaire, Bmh a proposé une série d'événements sur le Pays de Brest. 5 sujets (Habitat & services pour les étudiants, pour les seniors et pour les saisonniers - Création de tiers-lieux - Canaux de communication) étaient au programme de ces journées placées sous le signe de l'innovation et du collaboratif à Landéda, Brest, Saint-Renan, Lesneven et Plougastel-Daoulas.
- Dans le cadre de son centenaire, Bmh était grand partenaire du Carrefour des Communes et Communautés du Finistère qui se déroulait les 6 et 7 octobre 2022 à la Brest Arena. Présentation de son activité, mise en avant de son dispositif d'innovation : Bmh a pu valoriser ses services et toucher un public d'élus très large.
- Le 17 novembre 2022, lors de la COP 29, Bmh a signé la charte Tomorrow de Brest Métropole visant à limiter le changement climatique. Bmh y détaille les 6 axes de son plan d'actions pour 2020-2025 : faire des économies d'énergie et passer aux énergies renouvelables ; se déplacer autrement ; manger durablement ; réduire et valoriser ses déchets ; agir globalement et localement ; sensibiliser et participer aux changements de comportements.
- Du 14 au 17 octobre 2022, au Parc des Expositions de Brest Penfeld, Tymmo, marque commerciale de Bmh et bientôt Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM (SCIC HLM), présentait ses nouvelles opérations en location-accession. Appartements et maisons sur l'ensemble du Pays de Brest permettant, grâce au PSLA, de devenir propriétaire en toute sécurité : Tymmo ont conquis un large public, démontrant la pertinence de son offre d'accession sociale à la propriété.
- Début décembre, Bmh a inauguré 18 appartements lumineux et modernes aux Capucins au sein d'un immeuble mixte de l'ilot D, avec un cœur arboré. Ces 18 logements locatifs vont du T2 au T4 et disposent de grandes baies vitrées et de loggias longues (3 à 6 m), de toitures végétalisées et de matériaux naturels (béton et briques). Situés aux 1er, 2e et 3e étages, les appartements sont protégés des vents pour mieux profiter des espaces extérieurs et de la vue.
- Bmh, la Ville de Gouesnou et leurs partenaires inauguraient, lundi 7 novembre, une résidence de type pavillonnaire comportant 7 appartements locatifs. Situation idéale à la fois au calme et proche du centre et de ses commodités, terrasse ou balcon pour tous les logements, consommations d'énergie maitrisées : l'ensemble de 6 T3 et 1 T4 a séduit les nombreux participants, qui ont pu constater la satisfaction des habitants de ce bel ensemble.
- Le 9 novembre, Bmh et la Ville de Plougastel-Daoulas recevaient la presse dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 79 logements du quartier de Xavier Grall à Plougastel-Daoulas. Le programme prévoit une rénovation énergétique ambitieuse des bâtiments. Les travaux, en plus d'améliorer l'image et l'aspect architectural du quartier, permettront des gains énergétiques de 56 % pour les pavillons et 66 % pour les appartements.
- Dans le cadre du projet « Repenser la relation avec les habitants », près de 30 collaborateurs Bmh sont allés à la rencontre des locataires pour mieux cerner leurs attentes en termes de communication et d'échanges. L'objectif est de leur permettre un accès plus facile à l'information dont ils ont besoin au quotidien. Plus de 80 ménages ont participé à ces échanges. Grâce à leurs propositions, nous allons encore évoluer pour toujours mieux les servir !

- Près de 2 000 locataires ont voté et exprimé leur choix lors des élections des représentants des locataires au Conseil d'administration de Bmh du 8 au 14 décembre 2022. Les nouveaux élus sont Anne De Baère et Bruno Meilleur pour la CLCV du Pays de Brest, Philippe Hervé pour l'INDECOSA CGT 29 et Michel Limodin pour l'AFOC Pen Ar Bed.
- Les habitants de La Route de Quimper se sont prononcés à 51 % pour l'accès à Internet pour Tous, leur permettant de profiter d'une connexion à Internet haut débit pour un peu plus de 1,20 € par mois. La Route de Quimper est le 14éme quartier connecté de Bmh dans le cadre de cette offre Internet en Habitat Social proposée par Bmh, SFR et Brest Métropole. 9 444 logements sont aujourd'hui connectés, soit la moitié du parc de logements de Bmh.
- Le 13 septembre, Bmh participait à la quatrième édition du salon « 24h pour l'emploi et la formation » à la Brest Arena. L'occasion de présenter les métiers de Bmh à pourvoir : gardien et ouvrier de la régie. « On a rencontré près de 80 personnes sur la journée, précise Mélanie Milès, responsable recrutement et marque employeur. Ce sont des profils variés avec des compétences intéressantes, des CV que l'on garde de côté pour les recrutements à venir. »

Personnel

329 collaborateurs au 31/12/2022 :

Administratifs et techniques : 188 - Ouvriers : 38 - Gardiennage : 103,
Siège : 38 % de l'effectif - Bmh proximité et Régie : 62 % de l'effectif.

Patrimoine au 31 décembre 2022

Le parc de logements de Brest métropole habitat est composé de **19 529** logements se répartissant de la façon suivante :

- **16 097** logements à Brest,
- **2 472** sur Brest Métropole hors Brest,
- **960** hors Brest Métropole (Pays de Brest).
- **5** % du parc classé en DPE classe E/F/G contre 12 % en zone 2 équivalente.

Promotion et services immobiliers

- 14 opérations représentant **189** logements ont été livrées en 2022.
- 39 opérations de logements, représentant **715** logements, étaient en chantier au 31 décembre 2022.
- 16 opérations pour **383** logements ont été lancées en travaux en 2022.
- 45 opérations en étude (logements et foyers) représentant **1 254** logements ou équivalents logements sont prises en charge par le service promotion immobilière.

Maintenance patrimoniale

- En 2022, concernant la réhabilitation, la résidentialisation et la restructuration du patrimoine de Bmh, nous avons lancé en opérationnel les opérations de Quéliverzan et de Kerbernier. Des ordres de service travaux ont été signés en fin d'année pour **130** logements : opérations du centre-ville Sanquer et Blériot à Brest, du 22 rue Le Monnier à Guilers et de Xavier Grall à Plougastel-Daoulas.
- **8** M€ ont été consacrés à la maintenance de nos logements.
- **7,7** € ont été consacrés à l'amélioration et à la réhabilitation du patrimoine.
- **85,3** K€ (117 K€ en 2021) ont été consacrés en 2022 par les services de la proximité, à l'adaptation de logements au handicap et au vieillissement d'une part, à l'accès aux immeubles pour les personnes à la mobilité réduite d'autre part.

  17 locataires ont bénéficié d'aménagements dans leur logement :
  14 pour un remplacement d'une baignoire par un receveur de douche,
  1 pour motorisation des volets roulants,
  1 pour modification globale de la salle de bain pour une mise aux normes PMR,
  1 pose WC réhaussé et adaptation seuil de douche de la SDB et cuisine pour une mise aux normes PMR.

Attributions de logements

- **3 962** demandes de logement ont été déposées auprès de nos services en 2022 (3 314 en 2021).
- **1 577** attributions de logements ont été réalisées en 2022 (1 736 en 2021).
- **32** % des demandes satisfaites en moins de 6 mois (35 % en 2021).
- Les attributions faites par Brest métropole habitat représentent **34** % des attributions du Finistère en 2022.

Situation Financière (A clôture des comptes 2022)

- **234,8** M€ de budget global.
- **90,8** M€ de dépenses d'investissement.
- **14,3** M€ de résultat contre 12,8 M€ en 2021.

- **10,6** M€ d'autofinancement courant HLM contre 13,8 M€ en 2021.
- L'autofinancement courant HLM représente **19,4** % des loyers.
- **29,1** M€ de potentiel financier à terminaison contre 29,8 M€ en 2021.
- **3,2** M€ de Réduction de Loyer de Solidarité après lissage soit **4,5** % des loyers prélevé par l'Etat sur les loyers et **8,5 %** de la capacité d'autofinancement.
- **327,49** € de loyer moyen.
- **55,07 %** de locataires bénéficiaires de l'APL.
- **41,2** % des loyers d'annuités d'emprunt.
- **7,43** % de taux de vacance au 31/12/2022 (1,89 % de vacance commerciale et 5,54 % de vacance technique).
- **29,4** % des loyers de coûts de fonctionnement.

Société d'Economie Mixte de Portage Immobilier de l'Agglomération Brestoise - SEMPI

Président Directeur Général : Michel Gourtay
Directeur : Christian Clément
La Sempi a deux types d'interventions, dans un cadre général, les métiers de l'immobilier au sens large :

1- La réalisation, le portage et la gestion, en opération propre, d'immobilier dans 2 domaines :
- Immobilier d'entreprise avec un patrimoine de 22 592 m² répartie sur 22 bâtiments.
- Résidences et foyers relevant du secteur conventionné, 41 854 m2 répartis sur 15 bâtiments – 1.163 places.

2- Des missions ciblées pour le compte de Brest métropole :
- Concessions d'aménagement d'OPAH, opérations de renouvellement urbain mettant en œuvre un ensemble d'actions visant à la revitalisation de ces quartiers.
- Mission de prestation de service pour le pilotage du dispositif d'accompagnement de la rénovation énergétique des copropriétés sur la métropole (Tinergie copro)

Les actions majeures en terme opérationnel

Ocean Tech Center
L'hôtel d'entreprises du Vernis acheté en décembre 2019 à la métropole a fait l'objet d'important travaux de restructuration en 2022. Les travaux ont commencé en septembre 2021 pour une livraison fin 2022 hors aménagements intérieurs.

Résidence étudiante Liberté
Restructuration de l'établissement dans le cadre du plan de relance. Travaux lancés en décembre 2021 dans le cadre du plan de relance. Fin des travaux prévue en mai 2023.

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
La Sempi a participé à la mise en place de la convention d'opération de revitalisation du territoire, notamment sur le dispositif de revitalisation du commerce. La Sempi a poursuivi ses travaux d'étude en vue de la création d'une foncière commerciale (la société a été créée le 23 janvier 2023).

La Concession d'aménagement d'OPAH-RU multisites métropolitaine, permet de poursuivre les actions menées sur le quartier de Recouvrance depuis 2010, et l'étendre aux secteurs du Haut de Jaurès et de Kérinou. Elle a fait l'objet d'un avenant en 2021 la prolongeant de 2 ans jusqu'en 2023.

Animation et suivi de l'OPAH-RU :
La dynamique engagée lors de la précédente OPAH-RU sur Recouvrance s'étend sur les secteurs du Haut de Jaurès et de Kérinou en matière d'amélioration de l'habitat privé. Par conséquent, les actions de mobilisation des propriétaires initiées depuis 2016 notamment au travers des visites techniques et des participations aux assemblées générales, portent leurs fruits. Depuis le début d'opération, 17 immeubles ont été réhabilités représentant 102 logements pour un investissement d'environ 7,2 millions d'euros.

Restructurations des îlots prioritaires :
Les études de faisabilité et de calibrage sur les îlots prioritaires (Maria Chapdelaine et Commandant Drogou) ont permis de valider des scénarios de restructuration ambitieux visant à valoriser le patrimoine architectural, à reconfigurer une nouvelle offre mixte de logements, en luttant contre l'habitat indigne et indécent et en recréant de l'espace public de qualité.

Portage immobilier :
La SEMPI mène également des actions foncières pour faciliter la réhabilitation d'immeubles dégradés, qui se trouvent en situation de blocage, risquent d'être mal réhabilités ou nécessitent une intervention plus lourde, notamment dans le cadre de la restructuration d'îlots

Animation et suivi de l'Opération de Réhabilitation des Façades (ORF) :
En complément des interventions visant à requalifier l'habitat vétuste et dégradé, l'amélioration du cadre urbain et de la qualité résidentielle des quartiers est mise en œuvre par l'engagement d'une Opération de Requalification de Façades, rendant obligatoire les travaux, tant de ravalement que de restauration des volets bois, des ferronneries ou des autres éléments de modénature qui font la qualité architecturale de ces immeubles.

Par ailleurs, la SEMPI a répondu en décembre 2022 à la consultation pour une nouvelle concession d'aménagement pour la période 2023-2029

Pilotage de Tinergie copro, dispositif d'accompagnement de la rénovation énergétique des copropriétés sur la métropole (Mission de prestation de services)
Action incontournable du PCAET et engagé à la faveur de l'appel à projet Ville de Demain, le dispositif Tinergie Copro est mis en œuvre depuis 2016 pour inciter et accompagner le parc brestois de logements collectifs privés à engager une rénovation énergétique ambitieuse.
Objectif du dispositif :
- Sensibiliser à la rénovation énergétique et aux économies d'énergie
- Inciter au programme de travaux global et cohérent
- Permettre une valorisation du patrimoine immobilier brestois existant
- Développer la montée en compétence des professionnels sur cette thématique d'actualité

Mission de la SEMPI :
- Pilotage du dispositif et lien avec les partenaires publics
- Mobilisation et sensibilisation des acteurs de la copropriété (conseillers syndicaux, syndics, copropriétaires)
- Mobilisation des professionnels du bâtiment (bureaux d'études, maitres d'œuvre, entreprises)
- Encadrement de la réalisation des diagnostics techniques sur chaque copropriété
- Aide à la mise en place de plans de financement adaptés
- Assistance à maitrise d'ouvrage des copropriétés pilotes appliquant un programme de rénovation à haute performance (BBC rénovation)
- Suivi et évaluation des actions menées

Acquisitions / Cessions immobilières
Dans le cadre de la rotation de ses actifs, la SEMPI a réalisé deux cessions immobilières en 2022 : un lot dans l'immeuble « Aéropole » de la zone de Prat Pip et les derniers lots qu'elle possédait dans l'ensemble « Les Mouettes » au Port du Moulin Blanc

La valorisation du patrimoine immobilier

La SEMPI s'attache en permanence à maintenir la valeur et la rentabilité de son patrimoine. Ces objectifs sont mesurés à travers deux types d'indicateurs :

- Le niveau des investissements travaux, sur le secteur agréé foyers et résidences d'une part et sur le secteur économique d'autre part.
- Le quittancement des loyers sur le secteur économique spécifiquement à travers le montant des impayés et le taux de vacance.

Investissements travaux
Sur le secteur agréé, le montant des travaux réalisés en 2022 est stable à 152 255 € HT pour un réalisé en 2021 de 167 761 € HT. Pour le patrimoine économique, le montant des travaux réalisés en 2022 est en forte hausse par rapport à l'exercice précédent à 154 882 € HT pour 77 707 € HT en 2021.

Quittancement du secteur économique.
Sur cet exercice, la SEMPI a maintenu un taux d'occupation élevé de son patrimoine économique de plus de 98%.
Le chiffre d'affaires locatif du secteur économique est passé de 1,9 M€ à 2,0 M€

Brest'aim SEM

Président : Stéphane Roudaut
Directeur Général : Stéphane Maby
Créée en 1974, Brest'aim (anciennement la SOPAB) est une Société d'Economie Mixte (SEM) qui assure la gestion d'équipements publics à vocation économique, culturelle, de loisirs touristiques et sportifs. La société a connu une évolution organisationnelle en 2022, avec la constitution d'un groupement d'intérêt économique (GIE) permettant la mutualisation des fonctions supports avec Brest'aim SPL, société publique locale nouvellement créée pour la reprise en quasi-régie de la gestion du stationnement payant.

Brest'aim SEM est dotée d'un capital social de 6 240 000€ dont :
- 65,5% sont détenus par Brest métropole,
- 5,7% sont détenus par la ville de Brest.

Les 28,8% du capital restant sont détenus par des actionnaires privés.

Les équipements gérés par Brest'aim SEM sur le fondement de conventions de délégation de services publics sont regroupés au sein de trois entités dénommées "Direction déléguée" :
- La Direction déléguée Culture-Congrès qui assure la gestion du Quartz pour son activité de scène nationale et de congrès ;
- La Direction déléguée Sports-Evénements pour la salle d'événements sportifs et culturels Brest Arena, le Parc des expositions Brest Expo et la patinoire Rïnkla Stadium ;
- La Direction déléguée Mer pour Océanopolis, les ports de plaisance du Moulin Blanc et du Château et la goélette La Recouvrance.

Brest'aim SPL

Président : François Cuillandre
Directeur Général : Stéphane Maby
Brest'aim SPL est une nouvelle société publique locale (SPL), créée en octobre 2022 dans la perspective de la fin des contrats de délégation de service public confiés à Q Park pour l'exploitation et la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage. La collectivité a souhaité faire évoluer ce mode de gestion vers une exploitation confiée en quasi-régie à Brest'aim SPL, à compter d'avril 2023. La société nouvellement créée s'appuira sur le savoir-faire des équipes de Brest'aim, qui assuraient le fonctionnement quotidien du service dans le cadre d'un contrat de sous-traitance conclu avec Q Park.

Brest'aim SPL est constituée avec un capital social de 2 720 000 euros, détenu à 95% par Brest métropole et à 5% par la ville de Brest.

Société Publique Locale Les Ateliers des Capucins

Président : Yann Guevel
Directeur Général : Alain Lelièvre
La Société Publique Locale Les Ateliers des Capucins, dont l'actionnariat est composé de la ville de Brest et de Brest métropole, a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires, la direction, la gestion technique et patrimoniale, la promotion et l'animation des Ateliers des Capucins à Brest.
La SPL les Ateliers des Capucins est chargée de :
- L'élaboration de la stratégie et de la promotion générale du site et des activités qui y prennent place ;

- La programmation, l'accueil et l'organisation de spectacles, congrès, séminaires, salons, expositions, manifestations touristiques et de loisirs, et éventuellement d'évènements sportifs, ou de toute manifestation de même nature ;
- L'accueil et l'organisation de manifestations de quartier, à caractère associatif, municipal ou d'initiative citoyenne ;
- La cohérence des animations et activités au sein des Ateliers, dans les espaces publics avoisinants, ainsi qu'avec les autres grands équipements du territoire ;
- La réalisation de toutes opérations annexes ou connexes, telles que la fourniture de services divers aux spectateurs, participants, congressistes, exposants, organisateurs, etc…;
- À titre accessoire, la réalisation de ces missions sur les espaces publics avoisinants ;
- L'entretien, le maintien en l'état de l'équipement et la gestion de la sécurité, la mise aux normes et les travaux de réparation et de renouvellement des immeubles et équipements composant les Ateliers ;
- Missions de portage immobilier au sein du site et pourra, à ce titre, procéder à :
  - L'acquisition, la prise à bail à construction ou à bail emphytéotique ou la location simple ou au moyen d'un bail commercial d'immeubles bâtis ou locaux;
  - La gestion, l'exploitation et l'entretien de ces immeubles bâtis ou locaux, en tant que propriétaire ou preneur à bail; et plus généralement, la société pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, présentant un intérêt général pour les actionnaires, qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Le capital de la société
La SPL Les Ateliers des Capucins est dotée d'un capital de 1 742 030 €, 70% est détenus par Brest métropole et 30% détenu par la ville de Brest.

Les ressources humaines
La SPL emploie une équipe de 8 salariés permanents à temps plein dont un salarié à temps partiel (1 gestionnaire administrative et financière) ; ainsi que du personnel travaillant dans les sociétés prestataires de service en contrat avec la SPL les Ateliers des Capucins

- Sécurité incendie, la société SERIS emploie 13 agents à temps complet dont 3 personnes présentes pendant les heures d'ouverture du site et le cas échéant du personnel en renfort pour la surveillance des expositions ;
- Entretien des locaux, la société SAMSIC emploie 4 agents à temps complet et 1 agent à temps partiel ;

Enfin, la SPL a recours à des salariés intermittents du spectacle en contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) à l'occasion des évènements, notamment pour les postes de techniciens pour le montage et démontage des évènements. 11 intermittents du spectacle ont travaillé entre janvier et décembre 2022 ; soit l'équivalent de 788 heures de travail ce qui représente 62 bulletins de salaires édités.

Animations et projet culturel
La SPL les Ateliers des Capucins a accueilli deux sommets européens dans le cadre de la Présidence Française du conseil de l'Union Européenne :

- **la Présidence Française de l'Union Européenne** s'est déroulée du 12 au 14 janvier, pendant 3 jours. Le site était fermé au public par mesure de sécurité en raison de la présence dans les Ateliers de nombreux ministres européens, des ministres des armées et des ministres des affaires étrangères et de personnalités de haut rang. Les ateliers pour cet évènement ont été mobilisé pendant 13 jours entre le sommet et les périodes de montage et démontage soit une occupation des espaces du 4 au 16 janvier 2022 ; le chiffre d'affaires pour ce sommet est de 115 K€ HT.
- **le Sommet Mondial l'Océan.** Le sommet s'est déroulé du 7 au 11 février pendant 5 jours. Le site était également fermé au public par mesure de sécurité en raison de la présence de chefs d'état, de ministres et de plusieurs personnalités de haut rang. Le site a été occupé pendant 12 jours entre le sommet et les périodes de montage et démontage soit une occupation des espaces du 3 au 14 février 2022 ; le chiffre d'affaires pour ce sommet est de 182 K€ HT.

On enregistre en 2022, 57 évènements annulés ou reportés par les clients.

Au total 132 évènements se sont tenus en 2022, soit une augmentation de 50% par rapport à l'exercice précédent.

Comparatif avec les années précédentes :

	Animations publiques	Animations privées	TOTAL	Taux de variation annuelle
2016	4	2	6	
2017	63	45	108	NS
2018	75	41	116	+ 7%
2019	112	48	160	+ 37%
2020	27	12	39	- 76%
2021	46	42	88	+ 126%
2022	58	74	132	+50%
TOTAL	**370**	**217**	**587**	

Faits marquants en 2022 :

Deux nouvelles missions confiées par la métropole et la ville :

- Les dépenses de Gros Entretien et de Renouvellement du bâti et des équipements portant sur des travaux lourds à la charge du propriétaire Brest métropole, sont suivis par la SPL depuis le 01er janvier 2022 ;
- Le second semestre est marqué par le démarrage de la mission de préfiguration des halles Saint louis confiée par la Ville de Brest.

Deux sommets d'envergure dans le cadre de la Présidence Française du conseil de l'Union Européenne :

- la Présidence Française de l'Union Européenne : 3 jours de sommet du 12 au 14 janvier (10 jours de montage, démontage soit une occupation des espaces du 4 au 16 janvier 2022) ; 115 K€ HT facturé par la SPL dont les espaces privatifs des commerces loués pour 47k€ HT.
- le Sommet international sur l'Océan, 5 jours de sommet du 7 au 11 février (7 jours de montage, démontage soit une occupation des espaces du 3 au 14 février 2022) ; 182 K€ HT facturé par la SPL.

Trois nouvelles activités dans les cellules commercialisées par la SPL les Ateliers des Capucins :

- en juillet 2022 l'ouverture du Quai des maroquiniers, activité de conception et vente d'objets de maroquinerie ;
- en septembre 2022 l'ouverture de la Bulle, activité de bien être à destination du grand public (yoga, Qi-Gong, Shiatsu…) ;
- en novembre 2022 l'ouverture des bureaux de la société RATP Dev, Bibus.

Fréquentation des Ateliers des Capucins

En 2022, les Ateliers des Capucins ont compté plus de 1,5 million de visiteurs, soit une augmentation de 19% par rapport à 2021.
Le dispositif de comptage a été mis en place en décembre 2020 et le premier semestre 2021 ayant été marqué par des restrictions sanitaires, l'année 2022 peut être considérée comme la première année de référence.
La fréquentation homogène sur l'ensemble de l'année, avec toutefois une fréquentation plus faible au printemps (-16% par rapport à la moyenne en juin) et une fréquentation plus forte en automne/hiver (+25% en décembre par rapport à la moyenne).

La fréquentation estivale est en baisse de 13% par rapport à 2021. Deux facteurs expliquent ces chiffres :

- 2021 avait bénéficié d'un effet de rattrapage après les restrictions sanitaires de l'automne,
- La météo, chaude et ensoleillée en 2022, n'a pas été favorable.

La fréquentation reste toutefois élevée sur cette période, notamment en août. Cela confirme le potentiel touristique des Ateliers.
La tendance observée en 2021 est confirmée, à savoir une plus forte fréquentation le week-end (+26% par rapport à la moyenne). Le samedi reste le jour plus fréquenté (+36%) et le lundi le jour le plus calme (-50%)

Investissements réalisés en 2022

Descriptif	Fournisseur	Valeur brute (euros HT)
Poubelles murales	CONCEPT URBAIN	2 130
Installation d'un rucher	ABEILLES FINISTERIENNES	1 500
Deux ordinateurs portables	ILIANE	1 932
Ecran 100 Sony	AUDIOLITE	11 180
	TOTAL	**16 742**

Les dépenses de GER sont inscrites en charges et non en investissement car elles sont réalisées sur des biens qui ne sont pas de la propriété de la SPL.

Commerces et activités de loisirs : contrat de portage immobilier 2018 - 2035

Acquisition immobilière

La SPL les Ateliers des Capucins n'a pas réalisé d'acquisition en 2022.

Les nouvelles activités venues compléter l'offre des Ateliers des Capucins :

- Quai des maroquiniers a ouvert ses portes le 05 juillet 2022 dans la cellule B105 ;
- La salle de yoga, La Bulle (Climb up) a ouvert ses portes le 16 septembre 2022 dans la cellule B205a ;
- RATP dev (Bibus) a ouvert des bureaux dans la cellule B 207b en septembre 2022.

Ainsi le taux de remplissage est le suivant :

- 76% de la surface commerciale est occupée soit 70 % des cellules,
- 12 baux commerciaux sont signés (sont exclus le Village By CA, La French Tech et le 70.8 qui ne sont pas liés à la SPL par un bail commercial). Le Bail de la Bulle est à la signature.

Les recettes locatives, loyers et charges, représentent 488 k€ en 2022 vs 470 k€ en 2021 (en excluant exonérations covid et téléphérique). Les nouvelles recettes générées par les loyers et charges des 3 nouvelles activités installées sur une partie de l'année 2022 (La Bulle, RD Brest et le Quai des maroquiniers +9.974k€) ne couvrent pas la totalité des recettes locatives perdues en raison de la diminution du nombre de cellules occupées par Brest Virtual (-16k€) ;

Etude stratégique et de communication

Cinq ans après l'ouverture des Ateliers des Capucins, trois ans après la mission du cabinet Horwarth/Agence Rose/LMWR pour positionner la marque et son identité visuelle, les Ateliers ont missionné en 2021 l'Agence Rose pour tirer les enseignements de ces dernières années. L'objectif est de franchir une nouvelle étape et de répondre à deux objectifs fondamentaux : contribuer à la pérennité économique de la SPL et faire rayonner les Ateliers au-delà des frontières du Finistère.

Engagée en novembre 2021 en étroite collaboration avec le responsable communication, la mission a donné lieu à une série de recommandations présentées et validées lors du Conseil d'administration du 8 juin 2022.

Ces recommandations ont été traduites en feuille de route opérationnelle sur 3 ans. Les trois objectifs opérationnels majeurs de 2022. Il s'agissait de :

- La refonte partielle du site internet www.ateliersdescapucins.fr, effective dès juillet 2022 ;
- La création d'un nouveau support imprimé semestriel à destination du grand public, Le Guide curiosités, dont le premier numéro est paru en juin 2022, et le second en décembre 2022 ;
- L'internalisation du community management (sans impact sur les ressources humaines), effective dès juillet 2022.

Contrats de quasi-régie de direction, de promotion, d'animation et de gestion 2020 - 2022

Les contrats de direction, de promotion, d'animation et de gestion confiée par Brest métropole et la ville de Brest se sont achevés le 31 décembre 2022.

L'avenant n°1 signé avec la métropole en date du 3 octobre 2022 fixe les obligations des parties en matière de régime financier en période de pandémie et de gros entretien et renouvellement de l'équipement.

Les avenants signés avec la ville et la métropole en date du 16 décembre 2022 prorogent les contrats jusqu'au 31 décembre 2023, aux mêmes conditions financières et les missions confiées à la SPL restent identiques.

COOPERATIONS

Pôle métropolitain Loire-Bretagne (P.M.L.B)

Présidente : Nathalie Appéré
Déléguée Générale : Stéphanie Warin (recrutée en octobre) suite au départ de Jennifer Cheruel
Le Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB) a été créé par arrêté préfectoral du 27 juillet 2012. Son siège est installé à Rennes. Le PMLB s'est construit autour du réseau des métropoles du Grand Ouest. Il réunit les agglomérations de Brest, Nantes, Rennes et Angers.
L'ambition du Pôle métropolitain Loire-Bretagne consiste à promouvoir le dialogue territorial, le travail en réseau et les coopérations à géométrie variable (en matière de promotion économique, d'accessibilité, d'enseignement supérieur et de recherche, de visibilité internationale). Il s'inscrit dans un partenariat ouvert avec les collectivités des régions bretonne et ligérienne. Il est actuellement présidé, dans le cadre d'un mandat de 2 ans, par Rennes métropole.

Faits marquants 2022 :
C'est la participation et la contribution du PMLB dans le cadre de la phase de dialogue territorial du grand projet LNOBPL.
C'est l'arrivée d'une nouvelle déléguée générale du Pôle Métropolitain Loire Bretagne, le 3 octobre 2022.

Pôle métropolitain du Pays de Brest

Président : François Cuillandre
Directeur : Thierry Cann
Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a été créé par arrêté du Préfet du Finistère le 16 mars 2012.
Il a modifié en 2017 ses statuts officialisés par un nouvel arrêté préfectoral du 2 novembre 2017, suite notamment à l'adhésion de la Communauté de Communes de Châteaulin-Pleyben-Porzay, de la fusion des Communautés de communes de la presqu'île de Crozon et de l'Aulne maritime, puis d'une mise à jour globale des dits statuts.
Le Comité syndical comprend 45 membres dont 18 représentants de Brest métropole, le Bureau est constitué de 8 membres dont les 7 Présidents des Communautés et d'un Vice-Président de Brest métropole.

Compétences et actions d'intérêt métropolitain :

- **Compétence Schéma de cohérence territoriale SCoT** :
  - ✓ L'élaboration, l'approbation, le suivi et la gestion, la révision et la modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Brest,
  - ✓ La réalisation de toute étude ou action collective ayant pour objectif de faciliter son application sur le territoire.

- **Les actions d'intérêt métropolitain** :

1 - Économie et emploi, coordination et promotion d'actions économiques pour :
- ✓ L'accueil des entreprises et des actifs,
- ✓ Le soutien à la création et au développement des entreprises,
- ✓ Le soutien au développement des filières d'avenir,
- ✓ Les politiques foncières.

2 - Transition écologique et énergétique
- ✓ Coordination et accompagnement des politiques des membres visant à la maîtrise de la demande en énergie, à la production d'énergies renouvelables et à l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux
- ✓ Portage et animation de la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières.

3 - Accessibilité et mobilité
- ✓ Coordination et accompagnement des membres pour le déploiement du très haut débit pour tous,
- ✓ Contribution aux politiques de mobilité des membres y compris au projet de transport de voyageurs par voie maritime entre Brest et Crozon.

4 - Services au public
- ✓ Promotion de la richesse et de la diversité des événements culturels du Pays de Brest,
- ✓ Coordination des réflexions en matière de santé.

Faits marquants 2022

- Le SCoT :
  - Révision en cours (AMO et maîtrise d'œuvre de l'ADEUPa) : objectif d'approbation en fin de mandat. Participation à la Conférence régionale des SCoT bretons. Le SCoT sur le terrain! (deux rencontres à Plouarzel et Le Juch); rendez-vous du SCoT sur la sobriété foncière à Crozon.

- La mobilité :
  - Mise en œuvre du plan d'action Mobilité durable. Poursuite du travail de diagnostic de la ligne de train Brest – Landerneau – Quimper.

- La santé :
  - Mise en œuvre du Contrat local de santé : poursuite des actions de prévention, rencontres entre élus et professionnels, action " Mois sans tabac ", formation en santé mentale des jeunes...
- L'économie :
  - Cluster algues : poursuite des travaux pour la création de l'association régionale.
  - Développement de la filière forêt/bois : en partenariat avec FIBOIS, le CRPF, l'ONF et différents partenaires. Mise en œuvre du plan d'actions depuis septembre 2022.
- La transition écologique :
  - Étude pour la création d'un Fonds carbone local.
  - Fin de l'étude de planification énergétique
  - Animation territoriale du fonds chaleur : non renouvellement de la convention avec l'ADEME
- Contractualisation :
  - Echanges et travaux internes pour la rédaction d'un Pacte de Cohérence entre les EPCI du Pays et la Région Bretagne.
- Programmes européens :
  - AAP LEADER 2021-27 : dépôt de la candidature en novembre 2022
  - DLAL FEAMPA : candidature retenue en juillet 2022

Contrat de réciprocité ville campagne entre Brest métropole et le Pays du Centre ouest Bretagne, valant contrat de coopération territoriale

Présidents : François Cuillandre Président de Brest métropole, Jean-Charles Lohé Président du PETR Pays Centre ouest Bretagne
Directeurs : Bertrand Uguen, Geneviève Le Meur
Suite au Comité Interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, les territoires de Brest métropole et du Pays Centre-ouest Bretagne ont été retenus pour « expérimenter les premiers contrats de réciprocité ville-campagne entre des communes et des intercommunalités volontaires », dans une logique gagnant-gagnant, en regroupant au-delà de l'engagement politique des deux territoires, l'ensemble des partenariats urbain-rural mis en place par les acteurs publics et privés.

Le travail d'élaboration, effectué sur la base des études de l'ADEUPa Brest Bretagne et des services de la métropole et du pays du centre ouest Bretagne, a conduit à des propositions de pistes de coopération pour l'établissement d'un protocole de coopération territoriale dans la perspective d'un contrat de réciprocité approuvé par les instances délibérantes et signé par les Présidents le 14 décembre 2015.
Ce protocole a organisé la gouvernance de la coopération territoriale avec - 6 élus de chaque territoire (3 titulaires et 3 suppléants), les Conseils de développement formant le Comité de pilotage, un comité de suivi avec les acteurs précités et les services de l'État, de la Région, des Départements, puis des groupes de travail thématiques pour la définition des priorités et de projets relevant :
- Du développement économique et de l'insertion,
- De la santé, la culture et les services,
- L'énergie et l'environnement.

Le contrat de réciprocité ville campagne (CRCV) a été signé le 4 novembre 2016 à Plonévez du Faou par Jean Michel BAYLET, ministre de l'aménagement du Territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, la Région Bretagne, le Conseil départemental du Finistère, la Caisse des dépôts et consignations, Direction Régionale de Bretagne, Brest métropole et le Pays du Centre ouest Bretagne,

Ce contrat formalise deux grands engagements :
- Pérenniser le cadre d'échange entre les deux territoires
- Accompagner les premiers projets opérationnels et ceux en devenir

AUTRES PARTENAIRES

ADEUPa
Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne

Président : François Cuillandre
Directeur : Yves Cléach
L'Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne, agréée par l'État, a été créée sous forme associative en 1974. Elle inscrit son action dans le cadre défini par l'article L132-6 du code de l'urbanisme et compte aujourd'hui 29 membres, collectivités ou acteurs publics de l'Ouest breton.

Elle se positionne comme plateforme de coopération au service des acteurs publics de l'Ouest breton pour :
- Préparer l'avenir, par ses études et les démarches de planification,
- Partager la connaissance des territoires, par la diffusion de ses travaux, de ses données, et l'animation d'échanges.
- Se situer dans un monde qui change, par ses observatoires,

Chaque année, l'ADEUPa met en œuvre un programme de travail partenarial pour lequel elle perçoit des subventions de ses membres. En retour, ils ont accès à l'ensemble de ses travaux. L'ADEUPa intervient de l'échelle locale aux échelles régionale et nationale, au sein de la Fédération des agences d'urbanisme et de développement de Bretagne et de la

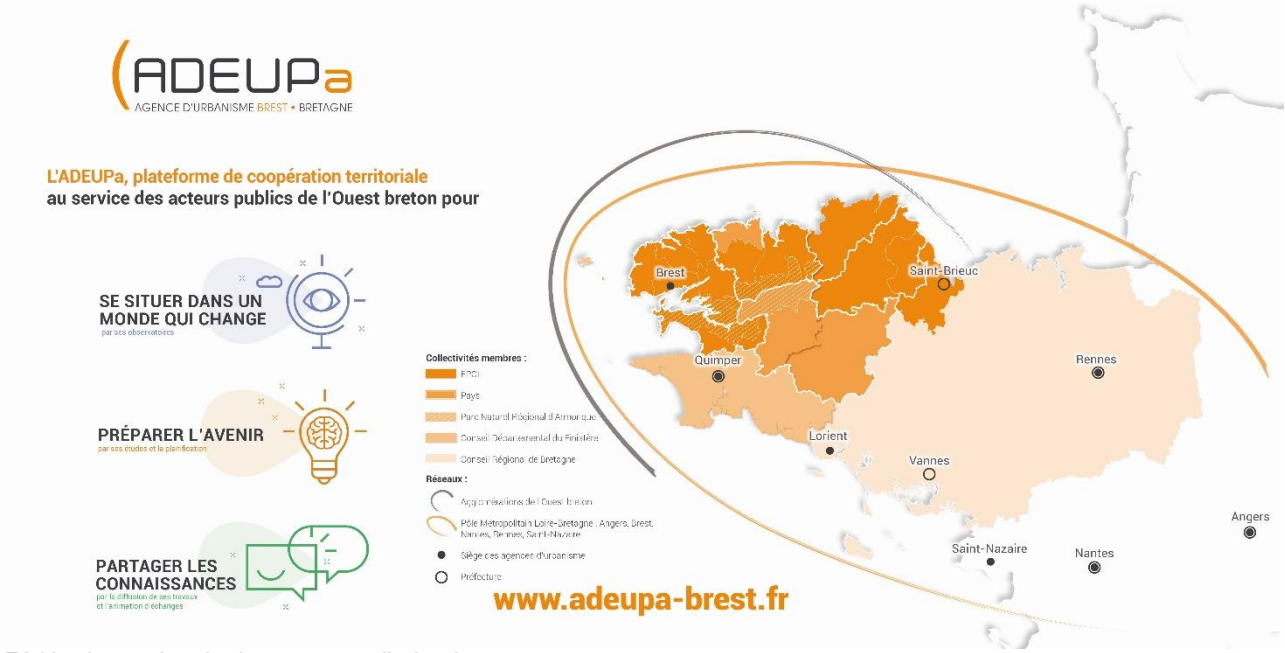

Fédération nationale des agences d'urbanisme.

Le rapport d'activité de l'ADEUPa pour l'année 2022, le programme partenarial cadre 2021-23 et le programme annuel 2023 peuvent être consultés sur son site Internet http://adeupa-brest.fr

Le présent rapport synthétique met en lumière quelques réalisations emblématiques de l'agence au cours de l'année 2022 au regard des axes qui structurent son programme de travail.

Comprendre et anticiper l'évolution des modes de vie
En 2022, l'ADEUPa a souhaité analyser les conséquences de la crise covid sur les dynamiques territoriales, en matière de modes de vie, d'économie, d'occupation des espaces et de fonctionnement institutionnel. En écho à l'étude de 2020 « L'ouest breton en transitions », il s'agit d'illustrer l'évolution des tendances lourdes et la capacité de résilience des acteurs des territoires face aux chocs. Cette étude sera publiée au premier semestre 2023.

Le document final de l'Analyse des besoins sociaux (ABS) du CCAS de la ville de Brest a été livré au premier semestre 2022. Il permet d'avoir une analyse globale des phénomènes de vulnérabilité sur plusieurs aspects : logement, santé, alimentation, accès au sport et à la culture, accès à la formation, lien social…L'ABS traduit bien l'intérêt de combiner analyses statistiques et enquêtes plus qualitatives pour une meilleure approche des sujets. Le CCAS a également bénéficié du concours de l'Adeupa dans le cadre du recensement de la population des sans-abris, au moment de la première nuit de la solidarité.
Dans le cadre de l'observatoire social de Brest métropole, des portraits sociaux des quartiers de la politique de la ville ont été actualisés au service de l'évaluation du contrat de ville de Brest métropole, avec un focus sur le quartier de Pontanézen, dix ans après la fin de son opération de renouvellement urbain. Ces fiches-portraits ont été enrichies à l'occasion de diverses présentations aux acteurs locaux.
Pour poursuivre l'étude de l'évolution des modes de déplacements, l'observatoire des mobilités de l'ouest breton a publié une étude pour illustrer la place de la marche comme véritable mode de déplacement, en illustrant le propos avec des expériences réussies en la matière.
L'Adeupa actualise en continu ses analyses sur les transitions démographiques à l'œuvre, qui permettent d'étayer l'ensemble des travaux.
A ce titre, et compte tenu de l'ampleur du phénomène dans les territoires sur lesquels elle intervient, l'observatoire du vieillissement conserve une acuité particulière. Il a contribué en 2022 au diagnostic préalable à l'élaboration du plan « bien vieillir » du Conseil départemental du Finistère.
L'année a également été mise à profit pour éclairer les spécificités démographiques du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou pour alimenter la démarche de prospective sur l'accès à la ressource en eau Finistère eau potable 2050 engagée par le Conseil départemental.
S'agissant spécifiquement de la population étudiante, des études plus fines sont menées dans le cadre des observatoires du logement étudiant de Brest et Saint-Brieuc, ce sujet étant de plus en plus prégnant dans l'ouest breton sur l'adéquation offre/demande.
Enfin, l'observatoire de la vie collégienne en Finistère continue à fournir au Conseil départemental des clefs dans la gestion prévisionnelle des effectifs de tous les collèges du département.
Le logement est un sujet de préoccupation majeur en ce moment, pour objectiver les tensions sur le marché, les effets d'éviction, mesurer l'évolution des prix, évaluer l'adéquation du parc aux nouveaux besoins… Forte de son expertise en la matière, l'Adeupa met à disposition ses connaissances à travers les observatoires de l'habitat, tant à l'échelle finistérienne qu'à celle des EPCI adhérents. Dans ce cadre, l'étude thématique sur la vacance de logements et ses déclinaisons locales ont été publiées au premier semestre 2022.
L'observatoire des loyers de la métropole, mis en œuvre dans le cadre du dispositif national d'observation, permet d'illustrer dans la durée les tensions qui existent aujourd'hui sur le marché brestois.
Les observatoires des co-propriétés de Brest Métropole et SBAA offrent de leur côté désormais des mises à jour plus fréquentes.
L'agence accompagne également méthodologiquement les collectivités à travers un tableau de bord de suivi de la politique de l'habitat, qui permet aux EPCI qui le souhaitent de consolider leurs données et propose une lecture territorialisée de leur marché du logement.
Les interventions sur les politiques d'attributions en matière de logements sociaux ont quant à elles concerné les territoires de Brest, Morlaix, Lannion et Saint-Brieuc.

Explorer de nouveaux modèles économiques dans le contexte de transition écologique

Dans l'évaluation des politiques publiques, l'analyse des impacts des actions, au sens le plus large possible, revêt une importance majeure. A ce titre, un observatoire des impacts socio-économiques de « mon réseau grandit » a été engagé en 2022 pour mesurer différents effets des projets de transport en site propre de Brest Métropole (d'un point de vue économique, social…). Dans la continuité de l'observatoire déployé pour la première ligne de tramway, il intégrera des éléments d'analyse avant, pendant et après le chantier.
En matière de logistique urbaine, l'Adeupa a produit des éléments de diagnostic dans le cadre du programme national Interlud dans lequel est engagée Brest Métropole. En lien notamment avec la mise en place des zones à faible émission, il s'agit d'étudier les conditions de la mise en place d'un transport de marchandises plus décarboné dans un espace urbain fortement contraint.
Par ailleurs, un travail sur la fiscalité économique a été engagé sur Brest Métropole. Il vise à fournir des éléments objectifs sur les recettes et les coûts liés à l'accueil d'activités économiques. Les enseignements qui en seront tirés pourront s'avérer utiles pour d'autres territoires d'un point de vue méthodologique.
L'Adeupa accompagne les EPCI adhérents dans la structuration d'observatoires économiques, en calibrant la réponse en fonction des besoins spécifiquement identifiés.

L'agence a par ailleurs produits en 2022 deux portraits économiques de territoires, pour les Communautés de communes Lesneven Côte des légendes et Pleyben-Châteaulin-Porzay. Ces documents offrent une vision transversale de la réalité économique de ces territoires. En outre, le travail sur le portrait économique de Saint-Brieuc Armor Agglomération se poursuit et fera l'objet d'une publication en 2023.
L'Adeupa a également poursuivi sa contribution à la stratégie métropolitaine de développement économique finalisée à l'automne, en apportant de nombreux éléments de diagnostic.
De manière plus ciblée, elle a fourni à Saint-Brieuc Armor Agglomération des éléments de connaissances sur la filière énergétique, secteur potentiellement porteur sur ce territoire.
Enfin, le travail d'envergure sur la filière culturelle dans l'ouest breton s'est poursuivi tout au long de l'année, et donnera lieu à une publication au premier semestre 2023.
Au niveau national, l'agence a contribué au dossier de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme sur l'évolution des emplois dans le commerce.
L'observatoire du tourisme du Pays de Brest continue son développement, et s'efforce de cerner de plus en plus finement la réalité et le poids de la filière sur le territoire.
De manière plus ciblée, un travail a été mené sur l'impact économique des Capucins, opération emblématique du projet urbain brestois. Ce travail s'inscrit dans la même logique que les travaux qui ont pu être faits ces dernières années sur l'impact du départ dans le département du Tour de France 2021 ou des fêtes maritimes de Brest.

Penser l'évolution des espaces urbains, péri-urbains, ruraux, littoraux et maritimes

L'Adeupa déploie depuis maintenant plusieurs années le MOS foncier (modèle d'occupation des sols). Dans le cadre de la révision de son SRADDET nécessité par la loi climat et résilience, la Région a missionné les agences d'urbanisme bretonnes pour couvrir l'ensemble du territoire régional, avec un rôle prépondérant de l'agence dans cette démarche.
La loi climat et résilience va fortement orienter les politiques d'aménagement des prochaines décennies. L'année 2022 a dès lors été mise à profit pour sensibiliser les élus aux enjeux du zéro artificialisation nette (ZAN). On peut citer à titre d'exemple la présentation faite à l'occasion de l'assemblée générale de l'association au mois de juin, une intervention en séminaire d'élus de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas ou les réunions plénières sur le SCOT du Pays de Brest.L'Observatoire de l'immobilier d'entreprise, désormais rodé depuis de nombreuses années, participe aussi de cette mission, en mettant notamment en avant les opportunités en matière d'optimisation du foncier économique.
En 2022, l'équipe a mené un gros travail avec Saint-Brieuc Armor Agglomération sur l'étude urbaine du centre-ville de Saint-Brieuc, qui doit guider les futurs choix de la collectivité sur ses politiques d'aménagement.
L'Adeupa a également poursuivi les travaux sur l'armature verte urbaine à Brest et finalisé l'étude grand angle du centre-ville de Gouesnou.
L'Adeupa a également été engagée dans le démarrage du projet « démonstrateur de la ville durable » du centre-ville reconstruit de Brest, qui fait suite à la candidature de Brest Métropole dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt national. Le travail initial a permis d'identifier les ilots urbains qui pourraient servir de terrains d'expérimentation pour une nouvelle manière d'aborder et de traiter les usages de la ville.
L'élaboration des SCOT constitue un axe majeur des interventions de l'Adeupa. Le travail sur la révision de celui du Pays de Brest, intégrant l'ancien SCOT de Pleyben-Châteaulin-Porzay, dont la révision est désormais aboutie, est monté en puissance en 2022. Par ailleurs, l'accompagnement du PETR du Pays COB sur son SCOT est demeuré important et la révision du SCOT du Pays de Morlaix a été lancée au dernier trimestre de l'année.
Concernant les PLUI, l'animation du club PLUI des EPCI adhérents se structure sur un rythme régulier, avec en 2022 et 2023 les sujets issus de la loi climat et résilience : inventaire des zones d'activités économiques et observatoires du foncier et de l'habitat. Certains PLUI sont accompagnés de manière un peu spécifique, en fonction de leurs besoins (Leff-Armor-Communauté ; SBAA ; Communauté de communes du Pays de Landivisiau).
L'Adeupa a également continué à appuyer Lannion-Trégor-Communauté dans l'animation de sa démarche « 3 plans ».
Par ailleurs, l'arrivée en 2021 d'un chargé d'études dédiés aux questions environnementales a permis de se pencher de manière plus fine sur le sujet des PCAET, avec la finalisation à la fin de l'année 2022 d'un travail d'état des lieux des PCAET de l'ouest breton.
S'agissant de la thématique des mobilités, l'Adeupa a par ailleurs poursuivi son rôle d'observation et d'analyse des enjeux relatifs aux mobilités des personnes et des biens, d'une part, dans le cadre des travaux de planification et de stratégies urbaines, d'autre part à travers la publication d'une monographie consacrée à la marche en tant que mode déplacement à part entière : "Refaire place au piéton dans l'Ouest breton".
La carte des paysages du Finistère finalisée en 2022 permet d'alimenter les exercices de planification.

Accompagner les évolutions institutionnelles

L'année 2022 a permis de finaliser deux projets de territoires pour les communautés de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime et Haute-Cornouaille. Sur ces démarches, l'agence intervient en apport d'éléments de réflexion et en

animation pour organiser les échanges, la production finale relevant bien entendu de chaque territoire sur la base du matériau produit.
Dans la continuité de son projet de territoire, l'Adeupa accompagne SBAA sur l'observation de ses dynamiques territoriales dans la durée. Ce travail peut être source d'inspiration en vue d'interventions dans d'autres territoires, car des demandes de suivi dans la durée des projets de territoires s'expriment de plus en plus.
Toujours en lien avec cette collectivité, un recensement des coopérations de SBAA avec les EPCI voisins a été réalisé.
La mission d'appui au Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA) sur le diagnostic préalable à la nouvelle charte de parc a été achevée en décembre dernier. En l'espèce, l'agence a transmis au parc un portrait de territoire sur différents aspects (socio-démographiques, environnementaux, patrimoniaux…) et a contribué aux premières réunions de concertation.
Enfin, puisque l'avenir des territoires dépend bien entendu largement de leurs capacités financières, l'Adeupa a poursuivi l'accompagnement du Conseil départemental du Finistère dans la prévision des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).
Le rôle de l'Agence est également d'être en veille face aux nouveaux enjeux liés aux politiques publiques, de manière à aider les partenaires à avoir un coup d'avance. C'est dans cet esprit qu'a été engagé le travail de préfiguration d'un tiers de confiance en vue de porter un service public local de la donnée. Une journée de lancement a été organisée le 10 novembre, associant partenaires publics, para-publics et privés autour de cette préoccupation commune majeure du moment. Le travail a ainsi pu être engagé autour de cas d'usages sur le tourisme, la précarité de ménages et l'environnement, mais aussi sur la potentielle structuration juridique, économique et technique de ce futur cadre de confiance.

Construire collectivement l'avenir d'un ouest breton inventif et attractif

En lien étroit avec le Pôle métropolitain du Pays de Brest, l'agence anime le Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest. Par ses avis sur les documents structurants ou ses auto-saisines, le conseil alimente les réflexions institutionnelles sur l'avenir du territoire.
En fonction des attentes de ses membres, l'Adeupa contribue également aux ententes territoriales existantes : Brest-Morlaix-Lannion et Contrat de réciprocité ville-campagne entre Brest Métropole et le Pays du COB.
Par ailleurs, le rôle actif dans le programme partenarial de recherche en urbanisme POPSU permet d'alimenter les réflexions prospectives en prenant de la hauteur par rapport au territoire strictement ouest breton.
Pour nourrir une forme de « lobbying » territorial, et compte tenu de l'impératif du désenclavement ferroviaire de la pointe bretonne, l'agence demeure en suivi et en analyse du projet Ligne nouvelle Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL).
Dans le même ordre d'idées, la promotion de l'Université de Bretagne Occidentale, membre de l'agence et des atouts en matière d'enseignement supérieurs se traduisent de manière pérenne par la mise en œuvre de l'observatoire de l'enseignement supérieur et de la recherche, et plus spécifiquement en 2022 à travers l'étude menée sur l'impact économique de l'UBO.
Pour ce faire, l'agence mobilise bien entendu de plus en plus de données, et continue également à structurer et administrer l'entrepôt de données Datagences, en lien avec les autres agences d'urbanisme bretonnes et celle de Saint-Nazaire.

Adapter les modes d'intervention de l'ADEUPa

Au 31 décembre 2022, l'Adeupa comptait 38 salarié·e·s (20 hommes et 18 femmes) : 32 en CDI soit 84,2 % des effectifs salariés (82,5 % en 2020), 6 en CDD dont une salariée en contrat d'alternance.
Après deux années relativement bouleversées par la crise sanitaire, l'Adeupa a retrouvé en 2022 un fonctionnement que l'on pourrait qualifier de normal, si ce n'est avec une organisation de l'équipe sur deux sites et avec plus de jours télétravaillés. Il est en effet désormais possible pour un salarié à temps plein de télétravailler jusqu'à deux jours par semaine, le mercredi et le vendredi. Des dispositions sont néanmoins prises pour garantir le fonctionnement collectif des équipes, à travers des temps en commun réservés dans les agendas.
Ce retour à la « normale » s'est passé dans un contexte de mouvements de personnels marquants, notamment l'arrivée d'un nouveau directeur. Yves Cléach, administrateur territorial, a pris ses fonctions le 21 mars 2022.
Son arrivée est l'occasion d'impulser un nouveau projet pour l'agence mobilisant l'ensemble des membres. Dans la logique de poursuite des adaptations des modes d'intervention, ce projet d'agence vise à structurer l'accompagnement des adhérents de l'association sur la fin du mandat et de se projeter sur l'avenir. Après avoir été présenté en assemblée générale en juin, le projet d'agence 2023-2026 a été enclenché en septembre à l'occasion d'un forum ouvert associant toute l'équipe et la trésorière. La démarche, se poursuivra au long du 1er semestre 2023.

Agence Bretonne de la Biodiversité

Président : Sylvie Détoc
Directeur : Florent Vilbert
L'Agence bretonne de la biodiversité a été créée le 25 octobre 2019, suite à une démarche partenariale menée durant deux ans par l'État, la Région et l'Agence Française pour la Biodiversité, devenue en janvier l'Office Français de la Biodiversité.
Établissement public de coopération environnementale, elle dispose d'un conseil d'administration composé de 27 organisations élues représentant les acteurs bretons en lien avec la thématique biodiversité : services de l'État, administrations, collectivités, associations de protection de la nature, chambres consulaires et fédérations professionnelles (exploitants forestiers, chasseurs, pêcheurs, …). Brest métropole est membre de ce conseil d'administration avec un titulaire (Laurent Péron vice-président en charge des espaces naturels et du littoral) et un suppléant (Marion MAURY conseillère de Brest métropole - Mobilités actives.).
Missions :
- Améliorer la connaissance sur la biodiversité et la partager.
- Développer la montée en compétence de tous, éduquer, sensibiliser et mobiliser pour contribuer au passage à l'action concrète.
- Accompagner le développement des initiatives dans les territoires en matière de reconquête de la biodiversité telles que les démarches trames verte et bleue, ou les atlas de la biodiversité communal et intercommunal.
- Animer le réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons et favoriser les échanges à tous les niveaux.
- Valoriser l'ensemble des actions portées par les acteurs bretons.

Sans se substituer aux acteurs en place, avec lesquels elle travaille de façon étroite et permanente, l'Agence Bretonne de la Biodiversité se positionne dans un rôle de catalyseur, d'animateur et d'accompagnateur technique des initiatives bretonnes, en soutenant le développement de démarches pour améliorer l'état de la biodiversité au niveau régional.

Air Breizh

Président : Alain Laplanche
Directeur : Gaël Lefeuvre
Air Breizh, association de type loi de 1901 à but non lucratif, est l'organisme agréé par le ministère chargé de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne.
Depuis sa création le 3 décembre 1996, les missions d'Air Breizh sont de mesurer en continu dans l'air ambiant de la Bretagne les polluants nocifs réglementés (SO_2, NO_x, HC, CO, O_3 et poussières) et d'informer les services de l'État, les élus, les professionnels et la population, notamment en cas d'épisodes de pollution. Air Breizh étudie aussi l'évolution de la qualité de l'air et vérifie la conformité des résultats par rapport à la réglementation.
A Brest métropole, cela se traduit par la gestion des données issues des trois stations de mesure en continu implantées sur le territoire et par des surveillances réglementaires plus ponctuelles ou des études spécifiques selon les enjeux identifiés.
Enfin, Air Breizh édite en partenariat avec Brest métropole, des documents spécifiques : le cadastre des émissions de polluants atmosphériques provenant de l'ensemble des secteurs d'émissions (transport, chauffage, agriculture, industries), des cartes stratégiques de l'air, le bilan annuel de la qualité de l'air sur Brest métropole et quotidiennement l'indice atmo de qualité de l'air sur notre territoire.
Tous ces éléments sont disponibles également sur le site brest.fr : https://www.brest.fr/vivre-ensemble-a-tous-ages/sante/les-polluants-du-quotidien-1997.html.
L'association est organisée en quatre collèges (État, collectivités territoriales, émetteurs de polluants, personnes qualifiées) : Brest métropole en est membre, siège au sein de son conseil d'administration et assure la fonction de trésorier au sein du bureau de l'association.
En 2021, Air Breizh a produit une mise à jour du cadastre des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire, a réalisé une première phase d'étude sur l'impact des émissions atmosphériques de la zone portuaire, et a sollicité notre accompagnement pour candidater au programme Life sur l'ammoniac pour lequel elle a été retenue.

Association Internationale des Villes portuaires (AIVP)

Président : M. Edouard Philippe, Maire du Havre
Directeur Général : Bruno Delsalle
L'AIVP a son siège au Havre. Elle est une ONG qui rassemble depuis 30 ans les acteurs urbains, portuaires et leurs partenaires dans le monde entier. Son objectif est d'améliorer la relation entre ville et port dans le cadre d'une coopération

mutuelle pour un développement urbain, portuaire et économique plus durable, responsable et innovant en plaçant le citoyen au cœur de son action. Acteur de la globalisation, la ville portuaire est un laboratoire pour la ville et l'économie de demain et ou les innovations doivent être encouragées.
La représentation des élus de Brest métropole au sein de l'AIVP est constitué de Michel Gourtay (titulaire) et Patrick Appéré (suppléant) conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 22 octobre 2020.

Association du Technopôle Brest-Iroise

Président de l'association : Michel Gourtay
Directrice : Françoise Duprat
L'association fédère et anime les acteurs de l'innovation de la métropole brestoise : entreprises innovantes, centres de recherche et d'expertise, organismes d'enseignement supérieur et de formation….
L'activité s'organise autour de trois axes : des programmes collaboratifs pour le développement des domaines d'excellence du territoire, l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises innovantes, et la promotion scientifique et technique du territoire, et principalement sur trois thèmes : les sciences et technologies de la mer, le numérique et les sciences du vivant. Une équipe d'animation travaille à favoriser le rapprochement entre la recherche, l'enseignement supérieur et les entreprises, apporte son savoir-faire aux entreprises en matière de montage de projets d'innovation et conseille les porteurs de projets de création d'entreprises innovantes. Ces acteurs disposent sur le site de pépinières et hôtels d'entreprises, propriétés de Brest métropole. Le Technopôle Brest-Iroise inscrit ses actions dans la SMDE et pour certaines dans le cadre de projets européens de type Interreg. Il concoure à la promotion scientifique et technique du territoire et de ce fait à son attractivité.

En 2022, le Technopôle Brest-Iroise a poursuivi son soutien aux pôles de compétitivité Mer Bretagne Atlantique, Image et Réseaux et Valorial. Il a participé aux actions de la SATT Ouest Valorisation en tant que membre de son comité d'investissement.
Dans le cadre du Campus mondial de la mer, l'équipe s'est mobilisée dans le cadre du One Ocean Summit.avec la mise en place d'un espace exposition, la diffusion de « Brest, capitale des océans TV » ou encore l'affichage de portraits d'acteurs dans la ville, aux côtés de Brest métropole, de la Région Bretagne et du Pôle Mer Bretagne Atlantique.
Le Technopôle a également organisé pour la 1ère fois la Sea Tech Week® (après une édition 2020 organisée en format virtuel), dont la 13ème édition, consacrée à la thématique du transport maritime, a réuni 1200 participants dont près de 20% d'internationaux.
Il a également relancé en présentiel la majeure partie de ses événements : Ocean Hackathon®, Rencontres Immersion, Formation Enjeux environnementaux d'une économie bleue.
Concernant la French Tech Brest+, le Technopôle a assuré le renouvellement du label. Elle a également mis en œuvre de nouvelles actions, notamment concernant la thématique du recrutement et de la formation.

Pour les actions dans le champ de l'entrepreneuriat, l'association a animé différents formats d'accompagnement collectif, comme Jump in business et jump in export, et a organisé la 2ième édition du Forum des jeunes pousses.
L'année 2022 est aussi celle du déploiement du projet Deep Tech Bretagne, le programme animé au niveau régional pour faire émerger et accompagner des projets issus des laboratoires de recherche.
102 entrepreneurs ont été accompagnés (créateurs et dirigeants d'entreprises innovantes). 15 entreprises nouvelles se sont créées.

BIBUS

Directeur : Paul Gardey De Soos
Le contrat de délégation du service public global de mobilité durable est confié à la société RD Brest, filiale du groupe RATP DEV depuis juillet 2019. Ce contrat court jusqu'au 31 décembre 2027.
Il comprend d'une part l'exploitation et la gestion du réseau Bibus, composé d'une ligne de tramway, d'un téléphérique urbain, de 16 lignes de bus régulières, complété de 27 lignes de bus scolaires, 6 lignes pour le monde économique (dont lignes aéroport et base navale) 1 ligne estivale, 3 lignes étudiants dont 1 ligne de nuit, 7 lignes de transport à la demande, 9 navettes marché et 1 service spécifique pour les personnes à mobilité réduite. D'autre part la gestion et l'exploitation des services vélos composés de Vélocibus service de location moyenne durée doté de 851 VAE en location moyenne durée dont 43 VAE pliants et 49 VAE cargos et de VéloZef service de vélo à assistance électrique en libre-service doté de plus de 180 unités. Cette délégation comprend également 4 parcs relais et 5 parcs vélos sécurisés de 40 places.

En 2022, BIBUS a enregistré 24,946 millions de voyages pour 6,44 millions de km commerciaux et 11,38 M€ de recettes commerciales. Des résultats encore impactés par la crise sanitaire même si une progression a pu être constatée depuis la rentrée de septembre.

En 2022, conformément aux dispositions du nouveau contrat de délégation, le montant définitif du forfait de charges versé par Brest métropole à BIBUS/RD Brest est de 52,983 M€ HT.

Brest terres océanes (GIP)

Président : Patrick Leclerc
Directeur : Olivier Costil
Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Brest terres océanes a pour objectif de mettre en avant la destination touristique (qui regroupe le Pays de Brest et Ouessant) et d'intervenir en complément de l'action des Offices de Tourisme du territoire et de la CCIM Bretagne Ouest.
3 missions ont été confiées au GIP :

- La coordination et l'organisation de l'offre,
- L'accompagnement des professionnels,
- La promotion de la destination.

Suivant les axes différenciants et structurants retenus dans la stratégie intégrée de la destination, le G.I.P. Brest terres océanes a mis en œuvre en 2022 le plan d'actions suivant :

- « La Route des Phares »

Brest terres océanes bénéficie de la plus forte concentration de phares au monde. Ce patrimoine singulier représente un atout extrêmement différenciant et porteur d'image à l'échelle nationale.
En 2022, le GIP a poursuivi l'appel à projet en lien avec la Région Bretagne, portant sur l'aménagement des phares et de leur environnement en vue de leur mise en tourisme. L'objectif est de poursuivre et d'accompagner la dynamique des projets de mise en tourisme des phares afin de pouvoir proposer des expériences rares (séjours) de visites de phares.

- « Développer l'itinérance douce » (la randonnée pédestre et le vélo)

L'offre de randonnée à pied ou à vélo représente une véritable composante de la destination. Elle correspond aux attentes des visiteurs car ces pratiques sont en forte progression.
L'itinérance douce sous toutes ces formes représente un enjeu stratégique tant au niveau de l'évolution grandissante des pratiques que par rapport au positionnement de la destination (patrimoine naturel d'exception - présence de deux Parcs Naturels, …). L'objectif est de développer une offre de circuits cohérente à l'échelle de la destination en termes de qualité de service pour offrir des expériences uniques. En 2022, le GIP a initié en lien avec les 7 intercommunalités un espace trail à l'échelle de la destination avec comme objectif d'enrichir l'offre outdoor par le trail afin de répondre à une demande grandissante de la part des visiteurs et des habitants et de lisser la fréquentation sur les quatre saisons.

- « Faire rade »

D'une superficie de 180 km2, la plus grande rade d'Europe présente dans son ensemble une diversité et une richesse d'offres touristiques qui propose un potentiel d'expériences touristiques inédites tant du côté terrestre que du côté maritime. Les enjeux sont les aménagements touristiques et maritimes de l'espace, les mobilités, la structuration de l'offre et la fédération des acteurs. L'ensemble doit permettre de créer une image touristique de la rade et de lui donner une place centrale pour en faire un atout majeur différenciant de la destination. Suite à la réalisation d'une étude « Faire rade » en lien avec les 5 territoires concernés par la rade de Brest, les 1ers projets ont été identifiés en vue d'aménagements touristiques et nautiques, raisonnés et structurants à l'échelle de cet espace.

- Organiser et valoriser l'offre nautique à l'échelle de la destination

La destination Brest terres océanes possède tous les atouts nécessaires à la bonne pratique du nautisme, avec notamment un bassin de pratique privilégié et une offre riche et diversifiée.
Les enjeux sont de rapprocher les acteurs du nautisme (au sens large) à ceux du tourisme pour faciliter l'émergence et la vente d'offres d'expériences nautiques uniques adaptées aux attentes des visiteurs. L'objectif est de faire du nautisme un véritable levier de développement d'attractivité pour la destination, conformément aux marqueurs du territoire).

En 2022, le GIP a poursuivi l'animation de « l'Espace Mer » qui a pour objectif de fédérer les acteurs du tourisme et du nautisme et de faire émerger des offres conformes aux attentes des visiteurs.

En complément de ces actions, le GIP a déployé un plan de communication multicanal avec la réalisation d'une campagne de communication, des opérations de webmarketing, l'édition de la carte touristique de la destination et l'organisation d'accueils presse avec les différents partenaires.
Le GIP a proposé également un accompagnement individuel pour les porteurs de projets (non-inscrits au RCS) et a organisé plusieurs actions collectives afin d'associer les professionnels à cet objectif de promouvoir conjointement la destination.

L'année 2022 a permis également de travailler sur la révision de la stratégie de la destination afin de proposer un plan d'actions sur la période 2022-2026. Ces travaux ont conforté les 4 axes précédents et ont retenu un nouvel axe « Cultures, Patrimoines et Tourisme Urbain », tout en affirmant les enjeux du tourisme durable.

Conférence Régionale Périphériques Maritimes (CRPM)

Président : M. Cees Loggen, Ministre régional de la Province Noord Holland Pays-Bas.
Secrétaire Générale : Eleni Marianou
La Conférence des Régions Périphériques Maritimes rassemble plus de 150 Régions issues de 24 États de l'Union européenne et au-delà. Depuis sa création en 1973, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen. Elle opère à la fois comme un think tank et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et la croissance bleue, et l'accessibilité. La gouvernance européenne, l'énergie et le changement climatique, le voisinage et le développement, représentent également d'importants domaines d'activités de l'association.

Brest métropole y bénéficie d'un statut d'observateur, suit, en particulier, les prises de position du réseau sur les négociations sur le RTE-T. Brest métropole a participé aux côtés de la CCIMBO et de la Région Bretagne a différents évènements dans le processus consultatif de la Commission européenne sur le sujet.

DEFIS EMPLOI PAYS DE BREST

Présidente : Bernadette Abiven
Directrice : Hélène Le Bihan
Défis Emploi est organisme intermédiaire gestion du Fonds Social Européen. En 2022 Défis Emploi est intervenue sur trois axes principaux pour proposer de nombreuses actions :

- **Accompagnement renforcé des publics éloignés de l'emploi**

Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) :
1426 participants accompagnés (dont 615 nouveaux)
214 sorties positives vers un emploi durable ou une entrée en formation qualifiante

Dispositif « Aller vers »
368 personnes rencontrées lors de 67 permanences dans des lieux caritatifs

Adventus
Accueil de 211 bénéficiaires d'une protection internationale ou demandeurs d'asile.

B*rest Centre Ouest Bretagne inclusif*
386 personnes habitant en quartier politique de la ville à Brest ou en zone de revitalisation rurale, mobilisées depuis le début du dispositif en recherche de solutions

- **Appui aux entreprises**

RH TPE
156 dirigeants de très petites entreprises ont été rencontrés
140 recrutements ont été accompagnés
9 notes d'information ont été rédigées sur la gestion des ressources humaines

Digital TPE
260 dirigeants de très petites entreprises ont été rencontrés pour les aider à faire face aux transitions numériques.
Un guide pratique de la vente en ligne a été conçu.

Action de réponse innovante aux métiers en tension
Des évènements de recrutement (jobs dating) ont été organisés dans divers lieux.

- **Actions transversales**

pôle numérique
Une centaine d'accompagnements personnalisés aux outils numériques ont été réalisés pour les publics en difficulté.
clause d'insertion sociale
271 400 heures ont été mises en place dans les marchés publics pour 544 bénéficiaires (ce qui représente 149 équivalents temps plein remis en emploi)
CitésLab
150 personnes sensibilisées à la création d'entreprises et 96 permanences réalisées dans les quartiers politique de la ville

Eco Chaleur de Brest

Président : Bruno Moras
Directeur : Ivan Bardin
Filiale de la société Dalkia France et de la SEM Sotraval, Eco Chaleur de Brest (ECB) est titulaire, depuis le 1er janvier 2011, de deux contrats de concession pour la gestion du réseau de chaleur urbain de Brest et du réseau de chaleur bois-énergie de Plougastel-Daoulas :

- Le contrat pour le réseau de chaleur de Brest a été renouvelé le 1er août 2019 pour une échéance fixée au 31 juillet 2029.
- Le contrat pour le réseau de chaleur de Plougastel-Daoulas a été signé le 19 septembre 2007 pour une échéance fixée au 20 février 2027.

Les obligations contractuelles sont dans ce cadre :

- La réalisation à ses risques et périls des travaux de premier établissement.
- L'exploitation à ses risques et périls des réseaux et des chaufferies d'appoint et de secours pour le réseau de Brest et de la chaufferie principale bois-gaz pour le réseau de Plougastel-Daoulas.
- L'étude des extensions potentielles du réseau par de nouveaux raccordements dans le périmètre contractuel et leur financement en cas de rentabilité avérée de celles-ci (hors périmètre du schéma directeur de développement, dont la maitrise d'ouvrage est assurée par Brest métropole).

Le concessionnaire est rémunéré par le prix de vente de la chaleur aux abonnés du réseau (part fixe et part variable).

Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB) SITE DE BREST

Présidente : Sophie Palant-Le Hégarat, adjointe au Maire de Lorient, déléguée à la culture
Directrice générale : Danièle Yvergniaux
Directrice du site de Brest : Frédérique Calvez
L'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB) est un établissement public de coopération culturelle, créé par arrêté du Préfet de Région le 27 décembre 2010 et agréé par le Ministère de la Culture.
Elle regroupe les quatre écoles supérieures d'art de la Région précédemment gérées en régie municipale.
L'établissement est administré par un Conseil d'Administration, composé de 24 membres dont son président.
L'EESAB accueille près de 900 étudiant·e·s répartis sur 4 sites : Brest, Lorient, Quimper, Rennes. L'établissement a pour mission générale de participer au service public de l'enseignement supérieur d'art dans les conditions prévues par le Code de l'Education et les dispositions réglementaires relatives à l'organisation de l'enseignement supérieur en arts plastiques.
A ce titre, l'établissement a notamment pour missions :

- D'organiser et de dispenser les formations supérieures dans les domaines des arts plastiques, à vocation professionnalisante et de recherche en vue de l'obtention des diplômes nationaux supérieurs d'arts plastiques ;
- D'organiser et de dispenser la formation continue ;
- D'organiser la validation des acquis de l'expérience ;
- De favoriser l'innovation et la création individuelle et collective dans le domaine des arts plastiques ainsi que la promotion de leurs pratiques ;
- D'organiser et d'assurer des activités de recherche dans le domaine des arts plastiques ainsi que la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche et des enseignements.

Nombre d'agents du site de Brest :

- Equipe pédagogique : 23 professeur·e·s d'enseignement artistique et 4 assistant·e·s d'enseignement pour l'enseignement supérieur ; 5 professeur·e·s d'enseignement artistique pour les cours publics.
- Equipe administrative : 9 agent·e·s (dont 1 mis·e à disposition par Brest métropole).
- Equipe technique : 10 agent·e·s (dont 3 mis·e·s à disposition par Brest métropole).

L'EESAB – site de Brest prépare aux diplômes nationaux suivants :

- Diplôme National d'Art– DNA (bac +3), option art et option design ;
- Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique – DNSEP (bac +5 valant grade de master), option art et option design.

Effectif étudiant·e·s : en septembre 2022, l'EESAB – site de Brest compte 223 étudiant·e·s inscrit·e·s ,5 étudiant·e.s en césure et 9 inscrits de l'UBO licence art.
Résultats des diplômé·e·s pour l'année 2022 :
DNA art : 28 inscrit·e·s, 27 reçu·e·s : 8 félicitations et 7 mentions
DNA design : 19 inscrit·e·s, 18 reçu·e·s : 6 félicitations et 5 mentions
DNSEP art : 10 inscrit·e·s, 10 reçu·e·s : 4 félicitations et 3 mentions
DNSEP design : 11 inscrit·e·s, 7 reçu·e·s : 4 félicitations et 2 mentions

L'EESAB – site de Brest propose par ailleurs des enseignements destinés à différents publics :

- Cours publics ouverts à toute personne désirant s'initier ou se perfectionner à l'expression plastique, ateliers du mercredi et du samedi pour les enfants et adolescent·e·s (291 inscrits adultes, 88 adolescent·e·s et enfants,16 inscrits pour ArtLab (préparation aux études d'art) demandeurs d'asile 4 personnes, étudiants Brestois 13 inscrits) ; Forte hausse des effectifs en 2022-2023. Parmi les inscrits 89 personnes bénéficient d'une réduction tarifaire (qui représente 17849 euros sur le chiffre d'affaire des cours publics)

L'EESAB-site de Brest participe au dispositif mis en place par la Ville de Brest dans le cadre des temps d'activités périscolaires. Des étudiant.es interviennent sur les écoles Jacquard et Pen ar steat.

Partenariats :

- Le Centre d'art contemporain Passerelle,
- Document d'artiste Bretagne DDAB
- Art Contemporain Bretagne
- Centre d'art Gwinzegual
- Musée national de la Marine
- Festival de l'Estran
- Atelier Lucile Viaud Design
- Maison de la Fontaine
- Salle des abords UBO
- Les capucins Brest
- Collectif Brèche
- L'Université de Bretagne Occidentale - Licence Arts, (cours d'arts plastiques délivrés par l'EESAB site de Brest aux étudiant·e·s de la Licence Arts
- Isblue
- IMT Bretagne,
- L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Brest,
- Emmaûs Brest
- La recyclerie Un peu d'R,
- La recyclerie Adimplij
- Café associatif de Kérinou
- Arkéa
- Clinique Pasteur Brest
- Ville de Landerneau
- Festival Art au Centre
- Association OUFIPO
- Festival Longueur d'Ondes
- La Carène Brest
- Le Quartz Brest
- Océanopolis
- Mac Orlan

· Mairie d'Ouessant
· CEMO Ouessant
· Conservatoire national botanique de Brest
· Station biologique de Concarneau

Energie Coopérative du Ponant

Président : Jean Paul Goarzin
Directeur : Adrien Perrault
Le projet de SCIC « Energie Coopérative du Ponant » (EcooP) a été initié en 2017 par plusieurs habitants du quartier de Saint-Marc. La thématique de l'énergie a fédéré au-delà ce noyau initial afin de favoriser la production d'une énergie locale et renouvelable. C'est ainsi que l'association Brest Énergie Citoyenne a été créé.
L'association lauréate de l'appel à projets pour une économie sociale et solidaire dans le pays de Brest a créé une structure dédiée au portage des projets d'installation d'énergie renouvelable sous forme de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), en janvier 2019.
Les deux structures sont ainsi complémentaires : l'association Brest Énergie Citoyenne est en charge de communiquer sur les objectifs de l'association auprès du grand public et des partenaires et de mobiliser les citoyens-sociétaires. Elle identifie de potentiels futurs projets. La SCIC porte l'investissement et exploite les installations de production d'énergie sur vingt ans et a vocation à se développer à l'échelle du Pays de Brest.
En 2019, Brest métropole a pris 400 actions de 100 euros chacune au capital de la SCIC « ÉcooP », en 2020 Brest métropole accompagne Écoop dans le projet de mise en œuvre de centrales sur des toitures de la ville mise à disposition notamment le groupe scolaire Aubrac dont la centrale photovoltaïque devrait être réalisée en 2021.
Les objectifs d'Écoop sont de :
- Permettre aux citoyens de s'impliquer localement dans la gouvernance de projets d'énergies renouvelables (EnR)
- Accélérer ensemble la Transition Énergétique et lutter contre les changements climatiques.
- Donner du sens à l'épargne : mobiliser l'épargne citoyenne locale pour des retombées économiques sur le territoire.

Ener'gence

Président : Glen Dissaux
Directrice : Gladys Douilly
Ener'gence est l'agence de maîtrise de l'énergie et du climat du Pays de Brest. Elle a été fondée en 1998 à l'initiative de Brest métropole, de l'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie (Ademe), des partenaires publics et industriels de l'énergie (EDF, Gaz De France), du logement social (Brest Métropole Habitat - OPAC) des transports (BIBUS), des énergies renouvelables (Avel Pen Ar Bed). Elle rassemble également d'autres acteurs de l'énergie et collectivités locales, des fédérations professionnelles, des gestionnaires d'équipements.
Elle est constituée en association loi de 1901. Elle a pour mission de favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie et de promouvoir les énergies renouvelables. C'est un outil de proximité, d'aide à la décision, un lieu d'échanges et de conseil en matière d'énergie. Elle répond aux demandes d'information, de formation, de communication et d'éducation du grand public, des collectivités, des professionnels et autres maîtres d'ouvrage, notamment pour le dispositif Tinergie.
Ener'gence poursuit son action sur Tinergie en accompagnement des particuliers ; en accompagnement du cadastre solaire, les conseillers ont élaboré un outil de simulation de la production d'énergie solaire pour les particuliers.
L'agence locale de l'énergie a développé des actions en termes de sensibilisation et d'animation auprès du grand public lors de marchés, événements grand public tels que les Jeudis du port etc. Sur la précarité énergétique, Éner'gence a renforcé son action en lien avec la politique sociale de l'eau.
Ener'gence accompagne les collectivités dans le cadre du conseil énergie partagé (pris en charge à 50% par la Direction de l'Écologie Urbaine) et les maitres d'ouvrages tertiaires privés dans le cadre de l'accompagnement du dispositif d'accompagnement de la métropole.
Éner'gence développe le volet animation, sensibilisation auprès du grand public et auprès des enfants dans le cadre du dispositif CEE « Watty à l'école ».

EUROCITIES

Président : Dario Nardella, Maire de Florence
Secrétaire Générale : M. André Sobczak
EUROCITIES est un réseau de grandes villes européennes, fondé en 1986 par les maires de six grandes villes européennes : Barcelone (Espagne), Birmingham (Royaume-Uni), Francfort-sur-le-Main (Allemagne), Lyon (France),

Milan (Italie) et Rotterdam (Pays-Bas). EUROCITIES, c'est la volonté de créer une plateforme politique qui agit en tant qu'intermédiaire entre les villes et les institutions européennes et d'être ainsi reconnu comme un partenaire stratégique dans la communauté européenne et dans chaque État membre. L'organisation de forums politiques, de groupes de travail, de projets et d'évènements permet d'offrir une plateforme collaborative aux villes membres d'EUROCITIES : elles peuvent ainsi partager leurs savoirs et idées, échanger leurs expériences respectives, analyser des problèmes communs et développer ensemble des solutions innovantes. EUROCITIES s'est en effet engagé à construire une vision commune et ainsi assurer un développement urbain durable dans lequel chaque citoyen peut profiter d'une bonne qualité de vie.

La représentation des élus de Brest métropole au sein d'EUROCITIES est constitué de Frédérique Bonnard Le Floc'h (titulaire) et Fortuné Pellicano (suppléant) conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 11 janvier 2019.
Brest métropole est membre du Forum Mobility.

Faits marquants 2022 :

Participation de Brest métropole aux initiatives d'Eurocities de solidarité au peuple ukrainien.
Poursuite du projet européen Connection sur l'intégration des migrants et au sein duquel Brest métropole est partenaire invité.

Foncier de Bretagne

Président (élu en 2021) : Philippe Hercouët
Directrice : Carole Contamine
Créé par décret du 8 juin 2009, l'établissement public foncier (EPF) régional dénommé « Foncier de Bretagne » puis « EPF Bretagne », est un outil permettant aux collectivités territoriales de la région d'acquérir et de porter du foncier, essentiellement pour la réalisation d'opérations de logement et de développement économique.

En 2010, a été mise au point la première convention cadre entre l'EPF et Brest métropole. La convention porte essentiellement sur des opérations d'habitat en renouvellement urbain. Le recours à l'EPF est plus limité en matière d'extension urbaine : seul le secteur du Rody à Guipavas est concerné. La durée de portage du foncier par l'EPF est de 5 ans, sauf pour la zone du Rody (10 ans).

La première acquisition dans ce cadre a été réalisée le 07 avril 2010, pour une propriété bâtie, dont la surface de 2 862 m² a été intégrée à la ZAC « Fontaine Margot ». En 2016, l'EPF a cédé ce bien à BMA, concessionnaire de la ZAC, permettant ainsi de clore cette première convention opérationnelle.

Outre cette convention Fontaine Margot, deux autres conventions opérationnelles ont été signées en 2011. Elles portent sur l'ilot Courbet-Keroriou (06 avril 2011) et sur l'ex-gendarmerie de l'Harteloire (28 juin 2011).
Sur la première convention, 2 garages ont été acquis en 2013 (depuis revendus à la métropole en 2018) ainsi que le gymnase de la Marine en 2015, et enfin le patronage Saint Michel en 2020.
Puis, suite au lancement d'un appel à projets fin 2018, un groupement Icade-Duval a été retenu en 2019 afin de réaliser une opération coordonnée sur 3 ensembles fonciers (Courbet-Cerdan-République) et d'envisager ainsi le rachat global du foncier porté par l'EPF, lequel est prévu pour 2022 (les compromis de vente ont été signés début 2021).
Et sur la deuxième convention, l'EPF a exercé en 2016 le droit de priorité que lui a délégué Brest métropole en vue d'une acquisition qui a été effectuée auprès de l'Etat en 2017. La revente du foncier à l'opérateur retenu par Brest métropole après appels à projets, ADIM, est ensuite intervenue fin 2019.

Trois conventions ont été signées en 2012. Au titre de la convention Ilot mairie Gouesnou (17 janvier 2012), l'EPF a acheté la maison située 12 rue de la gare et celle située 2 place des fusillés en 2012, puis un immeuble 5 place des fusillés en 2014 et enfin deux maisons individuelles aux 1 et 2, venelle des lilas en 2017.
Par ailleurs, l'EPF a revendu en 2017 la maison du 12 rue de la gare à la commune de Gouesnou et, en 2018, il a revendu à Brest métropole la parcelle située 2 bis place des fusillés. En parallèle, l'EPF a effectué les dernières acquisitions nécessaires à la réalisation de l'opération Ilot Mairie, comme la propriété située 10 rue de la gare acquise en 2019. Par ailleurs, Brest Métropole aménagement a été en 2019 désigné comme concessionnaire de la future opération d'aménagement, et acquiert, depuis, progressivement le foncier porté par l'EPF.

Au titre de la convention du Rody, à Guipavas (26 avril 2012), l'EPF a acheté un premier ensemble de terrains en 2012, une parcelle bâtie en 2014, puis 2 nouveaux ensembles de terrains en 2015 qui ont alors permis d'atteindre le montant maximal d'acquisitions de la convention opérationnelle.

En 2012, une convention a également été signée sur l'immeuble 74 à 78 rue du Carpon à Brest (13 février 2012) convention n'ayant fait l'objet d'aucune acquisition. En 2018, cette convention a été résiliée, et d'autres modes d'intervention ont été privilégiés.

En 2013, une convention a été signée le 18 juillet sur le centre-bourg de Guilers. Deux acquisitions ont suivi la même année (celles des propriétés Loussot et Guével) puis la propriété Mouly en 2016 et le terrain non bâti de M. Guével en 2017. L'ensemble des acquisitions sur le centre-bourg de Guilers a ainsi été effectué.
En 2018 ont été réalisés des rachats et échanges nécessaires (rachat par la métropole à l'EPF des parcelles BC 131, 333 et 335 au 2 rue de Kerionoc et échange de parcelles entre la métropole et l'EPF), ce qui a permis de lancer un appel à projets, lequel a désigné un opérateur Aiguillon Construction. Celui-ci a signé en 2021 les actes de rachat de l'ensemble du foncier porté par l'EPF et par Brest métropole sur l'ilot Lesteven-Kerionoc.
Par ailleurs, sur le 2ème ilot opérationnel, l'EPF a cédé à la commune de Guilers la maison Loussot en vue de la réalisation d'une opération d'habitat.

En 2015, une nouvelle convention opérationnelle a été signée portant sur le boulevard de Coataudon sur la commune de Guipavas (19 novembre 2015) sans acquisition foncière à ce jour.

Par ailleurs, en 2014 et 2015, Brest métropole s'est investie dans les instances et ateliers de travail organisés par l'EPF Bretagne dans le cadre de la mise en révision de son programme pluri-annuel d'intervention pour la période 2016-2020, lequel a été adopté en novembre 2015.
Parmi les nouvelles règles créées par ce nouveau programme pluri-annuel d'intervention, figurent une intervention limitée désormais au seul renouvellement urbain, une durée de droit commun de 7 ans des conventions opérationnelles, un relatif assouplissement des obligations de mixité sociale et la création d'un dispositif de minoration foncière financé sur les fonds propres de l'EPF etc…

Ce programme a été traduit en 2016 dans une deuxième génération de conventions cadres à signer entre les intercommunalités et l'EPF. La convention cadre 2016-2020 avec Brest métropole a été signée le 30 mars 2016.
Les thèmes potentiels d'intervention de l'EPF sur le territoire de Brest métropole sont les suivants : renouvellement urbain (habitat et économie), PPRT (Plan de prévention des risques technologiques) du Port de Brest, maisons à la campagne et espaces naturels.

Sur ces bases, en 2018, une nouvelle convention opérationnelle a été signée le 24 avril portant sur le périmètre du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) du Port de Brest, laquelle a donné suite en 2020 à une première acquisition, celle des locaux de la société Metalform situés 3 à 5 rue du Colonel Berthaud.

Par ailleurs, une réflexion a été engagée quant à un conventionnement potentiel sur la restructuration de la zone d'activités de Kergonan-Sud à Brest. Enfin, en 2018, l'EPF et Brest métropole ont réalisé un bilan de leur partenariat et identifié de nouveaux sites de conventionnement potentiels, dont le cœur de métropole autour de la Penfeld (plateau de Pontaniou...) et du secteur Gare.

En 2019, l'EPF a de nouveau engagé la révision de son programme pluriannuel d'intervention pour la période 2021-2025, révision à laquelle Brest métropole s'est associée largement afin notamment de proposer des nouveaux thèmes d'intervention. Cette révision s'est achevée par l'approbation de ce programme fin 2020. Parmi ses nouveautés, figure l'extension du portage de l'EPF à des fonciers à vocations exclusivement commerciale ou de promotion de la nature en ville, ainsi qu'un nouvel assouplissement des critères de mixité sociale.

Sur la base de ce nouveau programme, une nouvelle convention cadre 2022-2025 a été élaborée entre la métropole et l'EPF, en 2021.Une nouvelle convention opérationnelle a été signée, le 20 octobre 2021, portant sur le périmètre du NPNRU, dans le cadre d'une parcelle appartenant à l'Etat.

Enfin, en 2022, une convention opérationnelle a été signée le 20 décembre sur le périmètre de l'ilot de la source en centre-ville de Gouesnou.

Dix conventions opérationnelles avec Foncier de Bretagne :

Commune	Opération	Engagement de l'EPF	Année	Date de la convention
Brest	Maison, ZAC Fontaine Margot	265 000 €	5 ans	7 avril 2010
Brest	Ilot Courbet-Keroriou	1 325 000 €	5 ans	6 avril 2011
Brest	Gendarmerie de l'Harteloire	2 775 000 €	5 ans	28 juin 2011
Gouesnou	Ilot Mairie	1 000 000 €	5 ans	17 janvier 2012
Guipavas	Le Rody-Kermeur-Coataudon	2 000 000 €	10 ans	26 avril 2012
Guilers	Centre-bourg	800 000 €	5 ans	19 juillet 2013
Guipavas	Coataudon	550 000 €	5 ans	19 novembre 2015
Brest	PPRT du Port de commerce	15 000 000 €	10 ans	24 avril 2018
Brest	Bellevue-Avenue de Provence	720 000 €	10 ans	20 octobre 2021
Gouenou	Ilot de la Source	2 000 000	7 ans	20 décembre 2022
	Total :	**26 435 000 €**		

France urbaine

Présidente : Johanna Rolland
La MSP participe à deux commission et groupe de travail :
- La commission **« Alliance des territoires »** co-présidée par Frédérique Bonnard Le Floc'h, vice-présidente de Brest métropole, et Louis Nègre, maire de Cagnes-sur-Mer et premier vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur, qui regroupe plusieurs élus de toute la France.

Faits marquants 2022 :
Participation à l'élaboration de la contribution de France Urbaine à l'attention des candidats à l'élection présidentielle.
Réflexion en cours pour se doter d'une feuille de route incluant les thématiques suivantes : transversalité et modalités de travail avec les autres commissions, valorisation et identification des coopérations interterritoriales, défendre auprès du Gouvernement les dynamiques permettant de faciliter l'alliance des territoires.

- Le groupe de travail « **Partenariats et territoires »** qui réunit des cadres territoriaux en charge des politiques contractuelles.

Faits marquants 2022 :
Echanges sur les CPER et la mise en place des ITI-FEDER. Consultation (sondage) sur les AAP de l'État en vue d'une interpellation du Gouvernement par France Urbaine.

Labocéa

Laboratoires publics des Conseils Généraux des Côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine, du Finistère et de Brest métropole
Président : Didier Yon
Directeur : Eric Laporte
En 2006, le Pôle Analytique des Eaux (créé en 1995 par la Ville et la Communauté Urbaine de Brest) et le Laboratoire Vétérinaire Départemental se sont rapprochés pour constituer une structure : IDHESA.
Par son site brestois, IDHESA possède des compétences techniques en eau et en environnement qui sont en appui à l'expertise de la Direction de l'Ecologie Urbaine.
Depuis le 1er janvier 2014, IDHESA est devenu LABOCEA en intégrant en son sein le laboratoire départemental des Côtes d'Armor, puis le laboratoire départemental d'Ille et Vilaine (ISEA35) en 2015. Labocéa garantit au territoire une transparence des mesures, une expertise neutre et une réactivité au service des enjeux sanitaires et environnementaux.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO) Brest

Président CCIMBO : Claude Ravalec
Président CCIMBO BREST : Jacques Le Failler
Directeur général : Thierry Guezennec
La Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest de Brest est un établissement public de l'Etat, géré par des chefs d'entreprise qui couvre 105 communes et 13 000 ressortissants de l'industrie, du commerce ou des services. Elle déploie des offres de services aux entreprises, les accompagne dans leur création et leur développement et collecte, traite et publie différentes données économiques. Elle représente les entreprises de sa circonscription, et gère directement ou par ses affiliés l'IFAC, le campus des métiers, les centres de formation continue du CEFORTECH et du CIEL Bretagne ainsi que les concessions portuaires de Brest (réparation navale civile, commerce et pêche), de l'Aber Ildut, du Conquet et de l'Aber Wrac'h et de l'Aéroport Brest Bretagne.
La CCIMBO Brest est l'un des partenaires historiques de la métropole dans le domaine économique. Par ses contacts permanents avec les entreprises locales, elle bénéficie en effet d'une excellente connaissance de l'économie et des réseaux du territoire. Dans ce contexte, et dans le cadre de la révision de la Stratégie Métropolitaine de Développement Economique – CAP 2030 (SMDE), la CCIMBO Brest a participé activement aux groupes de travail organisés avec les acteurs économiques du territoire métropolitain.

En 2022, ce partenariat s'est notamment développé autour :
- de la mise en œuvre du partenariat entre Brest métropole et la délégation brestoise de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO Brest) pour accompagner le projet Mon réseau grandit, dans le cadre de la nouvelle phase de déploiement du TCSP à Brest,
- de la co-organisation de manifestations et d'animations à caractère économique : Forum terre d'entreprises, Quinzaine de l'entrepreneuriat, accueil de paquebots,
- de la mise en œuvre de la démarche Territoire d'Industrie Finistère en partenariat avec l'UIMM 29,
- de l'expérimentation d'une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale sur les ZAE du périmètre du Klub,
- de la participation à la journée « Entreprises et climat : de l'intention à l'action » de la 1ère COP locale afin de partager des outils et expériences permettant d'engager les entreprises sur la voie d'une démarche de responsabilité sociétale et environnementale,
- d'un soutien dans la communication sur le salon des métiers du tourisme et de l'hôtellerie-restauration,
- diverses actions d'attractivité et d'animation économique pour le territoire : réseau des recruteurs Brest life visant à développer l'attractivité des actifs sur le territoire, au bureau des congrès, participation à l'association BrestIX, suivi commun du Pass commerce et Artisanat sur le haut de Jaurès et de son déploiement sur Recouvrance et Kerinou, participation au Klub, le club d'entreprises des Z.A. de Kergaradec, Hermitage, Kergonan et Lavallot,
- de collaborations sur des équipements structurants pour la métropole (projets de développement portuaire, Eco-Pole industriel et logistique de Lanvian),
- du cofinancement avec 2 autres partenaires (Vitrines de Brest, Cœur de Jaurès) d'un poste de manager du commerce et de l'artisanat visant à redynamiser le Commerce dans les centralités de la métropole et de la participation à la mise en place d'un plan d'actions en faveur de l'attractivité du commerce et de l'artisanat.
- d'un partenariat sur les actions d'attractivité à l'international (World Trade Center de Brest, Accueil de délégations étrangères…),
- d'un accompagnement pour le développement de l'Aéroport de Brest-Bretagne.

MISSION LOCALE DU PAYS DE BREST

Président : François Cuillandre
Présidente déléguée : Bernadette Abiven
Directrice : Marie Le Morvan
Depuis la loi de 2005 spécifiant le droit à l'accompagnement pour tous les jeunes, les Missions Locales ont une mission de service public - Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale*.

Créée en 1982, la Mission Locale du Pays de Brest (14 lieux d'accompagnement : 11 antennes, 3 permanences) intervient sur 4 champs de compétences :
- le repérage, l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou universitaire,
- la formation professionnelle,

- la promotion de l'emploi et le développement local,
- la vie quotidienne.

En complément des missions d'accompagnement, **1 service Emploi** (réuni autour de 2 équipes) et **1 service CEJ (Contrat d'Engagement Jeune)** ont été mis en place.

Sur l'année 2022 :

- **6 227 jeunes** ont été suivis sur l'ensemble du Pays de Brest dont **4 211 jeunes** sur le territoire de Brest métropole.
- **49,6 %** de femmes / **50,4 %** d'hommes.
- **5 669 situations de travail** dont **726 situations d'alternance** ont bénéficié à **3 123 jeunes.**
- **1 502** situations de formation ont bénéficié à **1 268** jeunes.

Brest Métropole a subventionné, en 2022, la Mission Locale à hauteur de **594 579,00 € (dont 25 000,00 € dans le cadre du Plan Pauvreté).**

** La loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale institue « un droit à l'accompagnement, pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus. En outre, les jeunes les plus éloignés de l'emploi bénéficient d'un accompagnement renforcé et personnalisé. L'État confie la mise en œuvre de cette mission de service public que constitue cet accompagnement, aux missions locales ».*

Office de Tourisme de Brest métropole

Président : Armel Gourvil
Directeur : Olivier Costil

L'Office de Tourisme de Brest métropole, classé en catégorie 1, exerce, conformément aux dispositions des articles L 133-1 à 10 et L 134-5 du code du tourisme une activité d'accueil et d'information des visiteurs de l'agglomération, de promotion de la destination touristique et de commercialisation de produits touristiques et contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local. Les diverses missions sont régies par une convention cadre et une convention annuelle d'objectifs établies avec Brest métropole.
Le bureau central de l'Office de Tourisme de Brest métropole est situé à Brest, place de la Liberté, avec un second bureau à Plougastel-Daoulas, situé 6 rue de l'Eglise. Son équipe est composée de 14 agents permanents.

En 2022, l'Office de Tourisme a accueilli dans ses bureaux de Brest, Plougastel et sur ses points d'information " hors les murs " 73 453 visiteurs (chiffre en hausse par rapport à 2021, mais qui reste plus faible qu'en 2019, dernière année de référence). Cette présence " hors les murs " s'est réalisée de la façon suivante :

- Point Information Tourisme et de médiation aux Ateliers des Capucins, ouvert 7j/7 en juillet et août
- Présence dans un chalet, situé quai de la douane au port de commerce, ouvert 7j/7 en juillet et août
- Point Information Tourisme à Océanopolis : il a été nécessaire de s'adapter aux contraintes sanitaires et de valoriser les équipements et sites touristiques partenaires à la sortie du parc sous la forme d'un support de communication
- Présence dans les 2 campings de la métropole, un soir par semaine de mi-juillet à fin août, avec vente de billetterie.
- Information sur l'offre touristique, les animations et les services de l'Office de Tourisme auprès des hébergements partenaires.
- Ses équipes assurent également l'accueil et l'information touristique lors des escales de paquebot au port de commerce de Brest (21 escales en 2022).

L'Office de Tourisme a proposé également des visites guidées à la clientèle individuelle (151 visites dont 96 dans le cadre du label « Ville d'Art et d'histoire ».).

Sur le volet promotion et communication, l'Office de Tourisme a piloté un plan de communication multicanal avec une série d'actions numériques de webmarketing dont notamment l'animation de ses réseaux sociaux (Facebook, 25 000 abonnés et Instagram, 6 000 abonnés). L'année 2022 a été marquée par la mise en ligne du nouveau site internet au mois d'octobre. Le site internet a comptabilisé 225 000 sessions (+12%) pour plus de 635 500 pages vues (+4%)
En parallèle, l'Office de Tourisme a renouvelé ses éditions et a initié une campagne d'affichage sur Rennes, Nantes et Caen. L'Office de Tourisme a également participé à l'accueil de plusieurs voyages de presse en lien avec le GIP Brest terres océanes.

Le service Bureau des Congrès a mis en place plusieurs action d'animation du réseau de partenaires afin de créer une dynamique collective et de structurer l'offre territorial. Le service a participé également à plusieurs opérations de démarchage au niveau national.

Parc Naturel Marin D'Iroise (PNMI)

Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI)
Présidente : Maël de Calan
Directeur : Fabien Boileau
Bien que le territoire du Parc Naturel Marin d'Iroise n'inclue pas Brest métropole, la collectivité (Direction de l'Ecologie Urbaine) développe plusieurs partenariats avec les services du Parc sur des thématiques des deux secteurs marins et littoraux :
En collaboration avec le Pays de Brest qui coordonne les acteurs dans un programme de Gestion Intégrée des Zones Côtières : enjeux de la plaisance (mouillages, ports, carénage…), baignade, partage de l'espace littoral entre les divers usagers.
En collaboration directe : élaboration d'une réglette de rappel des tailles minimales de capture des coquillages et crustacés.
Une convention entre les deux structures, a été élaborée pour développer les thématiques de collaboration (qualité des eaux, biodiversité, connaissance des milieux…).

Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)

Présidente : Amelie Caro
Directeur : Jean-François Franck
Brest métropole, désignée "Ville porte" du Parc Naturel Régional d'Armorique, n'est pas située dans le territoire de compétence de celui-ci.
Cependant, Brest métropole (Direction de l'Ecologie Urbaine) entretient, depuis quelques années, un partenariat avec le Parc Naturel Régional d'Armorique, notamment en lien avec le Document d'Objectifs du site Natura 2000 Rade de Brest, pour lequel le Parc a été désigné opérateur, avec un accompagnement technique de la collectivité sur les enjeux marins.
Une convention pluriannuelle lie le Parc Naturel Régional d'Armorique et Brest métropole sur cette mission.

POPSU

Portée par l'État (Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires), la **Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines** (**Popsu**) est un programme de recherche national qui vise à croiser les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions associés aux villes et aux territoires. Elle capitalise, à des fins d'action, les connaissances établies sur les processus de métropolisation et assure la diffusion des connaissances auprès du grand public.

Brest métropole est adhérente depuis 2018.

Faits marquants 2022 :
Lancement du nouveau programme « POPSU Transitions » qui vise à interroger les transitons, comprises dans une conception systémique, c'est-à-dire, outre l'écologie, incluant les questions sociales (de cohésion), numériques (de digitalisation), économiques (de relocalisation), politiques (de démocratisation), culturelles (d'accessibilité), etc.

Société d'Aménagement du Finistère (SAFI)

Président du conseil d'administration : Didier Guillon (Conseil départemental du Finistère)
Directeur Général : Philippe Beaudoux
Fondée en 1968, la société anonyme d'économie mixte départementale SAFI (Société d'Aménagement du Finistère) est un opérateur technique en matière de construction et d'aménagement territorial, d'urbanisme et de protection de l'environnement mis à la disposition des collectivités territoriales et d'organismes d'intérêt public. La SAFI intervient au service de l'aménagement du Finistère avec une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'urbanistes, d'ingénieurs, d'économistes et de géographes.

La SAFI est une société d'économie mixte (SEM) au capital de 1 350 000 € dont :
- 6,67% sont détenus par Brest métropole,
- 4,17% sont détenus par la ville de Brest.

Son actionnaire majoritaire est le Conseil départemental du Finistère avec une participation au capital de 53,33 %.

Le Conseil d'administration de la société a délibéré le 10 juin 2022 sur le projet de dissolution-liquidation amiable de la SAFI. Les activités d'aménagement de la société seraient déployées et poursuivies par Finistère Habitat tandis que les activités de construction, du foncier et celles liées à l'environnement pour le compte du département seront assurées en régie par les services du conseil départemental.

SEMBreizh (ex SEMAEB)

Présidente du Conseil d'administration : Laurence Fortin
Directeur Général : Guillaume Dieuset
Créée en 1957, la Société d'Economie Mixte SEMBREIZH (anciennement SEMAEB) intervient sur les domaines de l'habitat, de la construction d'équipements publics, du développement économique et de la gestion patrimoniale, et de l'environnement en région Bretagne par le biais de différentes agences implantées à Brest, Quimper, Lorient, St-Brieuc et Rennes.
Dans le cadre du plan stratégique pour la période 2020-2025, l'activité de la SEMBREIZH se développera vers les thématiques suivantes :

- Le mandat confié par la Région pour la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement sur le patrimoine immobilier régional
- Centralités et Territoires
- Développement économique
- Maritimité
- Le patrimoine régional autre que le mandat
- Transition énergétique
- Tourisme social et solidaire

La SEMBREIZH est dotée d'un capital de 11,4 M€ dont 1,3 % sont détenus par Brest métropole. Le Conseil régional de Bretagne en est l'actionnaire majoritaire avec 76,1 % du capital.

Syndicat de Bassin de l'Élorn

Président : Laurent Péron
Directeur : Alexandra Uguen
Créé en 1970, le Syndicat associe aujourd'hui la Région Bretagne, Brest métropole, les syndicats intercommunaux des eaux de Commana, du Cranou, de Locmélar-St-Sauveur, La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, le Syndicat Mixte Intercommunal de Landivisiau, et les communes de Loc Eguiner et Sizun.
Sur le périmètre des bassins versants concernés, le Syndicat assure et promeut toutes les actions nécessaires à la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique. Propriétaire du barrage du Drennec, il s'est investi dans la protection et la gestion de cette retenue.
Il pilote depuis de nombreuses années des programmes de reconquête de la qualité des eaux douces ou littorales et des milieux qui y sont associés (programmes de bassins versants, programme Natura 2000 rivière Elorn, Breizh Bocage, gestion de zones humides, restauration et entretien de cours d'eau…). Depuis 2005, le Syndicat a animé et accompagné la mise en place du Schéma d'Aménagement des Eaux (SAGE) de l'Elorn. Le projet a été approuvé par le Préfet en juin 2010.
Pour la mise en œuvre du SAGE, le Syndicat a modifié ses statuts en 2008 pour se transformer en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Depuis, le Syndicat copilote le Contrat de Rade de Brest/Elorn avec Brest métropole.
En 2019, outre ses actions récurrentes décrites plus haut, le Syndicat de Bassin de l'Elorn a élaboré la feuille de route du SAGE de l'Elorn. Il a également candidaté, avec 17 autres partenaires français et anglais, y compris Brest métropole, à un projet de programme européen Interreg centré sur la prévention de la pollution par les plastiques. Il a également déposé 3 projets Leader sur les territoires du Pays de Brest et du pays de Morlaix pour compenser les pertes d'aides financières liées à la mise en place des nouvelles politiques de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
Le Syndicat de Bassin de l'Élorn met également en œuvre les travaux (cours d'eau et zones humides) prévus dans le cadre de la délégation de compétence des actions « Gemapi » avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

Syndicat des Eaux du Bas Léon

Présidente : Marguerite Lamour
Directrice : Noémi Debat
Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon a été constitué en 1969 afin de répondre aux besoins croissants en eau potable du territoire. La prise d'eau de l'Aber Wrac'h (située à Baniguel sur la commune de Kernilis) alimente actuellement près de 90 000 habitants répartis sur 36 communes. La thématique de la protection de la ressource en eau, avec notamment les problèmes de concentrations excessives en nitrates dans l'eau des rivières et les eaux souterraines, a été un axe de travail primordial dès les années 1990.
Le territoire du Syndicat s'étend sur 49 communes pour environ 120 000 habitants, soit la totalité du Pays d'Iroise, du Pays des Abers, de Lesneven-Côte des Légendes, mais également quelques communes d'Haut-Léon Communauté et du Pays de Landerneau-Daoulas.
Les missions du syndicat :

- La production et le transport d'eau potable.
- L'usine de Kerlouron, située à Kernilis possède une capacité de production de 12 000 m^3/jour et fournit environ 60 % des besoins des réservoirs desservis. Le réseau de transport de 146 km alimente 30 réservoirs et 4 points de livraison et concerne près de 90 000 habitants. Certains points de livraison (14) sont exclusivement approvisionnés par le syndicat, les autres réalisent un mélange entre l'eau de leur propre captage et celle du syndicat. La gestion de l'usine et du réseau de transport est confiée par un contrat de Délégation de Service Public (DSP) à SUEZ pour la période 2017/2028.
- La préservation de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques.
- Le Syndicat assure l'animation du SAGE du Bas-Léon et la coordination de sa mise en œuvre à l'échelle des 56 communes, en respectant les objectifs fixés par la CLE. Il porte et met en œuvre des programmes opérationnels : actions mutualisées à l'échelle du SAGE et actions dédiées au bassin versant de l'Aber Wrac'h.

Brest métropole a adhéré en début d'année 2020 au Syndicat des Eaux du Bas Léon pour le portage et l'animation du SAGE du bas Léon sur les communes concernées de son territoire, à savoir principalement Plouzané et Guilers.

Syndicat Mixte du Conservatoire Botanique National de Brest

Présidente : Frédérique Bonnard-Le Floc'h
Directeur : Dominique Dhervé
Créé en 1975, le Conservatoire Botanique National de Brest a pour vocation historique de contribuer à la protection des plantes menacées d'extinction dans le monde, en particulier celles des îles océaniques.
Organisme scientifique et technique, le Conservatoire se place à l'intersection des travaux de recherche et de la gestion opérationnelle du patrimoine floristique et à la jonction des politiques internationales, nationales et locales en matière de biodiversité.
Installé dans le magnifique vallon du Stang Alar, en partie dédié à son action, le Conservatoire est un syndicat mixte regroupant Brest métropole, la Région Bretagne, le Département du Finistère et l'Université de Bretagne Occidentale.
Il dispose aujourd'hui de l'une des plus riches collections de plantes menacées au monde, participe à la plupart des politiques locales relatives au patrimoine naturel. Ses travaux, largement reconnus, font de lui une référence en matière de conservation.
Brest métropole a mené, en 2022, les actions suivantes en relation avec le CBNB :

- Entrée principale: création d'un massif floral de 62 m2.

- Espace extérieur des serres pédagogiques : réaménagement arbustif et entretien des falaises.
- Zone des Açores : suppression d'une partie du massif de bambous pour une meilleure visibilité et engazonnement.

- Espace près de la case : réfection de l'allée paillée.
- Zone Himalayenne : création d'un massif arbustif de 60 m2.
- Zone de Chine : renforcement de la palette végétale.
- Berges : dégagement des vues et pose de mobilier.
- Mise en place de l'étiquetage pour les collections,
- Accompagnement pour l'animation 'la 'Déambulation poétique'.
- Renforcement du fleurissement avec la plantation de bulbes.
- Poursuite de l'opération crassule.

Syndicat mixte Eco-Pôle industriel et logistique de Lanvian Pays de Brest

Présidente à compter de mars 2022 et jusqu'en juin 2022 : Evelyne Lucas (CCIMBO)
Cheffe de projet : Maelc'hen Gallet-Desury
Le syndicat mixte « Eco-Pôle industriel et logistique de Lanvian – Pays de Brest », créé par arrêté préfectoral en date du 9 juin 2016, a pour objet de porter la réalisation de la zone d'activités économiques à vocation industrielle et logistique sur le site de Lanvian.

Le site de Lanvian situé sur le territoire des communes de Guipavas, Kersaint-Plabennec et Saint Divy, couvre une emprise de projet de 136 hectares portant sur trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Communauté de Communes du pays de Landerneau Daoulas, Communauté de Communes du pays des Abers et Brest métropole).

L'objectif de cette future zone d'aménagement est de pouvoir disposer, dans le pays de Brest, d'une offre d'espaces économiques capables d'accueillir des ensembles logistiques et/ou industriels.

Un travail partenarial avec le Conseil départemental du Finistère, porteur d'un projet de barreau routier sur le secteur de Lanvian, a été engagé et formalisé à travers un groupement de commande entre l'Eco-Pôle de Lanvian et le Conseil départemental du Finistère en 2019. Ce cadre administratif et financier a permis de lancer en 2019 les appels offres communs, comprenant un accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique et un accord-cadre pour la réalisation d'études techniques préalables aux deux projets.

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à :
- Election de la Présidente de l'Eco-pôle Evelyne LUCAS lors du Comité Syndical du 22/03/2022.
- Finalisation des études permettant de constituer le dossier de création de ZAC.
- Relance de la procédure de concertation préalable au 1er semestre 2022 : élaboration des supports (panneaux, flyers, site internet, …), programmation des permanences en mairies de Guipavas, Saint-Divy et Kersaint-Plabennec et réunion publique en vue du dépôt du dossier de création de ZAC (juillet 2022). Ces temps ont finalement dû être suspendus du fait de la vacance de présidence et de l'annulation partielle du SCOT.
- Analyse des incidences sur le projet de ZAC au vue de l'annulation partielle du SCOT (TA de Rennes, décision du 24 juin 2022) :
- Gestion foncière à travers le renouvellement des conventions d'occupation des exploitants et la gestion du départ en retraite d'un agriculteur

En parallèle de ces chantiers prioritaires, l'année 2022 a également été consacrée à :

- La poursuite de l'élaboration d'un mini site internet dédié au projet en vue des phases de procédures à venir (supports de concertation, …) ;
- Au fonctionnement du Syndicat mixte (Comité Syndical, Equipe Projet, gestion financière...) et le développement de ses échanges avec les partenaires et acteurs du projet : membres du Syndicat, Conseil départemental du Finistère, Chambre d'Agriculture, communes ;
- Accueil et accompagnement de porteurs de projet.

SYMEED29
Syndicat mixte d'études pour une gestion durable des déchets

Président : Guy Colin
Chef de service : Vincent Garnier
Créé en 2001, le SYMEED29 est un syndicat intercommunal qui réunit tous les EPCI en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers du Finistère.

Afin d'impliquer l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets, font également partie du SYMEED29, à titre consultatif : les chambres consulaires (chambre de métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie), l'ADEME, la Région Bretagne, la SEM SOTRAVAL, les Pays de Brest et de Morlaix ainsi que des représentants des associations représentatives de protection de l'environnement (Eau et rivières, Bretagne Vivante) et de consommateurs (CLCV,UFC Que Choisir).

Il a pour mission première d'élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes au niveau du département sur la prévention, la collecte, la valorisation et le traitement des déchets. Il a également la possibilité d'intervenir au-delà de ce territoire dans le cadre de collaborations au niveau régional.

Les faits marquants de l'année 2022 sont les suivants :

- Volet réduction des déchets et communication :
  - Accompagnement de 105 familles dans le cadre du « Défi Jardin Zéro déchet en déchèterie »
  - Lancement de la seconde édition « bienvenue dans ma maison zéro déchet »
  - Visites de sites sur la généralisation du tri à la source des biodéchets
  - Animation des outils numériques « S'y Mettre » : site Internet, Facebook, Instagram
  - Exposition « #365 unpacked »
  - Création d'un site internet « acteurs publics et professionnels » sur l'accompagnement à la transition écologique
- Volet optimisation :
  - Etude prospective sur le traitement des déchets à horizon 2031
  - Echange sur la mise en place des nouvelles REP et organisation des déchèteries
  - Echange avec l'éco-organisme Leko sur les emballages et papiers
  - Réunion sur les coûts du service public de gestion des déchets

Atlantic Cities - Villes Atlantiques
(ex. Conférence des Villes de l'Arc Atlantique)

Président de l'association : Mr. Eneko Goia Laso Maire de San Sebastian (Pays Basque, Espagne)
Secrétaire Générale : Yvonne Piotelat
La Conférence des Villes de l'Arc Atlantique (CVAA), désormais renommée « Villes Atlantiques » (AG 2018 à San Sebastian), est une émanation de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes) créée par Edmond Hervé, au statut autonome depuis 2000 et qui participe de l'affirmation du rôle des agglomérations dans le développement territorial européen. Ce réseau travaille avec différentes institutions afin de promouvoir le rôle des villes en Europe et de mettre en avant la spécificité de l'Arc Atlantique.

Le Bureau est constitué par les villes de La Corogne, Gijon et Brest métropole. La ville de Rennes garde son statut de présidence d'honneur du réseau.

Faits marquants 2022 :
Participation (en ligne) de Brest métropole à **l'Assemblée Générale** du 24 mai 2022 avec une intervention d'Océanopolis sur le « Parcours Océan ».
Présence du réseau lors de l'événement final du projet GrowGreen qui s'est tenu à Brest le 8 novembre 2022.